



MANIFESTE POUR LE MONDE D'APRÈS

*Bâtir ensemble une
France plus forte dans
un monde transformé*

REPLACER LA QUÊTE DE SENS ET L'AMBITION COLLECTIVE
AU COEUR D'UN PROJET DE SOCIÉTÉ VERTUEUX

Tous droits réservés – Cercle Orion

« Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »

Avant-propos

PAR ALEXANDRE MANCINO

C'était le 28 mars 2020.

La France venait d'entrer en confinement et s'apprêtait à vivre des semaines et mois difficiles. Très vite, les circonstances ont parlé : cette crise sanitaire allait être une épreuve pour l'humanité et allait remettre en cause toutes nos certitudes.

Le temps s'est alors arrêté et c'est face à moi-même qu'une question m'a taraudé l'esprit. Comment, à titre individuels, pouvons-nous affronter cette crise avec résilience et agir pour être utiles ? Comment comprendre la crise telle qu'elle advenait et en tirer les leçons pour se projeter dans l'avenir ?

C'était le 28 mars 2020 quand j'ai lancé mon premier appel à tous les membres du Cercle Orion très vite rejoints par les Jeunes Diplômés d'HEC Paris puis de Sciences Po pour la rédaction d'un Manifeste pour penser l'après-crise sanitaire.

L'idée était celle de mobiliser les bonnes volontés désireuses de prendre le temps de réfléchir et d'analyser les causes de la crise qui nous faisait face, et ce, avec toute l'humilité qui s'imposait au regard du manque de recul face au virus.

Nous étions 10 au départ. Je n'avais pas d'idée précise de la finalité du Projet qui s'esquissait alors. Tout juste était-ce une volonté de ne pas rester passif face à l'impuissance et de prendre ma part de responsabilité.

Très vite, les effectifs n'ont cessé de croître, jour après jour, semaine après semaine pour atteindre près de 200 contributeurs au plus fort de la crise.

Cette mobilisation sans précédent est la résultante d'une volonté d'engagement de jeunes diplômés et de plus seniors dans la construction d'un monde post Covid-19 dans lequel ils souhaitaient se projeter.

De surprise en surprise, le projet s'est construit, au gré de l'évolution de la crise sanitaire, et des personnalités de premier plan nous ont apporté leur soutien.

Nous sommes aujourd'hui près de 200 contributeurs à avoir ainsi été rassemblés autour d'un constat commun : le « monde d'après » n'allait plus être comme le « monde d'avant ».

Ce « monde d'après » a pu être considéré comme « topos », très commun en période de crise et a pu rappeler la fameuse sentence du chef d'oeuvre de Giuseppe Tomasi di Lampedusa dans *Le Guépard*, qui fait dire à Tancredi qu'« il faut que tout change pour que rien ne change ».

La vérité, c'est qu'un changement de paradigme total se dessine pour la société dans laquelle nous vivons et pour le monde en général. Chaque génération a ses propres défis pour rendre meilleure la société dans laquelle elle évolue. Chaque génération a un devoir d'engagement en assumant de prendre ses risques et en agissant pour des causes supérieures de bien commun.

Cette crise actuelle rebat les cartes de nos certitudes et pose les bases de son propre dépassement vers un monde mieux orienté et plus juste.

Cette crise offre l'opportunité de rebâtir l'économie pour la rendre plus durable et écologique autour de l'idée de justice déclinée sous toutes ses formes. Elle offre l'occasion de nous recentrer sur l'essentiel, de réguler davantage la mondialisation et de revoir nos interdépendances.

Cette crise rappelle aussi les atouts extraordinaires de la France dans ce grand échiquier mondial, de la force de son Etat-Providence, de la solidarité nationale et de sa capacité à faire triompher ses valeurs démocratiques.

Cette crise peut permettre de replacer l'humain avant l'économie tout en lui permettant de s'émanciper des chaînes aliénantes qui nivellent vers le bas.

C'est le projet du Manifeste pour le Monde d'après qui a été porté par des contributeurs ayant souhaité penser l'avenir, tous conscients que la jeune génération allait être en première ligne pour construire le monde de demain et que notre responsabilité collective était d'être précisément tournée vers l'action.

Ce Manifeste finalisé est le fruit d'un travail collectif de grande ampleur et d'une mobilisation générale face à la « guerre » à laquelle le peuple de France allait faire face ; une guerre insidieuse nous rappelant notre vulnérabilité mais aussi et surtout la « communauté de destins de toute l'humanité » si chère à Edgar Morin.

Ce Manifeste finalisé n'est pas la fin de l'aventure. Bien au contraire, il ne fait que l'entamer pour s'inscrire dans le temps long et se pérenniser. C'est l'ambition portée par le Cercle Orion et vers laquelle il nous revient d'oeuvrer ensemble : dépasser le projet du Manifeste stricto sensu pour le rendre audible auprès des décideurs publics et privés, pour passer à l'action et pour avoir l'impact que nous souhaitons tous.

Avec les contributeurs de ce Manifeste, nous voulons être au rendez-vous des grands chantiers de la reconstruction du monde de demain, mais plus largement, assurer notre part de responsabilité pour passer à l'action et contribuer à l'émergence de toutes les opportunités qui jailliront de cette crise. L'heure est désormais au renforcement de cette énergie collective pour en faire quelque chose de palpable qui puisse se pérenniser et se transformer en un engagement commun long.

Le Cercle Orion veut être partie prenante du débat démocratique et apporter sa pierre au bouillonnement intellectuel. Les prochains mois seront cruciaux et précéderont une période de campagne présidentielle de tous les dangers dans laquelle nos travaux doivent s'inscrire.

Convaincus comme le philosophe allemand Friedrich Hölderlin que « là où croît le péril croît aussi ce qui sauve », nous devons être les ambassadeurs de cette nouvelle flamme ambitieuse et tournée vers un monde meilleur. C'est en refusant tout fatalisme, défaitisme, pessimisme ou passions tristes que nous parviendrons à garder cette flamme inextinguible, la considérant comme repère pour nos trajectoires individuelles et collectives.

C'est avec confiance que nous nous projetons vers ce monde d'après, sans utopie ou naïveté mais en assumant pleinement et entièrement notre part d'idéalité qui fait la force de la jeune génération. Puisse ce Manifeste nous permettre de porter loin nos ambitions.

Alexandre MANCINO
Président & fondateur du Cercle Orion

Remerciement

Ce travail est le fruit d'une mobilisation collective depuis plus de six mois de jeunes et moins jeunes de toutes provenances qui ont été acteurs de ce Manifeste et que je remercie vivement d'avoir répondu à mon appel et de s'être engagés avec le Cercle Orion.

J'exprime aussi ma profonde gratitude aux parrains et marraines - Laurent FABIOUS, Mireille DELMAS-MARTY, Bernard STIRN, Bertrand BADRÉ, Florent PARMENTIER, Bénédicte FAIVRE-TAVIGNOT, Alberto ALEMANNINO, Lucien RAPP, Laurent COMEN-TAMGUI, Yann ARTHUS-BRTRAND et Emmanuelle DUEZ - du Manifeste qui m'ont fait confiance en acceptant d'accompagner le projet et d'y participer à travers les plénières en visio-conférences.

Je tiens enfin à remercier chaleureusement le noyau dur du Cercle Orion pour son formidable engagement à mes côtés : Carla SASIELA, Arnaud JACQUIER, Nesrine IDRISOU, Emmanuel BENHAMOU et Arnaud BENEZETH.

Alexandre MANCINO

Notre méthodologie

Les travaux menés dans le cadre du Manifeste pour le Monde d'après pendant ces deux mois ont souligné la prise de conscience essentielle du Cercle Orion aux mutations qui affectent notre temps : la globalisation, et la gouvernance numérique entre autres. Cette crise a aussi renforcé cette conviction importante consistant à transformer les incertitudes qui nous entourent en opportunités uniques pour notre avenir commun. Il était essentiel de prouver notre volonté de trouver, à l'occasion de cette crise, un nouveau chemin collectif, orienté vers davantage de soutenabilité et de solidarité.

Les travaux du Manifeste pour le Monde d'après se sont fondés sur une méthode rigoureuse, scientifique et universitaire. La rigueur de cette démarche cartésienne a ensuite été inspirée par la fraîcheur des raisonnements des membres. La force du Manifeste repose sur la rupture proposée par les analyses de nos contributeurs. Ainsi, loin du conformisme auquel le projet aurait pu – par facilité – céder, nous avons eu à cœur de mélanger les approches, et croiser les regards, pour produire dans ce long document un paradigme propre à notre génération, à l'esprit du Cercle Orion et à nos participants. Par exemple, nous désirions explorer des champs originaux, qu'une analyse superficielle et orthodoxe nous aurait empêchés de percevoir.

Pour parvenir à réaliser un projet d'une telle envergure, nos 200 contributeurs ont été répartis au sein de quatorze groupes, chacun chargé de l'élaboration du papier pour une thématique déterminée ; la diversité de ces groupes souligne l'attachement du Cercle Orion à traiter d'une multitude de thématiques, afin de percevoir de façon transversale la complexité de notre temps et de ses enjeux. En ce sens, et dans une visée pluridisciplinaire, nous avons constitué des groupes « Politique » ou « Social », autant que des groupes « Digital » et « Droit ». La force de ces analyses croisées résidait dans la grande liberté accordée aux membres, participant souvent à plusieurs groupes thématiques, et libres de réfléchir sans cloison

aucune, pour faire avancer les débats internes, moteurs de l'élaboration de ce projet collectif. Cette circulation des idées et des membres a été propice à dégager des idées synergiques tout à fait bénéfiques pour l'avancement du Manifeste. La force de notre projet se situe dans la grande diversité des membres qu'une ambition commune est parvenue à rassembler. Un certain nombre de nos contributeurs provenait de formations françaises exigeantes, mais différentes : beaucoup d'élèves ou d'anciens de Sciences Po Paris, d'HEC, ou d'écoles d'ingénieurs ont participé activement aux travaux. La conjugaison de méthodes de travail diverses, propres au domaine des sciences humaines, commerciales, ou « dures », n'a fait que renforcer la richesse de nos analyses. Aussi, certains de nos contributeurs provenaient d'univers professionnels complètement différents : les milieux culturels, des écoles d'art, au journalisme, en passant par le cinéma, chaque artisan au profit de la vie de la cité était mobilisé au sein de ce projet coopératif et participatif, rassemblant les bonnes volontés de tous. Le Cercle Orion, à travers ce projet, a agi comme le catalyseur de ce formidable élan, recueil libre des volontés et intelligences collectives les plus diverses. Le Manifeste a agrégé le meilleur des consciences engagées imaginant le Monde d'après, fidèlement au credo du Cercle : toute pensée ayant vocation à s'appliquer à la société pour la transformer doit être une pensée construite collectivement. Conséquemment, le Manifeste étant le fruit d'une pensée construite collectivement, le texte engage en premier lieu les collaborateurs qui ont participé à son écriture mais ne reflète pas nécessairement la pensée du Cercle et de ses membres. Le Cercle prend acte de cette pensée collective, et s'engage à approfondir les débats qui sont inaugurés par les pages qui suivent.

Nous avons été attachés à nous entourer de personnalités diverses et inspirantes, convaincus que chaque individualité était une richesse supplémentaire. En particulier, l'unicité du Manifeste repose aussi sur les écarts générationnels rassemblant les membres. Nous souhaitons fonder

notre projet sur des assises solides et incontestables, permettant de postuler le Monde d'après. Cette première étape essentielle constituait le constat du manifeste, qui en occupe aujourd'hui la moitié. Nous sommes persuadés que cette étape fondamentale a permis d'identifier les points saillants de notre travail de recherche. La découverte de ces enjeux notables a guidé l'ensemble de nos raisonnements. Cet exercice a délimité nos premières recherches, et l'appréhension de nouvelles sources. Il s'agissait en somme d'imaginer les frontières du projet, tout en retirant l'essence de ces inspirations pour nourrir le cœur du projet. La qualité des travaux a été garantie par la richesse et la pertinence des sources utilisées. Nous avons eu à cœur d'utiliser des sources nationales, gouvernementales, ou parlementaires, et faisant aussi confiance aux rapports produits par le corps associatif. Les organisations internationales, de coopération ou d'intégration, l'OCDE, l'ONU ou l'Union européenne ont inspiré beaucoup de nos idées. Les trois webinaires auxquels nos membres ont assisté ont nourri la réflexion de nos contributeurs : les prises de parole de Bertrand Badie, Bernard Stirn, Florent Parmentier et Bénédicte Faivre-Tavignot nous ont fourni des clés essentielles. Nos parrains nous ont fait l'honneur de bien vouloir contribuer à nos travaux au travers de textes passionnants et inspirants, accompagnant résolument notre pensée. Laurent Fabius, Président du Conseil constitutionnel a par exemple publié un texte intitulé « Dans les grandes crises, le cœur se brise ou se bronze ».

Les recommandations que nous avons formulées après l'établissement du constat ont mobilisé plus que jamais l'imagination et les ambitions de chacun, afin d'esquisser la société de demain à laquelle nous aspirons.

Une difficulté majeure s'est interposée sur notre cheminement, mais nous l'avons dépassée ensemble. Il s'agissait d'aller au-delà de l'opposition binaire entre deux projections antinomiques et stériles : souhaitions-nous créer un rapport technique, présentant peu de différences avec les travaux quotidiens des administrations, ou alors préférons-nous concevoir des propositions ampoulées et sans assise concrète ? Nous nous sommes engagés dans une troisième voie, propre à l'esprit et à l'originalité du Manifeste. Nous avons choisi de créer, et d'imaginer nos aspirations, en tentant de les concrétiser. Mais il ne s'agissait en aucun cas d'un exercice scolaire, répondant à des exigences formelles. Il n'empêche que la qualité de nos productions a été garantie par la synergie de nos aspirations commune pour le Monde d'après. Nous avons été très attachés au caractère participatif du Manifeste : une des orientations a été de promouvoir le débat, la discussion et le consensus afin de parvenir à des solutions qui soient les plus originales et les plus pertinentes. Cela a aussi été permis par la coordination des quatorze groupes thématiques. Ce travail a été rendu encore plus efficace par la rotation qu'ont effectuée les coordinateurs, et le travail de fond réalisé par les rapporteurs. Au fond, c'est une prouesse managériale, et numérique que le Manifeste a réalisée au cours de ces trois mois. Nous avons réussi à rassembler plus de 200 personnes qui ne se connaissaient pas, mais tous animés de la même volonté. Ceux-là ont apporté leur pierre à l'édifice du Manifeste.

A propos du Cercle Orion

Fondé en 2017, le Cercle Orion est un club de réflexion, un espace privilégié d'échanges et de débats sur les enjeux de notre temps à travers l'organisation d'événements, la publication de travaux de réflexion et la formulation de propositions concrètes. Le Cercle est également un lieu de rencontre où se rassemblent étudiants et jeunes professionnels engagés qui souhaitent comprendre le monde pour y apporter leur contribution et le transformer.

Le Cercle Orion est aujourd'hui composé d'une équipe de 12 membres, dont Alexandre Mancino est le Président-Fondateur.

A travers l'ensemble de ses activités - réflexions, propositions, publications, accompagnement de start-ups, évaluation des politiques publiques, participation citoyenne et expérimentation - Le Cercle Orion souhaite jouer un rôle d'acteur du débat démocratique.

Pour plus d'informations : cercleorion.com



ILS PENSENT AVEC NOUS

15 Laurent Fabius

**DANS LES GRANDES
CRISES, LE CŒUR SE
BRISE OU SE BRONZE**

18 MIREILLE DELAMS-MARTY

**UNE BOUSSOLE POUR
L'APRÈS**

22 BERNARD STIRN

**LE VIRUS, LE DROIT ET
L'ADMINISTRATION**

26 BERTRAND BADRÉ

**RÉFLEXION SUR LE MONDE
D'APRÈS**

28 BERTRAND BADIE

**Y-A-T-IL UNE VIE APRÈS LE
CORONAVIRUS ?**

31 FLORENT PARMENTIER

**LE "MONDE D'APRÈS",
ÉLÉMENTS D'UN
PROSPECTIVISTE**

35 BÉNÉDICTE FAIVRE-TAVIGNOT

**L'ÉCONOMIE INCLUSIVE :
PILIER DU 'MONDE D'APRÈS'**

41 ALBERTO ALEMANN

**L'EUROPE D'APRÈS SERA
CITOYENNE (OU ELLE NE
SERA PAS)**

45 LUCIEN RAPP

PANSER DEMAIN...

48 LAURENT COMEN-TAMGUI

HIC ET NUNC

50 YANN ARTHUS-BERTRAND

ENTRETIEN

53 EMMANUELLE DUEZ

**A QUOI BON ?
A VIVRE**

MANIFESTE POUR LE MONDE D'APRÈS

P POLITIQUE

57

**POUR UNE ASSISE
DÉMOCRATIQUE
RENOUVELÉE, PLUS
PROCHE DES ATTENTES
DES CITOYENS ET DES
TERRITOIRES**

G GÉOPOLITIQUE

86

**UN MULTILATÉRALISME
RENOUVELÉ ET MIEUX
ORIENTÉ**

UE EUROPE

140

**POUR UNE UNION SANS
CESSE PLUS ÉTROITE DES
PEUPLES ET SOLIDARITÉS
EUROPÉENS**

E ÉCONOMIE

178

**POUR LA RÉINVENTION
D'UNE ÉCONOMIE AU
SERVICE DE TOUTES ET
TOUS**

En ENVIRONNEMENT

218

**L'ENVIRONNEMENT AU
COEUR D'UN PROJET DE
SOCIÉTÉ PÉRENNE ET
PARTAGÉE**

S SANTÉ

276

**UN MODÈLE DE
PROTECTION DE SANTÉ
PRÉVENTIF, AU SERVICE
DE TOUS**

So SOCIAL

312

**POUR UN NOUVEAU
CONTRAT SOCIAL
INSTAURANT UNE JUSTICE
DANS LES FAITS ET DES
DEVOIRS POUR CHACUN**

MANIFESTE POUR LE MONDE D'APRÈS

HF EGALITÉ HOMME FEMME

348

L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DONNE LE JOUR À UNE SOCIÉTÉ PLUS RÉSilIENTE

D DROIT

354

LE DROIT, FONDEMENT DU PACTE SOCIAL, GARANT DES DROITS ET LIBERTÉS DE CHACUN

Di DIGITAL

386

L'INCLUSION NUMÉRIQUE, UN ENJEU PROSPECTIF MAJEUR DU XXI^e SIÈCLE, AU PROFIT DU PLUS GRAND NOMBRE

F FINANCE

426

LA FINANCE, COURROIE DE TRANSMISSION DE L'ÉCONOMIE, AU SERVICE DES PROJETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DU XXIÈME SIÈCLE

Et ENTREPRENARIAT

450

LA STARTUP NATION, VIVIER D'INNOVATION ET POURVOYEUSE DES EMPLOIS DE DEMAIN

M MANAGEMENT

474

POUR UN MANAGEMENT DE L'HUMAIN OÙ L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLABORATEURS FAIT LA VALEUR DE L'ENTREPRISE

C SENS PHILOSOPHIQUE & CULTURE

500

REPLACER LA QUÊTE DE SENS ET L'AMBITION COLLECTIVE AU COEUR D'UN PROJET DE SOCIÉTÉ VERTUEUX.

NOS VOLONTÉS COLLECTIVES

P POLITIQUE

525

E ÉCONOMIE

532

So SOCIAL

535

F FINANCE

541

G GÉOPOLITIQUE

527

En ENVIRONNEMENT

533

D DROIT

537

Et ENTREPRENARIAT

542

C SENS PHILOSOPHIQUE
& CULTURE

545

UE EUROPE

530

S SANTÉ

534

Di DIGITAL

539

M MANAGEMENT

543

Ils pensent avec nous

PREMIÈRE PARTIE

DANS LES GRANDES CRISES, LE CŒUR SE BRISE OU SE BRONZE

PAR LAURENT FABIUS

Ces mots fameux de Balzac dans la Comédie humaine trouvent une résonance particulière avec la crise sanitaire Covid-19 qui a plongé l'humanité dans une Tragédie humaine sans précédent depuis la Seconde guerre mondiale.

De tragédie il ne fait aucun doute. La force des mots l'atteste : crise, fléau, cataclysmes, déflagration, guerre, aucune expression n'est parue assez forte. La force des chiffres le confirme. Au moment d'écrire ces lignes, près de la moitié de la population mondiale a été confinée, 8 millions de personnes ont été contaminées, au moins 500 000 sont décédées, une récession de plus de 6 % est annoncée qui devrait frapper

l'économie mondiale en 2020 et menacer au moins 25 millions d'emplois.

Un rapprochement a très tôt été fait entre la pandémie coronavirus et l'urgence climatique avec laquelle elle présente toutefois une différence de taille : la première, brutale et spectaculaire, a donné lieu à des décisions politiques sans précédent en matière sanitaire, économique et sociale ainsi que sur le plan des libertés, quand la seconde, étalée dans le temps, n'a pas conduit jusqu'ici la plupart des gouvernements à prendre des mesures à la hauteur de la menace. Et pourtant, le dérèglement climatique est bien plus qu'une crise, il s'agit d'une mutation

aux conséquences encore bien plus redoutables que Covid-19. La relation entre la pression de l'homme sur l'environnement et l'aggravation du risque de pandémie a été soulignée. Hier, de la chauve-souris à l'humanité, en passant par le pangolin, la circulation du virus a été rapide puis circonscrite. Demain, le dégel du permafrost pourrait libérer des virus foudroyants au point de menacer la pérennité d'une large partie de l'humanité. Surtout, dès aujourd'hui, tous les signaux des conséquences du dérèglement climatique sont au rouge. Même si certains préfèrent regarder ailleurs, les rapports des experts sont clairs : augmentation de la température moyenne du globe de plus de

1° C depuis l'ère préindustrielle et perspective d'une augmentation bien plus forte, effondrement de la biodiversité en proie à sa 6e extinction de masse, déplacement annuel de millions de personnes contraintes de fuir un habitat devenu hostile, augmentation des pertes économiques liées aux catastrophes climatiques plus élevées ces 20 dernières années que pendant les dix années précédentes, etc. Autant de chiffres et de réalités qui menacent en premier lieu les plus vulnérables.

De l'entrée dans une nouvelle période il est désormais question. Quelle que soit la manière dont on nomme cette nouvelle période - le « monde d'après » comme dans l'intitulé du présent ouvrage, le « monde nouveau », etc. - la crise sanitaire Covid-19 marque une situation dans laquelle les dynamiques croisées de l'effondrement du vivant, du dérèglement climatique, de la mondialisation actuelle et du repli de plusieurs grandes puissances, se renforcent les unes les autres pour signifier l'extrême vulnérabilité de l'humanité et nous enjoindre de changer. Comme l'a bien exprimé Marc Carney dès 2015 quand, gouverneur de la Banque centrale du Royaume-Uni, il alertait déjà sur les risques financiers colossaux dus au réchauffement climatique, il faut désormais

« briser la tragédie des horizons ». Autrement dit, s'attacher à mettre un terme à la contradiction entre pressions du court terme et exigences du long terme, et jeter un pont vers un horizon authentiquement durable. Le bouillonnement des idées, l'appel à la créativité doivent y contribuer. « Manifeste pour le monde d'après » comme ici, « Principes pour un nouveau monde » ou « Cahiers de doléance citoyens » là, experts, étudiants, entreprises, syndicats, partis politiques, ONG, citoyens, doivent participer à l'effort commun.

Beaucoup insistent pour que la relance économique soit une relance écologique. Dans une telle entreprise, les résistances ne manquent pas. Certains tentent de mettre en concurrence les causes, sanitaires, économiques, sociales ou environnementales ; à l'image de ce dirigeant européen appelant l'UE, en pleine crise sanitaire, à oublier le Green Deal et à se focaliser sur le coronavirus, alors qu'à l'interdépendance des maux doit répondre un traitement croisé des remèdes. Face à la tentation de la régression, l'espérance dans la progression en faveur de l'environnement et pour le bien commun de l'humanité doit l'emporter. Cette espérance, nous avons montré par le passé qu'elle pouvait se concrétiser grâce à

l'adoption en 2015, à Paris, lors de la COP21 que j'ai eu l'honneur de présider, du premier Accord universel sur le climat. A cet égard, si l'on compare le traitement de la crise sanitaire Covid-19 et celui de l'urgence climatique, on est frappé par un paradoxe de taille : dans le premier cas, des mesures sans précédent ont été prises par les gouvernements dans l'attente de trouver un vaccin qui nous prémunirait contre une nouvelle pandémie, dans le second les engagements concrets conformes aux objectifs de l'Accord de Paris se font attendre, alors même que les remèdes à la menace climatique existent déjà et sont connus. On peut citer notamment : l'arrêt de la construction de nouvelles centrales à charbon, une solidarité effective des pays riches envers les plus pauvres afin qu'ils disposent des technologies et des fonds suffisants pour respecter leurs engagements climatiques, le choix dans chaque pays de mesures concrètes et justes en faveur de la transition écologique, une tarification du carbone, un encouragement aux mobilités durables, à l'agroécologie, aux énergies renouvelables, aux économies d'énergie, des ressources accrues en faveur des activités de recherche, d'éducation et de formation, etc.

La crise sanitaire Covid-19 offre ainsi l'opportunité de rebâtir l'économie afin de répondre à l'urgence climatique et de repartir de l'avant en direction d'un horizon durable. Pour y parvenir, un maître-mot - la justice - est à décliner sous plusieurs formes, pour qu'elle soit à la fois environnementale et sociale, respectueuse de l'intérêt des générations futures, et globale.

Justice environnementale et sociale : la pandémie de coronavirus nous rappelle que la santé humaine, la santé animale et l'équilibre des écosystèmes sont liés. Il s'ensuit une façon de penser la relation de l'homme à l'environnement non plus en termes de dualité hiérarchique mais bien d'unité. De cette conscience d'une communauté de destin qui nous lie au reste du vivant découle le devoir d'en prendre soin. De là, une transformation de nombreux secteurs d'activités et de nos modes de vie envisagée dans les projets de reconstruction post-Covid. Cette reconstruction verte devra aussi être juste socialement, discutée avec tous les partenaires, assortie de mesures d'accompagnement pour les citoyens et les secteurs les plus touchés par la crise, afin

de leur permettre d'adopter les changements nécessaires à la fois en termes sanitaires, économiques, sociaux et environnementaux.

Justice envers les générations futures, qui consiste à construire au présent, sans se défaire sur l'avenir, les jalons d'un horizon durable. Le principe de développement durable adopté à Rio en 1992, selon lequel les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures à satisfaire aux leurs, ne doit plus seulement relever de l'impératif éthique mais bien de l'impératif juridique. Lorsqu'une disposition de valeur constitutionnelle prévoit que les politiques gouvernementales doivent assurer un développement durable, une juridiction contrôlera le caractère suffisamment ambitieux ou non des objectifs climatiques programmés par la loi.

Enfin, une justice globale est indispensable afin d'assurer la pérennité de l'humanité. De la même manière que les virus ne connaissent pas les frontières, les conséquences du dérèglement climatique touchent les citoyens du monde entier. Le repli natio-

naliste de certains Etats durant la crise Covid-19 a fait courir un risque aggravé aux autres. Ce nationalisme est également manifeste dans le cas de la lutte contre le dérèglement climatique où l'on voit certains s'affranchir de l'Accord de Paris qu'ils ont pourtant signé. En contrepoint, doit être encouragé le renforcement du droit national et international de l'environnement, par exemple sous la forme d'un Pacte mondial pour l'environnement codifiant les normes de droit à respecter, assorties de sanctions adéquates pour les promoteurs du moins disant environnemental. Une fois transcrit dans les lois fondamentales des Etats, le principe de protection de l'environnement, patrimoine commun des êtres humains, permettrait par exemple au juge national de contrôler l'impact des dispositions internes sur l'environnement de pays étrangers, et de donner corps à une responsabilité globale des Etats en matière de politique environnementale.

Le sociologue allemand Ulrich Beck a évoqué la notion de « catastrophe émancipatrice ». Travaillons-y.

Laurent Fabius,
Président de la COP21

UNE BOUSSOLE POUR L'APRÈS

PAR MIREILLE DELMAS-
MARTY

Il aura suffi d'un simple virus, bien plus léger qu'une aile de papillon, pour faire trembler le monde, au point d'ébranler nos certitudes et celle de nos dirigeants, rappelés à la finitude de l'humaine condition. Tout se passe comme si la pandémie de la Covid-19 était un signal lancé à notre humanité mondialisée pour lui offrir, après les nombreux rapports du GIEC sur le changement climatique, une dernière chance pour prendre conscience de sa communauté de destin.

Pour saisir cette chance – et transformer la mondialisation sauvage en une « mondialité » apaisée¹ –, il faudra une boussole. Mais où placer le pôle aimanté dans ce

monde où chacun se dit « déboussolé » ? Il y a longtemps déjà que le pôle Nord s'est fixé à l'Ouest, croyant concilier l'esprit des droits de l'homme et la logique des marchés. Porté par les récits du Tout Marché et plus récemment du Tout numérique, le dogme de la croissance devait faire alliance avec les droits de l'homme pour légitimer une « mondialisation heureuse ». Il fallut vite déchanter devant les inégalités croissantes et le retour au dogme souverainiste, réactivé par le terrorisme puis par la pandémie. Simultanément, le changement climatique démontrait les limites de l'anthropocentrisme de nos valeurs éthiques. Et voici que le récit des Nouvelles routes

de la soie pourrait accélérer le passage du pôle nord à l'Est, dans cet Empire Monde où les Classiques chinois situaient déjà, il y a plus de deux mille ans, la vocation universaliste à régner sur le tianxia (« tout ce qui est sous le ciel »). Enfin que va-t-il se passer au Sud ?

J'ai donc entrepris de « fabriquer » avec un plasticien-bâtitteur, Antonio Benincà, une sculpture – manifeste nommée « boussole des possibles »² qui ne privilégie aucun pôle. Partant, comme les autres boussoles, d'une rose des vents, notre boussole, d'abord ancrée dans le sol³, s'élève en une sorte de ronde aérienne qui donne à voir les tensions aggravées par la

mondialisation : sécurité/liberté, compétition/coopération, exclusion/intégration, innovation/conservation. Pour éviter que les sociétés tournent en rond comme des

girouettes au gré des vents, nous avons imaginé que cette boussole inhabituelle serait aimantée vers un centre octogonal où se rencontreront les principes régulateurs d'une

gouvernance mondiale, inspirés par la « spirale des humanismes ».

Un centre octogonal

Repenser notre rapport au monde, c'est d'abord apprendre à renoncer au superflu pour retrouver l'essentiel, au nom de principes placés au centre de notre boussole, tels que fraternité, hospitalité, égalité, dignité, solidarité sociale, solidarité écologique, responsabilité, créativité. Régulateurs et réconciliateurs, ces huit principes ont vocation à réconcilier les inconciliables. Qu'il s'agisse, face aux migrations, du couple « exclusion/intégration » ; face à la crise sociale du couple « compétition/coopération » ; face au changement climatique, du couple « innovation/conservation » ; ou encore, face à la pandémie, du couple « sécurité/liberté » : en toute hypothèse, la réponse juridique ne sera durable que si elle porte

en elle un équilibre dynamisé par ces principes.

A titre d'exemple, les principes de fraternité et d'hospitalité, redécouverts à mesure que se développait la catastrophe humanitaire des migrations, peuvent contribuer à la recherche d'un équilibre entre l'exclusion et l'intégration. Pour y parvenir, il faudra combiner des objectifs communs définis en droit international (du fameux protocole de Marrakech au droit européen) et des critères de fond et de forme inscrits dans les systèmes nationaux. Face à la crise sociale, la compétition et la coopération

seront équilibrées par une solidarité sociale ; tandis que, face au changement clima-

tique, la solidarité écologique équilibrera l'écosystème Terre, pris entre innovation et conservation. Enfin, la sécurité comme la liberté trouveront un équilibre si elles sont confrontées à une même limite « indérogeable », celle du respect de l'égale dignité de tous les humains. S'ils réussissent à ouvrir les systèmes de droit, et à faciliter ainsi leur mise en compatibilité, les principes régulateurs nous orienteront vers un droit mondial pluraliste (car interactif) et évolutif (car en mouvement). Pour qu'ils soient universalisables, ces principes devront être inspirés par les divers humanismes.

Une spirale des humanismes

La pluralité de nos sociétés peut être représentée par une « spirale des humanismes », sur laquelle s'enroulent les principales représentations des relations, entre humains mais aussi entre générations présentes et futures et entre les vivants, humains et non humains.

Le plus ancien est l'humanisme de la Relation, qui relie chaque humain aux communautés de proximité, famille, village, tribu, et inspirent encore certaines visions traditionnelles, comme l'Ubuntu en Afrique du Sud, et que nous retrouvons en ces temps de confinement même si l'urgence sanitaire lui impose des limitations. Le plus familier s'affirme au XVIII^{ème} siècle, au temps des Lumières, comme un humanisme de l'Émancipation, qui inscrira les droits de l'homme, y compris les libertés fondamentales (civiles, politiques, économiques, sociales et culturelles) dans la Déclaration « universelle » de 1948. Imaginée comme boussole commune, cette Déclaration, suivie de nombreux dispositifs émancipant les individus humains du pouvoir politique, admet des limitations aux droits et libertés, mais elle les encadre de façon minutieuse

(déroptions temporaires, exceptions limitatives mais permanentes, restrictions plus larges admises au nom de la nécessité démocratique) jusqu'au noyau indérogeable de l'égalité de chaque être humain, limite absolue, en principe du moins, à la sécurité comme aux libertés. Par la suite, cet universalisme des Lumières, nuancé par le pluralisme des cultures (Unesco, 2001 et 2005), intégrera au raisonnement juridique des techniques comme la marge nationale d'appréciation, pour articuler l'un et le multiple, le commun et le particulier.

Même ainsi pluralisé, l'Humanisme des Lumières ne suffit plus. Dans ce monde caractérisé par des interdépendances croissantes dont la pandémie donne une démonstration terrifiante, qu'il s'agisse des masques de protection, des tests de dépistage ou des vaccins-, doit naître un humanisme des Interdépendances (sociales et écologiques). Enfin, nous commençons seulement à prendre conscience du lien entre l'humanisme et la non détermination, qui devrait limiter l'extension des pratiques prédictives, transposant l'étiquetage et le traçage des produits dangereux aux personnes à

risques, avec toute l'ambiguïté du terme. Au risque, si l'on n'y prend garde, de renoncer à la spécificité humaine en supprimant responsabilité et créativité. Car le propre de l'humain, ne l'oublions pas, n'est pas d'être en vie, mais d'être responsable et créatif.

Une telle recomposition prendra du temps car elle implique le dépassement de trois dogmes profondément inscrits dans la mondialisation actuelle : le dogme économique de la croissance et du profit autorégulateur, le dogme politique de la souveraineté solitaire des Etats, enfin le dogme éthique, celui de l'anthropocentrisme des valeurs qui place l'homme au centre de la Terre. Une course de vitesse est désormais engagée entre la prise de conscience de notre appartenance à l'écosystème et les effets éclatés de la mondialisation. S'agissant des systèmes de droit, il faudrait que cette révolution « copernicienne » prenne place simultanément à tous les niveaux (national, infranational, trans et international, supranational régional et mondial), et en tous domaines. Mais il y a urgence à ouvrir deux chantiers. L'un pour élargir la catégorie des biens à

des « biens communs mondiaux » non appropriables, comme la santé ou le climat, et celle de « personne juridique » à des entités titulaires de droits mais non responsables, comme les générations futures ou les vivants non humains. L'autre pour inscrire en droit constitutionnel et inter-

national la notion de « limites planétaires ». Trop longtemps aveugles à la finitude des ressources terrestres, que la cosmologie nous donne pourtant à voir comme une évidence, apprenons à protéger cette fragile pellicule vivante qui enveloppe le caillou nommé Terre, car c'est notre commune

demeure. Une demeure dont nous ne sommes pas les propriétaires, mais de modestes habitants, de simples passagers en transit, dont elle conditionne le destin.

*Mireille Delmas-Marty,
Professeur émérite au Collège de France, Membre de l'Institut*

Pour aller plus loin

- Aux quatre vents du monde, petit guide de navigation sur l'océan de la mondialisation, Seuil, 2016
- Sortir du pot au noir, l'humanisme juridique comme boussole, Buchet Chastel, 2019
- Une boussole des possibles, Gouvernance mondiale et humanismes juridiques, éd du Collège de France, 2020

LE VIRUS, LE DROIT ET L'ADMINISTRATION

PAR BERNARD STIRN

L'épidémie provoquée par la Covid-19 appelle à la fois à l'humilité, à la reconnaissance et à la réflexion.

A l'humilité car nul n'avait pu prédire ni même envisager une telle crise sanitaire. Pour lutter contre elle, les moyens ont été définis de manière empirique au fur et à mesure que l'expérience apportait des enseignements. L'horizon médical et scientifique demeure largement impossible à discerner à l'avance.

La reconnaissance est due au dévouement, à l'engagement, à l'efficacité de tous ceux qui sont intervenus pour combattre l'épidémie, en prenant des risques et sans compter leur fatigue ni leur

temps. Tous les acteurs de la santé, du public comme du privé, des différents métiers, ont fait preuve d'une mobilisation exemplaire. De nombreuses autres professions ont su remplir des tâches essentielles à la vie de tous.

La réflexion s'impose devant les enjeux d'un monde d'après qui ne sera plus le monde d'avant mais dont il est encore difficile de cerner les contours, de définir les priorités, de dessiner le cadre. Sans doute depuis mai 1968 n'y avait-il pas eu un tel mouvement de parole, un tel élan de proposition. Dans ce contexte, le travail approfondi et diversifié entrepris par le Cercle Orion, les jeunes diplômés d'HEC et

Sciences Po Alumni est à la fois bienvenu et prometteur. Assurant la participation des jeunes à des débats dont ils ont vocation à être les responsables, il éclaire et prépare l'avenir de la meilleure façon.

Du point de vue du droit et de l'action administrative, la crise a souligné que trois équilibres délicats sont à rechercher, entre les contraintes de la sécurité sanitaire et le respect des droits fondamentaux, entre les stratégies nationales et la différenciation territoriale, entre les responsabilités nationales et l'horizon européen.

Les exigences de la lutte contre le terrorisme avaient entraîné, de 2015 à 2017, la

mise en vigueur de l'état d'urgence institué par la loi du 3 avril 1955. Un état d'urgence sanitaire a été défini par la loi du 23 mars 2020 puis prolongé, jusqu'au 10 juillet, par la loi du 11 mai 2020. Une prolongation au-delà de cette date est envisagée. Déclaré « en cas de catastrophe sanitaire mettant en péril, par sa nature et sa gravité, la santé de la population », l'état d'urgence sanitaire confie, afin de combattre l'épidémie le plus efficacement possible, des pouvoirs exorbitants aux autorités de police administrative, éclairées par les avis des spécialistes scientifiques.

Comme toutes les mesures de police, les décisions prises dans ce cadre doivent être nécessaires, adaptées et proportionnées. La problématique est toutefois en partie inédite. Il ne s'agit pas, comme dans le cas de la lutte contre le terrorisme, d'apprécier le comportement individuel de personnes susceptibles de mener ou d'aider des activités terroristes mais d'édicter des dispositions de caractère général propres à limiter la diffusion de l'épidémie. Pour dépister, tester, mettre le cas échéant en quarantaine ou à l'isolement des personnes susceptibles de porter le virus ou d'être atteintes par lui, des traitements informatiques de grande ampleur sont en outre nécessaires mais leur mise au

point soulève des interrogations en termes de protection des données personnelles et de respect du secret médical.

Mobilisées, les différentes garanties juridictionnelles de l'état de droit ont assuré leur office. Le juge administratif des référés a été saisi de très nombreuses requêtes dirigées contre les mesures réglementaires prises. Les débats lors des audiences de référé ont permis de préciser la portée de plusieurs dispositions, de définir des précautions dans leur mise en œuvre et de rappeler des limites. Plusieurs injonctions ont été adressées à l'administration, comme celle de reprendre l'enregistrement des demandes d'asile en Ile-de-France, de mettre fin à l'usage de drones qui étaient déployés sans les garanties nécessaires à la protection des données personnelles, ou de lever, après le déconfinement, l'interdiction générale et absolue de réunion dans les lieux de culte. La loi du 11 mai 2020, éclairée par la décision du Conseil constitutionnel du même jour, a confié au juge des libertés et de la détention les compétences requises à l'égard des mesures individuelles de quarantaine et de mise à l'isolement. Plusieurs questions prioritaires de constitutionnalité, transmises les unes par le Conseil d'Etat, les autres par la Cour de cassation, sont en instance d'exa-

men devant le Conseil constitutionnel, dont les décisions viendront éclairer certains aspects de la répression pénale durant le confinement et préciser les exigences de la liberté de choix des électeurs dans le contexte du report du second tour des élections municipales. Par ses arrêts du 26 mai 2020, la chambre criminelle de la Cour de cassation a défini les limites de la prolongation de plein droit des gardes à vue durant la première période de l'état d'urgence sanitaire. La Commission nationale de l'informatique et des libertés et les formations consultatives du Conseil d'Etat ont veillé à ce que les traitements informatiques respectent les exigences européennes et nationales relatives à la protection des données personnelles.

La lutte contre l'épidémie appelle une stratégie nationale mais aussi des différenciations territoriales. Par une ordonnance Commune de Sceaux du 17 avril 2020, le juge des référés du Conseil d'Etat a décidé que l'état d'urgence sanitaire impliquait une articulation particulière entre le pouvoir de police générale du Premier ministre pour l'ensemble du territoire et le pouvoir de police du maire dans la commune. En règle générale, selon les principes posés par l'arrêt du 18 avril 1902, Com-

mune de Nérès-les-Bains, le maire ne peut pas réduire les contraintes imposées à l'échelle nationale mais il peut les aggraver si les circonstances locales propres à sa commune le justifient. Durant l'état d'urgence sanitaire, le maire conserve un pouvoir de police sur le territoire de la commune mais son usage est davantage encadré : il ne peut édicter des mesures aggravant celles qui ont été arrêtées au niveau national qu'à la double condition de pouvoir se fonder sur des « raisons impérieuses liées à des circonstances locales » et de « ne pas compromettre la cohérence et l'efficacité des mesures prises par les autorités de l'Etat ». Exiger le port de masques dans l'ensemble de l'espace public excède le pouvoir ainsi reconnu au maire.

Dans ce cadre général, le besoin de différenciations territoriales est apparu indispensable pour que les mesures prises correspondent au mieux à la réalité des risques et à la diversité des situations. Les dangers ne sont pas les mêmes partout, comme le montre la distinction entre départements « verts », « rouges » ou « oranges ». La réalité locale est à prendre en compte, qu'il s'agisse de l'ouverture, avec les précautions appropriées, de certains marchés ou de l'accès aux plages. Pour combiner au mieux la

stratégie nationale, qui garantit la cohérence et évite les surenchères, dans un sens ou dans l'autre, avec la prise en compte des particularités locales, la France dispose de l'atout important que constitue le dialogue fortement ancré dans sa culture administrative entre le préfet et le maire. Représentant unique du gouvernement dans la région ou le département, le préfet porte l'ensemble des politiques de l'Etat. Mais le métier préfectoral repose fondamentalement sur des échanges réguliers et confiants avec les élus locaux. La crise sanitaire a souligné combien le couple préfet-maire était adapté pour conjuguer le respect d'impératifs définis à l'échelle nationale et l'adaptation des mesures aux circonstances locales.

Tout en révélant des insuffisances dans la capacité de réaction de l'Europe, la crise sanitaire a aussi plus que jamais fait ressentir le besoin d'Europe.

Au début de la crise, les frontières se sont fermées. Seuls compétents en matière de santé publique, les Etats ont dans un premier temps réagi chacun à sa manière, sans coordination. Dans le domaine économique, les habituelles tensions sont apparues entre pays du Nord, soucieux d'abord des équilibres budgés-

taires, et pays du Sud, davantage dépensiers. S'agissant des droits fondamentaux garantis, dans le cadre du Conseil de l'Europe, par la Convention européenne des droits de l'homme, peu de contraintes ont été ressenties et la majorité des Etats n'ont même pas éprouvé le besoin de faire usage de la possibilité, ouverte par l'article 15 de la convention, de déroger temporairement à ses exigences « en cas de guerre ou en cas d'autre danger public menaçant la vie de la nation ». En Hongrie, des pouvoirs exceptionnels et très peu encadrés ont été attribués au gouvernement, au moins jusqu'au 20 juin 2020.

Ainsi le projet européen a pu paraître mis entre parenthèses par l'épidémie. Dans ce contexte, et même si elle traitait d'une affaire sans rapport avec la crise sanitaire, la décision de la Cour de Karlsruhe du 5 mai 2020 intimant à la Banque centrale européenne de justifier du caractère proportionné des rachats de dette publique auxquels elle peut procéder est venue sonner comme une sirène d'alarme sur la solidité de l'édifice juridique européen.

Des réactions bienvenues se sont toutefois manifestées. La Banque centrale européenne a ouvert une ligne de crédit au sein du Mécanisme

européen de stabilité pour financer l'action sanitaire liée au virus, affecté 200 milliards d'euros au Fonds pan-européen de garanties constitué par la Banque européenne d'investissement, permis le financement d'actions en faveur de l'emploi. L'Allemagne et la France ont proposé un programme ambitieux de solidarité budgétaire portant sur 500 milliards d'euros en trois ans. Le projet de relance présenté par la Commission européenne s'inscrit dans cette perspective.

Même si l'action des Etats demeure première dans le champ de la santé et de la sécurité sanitaire, l'épidémie due à la Covid-19 a fait ressortir l'importance de l'Europe en matière de recherche médicale, de solidarité économique sociale, de stratégie d'ensemble. La lutte contre les épidémies rejoint les autres grands enjeux, asile et immigration, environnement et développement durable, numérique et protection des données personnelles, qui appellent des réponses euro-

péennes. La nécessaire approche européenne est à combiner avec la légitime diversité des réponses nationales, qui conservent toute leur pertinence. En matière sanitaire, comme sur tous les grands sujets, il est plus que jamais impératif de trouver la juste articulation entre la dimension européenne et les marges nationales.

*Bernard Stirn,
Président de section au Conseil d'Etat, Membre de l'Institut*

RÉFLEXION SUR LE MONDE D'APRÈS

PAR BERTRAND BADRÉ

Je suis heureux de rejoindre encourager et préfacier avec d'autres la belle initiative du Manifeste du Monde d'après. Aux lignes qui suivent et qui ont publiées dans le quotidien La Croix en Mai je voudrais ajouter quelques idées.

La crise sanitaire n'est ni en soi une crise financière, une crise climatique ou une crise de la mondialisation. Il y a eu à toutes les époques des pandémies. Il y en aura d'autres. Probablement plus d'ailleurs et nous devons pouvoir nous organiser. Mais cette crise a mis en exergue les défauts de notre cuirasse. Elle a rappelé que nous n'avions pas traité au fond les faiblesses de notre modèle financier après la crise

de 2008-2012 et que celui-ci était en soi un des éléments de fragilité auxquels nous étions collectivement confrontés. Nous n'avons pas comme je le rappelle ci-dessous tiré les conséquences de cette marée centennale alors même que nous étions confrontés à une nouvelle marée d'une amplitude inédite.

Nous ne pouvons pas une fois encore passer outre une analyse au fond de nos faiblesses. Il ne s'agit pas de jeter par-dessus bord notre système d'exploitation. Il s'agit de procéder à sa mise à jour et d'adopter une version plus puissante mais aussi plus équitable et plus durable. Cela signifie relever ses manches, ouvrir le moteur,

prendre la trousse à outils et procéder aux indispensables réglages. Et donc répondre au fond et sérieusement à deux questions :

- Quelle économie voulons-nous ? Et si nous confirmons par notre réponse le choix fait en 2015 d'une économie du développement durable :
- Comment voulons-nous la financer ? Quelle définition du profit ? Quel horizon à notre réflexion ?

A partir de là nous pourrions commencer à travailler sur nos normes : comptabilité, rémunérations, obligations

fiduciaires, reporting , rating...

C'est un travail long et fastidieux qui ne fera pas les gros titres. Mais il est indispensable. Il doit aussi s'accompagner d'un travail important sur nous-même. Changer est difficile. Tolstoï l'avait dit avec beaucoup de talents : « chacun veut changer le monde mais personne ne songe à se changer soi-même ».

Cela va donc commencer par un travail d'analyse et d'introspection. Pas juste un coup de peinture. Je fais le pari raisonnable mais pas nécessairement gagnant que la société dans son ensemble devrait être de plus en plus exigeante et moins tolérante avec les passagers clandestins ou ceux dont l'intégrité est contestable. Nous avancerons si nous prenons en particulier chacun à notre mesure notre rôle à cœur comme consommateur, investisseur, collaborateurs et citoyen.

C'est un travail de plusieurs années voire décennies. Il n'y aura pas de grand soir. Mais plus tard nous commencerons plus la marche sera élevée et le voyage couteux.

C'est une évolution que nous devons à nous-même mais plus encore aux plus jeunes d'entre nous et notamment ceux qui ont initié ce manifeste. Nous leur laissons

une dette considérable. Le marché du travail est dévasté. Les perspectives internationales sombres. Pourtant ils sont enthousiastes. Ils savent que nous avons les moyens humains financiers et technologiques. Que nous manquons peut-être de leadership et de courage. C'est nous qui avons une dette envers eux en fait. La prochaine marée ne doit pas nous surprendre. Nous le leur devons.

Après la marée du siècle. Et avant la suivante.

Warren Buffet, le célèbre milliardaire américain, avait indiqué avec humour, en pleine crise financière il y a 12 ans : 'c'est au moment où la marée se retire que l'on voit qui se baigne sans maillot ». Avec cette image forte il soulignait la fragilité et l'inconscience d'un système financier qui n'avait échappé à la désintégration que grâce à l'intervention massive et coordonnée des pouvoirs publics.

La crise financière était une première grande marée au coefficient centenaire. Nous ne pensions pas alors vivre une nouvelle marée d'ampleur historique aussi rapidement. Nous découvrons avec la Covid-19, comme après la faillite de Lehman Brothers, non seulement qui n'a pas de maillot mais aussi petit à petit une plage que nous ne recon-

naissions plus et un littoral bouleversé.

Il y a 12 ans nous en avons pris notre partie, Nous n'étions pas morts. Et cela était déjà un résultat en soi. Bien sûr nous avons entrepris des réformes, certaines importantes. Mais nous n'avons pas choisi de toucher le système d'exploitation. Le profit comme fin en soi restait le moteur ultime de notre économie. « L'objet social de l'entreprise est de faire du profit », selon la formule de Milton Friedman. Sur cette base s'est développé le « capitalisme actionnarial ». Ce moteur puissant a tiré l'économie mondiale pendant plus de 30 ans. Avec la crise financière il a touché ses limites. Et a montré depuis son incapacité en l'état à apporter une réponse convaincante aux gigantesques défis sociaux et environnementaux auxquels nous étions confrontés avant même que le virus s'attaque à nous.

Bien sûr le virus n'est pas causé par les failles de notre modèle. Mais il met en exergue les défauts de la cuirasse et s'attaque à une plage qui n'a pas été sérieusement considérée toutes ces années. Et cette dernière marée est bien plus forte que la précédente. Le paysage est dévasté. Les épaves gisent sur le flanc, démantées ou éventrées. Les

rochers ont été déplacés. L'horizon est modifié. Certains nageurs méconnus ont conquis l'or olympique. D'autres ont péri. Les courants ont détruit des écosystèmes. Et après la marée, les vents contraires, économiques, sociaux ou géopolitiques, soufflent encore en tempête, annonciateurs d'autres marées hors normes.

Il ne s'agit pas une fois encore d'attendre le reflux en croisant les doigts. Ni d'invoquer une pensée magique ou de se réfugier dans d'hypothétiques rêves d'après. Nous en avons tous fait. Il faut prendre la mesure de l'évènement. Sortir les outils. Essayer de travailler ensemble. Non pas colmater les brèches ou calfeutrer ce qui peut encore l'être mais s'attaquer au dessein – dessein ? – de notre système et à ses réglages, préserver ce qui doit l'être et modifier ce qui ne répond plus à la commande.

Notre modèle concentré sur la valeur actionnariale est extraordinairement efficace. Trop sans doute. Nous avons optimisé à tous les étages et

avons oublié que cela venait au prix d'une fragilité : l'absence de maillot. La problématique des chaînes de valeurs étendues comme dans le cas de l'iPhone sur près de 50 pays est maintenant mieux comprise. Découvrir le choix fait de s'en remettre à l'efficacité du marché pour des approvisionnements stratégiques a été un choc. Le « juste ce qu'il faut - juste à temps » ne marche plus en cas de crise mondiale. Nous avons oublié d'enraciner notre système. De lui donner une assise et de travailler à sa résilience, autre mot redécouvert ces derniers mois. Le profit ne vaut que s'il est durable et lui aussi enraciné. Il ne peut être une fin en soi mais doit être un moyen en vue d'une fin. Je reprends à mon compte la formule de mon ami le professeur Colin Maier, de la business school d'Oxford : l'objet social de l'entreprise doit être de trouver des solutions profitables aux problèmes de notre planète et de ses habitants. Non un profit hors sol mais un profit qui découle d'une utilité, tenant compte de l'horizon, de

la forme du littoral, des rochers comme du niveau et des besoins des nageurs, qui incorpore dans son calcul ce que l'on appelle les externalités, le prix du carbone aujourd'hui ou celui de la biodiversité demain. Il repose sur un travail de fond à entamer dès aujourd'hui sur nos normes comptables, prudentielles, fiduciaires, de rémunération...

C'est à ce prix que nous serons prêts pour la prochaine marée et que nous bâtirons une société capable de faire face aux chocs. Une économie durable et équitable. Une économie résiliente. Une économie au service de notre planète. Nous n'en avons pas d'autres pour l'instant. Une économie au service de ses habitants et des plus faibles en premier lieu. Cinq ans après la publication de Laudato Si le message est plus fort que jamais. Cela ne se passera pas sans effort. Changer, en particulier soi-même, est toujours difficile. Le prix sera élevé. Mais comme pour une assurance il ne paraît jamais aussi élevé qu'avant l'accident.

*Bertrand Badré,
ancien directeur général de la Banque Mondiale*

Y A-T-IL UNE VIE APRÈS LE CORONAVIRUS ?

PAR BERTRAND BADIE

La question lancinante de « l'après », si souvent formulée tout au long de la crise sanitaire que nous traversons, a tout de la question-piège. D'abord, parce que rien n'indique de façon certaine que cette crise, pourtant éprouvante, bouleversera nos structures présentes. Ensuite, parce qu'aucun changement n'est possible sans une volonté politique de l'entreprendre : il n'est pas sûr que cette volonté anime les acteurs politiques contemporains, ni surtout qu'ils aient les ressources de confiance nécessaires pour entreprendre ce « new deal ». Enfin, l'aspérité est évidente : le changement attendu ne se limite plus aujourd'hui au cadre national, comme c'était le cas jadis quand il importait

de concevoir une nouvelle étape politique ou sociale : la rupture dont on a besoin est, cette fois-ci, internationale et suppose donc une improbable harmonie, mobilisant, dans un même cortège de réformes, Donald Trump, Jair Bolsonaro, Xi Jin Ping et Vladimir Poutine : on croit rêver s'il ne s'agit pas tout simplement d'un des cauchemars les plus épais jamais produits par la science-fiction !

Partons tout de même d'une évidence : si notre monde ne change pas, si ce « new deal » n'est pas élaboré, nous pouvons tenir pour certain que le XXI^{ème} siècle enchaînera les malheurs et les tragédies. La peur et l'utilité ont déjà accompli un beau tra-

vail dans l'histoire : elles ont forcé à agir ceux qui, à l'époque, se seraient volontiers contentés de paresser dans le statu quo. Sans l'une et l'autre de ces vestales, nous n'aurions jamais connu ni la construction européenne, ni les Nations unies, ni la décolonisation, ni peut-être même la démocratie... La peur, cette fois, fut forte, puisqu'instillée, presque en même temps, dans la chair de chaque habitant, ou presque, de la planète. L'utilité peut paraître manifeste, tant l'échec des politiques publiques d'Etat fut manifeste, au moins dans la prévention du cataclysme !

Dans ces conditions, les directions d'un vrai changement sont, elles au moins, fa-

ciles à définir : j'en suggérerai trois. La première amène logiquement à repenser l'idée même de sécurité, pierre angulaire de toute construction politique. On a clairement découvert que celle-ci ne se construisait plus désormais en termes de sécurité nationale, mais bel et bien en termes de sécurité globale. La menace ne vient plus d'un ennemi, elle n'est plus le fait d'un stratège et ne cible pas un territoire précis, mais l'humanité toute entière, solidaire et anonyme. La conséquence est claire : la nouvelle défense n'est plus principalement nationale ni militaire, mais mondiale, intégrée et sociale. La deuxième direction fait écho à cet appel unanime à la protection so-

ciale, très audible tout au long de ces dernières années de mobilisation populaire, comme dans les chroniques de la crise de la Covid-19. Alors que le néolibéralisme avait reléguée cette revendication au rang des gros mots, la vulnérabilité sociale des nations, quelles qu'elles soient, est devenue un fait indiscutable qui, loin d'être égoïste, conditionne directement la survie des Etats et de leur économie. Celle-ci n'est plus première et doit rentrer dans le rang : les décennies à venir marqueront ainsi la revanche de la sociologie ! Enfin, preuve a été apportée que le néonationalisme n'avait décidément rien à vendre pour faire face à ces crises nouvelles : réduit aux

tweets et à la vocifération, il a perdu, là où il était au pouvoir (Etats-Unis, Brésil, Grande Bretagne...) dans des proportions pires qu'ailleurs et qui portent à méditer sur sa réelle identité, plus protestataire que capable de gouverner!

Le temps donc d'une mondialisation habillée, réglée, accompagnée est donc venu : le paradoxe voudra que nous aurons fait connaissance avec celle-ci dans la douleur alors que nous semblions l'ignorer ou mal la connaître dans les temps qui précédaient : espérons que ce sera aussi un moyen de l'appivoiser et de nous réformer !

Bertrand Badie
Professeur émérite de Sciences Po Paris

LE "MONDE D'APRÈS", ÉLÉMENTS D'UN PROSPECTIVISTE

PAR FLORENT PARMENTIER

« Le monde d'après » marque une volonté politique : celle d'une rupture avec l'avant, après un point d'inflexion apparent, celui du virus Covid-19, événement ou plutôt ensemble d'événements ayant changé autant nos pratiques quotidiennes que notre compréhension du monde. Pourtant, il ne peut y avoir d'inflexion que parce qu'il y a une décision proprement politique au départ, c'est-à-dire que des acteurs convergent et décident d'en faire un point d'inflexion en portant des visions politiques. Sans cela, l'actualité ne se résume qu'à un cimetière de points d'inflexion potentiels et d'occasions manquées. Les

mégafeux sans précédent ayant ravagé la faune et la flore australiennes fin 2019 ne constituaient-ils pas une illustration supplémentaire des dérèglements climatiques en cours et qui constituent le défi du siècle ?

Pour autant, l'expression mérite d'être précisée : pour le prospectiviste, le « monde d'après » ne sera pas le même à deux ans, à dix ou à vingt ans. Les évolutions que nous rencontrerons ne seront pas linéaires ; la compréhension de notre dépendance envers les écosystèmes, en lien avec la Covid-19, et le souhait d'une meilleure prise en compte des problématiques environnementales vont de

pair avec la multiplication des produits plastiques jetables et des masques jonchant désormais les planchers marins.

Comment imaginer le monde d'après ? Il faut commencer par distinguer trois attitudes face au futur : connaître l'avenir, prédire l'avenir et prévoir l'avenir. Connaître l'avenir revient à penser qu'il est fixé à l'avance et que les détails peuvent être connus à l'avance. Une approche moins déterministe consiste à prédire l'avenir : c'est continuer de penser que le futur est immuable, mais sans croire cette fois-ci qu'il soit entièrement accessible à notre connaissance. Enfin, prévoir l'avenir est une attitude

entend essayer de le deviner, au moins partiellement, mais en considérant qu'il n'est pas figé, et qu'il est possible de prendre un autre chemin que le récit proposé. Une bonne

prévision peut logiquement aboutir à la non-réalisation d'un scénario : agir pour le monde d'après, c'est envisager différents scénarios et œuvrer pour conjurer le pire et aller

vers le meilleur. Ce manifeste a bien pour objet de prévoir l'avenir, et ce propos s'inscrit dans ce sens.

Cette pandémie défie notre imaginaire

« Le futur est déjà là : il est juste inégalement partagé » : l'intuition de l'auteur de science-fiction américain William Gibson est sans doute juste. Elle nous incite à regarder du côté de la littérature d'anticipation et de science-fiction pour comprendre la nature de l'impact de ce virus sur nos sociétés.

Notre vécu du virus nous oriente vers trois imaginaires : le post-apocalyptique, la guerre bactériologique et la « hard science-fiction » (plus technologique). De Mary Shelley (*Le dernier homme*, 1826) à Jack London (*La peste écarlate*, 1912), jusqu'à Stephen King (*Le Fléau*, 1978) et Max Brooks (*World War Z*, 2006), les exemples ne manquent pas pour prédire l'effondrement de l'humanité par l'expansion de virus – la description des épidémies étant évidemment bien plus anciennes (voir le *Décameron* de Boccace, 1349-1353). Dans la plupart des cas, cependant, il existe une différence majeure avec la crise actuelle : le

taux de mortalité y est le plus souvent quasi-absolu, alors que la mortalité mesurée de la Covid-19, est comprise entre 2 et 4 %.

La guerre bactériologique devient également un enjeu d'inquiétude à compter de la fin du XIXe siècle : Albert Robida l'envisage avec *La guerre au XXe siècle* (1887), entre autres prémonitions, Jack London avec *L'invasion sans pareille* (1910), dans laquelle les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux répondent par une guerre bactériologique face à la montée de la Chine, et Dean Koontz avec *Les yeux dans les ténèbres* (1981) – livre évoquant un virus, le Wuhan-400, qui nous semble bien actuel.

Enfin, la littérature donne également des exemples d'anticipation technologique, comme le roman de Michael Crichton, *La variété Andromède* (1969), avec l'introduction d'un virus en provenance de l'espace, ou encore David Gruson avec *SARRA une intelligence artificielle* (2018) et

SARRA une conscience artificielle (2020), montrant comment l'IA peut nous aider à affronter les risques pandémiques.

Aucune des situations décrites ne correspond à la situation actuelle : la situation n'est pas post-apocalyptique, le virus est d'origine naturelle (lié à la proximité des métropoles avec les écosystèmes sauvages), et ne vient pas de l'espace. Toutefois, l'impact psychologique est réel si l'on en juge la modification des comportements individuels et les débats sur les choix collectifs à effectuer : contrairement à la littérature apocalyptique, le « monde d'après » ne sera pas mécaniquement meilleur, mais le pire est évitable. Et, en matière d'anticipation, il faut noter qu'une start-up d'IA canadienne, BlueDot, a bien pu expliquer dès décembre 2019 que quelque chose de grave se passait en Chine.

Deux pistes : biomimétisme et précautionnisme

« La santé humaine et la santé animale seront de plus en plus liées. En augmentant les contacts à l'échelle mondiale et en modifiant les conditions environnementales, on affecte la distribution géographique des éléments pathogènes et leurs hôtes qui, à leur tour, favorisent l'émergence et la transmission de nombreuses maladies infectieuses humaines et animales. Les failles des systèmes de santé et du contrôle des maladies rendront les épidémies plus difficiles à repérer et à gérer, augmentant les risques de pandémie et de contagion bien au-delà des zones d'origine. » Le rapport de la CIA sur le monde en 2035 a correctement anticipé le lien croissant entre santé humaine et conditions environnementales, au cœur du problème de la pandémie.

Dans la mesure où ce sont les mieux préparés qui imposent leurs idées dans les moments de sidération plutôt que ceux ayant raison sur le fond, les idées présentes dans le débat plutôt que les nouvelles, il convient de proposer sans attendre de nouvelles pistes de réflexion pour le monde d'après : le biomimétisme et le précautionnisme,

deux approches permettant de relever les défis devant nous.

Le biomimétisme consiste à s'inspirer de la nature pour répondre à des besoins élémentaires est une démarche extrêmement ancienne, dont on retrouve moult exemples dès l'Antiquité. A la Renaissance, Léonard de Vinci utilise cette approche pour envisager des technologies avec plusieurs siècles d'avance : en substance, « Apprenez de la nature, vous y trouverez votre futur ». Elle a été développée de manière plus systématique par Janine Benyus (*Biomimicry : Innovation Inspired by Nature*, 1997), la nature étant conçue comme objet, mécanisme ou écosystème. Le biomimétisme comme méthode d'inspiration pour le bien commun s'appuie sur une observation : construire des systèmes résilients est le propre de la nature, à travers des principes de parcimonie, de coopération, d'optimisation et de responsabilité mobilisés pour la pérennité des écosystèmes. L'organisation de nos sociétés y gagnerait certainement.

Le précautionnisme est une autre piste pour repenser la position de l'Europe dans le

système international. Elle avait été développée par Pascal Lamy au sujet du commerce international, pour répondre à une question simple : si le commerce international n'est plus une affaire de tarifs, mais de standards, que faire s'il existe des différences de philosophie dans les standards ou dans le niveau des standards ? Avec la crise de la Covid-19, nous devons penser à de nouveaux équilibres entre ouverture et fermeture, entre projection internationale et protection ; l'alternative ne peut se résumer à l'autarcie ou à l'absence de défense, autrement dit entre souverainistes et mondialistes vus comme positions absolues et antagonistes. Le débat qui s'ouvre sur la nouvelle synthèse à trouver, entre relocalisation, souveraineté technologique et coopération internationale, doit déboucher sur une nouvelle réalité qu'il conviendra de nommer. Les défis mondiaux devant nous avec le dérèglement climatique amènent à davantage de coopération, alors que les effets de la crise de la Covid-19 poussent vers une volonté de limiter les effets de la mondialisation. La contradiction peut trouver sa synthèse dans le concept de précaution-

nisme, vue comme une application d'un principe de précaution aux effets de la

mondialisation, dont les contours sont encore à débattre.

Florent Parmentier
Secrétaire général du CEVIPOF, enseignant à Sciences Po et
chercheur-associé au Centre de géopolitique de HEC

L'ÉCONOME INCLUSIVE : PILIER DU 'MONDE D'APRÈS'

PAR BÉNÉDICTE FAIVRE-
TAVIGNOT

En décembre 2018 une tribune était publiée dans Le Monde annonçant l'engagement de 13 entreprises pour une économie plus inclusive. En mai 2020, ce collectif passait officiellement à 35 grandes entreprises.

En aout 2019, dans le cadre du G7 qui se réunissait à Biarritz, le Président Macron invitait des grandes entreprises des pays du G7 à rejoindre la plate-forme 'Business for Inclusive Growth', co-présidée par l'OCDE et Danone. En mai 2020, cette plate-forme compte environ 38 entreprises des pays du G7.

Pourquoi, alors qu'il s'agissait il y a encore très peu de temps d'un concept assez vague et inconnu de beaucoup, parle-t-on soudainement autant de l'économie inclusive ? Ce concept était auparavant rarement utilisé, et. Que met on derrière ? quelle en est la définition ? S'agit-il d'un nouveau terme jargonnel à la mode ? d'une nouvelle forme de « social washing » ou d'un nouveau paradigme ?

Lorsque nous avons créé, en 2008, à HEC Paris, la Chaire Social Business / Entreprise et Pauvreté, nous avons assez rapidement utili-

sé ce terme d'économie inclusive. Il nous semblait plus large que celui de Social Business tel que défini par le Professeur Muhammad Yunus, Fondateur de la Grameen Bank, Prix Nobel de la Paix et par ailleurs co-président de notre Chaire avec Martin Hirsch : Yunus, en effet définit le social business comme un business qui vise avant tout à résoudre des problématiques sociales, sociétales et environnementales, sans avoir à rémunérer les actionnaires par des dividendes.

Si Yunus s'adressait ainsi avant tout aux philanthropes, leur proposant d'investir de

manière désintéressée une partie de leur argent, plutôt que de le donner, nous souhaitons aussi nous adresser aux grandes entreprises et aux investisseurs à impact, désireux de combiner impact so-

cial, et un minimum de rémunération du capital.

Mais lorsque, au début des années 2010, nous utilisons donc ce terme plus large d'économie inclusive, le retour

suyant nous était fait : « personne ne connaît ce concept trop vague, à part les experts de Ressources Humaines qui l'utilisent dans le cadre de la lutte contre les discriminations ».

Un mouvement en marche accéléré par la mise en lumière des réalités sociales du monde

Que s'est-il donc passé pour qu'un tel concept soit désormais aussi présent dans la sphère business et médiatique ? Un véritable basculement est à l'œuvre avec l'apparition brutale et croissante d'un mécontentement social face à l'accroissement des inégalités. En France, fin 2018, la perspective d'une taxe carbone déclenchait le mouvement des gilets jaunes; au Chili, fin 2019, l'augmentation des prix du ticket de métro faisait sortir les chiliens dans les rues avec une violence de plus en plus accrue ; au Liban la taxe sur WhatsApp générait également une révolte sociale, et les exemples d'explosion sociale se sont multipliés dans de nombreux autres pays, ré-

véléateurs du caractère insoutenable de l'accroissement des inégalités.

En 2019, Oxfam expliquait à Davos que 26 milliardaires possèdent la moitié de la richesse mondiale. Si les méthodes de calcul sont parfois contestées, il n'en demeure pas moins que ces chiffres reflètent la concentration toujours croissante de la richesse mondiale dans les mains d'un petit nombre. Cette tendance, on le sait, ne peut que s'exacerber avec le changement climatique (qui frappe en priorité ceux qui l'ont le moins généré), et les progrès technologiques (bio-médecine, digitalisation, robotisation, etc.)

Au niveau de l'OCDE, les 10 % des ménages les plus riches détiennent 52 % du patrimoine total, alors que les 60 % les plus pauvres se partagent seulement 12 % des richesses. L'Organisation s'inquiète du « rétrécissement de la classe moyenne », nous expliquait Le Monde le 12 novembre 2019.

Certes la globalisation a permis à près d'un milliard d'individus (principalement chinois) de sortir de l'extrême pauvreté; mais cette déception des classes moyennes et leur conscience accrue de la concentration des richesses, génèrent colère sociale et menacent le multilatéralisme.

La crise sanitaire et économique, révélateur et cause d'encore plus d'inégalités

« Comme les pertes d'emploi s'accroissent, près de la moitié de la population mondiale risque de perdre ses

moyens de subsistance », avertit l'Organisation Internationale du Travail en mai 2020.

Des vendeurs des marchés informels des pays émergents, aux artisans, restaurateurs, hôteliers, et même

salariés de grandes entreprises des pays développés menacés par la crise, ce sont des parents anxieux de ne plus subvenir aux besoins de leurs proches, qui sont aujourd'hui concernés.

Alors cette crise sanitaire semblait avoir calmé le jeu, les règles strictes de confinement limitant les manifestations violentes, et les individus étant davantage centrés sur la survie. Mais la flambée de violence actuelle aux Etats Unis, suite à la mort de George Floyd, certes plus relative au racisme qu'aux inégalités, --mais ces deux phénomènes ne sont-ils pas en partie liés ?--, montre que la colère est prête à s'étendre même dans ce contexte de crise sanitaire.

Alors peut-on imaginer l'économie du 'monde d'après' mettant de côté plus de la moitié de la population mondiale et concentrant toujours plus la richesse dans les mains d'un petit nombre ?

Suffit-il de relancer la croissance et 'd'accroître la taille du gâteau' pour que tout se remette en place et s'apaise ?

La croissance de ces dernières décennies n'a pas été inclusive. Elle ne le sera pas, sans une détermination très forte de tous les acteurs; sans volonté affirmée de nos leaders et de nous tous à construire une économie résolument et effectivement inclusive; sans mobilisation générale, et partenariats multi

-acteurs qui viennent casser les silos.

Parmi les 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU, l'objectif 16, qui est celui de la paix (permettre à nos enfants de grandir dans un monde paisible... un objectif tout à fait accessoire sans doute ?) ne sera atteint que si les autres objectifs sociaux et environnementaux le sont aussi. Et l'objectif 17, qui est en réalité un moyen, insiste à raison sur la nécessité de ces nouveaux partenariats multi-acteurs.

Une vision de l'économie plus humaine pour la survie de nos sociétés

Alors qu'entend-on par économie inclusive ? Partant du constat actuel, l'économie inclusive est une économie qui n'exclut pas. C'est une économie qui permet à chacune et chacun de 'recevoir', en particulier des biens et services essentiels, à des prix abordables, et qui permet aussi de 'donner', de contribuer, de manière digne, et décemment rétribuée.

Mais n'est-on pas en train de rêver ? Ne s'agit-il pas d'une utopie ?

Est-il réaliste d'imaginer aujourd'hui une économie qui permette à chacun d'en bénéficier et d'en être acteur ? dans un juste partage de la valeur ? Aujourd'hui au cœur de cette crise sanitaire (du Coronavirus) on pense par exemple aux personnels soignants, aux éducateurs... ; et à

tous ces métiers souvent peu valorisés mais tellement indispensables à notre société. Plus généralement, on pense aussi à tous ceux qui produisent nos vêtements, nos téléphones,... dans les pays émergents...

N'est-il donc pas utopique d'envisager un tel possible ? En réalité, il serait utopique de croire que nous allons pouvoir fonctionner comme avant.. Et

fondamentalement, comme le rappelle Muhammad Yunus dans son article du Monde du 5 Mai : n'est-ce pas la raison

d'être même de l'économie : d'être 'un moyen, que nous avons inventé, pour nous permettre d'atteindre les objectifs

que nous nous sommes fixés'; et non 'un piège mortel' ?

La mise en place progressive de l'économie inclusive dans notre système

L'observation des faits montre aussi qu'une telle utopie est non seulement nécessaire mais qu'elle est aussi réalisable.

Outre les multiples exemples de l'économie sociale et solidaire, particulièrement riches en France et en Europe, différentes formes d'économie inclusive ont émergé ces quinze dernières années :

-les modèles d'entrepreneuriat social, souvent hybrides, promus dans de nombreux pays (USA, Inde, ...) combinant subventions ou dons et recherche d'une certaine autonomie financière.

-les modèles de social business, tels que définis par le professeur Yunus : 'un business créé dans le seul but de résoudre des problèmes sociaux et environnementaux'.

Le social business a été développé depuis 2005 par un certain nombre d'entreprises, notamment françaises dans les pays émergents, souvent en partenariat avec Yunus et la Grameen Bank (Danone, Veolia, Credit Agricole ; et aussi BASF en Allemagne).

-celui de modèles dits 'à la base de la pyramide', tels que promus par CK Prahalad, professeur de stratégie américain; ce dernier, expliquait au début des années 2000, dans un livre et un article du Harvard Business Review très connu, que les 4 milliards d'individus de la 'base de la pyramide' représentaient un potentiel de croissance encore très peu ciblé par les grandes entreprises. Ces dernières pouvaient faire du profit tout en luttant contre la pauvreté : l'exemple le plus connu étant celui d'Unilever, et de la vente

de sachets individuels de lessives vendus dans les petites échoppes de bidonville en Inde; d'autres exemples plus élaborés sont ceux de modèles d'accès à l'électricité solaire ou aux lunettes, développés par des multinationales telles que Schneider Electric ou Essilor en Asie et en Afrique. Ces deux entreprises s'attachent à donner accès à des biens et services essentiels, tout en développant les capacités de milliers de jeunes entrepreneurs, formés pour être électriciens ou petits opticiens de campagne. Ces modèles à la base de la pyramide, sont aussi développés de manière très compétitives par des entreprises locales comme M'Pesa (mobile banking) ou M'Kopa (modèles d'accès à l'énergie basés sur le Pay as you go au Kenya).

Une mobilisation globale nécessaire pour amplifier la prise de conscience et l'impact

Au-delà de ces initiatives menées par certaines entreprises, des coalitions d'acteurs émergent depuis peu, visant à construire cette économie inclusive :

En 2009, une dizaine d'entreprises, réunies autour de la chaire Social business d'HEC Paris lançaient avec Martin Hirsch et Emmanuel Faber, l'Action Tank Entreprise et pauvreté, une sorte d'incubateur de modèles d'économie inclusive en France, visant à donner accès à la nutrition, à la santé, à la mobilité... en France. D'autres Action Tanks similaire ont suivi plus récemment en Inde au Brésil est en Afrique.

Un peu moins de 10 ans après, le mouvement des gilets jaunes favorisait une amplification de ce mouvement, avec la création de la première coalition évoquée au début de cette contribution : la coalition française, avec trois axes d'engagement : un axe d'accès aux biens et services essentiels à tous, un axe d'accès au travail ou à l'apprentissage à tous et axe d'achat solidaire. Cette coalition est donc suivie de peu par celle du G7 : B4IG (Business for Inclusive Growth) qui regroupe environ 38 entreprises des pays du

G7, s'engageant à respecter les droits humains, intégrer dans les entreprises des minorités ou publics plus fragiles, et explorer des modèles d'accès aux biens et services essentiels.

Oui, une prise de conscience est à l'œuvre. De plus en plus d'acteurs, et en particulier en France, cherchent à construire des modèles plus inclusifs : Ces modèles sont sources d'espoir. Ils ouvrent de nouveaux possibles.

Et aujourd'hui, nous avons besoin d'une accélération, d'un passage à l'échelle.

Un exemple est celui du programme Mobilize de Renault, qui depuis 2012 tente de répondre au besoin des populations rurales à bas revenus qui ont besoin de voiture pour aller travailler : un modèle innovant de type Leasing abordable a été co-construit par l'entreprise avec l'Adie, acteur de micro-finance qui accompagne les petits entrepreneurs français, ainsi qu'avec la Caisse d'Épargne et Pôle Emploi : la pertinence de ce modèle qui vise à réduire les dépenses contraintes des classes moyennes, est confirmée par

le Mouvement des gilets jaunes. Et d'un peu plus de 300 bénéficiaires aujourd'hui, l'enjeu est de changer d'échelle en proposant d'ici quelques mois près de 10 000 véhicules.

Un tel changement d'échelle, qui seul permettra de répondre à l'urgence sociale, suppose l'engagement collaboratif de toutes les grandes parties prenantes :

Les états ont la responsabilité de concevoir et mettre en place, les lois et règlements favorisant la réduction des inégalités. Par exemple en luttant contre les paradis fiscaux, en limitant les écarts de salaires, etc.

Les marchés financiers peuvent introduire des critères d'investissement lié à la réduction des inégalités, comme on le voit apparaître pour le climat. Et des investisseurs à impact au service de cette économie inclusive, que le Forum de Financement de la plateforme B4IG tente de mobiliser.

Les entreprises peuvent créer des fonds d'investissements et/ ou des entités dédiées au développement de modèles d'économie inclu-

sive ; telle que l'approche Mobilize de Renault ; et qui fondamentalement ont la responsabilité de conduire un changement culturel auprès de leurs salariés, développant une véritable culture et conscience de l'impact ; conduisant tous les acteurs de l'entreprise à se poser les questions suivantes : quel est l'impact social et environnemental de mon activité ? Contribue-t-elle au changement climatique et à l'accroissement et des inégalités ? ou cherche-elle à réduire radicalement les externalités négatives voire à en créer des positives ?

Le monde académique a bien entendu un rôle important à jouer dans ce changement culturel, par ses travaux de recherche, et par la formation initiale et continue.

Les consommateurs peuvent enfin aussi décider de payer davantage les biens et services qu'ils achètent pour ne pas faire payer aux autres la recherche de prix toujours plus bas. Pour inciter les entreprises à réduire les inégalités de revenus au long de la chaîne de production, un « coût social » pourrait figurer sur l'étiquette à côté du prix d'achat, proposait Brian Hill, professeur d'économie à HEC, dans une tribune du Monde.

La relance verte dont nous avons besoin pour répondre aux immenses défis environnementaux actuels, peut être un formidable levier de construction de cette économie inclusive.

Oui 'le Monde d'après' n'est pas un mirage, mais un futur désirable et nécessaire, que nous avons la responsabilité de construire pour les jeunes générations. Il ne peut être que bas carbone, circulaire ET inclusif.

*Bénédicte Faivre-Tavignot
Professeure affiliée en Stratégie à HEC Paris et Directrice
Executive de l'Institut Society and Organizations d'HEC.*

L'EUROPE D'APRÈS SERA CITOYENNE (OU ELLE NE SERA PAS)

PAR ALBERTO ALEMANNO

The European response to COVID-19 has revealed a tragic flaw: the gap existing between our interdependent, European lives and our respective siloed national political systems. The ensuing lack of coordination among European countries has left nations short of crucial medical equipment. This eventually costed lives. As such, the COVID-19 pandemic is set to go down in Europe's history as a major catalyst for more – and a different kind of – integration. By rendering dramatically visible the costs of a clumsy response to the spread of the virus, the pandemic has unvei-

led – more than any other crisis before – several other major flaws of our incomplete union. Some of them seem to have been promptly addressed.

After displaying a slow, uncoordinated response to the sanitary crisis, the EU is rapidly moving towards the creation of a European Health Union, entailing the transfer of national competences to the union. When it comes to the COVID-19 induced financial crisis, the EU has responded with a major recovery plan, by quadrupling its annual budget and financing it

through new EU-based taxes, such a digital, a plastic or even single-market access tax. This may ultimately address the inherent contradiction of having an almost complete monetary union and a weak fiscal union.

These are taboo-breaking developments that occurred in record-time.

Yet behind the health and financial crisis caused by COVID-19 lies a deeper and overlooked democratic emergency, which predates the pandemic, within the Union.

Europe's "constitutional moment"

As the EU's political influence has grown significantly on citizens' lives, their expectation to influence EU policy and gain a say in it also expanded. However, this demand remains largely unmatched today. This mismatch between the EU impact on citizens and their respective ability to shape EU action has been further exposed by COVID-19.

Millions of Europeans have been directly affected by the lack of coordination and solidarity among European Union member states. The patchwork of national uncoordinated measures has already costed lives, and it has certainly damaged livelihoods. Not to mention the impact on the European project itself.

As such, COVID-19 has produced a unique emotionally shared experience that might potentially translate into a shared political response. In other words, the pandemic could truly prompt a long-overdue constitutional moment for Europe.

At least since 2000, there is a widespread conviction that without greater and more effective involvement from its citizens, the European Union is condemned to fail.

Yet no serious attempt has been made to address citizen demand for greater participation and integrate it into the EU day-to-day operation. If the last decade has witnessed new commitments to participatory democracy, existing channels - from public consultations, petitions to complaints to the European Citizens Initiative (ECI) - are not intended to have a direct impact on the decision-making process. Worse, while unknown to most EU citizens they are overused by corporate lobbyists. The challenge is to be able to gauge the strength of the often chaotic popular demand for direct involvement and to accommodate it within the EU's rigid institutional framework.

This is key insofar as, unlike its member states, the EU draws its democratic legitima-

cy and accountability, not only from representative democracy, but also from participatory democracy. Under the former, citizens take part in the political process through their elective representatives—the European Parliament and the governments gathering in the Council—whereas under the latter, citizens participate directly via a multitude of channels of participation.

EU's future largely depends its ability to devise a mechanism that is capable of capturing the most relevant of citizens' proposals and turning that into a permanent channel to feed into EU decision-making. For this to occur, the EU does not need a large-scale, standalone and pre-cooked exercise - such as the propose 'Conference on the Future of Europe' -, but it should instead set up an accessible, permanent and safe space in which citizens, from all corners of Europe, can regularly engage with EU decision-making and their elected representatives.

Time for participatory democracy to steer the Union

Time has come for the EU needs to draw from alternative, unconventional forms of participation. There are dozens of democratic innovations already taking shape across the continent. Those include citizens' assemblies, such as the Irish citizens' Constitutional Convention, which reviewed the constitution, the Ostbelgien Citizens' Council in the German-speaking community in eastern Belgium – a permanent mechanism and the

first of its kind, letting randomly chosen ordinary citizens take part with parliamentarians in developing recommendations for the local parliament. They also include citizens' initiatives, citizen lobbying as well as regulatory gaming. These democratic innovations are emerging from the bottom-up across the continent and getting traction at local, national and EU level in a new era powered by technology.

These alternative models being complementary and not antagonistic to representative democracy may be capable of channeling citizens' pluralistic and increasingly chaotic input into the political conversation. They may also contribute to bring citizens closer to their representatives—and they may be able to do this between elections and across countries.

Yet this might not suffice.

Making participatory democracy everyone's reality

To unleash EU participatory democracy entails breaking the agenda-setting monopoly enjoyed by the European institutional apparatus, notably the European Commission and the European Council. It involves supporting unorganized citizens and facilitating their access to participatory opportunities within and outside EU channels. These avenues should also trigger a feedback loop so as to guarantee that input from citizens and grassroots organizations be considered in tangible ways within EU decision-making.

To thrive, this streamlined and revamped participatory framework will require a set of positive, supportive measures to level the playing field with other interests so as to build a pan-European civic grid. That is an infrastructure for local and transnational citizen engagement. To improve civic literacy and build civic capacity, citizens must benefit from a range of supportive actions, such as:

- citizen lobbying aid, a form of advocacy assistance modeled on the system of legal aid;
- opening up parliamentary research services—such as the European Parliament Research Service—to grassroots campaigners in need of advocacy advice;
- skill-sharing advocacy platforms, such as the Good Lobby, which provide legal and advocacy pro bono support to citizens, grassroots groups,
- civic time off, enabling citizens in their working time to focus on civic engagement beyond voting;

and NGOs; and

- lobbying stimuli, enabling citizens to receive tax breaks or subsidies to let them support the causes they deeply care about.

In sum, the EU needs to increase access and multiply the opportunities for citizens to participate in problem-solving. To this purpose, public input must be allowed during the entire policy process, from agenda setting through to monitoring and evaluation of existing policies. While there exists embryonic forms of citizen participation at virtually every stage of the policy

cycle, they remain unknown, scattered, and underused by average European citizens.

Given the complexity of the EU institutional apparatus, it is unrealistic to expect EU citizens to understand it and be fluent in its workings before they have a chance to voice their opinions. Therefore, any meaningful attempt to make participatory democracy work in Europe requires drastically simplifying the institutional operations in the eyes of the public. Yet doing so does not necessarily entail embarking on complex institutional reforms. A new EU participatory agenda could

instead be established through inter-institutional decisionmaking to re-discover, re-imagine existing avenues of participation and amplify their collective power.

While this participatory framework would not magically fix the European accountability deficit, it may compensate by making the system responsive to citizen-driven issues and eventually making the system more intelligible and accessible to the many. More immediately, its implementation would mark a change in the EU institutional attitude toward the role of citizens in the union.

Europe's future is now

The clock is ticking: either the EU institutions and its Member States provide meaningful participatory, user-friendly opportunities to their citizens or the EU as it exists now could soon all be over. There is no better incentive for current and future EU political leaders than to be forced to listen their electorate through

a pan-European, informal framework animated by citizens.

It is becoming increasingly clear that the way to solve the challenges of the twenty-first century, as nations across the world become more interconnected, is by involving the people in shaping the policies that affect their lives.

Europe could and should become a leader in promoting and realizing such a citizen-driven model of governance to renew itself and set the standard for other nations, notably its own member states.

*Alberto Alemanno
Jean Monnet Professor of EU Law at HEC Paris and the
Founder of The Good Lobby.*

PANSER DEMAIN...

PAR LUCIEN RAPP

Qu'avons-nous appris des semaines passées, qui soit utile à demain ?

A « vivre bien sûr » , aurait dit Albert Camus, avant d'ajouter « Mais qu'est-ce que le bonheur sinon le simple accord entre un être et l'existence qu'il mène ? Et quel accord plus légitime peut unir l'homme à la vie sinon la double conscience de son désir de durée et de son destin de mort ? On y apprend du moins à compter sur rien et à considérer le présent comme la seule vérité qui nous soit donnée par surcroît » . Le présent fût notre seul horizon. Il pourrait le rester quelques temps encore.

Il ne serait pas étonnant que les jours qui suivront la fin de l'état d'urgence soient aussi faits de décompensations : le plaisir simple d'aller et venir, de croire, d'espérer à nouveau ; celui de toucher, d'enlacer, de sentir. Le plaisir retrouvé du regard, cher à Paul Eluard, qui est aujourd'hui tout ce qui reste du visage, quand le masque l'a dissimulé. Le plaisir de consommer, qui pourrait contribuer à effacer une partie des pertes provoquées par le confinement de la moitié de la population mondiale. C'est le pari des marchés qui pourraient, ce faisant, finir par avoir raison du pessimisme ambiant.

Et sans vouloir forcer le trait, le monde d'après devrait ressembler au monde d'avant, en plus lent.

Le « slow » pourrait ainsi revenir à la mode : de la slowbalisation annoncée, il y a quelques mois par The Economist au slowtime, slammé il y a quelques années par Oxmo Puccino , en passant par la slowfood qui est tout à la fois défense de la biodiversité, redécouverte du goût, relocalisation de nos circuits économiques, à commencer par ceux de la consommation. Les Africains le rappellent souvent aux visiteurs trop pressés : « vous avez l'heure,

nous avons le temps ! ».

Mais comment ne pas être attentifs aussi à l'impéritie de l'Etat, révélée par la situation sanitaire et au risque de déséquilibre de nos institutions.

Faut-il se satisfaire de ce que les parlements nationaux se soient défaits une fois de plus de leurs prérogatives éminentes pour cause d'urgence sanitaire, que les partis politiques aient renoncé à exercer leur office sous couvert de cohésion nationale, que la justice ait décidé de se mettre en sommeil au motif de précautions indispensables ? Comment des Gouvernements, dont les intentions ne sont évidemment pas suspectes, ont-ils pu remodeler librement la légalité sans contrepoids, suspendre nos libertés sous sanctions sans qu'aucun juriste ne proteste, exercer le monopole de l'information jusqu'à la transformer en propagande diffusée par des media atones ? Comment des peuples, réputés ingouvernables, ont-ils pu se laisser réduire à l'état de marionnettes obéissantes, frappant dans leurs mains, fût-ce pour la plus recevable des raisons : exprimer leur gratitude aux personnels soignants, tous les soirs à 20h00 ?

Etait-ce toujours cet « Etat prévoyant, tutélaire et

doux... » (Toqueville) ?

Pire, et la séquence mérite d'être décrite ; elle retiendra peut-être l'attention des historiens : comment un pouvoir politique qui avait refusé de considérer la revendication insistante des médecins hospitaliers ou y était resté financièrement sourd, a-t-il soudain donné le sentiment d'abdiquer au profit du pouvoir médical ? Et comment ce pouvoir médical a-t-il pu exercer un magistère quotidien sur les médias, mettant en scène ses approximations, ses contradictions et même ses divisions ? Comment l'une de ces dernières a-t-elle conduit à instrumentaliser l'une des revues scientifiques les plus réputées, jetant le discrédit sur la sélection et la qualité des articles qui y sont publiés ? Comment l'une des libertés les plus fondamentales de tout système de santé, la liberté de prescription, a-t-elle pu être délibérément amputée ?

Ce qu'il est convenu d'appeler l' « affaire des masques » en fournit une illustration jusqu'à l'absurde dans la veine de Pirandello, ces personnages en quête d'auteur ou de Beckett : en attendant « Coro ». On pourrait en sourire, s'il ne s'agissait de l'un des biens publics les plus précieux, la santé publique.

Lorsque l'on cherche à deviner l'avenir qui se dessine, ce n'est donc pas penser demain auquel il faut s'atteler, mais bien panser demain, au sens des enseignements qu'il faudra tirer de ces semaines de confinement pour appliquer sur nos institutions malades, les cataplasmes que leur mauvais état justifie.

Assurément, quand le moment sera venu, une réforme institutionnelle d'envergure s'imposera, dont notre pays a besoin pour sauver l'essentiel, qui est tout simplement sa démocratie.

Refonder notre démocratie, c'est relire la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen et s'arrêter sur les termes pourtant explicites de l'article 16 : « Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ». C'est refuser la verticalisation du pouvoir, même en temps de crise. Sur-tout en temps de crise. Et ne la tolérer que dans des circonstances proprement exceptionnelles, dans le strict respect du principe de proportionnalité et à charge de reddition de compte, une fois la légalité normale rétablie.

Refonder notre démocratie, c'est accepter à l'heure de l'internet que le pouvoir

puisse être distribué dans toutes les parties du territoire, que des décisions puissent y être prises de manière différenciée, en fonction de leurs spécificités ou des besoins locaux qui s'y expriment. C'est renoncer à ce qui fit la force de la France dans la phase de reconstruction et qui pourrait en être devenu aujourd'hui l'une des faiblesses : cette centralisation outrancière, cette allergie fédérale, cette décentralisation dans la mé-

fiance, tant de fois dénoncées. Les refuser est devenue une priorité car pour la première fois, elles pourraient avoir eu un coût terrible, celui de ces vies humaines que l'on ne compte pas en nombre aussi important dans d'autres pays.

Refonder notre démocratie, c'est enfin prendre la mesure de l'état délabré de nos sociétés, des fractures qui les déchirent et des injustices qui s'y perpétuent. En veillant à ne pas allumer des feux de dis-

corde et en récompensant justement le mérite ou le dévouement. Ces semaines de confinement auront permis aux français de découvrir la fonction essentielle de trois catégories d'agents publics, trop longtemps délaissées : les personnels enseignants, les personnels soignants et les personnels de maintien de la paix civile. Il est désormais urgent de leur réserver un statut décent, comme on le fait, depuis plusieurs années,

*Lucien Rapp,
Professeur à l'Université Toulouse-Capitole
Professeur affilié à HEC Paris*

HIC ET NUNC

PAR LAURENT COHEN-TANUGI

Je ne crois pas au « monde d'après ». Je m'en méfie même un peu, comme de cette « autre Europe » qu'appellent souvent de leurs vœux ceux qui ne veulent en vérité pas d'Europe du tout.

Evoquer un « monde d'après » suppose tout d'abord d'ériger la pandémie de la Covid-19 au rang d'évènement historique majeur, de tournant révolutionnaire dans le cours de l'humanité, de point de rupture. Or il est permis d'en douter, quant à la nature du phénomène – les pandémies ont jalonné l'histoire de l'humanité, et l'origine de celle-ci reste à élucider –, et même quant à ses conséquences sanitaires, économiques et sociales

désastreuses, lesquelles sont largement le résultat de l'imprévision et autres carences des gouvernements, notamment occidentaux. En d'autres termes, le caractère exceptionnel de la période que nous venons de vivre aurait pu être atténué, sinon évité.

Je ne crois pas non plus que la Covid-19 sera porteur des bouleversements fondamentaux évoqués ici ou là, mais souscris plutôt à la thèse plus réaliste selon laquelle la pandémie accélèrera des tendances déjà à l'œuvre depuis la première décennie du XXI^e siècle, qu'il s'agisse de l'évolution de la mondialisation, de la prise de conscience de l'urgence climatique et des impératifs écologiques, de la

montée en puissance de la Chine, de la révolution numérique, ou encore du retour de la géopolitique. Sur ce dernier point, la défaite de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine de novembre 2020 portera sans doute beaucoup plus à conséquence sur l'avenir des relations internationales et du monde que le jeu géopolitique à somme nulle de la Covid-19. Dans certains domaines de l'activité humaine, la pandémie n'aura probablement qu'un impact marginal ; dans beaucoup d'autres, conjectures et controverses vont bon train, au grand bonheur des médias.

La troisième raison de mon scepticisme tient à ce que la période inédite que nous

venons de vivre nous a surtout fait apprécier à sa juste valeur le « monde d'avant » avec toutes ses possibilités, que nous sommes impatients de retrouver. Et c'est bien ce monde-là – celui de la recherche scientifique, de la puissance économique, du lien social – qui aura démontré sa résilience face au virus et en aura atténué les méfaits. Les surprises positives du confinement resteront toujours des pis allers.

Ces considérations ne signifient pas qu'il n'y ait pas nombre de leçons spécifiques à tirer des erreurs révélées par cet épisode douloureux, notamment en matière de politique de santé publique et d'indépendance nationale ou européenne dans les secteurs stratégiques. Les politiques publiques des États, le fonctionnement des organisations internationales, les stratégies d'entreprises, certains comportements devront être revus et corrigés, ou simplement adaptés. De même à l'échelle individuelle, chacun pourra tirer des enseignements personnels de la période que nous venons de vivre, mais ceux-ci seront éminemment divers, voire diamétralement

opposés, en fonction de la situation et de l'expérience de chacun. Tout cela ne suffit pas à dessiner un monde nouveau.

Interrogeons-nous alors sur les fonctions de ce discours sur le « monde d'après ». La première est sans doute de conforter les thèses défendues depuis longtemps par les uns ou les autres, qu'il s'agisse de décroissance, de démondialisation, du retour de l'État et des nations, de la fin du capitalisme, ou plus pertinemment, de la lutte contre les inégalités et de la transition écologique. Pour ce qui me concerne, la gestion désastreuse de la crise sanitaire par le trio Trump-Johnson-Bolsonaro confirme, s'il en était besoin, l'incompétence et l'irresponsabilité des leaders populistes occidentaux, sans parler des méfaits de l'autoritarisme chinois ou russe.

La seconde motivation de ce discours, plus importante et prometteuse, est le désir légitime des générations montantes de prendre en mains l'avenir qui les attend, à la faveur de la crise multidimensionnelle révélée par la pandémie, en en faisant un

événement (re)fondateur. C'est le sens de la démarche dont ce Manifeste est le fruit. La pandémie apparaît alors plus comme le catalyseur d'une prise de responsabilité politique hic et nunc que comme un fait historique générateur d'un monde nouveau à advenir. Les manifestations planétaires pour le climat ou le mouvement de protestation internationale engendré par le meurtre raciste de George Floyd s'inscrivent dans cette dynamique de l'urgence. Et l'on peut espérer voir ainsi renaître l'esprit militant des années soixante au service des grandes causes du présent (dont la plupart sont universelles et éternelles), et refluer le moment populiste, réactionnaire et autoritariste qui a terni le monde ces dernières années : La crise que nous venons de vivre offre l'occasion d'une accélération de la lutte contre le changement climatique et d'une relance de l'Europe et du multilatéralisme. Puisse ce Manifeste y contribuer.

Laurent Cohen-Tanugi
Avocat international et essayiste

ENTRETIEN

AVEC YANN ARTHUS-BERTRAND

Comment est venue votre prise de conscience écologique ?

Je m'intéresse aux animaux depuis longtemps. Je ne peux pas vivre en ville d'ailleurs, j'ai besoin d'être en connexion avec la nature.

Quand j'avais 30 ans, avec ma femme, nous sommes partis au Kenya faire une thèse sur le comportement des lions. Ce séjour dans une réserve m'a été inspiré par Jane Goodall et ses travaux sur les chimpanzés. Pendant 3 ans, j'ai suivi et photographié les lions. Pour gagner ma vie, je suis devenu pilote de montgolfière et c'est ainsi que j'ai fait la découverte de la photographie aérienne. C'était novateur pour l'époque.

La photographie aérienne a montré l'importance du territoire sur lequel on travaille. Et les lions m'ont appris non seulement la photographie mais la patience ! Ce travail au Kenya m'a permis de trouver ma place sur terre, et mon activisme s'est construit à ce moment là. En rentrant en France je suis devenu photographe, j'ai fait beaucoup de photographie aérienne.

Vers 1992, je décide de faire un travail sur la terre vue du ciel. Cela m'a pris 8 ans, et ce travail m'a transformé : la beauté du monde de ce qui nous entoure, plus beau que n'importe quel musée. J'ai parcouru 120 pays, j'ai été partout. La « Terre vue du

Ciel » eut un grand succès très vite. Aucun musée ne voulait m'exposer, alors on exposé dans la rue. La première exposition à Paris a été par 2 millions de personnes. Suite à celle de Paris, il y a eu 200 expositions. Après cela j'ai fait une émission de télévision, un film et j'ai créé la fondation « Good Planet ».

La « Terre vue du Ciel » m'a complètement transformé. Avant les années 2000, on ne parlait pas de changement climatique. Je n'étais pas forcément un activiste mais disons une certaine sensibilité. Je le suis plus depuis une quinzaine d'années.

Quel équilibre et de quoi cette crise est le symptôme ?

Depuis le confinement, on vit un moment où on n'achète que l'essentiel. Il n'y a plus d'avion, plus de voiture et pourtant on vit très bien. Cette croissance c'est un peu la banalité du mal : on est tous plus riches, on vit tous plus vieux, beaucoup moins de gens qui ont faim, le monde va mieux, mais quelque part il y a une catastrophe annoncée. Le capitalisme tel qu'il est aujourd'hui, on ne le comprend pas forcément très bien. La crise l'a d'ailleurs mis en valeur.

Est-ce que l'économie s'oppose à l'écologie ?

Pas du tout. On est dans un monde avec deux cerveaux : il y a une banalité du mal quotidien (le fait de manger de la viande d'élevage, ou de prendre l'avion pour un rien). Il faudrait venir à une banalité du bien. C'est important pour bien vivre avec soi-même. Le système d'aujourd'hui est basé sur la croissance, et cela me semble très très difficile d'arrêter la croissance, et pourtant... La révolution doit être spirituelle : quel est le sens de ma vie ? qu'est-ce que je veux faire de ma vie ? Qu'est ce qui est plus important que la vie des gens que tu aimes ? Rien.

Quelles sont vos recommandations ?

Par exemple, favoriser le vélo. Chaque année il y a 40 000 morts dus aux particules. C'est la première cause de décès en France ! Et on est pas capable d'arrêter le flux de voitures. L'économie doit porter en elle de la valeur : la travailleur doit être payé à son juste prix (voir par exemple le prix du lait en France)

La génération des jeunes des années 90 est née avec ces problématiques écologiques : on est pris entre la volonté de s'impliquer et ce sentiment d'impuissance. Que diriez-vous à la jeune génération. La vague Greta est finie, l'impulsion est morte ?

Pas tant que ça. Le fait de savoir que tu peux protéger la terre autour de toi, tu vas le faire instinctivement. Peut-être que ce moment de réflexion va permettre de te rendre instinctif. Ce qui est important c'est d'être toi-même l'exemple de ce que tu veux.

Est-ce que la crise va révélera une nouvelle mentalité ? un vrai monde d'après ?

On va se rendre compte de la fragilité de système de consommation. Et donc on va prendre conscience de ne pas

dépendre trop des autres.

En même temps, je suis pessimiste sur l'avenir de la terre car je crois les scientifiques, et les scientifiques sont alarmistes.

Est-ce que vous croyez au politique ?

Je crois que le système démocratique, c'est le meilleur système, mais l'union sacrée n'a pas eu encore lieu. Il y a encore des réflexes politiques partisans. Mon prochain film « Legacy » va avoir le courage de dénoncer les COP, qui ressemble plus à une assemblée de copropriétaires.

Je n'ai pas le tempérament pour m'engager en politique, car on se fait beaucoup attaquer. Quelque part, faire un film come « Home » est politique.

Le libéralisme, oui, mais avec un peu plus de bienveillance et un peu moins administratif. Est-ce que le libéralisme ne pourrait pas aussi de pouvoir proposer le lait à son juste prix ? Est-ce que le libéralisme n'a pas atteint ses limites ? Ne devrait-on pas obliger l'état d'arrêter d'importer du carbone ?

Un mot de la fin, plus spécialement destiné aux jeunes du Manifeste ?

Je citerais cette expression « Mourir avec le sourire ». Dans le monde d'aujourd'hui, il faut donner du sens à ta vie. Est-ce que ce que tu fais est important ? Est-ce que cela a

un impact sur les autres ? Pour en revenir aux notions économiques, je veux un capitalisme bienveillant. L'amour de la vie est ce qui a de plus important. Être écolo c'est ai-

mer les arbres, les animaux etc, mais c'est aussi aimer les gens.

*Yann Arthus-Bertrand,
photographe et militant écologiste*

A QUOI BON ? A VIVRE.

PAR EMMANUELLE DUEZ

Le monde

Nous sommes en train de vivre la sixième extinction massive de la planète.

Cette- fois ci, l'Homme en est la cause : c'est l'extinction de l'holocène.

Selon la WWF, l'espèce humaine a annihilé 50 % de la population animale depuis 1970.

Il est possible que d'ici 2048 les océans soient entièrement vides.

La Terre a perdu un tiers de ses sols fertiles au cours des 40 dernières années, épuisés par les herbicides, pesticides et l'azote issue de l'élevage intensif.

Selon un rapport de l'ONU, nous n'avons plus que 12 ans pour endiguer le changement climatique et l'empêcher d'atteindre une hausse d'1.5°C sur la moyenne de température mondiale, aux conséquences désastreuses et irréversibles.

Nous consommons 1,7 planète par an.

Aujourd'hui, nous commençons déjà à voir apparaître des pathogènes résistants à toute forme d'antibiotique connue et nous n'avons toujours pas trouvé de solution thérapeutique fiable à ce fléau approchant.

Nous n'avons jamais été aussi nombreux sur terre : la

population mondiale a quadruplé au cours du dernier siècle.

Le nombre de centaines à travers la planète devrait se multiplier par plus de 50 au cours de notre siècle.

La barre des 20 000 migrants morts en Méditerranée vient être franchie

• *Certains d'entre nous*

Vous pourriez nous accuser de naïveté, à essayer de projeter le monde de demain, d'imaginer ce que nous pourrions faire de plus beau, de différent, de plus vertueux.

Vous pourriez poser sur cet ouvrage et toutes les initiatives similaires qui éclosent

ça et là à la surface du globe un regard amusé, attendri, trouvant que c'est chouette d'essayer, mais qu'avec nos petits bras ça ne changera rien...

Vous pourriez aussi nous trouver présomptueux, arrogants, nous qui avons la croyance indicible que l'histoire n'est pas finie, qu'il reste des pages à écrire, voire même qu'on peut changer de livre en cours de route.

Vous pourriez reprocher, à l'instar de Jean Cocteau, que la jeunesse sait ce qu'elle ne veut pas avant de savoir ce qu'elle veut.

- **Nous**

Et nous pourrions nous dire, en effet, que tout cela est vain.

Que le système, complexe, systémique, nous rattrapera toujours, qu'il tue dans l'oeuf les initiatives politiques les plus audacieuses. Que la machine est plus puissante que les Hommes d'Etat qui de toute façon n'existent plus, la fabrique à leaders étant en panne.

Que la pandémie n'aura pas la peau d'un système capitalistique à bout de souffle, que la financiarisation de notre monde l'a définitivement contaminé d'une absurde course perpétuelle à la croissance.

Que la planète, épuisée et bassinée de nos excès, finira bien par nous avoir, et qu'avec notre énergie de fourmi nous ne pourrons rien y faire.

Que le déclin des démocraties est proche, puisque plus personne ne croit en rien à commencer par l'Autre, puisque la jeunesse elle-même appelle au retour de régimes plus autoritaires, puisque la médiocrité des Hommes est alimentée par un système médiatique à la dérive.

Que l'eldorado numérique censé nous sauver avec des solutions magiques est finalement un grand mirage, peuplé de cyborgs libertariens qui rêvent de partir sur Mars en nous laissant moisir sur une planète à la dérive.

Et puis nous pourrions même nous dire que finalement, les Hommes ne méritent pas d'être sauvés, empêtrés dans leurs paradoxes, incapables de renoncements, englués dans leur Hybris.

Nous pourrions employer ce mot : VAIN, qui sonne la fin de toutes les énergies, qui sonne le glas du monde. Qui sort aujourd'hui de beaucoup trop de bouches.

- **Pourtant**

« Un monde sans espoir est irrespirable » - Malraux

« Un monde sans espoir est irresponsable » : moi.

Nous n'avons pas le droit de ne pas rêver, de ne pas bâtir, de ne pas nous projeter, de perdre le gout d'un monde à réinventer, de futures souhaitables et souhaités. "Rien n'est trop difficile pour la jeunesse." - Socrate. Penser grand, résister, s'indigner et s'engager dans l'action donne du sens à l'existence, nous permettant de passer de plancton spectateur à petits humains vivants et vibrants d'idéaux. Nous devons cette vibration à nous même, mais aussi à ceux qui doutent et à tous les enfants qui nous regardent. Car l'engagement est contagieux. Ceux qui croient et se démenent pour des lendemains qui chantent, quel que soit leur niveau d'impact, sont autant de soleils qui rayonnent sur les moroses, les sceptiques, les résignés. Nous n'avons pas le droit et pas le choix de ne pas espérer et tout donner pour les enfants qui viennent au monde. Ces héritiers sans héritage dont parlait Kofi Annan hériteront à minima de notre courage.

L'espoir et le mouvement sont notre responsabilité. Nous les devons au monde entier. "C'est la fièvre de la jeunesse qui maintient le

reste du monde à la température normale. Quand la jeunesse se refroidit, le reste du monde claque des dents.” Georges Bernanos. Si nous lâchons l'affaire, alors plus rien n'a de sens. Si nous baissons

nos petits bras devant l'immensité de la tâche, c'est que nous avons oublié l'immensité du génie humain. Si la jeunesse abandonne la bataille, c'est toute la guerre qui est perdue. “La jeunesse est un

art.” - Oscar Wilde. Faisons de l'engagement de cette jeunesse un remède, un souffle de joie, une ode à la vie.

Emmanuelle Duez
Fondatrice The Boson Project

Manifeste pour le monde d'après

DEUXIÈME PARTIE

POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE RENOUVELÉE, PLUS PROCHE DES ATTENTES DES CITOYENS ET DES TERRITOIRES

Contributeur : Alexandre MANCINO, Charles COURBET, Carla SASIELA, Emmanuel BENHAMOU, Véronique CHABOURINE, Selma GHODRI, Baptiste GUILBERTEAU, Joël LAPEYRONIE, Nicole LIPHARDT, Maxime THURIOT

Résumé

Le volet politique s'est essentiellement intéressé aux questions de gouvernance et de participation citoyenne en France. Nous nous sommes appuyés sur des ouvrages spécialisés, des rapports ainsi que sur du contenu diffusé par des médias variés afin de cerner au mieux les grands enjeux du début de siècle et les mouvements de pensée d'aujourd'hui.

Sur la base de comparaisons internationales et historiques, nous avons réfléchi à ce qui pourrait caractériser l'État du XXI^{ème} siècle.

Afin d'ancrer notre réflexion et nos propositions dans la réalité historique de la construction de l'État, nous avons tout d'abord dressé le pa-

norama de la construction de l'État français moderne. Nous avons ensuite cherché à comprendre comment l'intervention de l'État pourrait être rendue plus efficace en associant les fonctions traditionnelles d'investissement et de régulation de l'État aux forces vives du secteur privé.

Nous nous sommes ensuite intéressés à la structure de gouvernance et d'organisation des institutions en France. Les questions de décentralisation et de déconcentration ont pris une place majeure dans notre réflexion. Nous avons formulé différentes propositions tendant vers davantage d'autonomie pour les collectivités

territoriales et pour les services déconcentrés. Nous sommes pleinement convaincus qu'une réorganisation efficace des institutions au bénéfice des échelons locaux est possible et qu'elle sera profitable à nos concitoyens, notamment dans des périodes de crise comme celle que nous traversons.

Enfin, nos débats nous ont finalement conduits à réfléchir aux modalités d'implication citoyenne sous la Vème République. Nous avons énuméré différentes propositions visant à recréer un lien de confiance entre nos institutions et les citoyens, tout en repensant également le temps de l'élection et de l'action publique. Nous avons également donné différentes pistes pour renouveler l'idée de démocratie, trop limitée encore à un simple fait représentatif, avec l'aide des nouveaux outils qui s'offrent à nous, notamment numériques.

La mutation de la crise sanitaire du Covid-19 en crise politique a permis de mettre en exergue les grands enjeux de la gouvernance française du XXIème siècle. Après le mouvement des Gilets Jaunes, le mouvement de protestation contre la réforme des retraites, le gouvernement se trouve aujourd'hui au cœur de la gestion d'une crise venue de l'extérieur. L'ensemble des institutions de la République s'en sont trouvées bouleversées et les modes de gouvernance ont été interrogés.

Cette crise mondiale a également permis de mettre en avant les différences fondamentales entre des régimes politiques se situant souvent aux antipodes les uns des autres. Des régimes autoritaires aux démocraties libérales, les forces et les faiblesses des différents modèles ont été mises en avant.

Introduction

Dans le cadre de notre propos liminaire, nous avons souhaité présenter une comparaison internationale de la gestion de la crise du Covid-19. Cette comparaison permet ainsi d'insister sur le cas français tout en apprenant des expériences des autres gouvernements face à cette situation sanitaire inédite. Ainsi, l'Allemagne, la France, l'Italie, les États-Unis, le Canada, la Chine et Singapour ont chacun connu des degrés variables de succès dans la gestion de l'épidémie. Certains ont mieux réussi que d'autres à contenir et à la gérer. Certains pays, à l'instar des États-Unis sont considérés comme les mauvais élèves, tandis que d'autres, comme l'Allemagne, sont encensés pour leur bonne gestion de crise. D'autres ont encore obtenu d'excellents résultats en matière de maîtrise du virus. Singapour par exemple constitue en ce sens un exemple intéressant sur lequel nous nous sommes attardés.

La gestion de la crise par l'Allemagne a été mondialement saluée. Dans l'ensemble, le bilan de la gestion de crise est plutôt exceptionnel alors que le taux de mortalité est assez faible par rapport au nombre de cas détectés dans le pays. L'Allemagne a su maintenir le cap et rester très organisée dans sa gestion de la crise. L'ensemble des forces nationales et régionales ont été rassemblées. Les autorités ont également su compter sur la rigueur des Allemands dans le respect des mesures sanitaires.

Concernant les États-Unis, en dépit de leur parfaite connaissance des risques, ceux-ci sont restés très peu préparés alors que le virus se propageait sur leur territoire. Ce manque de préparation est d'autant plus surprenant que le pays dispose de nombreuses ressources, d'une expertise médicale ou encore d'infrastructures qu'il aurait eu la possibilité de mobiliser en temps et en heure. Le bilan des États-Unis face à la gestion de la crise est très négatif. Leur leadership semble aujourd'hui s'étioler dans de nombreux domaines. En dépit des efforts et des nombreux appels des différents élus américains et des gouvernements internationaux et en dépit des avertissements émis par de nombreux experts de la santé, le pays a failli dans sa réponse à la crise. Aucune politique sérieuse ne semble avoir été mise en place pour lutter contre la propagation de la maladie, contrairement aux stratégies déployées par des pays comme l'Allemagne, la France, le Canada, la Chine et Singapour.

Singapour a été considéré par de nombreux commentateurs comme un modèle de gestion de la crise. Le pays, fort de son expérience de l'épidémie du SRAS, a été particulièrement réactif. Les moyens de protection tels que les masques n'ont pas manqué à la population et le gouvernement a mis rapidement en place une politique de dépistage massif accompagné d'un isolement ciblé de ses malades. De plus, et au-delà de tout débat lié à l'utilisation du numérique, les applications de traçage ou encore de suivi des stocks de masques dans les pharmacies ont été les ingrédients d'une bonne gestion de l'épidémie.

Le Canada quant à lui, bien que voisin des États-Unis, a été bien plus méthodique, organisé et diligent dans ses efforts pour contrecarrer la propagation et les effets généraux du virus sur ses citoyens. Le pays a une longue tradition de planification en cas de pandémie et est aujourd'hui un leader international dans ce domaine. Cette expertise repose sur les enseignements tirés des événements passés, en particulier de la crise du SRAS en 2003. Une législation spécifique a été adoptée et le pays s'est doté de nombreuses mesures visant à se protéger d'une éventuelle pandémie¹.

Plus proche de la France, l'Italie, est l'un des pays européens ayant été le plus durement touché par la crise sanitaire. Son cas est particulièrement intéressant. Alors qu'au même moment en France, le débat sur la décentralisation revient sur le devant de la scène, l'exemple de la gestion de la crise dans un état décentralisé comme l'Italie nous amène à réfléchir. Dès le milieu du XX^{ème} siècle, l'Italie a construit sa décentralisation en reconnaissant différents statuts à ses grandes régions. L'État central concentre ainsi principalement les fonctions régaliennes (affaires étrangères, monnaie, défense...) et les autres compétences, dont la santé, relèvent des prérogatives des régions, des provinces et des communes. L'Italie se caractérise par une subsidiarité ascendante contrairement à la France dont la faible décentralisation s'apparente à une subsidiarité descendante. Les régions sont elles-mêmes les protagonistes de la répartition des fonctions, des compétences et de leur organisation. Elles disposent également de la libre administration de leurs ressources. Elles sont ainsi les seules à avoir un réel pouvoir en temps de crise. Nous avons pu observer que l'Italie s'est trouvée divisée face à la crise. Les compétences partagées en matière de santé ainsi que les différences de traitement entre les régions ont conduit à une gestion de crise contre-productive. Cette organisation a conduit à augmenter les inégalités entre le nord du pays - certes particulièrement touché par le virus - et un sud disposant d'infrastructures sanitaires moindres. Des réponses incohérentes ont également été données en ce qui concerne les politiques de dépistage. Il a été ainsi impossible de mutualiser les moyens à l'échelle du pays et il y a eu en Italie une très mauvaise allocation des ressources, notamment en matière d'effectifs, alors que les transferts de patients ou de personnels médicaux ont été compliqués. Les répercussions politiques de la gestion de la crise se font aujourd'hui sentir alors que la question de ce partage de compétences est au cœur des débats publics. Le transfert de certaines compétences au niveau national, notamment en matière de santé, est envisagé.

La notion de "gestion de crise" semble à première vue contradictoire. Une crise de ce type ne devrait pas être "gérée" mais bel et bien anticipée. Cette anticipation permettrait au mieux d'éviter sa survenue ou du moins d'en minimiser les effets afin de rétablir l'ordre au plus vite. Différents outils pourraient être utilisés en ce sens. Un diagnostic efficace, tout d'abord, doit être rapide. Il doit permettre de cibler les priorités et ainsi de prendre les décisions les plus adaptées. L'organisation en amont, des institutions et des responsables, est essentielle. L'ensemble des acteurs publics devraient en effet être en permanence capables d'interagir et d'échanger rapidement, à tout moment. Le dernier outil que nous pouvons citer est la communication interne. Il faut en effet favoriser l'action, optimiser le temps de réaction de chacun et dégager rapidement un consensus sur les réponses à apporter.

Dès lors, comment repenser nos institutions et nos systèmes politiques afin de pérenniser des solutions garantissant la sécurité et l'efficacité dans différents types de situation ? La crise du Covid-19 pourrait-elle être utilisée comme un levier d'amélioration de notre façon de penser la politique et l'action publique ?

Comment l'État peut-il se repositionner post-crise ?

L'État est avant tout une construction historique, qui a muté au fil des événements et notamment des crises que le territoire a pu connaître. Cette crise, d'une ampleur nouvelle nous a donc tout naturellement amenés à réfléchir sur la question de la place de l'État et de son intervention dans la société.

La construction historique de l'État

La notion d'État a notamment été définie par Max Weber comme « une entreprise politique de caractère institutionnel lorsque, et tant que, sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime »². L'apparition de l'État occidental moderne résulte d'un long processus d'unification et de concentration du pouvoir. Norbert Elias définit en ce sens la « Loi du Monopole »³ selon laquelle la concurrence pour le pouvoir dans la société féodale a conduit à la concentration du pouvoir aux mains d'un royaume centralisé. L'État, désormais institutionnalisé, apparaît dès lors comme une structure abstraite dépassant les membres qui l'incarnent et le composent⁴. De cette structure découle également l'idée de souveraineté nationale. Cette souveraineté s'incarne principalement au travers des fonctions spécifiques de l'État : la justice, la législation et le droit de battre monnaie⁵.

L'existence de l'État répond, du point de vue philosophique, à un impératif d'obéissance à la nécessité⁶. De nombreux philosophes se sont penchés plus particulièrement sur la place et le rôle que devrait prendre cet État en partant d'un état de nature hypothétique pour en déduire la formation et le rôle assigné à l'État⁷. Pour le philosophe Hobbes tout d'abord, il est indispensable pour les individus de s'abandonner à l'État pour garantir leur sécurité. En effet, « l'homme est un loup pour l'homme » et sans structure étatique, l'état de guerre entre les hommes serait permanent⁸. Hobbes ira plus loin dans cette logique en prônant la mise en place d'un État absolutiste et autoritaire, seul capable d'assurer la paix et la sécurité de tous. Le philosophe Locke aura une logique assez différente alors qu'il existe pour lui des « lois naturelles » organisant la vie des Hommes à l'état de nature. Ces lois reposent sur la volonté de conservation de soi et d'autrui inhérente à chaque individu, permettant ainsi à l'Homme d'assurer sa sûreté et sa propriété. De ces lois naturelles découlent ainsi des droits naturels qu'il est du devoir de l'État de protéger. Dès lors, l'évolution de la société et l'apparition de certains conflits (notamment liés à l'apparition de la monnaie et du capitalisme), impose aux Hommes de créer une autorité impartiale. Ainsi, une partie de la liberté des Hommes est déléguée à cette entité en contrepartie de la préservation de leurs droits naturels (tels que la liberté ou encore l'individualité)⁹. Enfin, pour le philosophe Rousseau, l'état de nature évoque les notions d'abondance, d'indépendance et d'innocence pour les Hommes. C'est l'avènement de la propriété, entraînant l'accumulation de richesses puis des guerres, qui a perverti et mis à mal cet équilibre. Selon Rousseau, il est donc indispensable pour les Hommes de se réunir autour d'un nouveau contrat social permettant de garantir liberté et égalité sans aliénation des droits¹⁰. Le modèle rousseauiste diffère ainsi des autres en ce dernier point. Les trois points de vue se rejoignent dans l'idée selon laquelle il est nécessaire d'attri-

buer à un État un rôle de protecteur des individus et de leurs droits (notamment la sécurité). L'État permet également de réduire l'incertitude dans la société en constituant certains piliers fondamentaux de l'organisation sociale. Cette notion centrale de « protection » peut être comprise de deux façons : tout d'abord la protection physique incarnée par la police et l'armée, ainsi que la protection économique relevant de l'intervention de la puissance publique dans le jeu économique afin de garantir la prospérité nationale. L'association de ces deux formes d'intervention conduit dès lors à la mise en place d'un État particulièrement protecteur duquel va découler l'apparition de l'État-providence. De nouveaux droits ont alors vocation à être protégés, notamment les droits économiques et sociaux.

Ainsi, outre la protection de l'individu, l'État s'est imposé comme garant d'un risque contre l'incertitude, rôle auparavant dévolu notamment aux religions, qui apportaient des réponses aux questions du salut de l'Homme. Cette idée de garantie trouve aujourd'hui un écho particulièrement important, alors qu'en pleine crise du Covid-19, le politique a été au cœur de la gestion de crise dans une volonté de préserver l'équilibre économique et de protéger la vie des individus. C'est ainsi que la Révolution française a, dans sa première phase, été une manifestation de la volonté des individus de pouvoir exercer en liberté et en conscience leurs droits fondamentaux, puis dans une seconde phase, elle a eu l'ambition de teinter d'une lecture sociale le rôle de l'État. La société aurait dès lors un droit de créance sur l'État, comme en atteste à titre illustratif l'article 21 de la Constitution de 1793 et qui semble particulièrement d'actualité : « Les secours publics sont une dette sacrée ». Cette vision de l'État a trouvé son accomplissement au sortir de la Seconde Guerre mondiale avec la création de l'État-providence, théorisé notamment à l'occasion du rapport Beveridge en 1942¹¹. L'État-providence se matérialise en France par la création de la Sécurité sociale en 1945. Le droit à la santé est ensuite consacré et est désormais inscrit à l'alinéa 11 du Préambule de la constitution du 27 octobre 1946¹².

Enfin, alors que la puissance d'un État s'est longtemps traduite par la puissance militaire et par sa capacité à se projeter sur des territoires, les États rayonnent aujourd'hui essentiellement à travers leur influence économique et sociale. Ceci explique dès lors que l'État ait pris de plus en plus de place dans des secteurs de plus en plus variés. L'implication économique de l'État dépasse aujourd'hui très largement les simples politiques de redistribution ; l'État doit aujourd'hui agir comme moteur de son économie à travers une réelle stratégie d'investissement.

Le modèle de l'État français

Le modèle d'État-providence français pourrait se définir comme un modèle conservateur-corporatiste ou encore bismarckien¹³. La France a en effet fait le choix d'un modèle reposant sur une assurance sociale obligatoire financée par le travail. Ce modèle conservateur, qui a eu l'occasion d'être largement critiqué¹⁴, a connu de nombreuses mutations au cours des dernières décennies. La régionalisation et la mondialisation ont conduit l'État-providence à muter en État post-moderne. Celui-ci n'est plus le seul maître de la politique mais il doit aujourd'hui exercer ses prérogatives sous de nombreuses contraintes. Comme a pu l'analyser Jacques Chevalier¹⁵, l'État ne serait plus omniprésent mais celui-ci s'incarnerait essentiellement dans trois grandes fonctions : la cohésion sociale, le développement social et l'arbitrage économique.

L'État-providence français s'organise via de nombreux services publics. Ils sont de nature administrative ou industrielle et commerciale. Certains sont de portée constitutionnelle, comme la Justice. Ils peuvent également se déployer à l'échelle nationale, mais aussi locale, par exemple les crèches. L'État français s'implique en effet dans de très nombreux domaines : le social, l'industrie, l'énergie ou encore le régalien. Ces services, eu égard à leur fonction fondamentale d'interaction sociale et de mise en œuvre des politiques publiques, obéissent à un régime juridique dérogatoire du droit commun, obligeant leurs gestionnaires à satisfaire des exigences propres de continuité, d'égalité, de mutabilité des services.

Pendant longtemps, l'action de l'État français était caractérisée par une logique "verticale" du pouvoir alors que celui-ci, dans une logique "bonapartiste" ou encore "gaullienne" de l'action de l'État, était plutôt central et pyramidal. A partir des années 1970, le fonctionnement d'un pouvoir un peu plus horizontal a pris le pas, jusqu'à aujourd'hui. Les citoyens ou encore les entreprises sont davantage consultées (notamment à l'occasion des négociations syndicales), des décisions publiques sont prises (e.g. création du CESE ou de la CNIL), les relations avec les administrations sont assouplies (accessibilité à la communication de nombreux documents jusqu'alors impossibles à obtenir). On peut aussi constater un mouvement vers davantage de contractualisation des relations avec les collectivités territoriales, notamment via les contrats de plan État-régions, ou dans l'exercice de certaines missions de service public.

Sur le plan économique, l'État a également un rôle important de régulation, notamment dans des secteurs industriels de premier plan car stratégiques ou encore caractéristiques de services publics essentiels. Pour assurer cette fonction, l'État français s'est entouré d'une armée d'autorités indépendantes telles que l'Arcep, la Commission de régulation de l'énergie ou encore l'Autorité de la concurrence. Ces différents organismes ont une triple mission de réglementation, de règlement des litiges et d'incitation à l'investissement auprès des entreprises des secteurs concernés pour la mise en œuvre de politiques publiques. L'État est aujourd'hui un État entrepreneur alors que celui-ci participe directement au financement des entreprises en étant actionnaire dans certaines d'entre elles, notamment par le biais de l'Agence des participations de l'État qui investit directement en fonds propres dans des industries jugées comme stratégiques. Il est communément admis que l'État stratège a réellement pris forme via le Plan et le Commissariat général au plan à la suite de la Seconde Guerre Mondiale, puis sous les présidences du Général de Gaulle et de Georges Pompidou. Par la suite, cette stratégie d'intervention s'est matérialisée par une importante vague de nationalisations¹⁶. Les instruments d'implication de la puissance publique dans la vie des entreprises se sont assouplis alors que depuis 2014 l'État fait appel à des outils sociétaires classiques pour la gestion des participations publiques, par exemple les « golden shares »¹⁷, compatibles avec le principe de libre circulation des capitaux. Nous considérons qu'aujourd'hui le débat sur l'investissement de l'État dans l'économie doit dépasser la dichotomie colbertisme versus libéralisme. Ce principe a notamment été soutenu à l'occasion des débats relatifs à la loi de privatisation de Notre-Dame-des-Landes : l'idée serait que la BPI, davantage que l'État, devrait intervenir directement dans des entreprises stratégiques mais surtout innovantes. De plus, une privatisation peut apparaître comme un outil d'interventionnisme public moderne et efficace. En effet, les fruits de la cession peuvent financer d'autres services publics. Par ailleurs, le désengagement partiel de l'État de certaines entreprises publiques ne signifie aucunement un désintérêt, puisque l'État conserve dans de nombreux cas des actions spéciales, qui lui octroient notamment une minorité de blocage, ou des prérogatives spéciales lui permettant d'influer

considérablement sur les décisions stratégiques. Dans cette discussion sur le rôle et la place de l'État, il nous semble indispensable de nous éloigner le plus possible des positions de principe afin de réfléchir de façon pragmatique et efficace. A cet égard, dans le cadre d'une privatisation, le débat doit se concentrer sur le contenu du cahier des charges imposant des prescriptions au nouvel acquéreur, traduisant les obligations que lui assigne l'État.

Quel modèle d'État pour demain ?

La crise a résolument accéléré la formation de l'État post-moderne. Elle nous conduit ainsi à faire le bilan des forces et des faiblesses du modèle français et à nous interroger quant aux améliorations nécessaires à apporter afin d'ancrer la puissance publique dans les réalités du XXI^{ème} siècle. Depuis de nombreuses années « l'État providence est malade »¹⁸. Selon Pierre Rosanvallon, l'État-providence fait aujourd'hui face à trois crises majeures : une crise de légitimité, une crise d'efficacité et une crise d'adaptation. Le surendettement public est aujourd'hui un problème récurrent alors que le rôle d'amortisseur social de l'État semble de plus en plus compliqué à entretenir. En dépit de ce constat, les doutes sur les finalités de l'État-Providence semblent aujourd'hui réduites à peau de chagrin. Nous pouvons observer qu'en période de crise, les citoyens se tournent spontanément vers l'État et attendent de sa part une forme de protection économique.

Alors que les politiques publiques de santé ont été délaissées ces dernières années ou du moins mises à mal, les moyens alloués aux politiques de santé apparaissent comme trop faibles selon de nombreux professionnels. Toutefois, les dotations sont plus élevées que dans de nombreux pays. La France dépense 11,8 % de son PIB dans les dépenses de santé¹⁹ contre moins de 10 % pour certains pays nordiques. Malgré ces dépenses importantes, les résultats restent insuffisants. En effet, selon la Fédération hospitalière de France (FHF), 28 % des actes médicaux effectués sont inutiles. En cause selon de nombreux professionnels du secteur, la « bureaucratie » qui étouffe les praticiens des hôpitaux²⁰. De nombreux médecins ont alerté le gouvernement sur leur sentiment que la politique de santé était particulièrement délaissée en France. Ainsi, l'intervention d'un État-providence, si elle veut être efficace, doit se faire via une allocation des moyens plus juste en fonction des besoins. A cela doit s'ajouter une réduction des intermédiaires en donnant plus de liberté et d'autonomie aux professionnels²¹ et réduisant par la même occasion la bureaucratie considérée comme handicapante aujourd'hui.

Selon nous, l'État doit conserver un rôle actif en matière économique. Comme nous l'avons vu, son intervention constitue toujours, en période de crise, une soupape de sécurité limitant les aléas pour les acteurs économiques. Ainsi, l'État du XXI^{ème} siècle doit se doter des moyens d'intervention sur des secteurs essentiels en cas de nécessité et de défaillance du marché et l'accompagner le cas échéant. Il sera dès lors indispensable pour les pouvoirs publics de travailler en étroite collaboration avec les acteurs économiques concernés. Nous pensons également que le débat public doit aller au-delà de la simple dialectique, purement idéologique, opposant privatisation versus nationalisation. L'État n'a pas vocation à se substituer au marché mais il doit repérer, parfois anticiper, les secteurs stratégiques et ceux dits de souveraineté, qui ne sauraient faire l'objet de convoitises étrangères sans extrême précaution. La cession à General Electric, en 2014, de la branche Énergie du groupe Alstom,

qui a notamment confié au groupe américain la maintenance des turbines des 58 réacteurs nucléaires français²², reste controversée aujourd'hui. Elle pourrait servir de mise en garde pour l'avenir. A l'inverse, les fruits d'une privatisation, même partielle, d'un secteur moins stratégique peut servir à financer d'autres secteurs. Nous souhaitons ici promouvoir l'idée de l'État « investisseur » en substitut à l'idée de l'État entrepreneur. La question ne réside alors plus dans le fait de savoir si l'État doit intervenir ou non dans l'économie, mais plutôt dans quels secteurs en particulier et comment se matérialiserait cette intervention dans les secteurs clés lui permettant de maintenir son indépendance et sa souveraineté. Les interventions directes restent envisageables, notamment dans le cadre de secteurs stratégiques, mais l'État pourrait également concentrer une bonne part de son action dans l'incitation. L'intervention directe présente l'avantage de rémunérer l'État sous la forme de dividendes et de lui permettre de garder un pouvoir décisionnel sur des décisions stratégiques touchant à l'intérêt national. Néanmoins, une trop forte présence de l'État peut également avoir des effets désincitatifs pour les acteurs économiques alors qu'un message "anti-business" serait envoyé aux investisseurs étrangers.

Ainsi, la crise du Covid-19 nous a en effet permis de comprendre que, pour agir efficacement, les forces du secteur privé et du secteur public sont indispensables si elles sont utilisées avec pragmatisme. Le recours au privé présente des limites mais ceci ne doit pas nous conduire à exiger de l'État un dirigisme rigide et directif qui conduirait également à des résultats mitigés, souvent du fait de moyens limités au vu du grand nombre de besoins dans une telle période. Le débat doit dès lors porter sur une différenciation entre les secteurs économiques nécessitant peu d'intervention de l'État et ceux qui doivent recevoir son appui dans l'intérêt général. La nouvelle stratégie de l'État doit, dès lors, s'inscrire sur le temps long dans une logique de souplesse. Cette souplesse permet notamment d'envoyer un message positif aux entreprises. L'État doit montrer qu'il est à l'écoute et qu'il jouera principalement un rôle incitatif pour leur donner envie de créer de la richesse sur notre territoire. De cette politique découle naturellement un sentiment de confiance, indispensable à la croissance. Si le dirigisme économique semble inapproprié et difficile à concrétiser durablement, l'incitation apparaît comme une voie pérenne à promouvoir.

Un État français trop centralisé ?

La crise sanitaire a été l'occasion pour les collectivités territoriales d'être placées au cœur de l'actualité et de reprendre toute leur place dans le débat public. Cinq ans après la grande réforme territoriale, un an après l'organisation du grand débat national, les communes, les départements et les régions ont su montrer leur rôle essentiel dans la gestion d'un tel événement et leur importance pour une part significative de nos concitoyens. Les services déconcentrés de l'État ne sont également pas en reste. Tout le maillage des services publics déconcentrés a également permis une intervention publique plus efficace et homogène sur l'ensemble du territoire. Placés en première ligne dans la gestion de cette crise, les organes décentralisés et déconcentrés de l'État ont su plus que jamais prouver leur intérêt. Dès lors, le Covid-19 ne serait-il pas l'élément déclencheur d'un nouvel élan de décentralisation et d'autonomisation des territoires ? Cet élan est-il souhaitable ? Le cas échéant, comment assurer une décentralisation efficace et égalitaire entre les territoires ? Et alors que le millefeuille territorial pose encore question, comment éviter de tomber à nouveau dans cet écueil ?

L'État a su compter sur les collectivités et territoires dans la lutte contre le Covid-19. Les élus, et principalement les maires, ont été placés en première ligne dans la lutte contre la pandémie. Les collectivités ont su s'organiser et organiser la solidarité. Tout cet effort collectif a participé à renforcer la cohésion nationale. Des mesures concrètes telles que la fourniture de masques et de matériel médical, l'organisation des missions sociales des départements, la réorientation des crédits par les régions vers des secteurs sensibles ont prouvé l'adaptabilité des différents acteurs territoriaux. L'État a ainsi pu compter sur toutes les forces vives du pays qui ont lutté, ensemble, contre la propagation du virus. A présent, alors que la propagation de l'épidémie semble davantage contenue, les collectivités devraient sans nul doute prendre toute leur place dans l'organisation politique française du monde d'après en assurant la pérennité du lien social et l'ancrage des valeurs républicaines de liberté et de solidarité. L'utilité sociale des collectivités et des services déconcentrés dépendra des compétences et des moyens qui leur seront alloués par l'État.

Il semblerait aujourd'hui difficile pour l'État de refuser aux collectivités l'autonomie qu'elles réclament. Celles-ci sont en effet très largement plébiscitées par leurs concitoyens et l'État a su s'appuyer sur l'ensemble d'entre elles lors de la propagation du virus et lors de la période de déconfinement. En effet, le maire, figure de la décentralisation, est aujourd'hui la personnalité politique qui bénéficie de la plus grande confiance des français avec 63 % des Français faisant confiance à leur maire²³. Et alors que le local est depuis quelques mois de plus en plus pris en compte dans la politique française²⁴, la crise du Covid-19 a d'autant plus mis en exergue l'importance de la décision locale tant du point de vue de la légitimité que de l'efficacité. Cette confiance qui leur est témoignée plaide en faveur d'une décentralisation plus importante de certaines prérogatives de l'État.

Rappels historiques

Dès 1968, le Général de Gaulle affirmait : « L'évolution générale porte (...) notre pays vers un équilibre nouveau. L'effort multiséculaire de centralisation, qui fut longtemps nécessaire pour réaliser et maintenir son unité malgré les divergences des provinces qui lui étaient successivement rattachées, ne s'impose plus désormais »²⁵. Le mouvement de décentralisation a en effet ponctué la seconde moitié du XX^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui.

La tradition jacobine de l'État français n'est pas un terreau favorable au renforcement des compétences des collectivités. En effet, l'État central en France est considéré comme le levier principal de toute décision publique. Il émane de la passion française pour la liberté mais surtout pour l'égalité : égalité d'accès aux transports, aux services publics, à l'éducation, ou encore égalité en matière fiscale. L'État français s'est construit dans l'idéal-type de l'État unitaire. Néanmoins cette construction unifiée sur un territoire étendu comme la France, avec des décisions prises par un pouvoir central situé à Paris, ne s'est pas avérée aussi efficiente qu'attendue. Il est important de noter que la question de l'allocation des pouvoirs entre l'État et les collectivités locales est un débat profond et ancien. Cette centralisation, qui peut par certains aspects sembler excessive, n'a pas assuré une homogénéisation parfaite du territoire²⁶. Dès la Révolution française, une volonté de rapprocher la décision publique des citoyens émerge. Les départements et les communes sont créés au moment de la Constituante²⁷.

Le mouvement de décentralisation a réellement débuté sous l'impulsion de Pierre Mauroy et de Gaston Deferre après l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République. On parle alors de l'Acte I de la décentralisation. Une loi relative aux droits et libertés des communes est promulguée le 2 mars 1982. Il ressort principalement de cette loi l'institution du pouvoir exécutif du président de département et de région au détriment du préfet, ou encore le contrôle juridictionnel du représentant de l'État effectué a posteriori. Cette première étape, modeste, ne permet pas une grande remise en cause du centralisme au profit des acteurs locaux. Les lois de janvier et juillet 1983 ont ensuite permis un premier transfert de compétences et de ressources de l'État vers les collectivités territoriales. La loi Chevènement de 1999 crée les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ("EPCI"), constituant la consécration de l'échelle intercommunale. Ce mouvement de décentralisation a été accompagné d'un mouvement de déconcentration dès la fin des années 1980. Le 6 février 1992, une charte de la déconcentration est publiée. L'administration territoriale est aujourd'hui assurée concomitamment par les collectivités et par les services déconcentrés de l'État. Ces services constituent l'administration de plein droit chargée de l'application des politiques publiques. Pour aller plus loin, une charte de déconcentration est signée en 2015. Cette logique de déconcentration a pour but d'attribuer de nouvelles compétences à de nouveaux échelons locaux des administrations centrales. Ceci vise à leur donner les moyens et les compétences pour agir et mettre en oeuvre les politiques publiques de l'État. La déconcentration consistait en pratique en un partage et une allocation des moyens de l'État afin d'assurer plus d'efficacité et de proximité pour répondre aux besoins des citoyens en fonction des spécificités de chaque territoire. Il faudra attendre l'action de Jean-Pierre Raffarin comme Premier ministre de Jacques Chirac pour voir se mettre en oeuvre l'Acte II de la décentralisation. Le 28 mai 2003, la loi constitutionnelle est promulguée : le principe d'organisation décentralisée de la République est posé en son article 1^{er}²⁸. Le titre XII de la Constitution, modifié à cette occasion, offre désormais de nouvelles possibilités d'action pour les collectivités : le droit à l'ex-

périmentation est consacré, le principe de libre administration est précisé et les collectivités sont financièrement autonomes. Le principe de subsidiarité est affirmé²⁹ et les collectivités disposent désormais d'un pouvoir réglementaire dans la limite de leurs compétences. Cette loi affirme enfin le droit à l'habilitation³⁰. Par la loi du 13 août 2004, de nouvelles compétences ont à nouveau été attribuées aux collectivités territoriales³¹. En 2010, ce sont les métropoles qui font leur apparition dans le paysage institutionnel français. L'Acte III de la décentralisation a été une nouvelle étape dans l'approfondissement et dans la modernisation de la décentralisation. La loi de Modernisation de l'Action Publique et de l'Affirmation des métropoles ("Loi MAPAM") de 2014 crée notamment les conférences territoriales. Celles-ci permettent une concertation accrue des exécutifs régionaux et départementaux, ainsi que des EPCI de plus de 30 000 habitants. En juin 2019, une circulaire du Premier ministre organise de nouvelles interactions entre l'État, ses services déconcentrés et les collectivités territoriales : le département est l'échelon territorial de droit commun pour se rapprocher des citoyens et l'échelon régional coordonne, impulse puis évalue les politiques publiques. Cette année, le projet de loi "3D", pour décentralisation, différenciation et déconcentration, porté par Jacqueline Gourault, présente trois principaux objectifs : rendre l'action publique plus lisible et plus efficace, adapter l'action législative et réglementaire aux spécificités de chaque territoire et enfin mettre en place une déconcentration plus proche du terrain et des réalités de chaque territoire.

Le mouvement de décentralisation et de déconcentration, malgré les très nombreuses réformes qui ont pu avoir lieu depuis la Révolution française, est resté imparfait sur de nombreux aspects malgré un certain consensus quant à sa nécessité. De plus, les différents échelons, aujourd'hui multipliés, participent à la complexité de l'organisation territoriale. La décentralisation restera également vaine si celle-ci contribue à alimenter les disparités entre les territoires.

Aller plus loin dans la décentralisation

Promouvoir la décentralisation permettrait notamment de diluer la responsabilité de l'État central dans la gestion des affaires publiques et d'adapter au mieux les décisions publiques aux besoins des territoires et à leurs spécificités. La crise du Covid-19 aura en effet permis de montrer certaines limites de l'action de l'État centralisé et de redonner du poids aux acteurs locaux de notre pays. Nous sommes pleinement convaincus que cette dynamique doit être entretenue et qu'une nouvelle impulsion en matière de décentralisation et de déconcentration est nécessaire afin de rénover l'architecture de l'État. Cette reconsidération des territoires doit être envisagée selon les besoins et les spécificités de chacun d'eux. Elle doit également être faite dans un souci de préserver la solidarité et la cohésion. En effet, l'égalité, la continuité et l'efficacité du service public doivent continuer à guider les politiques relatives à l'organisation des institutions.

Les citoyens doivent pouvoir être davantage impliqués dans les prises de décisions. La décentralisation semble en ce sens impérative car elle vise principalement à rapprocher ces prises de décisions de leurs publics cibles. Nous considérons en effet opportune la promotion d'initiatives permettant ce rapprochement, à l'instar des référendums d'initiative locale ou encore des référendums d'initiative partagée sur les sujets d'intérêt local.

Le principe d'égalité, qui ne doit pas cesser de guider les politiques publiques, ne saurait interdire une forme de différenciation entre les collectivités, corollaire indissociable à l'efficacité des politiques publiques. Le projet de réforme constitutionnelle va dans ce sens, en proposant de modifier l'article 72 de la Constitution. Aujourd'hui, le droit à l'expérimentation dispose qu'une collectivité territoriale peut, sur habilitation particulière, et pour une durée maximale de 5 ans, déroger à la loi ou au règlement. Au terme de l'expérimentation, la dérogation peut être généralisée à l'ensemble du territoire français. Le droit à la différenciation permet de ne pas recourir à cette période d'expérimentation, ou, après cette période d'expérimentation, de pérenniser une dérogation pour une seule collectivité territoriale. Or, ce qui serait efficace pour une collectivité ne le serait peut-être pas pour une autre. Nous sommes ici dans une situation dans laquelle le souci d'égalité dépasse le souci d'efficacité. Il nous semble nécessaire de renforcer le pouvoir réglementaire des collectivités territoriales pour leur garantir une marge de manœuvre plus importante. Aujourd'hui, celui-ci est limité dans son champ, suite à la décision CSA de 1989 du Conseil constitutionnel³². Sans aller jusqu'au droit à la différenciation, on peut envisager une pérennisation partielle des mesures dérogoires.

Alors que les régions constituent des acteurs majeurs de l'économie du pays, nous pensons qu'il serait également intéressant de leur transférer davantage de compétences dans cette matière, afin d'assurer une relance efficace de l'économie. En effet, les régions sont aujourd'hui compétentes pour assurer le développement économique de leurs territoires. Celles-ci ont la possibilité d'investir et de mettre en place de nombreuses mesures locales afin de favoriser l'implantation d'entreprises et la création d'emplois. Il nous semblerait également intéressant d'aller plus loin dans la participation des régions à l'échelle européenne. L'idée, déjà évoquée par des élus, notamment le maire de Nice, selon laquelle il serait aujourd'hui utile de promouvoir les accords entre régions européennes nous semble intéressante. A titre d'exemple, des accords particuliers entre régions étrangères voisines sur la gestion de leurs frontières communes pourrait permettre de garantir une meilleure effectivité dans la mise en place des politiques migratoires.

Enfin, la décentralisation doit s'accompagner d'une déconcentration renforcée afin de replacer les services de l'État au cœur de la vie des citoyens. La crise des Gilets Jaunes, avant même la crise sanitaire, a traduit l'exaspération d'une certaine France dite profonde vis-à-vis de décideurs concentrés à Paris. La déconcentration est le corollaire de la décentralisation en ce sens qu'elle garantit l'égalité entre les territoires dans l'accès aux services publics essentiels. Pour ce faire, le préfet pourrait devenir une figure centrale de la transversalité et de la coordination. Le travail conjoint entre les maires et les préfets devrait être revalorisé. Il nous semblerait en effet intéressant de relancer et de renforcer le couple maire-préfet dans la mise en place des politiques publiques³³. Cette idée d'un renforcement du couple maire/préfet a été mise en avant à l'occasion de la publication du rapport de la Commission Castex qui affirme que la "le déploiement opérationnel de la doctrine générale du déconfinement reposera sur les acteurs de terrain : les partenaires sociaux dans les entreprises, le couple préfet/maire dans les territoires et plus généralement l'ensemble des forces vives de la Nation". Ce couple est en effet le symbole du dialogue et de la synergie des mouvements de décentralisation et de déconcentration, associant l'État, ses services et les collectivités. Plus qu'une échelle rigide de l'intercommunalité, il est aujourd'hui indispensable d'imaginer de nouvelles synergies entre les communes et une libération des alliances potentielles. L'échelle de gestion de la police municipale n'est pas la même que celle de la gestion des transports ou de l'eau. En ce sens, les élus locaux doivent pouvoir prendre toute leur part dans l'administration des territoires, qu'ils connaissent particulière-

ment bien.

Une décentralisation raisonnée

Toutefois, cette décentralisation doit être raisonnée et réfléchie afin de prévenir certains écueils. De plus, il est important de prendre en compte le fait que la France continue malgré tout de nourrir un certain attachement à ses institutions centralisées et que les décisions qui en émanent gardent encore une grande importance dans l'esprit des Français. La centralisation permet malgré tout une homogénéité et une efficacité dans le processus de prise de décisions et celle-ci a préservé le pays d'une désorganisation et d'une désunion. A titre d'exemple, à l'occasion de la crise du Covid-19, le gouvernement espagnol est revenu sur sa politique de décentralisation concernant la politique de santé, en redonnant à l'État central certaines compétences préalablement déléguées aux régions, dans un souci d'efficacité. Il est clair que la décentralisation doit se faire sous le contrôle de l'État et des administrations centrales.

Il est essentiel de prendre en compte les disparités qui existent entre les collectivités territoriales. Celles-ci sont dues à de nombreux facteurs tels que l'âge de la population, l'organisation géographique du territoire ou encore le développement économique propre à chacun. Il nous semble clair qu'en dépit des disparités structurelles, le maintien de l'égalité, de la continuité et de la mutabilité du service public doit être garanti. Ces trois lois de Rolland sont aujourd'hui des principes généraux du droit, respectivement dégagés par le Conseil d'État dans les arrêts Société des concerts du conservatoire (1951) et Compagnie nouvelle du gaz de Déville-lès-Rouen (1902). Nous ne le rappellerons jamais assez, la décentralisation doit accompagner une égalité, une solidarité et une cohésion entre les territoires : l'État doit orienter son action en faveur de la péréquation des territoires.

Il est également important de rappeler que la décentralisation ne peut s'accomplir de manière pérenne sans accompagnement des élus locaux. Cet accompagnement nous semble être un élément fondamental d'une décentralisation réussie car celle-ci serait pensée dans un souci d'efficacité et de proximité. Cet accompagnement permettra également de revaloriser les fonctions d'élus et de les promouvoir, dans un contexte de crise des vocations à l'échelon local, en particulier dans de nombreuses petites communes. En ce sens, nous nous sommes interrogés sur la question du statut de l'élu local. Il existe déjà un statut de ce type qui s'accompagne pour les personnes élues de droit et d'obligations concrètes. Nous pouvons citer par exemple des obligations en matière de déclaration de patrimoine et d'intérêts ou encore de droits tels qu'un droit de formation de l'élu et un droit de garanties des activités salariées. Le droit à la formation nous a particulièrement intéressé en ce sens qu'il est déjà possible pour les élus de profiter d'un tel droit indépendamment de leur mandat, en vue d'améliorer leur employabilité et leur insertion professionnelle future : le "Droit à la formation individuelle des élus locaux". Il pourrait être envisagé de renforcer le dispositif de formation et de valoriser professionnellement l'exercice du mandat local. Cela pourrait prendre la forme d'une validation d'acquis professionnels, d'une certification dont la supervision pourrait être, par exemple, aux mains de l'Association des Maires de France ou d'une autorité indépendante. L'objectif est en tout cas de renforcer les liens entre le mandat électif et la vie professionnelle, de favoriser les passerelles, précisément car la vie politique ne saurait être une carrière - ce qu'elle a souvent été ces dernières décennies, au grand

dam de nombreux français.

De plus, l'octroi de compétences aux collectivités pose mécaniquement la question des « doublons » et de l'enchevêtrement de compétences, ce qui conduit mécaniquement à une paralysie de l'action publique locale. Ces doublons rendent beaucoup moins lisible l'action publique vis à vis des citoyens. Les politiques publiques se révèlent également moins efficaces. Afin d'éviter cette multiplicité des acteurs, nous suggérons d'approfondir la contractualisation des objectifs en matière de politiques publiques. Ceci obligerait les collectivités à adopter une convergence de vues au niveau des différents échelons. Concernant la question des échelons, nous sommes convaincus qu'il serait intéressant de favoriser le développement de l'intercommunalité dans l'éventualité d'une suppression des départements. L'intercommunalité nous semble être le champ d'actions le plus pragmatique et le plus cohérent pour envisager la mise en place de services publics en commun au-delà de la simple municipalité. Ceci peut être source d'économies importantes, notamment pour les petites communes, ainsi que d'efficacité en termes d'organisation des territoires.

La question de la décentralisation intéresse également le domaine des finances publiques. Nous pensons en effet que la France n'est pas suffisamment décentralisée sur ce point alors que les investissements de nos collectivités territoriales ne représentent que 20 % des dépenses publiques contre 30% en moyenne dans l'Union Européenne³⁴. Les finances des collectivités sont essentielles à l'activité puisqu'elles conditionnent l'existence de services publics de proximité tels que les écoles, les transports ou encore les infrastructures urbaines. L'État est aujourd'hui le principal financeur des collectivités territoriales³⁵. Ainsi, il peut être soutenu que la gestion financière locale est souvent considérée comme la courroie de transmission de la gestion financière de l'État, qui s'en sert comme variable d'ajustement. Or, les collectivités territoriales disposent d'une autonomie financière en vertu de l'article 72-3 de la Constitution : les collectivités "bénéficient de ressources dont elles peuvent bénéficier librement", elles "peuvent recevoir tout ou partie du produit des impositions de toutes natures" et la loi peut les autoriser, dans une certaine mesure, à en fixer l'assiette et le taux. "Les recettes fiscales et autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources", tandis que "tout transfert de compétences [...] s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice". En revanche, cette définition reste floue dans la mesure où l'autonomie financière implique seulement que les ressources propres constituent une part déterminante des ressources des collectivités. Or, il apparaît que la notion de "ressources propres" est entendue de manière particulièrement extensive, puisque sont incluses au sein des ressources propres certaines recettes sur lesquelles les collectivités n'ont aucun pouvoir de décision (e.g. dotations sous forme de parts locales d'assiettes d'impôts étatiques). En outre, aucun critère pertinent ne permet d'identifier la "part déterminante". Ainsi, la question de savoir si l'autonomie financière locale consiste concrètement en un pouvoir de décision ou un simple pouvoir de gestion n'est pas résolue. Sur cette question spécifique des finances locales, il ne faut pas oublier que tout transfert de compétences implique un transfert de moyens financiers conditionnant leur exercice. Il nous semble dès lors indispensable de passer d'une logique de sous-traitance à une logique de partenariat de confiance, notamment pour les régions, qui constituent des acteurs essentiels de la relance économique. Nous serions également enclins à reconnaître constitutionnellement l'autonomie fiscale des communes. Celles-ci disposent de la clause générale de compétences³⁶, cela signifie donc qu'elles ont une capacité d'intervention générale et donc que la loi n'impose pas une liste limitative de leurs compétences³⁷. Nous sommes conscients que dans

le prolongement d'une réflexion sur les finances locales, la question de la péréquation horizontale serait à discuter. En effet, dans le cadre d'une accentuation de la décentralisation, le fait d'aller plus loin dans la péréquation horizontale permettrait de limiter l'accroissement inévitable des inégalités entre les collectivités. Néanmoins, dans la mesure où cette question de la péréquation implique une large consultation des acteurs concernés, nous ne trancherons pas sur ce sujet à l'occasion de cette publication.

En conclusion, il nous a semblé légitime de donner une large place à la question de la décentralisation dans notre contribution. En effet, la crise sanitaire actuelle a mis davantage encore en lumière les avantages mais aussi les failles de l'État jacobin. Nous pensons que nos propositions s'inscrivent dans la suite logique des évolutions de ces dernières décennies sur l'organisation de l'action publique. Donner davantage d'autonomie et de responsabilité aux acteurs locaux nous semble aller dans le sens des revendications des collectivités comme des citoyens, mais aussi dans l'intérêt de l'État lui-même, qui doit davantage se concentrer, comme discuté précédemment, sur la gestion des - nombreux - enjeux stratégiques pour la nation.

Une démocratie à renouveler ?

Le régime de la Vème République présente différents paradoxes alors que deux paradigmes s'affrontent : d'une part, celui d'une « démocratie gouvernée » dans laquelle le pouvoir des citoyens est délégué à ses représentants, et d'autre part celui d'une « démocratie gouvernante » où le citoyen est au centre, la légitimité politique lui revenant de droit dans une perspective philosophique rousseauiste. La loi adoptée par le législateur est considérée comme émanant directement du peuple³⁸. Si la démocratie gouvernée a longtemps semblé dominer cette dichotomie, les appels à davantage de démocratie gouvernante, particulièrement audibles lors de la crise des Gilets Jaunes, semblent ré-émerger au-devant de la scène, comme en témoigne la tentative - même manquée - de soumettre au peuple la privatisation d'Aéroports de Paris³⁹.

Une des caractéristiques de la Vème République est qu'elle fonctionne sur la base du « fait majoritaire », c'est à dire sur la concordance de la majorité présidentielle et de la majorité parlementaire, notamment depuis l'inversion du calendrier électoral en 2001. Malgré son efficacité politique, ce fait majoritaire a pour inconvénient d'étouffer l'opposition politique au sein des institutions. De fait, l'opposition est aujourd'hui incarnée par le Sénat, qui a eu l'occasion de le montrer lors de l'affaire dite Benalla, mais qui ne peut ni s'opposer au vote d'une loi ni renverser le gouvernement. Aussi, dans une société où les corps intermédiaires sont atrophés, le référendum semble être l'outil révélateur du mécontentement populaire par lequel le peuple peut asseoir sa légitimité.

La question de la démocratie est aujourd'hui centrale. En effet, même si ce régime fait consensus dans nos sociétés occidentales, la démocratie en France est mise à mal du fait d'une importante désaffection à l'égard du politique. Différents éléments peuvent expliquer cette désillusion. Le sentiment de non-représentativité des élus peut notamment être mis en avant, que ce soit du point de vue idéologique ou sociologique. L'absence de contrôle populaire sur l'action des élus une fois que ceux-ci sont en poste et le sentiment que les responsables politiques sont trop éloignés des problématiques quotidiennes des citoyens renforcent cette prise de distance. Une forme de mépris de la part des pouvoirs publics est également ressentie, à tort ou à raison, par une partie de la population. Les Français n'en sont alors que plus méfiants vis-à-vis des informations dont ils sont destinataires. En outre, la crise du Covid-19 a été la cause de nombreux désaccords, cafouillages, hésitations au sommet de l'État, décrédibilisant davantage encore la parole publique. La crise sanitaire a également mis en lumière l'intervention de nombreux scientifiques et experts, les plaçant même, au moins symboliquement, en concurrence avec le pouvoir politique, souvent au détriment de ce dernier. Le phénomène médiatique que constitue le professeur Didier Raoult en est une illustration évidente mais, au-delà de ce cas spécifique, la parole scientifique semble privilégiée à la parole politique par une part significative de l'opinion.

Ces divers éléments nous ont conduits à nous interroger sur les nouvelles formes que la démocratie pourrait prendre en vue de redonner confiance aux Français et de les inciter à davantage

prendre part au débat public.

Une nécessaire réforme constitutionnelle

Selon Carré de Malberg, « Rousseau nie absolument toute possibilité de représentation politique ; il déclare le régime représentatif incompatible avec la souveraineté populaire et cette exclusion absolue est l'un des traits saillants de la doctrine du Contrat social »⁴⁰. Or, à l'inverse, la représentation et les institutions sont les deux piliers fondamentaux de la démocratie. La représentation repose tout d'abord sur le peuple. Celui-ci n'est pas naturel, il est une conception émanant du droit et plus spécifiquement du droit constitutionnel. A titre d'illustration, lorsque Mirabeau décrit l'état de la France à la veille de 1789, il parle d'une « myriade de peuples ». Au lendemain de 1789, il nomme cette myriade « le peuple français ». En d'autres termes, la Déclaration de 1789, en créant le statut de député en tant que « représentants du peuple français », a rassemblé sous une même entité ce que Mirabeau considérait autrefois comme une multitude. Et l'un est lié à l'autre. La représentation et le peuple deviennent deux entités interdépendantes sans lesquelles l'un et l'autre ne peut exister. L'émergence de cette conception puis son élargissement a conduit des groupes auparavant étrangers les uns aux autres à se retrouver liés à des questions communes, qui vont être résolues par l'intermédiaire de règles et d'institutions communes, et donc de la représentation. Ainsi, sans représentation, il n'y a pas d'implication citoyenne et de responsabilité politique possible. Le peuple s'exprime, les représentants prennent les décisions et celles-ci sont ensuite contrôlées par les institutions créées à cet effet. La décision du 6 novembre 1962 du Conseil constitutionnel a distingué les lois votées par les représentants du peuple, soumises au contrôle de ce dernier, et les lois « adoptées par le peuple à la suite d'un référendum qui ne peuvent l'être car elles constituent l'expression directe de la souveraineté nationale »⁴¹. Par conséquent, le peuple n'est responsable aux yeux de personne, il n'est soumis à aucun autre contrôle à la différence de ses représentants. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 affirme que « les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous ». Par conséquent, le peuple souverain est dispensé de tout contrôle. En d'autres termes, contrairement aux lois parlementaires, les lois référendaires, en théorie, sont dispensées de tout contrôle et peuvent ne pas respecter la Constitution.

Le mouvement des Gilets Jaunes a remis au centre du débat politique la question de la place du peuple dans le processus décisionnel. La représentativité nationale a été remise en question, tandis que le référendum émergeait comme un terme central du débat public. En particulier, l'instauration dans la Constitution d'un Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) a cristallisé les tensions. A l'occasion du grand débat national, le Président de la République Emmanuel Macron a semblé écarter, pour sa part, ce nouvel avatar de la démocratie directe en déclarant qu'il ne croyait pas « à la République du référendum permanent »⁴². Cependant, la possibilité de faciliter l'introduction de référendums d'initiative partagée (RIP) n'était pas formellement écartée. Ce dispositif entré en vigueur lors de la révision constitutionnelle de 2008 n'a encore jamais été utilisé à ce jour.

A la suite des nombreuses revendications sociales exprimées sous le mandat d'Emmanuel Macron, il semble urgent de donner un moyen au peuple de faire entendre sa voix de manière plus directe. Celle-ci doit s'exercer dans un cadre délibératif et encadré juridiquement. Selon nous, il serait

tout d'abord intéressant de faciliter l'élaboration du référendum d'initiative partagée. La procédure actuelle ne permet pas une utilisation effective de celui-ci. L'initiative doit provenir de 185 parlementaires qui doivent rédiger un projet de loi qui doit ensuite être soutenu par 1/10^{ème} du corps électoral (environ 4,7 millions de Français) en seulement neuf mois. Le Conseil constitutionnel doit ensuite statuer sur la validité des signatures et l'objet du référendum tel qu'il est défini par l'article 11 de la Constitution. Si, et seulement si, l'initiative est validée par le Conseil constitutionnel, les assemblées parlementaires peuvent s'opposer à la tenue d'un référendum si l'Assemblée nationale ou le Sénat inscrit la proposition référendaire à son ordre du jour et adopte une motion de procédure. Le cas échéant, le Président de la République a l'obligation d'organiser le référendum, mais la loi organique ne lui fixe aucun délai. Dès lors, cette procédure référendaire nous semble être soumise à beaucoup trop de contrôle de la part des représentants du peuple, lequel se trouve court-circuité. Une simplification de la procédure offerte par l'article 11 nous semblerait être une étape opportune pour favoriser l'implication citoyenne des Français. En particulier, la réduction du nombre de signatures nécessaires à l'examen de la proposition apparaît indispensable car le seuil actuel (4,7 millions de signatures) rend, de toute évidence, très difficile l'utilisation de ce Référendum d'Initiative Partagée. Le seuil de 1 million de signatures, souvent évoqué, pourrait constituer la variable d'ajustement idéale. Peut-être faut-il être plus conservateur et l'établir à 2 millions de signatures. Un système de RIP ainsi facilité nous semble préférable à l'instauration du Référendum d'Initiative Citoyenne. En effet, celui-ci, dépourvu de contrôle parlementaire, pourrait se révéler comme un outil incontrôlable et comme la source de propositions politiquement et juridiquement controversées. On pense spontanément au retour de la peine de mort, par exemple.

La pratique référendaire - y compris à l'initiative de l'exécutif - peut également faire ses preuves à l'échelon local, à travers la revalorisation du référendum décisionnel local tel qu'il est aujourd'hui prévu par l'article 72-1 de la Constitution. La proposition est facilement réalisable et souhaitable dans la mesure où l'échelle communale constitue l'espace où la confiance politique est la plus élevée. La commune pourrait facilement consulter sa population concernant des choix environnementaux, d'équipements ou encore d'urbanisme. Ceci se fait d'ailleurs d'ores et déjà dans différents arrondissements de Paris à l'occasion des votes de budget participatif. En revanche, ce référendum ne devra pas être seulement d'ordre consultatif mais au contraire être accompagné d'une décision normative qui renforcera la confiance des citoyens en leurs institutions. Il est important de le préciser car le référendum local relatif à la création de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, dont le résultat était favorable au projet en 2016, a été ignoré par le gouvernement, qui a décidé l'inverse en 2018, envoyant un terrible signal envers la démocratie directe. L'enjeu auquel peut répondre la pratique du référendum, rarement utilisée au sein de la Vème République, est de rompre avec la pratique du fait majoritaire, de plus en plus inadapté à la société française contemporaine.

Nous sommes en effet convaincus qu'il est possible de moderniser la Vème République pour l'inscrire dans le XXI^{ème} siècle, plutôt que d'en changer. Les institutions ont été pensées pour le temps long et sont particulièrement solides. Les Français ont confiance en elles et des ajustements sans remettre en cause l'ensemble du modèle, sont possibles. Parmi les pistes de modernisation, nous nous sommes tout d'abord interrogés sur la question de la prise en compte ou non du vote blanc. L'intérêt principal de l'inclusion du vote blanc dans les suffrages exprimés serait de prendre davantage en considération le point de vue des Français ne souhaitant pas donner leur voix à un candidat, ou refusant de répondre à une question posée lors d'un référendum. Nous sommes convaincus qu'il s'agit

en ce sens d'un outil de lutte contre l'abstention. Les comparaisons internationales nous permettent d'envisager différentes possibilités. Le vote blanc est comptabilisé dans de nombreux pays tels que l'Italie, le Brésil ou encore les Pays-Bas. Cette comptabilisation reste incomplète dans ces différents pays car sans conséquence sur l'issue du scrutin. A la différence des pays cités précédemment, la Suède comptabilise également les votes blancs et reconnaît le vote blanc dans le cas du référendum. La comptabilisation du vote blanc parmi les suffrages exprimés permet de mieux prendre en compte l'insatisfaction des électeurs vis-à-vis des candidats qui leur sont proposés. En revanche, en pratique, sa mise en œuvre pose des difficultés. Que devrait-il se passer, par exemple, si aucun candidat n'atteint les 50% des suffrages exprimés au second tour de l'élection présidentielle, du fait de votes blancs trop importants ? La légitimité du candidat arrivé en tête serait trop affaiblie, dès l'élection. Appeler à une nouvelle élection serait par ailleurs un processus très lourd et ne garantissant nullement un résultat différent. Une autre innovation électorale consisterait en la mise en œuvre du système dit de jugement majoritaire. Ce dernier, inventé par deux chercheurs au CNRS, Michel Balinski et Rida Laraki⁴³, permet à l'électeur d'exprimer son opinion sur chaque candidat, au lieu de voter pour un seul d'entre eux. Le citoyen est en effet invité à donner son avis selon l'échelle de valeurs suivante : "à rejeter", "insuffisant", "passable", "assez bien", "bien" et "très bien". Ainsi, le candidat gagnant n'est pas celui remportant le plus de votes mais celui qui se retrouve le mieux évalué par les électeurs. Ce système présente, à notre sens, à la fois des avantages et inconvénients. Il permet notamment de remédier au piège du "vote utile", qui incite les électeurs à voter pour le candidat le plus susceptible, d'après les sondages, d'accéder au second tour, même lorsqu'ils préfèrent un autre candidat. Il peut toutefois favoriser le "centre mou" parmi les candidats car le scrutin est susceptible d'être remporté par le candidat le moins controversé, qui susciterait davantage l'indifférence que le rejet. Par ailleurs, les électeurs n'ont pas forcément un avis tranché sur la dizaine de candidats pouvant concourir à l'élection. Aussi, nous préconisons, avec prudence, une concertation nationale sur l'éventuelle mise en œuvre, au moins à titre expérimental, de ce système différent. Avant de l'appliquer, peut-être, au scrutin présidentiel, il semblerait en outre utile de le tester à l'occasion d'élections locales.

Le développement de la démocratie dite numérique est également une piste à envisager. La crise sanitaire actuelle a le mérite de favoriser ce mouvement et montrer que son essor est possible, de la même manière que le télétravail s'est imposé durant la période de confinement. Dans plusieurs pays, le processus électoral a été perturbé par la pandémie. Les décisions relatives au maintien ou au report ont eu un impact sur la démocratie. En France, lors des élections municipales, le 15 mars, on a observé un taux d'abstention record. De ce fait, Agnès Buzyn, candidate LREM à la mairie de Paris, lance en juin 2020 l'opération 5x5, qui incite ses sympathisants à contacter chacun 5 de leurs proches, via les outils numériques notamment. L'objectif de cette opération est de toucher 250 000 personnes. Nous faisons appel, sans parti pris, à cet exemple comme une simple illustration de l'usage croissant de l'outil numérique et de la campagne électorale à l'âge de la distanciation sociale, des réunions en visioconférence et des réseaux sociaux.

Dans le prolongement de notre réflexion concernant l'organisation de la vie politique et de nos institutions en général, nous avons constaté qu'un des problèmes majeurs de l'action publique résidait dans la dichotomie entre le temps long de la mise en œuvre des réformes et le temps court de la vie politique. C'est pour cette raison que nous proposons de supprimer le quinquennat pour revenir au septennat présidentiel. Cette réforme de la durée du mandat présidentiel aurait également le mérite de dissocier les élections présidentielles des élections législatives, permettant une respiration dé-

mocratique en cours de mandat et, le cas échéant, la confirmation (ou non) du cap politique choisi par les électeurs lors de l'élection présidentielle. Cela permettrait de réaffirmer la légitimité présidentielle en cours de mandat, afin d'éviter une nouvelle crise telle que celle des Gilets Jaunes, ou à l'inverse d'infléchir la politique de l'exécutif. En effet, depuis 2002, le président de la République est élu dans le cadre d'un mandat de cinq ans qui coïncide pleinement avec le mandat législatif. Ce système a le mérite de favoriser l'union des majorités présidentielle et législative mais prive les citoyens d'une occasion de s'exprimer sur la politique de l'exécutif pendant 5 ans - les élections locales ou européennes jouant alors parfois ce rôle, qui ne devrait pas être le leur. Si les Français se montraient attachés au maintien du quinquennat, qu'ils ont largement approuvé lors d'un référendum en 2000, malgré une forte abstention, une alternative au retour du septennat serait la mise en œuvre d'une rotation de moitié de l'Assemblée nationale tous les 5 ans. Autrement dit, 50 % des députés seraient élus à la suite de l'élection présidentielle, comme actuellement, les 50 % restants étant élus à mi-mandat, soit 2,5 ans après l'élection présidentielle et la première vague des élections législatives. Le mandat législatif et présidentiel resterait de 5 ans dans ce scénario. Cette évolution aurait le mérite de donner l'occasion aux citoyens de soit confirmer, soit infléchir, l'élan donné à l'exécutif. Il permettrait également de redonner du temps long à la vie politique, puisque l'Assemblée nationale, renouvelée par moitié, ne serait plus l'otage d'un choix politique fait à un seul moment donné. La mise en œuvre de l'une de ces deux propositions devrait, bien-sûr, faire l'objet d'un débat national.

Une autre proposition visant à répondre à la crise de la démocratie représentative résiderait dans l'instauration d'un scrutin proportionnel à l'Assemblée Nationale. Selon Didier Maus : "la proportionnelle garantirait une meilleure représentation des forces politiques. Et elle contrebalancerait l'omniprésence du Président de la République. Cela ne veut pas dire qu'il n'y n'aurait pas de majorité, il peut y en avoir une avec la proportionnelle. C'est le seul moyen de renforcer le pouvoir et le rôle du Parlement."⁴⁴

Dans le même entretien, le spécialiste des questions constitutionnelles ajoute : "La France ne serait pas une seule circonscription. Traditionnellement, la base territoriale de l'élection des députés, c'est le département. Par exemple, dans un département comptant 5 sièges à pourvoir, il y aurait plusieurs listes et on répartirait les sièges en proportion des voix obtenues dans le département. Ce fut le système en vigueur en 1986, la proportionnelle intégrale par département. La coalition RPR-UDF avait gagné, mais il y avait 35 députés Front national... avec un FN qui pesait pourtant beaucoup moins qu'aujourd'hui !"

Si l'intégralité des députés avait été élue à la proportionnelle au premier tour des élections législatives en 2017 - une revendication historique du RN, exclue par l'exécutif - la représentation nationale serait trop morcelée. Elle rendrait le pays ingouvernable : l'exécutif serait à la solde des accords d'appareils et ne pourrait pas s'appuyer sur une majorité solide, avec une majorité LREM-MoDem de seulement 123 élus. Le RN entrerait en force au Palais Bourbon, avec 55 députés : seulement 14 de moins que Les Républicains. Un nombre largement supérieur aux 35 députés obtenus par le parti lepéniste en 1986 dans une Assemblée de 577 députés, lors de l'unique changement du mode de scrutin des législatives sous la Ve République. Pour limiter l'effet de dispersion de la représentation créée par la proportionnelle intégrale, il est possible de fixer un score minimum à atteindre pour qu'un parti obtienne des élus, et d'instaurer une « prime majoritaire », qui assure à la liste victorieuse une majo-

rité relative de sièges. Nous pourrions qualifier ce système de “proportionnelle rationalisée”.

Il convient dès lors de déterminer le degré auquel limiter les excès d’un suffrage intégralement proportionnel. Nous préconisons qu’il soit nécessaire pour un mouvement d’atteindre au moins 10 % des suffrages pour obtenir des élus à l’Assemblée nationale. En effet, un tel score – le double de celui requis aux élections européennes – permet d’assurer une réelle représentativité des députés, qui nous semble insuffisante en-deçà de ce score, tout en ouvrant le chemin du Palais-Bourbon à davantage de sensibilités politiques que dans le système majoritaire actuel. Le système de « prime majoritaire », en vigueur lors des élections municipales, permet pour sa part d’assurer une majorité, donc une capacité à gouverner, à l’exécutif des communes. En effet, il attribue automatiquement une majorité des sièges au conseil municipal à la liste arrivée en tête. Sans doute ne faut-il pas mettre en place une prime si généreuse au parti arrivant en tête des élections législatives, afin de ne pas réduire à néant l’intérêt d’un passage au scrutin proportionnel, mais un « bonus » électoral consenti au parti victorieux faciliterait l’établissement d’une majorité stable à son profit. Aussi, une « prime majoritaire » s’élevant à 10 % – voire davantage – des sièges de l’Assemblée nationale au profit du parti arrivé en tête nous semble idéale pour favoriser la recherche d’une majorité parlementaire sans nuire à l’accroissement nécessaire de la diversité politique au sein de la chambre basse du Parlement. Ces deux règles, visant à résoudre les défauts d’un suffrage proportionnel par ailleurs souhaitable, pourraient s’intituler collectivement « la règle des 10 % ».

Enfin, une dernière proposition, mais pas des moindres, résiderait dans la réduction du nombre de parlementaires en France. Le déclin de la participation aux élections législatives, évident depuis 20 ans, témoigne du désintérêt, voire du désamour, croissant des français envers leurs députés. Pourtant, plus que jamais, l’Assemblée nationale est nécessaire au vu de l’incapacité patente de l’institution présidentielle – quel que soit l’homme ou la femme à sa tête – à réunir, rassembler et représenter l’ensemble de la population française. Il est donc nécessaire et urgent de redorer le rôle des députés et, plus largement, du Parlement. Un certain rééquilibrage, au moins symbolique, des pouvoirs exécutif et législatif peut contribuer à restaurer l’intérêt des électeurs envers ce dernier. La réduction du nombre des parlementaires, proposition souvent qualifiée de populaire, voire populiste, ne traduit pas de notre part un mépris des députés, voire des sénateurs, ou une volonté de faire des économies – un argument souvent évoqué – mais au contraire de revaloriser le rôle du parlementaire. Nous estimons qu’une Assemblée nationale composée d’un nombre réduit de députés permettrait à ceux-ci d’être davantage dans la lumière, donc davantage responsabilisés. Avec un budget identique à celui d’aujourd’hui, l’Assemblée offrirait par ailleurs, mécaniquement, des moyens accrus aux députés. Par souci de cohérence, il nous semble souhaitable d’associer à cette réforme la réduction, en parallèle, du nombre de sénateurs.

Il s’agit dès lors d’estimer le nombre idéal de députés et sénateurs. Il nous semble que la réforme, pour avoir un impact symbolique et concret, devrait conduire à une réduction d’au moins 25 % des parlementaires. La question est particulièrement sensible en ce qui concerne les députés, élus au suffrage universel direct. Une division par deux du nombre de députés, couplée à l’objectif de doubler les moyens consentis à chacun d’entre eux, aurait le mérite d’être puissante et lisible, mais elle est peut-être trop radicale. L’Assemblée nationale comprendrait alors 288 ou 289 députés, au lieu de 577 actuellement. Peut-être pourrait-on s’accorder sur le nombre de 300 pour davantage encore de lisibili-

té. Peut-être faut-il privilégier le nombre de 350 voire 400 afin de ne pas trop élargir la taille des circonscriptions. Cette réflexion pourrait sans doute faire l'objet d'une concertation nationale afin de déterminer la portée de la réduction du nombre de sièges ; mais le principe même d'une telle réforme apparaît opportun.

Là encore, par souci de cohérence et lisibilité, il semble souhaitable d'appliquer au Sénat une réduction du nombre de sièges de portée similaire à celle convenue pour l'Assemblée nationale. Les sénateurs étant élus au suffrage indirect, la réforme apparaît cependant d'une importance plus discutable.

Quelles solutions apporter à la participation citoyenne ?

Les réformes de nature constitutionnelle ne sauraient représenter l'alpha et l'omega du nouveau démocratique et citoyen que nous appelons de nos vœux. L'abstention ou encore le désengagement des jeunes en politique pourrait nous laisser penser que la chose publique est une chose du passé. On constate en effet que la démocratie représentative est en crise. La crise des Gilets Jaunes, les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites ou encore l'importante abstention lors de la plupart des scrutins montrent la défiance que peuvent avoir les Français face à la démocratie représentative. Néanmoins, cette crise n'est pas nouvelle. Elle est le fruit d'un divorce entamé de longue date qui s'exprime aujourd'hui davantage. Cette crise de défiance ne signifie pas que nous sommes démunis dans notre capacité à agir pour l'intérêt de la Cité. L'idéal participatif est fondé sur deux philosophies politiques. Le premier courant théorique s'inspire de Jean-Jacques Rousseau, considéré par certains comme le "penseur de (la crise de) la représentation politique"⁴⁵, et de la pensée politique républicaine. La démarche participative se trouve ainsi justifiée par le souci de rapprocher le modèle démocratique contemporain d'un idéal démocratique passé, tel qu'on aurait pu le voir dans l'antiquité. Le deuxième courant apparaît dans les années 1980 et est connu dans la littérature internationale sous le nom de "démocratie délibérative". Ce modèle met en avant l'importance de l'implication citoyenne directe. L'implication individuelle des citoyens et l'écoute par les pouvoirs publics de leurs revendications semble constituer les préalables indispensables à un système démocratique sain.

La pratique de la démocratie participative est relativement récente puisque celle-ci a effectivement fait son apparition dans les années 1990. Cette pratique a pu émerger du fait de la mise en place de réglementations de la participation. Ce dispositif existe en France depuis les années 2000 et n'a cessé de prendre de l'ampleur au gré des évolutions législatives. En 2002 par exemple, est votée une loi qui rend obligatoire la création de conseils de quartiers dans les communes de plus de 80.000 habitants⁴⁶. Ces conseils réunissent les habitants ou encore les commerçants des quartiers et interviennent principalement dans le domaine de la politique de la ville et de l'urbanisation. Même s'ils ne sont que consultatifs, les conseils de quartiers sont l'occasion pour les habitants et les élus de se rencontrer directement pour évoquer les problématiques du quotidien. En 2003, la réforme constitutionnelle a permis la création du référendum local à valeur décisionnelle. Celui-ci s'organise à l'initiative des élus et un droit d'initiative citoyenne permet aux électeurs d'être à l'origine d'une consultation. Dans le même sens, une mesure très concrète existe actuellement à Paris, il s'agit du budget participatif mis en place dans différents arrondissements alors que les habitants du quartier peuvent décider de l'allocation de certaines sommes d'argent entre différents projets, par exemple la

création d'espaces verts dans le quartier. L'expérience de la démocratie participative nous semble aujourd'hui encore trop peu généralisée. Elle a jusque-là produit de nombreuses déceptions du fait de son impact limité et n'a ainsi pas permis un véritable renouvellement de la démocratie. En effet, les décisions portent la plupart du temps sur des projets pouvant sembler secondaires et aux enjeux dérisoires. Une autre critique réside dans le fait qu'il y aurait un souci concernant la représentativité des publics ou des personnes. On constaterait en effet une surreprésentation des catégories sociales les mieux intégrées ainsi que des plus âgés.

Une troisième voie est également possible pour inciter les Français à s'impliquer dans la vie démocratique. Aujourd'hui défendue par certains élus locaux, cette troisième voie est celle de la démocratie implicative. Celle-ci consiste à donner aux citoyens les moyens et l'envie de s'impliquer en coopération avec les élus. Parce que "l'engagement de chacun est ce qui fait nation", comme disait Jean Jaurès. Ce nouveau modèle a notamment émergé à l'occasion des élections municipales lorsque des listes citoyennes, parfois sans étiquettes, se sont mises en place pour palier au désintérêt envers les partis politiques traditionnels. Ces alternatives permettent selon ses défenseurs d'assurer une meilleure représentativité. Elles permettraient également une action politique en toute indépendance. Enfin, l'ancrage local et donc la parfaite connaissance du terrain semble aujourd'hui devenir un impératif majeur pour les candidats, surtout dans le cadre de scrutins locaux. Loin des contraintes électoralistes des partis traditionnels, ce mode d'action présente certains intérêts.

Cette philosophie implicative peut se traduire par diverses mesures, bien au-delà des échéances électorales. Nous pouvons citer notamment la mise en place et la généralisation de conseils municipaux juniors (5-15 ans par exemple), de conseils municipaux jeunes (15-18 ans par exemple) voire intergénérationnels, afin de donner une voix, et d'initier à la vie politique, des publics nouveaux. D'autre part, impliquer n'est possible que si la pédagogie suit. Nous proposons ainsi que l'éducation civique enseignée dans les écoles devienne en partie du temps pédagogique concret au cours duquel les élèves pourraient par exemple passer la journée/quelques heures avec des agents municipaux ou des élus locaux. Quoi de mieux que de vivre le quotidien d'un agent municipal qui nettoie les rues d'une commune pour comprendre que jeter ses déchets dans une poubelle est un geste essentiel ? Enfin, nous ne pouvons que recommander la participation de citoyens volontaires tirés au sort pour vivre le temps d'une journée la mission d'un élu dont l'exigence des tâches est souvent méconnue. Une journée passée avec un maire symbolise parfaitement le lien retrouvé entre le citoyen et son représentant. A l'inverse, les élus pourraient être invités à passer une journée, occasionnellement, dans le quotidien de tel ou tel métier afin de mieux comprendre les réalités de professions qu'ils peuvent être amenés à réguler. Impliquer les citoyens d'un territoire exige de faire appel à une certaine créativité mais, au vu des transitions historiques et des enjeux à venir, les occasions ne manqueront pas pour que les citoyens s'impliquent davantage sous l'impulsion de leurs élus.

Enfin, nous ne pouvons évoquer le renouvellement de la démocratie sans aborder la question du financement des partis politiques. En effet, le système actuel présente des aspects oligarchiques sur lesquels il pourrait être intéressant de s'attarder dans le cadre de réflexions nationales. L'économiste Julia Cagé dénonce notamment le fait que l'État dépense autant en réductions d'impôt pour une poignée de donateurs aisés qu'il ne le fait dans le cadre du financement public direct des partis, soit environ 65 millions d'euros par an dans les deux cas. Autrement dit, le financement public direct des partis politiques s'élève à un euro par habitant, tandis que les donateurs aisés peuvent bénéficier

d'une réduction d'impôts jusqu'à 5000 euros, le coût de leurs dons étant essentiellement assumé par l'ensemble des contribuables. Ce système constitue dès lors une redistribution en faveur des plus aisés, et un avantage accordé aux partis politiques bénéficiant de leurs faveurs. Estimant que l'argent privé de donateurs aisés ne doit pas se substituer massivement au financement public direct des partis, Julia Cagé préconise l'instauration de « bons pour l'égalité démocratique »⁴⁷. Ces derniers, d'un montant de sept euros par citoyen, permettent à chacun, au moment de sa déclaration de revenus, d'indiquer le parti politique qu'il ou elle souhaite financer par ce biais. Lorsqu'aucun choix n'est fait, ces sept euros d'argent public seraient alors répartis entre les différents partis en fonction des résultats obtenus aux dernières élections législatives. L'économiste parie cependant que de nombreux citoyens s'empareraient de cette nouvelle prérogative et que cela contribuerait à réconcilier les Français et leur offre politique. Cette proposition nous semble intéressante et pourrait s'inscrire dans notre appel à rapprocher les citoyens de la vie publique.

Conclusion

Cette contribution pour le Manifeste pour le Monde d'après nous a permis d'exposer nos propositions pour la construction de l'État et de la démocratie de demain. Un État qui sortirait renforcé de la crise sanitaire, en tirerait les enseignements et viserait à anticiper à l'avenir les évolutions et soubresauts d'un monde instable. Un État toujours présent, dans un souci de protection et de régulation, mais plus enclin à s'ouvrir à l'ensemble des acteurs de la vie civile et davantage axé sur les enjeux stratégiques et de souveraineté. L'action publique doit se faire dans un échange permanent avec les entreprises, les institutions publiques locales et les citoyens. Ce souci du dialogue a été l'un des fondements principaux de nos propositions, notamment dans le cadre des relations entre l'État et les collectivités ou encore entre le gouvernement et les citoyens. La nécessité du dialogue traduit également la prise de conscience que les évolutions politiques que nous appelons de nos vœux doivent accompagner, et être accompagnées, d'autres évolutions, de nature économique, managériale ou encore environnementale, abordées dans la suite du présent Manifeste.

Ainsi, la politique doit s'entendre dans une acception élargie. En effet, souvent réduite par les médias aux simples élections et à l'action du gouvernement, l'action politique est finalement bien plus complexe et doit inclure un grand nombre d'acteurs. Autrement dit, la politique doit plus souvent se traduire par le politique, au sens antique du terme. C'est en ce sens que nous pensons que l'intervention de l'État dans l'économie doit être réfléchie selon les besoins des entreprises pour rendre le territoire attractif et l'économie florissante. C'est aussi pour cela que nous préconisons, de diverses manières, un renforcement de la participation citoyenne. Le lien de confiance entre les représentants et les représentés doit être consolidé. Ceci passera, comme nous l'avons évoqué, par la modernisation des institutions, notamment le Parlement, mais aussi sans doute par une certaine renaissance des outils de démocratie directe et, sans excès, de la pratique référendaire. Une myriade de mesures du quotidien, n'appartenant pas au champ d'action de la Constitution, peut et doit accompagner ce renouveau démocratique. Nous avons énuméré un certain nombre d'entre elles.

Nous souhaitons également prouver, par la rédaction du Manifeste et de cette contribution spécifiquement, que l'implication politique peut et doit toucher des personnes d'horizons variés. Cette crise sanitaire doit nous inviter à repenser nos paradigmes et ce Manifeste est la preuve vivante qu'il est possible de rassembler des personnes diverses autour de débats, dans le but de réfléchir à des mesures concrètes. La politique doit donner espoir et donner confiance. Pour ce faire, il convient de remettre en question les modèles de fonctionnement actuels et créer de nouvelles manières d'impliquer le citoyen dans la vie de la Cité.

Notes

- ¹ Parmi ces mesures : la nomination d'un administrateur en chef de la santé publique, qui conseille le gouvernement du Canada sur les mesures sanitaires à prendre, en étroite collaboration avec les médecins hygiénistes en chef des provinces et territoires ; la mise en place d'un guide de planification pour la préparation à une pandémie de grippe ; ou encore le renforcement des capacités de diagnostic du Laboratoire national de microbiologie.
- ² WEBER, Max, *Economie et Société*, 1921.
- ³ ELIAS, Norbert, *La dynamique de l'occident*, 1939.
- ⁴ A titre d'illustration, Louis XIV affirmait le 26 août 1715 : « Je m'en vais, Messieurs, mais l'État demeurera toujours ».
- ⁵ Voir en ce sens les travaux de Jean Bodin, la souveraineté est pour lui la puissance perpétuelle et absolue d'une République.
- ⁶ Cette conception de l'État nous vient de Machiavel.
- ⁷ Voir en ce sens l'ouvrage suivant : MANENT, Pierre, *Naissances de la politique moderne*, 2007.
- ⁸ HOBBS, Thomas, *Léviathan*, 1651.
- ⁹ LOCKE, John, *Traité du gouvernement civil*, 1690.
- ¹⁰ ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du contrat social ou Principes du droit politique*, 1762.
- ¹¹ William Henry Beveridge était un homme politique et économiste britannique. Ce rapport est à l'origine un rapport parlementaire sur les services sociaux et services connexes. Il servira de base de travail au gouvernement travailliste en Angleterre.
- ¹² cf. Article L. 1110-1 du Code de la santé publique.
- ¹³ Selon la typologie du sociologue Esping Andersen.
- ¹⁴ Voir en ce sens l'ouvrage suivant : ALGAN, Yann et CAHUC, Pierre, *La société de défiance : comment le modèle social français s'autodétruit*, 2007.
- ¹⁵ CHEVALLIER, Jacques, *L'état régulateur*, Dans *Revue française d'administration publique* 2004/3 (numéro 111).
- ¹⁶ Celles-ci ont pu prendre la forme de transformations d'une entreprise en établissement public (SNCF initialement une SEM, puis Société Anonyme) ou encore par la création d'un établissement public (exemple : EDF / GDF en 1946).
- ¹⁷ Le détenteur de golden share bénéficie d'un droit de veto sur le capital ou sur différentes décisions stratégiques.
- ¹⁸ ROSANVALLON, Pierre, *La crise de l'État-providence*, 1981.
- ¹⁹ Source : Direction de la recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES).
- ²⁰ Propos de Martin Hirsch recueillis par Solveig Godeluck et Etienne Lefebvre pour les Echos (24 mai 2020) : « On a fait la preuve pendant la crise qu'on savait débarrasser l'hôpital de ses pesanteurs bureaucratiques. Un exemple, la commande publique. Vous savez ce qui redonne le sourire à une infirmière de réanimation, en plein coronavirus ? C'est quand, au lieu d'attendre un an pour avoir le modèle de pousse-seringue qu'elle n'avait pas demandé, elle obtient celui qu'elle voulait en une semaine – et généralement moins cher que le modèle qu'on aurait obtenu par nos procédures classiques. Sous prétexte de qualité et de sécurité des soins, l'hôpital français est devenu l'un des plus normés du monde depuis vingt ans. Il faut changer cela, et donc faire confiance aux établissements. On croit souvent que la loi hôpital de 2009 a remis les clefs aux directeurs, mais dans les faits, ils ont moins de latitude qu'avant, car le carcan administratif s'est accru. Le DG de l'AP-HP aujourd'hui a moins de pouvoir que ses prédécesseurs il y a trente ans ! »
- ²¹ Cela a par exemple été fait dans l'enseignement supérieur avec la loi d'autonomisation des universités.
- ²² <https://www.lefigaro.fr/societes/pourquoi-la-vente-controversee-d-alstom-a-general-electric-fait-a-nouveau-parler-d-elle-20190724>
- ²³ Selon le baromètre de la confiance politique du Centre de recherches politiques de Sciences Po qui a été mis en ligne le Jeudi 5 mars 2020.
- ²⁴ Pour aller plus loin, voir les ouvrages de Jérôme Fourquet sur la fracture territoires/métropoles.
- ²⁵ Discours prononcé à Lyon le 24 mars 1968 par le Général de Gaulle.
- ²⁶ Pour aller plus loin, voir l'ouvrage suivant : GRAVIER, Jean-François, *Paris et le désert français*, 1949.
- ²⁷ Le département devient une collectivité territoriale de plein droit avec la loi du 10 août 1871 et la loi municipale du 5 avril 1884 crée un régime juridique uniforme pour toutes les communes de France.
- ²⁸ La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.
- ²⁹ Les compétences qui sont le mieux exercées au niveau local doivent être exercées au niveau local.
- ³⁰ Droit de dérogation aux dispositions législatives et réglementaires pour une durée déterminée et sur habilitation propre.
- ³¹ Les régions sont chargées du développement économique et de la formation professionnelle : lycées, conservation du patrimoine, transports ferroviaires régionaux, parcs régionaux. Le département est en charge de missions sociales, de la dépendance, ou encore des collèges. La commune est en charge des affaires de proximité : transports communaux, écoles maternelles et primaires, voirie, culture.
- ³² Décision n° 88-248 DC du 17 janvier 1989
- ³³ Voir en ce sens le travail de Michel Crozier qui affirmait notamment : « L'hostilité apparente des maires envers leur préfet, les critiques que le préfet adresse à ses maires cachent une complicité très profonde : un bon préfet sait écouter ses maires et un bon maire a naturellement l'oreille de son préfet. Leurs activités se répondent et ne sont compréhensibles que si l'on considère le couple que forment les deux partenaires. [...] [I]l y a interdépendance et pour comprendre les résultats de l'activité commune, il est plus important de comprendre le fonctionnement du système que de s'attacher aux préférences a priori des "responsables" » (CROZIER, Michel, THOENIG, Jean Claude, « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France », *Revue française de sociologie*, vol. 16, n° 1, janvier-mars 1975, p. 6.)
- ³⁴ Source : France Stratégie, Note d'analyse 80 - Autonomie des collectivités territoriales : une comparaison européenne.
- ³⁵ Aide au fonctionnement courant (dotation globale de fonctionnement) ; aide à l'investissement (dotation et subventions d'équipement) ; financement des accroissements de charges dus aux transferts de compétences ; compensation des exonérations et dégrèvements d'impôts locaux.
- ³⁶ cf Article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

³⁷ Pour approfondir ces questions de fiscalité locale : voir la publication de la Cour des comptes : Les finances publiques locales 2019.

³⁸ L'article 3 de la Constitution de 1958 précise : « La souveraineté appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum », comme le souligne Guénaél Huet, confronte ces deux conceptions de la souveraineté.

³⁹ Voir en ce sens la décision relative à la possibilité d'organiser un référendum d'initiative partagée suite à l'exploitation des aéroports de Paris. Le Conseil constitutionnel a ici considéré que "La proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris est conforme aux conditions fixées par l'article 11 de la Constitution et par l'article 45-2 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel." (Décision n° 2019-1 RIP du 9 mai 2019).

⁴⁰ de MALBERG, Carré, Contribution à la théorie générale de l'État, Sirey, 1920, tome 2, p.203.

⁴¹ Décision n° 62-20 DC du 6 novembre 1962.

⁴² <https://www.publicsenat.fr/article/politique/institutions-referendum-facilite-droit-de-petition-local-les-propositions-de>

⁴³ <https://mieuxvoter.fr/>

⁴⁴ Propos recueillis par Le Parisien dans un article du 13 juin 2017 : "Débat : faut-il élire les députés à la proportionnelle ?"

⁴⁵ BOYER, Charles, "Rousseau, penseur de (la crise de) la représentation politique", Cahiers philosophiques 2009/3, N° 119, pages 97 à 107.

⁴⁶ Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

⁴⁷ https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/02/25/les-bons-pour-l-egalite-democratique-un-financement-public-egalitaire-contre-la-faillite-democratique_5428130_3232.html

Bibliographie

1) Monographies :

- ALGAN, Yann et CAHUC, Pierre, La société de défiance : comment le modèle social français s'autodétruit, 2007.
- BOYER, Charles, "Rousseau, penseur de (la crise de) la représentation politique", Cahiers philosophiques 2009/3, N° 119, pages 97 à 107.
- ELIAS, Norbert, La dynamique de l'occident, 1939.
- GRAVIER, Jean-François, Paris et le désert français, 1949.
- HOBBS, Thomas, Léviathan, 1651.
- de MALBERG, Carré, Contribution à la théorie générale de l'État, Sirey, 1920, tome 2, p.203.
- MANENT, Pierre, Naissances de la politique moderne, 2007.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, Du contrat social ou Principes du droit politique, 1762.
- ROSANVALLON, Pierre, La crise de l'État-providence, 1981.
- WEBER, Max, Economie et Société, 1921.

2) Articles de périodiques :

- CHEVALLIER, Jacques, « L'état régulateur », Dans Revue française d'administration publique 2004/3 (numéro 111).
- CROZIER, Michel, THOENIG, Jean Claude, « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France », Revue française de sociologie, vol. 16, n° 1, janvier-mars 1975, p. 6.

3) Sites internet :

- <https://www.lefigaro.fr/societes/pourquoi-la-vente-controversee-d-alstom-a-general-electric-fait-a-nouveau-parler-d-elle-20190724>
- <https://www.publicsenat.fr/article/politique/institutions-referendum-facilite-droit-de-petition-local-les-propositions-de>
- <https://mieuxvoter.fr/>
- https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/02/25/les-bons-pour-l-egalite-democratique-un-financement-public-egalitaire-contre-la-faillite-democratique_5428130_3232.html

UN MULTILATÉRALISME RENOUVELÉ ET MIEUX ORIENTÉ

Contributeurs : Alexandre MANCINO, Rim AYOUCHE, Pierre BONIJOLY, Thomas BOREL, Coline CÉLÉRIER, Kenza FAHIM, Noémie GÉLIS, Selma GHODRI, Baptiste GUILBERTEAU, Laura HUCHET, Tancrède JUVIN, Charles LAURENT, Philippine ORVOËN, Alexandra PASCAL, Guillaume TANGUY, Anne-Sophie WERNER

Résumé

Partie recomposition de la puissance

La crise de la Covid-19, par son ampleur, affecte considérablement le jeu mondial des puissances. Multiforme, elle est un game-changer géopolitique à de multiples niveaux et les dynamiques qu'elle engendre sur la scène internationale sont inédites. La recomposition du paysage mondial des puissances, tant sur la forme que sur le fond, est amorcée. Or, force est de constater que les fondamentaux historiques de la puissance ne sont plus aussi efficaces et déterminants qu'autrefois, se révélant même parfois inefficaces et handicapants. Par conséquent, un effort d'adaptation est requis et les pays qui auront cette agilité d'action seront

les puissances du monde d'après. De fait, cette crise et sa gestion offrent surtout de nouvelles opportunités. Il s'agit pour la France et l'Europe de profiter de ce bouleversement mondial afin de se réinventer et trouver un nouvel élan pour s'ériger en puissances modernes. Dans cette optique, la maîtrise du smart power paraît cruciale.

Partie multilatéralisme

La pandémie du coronavirus met en exergue, et renforce, une crise du multilatéralisme ancienne et profonde que même une urgence humaine ne parvient pas à tempérer. Le réinventer est plus que nécessaire pour

répondre aux nouvelles menaces asymétriques, polymorphes et transnationales du XXI^{ème} siècle qu'aucun État ne peut affronter seul. Il est impératif d'agir dès aujourd'hui pour répondre simultanément à la crise de légitimité du multilatéralisme en le rendant plus attractif et répondre à la crise d'efficacité en réformant en premier lieu l'ONU. Pour répondre à ces besoins pressants, l'Europe doit s'ériger en leader du multilatéralisme, encourager son renouvellement et être moteur de changement.

Partie échanges et supply chain

La crise actuelle, comme souvent lors des événements graves ou de grande ampleur, permet la mise en exergue de certaines fragilités. Elle a mis en avant la vulnérabilité des circuits d'approvisionnement de certains biens médicaux comme les masques et notre dépendance à l'égard de certains pays. Cette crise s'inscrit également temporellement dans un contexte de dérèglement climatique de plus en plus visible. Elle est donc l'opportunité de remettre en perspective nos circuits globaux de circulation des biens et en analyser les risques, ceux qui ont été avérés et les menaces de demain. L'analyse sectorielle menée montre une bonne résilience de certains pans de l'économie, souvent ceux dont les supply chains sont plus locales, et d'autres dont nous avons vu les limites.

Partie solidarité internationale

Les mécanismes de délivrance de l'aide au développement ne prennent pas assez en compte les contextes locaux. En effet, un même projet doit revêtir une forme différente selon le contexte géographique, social et culturel dans lequel il est implanté. De plus, les politiques de développement peuvent facilement être récupérées par des intérêts commerciaux et politiques étrangers. Les pays donateurs ne forment pas un bloc homogène, les aides et autres assistances peuvent être victimes d'une incohérence stratégique elle-même causée par des visions différentes de ce que constitue l'aide au développement. La dette extérieure est aussi un enjeu majeur de la relation entre pays donateurs et pays bénéficiaires. Emmanuel Macron a récemment annoncé la mise en place d'un moratoire sur la dette des pays africains. Le Président français n'est pas le premier à évoquer la question de la dette des pays en développement. Depuis la crise de la Covid-19, elle est un sujet de préoccupation majeure pour l'ensemble des acteurs de l'aide au développement. Au-delà de la dette, les conditions d'octroi d'une assistance sont à revoir, notamment en ce qui concerne le continent africain.

Introduction

La crise du coronavirus remet en cause plusieurs principes qui ont structuré les équilibres géopolitiques de ces dernières années. La mondialisation est considérée comme responsable en ce qu'elle a constitué un renforcement des interdépendances, sur les plans économique, sanitaire ou encore environnemental. Ce serait la mondialisation qui expliquerait l'incapacité des États à disposer de suffisamment d'équipements médicaux ou de masques pour faire face à l'épidémie. La multiplication des flux de biens et de personnes a effectivement contribué à l'accélération de la propagation de l'épidémie, comme en témoigne la fermeture des frontières de nombreux pays afin de limiter les contagions venues de pays étrangers. Il peut cependant être remarqué qu'une mondialisation ne suppose pas l'abandon total des souverainetés nationales, ni l'absence de principes de régulation à l'échelle mondiale. Plutôt que la mondialisation, nous pensons que ce sont les principes néolibéraux structurant cette dernière qui sont à examiner. Les États et les entreprises ont vécu dans l'illusion d'une disparition du risque, dans l'illusion d'une optimisation de la logique économique à outrance. L'absence de valorisation du risque dans les prises de décision de localisation des productions et l'incapacité d'articuler ces décisions avec une vision globale des équilibres mondiaux ont conduit à cette extrême dépendance envers certains pays dans l'approvisionnement de produits clés (par exemple les médicaments) et l'affaiblissement d'une logique de stockage. Ces excès auraient cependant pu être réduits, voire minimisés, dans le cadre d'une mondialisation régulée.

Avant la crise du coronavirus, le principe d'une gouvernance mondiale était d'ores et déjà remis en cause. Les innombrables vetos russes et chinois quant aux résolutions de l'ONU sur la Syrie, l'absence de résolution du conflit entre l'Ukraine et les séparatistes pro-russes ou encore le retrait américain des Accords de Paris, ont démontré l'incapacité des grandes puissances mondiales à adopter des positions communes pour résoudre des conflits ou définir des priorités mondiales de développement sur le long terme. La crise du coronavirus n'a fait que confirmer cette absence de gouvernance mondiale. La majorité des États étant insuffisamment préparée à ce type de crise, les pouvoirs politiques ont adopté des solutions de manière unilatérale plutôt que de s'accorder en amont sur des principes d'action communs. Le rôle des institutions supranationales a également été très critiqué : les États-Unis ont ainsi accusé ouvertement l'OMS de se comporter comme une "marionnette" de la Chine tandis que l'Union européenne a également été attaquée pour n'avoir su mettre en place des principes de solidarité dans l'approvisionnement de matériel médical ou dans la gestion des malades. Tandis que cette absence de gouvernance mondiale peut paraître facilement explicable par l'ampleur de la crise et la pression des peuples à l'égard de leurs gouvernements, il est cependant évident qu'une gouvernance mondiale aurait considérablement amélioré la gestion de la crise. Une meilleure circulation de l'information, la mise en place de solutions communes fondées sur les premiers exemples de bonnes pratiques, une stratégie de production d'équipement médical coordonnée figurent parmi les bénéfices possibles d'une gouvernance mondiale. La mise en place d'une gouvernance globale fera face à plusieurs obstacles majeurs. Dans un premier temps, la notion de puissance, qui a historiquement structuré les équilibres mondiaux en tant que source de légitimité implicite, est obscurcie. Les principes qui définissaient auparavant la notion de puissances ne sont plus valables. En effet, disposer d'une flotte de plusieurs porte-avions peut sembler dérisoire en l'absence de capacités de dissuasion cyber.

Suite à cette crise et aux tensions internationales qu'elle a générées, le monde de demain fera face à un état de doutes et de méfiance quant aux principes de gouvernance internationale. Les États adopteront certainement des actions favorisant leur indépendance dans la gestion des crises futures. Cependant, si l'on adhère aux estimations d'experts (qui avaient défini le risque de pandémie), le monde de demain sera amené à faire face à d'autres crises, similaires à celle du coronavirus par leur impact et leur globalité. Le risque d'une prochaine catastrophe sanitaire, climatique, environnementale ou encore cyber doit être anticipé et la qualité de sa gestion sera dépendante de la mise en place d'une gouvernance mondiale. Il sera à nouveau impossible pour les États de gérer ces crises de manière indépendante et sans concertation internationale.

Comment, dès lors, parvenir à une gouvernance mondiale suffisamment résiliente pour parvenir à un nouveau type de protection et faire face aux menaces contemporaines ? Quel type de souveraineté nationale faut-il établir dans ce cadre ?

La recomposition de la puissance

L'impuissance de la puissance traditionnelle

La crise affecte de manière inédite l'ensemble de la planète et permet de comparer les différentes réactions et ressources de chaque pays face à un même problème. Contrairement à un conflit militaire ou à une crise économique, la gestion de cette crise fait appel à d'autres ressources et d'autres manières de les mettre en œuvre. Si nous assistons depuis la chute de l'URSS en 1991 à une "impuissance de la puissance" selon les termes de Bertrand Badie¹, comme l'illustre l'échec de la superpuissance américaine en Irak et Afghanistan, cette tendance est exacerbée par la crise actuelle où l'on assiste à des taux de mortalité et à une récession records dans les puissances traditionnelles, notamment européennes et américaine.

La puissance traditionnelle, mesurée par des indicateurs quantifiables tels que la taille de l'armée et du PIB, ou bien le montant annuel investi en recherche et développement, ne permet plus de fournir les armes nécessaires pour répondre aux problématiques actuelles. C'est notamment ce qu'a entrepris de montrer Joseph Nye en 1990 avec l'invention du terme de "soft power"², qui désigne la capacité d'influence et de persuasion d'un acteur, étatique ou non, qui lui permet de conduire d'autres acteurs à penser de la même façon que lui ou à changer de comportement sans avoir recours à la contrainte. Ce soft power échappe à la mesure quantifiable précise, puisqu'il peut s'incarner dans la diplomatie culturelle d'un État ou dans le rayonnement de son modèle administratif.

Depuis le début de la crise de la Covid-19, ce tournant de la conception de puissance est présent. En effet, on constate que la capacité d'une nation à projeter son influence dans le monde dépend maintenant de la façon dont elle a géré la crise sanitaire. Les pays qui ont réagi de manière relativement efficace comme la Corée du Sud ou Taïwan se retrouvent avec une voix plus forte pour répondre à des questions sur lesquelles ils n'avaient pas autant d'influence par le passé. En revanche, les pays en difficulté ont vu leur influence se réduire. Cela offre des "fenêtres d'opportunités" pour les nations dans un monde multipolaire afin de renforcer et façonner leur image vis-à-vis des publics nationaux et étrangers. Des pays comme la Chine l'ont bien compris, comme cette dernière l'a montré dans les Balkans Occidentaux où elle a tenté de combler l'absence des pays européens en apportant son assistance matérielle et médical à la Serbie.

L'apparition de nouveaux critères de puissance

Aujourd'hui, la crise du coronavirus a créé de nouveaux outils de puissance de type "soft power", comme une nouvelle forme d'aide publique au développement à travers la "diplomatie du masque" mise en place par la Chine à travers l'Europe et l'Afrique. La majorité des pays se sont ainsi lancés dans la course, comme la France qui a plaidé pour l'effacement de la dette des pays africains ou le Royaume-Uni qui engage plus de 700 millions de livres dans la livraison de matériel médical aux

pays les plus démunis. Il faut néanmoins voir que ce type d'instrument de puissance n'est pas nouveau. Il est notamment utilisé de longue date par Cuba, qui s'est fait le spécialiste de l'envoi de missions médicales à travers le monde pour renforcer son influence, comme par exemple au Venezuela depuis l'arrivée au pouvoir d'Hugo Chavez en 1999.

La capacité des pays à résister à la crise fait également désormais partie des outils de puissance des États. Ainsi, des recherches récentes montrent que la réponse des pays à la crise de la Covid-19 impacte la vision qu'ont les gens du leadership de ce pays. Un sondage récent d'APCO Worldwide³ a mesuré comment la réponse de dix pays à la crise sanitaire a changé la vision qu'en ont les Américains. Ses résultats indiquent que la Corée du Sud, le Canada et l'Allemagne ont connu la plus grande amélioration de leur image, quand la Chine, l'Iran et l'Italie ont au contraire vu leur image se dégrader.

Ces deux exemples de nouveaux critères de puissance sont forcément parcellaires et ne peuvent couvrir l'ensemble de la transformation de la notion de puissance induite par la crise actuelle. Ils donnent néanmoins un aperçu de la profondeur du changement qui est en train de s'opérer à l'échelle du Grand jeu mondial.

Dynamiques géographiques et perspectives d'évolution

Les États-Unis

Pour la Maison Blanche, le principal défi est national. Il consiste à maintenir, en période de pandémie, le narratif d'une renaissance nationale, le récit du « Make America Great Again ». Ce retour à un passé mythique et glorieux implique la construction de murs et de frontières protégeant le peuple américain des étrangers indésirables que le « virus chinois » symbolise parfaitement. Une telle stratégie pourrait apaiser l'électorat de Trump pour les prochaines élections, mais risque d'avoir de fortes répercussions sur la scène mondiale. Pour la communauté internationale, cette stratégie comporte le risque d'ancrer l'image d'une Amérique fatiguée de son ancien leadership et qui cherche refuge dans l'isolement et le patriotisme. Cela pose également la question de la confiance des autres États dans les États-Unis en matière de coopération multilatérale, après toutes ces turbulences et les attaques de Trump contre l'OMS. L'APCO worldwide survey constate que la façon dont l'Amérique a géré la crise a affecté négativement la façon dont les gens la perçoivent⁴. À cet égard, la gestion de crise américaine exacerbe la tendance des de perte de prestige des États-Unis au cours de la présidence Trump⁵. Jusqu'à présent, l'image publique internationale, de l'Amérique repose toujours sur des atouts comme les marques populaires, ses fondations privées, l'industrie cinématographique et ses valeurs civiles qui représentent un contrepoids à ses actions politiques de plus en plus impopulaires. L'Amérique se trouve à privilégier l'électorat de Trump par rapport à une opportunité d'assumer un rôle de leadership mondial. En conséquence, les élections présidentielles de l'automne 2020 seront cruciales pour renforcer ou réviser ces tendances.

L'Asie (hors Chine)

La crise a mis en lumière les nouvelles normes d'évaluation des États. Le principal changement est que la capacité d'une nation à projeter son influence dépend désormais de la manière dont elle a réagi à la crise. Les pays qui ont répondu de manière relativement efficace comme la Corée du Sud ou Taïwan se retrouvent avec une voix plus forte dans les cénacles où ils n'auraient pas eu autant de poids précédemment. Par exemple, les techniques de lutte contre le virus de la Corée du Sud ont transformé l'image du savoir-faire technologique coréen en matière de santé publique et de coopération citoyenne. Cependant, la durabilité de ces changements d'image demeure difficile à mesurer. Si la crise représente une fenêtre d'opportunité pour attirer une attention positive, cela pourrait être seulement passager. En outre, il demeure douteux que des gains de la puissance douce l'emportent sur la puissance dure en ce qui concerne les tensions liées à la sécurité dans la région, comme en mer de Chine Méridionale ou avec la question de Hong Kong.

La Chine

Le gouvernement chinois décrit sa réponse mondiale comme « l'opération humanitaire d'urgence la plus intensive et la plus étendue depuis la fondation de la République populaire de Chine en 1949 ». Au 31 mars, le gouvernement chinois avait fourni à 120 pays et à 4 organisations internationales des masques chirurgicaux, des respirateurs, des combinaisons de protection, des kits de test d'acide nucléique, des respirateurs et d'autres aides, y compris des prêts. Au niveau du secteur privé, l'homme d'affaires chinois Jack Ma utilise la Fondation Ma pour envoyer des fournitures médicales et des kits de tests dans des pays du monde entier, une décision qui devrait aider Ma en Chine ainsi que promouvoir la capacité de la Chine à se rétablir et à aider les autres.

Cependant, l'image publique internationale de la Chine face à la crise n'est pas uniquement positive. La Chine a notamment été critiquée pour son manque de transparence lors d'enquêtes approfondies de l'OMS sur les origines de la crise. En outre, son image a souffert d'une réaction négative à l'encontre de certaines de ses livraisons d'aide médicale à des pays tels que l'Italie, qui ont été critiquées non seulement pour leur piètre qualité, mais aussi pour leur instrumentalisation comme outil d'influence. Malgré tout, la Covid-19 pourrait avoir fourni une nouvelle occasion à la Chine de réaliser ces ambitions de soft power. Dans le même temps, on soupçonne la réponse de la Chine de faire partie d'une grande stratégie de domination mondiale. Pour contrer ces craintes, la Chine devra faire preuve d'un engagement renforcé au service du multilatéralisme et de la transparence. Si la Chine continue à faire preuve de solidarité avec les pays partenaires, à poursuivre une approche collaborative avec les parties prenantes nationales et internationales et à utiliser son soft power pour aider à sortir le monde de cette crise, elle parviendra sans nul doute à imposer le respect et à renforcer son influence. Si la Chine décide cependant de contrer la critique par de fausses nouvelles et de la propagande, elle souffrira d'une perte de réputation et de crédibilité, en particulier auprès du monde occidental.

L'Europe

En ce qui concerne les gains d'image possibles à l'issue de la crise, cela dépendra fortement de la perception de l'Europe qui prévaudra au niveau international. L'Europe abrite des pays loués pour leurs efforts de gestion de crise, comme l'Allemagne, ainsi que des pays où la crise a frappé de toutes ses forces destructrices comme en Italie. Dans le même temps, l'Europe est partagée entre la possibilité d'affirmer un renouveau avec la relance de la construction européenne et le risque de se disloquer au milieu des dissensions.

En conséquence, il existe différents récits concurrents qui mettent en évidence différents événements clés : la fourniture de masques en provenance de la Chine, un manque de solidarité financière européenne, une grande solidarité dans le traitement des patients européens et les livraisons d'aide intra-européennes, un secteur privé et engagé, etc. Il faut bien voir que la prévalence d'un seul récit à l'ère des fausses nouvelles et de la cyber-influence ne dépend pas seulement des faits réels et que, dans ce contexte, il est important que l'Europe soit consciente de cette dimension afin de prévenir l'influence étrangère et de garantir que les mesures européennes puissent être discutées de manière juste et appropriée en Europe et dans le monde.

Si la relance économique européenne annoncée peut contribuer au maintien de l'unité européenne, elle comporte un certain risque de négligence des enjeux géopolitiques. La présidente de la Commission Européenne, Ursula von der Leyen, a promis une Commission « plus géopolitique » lorsqu'elle a prêté serment. Une telle mission nécessite une perspective à long terme. Les autres puissances comme la Chine, que l'Union Européenne a classée comme concurrente de son système, ont l'habitude de penser dans à long terme. Il existe donc un risque que l'Europe soit trop occupée financièrement par la reprise économique et perde de vue la perspective géopolitique plus lointaine.

La Russie

La Russie a effectué son retour sur le devant de la scène internationale depuis l'invasion de la Géorgie en 2008, avec notamment le rôle primordial qu'elle a joué dans le conflit syrien depuis 2015.

La Russie se fait l'incarnation d'un hard power décomplexé, qui intervient militairement directement (Géorgie, Ukraine, Syrie) ou indirectement (milices Wagner en Libye et Syrie), ou bien par d'autres moyens (attaques informatiques), sur un nombre croissant de terrains. Dans le même temps, son soft power exerce un attrait croissant sur les mouvements populistes européens (Ligue italienne, RN, AFD, etc.) et contribue à l'ébauche d'un contre-modèle aux démocraties libérales, qui se veut plus efficace pour lutter contre le terrorisme ou la crise sanitaire.

Cette vision d'une Russie toute puissante demeure néanmoins à relativiser car, comme le souligne le Président Macron, la Russie demeure moins riche que l'Italie en termes de PIB et fortement dépendante de l'exportation de matière premières, notamment d'hydrocarbures, ainsi que de ses principaux partenaires européens et chinois. La Russie n'a en effet pas réussi sa stratégie de diversification économique, demeure sensible aux chocs économiques internationaux (chute du prix du baril de pétrole début 2020) et risque de se retrouver à court de ressources pour alimenter sa course à la puissance. Il

faut également souligner les limites de son influence sur les mouvements populistes européens, qui se heurte à des réticences historiques importantes, notamment en Pologne et au Royaume-Uni.

Plus spécifiquement, dans le cadre de la crise du coronavirus, la Russie a effectué un important effort de propagande pour mettre en avant son assistance aux pays européens les plus affectés ainsi qu'aux pays des Balkans occidentaux (Serbie, Bosnie). Néanmoins, la croissance des cas de contamination plus tardive mais plus importante que dans le reste de l'Europe (plus de 350 000 cas) montre que la "méthode Poutine" n'est pas infaillible, d'autant plus que les chiffres font l'objet de nombreuses suspicions

Vers un piège de Thucydide sino-américain ?

D'aucuns voient dans cette crise la réalisation d'un piège de Thucydide entre la Chine et les États-Unis, selon le concept de Graham T. Allison. Il s'agit d'une situation historique au cours de laquelle une puissance dominante et une puissance émergente entrent en guerre du fait de l'inquiétude que suscite cette émergence, comme ce fut le cas entre Sparte et Athènes lors de la guerre du Péloponnèse.

Pourtant, cette affirmation peut sembler prématurée. En effet, la Chine et les États-Unis sont très interdépendants, notamment en ce qui concerne leurs marchés. Ainsi, si les économies occidentales, en particulier américaine, sont en difficulté, la Chine en pâtira également. Par ailleurs, une différence majeure avec l'époque de Thucydide est l'existence de l'arme nucléaire et l'indiscutable pouvoir de dissuasion qu'elle entraîne. Partant, c'est pour l'instant surtout un processus d'accélération du rattrapage chinois sur la puissance américaine qui se dessine.

Recommandations

A l'issue de cette réflexion sur la reconstitution de la puissance après la crise de la Covid-19, plusieurs recommandations émergent et peuvent guider nos décideurs :

- La crise de la Covid-19 favorise le management de crise ou le successful crisis management qui est une source de pouvoir, tant hard que soft. La France doit s'en servir pour étendre son influence sur d'autres domaines que la crise sanitaire, par exemple en matière économique, culturelle, scientifique et politique, tant sur le court que le long terme.
- Lorsque cela est possible, il faudra imiter les pays qui ont trouvé des mesures efficaces pour contenir le virus et reconnaître quand la crise a amené un nouvel acteur à la table des négociations afin d'être plus efficace et de favoriser la coopération. Par exemple, reconnaître que les campagnes de tests massifs en Corée du Sud ont permis une très bonne gestion de crise et accepter de prendre ce pays en modèle.
- Il faut conserver l'humilité avec une communication franche et honnête qui demeure un gage de crédibilité qui renforce le soft power. Les discours qui se contredisent ou sont révélés être faux érodent la confiance. La parole est un pilier du soft power. Reconnaître l'impréparation éventuelle d'un pays, comme l'a fait M. Macron dans son discours annonçant le deuxième mois du

confinement, est bien plus convaincant et crédible que de ne pas inciter à porter le masque pour cacher qu'ils sont indisponibles.

- Il faut favoriser les collaborations public-privés pour générer plus d'efficacité. En effet, certains acteurs privés sont d'une efficacité remarquable et d'une grande agilité du fait d'une liberté vis-à-vis de certaines contraintes pesant sur les gouvernements, en témoignent notamment les actions d'ampleur de la Fondation Gates dont les actions sont à la hauteur d'une puissance mondiale.
- Par ailleurs, il faut continuer à penser aux réseaux sociaux. A une époque où de nombreuses personnes sont confinées chez elles et où le niveau de stress demeure élevé, ces réseaux sociaux exercent une autorité considérable dans la transmission des impressions sur ce qui est fait de bien et de mal et sont un outil indéniable du soft power. Ainsi, effectuer une communication juste et précise sur des réseaux tels que Facebook ou Instagram est nécessaire dans le monde actuel.
- Les pays qui ne tiennent pas compte des tendances évoquées précédemment pourraient se retrouver à la traîne une fois que le monde aura émergé de la pandémie. L'environnement post-Covid-19 sera certainement différent à bien des égards, notamment pour la mutation de la notion de soft power. L'inclusion de critères de puissance fondés sur la souveraineté/capacité sanitaire est notamment un point crucial à prendre en compte pour prétendre avoir une place dans le nouveau jeu de puissances. Assurer une sécurité face aux enjeux sanitaires et environnementaux est l'objectif majeur de la puissance du XXIème siècle.
- Malgré ces évolutions, il faut continuer à maintenir les fondamentaux de la puissance. Si le soft power offre aujourd'hui plus de finesse et de potentiel d'action que la puissance traditionnelle, il est important de maintenir un juste équilibre avec le hard power grâce au smart power. Ce dernier demande d'être acteur et régulateur de la mondialisation tout en assurant une sécurité nationale, une agilité face à l'incertitude et aux enjeux nouveaux. De plus, même si la crise incite à des réactions d'urgence, il faut se rappeler que le successful management crisis sera celui dont les lignes seront pensées sur du long terme en dépit des échéances de court terme et de l'urgence du moment. Ainsi, dans la reprise post-crise, il ne faudra pas oublier que la puissance est une construction de long terme qu'il ne faut pas négliger face à l'immédiateté du moment.
- Dans un monde géopolitique en mutation, la France et l'Europe doivent saisir la fenêtre d'opportunités pour s'affirmer comme des modèles de solidarité et de puissance. Par une union réaffirmée, le continent doit s'engager à l'échelle mondiale pour favoriser la collaboration internationale et le multilatéralisme, piliers de la puissance.

Multilatéralisme

Constat : l'érosion du multilatéralisme

Le 19 mars dernier, Antonio Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies, appelait les dirigeants du monde à la solidarité, pour faire face ensemble à un ennemi commun⁶. Pourtant, les frontières des États se sont fermées les unes après les autres. Après les États-Unis, c'est l'espace Schengen qui fermait ses portes, alors que dix pays avaient déjà introduit des réglementations nationales sans coordination avec leurs voisins européens⁷. Allant de pair avec ce repli sur soi, de vives critiques des organisations internationales résonnent. L'Union Européenne (UE) est accusée d'avoir abandonné l'Italie à son sort et n'avoir réagi que trop tard, tout comme Conseil de Sécurité des Nations Unies dont la pandémie ne fut mis à l'agenda qu'après plusieurs semaines d'« assourdissant silence »⁸. Mais c'est sûrement l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui, bien que mobilisée, est le plus vivement montrée du doigt pour ne pas avoir su gérer la crise de manière efficace et pour s'être aligné à la Chine⁹. C'est d'ailleurs pour ces raisons que les États-Unis ont récemment sonné le glas de leur relation avec l'agence de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les attitudes unilatérales et protectionnistes semblent ainsi avoir pris un nouvel élan. La crise n'est pas seulement sanitaire, elle est aussi géopolitique.

La pandémie du coronavirus met en fait en exergue, et renforce, une crise du multilatéralisme ancienne et profonde que même une urgence humaine ne parvient pas à tempérer.

Depuis l'élection de Donald Trump les États-Unis, historiquement clé de voûte du multilatéralisme, le remettent aujourd'hui en cause. S'attaquant tout d'abord à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) en la qualifiant d'obsolète, les États-Unis avaient ensuite pris la décision de se retirer du Traité de libre-échange transpacifique (TPP), puis de l'Accord de Paris (COP 21), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Accord de Vienne sur le nucléaire Iranien, ou même du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Plus récemment, Washington a signé un décret autorisant une série de sanctions contre les magistrats de la Cour Pénale Internationale (CPI) en réponse à leur décision d'ouvrir une enquête pour crime de guerre et crimes contre l'humanité en Afghanistan. La politique unilatérale et isolationniste actuelle des États-Unis n'est pas insolite. Rappelons, entre autres, la célèbre formule de Madeleine Albright « Multilatéraux quand nous le pouvons, unilatéraux quand nous le devons »¹⁰. Le rejet actuel du multilatéralisme par l'Administration de Trump se distingue cependant de par son caractère débridé.

Face au déficit de leadership mondial laissé par les États-Unis, « la Chine se positionne désormais comme le pays garant du multilatéralisme » comme le souligne Alice Ekman¹¹. On voit émerger un multilatéralisme chinois qui n'est pas tout à fait différent du multilatéralisme américain, dans le sens où la Chine investit le multilatéralisme tant qu'il ne va pas à l'encontre de ses intérêts nationaux. La différence est que, en plus d'investir les organisations internationales existantes alors que les

américains s'en retirent, elle tente de développer d'autres mécanismes de coopération dans lesquels elle joue un rôle actif. Ainsi, la stratégie chinoise est double :

Premièrement, Pékin cherche depuis plusieurs années à accroître son influence au sein des organisations internationales. A titre d'exemples, la Chine est le deuxième contributeur de l'ONU, elle est à la tête de quatre des quinze agences spécialisées de l'ONU, c'est la plus grande contributrice des casques bleus et aussi le deuxième contributeur du Fonds Monétaire International¹². La stratégie chinoise consiste à utiliser cette influence comme levier diplomatique afin de façonner le contenu des discussions au sein de l'ONU et imposer sa vision du droit international qui, comme celle de la Russie, se limite à la garantie de la souveraineté imprescriptible des États. Ainsi, la Chine bloque les résolutions du Conseil de Sécurité lorsque celles-ci vont à l'encontre de ses intérêts nationaux. Alors à la présidence du Conseil de Sécurité, Pékin a évité toute discussion portant sur la Covid-19 en mars dernier et a refusé de déclarer la pandémie comme étant une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, la Chine est à l'initiative de la création de nouvelles instances multilatérales. En 2014, elle a instauré la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, venant concurrencer les banques multilatérales existantes. Pékin est aussi à l'origine des « Nouvelles Routes de la soie » dont le premier sommet en 2017 a rassemblé 29 chefs d'État et de gouvernement et les représentants d'une cinquantaine de pays. Ce forum utilise les codes du multilatéralisme occidental afin de dissimuler une vision qui reste strictement nationale. De même, la Russie cherche à accroître son influence en s'investissant dans un multilatéralisme régional visant à concurrencer l'influence occidentale. Entre autres, elle est active au sein de l'Organisation de coopération de Shanghai, regroupant la Chine et six autres États d'Asie centrale.

Que ce soit en investissant les organisations internationales existantes ou en créant de nouveaux forums multilatéraux, « la méthode est la même, rassembler le plus largement possible autour de sujets relativement flous, d'apparence consensuels, pour inverser les rapports de force face aux puissances occidentales »¹³.

La Chine et les États-Unis, mais aussi la Russie, ont pour point commun la défense de leurs intérêts nationaux et leur affrontement paralyse le Conseil de Sécurité ainsi que les discussions au sein d'autres forums multilatéraux (G7, G20). En d'autres termes, cette paralysie ne trouve pas sa cause dans le système multilatéral mais plutôt dans le rapport de force des États membres, notamment au sein du Conseil de Sécurité. Leur incapacité à s'accorder face aux menaces traditionnelles pour la paix et la sécurité internationales (e.g. conflits libyen et syrien, la crise vénézuélienne) est d'autant plus renforcée face aux nouvelles menaces. Face à la crise sanitaire actuelle, les États se sont seulement réunis le 10 avril dernier au sein du Conseil de Sécurité et aucun consensus n'a été trouvé. Alors que les États-Unis voulaient mentionner l'origine chinoise du virus, la Chine refusait toute politisation. Au-delà du manque de volonté politique, les États, et en particulier l'ONU, ne sont pas préparés à faire face aux nouveaux défis globaux. La question de la santé publique n'est évoquée que dans l'article 55 de la Charte des Nations Unies, relatif à la coopération économique et sociale¹⁴. Aussi, le rapport du Secrétaire Général Kofi Annan de 2005¹⁵, qui élargit la définition de menace, limite les maladies infectieuses (VIH/sida, paludisme...) à une question de développement et ne prévoit pas le risque d'une pandémie mondiale.

Même si une action concertée des États au sein du Conseil de Sécurité est nécessaire afin d'endiguer la pandémie mondiale actuelle, et plus généralement, de répondre aux crises sanitaires, dans le système onusien, le rôle de protection de la santé publique est attribué à l'OMS, dont la Constitution impose en son premier article un objectif particulièrement ambitieux : « amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible »¹⁶. Au surplus, le préambule consacre également que la possession du meilleur état de santé possible est un droit fondamental universel qui, outre sa finalité propre et les exigences de solidarité et de fraternité universelles qui le sous-tendent, s'impose comme une condition sine qua non pour atteindre la paix durable. Ces objectifs généraux se déclinent en de nombreuses fonctions concrètes que soit assurer l'OMS, prévues au sein de l'article 2 de la Constitution : « 1- agir en tant qu'autorité directrice et coordinatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international, et 2- favoriser la coopération technique en faveur de la santé dans les États Membres, à la demande de leur gouvernement »¹⁷.

L'OMS a déclaré le 30 janvier dernier que la Covid-19 nécessitait de déclencher l'« urgence de santé publique de portée internationale ». La raison d'être de ce dispositif est d'éviter la propagation internationale d'une maladie ou d'un virus, en mettant en œuvre des actions adaptées, coordonnées et proportionnées à l'échelle internationale. La qualification d'une telle situation conditionne la mise en œuvre d'un régime particulier attribuant plusieurs obligations et prérogatives à l'OMS telles que la réunion d'un comité d'urgence tous les trois mois pour évaluer la situation d'urgence, et la possibilité d'adresser des recommandations aux États. Les cas d'urgence de santé mondiale ont déjà été déclenchés cinq fois par l'OMS, entre 2005 et 2019 (pour l'épidémie de grippe H1N1, la poliomyélite, le virus Zika et le virus Ebola à deux reprises).

Les critiques adressées à l'OMS au sujet de la crise de la Covid-19, concernant tant son efficacité que son indépendance, lui ont été adressées à de nombreuses reprises auparavant, notamment dans le cadre de la crise du virus Ebola en 2015. A cet égard, au sein d'un rapport de 2015 faisant suite à la gestion de la crise du virus Ebola, la capacité de réaction de l'OMS avait été discutée. Étaient notamment mis en lumière le système trop « bureaucratique » de l'OMS, la nécessité de « transformer sa culture organisationnelle et ses prestations », ou encore la « crainte de heurter les gouvernements »¹⁸. Le rapport recommandait notamment aux États d'accroître le soutien politique et financier à l'organisation. Ces critiques apparaissent comme un continuum dans l'histoire de la coopération sanitaire internationale. En effet, dès ses balbutiements modernes au XIX^e siècle, la coopération sanitaire internationale a pris la forme de conférences sanitaires internationales, utilisant l'instrument conventionnel pour lutter contre certaines maladies. Cependant, elles se sont vues reprocher leur manque d'indépendance et d'efficacité. C'est face à ce constat que l'OMS a vu le jour. Or, paradoxalement, ce sont ces mêmes critiques qui lui sont adressées, constituant une nouvelle opportunité de repenser ses modalités d'organisation et d'action.

Plus largement, la crise du multilatéralisme s'inscrit dans une montée progressive du nationalisme en Europe et dans le monde. Des Philippines au Brésil, en passant par l'Inde, le Mexique, les États Unis, la Hongrie, la Suède ou encore le Pakistan, le populisme avance, avec pour promesse de « renverser le système », au détriment du multilatéralisme et de la coopération internationale. Bien qu'il soit inadapté de parler de l'existence d'une « coalition » des régimes populistes tant ils sont hétérogènes, les mouvements populistes ont néanmoins tendance à se regrouper pour gagner en légitimité et amplifier leur voix¹⁹. Ils forment sans conteste un nouveau clivage dans lequel le

nationalisme, les sentiments d'anti-immigration, d'anti-pluralistes et d'anti-élitistes sont les dénominateurs communs. Les conséquences de la crise sanitaire sur la progression du populisme sont incertaines. Elle pourrait lui permettre de s'enraciner ou au contraire le décrédibiliser. Si la première possibilité l'emporte, le multilatéralisme sera d'autant plus fragilisé.

La pandémie pose ainsi la question du futur de l'intégration européenne. Jean Monnet avait affirmé dans ses Mémoires que « l'Europe se fera[ait] par les crises » et qu'elle serait « la somme des solutions qu'on apportera à ces crises »²⁰. Et en effet, l'UE semble s'être renforcée à chacune d'entre elles, en dépit de la montée des euroscepticisms. La crise du coronavirus sera-t-elle être un autre de ces moments clés de la construction européenne ? En tout cas, elle constitue une opportunité de raviver un certain nombre de débats, tel que celui de l'Europe de la Défense. Bien que des progrès aient été faits ces dernières années, la défense reste le parent pauvre de l'UE, nuisant à sa crédibilité sur la scène internationale. Alors que l'UE a été relativement discrète pendant la crise, l'OTAN a démontré sa capacité d'action, se réaffirmant ainsi comme la plus grande alliance de défense au monde. Visée par des campagnes de désinformation l'accusant d'être à l'origine du virus, elle a tenté de maintenir l'unité entre ses membres et de promouvoir leur coopération. Du matériel médical et de la nourriture ont pu être transportés grâce à ses avions, en coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. En Afghanistan, l'alliance atlantique a participé au développement des capacités de dépistage pour éviter une explosion du nombre de cas dans un pays déjà fragilisé. Néanmoins, l'OTAN présente également des fragilités importantes. L'intervention de la Turquie en Syrie pour combattre les forces kurdes, avec le blanc-seing des États-Unis et sans concertation des puissances européennes, a démontré le manque d'alignement au sein de l'Alliance. La Turquie a souvent porté atteinte à la crédibilité de l'OTAN (fourniture des missiles S400 russes, intervention en Syrie et en Libye) et apparaît aujourd'hui comme un acteur non-aligné, ayant fréquemment recours au chantage pour tenter d'obtenir gain de cause sur différents dossiers. A l'heure actuelle, la Turquie intervient principalement en Libye et en Syrie, faisant face à chaque fois à des forces russes ou soutenues par la Russie. Ces interventions sont menées de manière unilatérale, sans consultation des alliés de l'OTAN. Dès lors, si la Turquie venait à demander l'aide des Etats membres de l'OTAN parce qu'elle était attaquée dans l'une de ses interventions, peut-on imaginer un engagement direct de l'OTAN face à la Russie? Le Secrétaire Général de l'OTAN Jens Stoltenberg et la Présidente de la Commission Européenne, ont ainsi tous les deux récemment souligné que l'Europe n'est pas à même de se défendre seule. Au cours des dernières décennies, les pays européens ont pu compter sur le soutien américain au cours d'opérations militaires extérieures. Lors de l'intervention en Libye, ou actuellement au Mali, les capacités de renseignement et de logistique américaines sont un levier clé pour les armées européennes présentes. Cependant, dans l'anticipation d'une plus grande instabilité des équilibres géopolitiques, la question d'une plus grande indépendance militaire européenne se pose. Les récentes déclarations américaines quant à un éventuel retrait d'Afrique de l'Ouest illustrent le danger d'une dépendance excessive à l'égard d'une puissance étrangère, quand bien même amie. Sans indépendance militaire, l'Europe se placera toujours à la merci d'un allié qui, dans le cas d'un conflit (non militaire) entre cet allié et un Etat européen, pourrait toujours menacer de retirer son soutien, indispensable au succès d'une intervention extérieure. Il apparaît dès lors urgent d'identifier les chantiers prioritaires afin de bâtir cette indépendance militaire européenne.

La montée du populisme et des extrêmes en général, ainsi que la crise du multilatéralisme reflètent une crise généralisée de la confiance envers les élites et les organisations supranationales, jugées pas assez démocratiques et transparentes, et déconnectées des réalités locales²¹. En conséquence, les citoyens semblent accorder davantage leur confiance aux échelons décisionnels de proximité. Cette confiance à l'échelle locale, bien que nécessaire et légitime, n'est aucunement suffisante. Dans un monde où les défis sont globaux, la confiance envers le multilatéralisme, qu'il soit régional ou international, est un facteur essentiel à la paix et la stabilité.

Nos recommandations pour revitaliser le multilatéralisme et réhabiliter la gouvernance mondiale

“Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise” écrivait Jean Monnet dans ses Mémoires²². La crise sanitaire a montré les failles du multilatéralisme qui est aujourd'hui à réinventer, plus que nécessaire pour répondre aux nouvelles menaces asymétriques, polymorphes et transnationales du XXI^{ème} siècle qu'aucun État ne peut affronter seul. Il est impératif d'agir dès aujourd'hui pour répondre simultanément à la crise de légitimité du multilatéralisme en le rendant plus attractif et répondre à la crise d'efficacité en réformant en premier lieu l'ONU. Pour répondre à ces besoins pressants, l'Europe doit s'ériger en leader du multilatéralisme, encourager son renouvellement et être moteur de changement. Les recommandations suivantes, bien que non exhaustives, sont cruciales pour l'avenir de notre monde. Leur mise en œuvre ne dépend que d'une seule chose : la volonté des États à agir ensemble pour un monde plus sûr et meilleur.

Créer un multilatéralisme attractif, inclusif et à multi-échelons

L'ordre international peut être comparé à un mobile de Calder : il repose sur une multiplicité croissante d'acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux. Pour être efficace, légitime et ainsi renforcer son attractivité, l'ONU doit nouer des partenariats dynamiques avec ces différents acteurs, et notamment avec les organisations régionales, la société civile et le secteur privé. Cependant, le multilatéralisme ne passe pas seulement par l'ONU. Les différents acteurs doivent collaborer entre eux à différents niveaux, toujours dans l'optique d'élaborer des réponses coordonnées à des défis communs.

Développer un multilatéralisme polymorphe

Pour gagner en efficacité et favoriser l'émergence de consensus, le multilatéralisme doit passer par différents échelons et multiplier les différents formats rassemblant des pays autour d'intérêts communs.

- Tout d'abord, afin d'apporter des solutions plus proches du terrain, l'échelon régional doit constituer une des réponses privilégiées aux problèmes régionaux. Dans cette perspective, l'ONU doit davantage collaborer avec les organismes régionaux (Chapitre VIII de la Charte), notamment lorsqu'il s'agit des opérations de maintien de la paix. D'autre part, les organisations régionales telles que l'UE, l'Union Africaine (AU) ou encore l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

(ASEAN) doivent favoriser la recherche de solutions en leur sein.

- Il faut également développer un multilatéralisme à géométrie variable, tels que des formats ad hoc, des alliances entre des pays et organisations régionales, voire au niveau de certains échelons infra-régionaux, pour résoudre des problèmes communs. Pour reprendre les termes de Julian Fernandez, « faisons avec certains ce que l'on n'arrive plus à faire tous ensemble, avec l'espoir que cela fera levier, comme un investir dans un minilatéralisme sélectif »²³. Dans un deuxième temps, ces pays pourraient présenter leurs plans d'actions assortis des moyens adéquats à certaines organisations internationales et ainsi rallier d'autres pays dans la réponse à des défis communs. A titre d'exemple, ce multilatéralisme à géométrie variable pourrait être une solution pour la protection certains sites culturels ou environnementaux. A cet égard, on peut citer l'autorité du bassin du Niger, destinée à protéger ce fleuve et à en garantir un juste bénéfice pour les États riverains.

Inclure davantage la société civile au sein de l'ONU

La notion de multilatéralisme doit évoluer afin de dépasser l'engagement uniquement intergouvernemental et inclure davantage d'autres acteurs, à savoir les organisations de la société civile et les citoyens. Les recommandations suivantes, centrées sur l'inclusion de la société civile et des citoyens au sein de l'ONU, ont pour objectif la réalisation des Objectifs de Développement Durables 16.6 "Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux" et 16.7 "Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions"²⁴. Renforcer la participation de ces acteurs non-étatiques aux débats des différents organes onusiens est nécessaire pour différentes raisons. Leur expertise est essentielle à la qualité des débats et ainsi alimente l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux défis globaux. De plus, l'expérience de terrain des organisations non-gouvernementales (ONG) et la connaissance des citoyens des réalités locales garantissent que les décisions prises prennent en compte les besoins de la population. La société civile agit également pour l'intérêt général et pourrait à cet égard orienter les discussions afin de contenir les rapports de forces entre les États membres. Face au déficit démocratique de la gouvernance mondiale et notamment de l'ONU, l'inclusion systématique de la société civile et des citoyens au sein des différents organes onusiens permettrait d'accroître sa légitimité et d'être soutenue dans ses décisions.

Réformer le processus d'accréditation des ONG auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC)

Dans le cadre de l'ONU, les ONG ont un statut consultatif auprès de l'ECOSOC depuis 1996, grâce à la résolution 1996/31. Cependant :

- Les processus d'accréditation, aujourd'hui complexes, longs et onéreux, doivent être simplifiés afin de permettre à davantage d'ONG de candidater.
- La simplification du processus d'accréditation doit s'accompagner d'une campagne de communication visant à rendre ces processus transparents et clairs auprès des ONG.
- L'indépendance et la neutralité du processus de sélection doivent être garanties afin d'éviter toute collusion avec des intérêts politiques. Pour cela :
 - Dans le cas d'une ONG nationale, le critère selon lequel l'État doit d'abord accepter la candidature doit être aboli.

- Plus généralement, les États membres de l'ECOSOC ne devraient pas avoir un pouvoir de décision dans le processus de sélection. La création d'une commission indépendante – composée, en autres, d'universitaires, d'experts ou d'autres membres dépourvus d'étiquette politique – en charge du processus d'accréditation est nécessaire. La sélection doit être basée sur les critères objectifs que sont l'expertise et l'expérience des ONG.

Élargir le statut consultatif formel des ONG au sein de l'ECOSOC aux autres organes des Nations Unies :

Actuellement, les ONG n'ont un statut consultatif qu'auprès de l'ECOSOC. Elles ne sont qu'occasionnellement consultées lors des délibérations et des débats de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité.

- Il convient donc de standardiser et systématiser ces pratiques en créant un statut consultatif formel pour les ONG également auprès de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité. Il s'agit de faire des ONG des composantes à part entière de ces organes onusiens afin qu'elles apportent leur expertise et leur connaissance du terrain dans toutes les discussions.
- Le système d'accréditation des ONG auprès de ces organes devra s'intégrer au sein du système d'accréditation de l'ECOSOC (cf recommandations énoncées ci-dessus). Unifier le système pour tous les organes permettra d'assurer son efficacité et sa cohérence au sein de l'ONU.

Réduire la fracture entre les ONG du Nord et du Sud

Les ONG du Nord et du Sud ne disposent pas de ressources équivalentes et ne peuvent donc pas participer de manière égale aux conférences intergouvernementales et débats au sein de l'ECOSOC, de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité.

Il est nécessaire de créer un fond de solidarité internationale afin d'assurer une égale représentation des ONG du Nord et du Sud et ainsi réduire la fracture existante.

- Ce fond pourra être utilisé pour couvrir les frais de candidatures des ONG qui souhaitent obtenir le statut consultatif auprès de l'ECOSOC (ainsi que de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité lorsqu'elles seront une composante à part entière de ces organes) et qui ne disposent pas des fonds nécessaires.
- Ce fond pourra également être utilisé pour soutenir l'active participation des ONG accréditées dans les conférences et débats au sein des différents organes onusiens.
- Enfin, ce fond de solidarité permettra au système onusien d'accompagner les ONG ne disposant pas de capacités humaines suffisantes, dans leurs démarches administratives.

Assurer la représentation et la consultation des citoyens au sein de l'ONU :

Pour une gouvernance mondiale plus transparente, légitime et responsable en réponse au déficit démocratique²⁵ :

- Une Assemblée Parlementaire des Nations Unies devrait être établie. Elle pourrait disposer d'un rôle consultatif auprès des différents organes décisionnels et avoir la possibilité de proposer des sujets à inclure à l'ordre du jour si leur pertinence est approuvée à la majorité qualifiée par l'Assemblée. Cette Assemblée donnerait ainsi une voix aux représentants des citoyens.
 - Dans un premier temps, elle pourrait être composée de membres désignés par les corps

législatifs nationaux. Si le processus de désignation pourrait être défini au niveau national, des critères généraux doivent être déterminés :

- Le nombre de parlementaires nationaux pour chaque État membre doit être établi en fonction de la démographie de chaque État afin de représenter le plus fidèlement possible la population mondiale.
- Le mode de désignation des représentants parlementaires doit garantir :
 - la représentation équitable des partis politiques siégeant dans les parlements nationaux ;
 - l'équilibre des sexes ;
 - la représentation des minorités ;
 - la représentation des jeunes.
- Dans un second temps, un processus d'élection directe pourrait être envisagé.
- Une Initiative des Citoyens du Monde des Nations Unies devrait également être établie. Si un certain nombre de citoyens approuvent une initiative citoyenne, alors l'Assemblée Générale ou le Conseil de Sécurité devront inscrire le sujet sur leur agenda et offrir la possibilité aux citoyens de défendre leur position et soutenir l'initiative proposée. Un tel mécanisme pourrait permettre à certains sujets d'importance, actuellement bloqués par les États, d'être abordé.

Nouer des liens plus forts avec le niveau local

Les décisions sont trop souvent prises très loin de leur lieu d'application. En plus d'assurer la représentation et la consultation des citoyens auprès ses instances clés, l'ONU doit entretenir un dialogue actif avec les populations locales qu'elle entend soutenir. Renforcer les partenariats de l'ONU avec les acteurs locaux permettrait d'accroître l'autonomie des populations locales et de pérenniser un modèle participatif.

En outre :

- Le choix des projets ainsi que leur élaboration et leur évaluation doit se faire en étroite collaboration avec les communautés locales afin de mieux répondre à leurs besoins. La création de comités locaux pour la planification et l'élaboration et la gestion des projets devrait être systématique.
- La priorité pour la mise en œuvre des projets doit aussi être donnée aux partenaires locaux - tels que les entreprises ou organisations locales - afin de profiter de leur connaissance du terrain tout en favorisant l'appropriation locale de l'action de l'ONU.

Renforcer les partenariats entre l'ONU et le secteur privé

La coopération de l'ONU avec le secteur privé est également indispensable.

- Afin d'assurer le bon développement de "laboratoires d'idées", l'ONU doit créer une plateforme reliant les entreprises partenaires, la communauté académique et les ONG. La synergie ainsi créée entre les différents acteurs favoriserait l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux défis contemporains complexes.

Assurer l'indépendance et l'efficacité des organisations internationales

L'ONU reste l'arène principale pour résoudre les problèmes du monde et à cet égard, il est indispensable de renforcer son efficacité. Les recommandations adressées ci-dessus, notamment les réformes institutionnelles visant à inclure davantage la société civile au sein de l'organisation, répondent déjà à cet impératif. Mais il faut aller plus loin. La question de la réforme de l'ONU n'est pas nouvelle : de nombreuses initiatives se sont succédé – la dernière significative ayant été impulsée par le Secrétaire Général Kofi Annan (1997-2006). Dans son rapport *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*²⁶ (2005), d'ambitieuses réformes ont été proposées mais celles-ci n'ont été que partiellement reprises par le Document final du Sommet mondial de la même année²⁷. A l'exception de quelques avancées notables, comme la création du Conseil des Droits de l'Homme et de la Commission de Consolidation de la Paix, la plupart des réformes sont restées sans suite. La crise actuelle démontre une fois de plus le manque d'efficacité et d'indépendance des Nations Unies. Selon les mots de Kofi Annan, «la réforme est un processus et non un événement»²⁸. Il est temps de remettre les réformes notamment structurelles à l'ordre du jour – elles sont ambitieuses, mais inévitables.

Réformer l'OMS

Les solutions aux problèmes sanitaires internationaux, actuels et potentiels, nécessitent davantage de multilatéralisme. Les deux principaux griefs adressés à l'OMS ont été l'indépendance et l'efficacité, qui ont émoussé sa légitimité. A cet égard, il convient de rendre l'OMS plus autonome et lui permettre de prendre des décisions plus rapidement. Il faut revoir ses instruments concrets d'actions.

- Apporter plus d'efficacité à l'OMS implique une responsabilisation accrue des États au sein de l'organisation. Les États doivent se voir imposer des décisions contraignantes, comme le suggère Bertrand Badie, soulignant la nécessité que «l'OMS et les questions de santé soient au moins au niveau de l'OMC pour le commerce ; il faudrait qu'elle puisse réellement établir des normes communes et coordonner des politiques sanitaires». Puisque l'OMS est une organisation interétatique, seuls les États décident de ces prérogatives. Ils doivent transférer une partie de leur souveraineté sanitaire afin de bénéficier de solutions viables en cas de crises.
- Il est indispensable de développer des outils d'alerte efficaces en cas de pandémie, qui pourraient prendre la forme d'une plateforme unique permettant de détecter les problèmes sanitaires le plus en amont possible.
- Les partenariats public-privé doivent être développés, notamment dans le domaine de la recherche et du développement.
- La question du financement doit être abordée. Aujourd'hui, l'OMS ne dispose pas de financements nécessaires au bon accomplissement des missions qui lui sont dévolues. Les quotes-parts versées à l'OMS devraient ainsi être revues à la hausse.
- Plus généralement, un quota plus strict des nationalités doit être défini pour éviter toute collusion politique.

Réformer le système de financement de l'ONU

Le financement de l'ONU repose sur des contributions obligatoires et volontaires des États membres. Ce système pose plusieurs problèmes. D'abord, le risque de free rider, des délais de paiement et l'insuffisance des liquidités. Puis, le manque d'indépendance de l'ONU et notamment de ses agences spécialisées alimentées par des contributions volontaires. La stratégie de certains pays vise à accroître leur contribution afin d'asseoir leur influence et peser davantage dans les décisions – comme la Chine a cherché à le faire avec l'OMS. Face à la crise d'efficacité et de légitimité, il est temps de réfléchir à une réforme du système de financement de l'ONU et de ses agences spécialisées.

Renforcer le système de financement existant

Avant de proposer une restructuration radicale du système de financement de l'ONU, il est nécessaire dans un premier temps de consolider celui existant. Face aux délais de paiement chroniques et aux finances insuffisantes :

- Les contributions obligatoires des États membres doivent être augmentées, en fonction du barème des quotes-parts.
- Un mécanisme de sanction doit être mis en place afin de pénaliser tout État ne versant pas sa contribution dans le temps imparti.

Diversifier les sources de financement : créer une taxe pigouvienne sur le commerce international

Diversifier les sources de financement de l'ONU est une proposition ambitieuse mais qu'il serait intéressant d'étudier. L'ONU pourrait être alimentée en majorité par des sources de financement non-gouvernementales, à la fois indépendantes et fiables²⁹. Cette nouvelle source s'ajouterait aux contributions des États membres qui devront cependant être strictement plafonnées, afin d'assurer l'indépendance de l'organisation. Ainsi, un fond multilatéral pourrait être envisagé, dont les contributions seraient basées sur le principe de la taxe pigouvienne. L'objectif est double : soulever des fonds pour l'ONU et internaliser les externalités négatives des activités économiques, comme la pollution. Aussi, cette proposition rejoint l'idée selon laquelle le secteur privé et les citoyens, en tant que bénéficiaires et acteurs du système multilatéral, ont des devoirs envers celui-ci.

- Dans cet esprit, une taxe pourrait être imposée sur le volume des échanges, mesuré par les importations totales. Plus particulièrement, la taxe serait appliquée aux hydrocarbures, les matières premières minérales ainsi que les biens manufacturés.
- Les dépenses militaires et le transfert d'armes pourraient aussi être taxés. En plus de bénéficier d'importants fonds, la taxe amènerait à une réduction du volume de ces activités produisant des externalités négatives.
- Un marché international des droits à polluer pourrait également constituer une autre source importante de revenus.

Pour rendre effective cette proposition de taxe sur le commerce international, une Convention ou Traité multilatéral doit être négocié et ratifié par les États membres de l'ONU. Ils devront s'accorder sur la définition de la base de la taxe ; la fixation du taux d'imposition; les plafonds des taux d'impositions; les sanctions contre les contrevenants au traité; et les procédures de retrait.

Convaincre les États membres d'instaurer un système de financement issu d'une source non-gouvernementale

Le climat politique actuel semble à première vue peu propice à cette réforme. Cependant, il s'agit de convaincre tous les pays des bénéfices offerts par ce nouveau système de financement non-étatique. Ces sources étant plus fiables et l'assiette étant large, la communauté internationale aura plus de fonds pour répondre aux défis globaux, touchant autant les pays du Nord que du Sud. Contribuant moins au budget de l'ONU, les gouvernements auront également plus de moyens pour faire face à d'autres challenges nationaux et internationaux, tels que la dette mondiale et la croissance démographique. De plus, ce système de financement reposant sur la taxe Pigou a déjà été mis en place, par exemple par le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Nous devons profiter de l'intérêt croissant des décideurs politiques envers ce système de taxe et initier des discussions autour de cette proposition.

Réformer le Conseil de Sécurité de l'ONU

Depuis l'élargissement du Conseil de Sécurité à quatre nouveaux membres non permanents en 1965, sa réforme a été abordée à de nombreuses reprises et sous plusieurs angles mais elle a toujours été évincée, faute de consensus. En 2004 par exemple, le groupe de personnalités de haut niveau remettait son rapport concernant la réforme des Nations Unies au Secrétaire Général³⁰. Dans le cadre de la réforme du Conseil de Sécurité, le rapport émettait deux propositions concrètes. Pourtant, aucune réforme ne fut adoptée depuis lors. Bien au contraire, la question continue d'alimenter les débats alors que le Conseil de Sécurité montre de plus en plus ses faiblesses.

S'il est peu probable d'envisager une réforme du Conseil de Sécurité dans un futur proche à cause du refus des membres permanents de renoncer à leur droit de veto, il faut néanmoins trouver des solutions alternatives, assez créatives pour réussir là où les autres ont échoué : créer le consensus. Pour cela, nous recommandons la création d'un forum de discussion composé d'universitaires, de représentants des régions, États membres, de la société civile et du secteur privé.

Au cours de ces discussions, trois éléments principaux, pouvant être contradictoires, doivent être pris en compte :

- La Charte des Nations Unies érige "L'égalité souveraine de tous ses membres"³¹ comme l'un de ses principes fondamentaux. Pourtant, le droit de veto accordé à cinq de ses États membres constitue une entorse à ce principe. Il apparaît donc nécessaire de repenser le système de vote au sein du Conseil de Sécurité.
- En lien avec la question de l'égalité, la composition du Conseil de Sécurité n'est plus représentative des dynamiques internationales. Avec la France et le Royaume-Uni, l'Europe est surreprésentée, au détriment de continents tels que l'Afrique, l'Asie et l'Océanie, qui comptent pourtant de nombreux pays émergents (comme l'Inde, Afrique du Sud, le Brésil) affirmant de plus en plus leur puissance tant économique que politique³². L'inclusion de ces nouvelles forces dans le Conseil de Sécurité pourrait générer de nombreuses externalités positives. Être considéré comme des partenaires égaux, dont les intérêts sont pris en considération, pourrait encourager les pays du Sud à s'engager fermement pour la défense des instances multilatérales. Cet engagement pourrait par exemple se matérialiser par l'accroissement de leurs contributions

volontaires et le renforcement de leur présence dans le cadre des opérations de maintien de la paix, notamment via un déploiement de contingents de casques bleus plus conséquents. Pour revenir à la question de son financement, l'ONU dispose donc peut être ici d'une piste à étudier afin de soulager sa crise de liquidités.

- Cependant, la réforme du Conseil de Sécurité de l'ONU ne doit en aucun cas entraver son efficacité. En effet, contrairement à l'Assemblée Générale, le Conseil de Sécurité n'est pas uniquement fondé sur une logique de représentativité mais sur une logique d'efficacité³³. Il doit être à même de répondre rapidement à des crises susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales. Ce principe est inscrit dans l'article 24 de la Charte des Nations Unies³⁴.

Affirmer le rôle géopolitique de l'Europe

« Le multilatéralisme est l'ADN de l'Union Européenne »³⁵ puisqu'elle a été conçue sur ce concept même avec pour objectif de garantir la paix et favoriser la prospérité. La Présidente de la Commission Européenne, Ursula Von Der Leyen, l'a d'ailleurs souligné dans son programme. L'Europe doit proposer une troisième voie et être active dans tous les domaines où le déficit de gouvernance mondiale conduit à l'érosion du système multilatéral. Il est temps pour l'Europe d'affirmer son leadership mondial afin d'adapter le multilatéralisme aux nouvelles réalités du XXIème siècle. Remplir cette responsabilité nécessite cependant un renforcement de ses capacités, de sa cohérence et de sa cohésion interne.

Coordonner la réponse sanitaire actuelle

- Dans un premier temps, la crise sanitaire internationale appelle à une réponse globale et coordonnée :
- Cette action doit en premier lieu s'exercer au niveau des États membres de l'UE, qui doivent faire preuve de solidarité pour traiter collectivement les dégâts causés par l'épidémie. Au regard de l'ampleur économique de la crise, il est de mise de s'assurer que chaque État dispose de capacités de financement. A cet égard, il faudrait créer un système de mutualisation de la dette.
- Au-delà d'une réponse interne coordonnée, l'Europe devra être source de propositions lors des sommets du G20.
- L'UE doit aussi se montrer solidaire avec les pays en développement. Elle a déjà versé une aide de 20 milliards d'euros à l'Afrique et devrait faire de même avec d'autres régions du monde. Cette action est intéressée mais nécessaire pour des motifs sanitaires et géopolitiques afin de contrecarrer l'influence de la Chine.

Ériger l'Europe en leader du multilatéralisme sur le long terme

Au-delà de la nécessité d'impulser une réponse coordonnée et globale à la crise sanitaire actuelle, l'UE doit renforcer son leadership mondial et œuvrer en faveur d'un multilatéralisme plus efficace dans une perspective de long terme. En 2003, deux documents stratégiques élaborant la politique étrangère européenne et ses relations avec l'ONU, faisant du multilatéralisme sa pierre angulaire, ont été conçus : la Stratégie Européenne de Sécurité³⁶ adoptée par le Conseil Européen et L'Union européenne et les Nations Unies : le choix du multilatéralisme³⁷, communication adoptée par la Commission Européenne. Ces stratégies doivent aujourd'hui plus que jamais être renforcées.

Promouvoir l'Alliance pour le Multilatéralisme

En 2019, la France et l'Allemagne ont lancé une « Alliance pour le multilatéralisme » afin de garantir la stabilité internationale et répondre de façon coordonnée aux nouvelles menaces pour la paix et la sécurité internationales. Ces deux pays, et plus largement l'Europe, doivent être proactifs afin d'assurer la pérennisation de l'Alliance et lui permettre de respecter ses engagements.

- L'Europe doit continuer à rassembler tous les pays du monde qui ont pour intérêt la défense du multilatéralisme et du droit international.
- L'Alliance pourrait initier l'organisation d'un sommet d'ici 2021 pour promouvoir le multilatéralisme au cours duquel seront discutés les nouveaux défis globaux et les Objectifs de Développement Durable afin d'assurer leur réalisation d'ici 2030.

Approfondir les relations de l'UE avec l'ONU et assurer son efficacité

- Compte tenu de leurs valeurs et objectifs communs, l'UE doit approfondir ses relations avec l'ONU et garantir son efficacité. L'Europe jouit d'un rayonnement sur la scène internationale et doit mettre à profit cette légitimité pour générer du consensus.
- L'UE doit impulser et promouvoir les réformes de l'OMS et de l'ONU proposées ci-dessus.
- Face à l'affrontement des puissances notamment chinoises et américaines, l'UE doit assurer la bonne dynamique des discussions en coordonnant les positions des États membres au sein de l'Assemblée Générale, et plus particulièrement au sein du Conseil de Sécurité afin d'en réduire la fracture.
- L'UE doit être force de propositions et soutenir toute action de l'ONU visant à apporter une solution multilatérale aux nouvelles menaces pour la paix et la sécurité.
- Les États membres de l'UE doivent maintenir voire accroître leurs contributions au budget ordinaire des Nations Unies et aux opérations de maintien de la paix, d'autant plus que la Chine ne cesse d'augmenter les siennes afin d'asseoir son influence.

Raviver la coopération transatlantique

La relation transatlantique est primordiale. Tout d'abord parce que les États-Unis et l'UE sont interdépendants sur le plan économique, puis parce qu'ils ne peuvent répondre seuls aux nouvelles menaces pour la paix et la sécurité. Au-delà des intérêts bilatéraux, la coopération transatlantique est un facteur essentiel à la sécurité internationale et nécessaire pour contrebalancer la montée en puissance de la Chine et de la Russie. Consolider la relation permettrait par conséquent de renforcer l'efficacité de l'OTAN et de l'ONU. Pour toutes ces raisons, l'Europe doit relancer le projet transatlantique.

- Face aux tendances unilatérales américaines, l'UE doit convaincre les États-Unis des bienfaits de leur coopération en réaffirmant activement les valeurs et intérêts communs sur lesquels s'est bâtie cette solidarité historique. Ils doivent tirer avantage de leur complémentarité et reconnaître leur dépendance réciproque.
- L'UE doit promouvoir un dialogue actif et transparent avec les États-Unis afin d'analyser leurs différends en vue de les dépasser.
- L'UE doit initier une coopération avec les États-Unis dans tous les domaines stratégiques afin de relever les défis communs. En unissant leurs efforts, des politiques et initiatives communes fortes pourraient être élaborées, auxquelles la Chine ainsi que d'autres pays devront se rallier. Il est

nécessaire que la relation transatlantique s'érige en contrepoids dans le nouvel ordre mondial dominé par la Chine.

- Sur le long terme, une Assemblée transatlantique UE-États-Unis pourrait voir le jour, institutionnalisant les relations entre le Parlement Européen et le Congrès américain³⁸, dans l'objectif de débattre et partager des informations relatives à des questions d'intérêt commun.

Renforcer l'OTAN

Il est important de clarifier les engagements et la vision de l'OTAN. Aujourd'hui, la plupart des principes fondamentaux structurant l'alliance ne sont pas respectés. Les États membres de l'OTAN ne constituent ainsi pas une communauté de valeurs unique attachée aux principes démocratiques. Il est impossible d'affirmer qu'une répartition équitable des charges prévaut dans cette alliance et les récentes déclarations du Président de la République Emmanuel Macron démontrent que l'engagement d'assistance mutuelle en cas d'une attaque extérieure n'est pas nécessairement valable. Si les principes fondateurs de l'OTAN persistent et que son utilité est reconnue par les États membres, il devient nécessaire d'assumer des différences de point de vue entre États membres et de clarifier la position de l'OTAN sur ces divergences.

- Les obligations découlant de l'article 5 doivent être clarifiées. Dans le cas où un État membre interviendrait de manière unilatérale à l'encontre d'un pays qui ne fait pas partie de l'OTAN, dans quels cas l'engagement de défense mutuelle doit-il être respecté (si par exemple ce pays extérieur devenait une menace pour l'État membre qui l'a attaqué) ?
- L'OTAN doit agir dans le respect du droit international et des principes d'intervention hérités de la Seconde Guerre Mondiale. Elle doit impérativement être mandaté par le Conseil de Sécurité pour toute intervention militaire afin de ne pas réitérer l'expérience yougoslave.

La fiche de route pour 2030 lancée par le Secrétaire Général Stoltenberg s'inscrit sur la bonne voie.

- Il est fondamental de repenser les menaces à la fois militaires et hybrides auxquelles l'alliance atlantique va être confrontée dans les décennies à venir.
- Une conception plus large de la sécurité doit être adoptée : la pandémie l'a montré, un virus peut provoquer des dommages comparables à ceux causés par un conflit armé³⁹.
- L'OTAN doit aux côtés de l'UE, réaffirmer les valeurs qui leur sont fondamentales, à savoir la liberté de la presse et la démocratie, notamment face aux tentatives de déstabilisation menée par des acteurs étatiques et non-étatiques à l'encontre des pays de l'Alliance.

Enfin :

- L'OTAN et l'UE doivent promouvoir la reprise des négociations en matière de limitation des armements et de traité de sécurité collective⁴⁰. Bien que le non-respect du traité Ciel Ouvert par la Russie a été observable à plusieurs reprises, la négociation doit être privilégiée au risque de fragiliser totalement un édifice fragile hérité de la guerre froide, mais qui bénéficie à l'ensemble des pays européens. La promotion de ces principes peut être une opportunité pour l'Union européenne de gagner en crédibilité et en notoriété dans ce domaine abandonné par l'allié atlantique.

Renforcer la cohésion et solidarité interne de l'Europe

L'UE ne pourra cependant s'imposer comme une troisième voix seulement si, en son sein même, la coopération, la solidarité et la cohésion est mise à l'honneur. Pour endosser un rôle de leader, l'Union doit être unie autour d'une vision commune forte. L'Europe doit dépasser sa "culture de stabilité"⁴¹. La construction européenne ne doit pas être une victime collatérale du coronavirus. Cette crise doit au contraire, être un moteur pour l'intégration européenne.

Renforcer les capacités d'action de l'Europe

- Pour gagner en crédibilité, l'Union européenne doit continuer à développer une politique étrangère commune et faire en sorte de parler d'une seule voix dans les grandes crises qui touchent notre monde.
- L'Europe doit continuer de développer sa propre défense pour gagner en indépendance.
 - La mise en place d'un fonds européen de défense pour sept milliards d'euros représente une première avancée. Elle doit permettre de financer le développement d'industries dans lesquelles l'Europe est particulièrement faible à l'heure actuelle (par exemple les drones) et démontrer qu'elle n'avantage pas seulement les pays disposant d'ores et déjà de grandes entreprises dans le domaine (France, Allemagne, Pays Bas). Le succès d'une telle initiative reposera sur la clarté des objectifs et la perception de bénéfices par l'ensemble des États membres.
 - Les chances de succès de L'Europe de la Défense reposeront sur sa capacité à définir des objectifs prioritaires commun à l'ensemble des pays européens (par exemple en résolvant les tensions avec Russie, lutte anti-terroriste).
 - Le renforcement de l'Europe de la défense n'est pas incompatible avec l'OTAN. Nous pensons que la création d'une Europe de la Défense permettra d'asseoir la crédibilité de l'Europe au sein de l'OTAN en lui offrant cette indépendance militaire. Les États-Unis y verront également un bénéfice immédiat en termes de politique intérieure, pouvant mettre en valeur le rééquilibrage des forces et un engagement plus juste de chaque puissance. Dans cette optique, un objectif majeur sera d'amener l'ensemble des États membres à augmenter leur budget militaire pour atteindre 2 % du PIB (engagement défini dans le cadre de l'OTAN).
- Le renforcement des capacités d'actions européennes ne doit pas se limiter aux affaires étrangères et à la défense. Pour être crédible, l'UE doit aussi prendre des décisions fortes en matière de coopération fiscale, environnementale, sociale ou encore de coopération en matière de santé.

Pour cela, il est crucial que l'UE trouve des solutions adéquates pour répondre à sa crise de légitimité

La construction européenne est remise en cause par des partis extrémistes ou populistes, profondément protectionnistes, qui se définissent comme uniques alternatives à même de changer le système au profit du bien commun. L'UE doit réagir face à cette menace interne en se proposant une vision d'avenir commune capable de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens européens envers l'Union.

- Aux yeux de l'opinion publique européenne, l'UE apparaît aujourd'hui comme technocratique, opaque, laissant peu de place au débat démocratique. Il est donc capital que Bruxelles poursuive

ses efforts pour inclure les citoyens dans les processus décisionnels. En 2007, le traité de Lisbonne accordait le droit aux citoyens européens d'être à l'initiative de lois européennes. Depuis lors, seules cinq initiatives ont obtenu un nombre suffisant de signatures pour être soumises à la Commission européenne car, en pratique, l'élaboration d'initiatives européennes est un processus extrêmement complexe qui nécessite, en outre, une très bonne connaissance du droit européen. La formulation d'initiative n'est donc pas accessible à tous. La simplification du système d'initiative citoyenne est donc un exemple de réforme susceptible de rapprocher l'opinion publique des instances européennes et ainsi de renforcer la confiance qu'ils leur portent.

- Renforcer la communication de l'UE et plus particulièrement de la Commission européenne rapprocherait l'Union des citoyens. D'autant plus que les médias invoquent plus souvent ses échecs que ses succès. La création d'une agence audiovisuelle européenne pourrait permettre un relais plus efficace des informations politiques, économiques, ou encore culturelles européennes sur l'ensemble du territoire et ainsi de favoriser l'émergence d'une opinion publique européenne.
- La montée des discours anti-européens en Europe est le syndrome principal de la crise identitaire à laquelle l'UE est confrontée. L'Europe délaisse la question, eux, s'en empare. La Chine ou les États Unis disposent de systèmes de valeurs forts, fondés autour des traditions, du communisme ou du mercantilisme dans le cas de la Chine ; et autour du patriotisme, de l'individualité, du libéralisme ou de la concurrence dans le cas des États Unis. Le renforcement d'une véritable identité européenne basée sur nos valeurs et intérêts communs, tels que maintenir la paix, favoriser les échanges et respecter les principes démocratiques nous rendrait puissant sur la scène internationale, apte à défendre un projet ambitieux. Il est donc nécessaire que l'Europe renforce ce sentiment européen en véhiculant l'idée que la citoyenneté européenne n'est pas contradictoire avec les héritages nationaux, mais complémentaire.
 - L'UE bénéficie d'une histoire commune. Les Histoires nationales ne se sont pas construites de manière autarcique mais toujours en fonction des dynamiques régionales. L'Union pourrait imposer un programme d'histoire et d'éducation civique européenne commun à tous les jeunes afin qu'ils puissent construire leur citoyenneté nationale et régionale⁴². Entre autres, ils doivent pouvoir connaître le fonctionnement des institutions, les dynamiques d'intégrations régionales ainsi que la valeur des normes européennes pour avoir pleine conscience de leurs droits.
 - L'UE pourrait aussi favoriser l'apprentissage des langues tout en sensibilisant les jeunes à sa richesse culturelle en systématisant les échanges de plusieurs mois dès l'enseignement secondaire, quelle que soit la filière.

Échanges et supply chain

Le contexte

Les dernières décennies ont marqué une forte évolution des modèles d'approvisionnement. L'informatique et internet ont permis une nouvelle vision des modèles de production et distribution par l'avènement de la logistique, l'éloignement progressif des sites de production des consommateurs, et la concurrence devenue possible avec n'importe quel pays du globe.

Sans refaire l'histoire de la mondialisation et de la délocalisation d'un nombre important d'activités dont ce n'est pas l'objet, nous avons assisté à la complexification des réseaux d'approvisionnements. La recherche de performance économique des entreprises les a poussées à revoir leur modèle à la recherche d'un coût de production réduit, rendu possible par des transports toujours plus efficaces pour acheminer des biens rapidement, n'importe où, pour un coût relativement faible. Croyant avoir nos supply chains sous contrôle, le critère économique a été poussé très (trop ?) loin. Cependant, nous pouvons aujourd'hui admettre que certains risques ont été occultés.

Nos supply chains sont aujourd'hui fortement mondialisées, avec des schémas conservant le design des produits, le marketing, la vente et la gestion des flux dans nos sièges occidentaux, et la production dans des pays à coût de main d'œuvre faible. Cette logique s'est largement accélérée dans les années 1990 et 2000, pour atteindre un sommet aujourd'hui. Cette délocalisation des activités de production va de pair avec le phénomène d'externalisation d'un nombre croissant d'activités, et le développement de gros fournisseurs spécialisés, fournissant des volumes importants à coût très compétitif, grâce à leur spécialisation dans un type de produit. Les grands donneurs d'ordre européens sont devenus majoritairement assembleurs plus que fabricants. Le secteur de l'automobile est un excellent exemple et assemble des composants produits par des fournisseurs mondiaux. Apple a poussé ce schéma à l'extrême avec une production de ses produits totalement sous-traitée à Foxconn, géant de l'électronique Taïwanais et très présent en Chine, quand les activités d'innovation, de création et de marketing sont basées en Californie.

Bien que "donneurs d'ordres", nous sommes exposés à des risques géopolitiques (délocalisations hors zone de souveraineté) et liés à la distance (dépendance aux transports). Les politiques de stock « just-in-time » sont insuffisantes car elles sont déterminées pour nous protéger contre des phénomènes ponctuels mais pas résilientes à des crises majeures. Ce choix peut être accepté pour des biens non-vitaux (textile par exemple) mais n'est pas acceptable pour certaines typologies de biens dits "stratégiques".

Par ailleurs, plus généralement, la Covid-19 met en évidence l'émergence d'un nouveau type de menace des populations et les sensibilités de nos supply chains.

Nos ennemis sont désormais moins nationaux et militaires mais plus diffus, difficiles à anticiper, à appréhender, capables de surgir rapidement où on ne les attend pas. La menace devient globale et prend de nouvelles formes.

Aujourd'hui, ce nouveau type de menace c'est matérialisé par un virus, un ennemi sanitaire. Sa portée a été mondiale, rapide et avec les bilans que nous lui connaissons. Demain ces menaces pourraient se développer de manière similaire mais aussi, sous d'autres formes plus durable :

- Événement climatique irréversible : Le réchauffement climatique reste le risque le plus certain avec des conséquences globales sévères. Destructions de zones habitées par la montée des eaux, crise alimentaire durable (famines) due à une perturbation du secteur agricole, crise migratoire d'ampleur inégalée. Mais plus petite échelle, les canicules extrêmes de plus en plus courantes peuvent perturber le trafic aérien également, perturbant les capacités de décollage des avions (phénomène déjà perceptible au Moyen-Orient).
- Événement climatique mondial ponctuel : Catastrophe naturelle (ouragan, séisme,...) paralysant temporairement une partie du monde et donc de nos supply chain. Par exemple, le volcan islandais Eyjafjallajökull avait perturbé le trafic aérien au printemps 2010, provoquant cinq jours d'interruption complète du trafic européen (baisse de 48 % du trafic prévu sur huit jours, 30 % de la capacité de passagers planifiés dans le monde).
- Sanitaire, bactériologique : pas de meilleur exemple que celui que nous connaissons actuellement. Une nouvelle pandémie n'est pas à exclure, touchant pourquoi pas, plus sévèrement d'autres pans de la population.
- Cyber : mise à l'arrêt des usines, des transports, des systèmes informatiques : Le nombre d'attaques croît d'année en année, avec des dommages de plus en plus graves, contre de grandes villes, des gouvernements, des entreprises, des hôpitaux et des écoles à travers le monde.

Rappelons-nous de l'attaque WannaCry, qui a touché 150 pays et mis des centaines d'usines temporairement à l'arrêt, telle que l'usine Renault de Douai. Que se passerait-il dans le cas d'un enchaînement d'attaques sur une durée de plusieurs semaines, voire mois ?

Bien que les supply chains aient démontré leurs capacités à fournir des volumes croissants de biens avant l'apparition de la Covid-19, la crise sanitaire actuelle met en exergue les points faibles de nos supply chains et leurs sensibilités élevées à des événements majeurs. Au regard des risques à venir, le moment est venu de renforcer leur résilience à des menaces mondiales, tout en repensant les objectifs et priorités que l'on souhaite pour le monde de demain.

Le constat

Vulnérabilité de la supply chain et risques vis-à-vis des bien stratégiques

Nous caractérisons les biens stratégiques, non pas au vu de leur atouts économiques ou politiques mais d'un point de vue de nos besoins primaires et vitaux pour les populations. Pour illustrer cette analyse, nous pouvons faire un parallèle avec les deux premiers étages de la pyramide des besoins de Maslow.

Ainsi, nous identifions cinq secteurs d'activités : le secteur pharmaceutique/médical, le secteur de l'agroalimentaire, l'accès à l'énergie, l'industrie des technologies de l'information et de la communication (TIC) et le secteur de la défense. Parmi ces cinq secteurs, nous en approfondissons trois pour lesquels nous proposerons des recommandations.

La propagation rapide du Covid a provoqué le confinement de villes entières et l'arrêt quasi immédiat des activités de production et de transport, en Asie d'abord, puis en Europe. Cet arrêt brutal conjugué à la surconsommation de certains produits a mis au grand jour des ruptures de stock et de fortes dépendances à des pays étrangers pour le réapprovisionnement. Les masques ou le gel hydroalcoolique en ont été une illustration parfaite, produits élémentaires mais dont le manque n'est pas acceptable dans une telle période.

Nous identifions deux types d'impacts :

- Les impacts directs : l'impact de la crise sanitaire en elle-même, par la hausse du nombre de malades et l'augmentation brutal des besoins et de la demande mène à l'épuisement rapide des stocks.
- Nous n'avons jamais consommé autant de masques chirurgicaux. Nous avons bien des stocks mais qui dont les quantités ont été drastiquement réduites durant les dernières années, pour des motifs économiques. La production de gel hydroalcoolique, elle, était plutôt bien maîtrisée jusqu'à l'explosion de la demande générée par l'apparition de la maladie sur notre sol.
- Les impacts indirects : Le ralentissement voire l'arrêt complet des transports, conjugué au repli des pays sur eux-mêmes (fermeture des frontières) et à la préférence nationale a généré des temps de réapprovisionnements largement allongés (dans le meilleur des cas), voire de réelles impossibilités de se fournir. L'accès à certaines denrées et la reconstitution des stocks a ainsi été largement rallongé voire totalement interrompu dans certains cas.

Par ailleurs, cette augmentation globale des flux des biens et des personnes pendant les dernières décennies a été la cause principale de la diffusion rapide et mondiale de la Covid-19, dont les moyens de transport ont permis une diffusion très rapide.

Le fait que les ruptures de stocks aient touché des produits dits "vitaux" a mis en exergue le manque d'indépendance sur des biens de consommation courante, mais aussi sur des biens stratégiques dont la fabrication a été confiée à des pays tiers, sur la base de coûts de production inférieure et au mépris de notre souveraineté.

Impact des supply chains sur l'économie locale et l'écologie

Nous avons décrit précédemment les risques et vulnérabilités de nos chaînes d'approvisionnement liés à la mondialisation et la délocalisation. Mais au-delà de la notion de risque, constatons que les supply chains actuelles mondialisées se sont accompagnées de changements majeurs vis-à-vis de notre économie locale et de notre impact environnemental.

- Les transports sont une cause majeure du dérèglement climatique. L'augmentation des flux de marchandise en volume comme en distance ont un impact majeur.

La consommation mondiale connaît globalement une croissance régulière, qui génère une augmentation de volumes de production et donc une augmentation de l'impact environnemental liés aux usines. Le secteur du textile, par exemple, secteur symbolique de notre surconsommation, est devenu la deuxième industrie la plus polluante après celle du pétrole. En plus des augmentations en volume de production, les schémas actuels d'acheminement des biens sont allongés en distance. C'est donc bien le double-effet volume/distance qui génère des augmentations des volumes de transport et des conséquences environnementales proportionnelles.

- La production délocalisée hors Union européenne a provoqué une désindustrialisation massive, la disparition de pans entiers d'activités et une perte de savoir-faire en France d'abord, et plus globalement en Europe occidentale. Par ce phénomène, nous nous exposons à une dépendance accrue aux nouveaux grands pays producteurs, largement localisés en Asie pour ce qui concerne les biens de consommation courante.

Nos chaînes d'approvisionnements vont à l'encontre des principes écologiques nécessaires pour sauvegarder notre planète. Elles vont également à l'encontre de nos intérêts économiques locaux. Il faut donc les repenser et l'opportunité s'offre à nous d'être acteurs de ce renouvellement. Les visions d'Adam Smith ou de David Ricardo dans leurs théories respectives des avantages absolus ou des avantages comparatifs semblent aujourd'hui devoir être remises en question, car cela mène à des échanges accrus en inadéquation avec la priorité climatique.

Nos recommandations

Disposer d'une autonomie logistique

La maîtrise de nos circuits d'approvisionnement repose sur la maîtrise de notre capacité de production et notre capacité de transport. Avec une production largement répartie géographiquement, la logistique est un maillon essentiel et la capacité à acheminer cette production jusqu'au consommateur un objectif majeur.

Nous recommandons de soutenir la santé de nos entreprises et infrastructures nationales du transport de biens et de personnes par une détention étatique partielle de leur capital : Air France, la SNCF, les infrastructures aéroportuaires et ports de notre territoire.

Pour soutenir la santé de nos entreprises, il nous semble essentiel que l'Etat puisse influencer sur la gestion de ces entreprises par la détention d'une partie du capital de celles-ci. En cas de crise, Air France sera notre garantie d'accès au ciel pour la mise en place de ponts aériens, avec une capacité de transport bien plus élevée que l'Armée. Cette nécessité a été démontrée puisque mise à contribution pour nos approvisionnements en matériel médical et le rapatriement de nos ressortissants à l'étranger pendant la crise du Covid. Dubaï, Abu Dhabi et le Qatar détiennent tous des parts chez Emirates, Etihad et Qatar Airways et en font un levier stratégique pour le développement du tourisme. Islandais est également le bras armé de l'état Islandais pour le développement touristique et économique du pays.

La SNCF, quant à elle, a permis le transport de malades et leur répartition dans les hôpitaux du territoire par la mise en place de trains médicalisés. C'est également une assurance de pouvoir déplacer des volumes élevés de personnes sans dépendance aucune à des produits pétroliers, dont l'approvisionnement est éminemment géopolitique.

Les infrastructures portuaires et aéroportuaires principales sont le lien entre les compagnies de transport et l'accès au territoire : ils sont un maillon majeur de la connexion vers le monde et il faut donc les maîtriser pour pouvoir influencer sur leur développement en prenant part au capital. Ainsi, l'État ne devrait pas quitter le capital d'Aéroports De Paris (ADP).

L'État doit également être ambitieux quant à la performance économique de ces entreprises, qui est indispensable pour être compétitive face à la concurrence mondiale exacerbée. Les soutenir ne se résume pas à renflouer les pertes et ces entreprises, par leur rôle stratégique, doivent répondre à une obligation de performance.

Renforcer la résilience de la supply chain de nos biens stratégiques

Nous approfondissons ci-après les trois secteurs stratégiques pour lesquels nous considérons qu'une autonomie quasi totale est nécessaire. Cela concerne plusieurs familles de biens et secteurs d'activités que nous détaillerons, dont la maîtrise des circuits de production et d'approvisionnement est indispensable, et dont les orientations sont le fruit de choix politiques plutôt qu'économiques. Pour ces secteurs, nous considérons que la récupération d'une autonomie avancée est indispensable et qu'il ne répond pas aux mises en concurrence purement basées sur le coût. La reprise de contrôle de ces circuits d'approvisionnement est à amorcer au plus vite et malgré les coûts plus élevés que cela induira. Le critère prix pour ces biens stratégiques n'est en effet pas à considérer puisqu'il s'agit d'abord d'assurer notre souveraineté. Notons également que malgré des coûts de revient plus élevés, les coûts d'approvisionnement en périodes de crises aiguës ne répond plus qu'à la loi du marché. Ainsi, le prix du masque chirurgical chinois s'est envolé depuis le mois de mars et est probablement devenu plus cher qu'avec une fabrication française.

S'il existe une recommandation commune à l'ensemble de ces secteurs, elle consiste en un désengagement des pays à risque, pays hostiles, pays ennemis, ou pays dont les aspirations expansionnistes représentent un risque pour nos approvisionnements stratégiques.

En échange de ces relocalisations stratégiques, l'État doit garantir des commandes à nos entreprises qui relocalisent en appliquant la règle de la préférence nationale pour ses commandes étatiques, également dans une optique de soutien à notre industrie. D'ailleurs, différentes études démontrent que les emplois industriels génèrent de l'emploi dans le secteur tertiaire alors que l'inverse n'est pas vrai.

Nous proposons maintenant une analyse sectorielle sur trois typologies de biens stratégiques. Chacun de ces secteurs pourrait être l'objet d'une analyse plus poussée mais nous essayons en quelques pages de proposer des recommandations concrètes. L'après-Manifeste permettra d'approfondir ces analyses pour entrer dans des recommandations plus détaillées et chiffrées.

Secteur pharmaceutique et médical

Le problème de la pénurie de médicaments est loin d'être nouveau en France ; mais la Covid-19 l'a mis en visibilité auprès du grand public. En 2019, Agnès Buzyn (ex-ministre de la Santé) et Edouard Philippe avaient déjà créé un comité de pilotage sur les pénuries de médicaments⁴³.

Le marché pharmaceutique est vaste. Plusieurs propositions ci-dessous pourraient s'appliquer à l'ensemble du secteur mais nous jugeons important de définir une priorité.

Nous considérons comme bien stratégique avant tout, les Médicaments d'Intérêt Thérapeutique Majeur ou MITM⁴⁴ (représentant 40 % de la Pharmacopée) définis dans la loi de santé 2016 (article

L.5121-31 du code de la santé publique). Parmi eux, Thomas Borel, directeur des affaires scientifiques du Leem met l'accent sur les « médicaments d'intérêt sanitaire et stratégique (MISS) » qui représentent les 10 % les plus vitaux.

Enfin, suite aux observations COVID⁴⁵ nous étendrons cette liste aux instruments et matériels médicaux non-pharmaceutiques mais néanmoins d'intérêt thérapeutique majeur en temps de crise sanitaire (lits de soins intensif, respirateurs, matériel de protection,...).

Relocalisation de la production d'API en Europe

La dernière décennie a d'ores-et-déjà connu une remontée en puissance des façonniers⁴⁶ (CDMO ou sous-traitants pharmaceutiques) européens, responsables de la production de médicament semi-finis ou complets pour les gros groupes ou de génériques.

La Chine et l'Inde, leader depuis le début des années 2000 ont quant à elle connu un ralentissement de croissance sur le marché européen. Ceci est dû en partie à l'augmentation des exigences et des contrôles qualités et environnementaux imposés par les organismes sanitaires européens et américains.

En revanche si nous remontons encore la chaîne de valeur, les façonniers ainsi que les grands groupes pharmaceutiques conservent aujourd'hui une dépendance majeure aux pays asiatiques pour l'approvisionnement des ingrédients et matières premières pharmaceutiques actives (API) ; une délocalisation regroupant 60 % à 80 %. Cette dépendance devient un élément critique en période de crise que ce soit par rapport aux impacts directs ou indirects décrit ci-dessus.

Relocaliser la production de ces agents actifs, notamment ceux nécessaires à la fabrication des MITM ou des MISS est aujourd'hui une priorité.

Pour mener à bien cette transition industrielle, plusieurs actions doivent être considérées par les différents des acteurs du secteur.

- Les États européens, doivent poursuivre leurs efforts et initiatives de contrôle, de prévention et de sanction des producteurs internationaux au regard des aspects qualité et environnementaux. Cela renforcera le rééquilibrage de la concurrence vis à vis des industries asiatiques, aujourd'hui moins chère mais de moindre qualité (en revanche, ce point est à double tranchant car il pourrait sur le court terme amplifier les pénuries en raison de production non conforme qu'il faudra donc considérer). L'Europe se doit par ailleurs d'encourager le secteur industriel dans la récupération de ces parts de marché en vue d'une autosuffisance et souveraineté européenne. Cela doit se traduire d'abord par des facilités fiscales ciblées qui viendront faciliter et encourager les investissements locaux autour de MITM. Ensuite, par l'obtention de garanties de la part des grands groupes pharmaceutiques ainsi qu'un encadrement législatif accru des appels d'offres lors des processus de sélection des fournisseurs d'API en relation avec les MITM. Ceci pouvant être considéré par l'État comme contre parti de l'utilisation massive de fonds publics de ces entreprises en réponse à la crise de la Covid-19.
- De leur côté, les groupes pharmaceutiques et façonneurs doivent désormais développer des stratégies durables et robustes d'approvisionnement d'API. Cette opération de relocalisation de la production en Europe sera certes initialement coûteuse mais développera sur le long terme une

résilience accrue par rapport aux nouvelles menaces globales décrites ci-dessus. Le renforcement du poids de ces paramètres dans les analyses de risques et de rentabilités des projets de production pourrait faire basculer les prises de décisions au profit d'approvisionnement locaux. Enfin un circuit de production plus court permettra de réduire les pénuries et d'accroître ainsi les volumes de ventes du secteur.

Enfin, la construction d'une filiale pharmaceutique européenne forte pourra sur le long terme permettre d'inverser la tendance en renforçant la place de l'Europe comme exportateur mondial de médicaments d'intérêts thérapeutiques majeurs.⁴⁷

Stockage et distribution en bout de chaîne

Après l'approvisionnement en début de chaîne des API, un second goulot d'étranglement est souvent exacerbé par les pénuries récurrentes de médicaments.

Il s'agit de la distribution des produits finis entre les sites de production et les distributeurs finaux (pharmacie ou hôpitaux) en passant par les intermédiaires (grossistes répartiteurs et autres)⁴⁸.

Ici deux axes principaux en sont la cause et ont par ailleurs été extrêmement visibles durant le combat contre le SRAS-CoV-2 :

- Une impossibilité directe des pharmacies et hôpitaux de répondre à une augmentation de la demande.
- Une difficulté de la capture et remonter des besoins et de la demande, pour identifier précisément les pénuries et déclencher une réponse homogène chez tous les acteurs de la chaîne de distribution (centre de production, distribution : grossiste-répartiteur pharmacies et hôpitaux).

Nous proposons ici deux axes d'amélioration :

- Les États européens, soutenus par ANSM et EMA (Agence européenne des médicaments) doivent supporter le développement d'outils digitaux (DP Rupture mais pas que) ainsi que des formations associées pour le personnel pour un meilleur suivi et anticipation de la demande et de l'état des stocks.
- Les acteurs industriels du pharmaceutique et du médical (nous y intégrons aussi les producteurs de matériel médical non pharmaceutique), doivent repenser leur gestion des stocks, pour sortir de la logique de flux tendu. Un accroissement des stocks en période demande réduite permettrait une anticipation des besoins futurs. Ici aussi, bien que la réduction des pénuries aurait un avantage financier, il ne compensera probablement pas les coûts de stockage induit.

De ce fait, les États européens devront sans doute faire preuve de leur soutien.

Capitaliser sur la crise sanitaire

Ce secteur s'est aussi durant la crise de la Covid-19 distingué par sa réactivité et capacité d'adaptation. Ces points positifs sont aussi à noter et à saluer. Très vite se sont mis en place des sites de production locaux de gel hydroalcoolique et de masques⁴⁹. De même un déploiement d'une organisation rapide et massive des tests COVID PCR s'est mis en place au sein des laboratoires d'analyses médicales⁵⁰. Enfin les officines de pharmacie ont su s'organiser rapidement pour pouvoir effectuer des tests sérologiques COVID TROD. En revanche, là aussi, certaines recommandations

seraient à prendre en compte pour renforcer l'efficacité de ces atouts dans le cadre de crise sanitaire future (adaptation dont avait fait preuve la Corée suite à l'épidémie de MERS en 2015)⁵¹.

- Bien que les officines aient la capacité d'effectuer les tests Covid-19, la législation actuelle en la matière ne leur permet pas légalement de le proposer. Un retour sur l'arrêté du 1er août 2016, (habilitation des pharmaciens à réaliser que les tests capillaires d'évaluation de la glycémie ainsi que les TROD) serait nécessaire pour permettre le déploiement massif de test. En revanche, cela doit pouvoir se limiter aux tests dans le cadre de pandémie (statut spécifique que l'on octroyait à la sérologie testée) pour ne pas créer de désavantage concurrentiel entre officine et laboratoire d'analyse médicale.
- De même que pour les API, l'accès au test PCR de la part des laboratoires d'analyse médicale a été ralenti par l'accès aux réactifs nécessaire au test car les productions sont délocalisées. Un soutien des États européens pour le développement de ces réactifs en Europe accélérerait l'accès au test ainsi que la maîtrise des épidémies futures.

Secteur agroalimentaire

Alors que les industries pharmaceutiques et médicales ont souffert de pénuries sévères, l'industrie agroalimentaire européenne n'a, qu'en a elle, pas subi de pénurie avancée. Néanmoins, au vu de l'émergence de nouvelle menace, une prudence et proactivité des différents acteurs s'impose.

Agriculture et autosuffisance européenne

Comme le décrit l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), malgré un repli mineur de la demande observé en 2008⁵² due à la crise économique que l'on pourrait observer dans les mois à venir, la demande en nourriture reste généralement inélastique. Les effets de la crise sur la consommation globale resteront vraisemblablement limités.

Par ailleurs, suite aux pénuries rencontrées durant la Seconde Guerre mondiale, l'Europe a su bâtir une politique agricole forte (notamment au travers de la PAC) pour la dresser aujourd'hui au rang de première puissance exportatrice mondiale.

En revanche, bien que l'Europe demeure aujourd'hui quasi autosuffisante en termes de production et de consommation de produits alimentaires, l'écosystème agricole européen a connu un changement de cap depuis le début du siècle. Les accords commerciaux internationaux se sont en effet multipliés, entraînant une libéralisation ainsi qu'un renforcement d'une organisation multilatérale et d'interdépendance agricole.

En résumé, la position de l'Europe sur le plan agricole, reste relativement sûre, néanmoins, plusieurs recommandations sont ici de mise pour prendre en considération les menaces à venir.

Le réchauffement climatique pourrait en effet bouleverser cet équilibre d'autosuffisance. D'une part, par la diminution de la production dû au changement climatique (canicule, sécheresse, augmentation des pics et chutes maximale et minimale des températures). Et d'autre part, une crise migratoire importante de pays plus exposés par la famine est à attendre. Cela s'accompagnerait d'une augmentation de la demande sur le sol européen.

- Pour assurer la pérennité de l'agriculture européenne, les États membres doivent redresser le cap par rapport à ces dernières années, avec une politique plus eurocentrée et mon ouverte à l'international.
- Cela pour donner à l'Europe une marge de sécurité supplémentaire qui la rendrait plus résiliente face aux changements climatiques attendus et à leurs impacts.
- Dans cette même lignée, l'Europe doit garantir des investissements conséquents en R&D en vue d'infrastructure et de moyen de production pouvant pallier le risque climatique pouvant affecter la productivité du secteur primaire.
- Enfin, si nous remontons la chaîne de valeur alimentaire, fort est de constater un manque d'autosuffisance considérable de l'Europe en termes de production d'alimentation animale. Un regain de cette autosuffisance est aujourd'hui primordiale ; soit en augmentant les capacités européenne de productions (processus long et coûteux); soit en réduisant la demande et donc en orientant nos alimentations vers des régimes à teneur en protéine animale plus modérée (pour plus de détails, se reporter au chapitre Environnement de ce Manifeste).

Intermédiaire et réseau de distribution

En ce qui concerne les intermédiaires de la chaîne de distribution, certains pans de l'approvisionnement ont été mis à mal durant la crise : manque de matière première d'emballage observée ; augmentation tarifaire liée aux indisponibilités des transports locaux et manque de main d'œuvre dans les réseaux de distribution⁵³.

- Si nous laissons ce dernier point de côté car propre à cette crise, la recommandation ici est assez simple. Nous devons privilégier le développement de circuits courts de consommations alimentaires. Cela simplifiera l'ensemble des chaînes d'approvisionnements ce qui les rendra plus résilientes en cas de perturbation globale de réseaux de distribution ainsi, comme nous le verrons plus bas dans ce chapitre, plus respectueuses de l'environnement.

Défense

La France fait indéniablement partie des grandes nations militaires mondiales. Et ceci, notamment par sa capacité à développer et produire ses propres systèmes de Défense. L'État a historiquement lourdement investi dans cette industrie hautement stratégique et sous le regard de la supply chain et de la maîtrise de nos circuits d'approvisionnement, la France fait figure d'excellent élève.

Ainsi, le pays possède un des plus beaux panels de sociétés leaders dans leurs domaines. Airbus Defence & Space et Dassault Aviation assemblent des avions militaires parmi les plus perfectionnés au monde. NavalGroup conçoit et produit tout type de bateaux militaires (porte-avions, frégates) et sous-marins nucléaires. Thalès et Safran fournissent des équipements de pointe en motorisation et propulsion aéronautique, systèmes électroniques complets de défense et d'attaque, ArianeGroup nous assure un accès à l'Espace avec ses lanceurs spatiaux et produit le M51, missile de dissuasion nucléaire. MBDA fournit tout un panel d'armement et de missiles. Cette liste n'est pas exhaustive et ne cite que la partie la plus connue de l'industrie française de Défense.

Ces leaders mondiaux entraînent un vaste écosystème de fournisseurs à la pointe de leurs technologies respectives, qu'il s'agisse de fournisseurs de rang 1, de rang 2, voire de rang 3 ou 4. Tout cet écosystème de PME/PMI et TPE/TPI est largement implanté sur le sol français et c'est là une de nos grandes forces.

Notre industrie de Défense, au-delà d'assurer notre souveraineté, participe également au maintien d'emplois et de compétences industriels sur le territoire. Et l'on sait qu'un emploi industriel génère de l'emploi tertiaire, ainsi que le suggère plusieurs études.

Dans notre objectif d'identifier les secteurs stratégiques, nous considérons que notre politique dans le secteur de la Défense ne nécessite pas de changement majeur. Toutefois, certains aspects sont à parfaire, comme la résorption des fuites résiduelles, c'est-à-dire la part de l'activité échappant à la France (appel à des sous-traitants étrangers sur certains chantiers) ou la "désITARisation".

Nous recommandons de poursuivre le dynamisme des investissements dans l'industrie de la Défense, pour stimuler l'innovation, l'emploi et tout l'écosystème de sociétés du secteur. Ainsi que le suggère une récente étude du groupe de réflexion Mars, "L'investissement dans la défense rapporte plus que ce qu'il coûte".

Transformer nos supply chains et répondre aux enjeux écologiques et de redynamisation de notre économie nationale et européenne

Le raisonnement en Coût Total d'Approvisionnement

Quand on inclut l'ensemble des coûts d'approvisionnement, on s'aperçoit qu'une grande partie des biens achetés en zones low-cost ne revient pas moins cher qu'un approvisionnement plus local, européen, voire français. Il faut impérativement sensibiliser les populations de directeurs achats à ces méthodes.

Rappelons la constitution du coût d'approvisionnement :

Coût d'approvisionnement = coût d'achat + coût du transport + coût de possession pendant la durée du transport + coût des conditions de paiement + coût de la fonction achats / appros

→ Coût de possession pendant la durée du transport : 6 semaines de bateau pour l'Asie contre quelques jours en Europe. Acheter en Asie vous oblige donc à commander presque 6 semaines plus tôt que si vous achetiez proche, et à engager de l'argent plus tôt. Il vous faut également vous couvrir face à ce long délai par un gonflement de vos stocks de sécurité et l'immobilisation de sommes importantes. Or stocker a un coût, celui du stockage, celui du risque, celui de l'argent immobilisé.

→ Coût des conditions de paiement : les habitudes démontrent que les délais de paiement aux fournisseurs asiatiques sont de 30 jours en Asie contre 90 jours en Europe. Sans compter que vous passez vos commandes plus tôt pour faire face aux longs délais de transport, vous réglerez vos fournisseurs en moyenne 60 jours plus tôt. Or les sommes versées auraient généré des intérêts pendant ce temps, c'est donc un manque à gagner important.

→ Coût de la fonction achats : par l'approvisionnement auprès de fournisseurs lointains, on génère une forte augmentation des coûts de la fonctions achats et approvisionnements : coût des voyages nécessaires pour piloter vos fournisseurs, les démarcher, contrôler les conditions de travail. Billets d'avion long-courrier, nuits d'hôtels, restaurants.

L'équation est totalement remise en question lorsque l'on applique la méthode du Coût Total d'approvisionnement. Et même s'il subsiste après cela un léger surcoût, cela peut très souvent être rentabilisé par la moindre exposition au risque et la satisfaction des clients, ainsi que la satisfaction des critères de responsabilité sociale de l'entreprise.

Nous recommandons d'employer la méthode de l'analyse du coût total des approvisionnements au sein des Directions Achats des entreprises dans les prises de décision et le choix des fournisseurs.

Transformer nos Supply chains pour les mettre au service de la transition écologique et de la redynamisation de notre économie

Dans la section Défense, nous faisons référence à une récente étude du groupe de réflexion Mars (avril 2020), qui conclut que "l'investissement dans la défense rapporte plus que ce qu'il coûte". L'extrapolation de cette approche à d'autres secteurs nous semble une piste intéressante à explorer. L'étude suggère, pour l'industrie de la Défense, que malgré un coût de production plus élevé, les retombées économiques sont positives dès lors que la grande majorité des activités sont réalisées sur le sol français, et que les "fuites résiduelles" sont limitées, c'est-à-dire la part échappant à la France.

Nous proposons d'utiliser cette vision pour imaginer la relocalisation d'une part de l'industrie en France et en Europe. Cela requiert la mise en place de conditions permettant aux entreprises de trouver un intérêt financier à produire localement, en France ou en Europe. Et nous considérons que le rôle de l'État est de mettre en place ces conditions favorables.

En premier lieu, avant de citer des industries précises, nous recommandons d'appliquer globalement certaines pratiques, comme un pré-requis à l'ensemble des propositions qui suivront :

Recommandation : l'État et les institutions devraient, autant que possible, passer leurs commandes pour les marchés publics à des entreprises produisant localement

Il nous semble indispensable que l'État soit exemplaire en la matière, à tous les niveaux de décisions. Les institutions nationales, locales, les CCI, les métropoles, mairies doivent montrer la voie et s'engager concrètement pour faire vivre et développer notre industrie. Il n'y a pas d'engagement plus concret.

Recommandations concrètes pour favoriser des supply chains locales

Nos entreprises doivent être rendues compétitives dans leur environnement concurrentiel, or on sait qu'il est souvent difficile de s'aligner sur les coûts de production de certains pays, notamment extra-européens. Suivent trois propositions pour rééquilibrer les coûts de production de nos entreprises et favoriser leur compétitivité :

- Nous proposons une réduction incitative de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour les sociétés dont une part majoritaire de la valeur ajoutée est réalisée en France. Nous imaginons un barème de l'IS adapté selon la part de la valeur ajoutée générée sur le sol Français. Cette proposition vise à inciter les entreprises les plus volontaires par un soutien formel de l'État vis-à-vis de leurs efforts pour développer notre économie et développer nos compétences. Nous ne proposerons volontairement pas de valeur chiffrée dans ce Manifeste, dont l'intérêt réside dans le concept avant un approfondissement dans la prochaine phase du projet. En voici les bases:

La part de la Valeur Ajoutée de l'entreprise réalisée sur le sol français est :

- 100% : Réduction du taux d'IS de 30% par rapport au taux nominal
- Supérieure à 75% : réduction du taux d'IS de 10%
- Égale à 0 : pas de réduction du taux d'IS

Comment le financer ? Par notre proposition, nous imaginons un barème où la différence résiduelle entre le taux nominal d'IS et le taux réellement appliqué (le manque à gagner pour l'Etat) est compensé par les gains issus de la création de nouveaux emplois, selon les principes généraux de l'économie : La création d'emplois permet la perception de charges salariales nouvelles et la réduction des aides versées (type allocations chômage). Par suite, la consommation accrue de ces individus génèrera des revenus nouveaux issus de la TVA, ainsi qu'une augmentation de l'activité générée par cette consommation nouvelle, etc...

- Nos entreprises doivent être rendues compétitives dans leur environnement concurrentiel, or on sait qu'il est souvent difficile de s'aligner sur les coûts de production de certains pays, notamment extra-européens. Pour doper leur compétitivité et les protéger de cette concurrence, nous recommandons d'appliquer des taxes sur certaines importations extra-européennes afin de protéger notre industrie et nos emplois.
- Au-delà de notre recommandation du point 1 au sujet d'un IS incitatif pour ceux qui produisent en France, nous recommandons un alignement de notre fiscalité sur nos voisins européens, pour éviter une concurrence entre pays. Nous vous invitons à consulter la section Économie pour approfondir le sujet de la fiscalité européenne.

Nous considérons que la somme de ces recommandations amènerait un rééquilibrage de la concurrence avec nos voisins européens ainsi que les pays actuellement leaders dans la production de biens de consommation courante, notamment de la région Asie et Asie du Sud-Est.

Conclusion sur les supply chains de demain

La crise actuelle, comme souvent lors des événements graves ou de grande ampleur, permet la mise en exergue de certaines fragilités. La crise de la Covid-19 a mis en avant la vulnérabilité des circuits d'approvisionnement de certains biens médicaux comme les masques et notre dépendance à l'égard de certains pays. Cette crise s'inscrit également temporellement dans un contexte de dérèglement climatique de plus en plus visible. Elle est donc l'opportunité de remettre en perspective nos circuits globaux de circulation des biens et en analyser les risques, ceux qui ont été avérés et les menaces de demain.

L'analyse sectorielle menée montre une bonne résilience de certains pans de l'économie, souvent ceux dont les supply chains sont plus locales, et d'autres dont nous avons vu les limites.

Nous croyons profondément que nos supply chains doivent se transformer pour répondre aux nouveaux enjeux climatiques d'une part, mais également se mettre au service de la dynamisation de notre économie locale, française et européenne.

Le déploiement de nouvelles méthodologies dans le choix des fournisseurs par les entreprises, la volonté d'améliorer le fonctionnement de leur environnement concurrentiel et la mise en place des conditions leur permettant de modifier les paramètres de leurs prises de décision peuvent, nous en sommes convaincus, participer à un rééquilibrage et un fonctionnement plus vertueux des circuits d'approvisionnement mondiaux. La supply chain est assurément un sujet dont les transformations à venir s'annoncent passionnantes.

Solidarité internationale

Introduction

« Il faut que notre société reprenne conscience de son unité organique ; que l'individu sente cette masse sociale qui l'enveloppe et le pénètre, qu'il la sente toujours présente et agissante, et que ce sentiment règle toujours sa conduite [...] C'est la sociologie [...] qui lui fera sentir qu'il n'y a aucune diminution à être solidaire d'autrui et à en dépendre, à ne pas s'appartenir tout entier à soi-même... »⁵⁴

La crise mondiale du coronavirus a mis en péril la santé et le bien-être de millions de personnes et a profondément ébranlé les modes de fonctionnement de nos sociétés. L'intérêt du monde s'est d'abord porté sur l'impact de la pandémie en Chine, puis, plus globalement, sur tous les continents. En effet, d'après l'OMS, « l'Afrique doit se préparer au pire » et la situation est critique dans de nombreux pays d'Amérique du Sud et d'Amérique Latine comme le Brésil, le Mexique ou encore le Chili. Et les effets de la crise sont loin d'avoir fini de se dérouler. Si le virus nous affecte tous aujourd'hui, les conséquences socio-économiques sur le moyen et long terme seront loin d'être les mêmes partout. Par ailleurs, dans le monde ultra-globalisé dans lequel nous vivons actuellement, les effets accrus que cette crise aura sur les pays dits « du Sud » se feront inévitablement ressentir en Europe. C'est pourquoi la crise mondiale à laquelle la quasi-totalité de l'humanité fait face aujourd'hui, requiert une solidarité mondiale sans précédent.

En 2017, l'Assemblée Générale des Nations Unies affirmait la nécessité de l'établissement du principe de solidarité internationale dans un monde ultra-mondialisé et dont l'interdépendance ne cesse de croître. La pandémie aura touché plus de quatre milliards d'individus et aura mis en évidence les imperfections du système international actuel. Ainsi, « sur tous les continents, les gouvernements ont brutalement entravé la fluidité des échanges marchands, mis à mal la machine économique et déstabilisé les sociétés. »⁵⁵ Cette mondialisation, certes, ouvre des possibilités de croissance et de développement, mais elle creuse par la même occasion le champ des inégalités, des désastres environnementaux et de désintégration sociale.

C'est cette prise de conscience qui doit se faire collectivement et à l'échelle mondiale de telle sorte à renforcer les relations entre les individus, les peuples, les États et les institutions internationales dont le liant est la solidarité.

Le projet de déclaration sur le droit à la solidarité internationale définit cette solidarité internationale comme étant « un esprit d'unité entre les individus, les peuples, les États et les organisations internationales, englobant la communauté d'intérêts, d'objectifs et d'actions et la reconnaissance de droits et besoins différents pour atteindre des objectifs communs »⁵⁶. Par une solidarité préventive, réactive et une coopération internationale, les États, les institutions, le secteur privé mais aussi la société civile pourront se prémunir des obstacles et facteurs structurels qui sont la source de nombreuses inégalités et d'une pauvreté qu'il faut à tout prix résorber. Par la confiance et le respect entre les différents acteurs que permettra d'instaurer cette solidarité, un « ordre social et international dans

lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales »⁵⁷ pourra être envisagé.

Ainsi, cette solidarité internationale doit être considérée comme une condition préalable de la collaboration et de la coopération internationale et notamment dans le cadre de l'aide humanitaire, en cas de catastrophes naturelles, de la réduction de la pauvreté, et du droit au développement. Par conséquent cette même solidarité internationale se voudra indispensable pour le monde de demain.

Constat

Constat 1 : Les nombreuses limites de l'aide au développement

Dans les années 1950, au sein des institutions internationales telle que l'ONU ou encore la Banque Mondiale, une conception dominante de la notion de développement se propage, celle du « rattrapage », vulgarisée par l'économiste américain Walt Whitman Rostow. Sa vision du développement est linéaire et se fait en cinq étapes : la société traditionnelle (essentiellement agricole), les préalables au décollage, le décollage, la maturité et enfin, l'âge de la consommation de masse. Cependant, cette vision a été contestée par de nombreux économistes, car elle ne prend pas en compte l'existence antérieure de modes de production tributaires et l'impact de la décolonisation sur de nombreux pays nouvellement indépendants.

À la fin des années 1970, c'est une nouvelle vision du développement qui s'impose, un modèle néolibéral qui se caractérise par des politiques d'ajustement structurel. Ce modèle s'est notamment imposé suite aux difficultés politiques et économiques et à la crise de la dette dans de nombreux pays nouvellement décolonisés.

Afin de réduire les inégalités et pallier les défaillances du marché l'aide au développement a été mise en place et depuis, est devenue l'appareil privilégié des puissances occidentales et organisations internationales pour soutenir les "pays en voie de développement". Ce soutien financier avait pour objectif de soutenir la croissance économique des pays concernés. En effet, le principe étant qu'en allégeant le poids de la fiscalité, le secteur privé est soutenu dans sa production et les gouvernements recevant les aides peuvent mobiliser des fonds vers d'autres enjeux majeurs tels que la lutte contre la pauvreté.

Néanmoins, de nombreux constats mettent en avant son inefficacité dans grands nombres de pays. À la fin des années 1990, la Banque Mondiale avait déjà fait état d'une mauvaise allocation de l'aide publique au développement, provoquant ainsi de nombreux débats et réflexions.⁵⁸ Le problème pour certains reposerait sur le fait que ces aides, ne prennent pas assez en compte les spécificités et difficultés de chaque pays. Pour beaucoup, il est nécessaire en premier lieu de prendre en considération les différences culturelles et historiques entre les différents pays recevant l'aide ; mais également entre les pays "donneurs" et "receveurs". En effet, en fonction des pays, les différents acteurs et échelles de gouvernance se distinguent et obligent donc "les donneurs" à identifier ces derniers afin de mettre en place une distribution équitable et efficace. Dans le cas de l'Inde, l'héritage colonial, basé sur un système indirect s'appuyant sur les chefs locaux pour faire respecter l'ordre, a provoqué des fractures ethniques et religieuses. En effet les anciennes autorités locales sont devenues des autorités

juridiques distinctes où chaque groupe religieux et ethnique possède son propre ensemble de loi. Cet exemple indique donc la complexité juridique de l'Inde mais que d'autres pays "en développement" possèdent également.

Le contexte africain, lui est tout autre. L'héritage colonial a laissé derrière lui une relation État-population qui se caractérise souvent par la persistance de pratiques clientélistes. A cet égard, l'aide au développement peut encourager le recours à des pratiques clientélistes et nuire à la consolidation démocratique dans les pays d'Afrique subsaharienne. Qui plus est, l'aide au développement, notamment à travers l'aide aux ONG locales, permet à l'État de ne plus assurer des missions de service public qui relèvent pourtant de sa compétence. L'Afrique est un continent de 30 millions de km² couvrant un cinquième des terres émergées. Par conséquent, les contextes sociaux, économiques, culturels, religieux et ethniques varient grandement d'un pays à l'autre. Le manque de contextualisation historique peut aussi amener à la mise en place de projets dits « génériques » (one size fits all) ou un même projet est répété sur plusieurs pays sans que la structure ou les objectifs ne soient adaptés au contexte local.

D'autre part, le principe même d'une aide monétaire au développement alloués à des pays où la corruption est un problème endémique pose débat sur sa véritable utilité. Si les politiques des pays en faveur du développement, tels que la France, reposent en général sur un nombre diversifié de programmes, incluant apport de ressources, formation, recherche et enseignement, le but d'institutions telles que la Banque Mondiale est précisément de faire des apports de ressources sous forme de prêts sans intérêts ou de dons. L'Association Internationale de Développement (IDA), institution de la Banque Mondiale au service des pays les plus pauvres de la planète a totalisé des engagements à hauteur de 22 milliards de dollars américains pour l'exercice clos au 30 juin 2019, dont 36 % sous forme de dons.

Le rapport de la Banque Mondiale « Elite Capture of Foreign Aid »⁵⁹ sur le corollaire direct effectué entre les versements de liquidités aux Gouvernements de "pays en développement" et le transfert important de sommes d'argents sur des comptes privés en dehors de ces mêmes pays, et plus particulièrement dans les paradis fiscaux est éloquent sur ce point. Bien qu'il soit passé plutôt inaperçu en cette période de pandémie, le constat est simple et étayé sur 46 pages par des faits : les aides sous forme financière permettraient un détournement massif de celles-ci par l'élite dirigeante des pays qui les reçoivent. Les données de la Banque Mondiale, comparées à celles de la Banque des règlements internationaux ne permettent cependant pas d'identifier nommément les personnes qui conservent cet argent sur des comptes étrangers et les mécanismes économiques permettant de faire la corrélation entre ces deux mouvements de capitaux. Pour les pays les plus dépendants de l'aide de la Banque Mondiale, il a été estimé que les détournements d'aide dans des comptes bancaires se trouvant dans des paradis fiscaux s'élèvent à environ 5 % du PIB desdits pays. Ce chiffre est une sous-estimation dans la mesure où :

- Il ne comprend que les virements bancaires, laissant de côté l'argent dépensé dans l'immobilier ou autres biens ;
- Ce rapport se focalise sur les aides accordées par la Banque Mondiale, sans prendre en compte par exemple les aides bilatérales ou provenant d'autres institutions multilatérales.

Un tel rapport pourrait être de nature à remettre en cause les politiques d'attribution d'apports en ressources d'un organisme comme la Banque Mondiale. D'autant plus que le cas de cette institution

ne serait pas isolé. La Banque Africaine de Développement (BAD) est également dans la tourmente. Son président, Akinwumi Adesina, avait été accusé par des lanceurs d'alertes au sein de la BAD d'avoir promu et récompensé des personnes soupçonnées et/ou reconnus coupables de fraude et de corruption. Une enquête interne a été menée par le comité d'éthique et a blanchi le président de la BAD. Cependant, plusieurs parties prenantes, dont les États-Unis – qui sont le deuxième actionnaire de la BAD – avaient estimé que l'enquête interne était entachée d'irrégularité et ont réclamé une enquête indépendante. Le Conseil des Gouverneurs, instance dirigeante de la BAD, a finalement accepté le 4 juin 2020 une revue indépendante du rapport communiqué par le comité d'éthique. L'apport de ressources aux pays en développement se doit de répondre à des règles d'éthique strictes, et de telles accusations, si elles s'avèrent être corroborées, pourraient sérieusement jeter le discrédit sur cette institution dans son ensemble, et donc sur ses politiques d'attribution d'aides.

Les entités privées ont fait ce constat depuis bien longtemps et semblent même plus en avance dans leurs politiques de conformité, raison pour laquelle les aides sociales financières sont devenues extrêmement rares, les dons sous formes de formations et d'encadrement sur le terrain étant privilégiés.

Par ailleurs, certains scandales et procès impliquant des personnalités politiques en place dans de grands détournements de manne financière est également encourageant et montre que certains États, tout en assurant l'indépendance de la justice, ne seraient plus enclins à couvrir leur élite dirigeante dans ces détournements, à ce titre on peut citer l'exemple du procès Kamerhe, historique en RDC, impliquant l'actuel Directeur de cabinet du Président de la République. Ce dernier doit en effet faire face à des accusations de détournements de fonds à hauteur de 50 millions de dollars, destinés aux travaux du programme d'urgence de 100 jours du Chef de l'État. De plus, le 4 juin 2020, le gouverneur de la Banque Centrale Congolaise (BCC) ainsi que l'ancien Ministre des Finances ont tous les deux révélé que 370 millions de dollars américains de réserves de change ont été débloqués pour financer le programme des 100 jours du chef de l'État. Pourtant, le gouverneur de la BCC s'était opposé dès le départ à cette solution afin de préserver le niveau des réserves internationales de la RDC déjà faibles et satisfaire ainsi à certaines exigences notamment du FMI, de renforcer les réserves de change internationales de la BCC afin d'éviter l'inflation chronique du pays et de stabiliser l'économie. Les conditions posées par le FMI pour le succès de ce programme comportaient notamment "le renforcement de la transparence et de la gouvernance dans les secteurs budgétaire et minier, l'accroissement des recettes fiscales, le maintien de la stabilité financière et la suspension du financement du déficit par la banque centrale."⁶⁰ Inutile de dire que les révélations du procès Kamerhe sont de nature à mettre à mal les engagements de la RDC vis-à-vis du FMI. On est alors en droit de se demander si de telles aides, susceptibles d'être mal gérées et détournées de leur utilité première, servent à un quelconque moment à réduire la pauvreté et l'inflation dans les pays qui en bénéficient.

Constat 2 : L'incohérence des accords de développement

L'UE est la première puissance commerciale du monde et le plus grand importateur de produits en provenance des pays en développement. Combinant les politiques supranationales et bilatérales de ses États membres, elle est également le plus grand fournisseur d'aide au développement. Après la ratification du Traité de Lisbonne, l'UE a entrepris d'agir comme un acteur uni, plus fort et cohérent sur la scène internationale. Avec la ratification de la Conférence des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire, le dynamisme de l'aide au développement s'est trouvé être la conséquence « d'une mise sous pression face à un environnement plus exigeant, économiquement et politiquement ». Pourtant, même si l'aide au développement a été multipliée, elle ne s'est pas nécessairement accompagnée de retombées positives. En effet, certains répondants du rapport de l'Experte indépendante sur les droits de l'Homme et la solidarité internationale ont émis l'avis que « de nombreux pays en développement étaient pauvres à cause de l'application de politiques budgétaires et autres induites par des relations internationales d'ordre politique, économique, commercial et sécuritaire inéquitables, régies par des pays plus riches et par les institutions financières internationales »⁶¹.

La ratification de l'accord de Cotonou en 2000 par les États membres de l'UE et du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), aura soulevé ce même paradoxe : d'une part, une plus grande importance est accordée au commerce en tant qu'outil de développement, avec une attention particulière aux préoccupations des plus démunis ; d'autre part, un certain nombre d'initiatives politiques, tel que la conclusion d'accords commerciaux avec les marchés émergents, ont des conséquences négatives pour eux. Cet accord, ainsi que ses dispositions concernant les accords de partenariat économique (APE) ont ébranlé les avantages de la libéralisation du commerce.

Après la ratification du Traité de Maastricht qui a officiellement introduit une politique dans le domaine de la coopération au développement parmi les activités de l'UE, le nouveau cadre juridique de l'aide au développement s'est axé autour de trois principes, les « 3C » : Complémentarité⁶², Coordination⁶³ et Cohérence⁶⁴.

Or, dans les faits, comme le montre Maurizio Carbone, la politique du développement s'est concentrée sur le processus plutôt que sur les résultats, ce qui l'a rendue vulnérable aux intérêts plus puissants dont ceux du commerce, de la pêche et de l'agriculture. De plus, l'article sur la cohérence s'appliquait aux politiques supranationales, ce qui a favorisé les incohérences intergouvernementales. Car, malgré tous ses engagements, et notamment auprès de l'Afrique, certains critiques ont mis en lumière la question de "l'aide réelle" dans la mesure où plus de la moitié de cette aide fournie par les "pays développés" est absorbée par une tarification excessive, une coopération inefficace, ou encore utilisée pour financer des programmes qui ne sont pas strictement associés au développement.

Cette tendance à l'incohérence relève, d'une part, de l'existence de valeurs différentes entre les États membres (États membres du Nord de l'UE favorables au libre-échange et au développement face aux États membres du Sud de l'UE qui sont plutôt protectionnistes). D'autre part, la Politique Agricole Commune entrave l'intégration des "pays en développement" dans les marchés européens et internationaux en raison des normes sanitaires, phytosanitaires et environnementales extrêmement strictes qu'elle impose à ces pays.

En ce qui concerne l'UE avec le monde en développement, et notamment dans le cadre des APE, l'approche européenne en matière de libre-échange et de négociation a limité l'espace politique des pays en développement et les a, dans la plupart des cas, obligés à renoncer à leur autonomie politique. Un manque d'autonomie que les États ACP n'ont pas manqué de revendiquer lors des négociations pour un accord post-Cotonou.

Ainsi, il semble clair que les accords de développement doivent repenser la cohérence des politiques pour le développement afin de « prendre en compte les besoins et les intérêts des pays en développement dans l'évolution de l'économie mondiale »⁶⁵.

Constat 3 : Situation actuelle de la dette dans les pays dits « du Sud »

Afrique

L'endettement du continent africain s'est considérablement accéléré au cours des dix dernières années. Le poids de la dette publique s'est aggravé, passant de 35 % du PIB africain à 60 % entre 2010 et 2018. Cette hausse a été particulièrement importante dans les pays exportateurs de matières premières, qui ont subi la chute des cours de 2014 à 2016, selon le directeur du Centre des études économiques d'Afrique (CSEA). L'endettement total du continent africain est présentement estimé à 365 milliards de dollars. Très présente en Afrique depuis un peu plus d'une décennie, la Chine est aujourd'hui le premier créancier du continent et détient 40 % de la dette africaine, soit entre 145 et 170 milliards de dollars. Parmi les principaux créanciers des pays africains on trouve également le Fonds monétaire international (FMI), la Banque Mondiale, le Club de Paris, mais également de nombreux créanciers privés (larges entreprises et fonds d'investissements).

Fin mars, les ministres des Finances africains ont appelé à une annulation du paiement des intérêts des dettes afin de pouvoir utiliser leurs capacités budgétaires pour combattre les conséquences économiques de la crise du coronavirus. Conséquences qui risquent d'être particulièrement dramatiques sur un continent sur lequel la moitié de la population vit déjà avec moins de deux dollars par jour. Emmanuel Macron a récemment plaidé pour une annulation de la dette des 40 pays africains les plus pauvres. Pour l'instant, il n'a pas obtenu cette annulation mais un moratoire au niveau des créanciers bilatéraux (12 milliards de dollars) mais également, des pays prêteurs du Club de Paris et du G20 (8 milliards de dollars), ce qui représente un total de 20 milliards de dollars sur les 32 milliards de dollars que ces pays devaient rembourser cette année, les 12 milliards restants sont dus à la Banque Mondiale. De nombreux dirigeants africains tels que le président sénégalais Macky Sall continue de plaider pour une annulation des dettes tandis que l'Afrique se prépare au pire dans le contexte de la crise du coronavirus.

La question de l'annulation des dettes des pays africains les plus pauvres s'est déjà posée à plusieurs reprises par le passé, notamment dans les années 1990, après une décennie particulièrement marquée par une crise des dettes. En 1996, le FMI et la Banque Mondiale lancent alors l'initiative « Pays pauvres très endettés » (PPTÉ). En 2005, le G8 efface la dette de 18 PPTÉ⁶⁶. C'était le cas du Congo-Brazzaville par exemple, dont la dette a été divisée par trois en 2005, mais qui aujourd'hui est de nouveau endetté à plus de 100% de son PIB. L'échec de cette initiative peut être imputé à plusieurs

raisons : l'enjeu de la lutte contre la corruption et les détournements d'argents massifs de certaines élites économiques et politiques, mais également l'imposition de politiques d'ajustement structurels drastiques en contrepartie de cette annulation de dettes. Enfin, au début des années 2000, de grands fonds d'investissements privés ont acheté à prix réduits les créances de dettes de certains pays africains qui n'étaient pas en mesure de s'acquitter de leurs dettes. Ces "fonds vautours" ont plus tard réclamé que ces pays leur versent les tarifs originaux de ces dettes, ce qui a aggravé la situation d'endettement de ces mêmes pays.

Amérique Latine

Bien que seulement trois pays aient fait partie de l'initiative PPTe (Bolivie, Honduras et Nicaragua), l'Amérique Latine connaît également un fort taux d'endettement, endémique dans certains pays. À la différence de l'Afrique où la situation de la dette est analysée de manière plus globale, celle-ci diverge sensiblement d'un pays à l'autre en Amérique Latine.

L'exemple de la crise économique chronique de l'Argentine est marquant à cet égard : Ce pays, pourtant troisième économie du continent mais avec un taux de pauvreté de 40%, a déclaré son insolvabilité en 2001 avec le plus gros défaut de paiement de toute l'histoire (100 milliards de dollars américains). Le Président Kirchner avait annoncé en janvier 2006 le remboursement intégral de la dette restant due au FMI, soit 9,8 milliards de dollars. Aujourd'hui nous en sommes loin, puisque la dette de l'Argentine (311 milliards de dollars américains), comprend un nouveau plan de sauvetage du FMI de 57 milliards de dollars américains, négocié en 2018 par le prédécesseur de l'actuel président Alberto Fernandez qui n'avait finalement accepté le décaissement "que" de 44 milliards sur la totalité du plan. L'Argentine, par ailleurs touchée de plein fouet par la crise de la Covid-19 comme la plupart des pays du globe, a proposé un plan de restructuration de sa dette, comprenant une remise de 62 % sur les intérêts de la dette (37,9 milliards de dollars américains) et de 5,4 % sur le capital, soit 3,6 milliards de dollars américains. Le gouvernement argentin demande également un moratoire de trois ans. Les négociations avec le FMI avaient initialement été prolongées jusqu'au 22 mai 2020 mais plusieurs groupes de créanciers privés ont d'ores-et-déjà rejeté cette proposition, laquelle impliquerait des "pertes disproportionnées".

Ainsi, la population, mais également de nombreux analystes ont critiqué la politique de prêts du FMI vis-à-vis de ce pays, en considérant que cette organisation a accordé ses prêts de manière un peu trop laxiste, le gouvernement argentin n'ayant à l'époque pas donné assez de garanties sur le fait qu'il les utiliserait pour effectivement redresser son économie et dégager une capacité de remboursement suffisante.

Les pays ayant bénéficié du PPTe n'ont pas une dette aussi importante mais leur économie reste extrêmement fragile. Le Honduras par exemple, a un ratio dette publique/PIB qui augmente à nouveau petit à petit, avec une prévision de 42 % pour 2020. Malgré une croissance soutenue ces dernières années aux alentours de 3,5 %, le Honduras conserve un taux de pauvreté important et est par ailleurs confronté à une violence extrême qui se révèle aujourd'hui être un frein à son développement. Enfin, le Honduras est classé 135/180 selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International. Malgré tout, le Honduras a fourni énormément d'efforts dans le cadre de sa politique de consolidation budgétaire en réduisant sa masse salariale de la fonction publique et en optimisant la collecte de l'impôt. Cet effort a été salué par le FMI, les agences de notation et prouve

que malgré un contexte local difficile, il est possible d'assainir son fonctionnement interne en accord avec les standards internationaux souhaités par les organisations internationales.

Asie du Sud-Est

La crise financière de 1997, a largement impacté la gestion actuelle de la dette des pays de l'Asie du Sud-Est. Puisant ses fruits dans de multiples facteurs : internes et externes, cette crise a remis en question les différents dispositifs de gestion de dette, notamment, ceux mis en place par le FMI et la Banque Mondiale. En termes d'échelle régionale, des analyses ont mis en évidence les éléments déclencheurs de la crise de 1997 dans les pays de l'ASEAN, provoquant de nouvelles discussions dans la gestion interne de la dette. En effet l'une des causes explicatives de la crise financière de 1997 repose sur un décalage dans la gestion de la dette : des fonds de court terme ont été utilisés pour financer des projets tournés vers le long terme. Les années 1990 reflètent donc un accroissement de la dette pour les différents pays de l'Asie du Sud-Est, de 30 à 50 % du PIB pour la Malaisie et la Thaïlande, et un bond de 90 à 100% pour l'Indonésie et les Philippines.

Néanmoins de récentes études⁶⁷ montrent que dans certains pays de l'Asie du Sud-Est (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Singapour et le Vietnam), entre 1995 et 2015 la corrélation entre le niveau de dette publique et le PIB, est positive. D'autre part le déficit fiscal est également positivement corrélé à l'accroissement du PIB par habitant. Ce phénomène s'explique par le fait que les différents pays de l'ASEAN ont tourné ces dépenses vers des investissements tournés sur le long terme, dans des projets socio-économiques, améliorant ainsi sur la durée l'économie du pays.

Ainsi, dans le cas des pays d'Asie du Sud-Est cités plus haut, la gestion de la dette suite à la crise de 1997 s'est globalement améliorée.

Recommandations

Recommandation 1 : Privilégier l'aide au développement sous forme non monétaire et définir des objectifs ambitieux

En termes d'objectifs, il serait intéressant que cette aide soit mise davantage au service de la diversification de l'économie et qu'elle ne soit pas seulement axée sur la principale industrie du pays, surtout lorsqu'il s'agit d'un secteur tourné et donc dépendant uniquement de l'exportation et du cours des matières premières. L'aide au développement doit permettre à ses pays d'amorcer de manière pérenne l'après Covid-19 qui doit amener une véritable modification de nos modes de vie et de notre rapport à l'environnement qui nous entoure. Les pays développés ont souvent tendance à penser qu'il faut tout d'abord parer aux besoins les plus basiques des pays soutenus par l'aide au développement. Il ne faudrait pour autant pas sous-estimer ces pays dont la population est très jeune (l'exemple du continent africain est criant à cet égard) et donc malléable face aux changements rapides imposés par une telle pandémie. Le monde d'après est plus que jamais celui des pays en développement, et nous nous devons de les inclure dans les défis, notamment environnementaux, numériques et économiques de cette nouvelle ère.

L'aide au développement devrait davantage permettre de soutenir les initiatives au service du développement économique autonome des pays bénéficiaires, ce qui permettrait à ces derniers de véritablement s'inscrire dans le phénomène de mondialisation actuel, en tant qu'acteur de ce mouvement et non plus seulement en tant qu'observateur. Le retour d'expérience de spécialistes tels que ceux travaillant pour l'Union Européenne par exemple, pourrait être d'une très grande aide pour certains projets, tels que la mise en place d'une union douanière unique en Afrique, en lieu et place des multiples communautés économiques existant actuellement. Si certaines institutions mettent d'ores-et-déjà en avant ce partage de connaissances et d'expertise, il faut aller bien plus loin dans ces mécanismes souvent limités à des projets bien précis en assurant un véritable transfert de connaissances qui bénéficiera au pays dans son développement structurel. Ce qui suppose bien entendu un véritable partenariat entre les institutions internationales, les acteurs non-gouvernementaux et les gouvernements de ces pays reposant sur la grande légitimité des intervenants et la transparence dans les intérêts et ambitions de chaque partie prenante.

La légitimité et la confiance sont véritablement les maîtres mots de cette recommandation, fruits de l'acceptation et de la reconnaissance par les pays et leur population de l'aide qui vient jusqu'à eux. Pour ce faire, une véritable concertation de terrain, prenant en compte tous les niveaux administratifs en particulier dans les pays décentralisés, est primordiale. Ce ne sont pas des équipes d'organisations internationales se déplaçant dans le monde entier et venant passer une semaine dans telle ou telle capitale qui pourront à elles seules déterminer quels programmes et quelles formes d'aides seront les mieux à répondre aux besoins des pays en développement. Certes, des experts en la matière sont nécessaires mais un lien permanent est amené à se tisser entre les organisations spécialisées dans l'aide au développement et une population qui doit être davantage consultée par tous les moyens possibles sur ses besoins les plus importants mais également sensibilisée aux actions entreprises par les diverses organisations internationales dans leur pays.

L'évolution de certaines organisations est intéressante à cet égard. Nous nous permettons ainsi de citer notamment l'initiative récente de la coopération britannique en RDC qui, plutôt que de rester uniquement basée dans la capitale qui capte la plupart des ressources financières du pays, a pris la décision de s'installer à Kananga au Kasaï Central avec en tête une intervention qui s'étalera au moins sur les cinq prochaines années, focalisée notamment sur l'éducation, l'agriculture, l'énergie, la crise humanitaire et le renforcement de la gouvernance. Il sied de rappeler ici que le Kasaï est une province de la RDC qui a traversé en 2016 et 2017 une forte période d'instabilité liée à des affrontements entre l'armée congolaise et une milice de la famille royale locale. Plusieurs massacres avaient eu lieu et deux experts de l'ONU venus enquêter en vue de proposer des sanctions avaient été enlevés et exécutés.

Recommandation 2 : Favoriser une coopération plus accrue entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU

Il serait intéressant que ces trois organisations travaillent ensemble pour mettre en place un partenariat à la fois politique et économique stratégique et un approfondissement de la coopération à tous les niveaux. L'une des priorités du partenariat UA-UE consisterait à aider l'Afrique est à ne pas répéter les erreurs du passé. En effet, il est primordial que les pays membres de l'UE commencent par coordonner leurs politiques et accords de développement avec les pays africains afin d'éviter les

contradictions et redondances entre les politiques et accords bilatéraux signés entre des pays membres de l'UE et des pays africains d'un côté et la politique communautaire de l'UE en Afrique de l'autre.

La priorité de la coopération UE-UA-ONU doit être d'aider l'Afrique à progresser sur l'échelle de la valeur ajoutée et à devenir moins dépendante économiquement des revenus tirés de l'extraction de matières premières. Pour cela, il faudrait orienter les investissements européens vers les secteurs productifs africains et dans des projets à grande valeur ajoutée. À cet égard, l'économiste ivoirien René N'Guettia Kouassi préconise à l'UE d'investir -en accord avec ses partenaires africains et avec l'UA- sur un nombre déterminé de projets à grande valeur ajoutée possédant le potentiel d'avoir un impact visible sur le niveau de vie des populations africaines, mais également européennes. Les critères de sélection de ces projets devraient se fonder sur leur impact régional, les intérêts des partenaires européens, leur capacité, la soutenabilité de leur financement etc. Un exemple de projet à grande valeur ajoutée serait le réseau intégré de train à grande vitesse - inscrit dans l'agenda 2063⁶⁸ - visant à relier toutes les capitales et centres commerciaux africains par le biais d'un réseau de trains à grande vitesse africain, facilitant ainsi la circulation des biens, des services et des personnes sur le continent africain. Cela sera évidemment une manière d'investir massivement dans le développement de l'Afrique ce qui permettra à l'UE de pouvoir mieux faire face aux enjeux d'instabilité partagés par l'Europe et les pays africains.

Aussi, il est nécessaire que les acteurs de la société civile puissent jouer un rôle important dans le cadre des accords de développement. Ces acteurs pourraient apporter des éléments qualitatifs conséquents car la coopération au service du développement que se doivent de développer les pays dans le futur, est celle du partenariat. Dans une relation qui se veut être de moins en moins asymétrique, les "pays en développement", devraient pouvoir faire entendre davantage leur voix dans les instances où des décisions fondamentales concernant leur avenir sont prises.

Enfin, le droit au développement devrait être étroitement contrôlé et les accords signés devraient s'accompagner d'un double contrôle strict de sorte que les États appliquent les accords qu'ils avaient conclu.

Recommandation 3 : Édicter des règles du jeu plus équitables pour éviter le surendettement des pays « du Sud »

Les organisations internationales chargées d'octroyer des prêts ou des dons à leurs pays membres tel que le FMI ne sont pas en position de refuser des financements, même si ceux-ci ne permettront pas forcément d'atteindre les objectifs escomptés ou pourraient même faire empirer à moyen terme la situation financière du pays demandeur. En effet, un refus est facilement perçu comme une discrimination, plutôt qu'une décision réfléchie. Le mécanisme d'obtention de prêt peut aussi être injustement influencé par un État-membre spécifique, démontrant ainsi un manque d'indépendance et de transparence dans le fonctionnement de ces institutions financières⁶⁹. Alors que celles-ci font joindre à leur aide financière une certaine expertise, les pays ne remplissant pas les conditions nécessaires à l'obtention de financements devraient aussi pouvoir être accompagnés dans le but d'améliorer leur gestion financière et ainsi trouver des solutions palliant en partie à l'absence de nouveaux financements. Les organismes financiers devraient être à la disposition de leurs

membres et ce, afin d'envisager toutes les solutions possibles pour faire face à leurs difficultés et à des niveaux d'endettement souvent élevés. Un partenariat entre organisme financier et pays bénéficiaires permettrait de mettre en œuvre par exemple, des restructurations de dette, des négociations auprès des créanciers privés et publics, ou d'effectuer du lobbying auprès des agences de notation-peu importe qu'elles impliquent ou non un décaissement effectif.

Il est également primordial de protéger les dépenses vitales des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Pour cela, une "régulation internationale devrait protéger la part du budget des pays débiteurs consacrée aux dépenses régaliennes incompressibles"⁷⁰. Ainsi la satisfaction des besoins essentiels de l'État devrait prévaloir sur le remboursement de la dette extérieure. Cette recommandation pourrait être mise en œuvre en intégrant le coût des dépenses régaliennes et la réalisation des droits fondamentaux dans les calculs de viabilité de la dette. Ce mécanisme serait également avantageux pour les créiteurs, leur permettant d'anticiper le risque de "trop prêter".

Par ailleurs, il est essentiel de s'assurer que tous les acteurs concernés par l'endettement soient exposés à des règles claires et équitables afin éviter que des organisations opportunistes tels que les "fonds vautours" profitent de l'arbitraire, sans aucune considération pour les situations économiques –parfois désastreuses– des populations des PPTÉ. Pour ce faire, le droit international de la dette devrait être élaboré par l'ensemble des acteurs concernés par celle-ci. En premier lieu, les débiteurs et les différentes catégories de créiteurs (privé, public, nationaux, bilatéraux, institutions internationales...) mais également un certain nombre d'experts financiers (un certain nombre d'indépendants, mais d'autres employés par le FMI ou la Banque Mondiale) et enfin, la société civile des pays concernés. Ces règles devront être discutées au sein d'un espace neutre et légitime tel que l'ONU, par exemple⁷¹.

Conclusion

Tout d'abord, les mécanismes de délivrance de l'aide au développement ne prennent pas assez en compte les contextes locaux. En effet, un même projet doit revêtir une forme différente selon le contexte géographique, social et culturel dans lequel il est implanté. Le besoin de contextualisation est d'autant plus nécessaire que les traditions étatiques divergent grandement d'un État à l'autre. Les modes de gouvernance de certains pays bénéficiaires de l'aide au développement peuvent par exemple se caractériser par la prévalence de réseaux informels qu'il faut prendre compte sans quoi l'aide au développement peut finir par avoir un impact négatif sur les pays qui en bénéficient.

La prudence est de mise. En effet, les politiques de développement peuvent facilement être récupérés par des intérêts commerciaux et politiques étrangers. Les pays donateurs ne formant pas un bloc homogène, les aides et autres assistances peuvent être victime d'une incohérence stratégique elle-même causée par des visions différentes de ce que constitue l'aide au développement. C'est ainsi que les pays donateurs devraient privilégier une aide au développement sous forme non-monnaire et définir des objectifs plus ambitieux que ce qu'ils ne sont actuellement.

La dette extérieure est aussi un enjeu majeur de la relation entre pays donateurs et pays bénéficiaires. Emmanuel Macron a récemment annoncé la mise en place d'un moratoire sur la dette des

pays africains. Le Président français n'est pas le premier à évoquer la question de la dette des pays en développement. Depuis la crise de la Covid-19, elle est un sujet de préoccupation majeur pour les États concernés, des économistes du développement, des ONG, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, etc. L'Afrique et l'Amérique Latine sont ainsi très représentée dans la catégorie des pays en développement endettés en monnaie étrangère. Il faut donc pouvoir établir des règles plus transparentes dans l'octroi d'une assistance financière, et ce, afin d'éviter d'enfermer les pays bénéficiaires dans « le piège de la dette ».

Au-delà de la dette, les conditions d'octroi d'une assistance sont à revoir. La relation asymétrique caractérisant la relation entre les organismes de financements et les pays bénéficiaires fait que ces derniers ne refusent que rarement des prêts et dons. Un accompagnement par les prêteurs est donc nécessaire pour améliorer la gestion financière des pays bénéficiaires, même si ces derniers se sont vus refusés une aide financière.

Au niveau du continent africain, il serait judicieux de privilégier l'aide au développement sous forme non monétaire et définir des objectifs ambitieux, et ce afin d'éviter les détournements et les projets « vides » qui n'amènent aucuns résultats concrets sur le terrain. Une meilleure coordination est ainsi nécessaire entre l'UE, l'UA et l'ONU car trop de projets définissent des objectifs redondants ou qui se complètent mal. Cette coopération est d'autant plus primordiale que l'aide extérieure ne doit enfermer le continent dans une relation asymétrique et une économie extractive mais au contraire d'aider l'Afrique à sortir d'un rôle économique qui empêche les économies du continent de monter en gamme et d'accroître leur valeur ajoutée. C'est ainsi que via la formation d'une coopération tripartite, l'aide au développement doit permettre la mise en place de projets capables d'améliorer le niveau et la qualité de vie des populations africaines.

Notes

- ¹ Bertrand Badie, *L'impuissance de la puissance : Essai sur les nouvelles relations internationales*, Fayard, 2004
- ² Joseph Nye, *Bound to Lead, The Changing Nature Of American Power*, Basic Books, 1990
- ³ [apcoworldwide.com.\(2020\).https://apcoworldwide.com/wp-content/uploads/2020/04/Week5-America-Adjusting-Coronavirus-APCO.pdf](https://apcoworldwide.com/wp-content/uploads/2020/04/Week5-America-Adjusting-Coronavirus-APCO.pdf).
- ⁴ How COVID-19 is Changing the Soft Power Game – APCO Worldwide. APCO Worldwide. https://apcoworldwide.com/external_link/how-covid-19-is-changing-the-soft-power-game/.
- ⁵ Pew Research Center. (2017). U.S. Image Suffers as Publics Around World Question Trump's Leadership. https://www.pewresearch.org/global/wp-content/uploads/sites/2/2018/10/Pew-Research-Center_U.S.-Image-Report_2017-06-27.pdf
- ⁶ Covid-19 : face à une crise sans précédent, le chef de l'ONU appelle à affronter ensemble un ennemi commun. ONU Info. (2020). <https://news.un.org/fr/story/2020/03/1064482>.
- ⁷ Le monde face au coronavirus : l'UE ferme ses frontières extérieures, confinement et restrictions sur les cinq continents. Le Monde.fr. (2020). https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/03/17/l-europe-ferme-ses-frontieres-les-etats-unis-commencent-a-se-confiner_6033336_3244.html.
- ⁸ Minassian, G., & Semo, M. (2020). Le multilatéralisme à l'épreuve du coronavirus. https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/04/24/le-multilateralisme-a-l-epreuve-du-coronavirus_6037600_3232.html
- ⁹ Erner, G. (2020). OMS : pourquoi tant de critique [France Culture – La question du Jour]. Paris; France Culture.<https://www.franceculture.fr/emissions/la-question-du-jour/oms-pourquoi-tant-de-critiques>.
- ¹⁰ Devin, G. (2003). Les Etats-Unis et l'avenir du multilatéralisme. *Cultures & Conflits*, (51), 157-174. <https://doi.org/10.4000/conflits.969>
- ¹¹ Minassian, G., & Semo, M. (2020). Le multilatéralisme à l'épreuve du coronavirus. https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/04/24/le-multilateralisme-a-l-epreuve-du-coronavirus_6037600_3232.html
- ¹² Charliat, M. (2018). Le multilatéralisme en question. *Études*, décembre(12), 21-34. doi:10.3917/etu.4255.0021.
- ¹³ Minassian, G., & Semo, M. (2020). Le multilatéralisme à l'épreuve du coronavirus. https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/04/24/le-multilateralisme-a-l-epreuve-du-coronavirus_6037600_3232.html
- ¹⁴ Cet article énonce que l'ONU doit favoriser « la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social de la santé publique et autres problèmes connexes ». Nations Unies. (1945). *La Charte des Nations Unies*. San Francisco: Nations Unies.
- ¹⁵ Annan, K. (2005). Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/270/79/PDF/N0527079.pdf?OpenElement>
- ¹⁶ Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé. (2006). https://www.who.int/governance/eb/who_constitution_fr.pdf
- ¹⁷ Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé. (2006). https://www.who.int/governance/eb/who_constitution_fr.pdf
- ¹⁸ Groupe d'experts indépendants. (2005). Rapport du Groupe d'experts chargé de l'évaluation intérimaire de la riposte à Ebola. <https://www.who.int/csr/resources/publications/ebola/ebola-panel-report/fr/>
- ¹⁹ La "vague populiste" bouscule les relations internationales. Le Point. (2019). https://www.lepoint.fr/monde/la-vague-populiste-bouscule-les-relations-internationales-24-07-2019-2326648_24.php.
- ²⁰ Quatremer, J. *Coulisses de Bruxelles - La crise, moteur de l'Union*. Bruxelles.blogs.liberation.fr. http://bruxelles.blogs.liberation.fr/2015/09/24/Avenir_de_l-Europe/.
- ²¹ Lipton, D. (2018). La confiance et l'avenir du multilatéralisme. *Imf.org*. <https://www.imf.org/external/french/np/blog/2018/051018.htm>.
- ²² Monnet, J. (1976). *Mémoires* (p.129). [Paris]: Fayard.
- ²³ Minassian, G., & Semo, M. (2020). Le multilatéralisme à l'épreuve du coronavirus. https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/04/24/le-multilateralisme-a-l-epreuve-du-coronavirus_6037600_3232.html
- ²⁴ Les Objectifs de développement durable. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- ²⁵ Les idées suivantes sont également avancées par Democracy Without Borders. Bummel, A., John, L., & Kaufmann, B. (2019). The UN at 75: Time to Give Citizens a Voice | Democracy Without Borders. <https://www.democracywithoutborders.org/12056/the-un-at-75-time-to-give-citizens-a-voice/>
- ²⁶ Annan, K. (2005). Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/270/79/PDF/N0527079.pdf?OpenElement>
- ²⁷ Nations Unies. (2005). Document final du sommet mondial. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/LTD/N05/511/31/PDF/N0551131.pdf?OpenElement>
- ²⁸ Les propositions tendant à améliorer l'assise financière de l'ONU ne sauraient annihiler les obligations des Etats à s'acquitter de leurs obligations | Couverture des réunions & communiqués de presse. (1998). <https://www.un.org/press/fr/1998/19980427.AG759.html>
- ²⁹ Mendez, R. P. (1997). Financing the united nations and the international public sector: Problems and reform. *Global Governance*, 3(3), 283-310.
- ³⁰ Vincent, P. (2005). Pour une meilleure gouvernance mondiale : la réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies. *Pyramides*, 9, 69-86. <https://journals.openedition.org/pyramides/365?lang=en>.
- ³¹ Nations Unies. (1945). *La Charte des Nations Unies*. San Francisco: Nations Unies.
- ³² Vincent, P. (2005). Pour une meilleure gouvernance mondiale : la réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies. *Pyramides*, 9, 69-86. <https://journals.openedition.org/pyramides/365?lang=en>.
- ³³ Pacreau, X. (2020). La question de l'élargissement du Conseil de sécurité de l'ONU. *Vie-publique.fr*. <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/270782-la-question-de-lelargissement-du-conseil-de-securite-de-lonu>.
- ³⁴ L'Article 24 de la Charte des Nations Unies énonce qu'"Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom." Nations Unies. (1945). *La Charte des Nations Unies*. San Francisco: Nations Unies.

- ³⁵ von der Leyen, U. (2019). Une Union plus ambitieuse - Mon programme pour l'Europe (Orientations Politiques pour la prochaine Commission Européenne 2019-2024) (p. 20).
- ³⁶ Une Europe plus sûre dans un monde meilleur. Stratégie Européenne de Sécurité. (2003). https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/031208ESSIIFR-3-2_cle06292e.pdf
- ³⁷ Union européenne et Nations unies: le choix du multilatéralisme. (2003). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3Ar00009>
- ³⁸ Proposition émise par le Parlement Européen dans la résolution L'État du partenariat transatlantique à la veille du sommet UE-États-Unis de Dublin, les 25 et 26 juin 2004 (B5-0185/2004). <https://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+MOTION+B5-2004-0185+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>
- ³⁹ Chollet, D. (2020, 13 mai). Where is NATO ? And Where is Trump ? <https://www.defenseone.com/ideas/2020/04/where-nato/164568/?oref=d-river>
- ⁴⁰ Brzozowski, A. (2020b, mai 28). Disarmement expert : EU isn't doing enough on arms control. <https://www.euractiv.com/section/defence-and-security/interview/disarmement-expert-eu-isnt-doing-enough-on-arms-control/>
- ⁴¹ Lefebvre, M. (2003). Un programme géopolitique pour l'Europe élargie. *Politique Étrangère*, 68(3), 6. <https://doi.org/10.3406/polit.2003.1250>
- ⁴² Hardouin, M. (2009). Enseigner l'Europe et l'Union européenne: quels problèmes et quels enjeux en géographie ?. <http://sens-public.org/urllink/654/>.
- ⁴³ Lancement d'un comité de pilotage de lutte contre les pénuries de médicaments : l'Ordre engagé - Communications - Ordre National des Pharmaciens. <http://www.ordre.pharmacien.fr/Communications/Les-actualites/Lancement-d-un-comite-de-pilotage-de-lutte-contre-les-penuries-de-medicaments-l-Ordre-engage>.
- ⁴⁴ Leem. (2019). Pénurie de médicaments : le plan d'actions du Leem. <https://www.leem.org/sites/default/files/2019-02/DP-Leem-Pénurie-VF.pdf>
- ⁴⁵ Vignal, F. (2019). Lancement d'un comité de pilotage de lutte contre les pénuries de médicaments : l'Ordre engagé - Communications - Ordre National des Pharmaciens. <http://www.ordre.pharmacien.fr/Communications/Les-actualites/Lancement-d-un-comite-de-pilotage-de-lutte-contre-les-penuries-de-medicaments-l-Ordre-engage>.
- ⁴⁶ Nicoud, R. (2020). Indépendance sanitaire : La tribune de Roger-Marc Nicoud. [industriepharma.fr. https://www.industriepharma.fr/retrouver-l-independance-pour-la-production-d-api-une-chance-pour-les-cdmo-europeennes,110731](https://www.industriepharma.fr/retrouver-l-independance-pour-la-production-d-api-une-chance-pour-les-cdmo-europeennes,110731).
- ⁴⁷ Une relocalisation de ces productions en Europe sera cependant entravée par la perte d'effet de volume comme le connaissent les producteurs asiatiques. Néanmoins, il est important de considérer le fait que de nombreuses puissances, notamment les États-Unis qui ne sont pas épargnés par les pénuries récurrentes, vont eux aussi démarrer des relocalisations similaires. Cela palliera ainsi inexorablement une partie des inégalités tarifaires avec l'Asie qui aura elle aussi un volume de vente plus limité.
- ⁴⁸ Risque de rupture de stock et ruptures de stock des médicaments d'intérêt majeur - ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. [ansm.sante.fr. \(2020\) https://ansm.sante.fr/S-informer/Informations-de-securite-Ruptures-de-stock-des-medicaments/Risque-de-rupture-de-stock-et-ruptures-de-stock-des-medicaments-d-interet-majeur](https://ansm.sante.fr/S-informer/Informations-de-securite-Ruptures-de-stock-des-medicaments/Risque-de-rupture-de-stock-et-ruptures-de-stock-des-medicaments-d-interet-majeur).
- ⁴⁹ Coronavirus : masques, gel hydroalcoolique... des entreprises changent leur production pour lutter contre l'épidémie. [Le Monde.fr. \(2020\). https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/03/25/masques-gel-hydroalcoolique-des-entreprises-changent-leur-production-pour-lutter-contre-le-coronavirus_6034410_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/03/25/masques-gel-hydroalcoolique-des-entreprises-changent-leur-production-pour-lutter-contre-le-coronavirus_6034410_3234.html)
- ⁵⁰ Gabriel, O. (2020). Comment les labos d'analyses médicales s'organisent face au coronavirus. [20minutes.fr. https://www.20minutes.fr/sante/2753211-20200402-coronavirus-laboratoires-analyses-medicales-privées-organisent-dépistage-plus-massif](https://www.20minutes.fr/sante/2753211-20200402-coronavirus-laboratoires-analyses-medicales-privées-organisent-dépistage-plus-massif).
- ⁵¹ Yoon, D., & W. Martin, T. (2020). Plongée dans les laboratoires coréens chargés des tests de dépistage du coronavirus. [L'Opinion. https://www.lopinion.fr/edition/wsj/plongee-dans-laboratoires-coreens-charges-tests-depistage-coronavirus-214868](https://www.lopinion.fr/edition/wsj/plongee-dans-laboratoires-coreens-charges-tests-depistage-coronavirus-214868).
- ⁵² Q & R : Les effets de la pandémie du COVID-19 sur l'alimentation et l'agriculture. [Food and Agriculture Organization of the United Nations. \(2020\). http://www.fao.org/2019-ncov/q-and-a/impact-on-food-and-agriculture/fr/](http://www.fao.org/2019-ncov/q-and-a/impact-on-food-and-agriculture/fr/).
- ⁵³ Mirlicourtois, A. (2020). Alexandre Mirlicourtois, Même l'industrie alimentaire n'échappera pas à la tourmente - [Décryptage éco - xerficanal.com. Xerficanal.com. https://www.xerficanal.com/economie/emission/Meme-l-industrie-alimentaire-n-echappera-pas-a-la-tourmente_3748527.html](https://www.xerficanal.com/economie/emission/Meme-l-industrie-alimentaire-n-echappera-pas-a-la-tourmente_3748527.html)
- ⁵⁴ Durkheim, E. (1970). *La science sociale et l'action* (pp. 109-110). Presses Universitaires de France.
- ⁵⁵ Rousseau, M., & Charmes, E. (2020). La mondialisation du confinement. <https://laviedesidees.fr/La-mondialisation-du-confinement.html>
- ⁵⁶ UN General Assembly. (2017). Report of the Independent Expert on human rights and international solidarity. A/HRC/35/35. <https://undocs.org/en/A/HRC/35/35>
- ⁵⁷ UN General Assembly. (2017). Report of the Independent Expert on human rights and international solidarity. A/HRC/35/35. <https://undocs.org/en/A/HRC/35/35>
- ⁵⁸ World Bank. (1998). Assessing aid - what works, what doesn't, and why. <http://documents.worldbank.org/curated/en/612481468764422935/pdf/multi-page.pdf>
- ⁵⁹ World Bank. (2020). Elite Capture of Foreign Aid: Evidence from Offshore Bank Accounts. <http://documents.worldbank.org/curated/en/493201582052636710/pdf/Elite-Capture-of-Foreign-Aid-Evidence-from-Offshore-Bank-Accounts.pdf>
- ⁶⁰ Le FMI approuve un décaissement de 363,27 millions de dollars en faveur de la République démocratique du Congo pour aider le pays à faire face à la pandémie de Covid-19.
- ⁶¹ Assemblée générale des Nations Unies. (2010). Rapport de l'expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, Rudi Muhammad Rizki. A/HRC/15/32. <https://undocs.org/fr/A/HRC/15/32>
- ⁶² Les États membres et l'UE partagent des compétences en matière de politique de développement, qui doivent être exercées parallèlement.
- ⁶³ Les États membres et l'UE doivent coordonner leurs politiques et se consulter sur leurs programmes d'aide, y compris au sein des organisations internationales et lors des conférences internationales.
- ⁶⁴ Implique que l'UE "tienne compte" des objectifs de sa politique de développement "dans les politiques qu'elle met en œuvre et qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement".

⁶⁵ OCDE. (2003). La cohérence des politiques : un impératif pour le développement mondial (pp. 3). Paris: OCDE. <http://www.oecd.org/fr/gov/pcsd/21147308.pdf>

⁶⁶ Covid-19 : L'annulation de la dette est essentielle pour les pays pauvres. Oxfam France. (2020). <https://www.oxfamfrance.org/financement-du-developpement/annuler-la-dette-des-pays-pauvres-une-mesure-durgence-face-au-coronavirus/>.

⁶⁷ Pham Thi Phuong Thao. (2018). Impacts public debt on the Economics growth in six ASEAN countries, published in The International Studies Association of Ritsumeikan University: Ritsumeikan Annual Review of International Studies. Vol.17, pp. 63-88.

⁶⁸ L'AGENDA 2063 est le schéma et le plan directeur de l'Afrique visant à transformer l'Afrique en puissance mondiale de l'avenir. C'est le cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement inclusif et durable. Il s'agit d'une manifestation concrète de la volonté panafricaine d'union, d'autodétermination, de liberté, de progrès et de prospérité collective poursuivie dans le cadre du panafricanisme et de la renaissance africaine.

⁶⁹ Nous pensons notamment aux accusations de l'Iran envers les États-Unis qui l'aurait empêché d'obtenir le prêt demandé au FMI pour lutter contre la crise de la Covid-19.

⁷⁰ Merckaert, J., & Aldo C. 2007. Réendettement des pays du Sud : tirer les leçons du passé. *Afrique contemporaine*, vol. 223-224, no. 3, pp. 61-86.

⁷¹ Merckaert, J., & Aldo C. 2007. Réendettement des pays du Sud : tirer les leçons du passé. *Afrique contemporaine*, vol. 223-224, no. 3, pp. 61-86.

POUR UNE UNION SANS CESSÉ PLUS ÉTROITE DES PEUPLES ET SOLIDARITÉS EUROPÉENS

Contributeurs : Thomas Borel, Charles Courbet, Thomas Dallison, Georg Graner, Arnaud Jacquier, Philippine Orvoën, Jean Salaville, Jérôme Sussfeld, Maxime Thuriot, Lucie Sénéchal-Perrouault

Résumé

A bien des égards, la crise du Coronavirus a révélé la fragilité de la construction européenne. Elle a accentué certaines tendances déjà à l'œuvre bien avant la crise comme la division des Etats Membres, le renforcement de tendances autoritaires ou encore un effacement relatif de l'Union sur la scène internationale. Si nous pouvons nous satisfaire des mesures rapides des institutions européennes (ex. suspension des critères de Maastricht, assouplissement des règles concernant les aides d'Etat etc.), il restera que l'Union européenne n'a pas réussi à

coordonner la réponse européenne au plus fort de la crise et que les Etats membres ont manqué de solidarité entre eux. Tout cela concourt à fragiliser l'édifice européen tout en renforçant le constat de la disparition d'un projet partagé par l'ensemble des Etats membres. Ne nous trompons pas : la crise du coronavirus pose la question du passage à une véritable communauté où l'ensemble de ses membres serait solidaire des uns des autres. Tel est l'enjeu de la construction européenne aujourd'hui

Si nous voulons que l'Union européenne et l'idée européenne survivent, nous devons nous diriger vers une Union plus solidaire et souveraine, capable de relever les défis actuels et futurs : crise économique et sociale, crise climatique, instabilité sur la scène internationale. Pour y arriver, nous proposons de :

- Renforcer la démocratie transnationale européenne via la constitution d'une circonscription transnationale, le renforcement de l'ancrage politique de la Commission européenne, une réforme de l'initiative citoyenne européenne, de la gouvernance de la zone euro et du Conseil de l'Union, le renforcement des pouvoirs de contrôle des parlements nationaux, etc.
- Renforcer la construction d'une Europe sociale via une politique de cohésion plus ambitieuse pour faire converger les États membres, l'instauration d'un revenu minimum européen, le passage à la majorité qualifiée pour les questions sociales, etc. Tout cela rendra possible une harmonisation des systèmes de protection sociale à moyen terme et ainsi la construction d'un État providence européen.
- Renforcer l'Union économique et monétaire en mutualisant les dettes des États membres, en créant un budget de la zone euro, en augmentant le budget européen, en réformant le mandat de la BCE, en articulant la politique de la concurrence avec une vraie politique industrielle et commerciale européenne, en dotant l'UE d'une compétence fiscale etc.
- Renforcer l'innovation européenne via la création de champions européens et le renforcement de la coopération dans le domaine de la santé.
- Renforcer l'ambition environnementale de l'Union européenne en réorientant les plans de relance sur la transition écologique, en fixant des objectifs ambitieux pour atteindre la neutralité carbone, en mobilisant un budget européen pour accompagner cette transition, en instaurant une taxe carbone aux frontières de l'UE etc.
- Rendre l'Union européenne souveraine dans un monde incertain : renforcer la coopération européenne dans le domaine militaire, protéger les fleurons européens d'investissements étrangers agressifs, asseoir l'euro comme une monnaie d'échange internationale, renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne etc.

Le chemin à parcourir est semé d'embûches et dépend des 27 États membres pour concrétiser la volonté des pères fondateurs : « la paix et la prospérité ne peuvent être assurées que par l'union des hommes ». Cependant, face à la division des États membres, la constitution d'un noyau dur pour aller, dans un premier temps, plus loin dans l'intégration et ainsi provoquer un phénomène d'entraînement peut s'avérer être une solution alternative dans la refonte du projet européen.

Introduction

A la sortie de la 2^{de} Guerre Mondiale, Jean Monnet était convaincu que « la paix et la prospérité ne peuvent être assurées que par l'union des hommes ». Il ne s'agissait pas de coaliser des Etats, mais bien d'unir les hommes. Cette idée fut gravée dans le marbre des textes fondateurs avec la signature du Traité de Rome instituant la Communauté européenne économique où figure dans son préambule la mention suivante : « DÉTERMINÉS à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ». 75 ans après la fin de la 2^{de} Guerre mondiale, nous ne pouvons que constater la réussite du projet européen : la construction européenne a apporté la paix, la prospérité et l'union des Européens. Même si l'action de l'UE est à relativiser, en plus de 70 ans, les pays de l'Union européenne n'ont presque pas connu de conflit armé entre eux. Aujourd'hui, aucun Français n'envisage de prendre les armes pour aller affronter celui qu'on appelait, il y a peu, notre ennemi héréditaire. Comme Robert Schuman l'avait appelé, la construction européenne a permis l'élévation du niveau de vie. Ainsi, l'Union européenne est devenue la zone la plus prospère au monde en concentrant près de 23% de la richesse mondiale. En l'espace de 7 décennies, nous sommes tous devenus d'une certaine manière un peu européens : nous partageons une monnaie commune (l'euro), une citoyenneté (la citoyenneté européenne), des valeurs et une destinée commune dessinés par le système institutionnel de l'Union européenne.

Jamais dans l'histoire européenne les peuples européens n'ont été aussi proches, pour ne pas dire unis. Pourtant, c'est bien un constat d'échec que nous pouvons dresser de la première réponse européenne à la crise sanitaire sans précédent que nous traversons. C'est bien par la désunion que les pays de l'Union européenne ont choisi de répondre à l'épidémie de la Covid-19. Ainsi, plutôt que de privilégier la solidarité, les Etats membres ont préféré chercher des réponses nationales à la catastrophe, quitte à abandonner certains pays à leur propre sort. La Commission européenne, incapable de saisir l'urgence de la situation, n'a pas su insuffler une dynamique commune. Symbole de cette triste réalité, le discours de la Présidente de la Commission européenne pour les 100 jours de son mandat ne faisait aucune mention de la crise sanitaire alors que l'Italie dénombrait déjà des centaines de morts et venait de décréter le confinement de la Lombardie et l'Espagne, elle, des dizaines. Si on peut se satisfaire de la suspension des critères de Maastricht et de la mobilisation de l'ensemble des instruments de l'Union européenne pour soutenir les Etats membres et leur économie, c'est bien un sentiment d'impuissance que l'Union européenne a manifesté, mais également l'absence de solidarité. C'est à cette absence que l'initiative franco-allemande reprise en partie par la Commission européenne vise à remédier par le biais d'une mutualisation ponctuelle des dettes.

Il faut savoir rendre à César ce qui est à César : l'Union européenne ne dispose que d'une capacité d'action limitée en matière de politique de santé. Les Etats membres, maîtres des traités, ont choisi de ne pas transférer cette compétence à l'Union européenne. Ainsi, selon l'article 168 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, l'Union ne complète que les politiques nationales en matière de santé publique, de prévention des maladies et des affections humaines et des causes de danger pour la santé physique et mentale. Cette action concerne également la lutte contre les grands fléaux. Elle encourage « la coopération entre les États membres [...] et, si nécessaire, elle appuie leur action ». Si on ne peut blâmer l'Union européenne pour son inaction en la matière, toujours est-il qu'elle n'a pas réussi à organiser la coopération entre les Etats membres.

Les pères fondateurs de l'Union européenne avaient imaginé que l'association des pays européens à des projets concrets communs permettrait de transformer les conditions européennes et de rendre possible la naissance d'une « Europe solidement unie et fortement charpentée ». Cependant, cette crise sanitaire nous montre une fois de plus que cette conviction ne se traduit pas encore dans la réalité : le rassemblement des nations européennes au sein d'une Union n'a pas permis de dépasser le réflexe national.

Par sa structure institutionnelle, l'Union européenne ne peut fonctionner que si elle arrive à générer un consensus. Cependant, nous ne pouvons que constater la division des Etats membres : certains pays de l'Est remettent en question l'état de droit tandis que d'autres Etats membres s'opposent fermement à des transferts financiers. Les divisions sont nombreuses et ralentissent considérablement la prise de décision, rendant quasiment impossible des politiques ambitieuses. Le corollaire de ces divisions est l'affaiblissement de l'Europe sur le plan international.

Ces fractures entre les Etats membres attestent d'un risque de disparition d'un projet européen partagé. Lorsque Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, proposait à l'Allemagne « de placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe », le projet était clair : faire l'Europe pour avoir la paix et la prospérité. Maintenant que nous avons la paix et la prospérité, que reste-t-il du projet européen ?

Les solidarités de fait et les interdépendances ont su rassembler les pays européens dans un espace commun où la résolution des conflits peut se faire pacifiquement. Mais elles n'ont pas réussi à poser les bases d'une vraie solidarité européenne. Ici réside un des grands paradoxes de la construction européenne. La crise de la dette l'avait déjà bien montré : plutôt qu'être solidaires des pays de l'Union en difficulté, les autres Etats membres ont choisi d'imposer une rigueur budgétaire et des réformes structurelles en contrepartie d'une aide financière. Si cette politique a permis de consolider l'union monétaire, elle s'est faite au prix d'un drame social sans précédent. La crise de la Covid-19 a, quant à elle, révélé que la solidarité européenne n'était pas acquise. Alors qu'on aurait pu s'attendre à une aide européenne sans condition pour faire face au drame humain qui se jouait en Italie et en Espagne, l'attitude de certains pays européens a montré que cela n'allait pas de soi. Peut-on accepter de conditionner une aide « humanitaire » à l'aune de critères budgétaires ?

Les jugements sévères à l'encontre de l'Europe, la colère des Italiens et des Espagnols face à l'inaction ressentie des institutions européennes n'est que le révélateur d'une attente de plus en plus importante des citoyens vis-à-vis de l'Union européenne. Mais, plus important, comme on avait pu l'observer en 2019 avec la forte hausse de la participation aux élections européennes, cette crise a paradoxalement fait prendre conscience de l'importance de l'Union européenne par l'expérience de l'absence d'Europe. Nous attendions des Européens et nous les attendons encore. Mais cette attente fait naître l'espoir d'une refonte du projet européen plus en phase avec les demandes des citoyens. L'Union européenne, par ses implications au niveau national et son poids inexploité sur la scène internationale, peut s'imposer comme un acteur incontournable pour relever de nombreux défis, tant environnementaux que sécuritaires.

Comme la crise des dettes souveraines l'avait fait en son temps, la crise du coronavirus nous rappelle avec une certaine brutalité la fragilité et le somnambulisme du projet et de l'édifice européen. Si nous voulons que la construction européenne se poursuive, il conviendra de clarifier la nature de l'Union et son projet sous-jacent. A l'issue de cette crise, tout l'enjeu de la construction européenne sera bien d'établir une solidarité véritable entre les nations européennes.

Les tendances à l'œuvre au sein de l'Union européenne avant la crise du coronavirus

Une union divisée sur la scène intérieure et extérieure

Bien avant la crise de la Covid-19, on observait l'approfondissement de lignes de fractures préexistantes entre les Etats membres de l'Union européenne au sujet de leurs conceptions des évolutions futures de l'UE et de sa place à l'international.

Sur la scène intérieure, les Etats membres ne parviennent plus depuis la signature du traité de Lisbonne en 2007 à se mettre d'accord sur le nouveau souffle à donner à l'Union européenne. Schématiquement, les deux positions principales sont celle des partisans d'une union toujours plus étroite entre les peuples et celle des personnes favorables au statu quo, voire au retour en arrière. Par exemple, dans le domaine militaire, les États membres s'opposent sur la création d'une armée et d'une industrie de l'armement européennes, entre partisans d'une Europe de la Défense et défenseurs acharnés de l'atlantisme incarné par la défense collective de l'OTAN. Cette opposition est particulièrement forte depuis l'intégration dans l'Union des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) en 2004 qui comptent plus sur l'alliance américaine que l'alliance européenne pour assurer leur défense face à leur voisin russe. En 2015, l'immigration de réfugiés syriens qui a traversé la mer Méditerranée jusqu'aux côtes italiennes a également été l'occasion d'un affrontement entre Etats dits « ouverts » à l'accueil et l'intégration de ces populations et ceux « fermés » pour des raisons d'intégrité culturelle, qui a mené à la paralysie de la prise de décision communautaire avec le refus de certains PECO issus du groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, Tchéquie et Slovaquie) d'appliquer le plan de répartition des migrants à l'échelle européenne proposé par la Commission.

Le référendum du Brexit en 2016 a été la conclusion logique de cette absence de vision commune entre les Etats membres. On a brièvement cru que le départ des Britanniques mènerait à la fin du projet européen. Si les Etats membres se sont réunis derrière la Commission pour protéger l'intégrité du marché unique, toutes les tentatives ambitieuses d'avancer unis vers un approfondissement de l'Union et de ses prérogatives ont été vaines, que ce soit à la suite du rapport Monti de 2016 ou du discours de la Sorbonne du Président Macron en 2017. Plus récemment, cette division a été notamment visible en octobre 2019 lors du blocage, mené par la France, du processus d'élargissement de l'Union à l'Albanie et à la Macédoine du Nord. L'hésitation historique entre élargissement et approfondissement a alors perdu tout son sens, puisque désormais l'UE n'avance plus ni vers l'un ni vers l'autre.

Sur la scène internationale, durant la même période, les limites de la politique extérieure commune sont très vite apparues de manière flagrante sur les principaux dossiers d'affaires étrangères. Après l'absence de position commune européenne dans le conflit libyen en 2011, qui a vu la France et le Royaume-Uni intervenir au côté des Etats-Unis pour soutenir les rebelles libyens contre l'avis de la majorité des Etats de l'UE, le conflit en Syrie a conduit depuis 2011 à la répétition du même scénario avec des Etats « faucons » comme la France prêts à intervenir contre Bachar el-Assad

et d'autres Etats « colombes » plus réticents dans leur démarche. Face à l'intervention de la Russie et de l'Iran au côté de Damas, l'Union européenne et ses Etats membres ont été de fait exclus de la possibilité de peser dans la résolution du conflit syrien, de manière similaire à l'ex-Yougoslavie où les accords de paix bosniens de Dayton (1995) ont été conclus sous l'égide des Etats-Unis.

Les Etats européens ne parviennent pas non plus à s'entendre sur la position à adopter vis-à-vis de l'influence grandissante de la République Populaire de Chine (RPC) dans l'Union. Les réactions face au déploiement de l'initiative des « Nouvelles routes de la soie », ambitieux plan de développement en infrastructure dévoilé en 2013, l'illustrent bien. Si l'Allemagne, la France et l'Espagne s'y refusent, 18 Etats membres de l'UE ont souscrit à des instruments de coopération entrant dans le champ de l'initiative, dont la Grèce, le Portugal, l'Italie et le Luxembourg. Certains PECO sont par ailleurs rassemblés avec des États des Balkans dans le forum « 17+1 » avec la Chine. Si certains États s'inquiètent de la concurrence chinoise à la souveraineté européenne, par exemple en matière d'« infrastructures critiques » comme l'a illustré le débat autour de la 5G portée par Huawei, les agendas économiques divergents rendent difficile une position commune forte¹. Avant même l'arrivée de la Covid-19, l'Europe se retrouve ainsi marginalisée sur les principaux théâtres de politique étrangère en raison de ses nombreuses divisions internes, voire même menacée à l'intérieur par son manque d'unité sur les grands sujets géopolitiques mondiaux.

Une montée du populisme en Europe contenue mais toujours bien présente

En plus de ses divisions intérieures et extérieures, le projet européen se retrouve fragilisé par le rejet croissant dont l'UE fait l'objet au sein de la majorité des peuples européens. Cette tendance est particulièrement visible depuis le rejet du projet de Constitution pour l'Europe en 2005 par les référendums français et néerlandais. Depuis, on assiste en Europe à une montée progressive et généralisée de mouvements populistes qui font de l'euro-scepticisme leur principal cheval de bataille. Rares sont les pays européens à échapper à leur progression. En France, l'augmentation continue des résultats du Front National, aujourd'hui Rassemblement National, tant aux élections européennes que nationales en est un des exemples. L'Italie est dans une situation similaire, avec plusieurs partis solidement ancrés dans le système partisan qui peuvent être qualifiés de populistes et ont réussi à constituer un gouvernement entre juin 2018 et septembre 2019. Plus récemment, d'autres pays européens ont connu une montée importante de parti dits « populistes » comme l'AFD en Allemagne, le Parti du peuple au Danemark ou encore les Démocrates de Suède. Cette récente montée en puissance du populisme en Europe peut néanmoins être nuancée par l'exemple du FPÖ en Autriche, présent au gouvernement dès 1999 et qui y était encore en coalition avec l'ÖVP de Sebastian Kurz jusqu'en juin 2019.

Si le populisme a connu un essor considérable en Europe de l'Ouest dans la dernière décennie, c'est en Europe centrale et orientale qu'il a connu un succès indéniable avec l'arrivée de ces partis au pouvoir. Alors que les pays du groupe de Visegrad avaient un temps été considérés comme les pionniers d'une transition réussie, trois d'entre eux ont vu accéder au pouvoir des dirigeants

communément désignés comme populistes : Viktor Orbán en Hongrie, Jarosław Kaczyński en Pologne et Robert Fico en Slovaquie. Bien que ne remettant pas en cause leur adhésion à l'Union européenne, ces pays ont une tendance croissante à s'opposer à l'UE sur les sujets de l'État de droit, malgré la possibilité de sanctions à leur égard que fait peser l'article 7 du Traité de l'UE. Ce dernier demeure néanmoins difficile à mettre en application en raison du besoin d'unanimité des États membres et du débat de fond sur l'efficacité de ses sanctions. Le cas d'école est l'élection de Viktor Orbán comme Premier ministre de Hongrie en 2010 qui a entraîné l'établissement d'un État illibéral comme il l'a défendu dans un célèbre discours en 2014. Cette conception de l'État se veut le concurrent du modèle démocratique défendu par l'Union européenne via les critères de Copenhague (1993) qui imposent le respect de l'État de droit aux pays candidats à l'adhésion. Dès son arrivée au pouvoir, Viktor Orbán a modifié la législation relative à la fonction publique afin de placer à tous les échelons de l'administration des proches qui lui étaient entièrement acquis. Très vite, il a tenté de placer sous son contrôle la justice et les médias en s'attaquant à la séparation des pouvoirs et à la liberté de la presse. Pour sécuriser le pouvoir, le gouvernement a mis en place une stratégie de « clientélisme de masse » en détournant les fonds européens dans l'optique de les utiliser pour s'assurer le soutien des citoyens loyaux. Lorsqu'une opposition de la société civile se constitue, Viktor Orbán s'attache à la discréditer en laissant entendre qu'elle serait dirigée par des agents étrangers. L'adoption d'une nouvelle Loi fondamentale en 2011, entrée en vigueur en 2012, parachève ce mouvement en restreignant l'indépendance de la Cour constitutionnelle hongroise ainsi que l'étendue de son contrôle. On constate également que cette nouvelle constitution formalise et codifie une conception ethnique de la nation hongroise, privilégiant le christianisme tout en proposant une interprétation nationaliste de l'histoire du XX^e siècle². On observe un mouvement similaire en Pologne avec l'accession au pouvoir du parti Droit et Justice (PiS) après les élections présidentielles et législatives de 2015. Suivant l'exemple hongrois, le nouveau gouvernement s'essaie à affaiblir les contre-pouvoirs en adoptant des réformes judiciaires. Les différentes réformes du pouvoir judiciaire ont pour effet d'empêcher la Cour constitutionnelle de contrôler la conformité des nouvelles lois à la Constitution et de réduire l'indépendance des juges avec l'avancement de leur âge de départ à la retraite et l'adoption de nouvelles règles de nomination des magistrats. La République tchèque a également emboîté le pas sur ses voisins avec l'élection du président populiste Miloš Zeman en 2013.

Face à cette montée du populisme et de l'euroscepticisme, l'Union européenne reste impuissante à enrayer ces évolutions au sein des États membres. Elle ne parvient pas à désamorcer les critiques portant sur sa complexité institutionnelle et son absence présumée de lien direct avec les peuples.

Cependant, les élections européennes de 2019, qui se sont traduites par une augmentation sensible de la participation pour la première fois depuis 1994, ont marqué un tournant. En effet, la poussée tant redoutée des partis populistes et eurosceptiques ne s'est pas produite même si les forces anti-européennes restent toujours très vives. Par ailleurs, la progression des Verts et l'arrivée d'un groupe libéral au Parlement européen porteur d'un programme ambitieux d'approfondissement avec notamment l'idée de listes politiques transnationales européennes portent l'espoir d'un changement. La nouvelle Commission issue de cette élection paraissait remplie de promesses afin d'enfin contenir le populisme. La crise de la Covid-19 qui est alors intervenue l'a retardée dans la réalisation de ces promesses.

De manière plus générale, même avant la crise sanitaire, la réponse à ces mouvements populistes paraît résider au sein de la société civile européenne, notamment par sa capacité à se mobiliser comme en Slovaquie après l'assassinat du journaliste Jan Kuciak en 2018 ou en Roumanie lors de la même année afin de dénoncer la corruption au sein du gouvernement social-démocrate. De plus, l'exercice du vote demeure l'incarnation du pouvoir de décision populaire, comme lors de l'élection de la libérale Zuzana Čaputová à la présidence slovaque au printemps 2019 ou des élections municipales hongroises d'octobre 2019 qui ont conduit à l'élection de maires de parti d'opposition à Budapest et dans les principales villes du pays.

L'union économique et monétaire : une construction très imparfaite

La crise des dettes souveraines, survenue dans le sillage de la crise financière de 2008, a mis en lumière les défauts de l'architecture institutionnelle de la zone euro. En effet, alors que le traité de Maastricht a créé une monnaie unique, l'euro, gérée par la Banque Centrale Européenne (BCE), les Etats membres ont conservé une compétence exclusive sur les questions de politique économique. Pour éviter que l'union économique et monétaire ne pâtisse de politiques budgétaires laxistes et de politiques économiques trop divergentes, des mécanismes de surveillance et de coordination des politiques économiques ont été mis en place. Ainsi, les Etats membres doivent suivre les recommandations du Conseil de l'UE, adoptées sur proposition de la Commission, et respecter la discipline budgétaire (les fameux critères de Maastricht) renforcée par l'adoption du Pacte de Stabilité et de Croissance. L'interdiction de prêteur en dernier ressort (art. 125 TFUE) devait également responsabiliser les Etats membres et les obliger à conserver leurs finances publiques saines. Cependant, ces mécanismes de coordination des politiques économiques se sont largement révélés inefficaces, voir inopérants. Alors que les taux d'intérêt des pays de la zone euro ont convergé, les États ont adopté des politiques économiques divergentes et ainsi créé des déséquilibres. Pour faire face à la crise de la dette souveraine, les États ont fait le choix de renforcer la discipline budgétaire avec l'adoption de plusieurs textes réglementaires comme le 6-pack, le 2-pack et le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance qui fixe la règle d'or budgétaire. En parallèle, la création du semestre européen a permis de s'assurer de la coordination et de la convergence des politiques économiques. Enfin, pour venir en aide aux pays les plus touchés, l'Union européenne et les Etats membres ont instauré dans la douleur un mécanisme de gestion de crise : le Mécanisme européen de stabilité (MES). L'accès à l'assistance financière fournie par le MES s'accompagne de l'adoption de réformes structurelles et de mesures d'austérité. Si les Etats membres ont réussi à maintenir l'intégrité de la zone euro en évitant une sortie de la Grèce, la crise de 2010-2015 a révélé l'incapacité des États à tirer les conclusions institutionnelles de cette crise. Plutôt que d'aller vers une intégration plus poussée en matière budgétaire, ils ont préféré adopter des politiques de réforme et de rigueur sur le modèle des pays du Nord, qui forcent la BCE à intervenir aux limites de ses prérogatives pour sauver la monnaie unique. Ces choix politiques ont engendré des drames sociaux et une défiance croissante envers l'Union européenne dans les pays les plus touchés qui ont vécu comme une humiliation leur placement sous quasi tutelle.

En plus de ces considérations générales monétaires et budgétaires, l'inachèvement de l'union économique et monétaire provient également de l'incapacité des Etats à renforcer leur coopération fiscale et monétaire, ainsi que des obstacles structurels à l'action des institutions européennes, notamment la Commission et la BCE.

Tout d'abord, le processus d'harmonisation des différentes économies de la zone euro est à l'arrêt, en raison notamment de l'incapacité des Etats membres à se mettre d'accord sur une ligne directrice commune. En matière de fiscalité, les pays membres n'ont jamais souhaité passer à la majorité qualifiée car ils considèrent la levée de l'impôt comme le cœur de leur souveraineté. De fait, au sein d'un marché unique régi par la libre circulation des biens, des services et des personnes, de nombreuses entreprises et particuliers exploitent ces failles fiscales afin d'optimiser leur taux d'imposition. En parallèle, les Etats membres jouent sur cette absence d'harmonisation pour attirer les investisseurs. L'exemple le plus significatif est celui d'Apple, qui a reçu une amende pour la délocalisation fictive de ses activités en Irlande. En réponse à ces tentatives d'optimisation fiscale des entreprises, notamment du numérique, les Etats européens n'ont pas réussi à se mettre d'accord, ce qui a conduit la France à mettre en place unilatéralement une taxe sur les services numériques à l'été 2019.

Ensuite, les institutions à même de conduire le renforcement de l'union économique et monétaire doivent faire face aux limites de leur action. Dans le domaine monétaire, la BCE intervient en dernier recours, parfois à la limite de ses prérogatives, comme en 2012 avec ses opérations monétaires sur titres effectués sur le marché secondaire de la dette, mais plus avec des soins palliatifs qu'un traitement de fond efficace. Dans le domaine budgétaire, la Commission ne parvient pas à opérer la synthèse entre des opinions nationales trop opposées, effectue un appui économique limité au strict minimum et demeure handicapée par le principe d'équilibre budgétaire et la faiblesse du budget européen. Ce budget européen comporte plusieurs limites qui l'empêchent de jouer un véritable rôle stabilisateur en matière économique. En effet, sa taille est relativement petite par rapport à l'économie de l'UE, puisqu'il représente à peine plus d'un 1% du PIB européenne et il ne peut excéder cette limite en raison de l'impératif d'équilibre que lui impose l'article 310 du TFUE et du plafonnement de ses ressources par la décision ressources propres adoptée par les Etats membres au sein du Conseil de l'UE (1,23% du PIB sur 2014-2020). De plus, le budget européen souffre d'un manque d'adéquation avec les objectifs de compétitivité et de croissance économique puisque, sur 2014-2020, 35% du budget est dédié à la Politique agricole commune et 34% à la Politique régionale, contre seulement 14% à la Compétitivité. Pour finir, les ressources propres du budget européen ne procurent qu'une indépendance relative aux institutions européennes vis-à-vis des Etats membres puisqu'elles sont composées à 72% de la ressource dite du « revenu national brut », qui fixe un pourcentage de contribution des Etats en fonction de leur richesse nationale et correspond à une logique de contribution étatique et non pas de ressource fiscale européenne indépendante.

Dès avant l'arrivée de la crise de la Covid-19, l'union économique et monétaire était ainsi en proie à une crise profonde et s'apprêtait de surcroît à laisser éclater ses divisions au grand jour dans le cadre de la négociation du prochain budget pluriannuel européen pour 2021-2027.

L'Union européenne face à la crise du coronavirus

A la différence d'autres organisations internationales comme le Fonds monétaires international, les Nations unies ou l'Organisation mondiale du commerce, l'Union européenne s'adresse à la fois aux Etats membres, mais aussi à leurs citoyens en avançant des droits, des devoirs ainsi qu'un récit relatif à un futur politique commun. Dès lors, il est normal que les citoyens aient des attentes vis-à-vis de ce système politique original. Malgré un certain activisme des institutions européennes face à la crise du coronavirus, force est de constater que l'action de l'Union européenne n'a pas été perçue comme à la hauteur de sa tâche par les citoyens européens.

Le manque de la solidarité européenne

Souhaité par le Président français, « L'Europe qui protège » a paru bien lointaine pendant la crise du coronavirus. Cette dernière a accéléré les tendances préexistantes au sein de l'Union européenne que nous avons décrites dans la première partie. Alors que la pandémie s'installait sur le continent européen, l'Union européenne a semblé bien silencieuse face au drame humain qui se jouait en Italie et en Espagne. L'illustration la plus frappante en aura été le discours de la Présidente de la Commission pour ses 100 premiers jours de mandat.

Plutôt que d'adopter une réponse coordonnée et solidaire, les Etats Membres ont préféré opter pour des réponses nationales afin de protéger leur population. Ainsi, face aux demandes d'aides pressantes du gouvernement italien, les gouvernements français et allemand ont choisi de restreindre leurs exportations de produits jugés essentiels comme les masques et autres matériels médicaux, avant de lever les restrictions quelques jours plus tard. Un autre symbole de ce manque de solidarité européenne fut la fermeture brutale et unilatérale des frontières intérieures de l'espace Schengen. La République Tchèque et la Slovaquie en ont pris l'initiative rapidement suivies de la Pologne, du Danemark et par le reste des autres pays européens. Ces fermetures sans coordination et concertation ont fragilisé le fonctionnement du marché unique en restreignant la libre circulation des marchandises et des personnes. Face à l'inaction des institutions européennes, l'Italie et l'Espagne, très durement touchées dès le début, reprochent à l'Union européenne et aux autres pays membres leur manque de solidarité et leur égoïsme. Preuve de ce sentiment d'abandon, un sondage réalisé par Redfield et Wilton Strategies montre que fin mars, 61% des Italiens considéraient que l'UE n'avait pas aidé leur pays dans la présente crise. Alors que certains proposent son activation, la clause de solidarité de l'article 222 TFUE n'est pas mise en œuvre. Le manque de solidarité fut d'autant plus visible que les Etats membres ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur la réponse économique à adopter, faisant réapparaître la fracture entre les pays du Nord et les pays du Sud. Alors que neuf pays dont l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la France proposèrent la création d'un instrument de dette commun pour financer des mesures d'urgence et de long terme, ils se sont heurtés à l'opposition des pays du Nord, plus frugaux et méfiant du soi-disant laxisme des pays du sud.

Si les opinions publiques ont surtout retenu l'inaction et le manque de solidarité européenne, les institutions européennes ont su adopter un ensemble de mesures qui quoique tardives en demeurent relativement ambitieuses. Ci-dessous, nous avons synthétisé la réponse de l'Union européenne.

Réponse économique

- Mobilisation de 540 milliards d'euros pour soutenir l'emploi et les travailleurs, les entreprises et les États membres
- Soutien temporaire pour atténuer les risques de chômage en situation d'urgence (SURE) avec des prêts à hauteur de 100 milliards d'euros
- Création d'un fonds de garanti paneuropéen (prêts à hauteur de 200 milliards d'euros) et mobilisation de 40 milliards d'euros pour répondre aux besoins de financement à court terme des PME
- Mobilisation du Mécanisme européen de stabilité : octroi de prêts aux États membres à hauteur de 2% de leur PIB cumulé (240 milliards d'euros)
- Modification du budget de l'UE pour y rajouter 3,1 milliards d'euros en vue de faire face à la crise provoquée par le COVID-19
- Réorientation de fonds pour aider les États à faire face :
 - 37 milliards d'euros provenant du budget de l'UE pour soutenir les systèmes de soin, les PME et les marchés du travail via l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus
 - Jusqu'à 28 milliards d'euros de fonds structurels issus des enveloppes nationales pour la période 2014-2020
- Assouplissement des règles de l'UE concernant les mesures d'État visant à soutenir les entreprises et travailleurs & les politiques budgétaires en matière de finances publiques
- Nouveau programme d'achats d'urgence de la BCE à hauteur de 750 milliards d'euros

Réponses sanitaires

- Passation conjointe de 4 marchés publics pour des masques et autres équipements de protection individuelle
- Contacts avec l'industrie européenne pour convertir la production et accroître la fourniture des équipements nécessaires (gels hydro-alcooliques etc.)
- Exportations réglementées depuis l'UE pour assurer en priorité l'approvisionnement des États membres
- Voies prioritaires pour faciliter la libre circulation des marchandises et des personnes devant franchir les frontières
- Harmonisation et diffusion des normes européennes en matière de matériel médical
- Activation du mécanisme européen de protection civile :
 - Coordination du déploiement d'équipes médicales dans les zones les plus touchées
 - Facilitation de l'approvisionnement en équipements de protections supplémentaires (ex. masques chirurgicaux)
 - Activation du Centre de coordination de la réaction d'urgence, destiné à coordonner l'aide 24h/24 et 7 jours sur 7
 - Création d'une nouvelle réserve européenne commune de matériel médical

d'urgence pour aider les pays de l'UE

- Promotion de la recherche sur les traitements et vaccins
 - Mobilisation de 48,25 millions d'euros pour 18 projets de vaccins et de traitements au titre du programme de recherche de l'UE « Horizon 2020 »
 - 117 millions d'euros de fonds publics et privés pour les traitements et les diagnostics au titre de l'initiative en matière de médicaments innovants
 - Réorientation de fonds pour les PME et jeunes entreprises innovantes en vue de solutions pour lutter contre l'épidémie

Source : ec.europa.eu & consilium.europa.eu

Les hésitations européennes se retrouvent dans sa relation avec ses voisins proches. Alors que l'UE a lancé une réforme de son processus d'adhésion en réponse au veto français, la réponse initiale à la crise semble confirmer l'éloignement provoqué par le blocage français. Le 14 mars, la Commission européenne adopte le règlement 2020/402 qui limite l'exportation d'équipements médicaux en les soumettant à une autorisation préalable. Cette décision est largement dénoncée par les dirigeants serbes et bosniens : le président de la Serbie Aleksandar Vučić qualifie de « conte de fées » la solidarité européenne. Milorad Dodik, membre serbe de la présidence de la Bosnie-Herzégovine s'exprime dans des termes similaires. Ce manque initial de solidarité est amplifié par la surmédiatisation des aides chinoise, russe et turque. Les communiqués de presse et les mises en scène se succèdent pour illustrer le soutien russe et le soutien chinois à ces pays. Après le tollé provoqué par le règlement 2020/402 du 14 mars, l'Union européenne a pris conscience de la gravité de la situation et a agi à son tour pour fournir de l'aide à ses voisins. Dès la fin du mois de mars, la Commission a envoyé du matériel médical et débloqué 38 millions d'euros pour soutenir leurs systèmes de santé face à l'urgence sanitaire provoquée par le coronavirus. 374 millions d'euros issus de l'instrument d'aide à la pré-adhésion ont été également été mobilisés pour contribuer au redressement socio-économique de ces pays. Fin avril, les pays des Balkans occidentaux sont également exemptés des limitations prévues par le règlement du 14 mars. En outre, l'UE a débloqué de l'argent pour ses partenaires orientaux que sont la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, l'Ukraine et la Moldavie.

L'Union européenne, grande absente de la scène internationale

Une nouvelle fois, l'Union européenne a subi les événements mondiaux. Après les printemps arabes, la guerre en Syrie, la crise migratoire, elle paraît de nouveau totalement impréparée pour faire face aux phénomènes d'ampleur internationale. Dans son discours de prise de fonction, Ursula Von Der Leyen voulait que cette commission soit « géopolitique », ses premiers pas en paraissent bien loin. Face à la difficulté à organiser la solidarité en son sein même et avec son voisinage, elle peine à faire porter sa voix sur la scène internationale. Les mêmes symptômes produisent les mêmes effets, une Union européenne divisée ne parvient à déployer une diplomatie véritablement cohérente. Dans le relatif vide laissé par la Commission, on assiste à la multiplication de campagnes de propagande et de désinformation au profit de la RPC, de la Russie et de Cuba entre autres. Ainsi, la

Chine s'est attelée à déployer une « diplomatie du masque » tout en dénigrant la réaction des institutions européennes et des gouvernements nationaux face à la crise sanitaire³. En réaction à ces actions de propagande, il a été difficile à l'UE de s'exprimer d'une seule voix vis-à-vis de la RPC et avec fermeté. L'illustration la plus pertinente de ce rapport de force inégale en est sûrement la décision du représentant de l'Union européenne en Chine de publier une version censurée de la déclaration conjointe des 27 ambassadeurs européens afin de ne pas froisser l'Empire du Milieu. Par ailleurs, prise entre les feux de la guerre sino-américaine, la Commission géopolitique est inaudible pour promouvoir le multilatéralisme et l'OMS dans la gestion de la crise. Les États-Unis décident de suspendre leur contribution au budget de l'Organisation, l'Union réaffirme son soutien à cette dernière.

Malgré un retard à l'allumage, l'UE a fini par réagir et développer une réponse à l'international⁴. Elle a aidé les États membres à coordonner le rapatriement de plus de 650 000 citoyens européens bloqués à l'étranger. Ainsi, 75 % des vols ont été payés par l'UE. La Commission a mis en place un « partage de l'information » permettant aux États membres d'avoir accès à des rapports de connaissance et d'analyse de la situation établis régulièrement par le SEAE ainsi que d'échanger des informations sur une plateforme sécurisée. La lutte contre la désinformation a aussi été un pilier de la réponse européenne en lien avec l'OTAN et les pays du G7. Pour cela, la Commission européenne travaille entre autres avec les plateformes en ligne pour lutter contre la propagation de fake-news en les incitant à supprimer les contenus illicites et fallacieux. La Commission a également listé des faits relatifs à la crise visant à dissiper les mythes qui se propageaient. En outre, face au retrait des États-Unis, l'Union européenne a également décidé de mettre en œuvre sa solidarité à l'échelle internationale. En collaboration avec l'OMS et d'autres partenaires, elle a organisé une conférence internationale permettant de mobiliser 7,4 milliards d'euros de financement initial pour la coopération mondiale dans le domaine de la recherche.

La démocratie européenne en danger ?

Les autocrates européens ne sont pas en reste et poursuivent dans une voie de plus en plus illibérale, justifiant certaines des mesures par l'état d'exception provoqué par la Covid-19. Au-delà de la « diplomatie du masque », la RPC profite de l'apparente faiblesse des démocraties occidentales et de la difficulté des systèmes libéraux à gérer la crise pour mettre en avant l'efficacité de son régime autoritaire dans une « bataille des narrations » soulignée par Joseph Borell⁵. Tout cela s'inscrit dans un renforcement des tendances autoritaires observables dans certains pays de l'Union européenne.

En Hongrie⁶, le Parlement a voté une loi conférant au gouvernement de Viktor Orban des pouvoirs presque illimités avec la possibilité de gouverner par décret. Contrairement aux autres pays européens, cette « loi corona » n'est ni assortie d'une date d'expiration, ni de limite constitutionnelle. Ces mesures couronnent les efforts entamés depuis son élection pour limiter les contre-pouvoirs dans son pays, qu'il s'agisse de la presse, de l'opposition ou de l'autorité judiciaire. L'ONG Freedom House a ainsi qualifié la Hongrie de régime « hybride » entre une démocratie et un régime autoritaire, une première pour un pays de l'UE. Si cette loi a depuis été levée grâce à un projet de loi déposé par la Ministre de la justice hongroise le 26 mai, le régime hongrois conserve cette particularité d'être « hybride ».

Bien que la Pologne n'ait pas proclamé l'état d'urgence, les interrogations se sont concentrées sur le maintien de l'élection présidentielle par le parti au pouvoir malgré la suspension de fait de la campagne en raison de l'interdiction de rassemblement. Pour maintenir l'élection, le PIS a modifié le code électoral pour introduire la généralisation du vote par correspondance. En dépit des appels de l'opposition et de nombreuses organisations pour la défense des droits de l'homme, à l'image de l'OSCE, et du syndicat des postiers jugeant une élection par voie postale « absurde et impossible », le PIS s'est opposé jusqu'à la dernière minute à un report de l'élection présidentielle. En parallèle, le gouvernement polonais continue sa politique de remise en question de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Il est intéressant de rappeler que Reporters sans frontières a dégradé la note polonaise en matière de liberté de la presse pour la quatrième année consécutive en 2020.

Définies à l'article 2 du Traité de l'Union européenne, l'Union européenne semble impuissante à défendre les valeurs sur laquelle elle est fondée. Certes, le Parlement européen a voté une résolution alertant la Commission européenne sur la situation en Hongrie à la suite de l'adoption de la loi d'exception hongroise⁷. En parallèle, la Commission européenne a lancé le 29 avril 2020 une quatrième procédure d'infraction à l'encontre de la Pologne pour sa loi sanctionnant les juges qui critiqueraient les réformes judiciaires menées par le pouvoir en place. A l'image des autres procédures lancées précédemment, il est fort probable qu'elle soit sans effet réel.

En parallèle à ces recours pour manquement, la Commission européenne a décidé de lancer la procédure de sauvegarde de l'Etat de droit le 13 janvier 2016 puis de recourir à l'article 7 du TUE en 2017 contre la Pologne et 2018 contre la Hongrie. En vertu de la procédure visée à cet article du Traité sur l'Union européenne, il est possible pour l'UE de sanctionner un État membre qui ne respecterait pas ses valeurs fondatrices définies à l'article 2 du TUE, notamment la démocratie et l'état de droit. Les textes prévoient deux étapes successives. Dans un premier temps, un tiers des Etats membres, les deux tiers du Parlement européen ou la Commission européenne peuvent proposer au Conseil de « constater qu'il existe un risque clair de violation grave » des valeurs par un État membre, à la suite de quoi le Conseil statue à la majorité des quatre cinquièmes après que l'État concerné eut été entendu mais sans qu'il puisse prendre part au vote. Si la situation n'évolue pas, la Commission européenne ou un tiers des Etats membres peuvent s'adresser au Conseil européen pour lui demander de « constater l'existence d'une violation grave et persistante » des valeurs fondatrices par un Etat membre. Cette décision est prise à l'unanimité sans participation du pays visé par la procédure. Lorsqu'une violation est constatée, le Conseil « peut décider de suspendre certains des droits découlant de l'application des traités à l'État membre en question, y compris les droits de vote du représentant du gouvernement de cet État membre au sein du Conseil. » Il devra néanmoins continuer à remplir ses devoirs.

Qualifiée par certains « d'arme nucléaire », cette procédure se révèle bien peu efficace dans les faits. En effet, l'état d'avancement de ces procédures n'est pas clair et peut être difficile d'obtenir des informations sur ces dernières. Entre juin et décembre 2018 le gouvernement polonais a été entendu à trois reprises par le Conseil des ministres de l'UE dans sa formation Affaires générales. Quant au gouvernement hongrois, il a été entendu deux fois entre septembre et décembre 2019. En janvier 2020, le Parlement européen a de nouveau voté une résolution exprimant son regret de ne pas avoir vu la situation davantage évoluer dans les deux Etats et demandant de nouveau au Conseil de l'Union d'examiner les situations. Il a également fait part de son inquiétude vis-à-vis des rapports des Nations Unies, de l'OSCE et du Conseil de l'Europe indiquant une détérioration de la situation.

L'absence d'amélioration depuis les déclenchements des procédures soulignent les limites de cette procédure longue et fastidieuse. En outre, son aboutissement conditionné à un vote à l'unanimité du Conseil la fragilise encore davantage, la Pologne et la Hongrie ayant réaffirmé à plusieurs reprises qu'ils se soutiendraient si la procédure allait aussi loin, moyen de pression qui s'ajoutent la possibilité pour la Hongrie et la Pologne de boycotter un nombre important de décisions qui requièrent l'unanimité des voix, notamment sur le budget.

Après la crise de la dette, la crise du coronavirus montre une nouvelle fois que l'Union européenne se trouve à la croisée des chemins. Les fermetures des frontières et la résurgence du réflexe national pendant la gestion de cette crise font courir un danger mortel à l'Union européenne. Ne pas prendre au sérieux l'exigence de solidarité européenne reviendrait à revenir à l'Europe d'avant la construction, à une Europe marquée par les divisions politiques et prêtes à s'entredéchirer. En effet, l'absence de leadership au niveau européen a montré toutes les limites de la construction européenne où la Commission européenne n'a pas su coordonner et organiser la solidarité européenne malgré les attentes de ses citoyens. Par ailleurs, le récent arrêt de la Cour constitutionnelle allemande est un puissant avertissement de la fragilité de l'édifice européen en questionnant le programme de rachat de titre de dette sur le marché secondaire de la BCE. En réponse à cet avertissement, on ne peut que saluer l'initiative franco-allemande et la proposition de la Commission européenne pour relancer la construction européenne. En effet, la proposition de mutualisation de l'émission des dettes pour surmonter la crise économique marque en elle-même un tournant. Elle est le marchepied vers une Union plus solidaire où des transferts financiers seraient possibles pour aider les Etats en difficulté. Ne nous méprenons pas : la crise du coronavirus pose la question du passage à une véritable communauté où l'ensemble de ses membres serait solidaire des uns et des autres. Tel est l'enjeu auquel les Etats membres doivent aujourd'hui trouver une réponse et à laquelle les récentes propositions s'y attèlent.

Pour une Union solidaire et souveraine

Vers une démocratie transnationale

Depuis plus de quarante ans, l'Union européenne est réputée souffrir d'un « déficit démocratique » qui mine sa légitimité. Si elle apparaît comme lointaine, opaque, technocratique et arrogante aux yeux des opinions publiques, nous devons nuancer ce jugement en partie non fondé. En effet, les institutions européennes font partie des institutions les plus contrôlées au monde :

- Les trois pôles du triangle institutionnels (Parlement, Commission et Conseil) sont des lieux où négocient des ministres, fonctionnaires et parlementaires tous plus ou moins directement issus des États.
- Les gouvernements nationaux sont omniprésents dans la sphère de décision européenne où ils conservent une grande marge de manœuvre et d'influence sur les institutions de l'Union.
- Les équilibres institutionnels nourrissent un contrôle réciproque entre les institutions.

Ajoutons que le système institutionnel européen est basé sur une double division du pouvoir : une verticale entre les États membres et l'Union et une horizontale entre les institutions. Le mérite de cette analyse, comme le rappelle Paul Magnette, est de débarrasser le débat des nombreux biais qui l'affectent⁸.

Cependant, nous aurions tort de penser que « le déficit démocratique » de l'Union est un faux problème. Si l'Union européenne ne possède pas de compétence en matière de politique de santé, de sécurité sociale, d'emploi ou d'éducation, celles-ci sont fortement affectées par l'achèvement du marché unique. L'arrêt Viking Line de 2008 en est sûrement l'un des exemples les plus frappants. Aussi, en l'absence de politiques sociales et fiscales communes, une concurrence s'est établie entre les différents États membres et leur système national. On a ainsi vu des formes de dumping se créer ce qui pèse fortement sur les mécanismes de solidarité des États. Par ailleurs, la jurisprudence de la CJUE relative aux quatre libertés fondamentales du marché unique peut affecter directement certains aspects des systèmes de protection sociale tel que le financement des soins de santé.⁹

Cette impression d'un « déficit démocratique » s'explique donc par la perception d'une contradiction entre les choix politiques décidés au niveau national et les orientations européennes dont les citoyens ne voient pas bien comment ils sont formulés et comment ils peuvent les infléchir.¹⁰

Il ressort de cette brève analyse que toute la problématique actuelle réside dans l'articulation entre une démocratie nationale et une démocratie européenne. En effet, il est illusoire de penser que nous pouvons avoir les deux. Le développement de l'une se fait nécessairement au détriment de l'autre. Nous devons donc imaginer des mécanismes qui permettent de concilier ces deux niveaux de démocratie surtout si nous souhaitons que l'Union européenne joue un rôle plus grand en matière de politiques sociales, budgétaires, fiscales, environnementales et etc. Cette conciliation peut passer par la création d'un espace de délibération et de décision permettant d'adopter des mesures fortes (justice

sociale, relance économique, lutte contre le réchauffement climatique) et de faire des consommateurs européens de réels citoyens.

Pour répondre à cet enjeu, il nous semble important de renforcer la dynamique de démocratisation de l'Union en créant un espace démocratique aujourd'hui inachevé.

Construire un espace démocratique européen

- La constitution d'une circonscription transnationale pour élire un petit nombre de députés transnationaux au Parlement européen pourrait être un moyen d'y parvenir. En effet, la création de telle circonscription permettra de faire émerger des partis européens et ainsi de créer un débat européen.
- Le renforcement de l'ancrage politique de la Commission européenne avec l'officialisation du principe du Spitzenkandidat. Si le principe d'un Commissaire par pays doit être maintenu à moyen terme, le Parlement européen doit pleinement jouer son rôle pour nommer la Commission européenne. Une réforme des traités sur ce point est souhaitable pour retirer au Conseil la compétence de nommer le président de la Commission. En effet, ce rôle devrait être celui du Parlement européen en prenant en compte l'avis du Conseil. Cette réforme majeure du jeu institutionnel européen aurait pour avantage d'inciter les eurodéputés à jouer un rôle politique plus prépondérant et de réellement représenter la voie des peuples européens.
- La fusion du poste de président du Conseil européen avec celui de président de la Commission. Elle permettrait de renforcer et personnaliser le leadership européen tout en ayant une figure à laquelle les citoyens pourraient s'identifier.
- Le renforcement des pouvoirs de contrôle des parlementaires nationaux tant au niveau européen qu'au niveau national. Tous les gouvernements devraient rendre compte de la politique européenne de leur pays devant leur Parlement national. Il est également souhaitable que ce contrôle parlementaire se double d'un renforcement de la coopération entre les parlements nationaux.
- Une réforme du Conseil de l'Union pour permettre une représentation des Parlements nationaux au niveau européen.
- Une réforme de l'initiative citoyenne européenne. Aujourd'hui cet outil démocratique est perçu comme un gadget alors qu'il pourrait mieux associer les citoyens à la prise de décision européenne. Une initiative qui réunit au moins un million de citoyens originaires d'au moins cinq pays de l'UE devrait automatiquement déclencher un débat au sein du Parlement européen.
- La synchronisation des cycles électoraux nationaux pour favoriser des dynamiques politiques européennes au niveau des institutions intergouvernementales. Si cette proposition est intéressante, elle demeure néanmoins difficile à mettre en place en raison de sa complexité constitutionnelle.
- L'élargissement du programme Erasmus à l'enseignement secondaire et la mise en place un système d'échange des élèves du secondaire pendant un semestre dans un autre Etat européen, gratuit et réciproque. Il serait alors possible d'imaginer qu'à l'horizon 2030, chaque classe d'âge parle couramment à minima une langue de l'Union en plus de leur langue maternelle.

Démocratiser la zone euro

Alors que le traité de Lisbonne est présenté comme « le traité des parlements » (Nobert Lammert, président du Bundestag en 2009), la gestion de la crise économique et des dettes souveraines a révélé l'absence d'un contrôle démocratique au sein de la zone euro, symbolisé par l'Eurogroupe. En effet, ce groupe informel a émergé comme l'organe où se prenaient les décisions majeures pour la survie de la monnaie unique. À l'inverse, le Parlement européen par sa faible implication dans l'UEM et les parlements nationaux ont perdu en influence. Le déficit de contrôle démocratique sur les décisions prises au sein de l'Eurogroupe a refait surgir le spectre d'une Union anti-démocratique. À cet égard, il est donc important de réintroduire une légitimité démocratique dans le processus décisionnel de la zone euro qui peut se faire par :

- La création d'une sous-commission au sein de la Commission ECON du Parlement européen. Cette sous-commission serait composée uniquement des parlementaires membres des États de la zone euro et en charge de la préparation/discussion des textes concernant la zone euro. Elle aurait également un pouvoir de contrôle et d'audit de l'Eurogroupe, notamment pour les programmes d'assistance financière.
- La création d'une « Assemblée de la zone euro » distincte du Parlement européen. Cette nouvelle Assemblée pourrait être composée de délégués des Parlements nationaux membres de la zone euro et dotée d'un budget propre avec des fonctions d'investissement et de stabilisation.

Protéger la démocratie européenne

La « crise autrichienne » de 2000 suivi de la montée des États illibéraux en Hongrie et en Pologne notamment ont montré que la « communauté de valeurs » européenne n'est pas aussi solide que nous le pensons et tout comme l'attachement à la démocratie. Toute la question est de savoir comment concrétiser cette communauté de valeurs sans pour autant conduire à un repli identitaire face aux « critiques de l'étranger » ? Une piste serait que la Commission européenne caractérise systématiquement et précisément les infractions commises par les États concernés et les poursuit devant la CJUE pour non-respect du droit de l'Union. Il serait intéressant que l'Union se dote d'une conception autonome de l'État de droit qui serait partagée par l'ensemble des pays de l'Union européenne. La condamnation d'un État pourrait alors déboucher sur la diminution ou le retrait des aides financières de l'Union européenne tant que l'État membre serait en infraction. Une telle décision ne pourrait être prononcée que par la CJUE.

Construire une Union sociale et solidaire

Jusqu'à aujourd'hui, les États membres de l'Union européenne se sont toujours opposés à ce que l'Union européenne intervienne réellement dans les affaires sociales. Si la préoccupation sociale a toujours été présente dans la construction européenne depuis l'origine, les États membres ont toujours eu pour volonté de préserver leur souveraineté sur leur système de protection sociale, cela dans l'objectif d'éviter un nivellement vers le bas issu de la concurrence entre pays n'ayant pas le même niveau de protection sociale. Preuve de cette prudence, la déclaration interprétative de l'article 156 TFUE sur la coopération des États membres dans les domaines de la politique sociale (emploi, droit au travail et conditions de travail, formation professionnelle, sécurité sociale, droit syndical...)

précise que ces domaines « relèvent essentiellement de la compétence des États membres. Les mesures d'encouragement et de coordination [...] revêtent un caractère complémentaire. Elles servent à renforcer la coopération [...] et non pas à harmoniser des systèmes nationaux. » Si l'action de l'Union européenne dans les affaires sociales s'est progressivement étendue avec les différents traités : emploi, égalité homme-femme, harmonisation des droits du travail, lutte contre les discriminations, elle reste très limitée notamment en raison de la règle de l'unanimité et de l'absence de consensus parmi les États membres. Si cette conception pouvait se comprendre au début de la construction européenne, l'absence d'harmonisation au niveau européen a eu pour conséquence d'accroître les inégalités et de favoriser la compétition entre les pays.

Les contraintes économiques et sociales auxquelles font face les États membres nous obligent à repenser l'action sociale pour répondre au défi qui nous attend : la crise économique suite à la crise du coronavirus mais aussi la crise climatique. Plus que jamais, l'Union européenne doit réaliser les objectifs que lui ont été fixés et devenir un espace de progrès social. À son article 3 §3, le traité de l'Union européenne énonce : « L'Union établit un marché intérieur. Elle œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Elle promeut le progrès scientifique et technique. Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant. Elle promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres. Elle respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen. » Cet objectif est complété par l'article 9 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : « Dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union prend en compte les exigences liées à la protection d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine ».

La réalisation de ces objectifs ne passera que par des politiques ambitieuses qui auront pour objectif de créer un « État providence supranational » à long terme. La construction de cet État providence européen aurait pour objectif d'atténuer les conséquences des futures crises et d'éviter les distorsions de concurrence au sein du marché unique. En effet, les écarts de développement et protection sociale entre les pays européens favorisent le dumping social au sein de l'espace communautaire et portent un risque de nivellement vers le bas de certains systèmes de protection sociale.

L'établissement d'un système de protection sociale au niveau européen pourrait s'adresser aux travailleurs transfrontaliers en leur assurant une protection contre les risques sociaux (chômage, maladie, maternité, vieillesse etc.). En fournissant une protection commune, il permettrait de mieux lutter contre le dumping social dans ce sens où chaque acteur « européen » serait soumis aux mêmes règles. En parallèle, il est tout à fait imaginable que ce système de protection sociale vienne compléter l'action des systèmes nationaux notamment lorsque la crise touche plusieurs pays européens. Avec la construction d'une Union sociale au niveau européen, il n'est donc pas question de supprimer les systèmes de protection sociale nationaux mais de les harmoniser pour que l'ensemble des citoyens européens puissent bénéficier d'une protection sociale élevée.

Pour ce faire, il est nécessaire dans un premier temps de faire converger les pays de l'Union européenne en adoptant une politique de cohésion ambitieuse à destination des régions les plus pauvres de l'Union. L'évaluation des fonds structurels a montré que cette politique publique européenne était efficace pour réduire les écarts. Il convient donc à court terme d'augmenter significativement le montant alloué à cette politique pour accroître ses effets tout en assurant de sa bonne utilisation. La réalisation d'une telle politique implique d'augmenter considérablement le budget européen qui s'élève actuellement à environ 1% du PIB européen. Cela peut se réaliser soit en augmentant les contributions des pays membres, soit en augmentant les ressources propres de l'Union européenne. La deuxième piste nous semble la plus prometteuse pour concrétiser cette ambition. En effet, l'accroissement des ressources propres via l'instauration d'une taxe communautaire rendrait le budget européen plus autonome des contributions des États membres et moins soumis à des luttes entre États membres. Le montant de cette taxe devra être décidé par le Parlement européen en accord avec le Conseil de l'Union. Le recours accru aux ressources propres de l'Union permettra également d'instaurer une solidarité entre les différents peuples en la découplant de la capacité de chaque pays à contribuer au budget. Cela replacera le Parlement européen au centre de la démocratie européenne qui pour rappel est l'un des rares parlements à ne pas avoir de compétence fiscale. Cette politique de convergence pourra se doubler de l'adoption d'un salaire minimum européen défini dans un premier temps en fonction de la situation économique de chaque pays. Sa réévaluation devra cependant être faite à intervalle régulier par les institutions européennes pour éviter une course vers le bas. La convergence des pays européens vers le haut permettra de réunir les conditions pour procéder à une harmonisation des systèmes de protection sociale nationaux. Le passage à la majorité qualifiée au Conseil sur ces sujets sera donc nécessaire tout comme une révision des traités pour doter l'Union d'une vraie compétence en matière sociale. Il faudra également rendre juridiquement contraignant le socle européen des droits sociaux adopté en 2017 afin de s'assurer que les citoyens européens jouissent des mêmes droits sur l'ensemble du territoire.

Assurément, la mise en commun des ressources et la création d'un État social européen pilotées par la Commission européenne permettra de renforcer la solidarité entre les nations européennes par la mise en place de mécanismes mobilisables en temps de crise.

Une solidarité économique

La solidarité économique européenne est déjà une réalité de fait, grâce à l'existence d'un budget commun en partie dédié à la compétitivité communautaire et à la mutualisation de la politique monétaire pour les 19 pays de la zone euro. La coordination de la politique économique est également amorcée depuis de nombreuses années dans le cadre du marché commun, puisque les questions de concurrence relèvent de la compétence exclusive de la Commission européenne. Néanmoins, comme cela a été évoqué précédemment, cette solidarité est imparfaite, même dans les domaines évoqués, avec par exemple la persistance de la logique de « juste retour » du budget commun, le mandat restrictif de la BCE ou l'application d'une politique de la concurrence souvent décorrélée des politiques industrielles des États membres.

Dans les faits, cette réalité apparaît aujourd'hui plus subie par les Etats membres et non voulue, en raison des fortes interdépendances qui se sont créées progressivement entre les économies nationales européennes. La fronde des pays dits « frugaux » face à la possibilité de la Commission de lever de la dette commune en mai 2020 en est un exemple. Mais, aujourd'hui, face à l'ampleur de la récession économique qui frappe les Etats membres, estimée à une perte de 8,7 % de PIB en 2020 par la BCE,¹¹ le recours à une véritable solidarité économique assumée par les Etats, et non plus seulement de fait, est indispensable afin de constituer un plan de relance européen massif. Le maintien du statu quo symbolisé par les plans de relance nationaux éparpillés et divers ne permettra pas de faire face à la crise économique en raison de l'importance des interdépendances économiques entre les pays de l'Union. L'absence de coordination, à minima, réduira l'efficacité de ses plans et risque d'exposer les Etats membres les plus fragiles à des difficultés financières. Pour faire face à cette récession, l'Union européenne doit pleinement jouer son rôle en adoptant une politique de relance économique ambitieuse. Pour réaliser celle-ci, le recours à des appuis budgétaires nationaux soumis à la logique du « juste retour » ne peut également pas être la solution. La solution réside dans des entreprises ambitieuses, notamment le renforcement du volume du budget européen et de sa dimension stabilisatrice afin de peser dans la relance économique, par exemple via l'émission de dette mutualisée et garantie par les Etats, à l'instar de ce que la Commission européenne a proposé le 27 mai 2020 dans le cadre de sa proposition de plan de relance européen¹². Cependant, pour une véritable solidarité économique, ces mesures doivent s'inscrire dans la durée et l'objectif de renforcement de la solidarité entre Etats membres doit être intégré au budget européen. Si cette évolution est trop complexe à mettre en place au niveau de l'UE, la mise en place d'un budget propre à la zone euro avec ces mécanismes permettrait de contourner en partie cette difficulté.

Afin de rendre possible cette solidarité budgétaire, un effort d'harmonisation économique supplémentaire est indispensable pour éviter les distorsions de concurrence lors de la future relance économique. C'est notamment le cas dans le domaine fiscal, où l'UE se retrouve actuellement dans une impasse en raison des disparités d'imposition entre les pays membres et de l'absence de pouvoir des institutions communautaires dans ce domaine uniquement national. Si l'harmonisation fiscale totale paraît aujourd'hui impossible à réaliser à moyen terme, accorder une compétence fiscale partielle à l'UE pour harmoniser certains impôts au niveau européen serait déjà une grande avancée. Cette compétence pourrait concerner un socle commun d'impôt sur les sociétés qui serait décidé par les Etats membres à la majorité qualifiée, et non plus à l'unanimité comme c'est le cas aujourd'hui. Sur cette base-là, un futur impôt européen sur les sociétés pourrait être créé à partir du prélèvement d'un pourcentage de cette assiette. De plus, pour renforcer le rôle du Parlement européen dans la sphère économique, il pourrait décider en codécision avec le Conseil de l'UE la quotité de cet impôt communautaire et de contrôler sa collecte par les administrations fiscales nationales.

Pour échapper davantage à la logique de retour national qui affecte le budget européen, il faut le doter de ressources propres plus importantes et autonomes des Etats membres afin d'appliquer l'article 311 du TFUE, selon lequel « L'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques ». Cela passe d'abord par l'augmentation du plafond de ressources propres adopté préalablement à l'adoption du cadre financier pluriannuel et aujourd'hui fixé à 1,23 % du PIB de l'Union européenne et ensuite par l'attribution de nouvelles ressources propres autonomes basé sur un impôt ou une taxe européenne, comme une taxe européenne sur les plastiques, les transactions financières ou bien une fraction du futur socle commun d'impôt sur les

sociétés. Cette évolution doit, bien évidemment, s'accompagner d'un renforcement de la procédure de contrôle du budget européen qui passerait par la revalorisation de la Cour des comptes européenne de Luxembourg et de son rapport annuel au Parlement européen sur l'exécution du budget par la Commission.

En matière de politique monétaire, le travail accompli par la BCE depuis le début de la crise de la Covid-19 pour limiter l'impact négatif sur l'économie est la principale raison du maintien de la cohésion de la zone euro. Cependant, la politique monétaire actuelle ne peut pas tout, comme le rappelle régulièrement la présidente de la BCE Christine Lagarde, et agit parfois à la limite de son mandat, comme le souligne l'arrêt du 5 mai de la Cour constitutionnelle fédérale allemande qui juge illégale la politique de la BCE de rachat de dette publique sur le marché secondaire au regard de son mandat. Les raisons de ces limites sont nombreuses, de l'absence de réponse budgétaire aux mesures de relance monétaire à la définition restrictive du mandat de la BCE. La problématique de la coordination avec la politique budgétaire sera atténuée par le renforcement du budget européen et la création d'un budget propre à la zone euro. Concernant le mandat de la BCE, défini à l'article 127 paragraphe 1 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, il mentionne uniquement le maintien de la stabilité des prix, soit la lutte contre l'inflation. Ce mandat est particulièrement restrictif en comparaison à celui d'autres grandes banques centrales comme la FED, où l'objectif de stabilité des prix est complété d'un objectif de plein emploi et de modération des taux d'intérêt à long terme. Ajouter l'objectif de plein emploi au mandat de la BCE permettrait de renforcer l'harmonisation des conditions économiques européennes, particulièrement dans le domaine du chômage qui variait fin 2019 de plus de 16 % de la population active en Grèce à moins de 4 % en Allemagne. Afin de répondre à cette évolution du mandat, les instruments de la BCE doivent également changer et être élargis, par exemple avec des politiques hétérodoxes comme le rachat direct de la dette publique ou l'hélicoptère monétaire directement auprès des citoyens européens. La voie de la solidarité européenne passe ainsi par une refonte de la perception du rôle de la BCE, grandement hérité de celui de la Bundesbank d'avant 1999.

Pour finir, le renforcement de la solidarité économique passe également par la constitution de champions européens qui permettrait la convergence des intérêts économiques nationaux, à l'instar de ce que le groupe Airbus a permis entre la France, l'Allemagne et l'Espagne. Dans ce but, l'Union européenne doit se doter d'une véritable politique industrielle commune - non plus de 27 politiques industrielles nationales potentiellement divergentes - et d'une politique commune de libre concurrence appliquée sans prise en compte des éléments extérieurs aux marchés. L'opposition de principe de la Commission européenne à des projets de fusion comme celui d'Alstom-Siemens dans le domaine ferroviaire en janvier 2019 n'est pas systématiquement justifiée à l'aune de la priorité donnée à la solidarité entre Etats. Si les considérations en matière de concurrence sont à prendre en compte, les facteurs externes au marché de référence comme la montée de la concurrence étrangère faussée ou l'aspect stratégique de certains domaines doivent peser tout autant dans la balance. Ainsi, cette politique industrielle européenne doit également être accompagnée d'une politique commerciale affirmée face aux concurrents étrangers s'appuyant largement sur les subventions d'Etat, ainsi que d'une politique de la concurrence plus ouverte à la vision de ces deux politiques communes. Les premières mesures liées à cette politique industrielle doivent concerner le renforcement du contrôle des investissements étrangers afin de préserver les secteurs stratégiques européens et l'adoption d'un « Buy European Act » qui obligerait à l'achat de produits européens dans les domaines stratégiques, comme par exemple l'armement.

La création de champions européens passe également par des projets industriels communs dans des domaines stratégiques, appuyés par la Commission européenne et le budget commun, comme le projet d' « Airbus de la batterie électrique » en cours de mise en place entre la France et l'Allemagne pour concurrencer les pays asiatiques dans le domaine de la voiture électrique et renforcer l'indépendance européenne. Ce type d'appui financier européen pourrait être inclus explicitement dans le programme successeur d'Horizon 2020 sur la période 2021-2027.

L'application de ces mesures de politiques budgétaire, monétaire et industrielle participera grandement à l'objectif d'une véritable solidarité économique entre Etats européens, dans la continuité de la politique des « petits pas » prônée par Jean Monnet et inaugurée avec le charbon et l'acier en 1952.

Une solidarité dans l'innovation

Développer des champions européens du numérique

Si l'Union européenne est un acteur économique de taille comparable aux Etats-Unis et à la Chine, le marché unique a largement échoué, jusqu'à présent, à favoriser l'émergence de champions européens du numérique capables de rivaliser avec les géants américains – à commencer par les GAFAM – et leurs concurrents chinois, notamment les BATX (Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi).

Alors que le numérique est omniprésent, et que le rôle accru qu'il a acquis à la faveur de la crise sanitaire actuelle va en partie perdurer sur le long-terme, l'utilité d'avoir des acteurs européens du numérique se fait sentir. C'est vrai, tout d'abord, pour des raisons économiques : des experts estiment qu'un marché unique du digital pourrait faire croître le PIB de 415 milliards d'euros par an et créer plus de 100 000 emplois dans l'UE – une estimation qui précède la crise sanitaire actuelle et qu'il convient sans doute de réévaluer à la hausse aujourd'hui. Mais c'est aussi une question de souveraineté : les GAFAM représentent un atout stratégique de la puissance américaine, les géants chinois sont associés à la stratégie long terme du pays dans la poursuite de montée en puissance technologique. Les accusations d'une neutralité politique discutables, justifiant des sanctions américaines à l'égard de Huawei et ZTE relaient une question de fond : ne mettons-nous pas notre souveraineté en danger alors que le marché chinois n'est pas ouvert aux entreprises européennes dans ce domaine-là ? La prise de position des entreprises nationales sur ces marchés est une ambition affirmée par les pouvoirs publics dans le plan made in China 2025. Des craintes se sont ainsi exprimées avec virulence dans nombre de pays occidentaux au sujet de Huawei dans le cadre du déploiement de la 5G. Faut-il créer un acteur européen de la 5G ? Malgré les tentatives de Thierry Breton d'imposer le recours à des entreprises européennes en investissant dans la recherche (Ericsson ou Nokia), chaque Etat fait face à un dilemme entre considérations budgétaires et des questions de sécurité et de souveraineté technologique. Exemple moins stratégique, le succès de l'application Tiktok (douyin), première percée internationale sur les NTIC, soulève des questions de long terme sur l'impact mondial des standards chinois en terme de liberté d'expression.

Il convient donc de comprendre les ressorts de l'échec relatif de l'Union à développer, jusqu'à présent, les acteurs du numérique à l'échelle continentale, et de prendre les mesures permettant de faciliter l'expansion hors des frontières nationales originelles.

Une étude du cabinet de conseil en stratégie Roland Berger préconise en ce sens de commencer par renforcer le marché numérique franco-allemand. Il est vrai que, comme souvent, une initiative franco-allemande pourrait entraîner ultérieurement l'adhésion d'autres Etats membres.

Néanmoins, il semble que la crise actuelle permette d'aller plus loin, et de réfléchir à des pistes à l'échelle de l'Union, sous l'égide de la Commission européenne. Le plan de relance économique, actuellement en cours de négociation, qui devrait s'élever à 750 milliards d'euros, peut et doit servir notamment à faire émerger des champions européens du numérique. Airbus est souvent évoqué comme un modèle de réussite économique européenne, mais il n'est sans doute pas nécessaire de créer un conglomérat ex nihilo. La coopération de demain peut reposer sur la mutualisation des forces d'acteurs déjà existants. L'appui financier européen, sous forme de prises de participation, de prêts ou de subventions, doit cependant être accompagné d'une rénovation du droit communautaire de la concurrence. En effet, comme l'a révélé l'affaire Alstom-Siemens, dont la fusion a été interdite en 2019 par la Commission européenne¹³, l'interprétation actuelle du droit de la concurrence privilégie la protection du consommateur au développement de champions européens, nonobstant le fait que les géants extra-européens ne souffrent pas de cette limite.

Le refus de la fusion Alstom-Siemens par la Commission européenne au nom de la concurrence soulève de nombreuses questions autour du marché de référence. Cette fusion était perçue par la France et l'Allemagne comme la possibilité de créer un acteur européen capable de concurrencer les entreprises chinoises, même s'il est vrai qu'elle créerait un quasi-monopole sur le marché ferroviaire européen. Derrière cette fusion se posent de nombreuses questions autour de la protection de nos économies et de nos fleurons européens dans une Union européenne très ouverte : peu de barrière douanière et des principes de concurrence forts pouvant aller à l'encontre d'un patriotisme économique. Si cette ouverture facilite la mondialisation, des questions surviennent lorsqu'il n'y a pas de réciprocité avec d'autres pays. Aussi, la protection de l'économie européenne est un vaste chantier sur lequel la Commission devrait avoir un rôle moteur et de coordination prépondérant même si pour l'instant les États refusent de lui accorder.

Quelques mesures concrètes pour une indépendance européenne plus forte

Une Union au niveau du trafic des données et des services devrait être créée pour renforcer l'indépendance :

- Disposer d'un service européen de vidéoconférence et une plate-forme de collaboration vidéo stables et sûrs.
- Disposer d'une plate-forme européenne de communication textuelle qui permette à chacun de partager des liens, des textes et des fichiers avec des groupes et de collaborer (par exemple, famille, groupes primaires, équipes, etc.) sur une base volontaire.
- Disposer d'un moteur de recherche européen permettant de trouver rapidement et facilement des informations avec une fonction spéciale pour identifier des offres et de l'aide en matière d'écologie.
- Disposer d'un portail numérique fonctionnant comme un compte bancaire, afin que chaque individu soit propriétaire de ses données et puisse prendre la décision de faire un don, par exemple pour des raisons scientifiques, ou de vendre ses propres données ou non.
- Développer d'une charte européenne sur l'intelligence artificielle et l'apprentissage des machines pour servir l'humanité et assurer la liberté individuelle.

Les services devront être décentralisés (au moins hébergés par chaque pays) en vertu du principe de protection des données et développés dans le cadre des politiques de l'UE. Le développement d'une Union au niveau des données et des services implique le renforcement de la protection des actifs incorporels. Cela inclut donc la protection des brevets réels, la protection des logiciels, les marques, la protection des dessins et modèles et la détention du savoir-faire.

Renforcer la coopération dans le domaine de la santé

S'il y a un secteur où les carences de la solidarité européenne ont été mises à nu, c'est bien la santé ! Certes, l'Union européenne n'a quasiment aucune compétence en matière de santé publique et les images savamment orchestrées de l'aide chinoise à l'Italie ont été désastreuses pour l'imaginaire européen. Rappelons quand même que cette propagande est trompeuse et la réalité plus complexe. En effet, certains pays comme l'Allemagne a accueilli des patients d'autres États membres et l'Union a, bien que tardivement, réagi pour coordonner une réponse en la matière. Signalons au passage l'existence d'échanges de matériel médical entre l'Union et la RPC largement réciproques¹⁴.

Toujours est-il que la Commission a décidé de saisir cette opportunité pour agir sur le sujet. Elle a tiré les leçons des lacunes de la réponse communautaire en proposant des premiers mécanismes de coopération dans le domaine de la Santé, notamment la création dans le cadre du nouveau budget d'un programme « EU4Health ». Ce programme serait constitué d'un fond de 9,5 milliards d'euros - contre 400 millions d'euros actuellement - pour investir dans la santé, constituer des stocks

européens de médicaments et de matériel et permettre le renforcement de la coordination opérée par les agences européennes. Les objectifs sous-jacents sont :

- De muscler la réserve stratégique de matériel médical 'RescUE' pour permettre une réaction collective ;
- De sécuriser les approvisionnements en médicament : Selon l'Agence européenne du médicament (EMA), 40 % des médicaments finis vendus dans l'UE proviennent de pays tiers et 80 % des principes actifs sont fabriqués en RPC et en Inde ;

De relocaliser la production via un système d'incitation grâce à des subventions européennes et un accès facilité au marché.

Si toutes ses propositions vont dans le bon sens et espérons que la Commission obtiendra gain de cause, nous pensons qu'outre la redynamisation des agences de santé comme le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, il faudrait aller encore plus loin avec la création d'un véritable service médical européen. Il piloterait la relocalisation de la production sur le territoire européen par une politique commune du médicament et coordonnerait au niveau européen les programmes de recherches médicales : vaccins, médicaments innovants, etc. Ce service serait en charge d'améliorer la collaboration entre les Etats pour éviter ce que l'on assiste aujourd'hui dans la recherche du vaccin contre la Covid-19. Il est également souhaitable qu'une part plus importante du budget européen soit dédiée à la recherche européenne en complément des investissements nationaux pour permettre à l'Europe de combler son retard en matière de recherche scientifique.

Cette augmentation de financement européen devrait alimenter en priorité les fonds pour le Conseil européen de la recherche. Cela garantira une recherche de la plus haute qualité en Europe. Par ailleurs, la création de fonds européens spécifiquement dédiés à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée permettra la création de pôles de recherche de pointe au sein de l'Union européenne. Elle se doterait ainsi d'outils pour faire face aux prochaines crises sanitaires.

Il nous semble important que les résultats de recherche financée par des fonds publics doivent être en libre accès. Dans cette perspective, la poursuite et le développement du Plan S est une piste envisageable. Il s'agit d'une initiative de publication en libre accès, soutenue par un consortium international de bailleurs de fonds de la recherche. L'objectif est que les publications scientifiques soient publiées dans des revues ou des dépôts en libre accès, si elles ont été financées par des subventions publiques comme le CER¹⁵. Pour faciliter l'accès aux données scientifiques, il pourrait être intéressant de développer un réseau européen des données interactif. Également, la création d'une méta-plateforme avec des analyses visuelles en temps réel dans de multiples disciplines devrait contribuer à favoriser l'innovation dans le domaine scientifique en trouvant des ressources d'information interdisciplinaires.

Une solidarité environnementale

L'Europe est le seul échelon cohérent pour de réelles actions environnementales pour lutter contre la crise climatique. D'une part, la taille du marché unique est suffisante pour avoir un impact significatif et influencer une conduite de changement grâce à la création de nouvelles normes. D'autre part, il rend complexe les actions individuelles à l'échelle d'un pays comme nous avons pu le constater sur les débats autour de l'interdiction des pesticides et la peur des agriculteurs d'une concurrence déloyale intra-européenne.

Profondément touchés par la crise climatique qui s'annonce, nous espérons que toutes les mesures annoncées dans le cadre du Green New Deal ne seront pas décalées sine die au nom de la relance économique. Même s'il est utopique de considérer que l'intégralité des plans de relance doit tourner autour de l'environnement, conditionner l'obtention des aides économiques à des engagements environnementaux forts nous paraît être un bon compromis. Surtout nous considérons que le Green New Deal constitue un préalable qui doit être amplifié plutôt que renié dans le cadre des plans de relance de chaque Etat. La Commission envisagerait de relever son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 de 50 % ou 55 % par rapport au niveau atteint en 1990, alors qu'actuellement l'objectif est une réduction de 40 %. D'ailleurs l'Union européenne en tant que signataire des accords de Paris s'était engagé à la neutralité carbone en 2050 (article 4), cependant jusqu'à présent cet objectif n'était pas partagé par tous les États membres. Le Conseil européen du jeudi 5 mars a validé cet objectif et la stratégie de la commission pour y parvenir dans le cadre de la loi climat présentée la veille. L'accord prévoit des contributions nationales (NDC) révisées tous les 5 ans pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (stratégie indépendante de chaque état membre) ainsi qu'une stratégie long-terme à 2050 qui sont adressées à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Si l'Europe veut réussir une véritable transition écologique elle doit s'en donner les moyens. A ce titre, le budget européen doit être mobilisé pour accompagner les secteurs en transition et en investissant dans les secteurs de l'économie verte. L'instauration d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne sur l'importation de produits pourrait être un moyen pour financer cette transition en contribuant au budget européen comme cela a été proposé récemment. Sans forcément renchérir les prix des biens produits au sein de l'Union, elle inciterait mécaniquement les produits exportateurs dans l'Union à s'aligner sur nos critères et permettrait d'utiliser l'attractivité du marché européen comme effet de levier. L'Union européenne doit aussi mieux coordonner les différentes politiques environnementales nationales pour assurer une cohérence de l'ensemble.

Ainsi l'Europe doit retravailler l'intégralité de ses normes environnementales pour amorcer une transition de son marché intérieur et tenter de créer de nouveau standard au niveau mondial. Les domaines dans lesquels ses normes pourraient s'appliquer sont infinis, sans vouloir être exhaustif voici une liste de quelques secteurs dans lesquels l'actualisation ou la création de normes européennes serait bienvenue :

- Le transport : Fixer des normes plus strictes en matière d'émission de gaz à effet de serre pour les véhicules polluants et des flottes aériennes ; favoriser l'essor des mobilités dites douces ; doter l'Union d'une véritable politique ferroviaire ;
- L'agriculture : Augmenter le budget du deuxième pilier de la PAC et simplifier les démarches

administratives pour en bénéficier, rendre plus transparent l'évaluation des produits phytosanitaires et plus largement des produits chimiques, adopter un plan ambitieux de réduction de l'usage des pesticides, réduction des quotas de pêche ;

- Le bâtiment : Instaurer un niveau d'isolation minimum et un plafond maximum pour les émissions des systèmes de chauffage ;
- L'économie circulaire : Interdiction des emballages plastique à usage unique ; créer un système de consigne européen ; accroître les efforts de recyclage en fixant des taux minimums de recyclage par filière et en leur accompagnant pour les atteindre.

L'Union européenne doit aussi mettre en place les conditions pour créer un véritable marché européen vert. Outre l'instauration de normes européennes évoquées précédemment, il est indispensable d'empêcher la vente de produits importés qui ne respecteraient pas la législation européenne notamment par rapport aux pesticides ou l'empreinte carbone.

La mise en place d'une politique énergétique commune au niveau européen permettrait également d'accélérer cette transition écologique. Il est cependant nécessaire que cette mutualisation passe par l'adoption d'une position partagée sur l'utilisation des énergies fossiles comme le charbon et de l'énergie nucléaire pour définir une stratégie cohérente de développement et de soutien aux énergies renouvelables.

Enfin d'un point de vue économique, la Commission européenne pourrait décréter une véritable préférence pour l'écologie en incitant les pays de la zone euro à investir dans la transition écologique. Ainsi, malgré une mise en œuvre complexe, il paraît souhaitable que les investissements en faveur de la protection de l'environnement soient sortis du calcul des déficits. Pour éviter tout laisser aller, la Commission européenne pourrait être chargée d'approuver la sortie des dépenses d'investissement dès lors qu'elles sont conformes aux priorités européennes. Une autre option serait d'inciter la BCE à racheter uniquement les dettes « vertes ». Ce nouveau programme de rachat de dette permettrait notamment de soutenir les pays les plus endettés dans leur transition environnementale.

Quelques mesures pour lutter contre le réchauffement climatique

- Création de cartes de chaleur et d'ombre pour chaque ville/région européenne afin d'identifier les rues et les lieux « agréables ». Les emplacements des « rues agréables » sont sélectionnés sur la base de la carte de chaleur de la ville concernée en coordination avec les unités administratives (districts, arrondissement). La carte de chaleur indique les endroits où le besoin de refroidissement est le plus urgent. En outre, la carte donne également des informations sur la structure de la population, en indiquant où vivent de nombreux enfants et personnes âgées qui sont particulièrement touchés par les conséquences des températures élevées. La carte des ombres est un outil supplémentaire pour trouver des endroits potentiellement frais et permet une plantation intelligente.
- Création d'une carte du potentiel solaire pour chaque ville/région européenne : Cette carte fournira des informations sur l'adéquation des toits des villes respectives à l'utilisation de l'énergie solaire. Dans une application internet, vous pouvez interroger le potentiel énergétique théorique des toits de votre ville.

- L'aménagement intelligent du territoire crée de nouvelles tendances dans les villes post-pandémiques et garantit des villes respectueuses des cyclistes et des piétons. Il existe des incitations à la « mobilité active ». Ainsi, les vélos et les vélos électriques, les roulettes électriques et les vélos de transport de marchandises sont encouragés.
- Création ou restauration de petits parcs via une initiative européenne. L'expérience de confinement montre que les petits et les grands parcs occupent une place essentielle dans la vie quotidienne. Ils servent de lieux de détente, ont des fonctions sociales et de voisinage, les enfants y trouvent une aire de jeux et, en été, ils ont une fonction de rafraîchissement. Ils jouent également un rôle important dans la santé mentale et physique du citoyen.
- Promotion d'une nouvelle sensibilisation aux espaces publics et à l'importance de la qualité des mesures de séjour et de distance.
- Rendre obligatoire la publication de rapports sur l'impact social et environnemental pour les organisations européennes, nationales, commerciales et non gouvernementales : On ne comprend pas bien comment les activités d'une organisation sont liées à l'impact social et environnemental et comment le mesurer. Il n'y a pas de consensus sur la mesure et sur la manière dont elle évalue positivement la performance globale de l'organisation (y compris la performance financière et non financière). Une section obligatoire sur ces sujets devrait être insérée dans les rapports annuels de chaque organisation sur leurs activités opérationnelles. L'objectif est d'évaluer les impacts à un niveau de reporting de la plus haute qualité possible afin de rendre les efforts de durabilité plus visibles pour les décideurs, les employés et les parties prenantes.

Une Europe souveraine dans un monde incertain

Dans son discours d'inauguration devant le Parlement européen, Ursula Von Der Leyen, présidente de la Commission européenne a insisté sur le rôle géopolitique de l'Europe qu'elle souhaite développer et renforcer davantage durant son mandat. L'Union européenne doit porter les valeurs qu'elle défend sur son territoire et à l'international, refuser l'unilatéralisme et le repli sur soi, et œuvrer pour la paix et une amélioration durable des conditions de vie.

Renforcer le rôle de l'euro à l'international

Depuis des décennies, les Etats-Unis se servent du dollar comme moyen de pression et de diplomatie. Cette instrumentalisation a des conséquences néfastes pour les entreprises européennes qui non seulement se voient infliger des sanctions financières très importantes mais ne sont également pas libres de s'installer là où elles le souhaitent. En témoigne le retrait américain de l'Accord de Vienne sur le nucléaire iranien à la suite duquel certaines entreprises françaises ont abandonné leur plan de développement en Iran. Bien que des parades existent avec le règlement européen (CE) n° 2271/96 dit « de blocage » mis à jour pour le cas iranien ou encore la société de paiement INSTEX, elles ne sont pas suffisamment efficaces pour véritablement protéger les entreprises européennes¹⁶.

Dès lors, pour affirmer sa souveraineté, l'Union européenne devrait agir sur deux plans. D'une part, sanctionner elle-même davantage les entreprises européennes qui ne respecteraient pas les règles anti-corruption et les sanctions internationales de l'ONU et des pays membres. Même si des sanctions existent déjà, celles-ci sont souvent perçues comme trop peu importantes par les Américains qui voient dans la corruption une façon de fausser la concurrence. Si le principe non bis in idem n'a pas toujours été respecté par les Américains, ils ont tendance à s'y tenir lorsqu'ils jugent que les sanctions données par les Etats sont suffisamment importantes. D'autre part, promouvoir davantage l'utilisation de l'euro dans les accords bilatéraux et les grands échanges mondiaux, notamment de matières premières. L'euro joue déjà un rôle international important : entre 20 et 25 % des billets en euros sont détenus en dehors de la zone euro. De plus, elle peut déjà être utilisée comme monnaie de réserve (dans les réserves de change), d'épargne (support de thésaurisation, notamment en période de tensions), d'échange (pour les exportations ou importations) ou d'ancrage (certains pays fixant leur monnaie sur l'euro). Il s'agit désormais pour l'Union européenne de renforcer encore ce rôle pour réaffirmer son indépendance vis-à-vis du dollar et de se protéger de l'usage fait par les Etats-Unis.

Renforcer la puissance normative de l'Union européenne

Accroître le rayonnement diplomatique de l'UE doit également s'opérer en tirant parti d'aspects intrinsèques à sa nature même, dont sa puissance normative. Celle-ci devrait premièrement s'opérer dans le domaine des droits de l'Homme, dans lequel l'UE présente une compétence forte. Face à la remise en cause de l'Etat de droit dans certains États membres (Pologne, Hongrie), le respect de ces droits est continuellement menacé dans l'effort de lutte contre la crise sanitaire. Si des contrôles frontaliers internes refont actuellement surface au sein de l'espace Schengen, certains Etats ont fermement limité la libre circulation des citoyens, ainsi que le droit au commerce. Les récentes velléités de pouvoir du Premier ministre hongrois Viktor Orbán témoignent du cadre nécessaire à apporter à ces pratiques. Pour renforcer son arsenal diplomatique, l'Union devra alors réaffirmer sa compétence normative pour protéger sa légitimité démocratique, tant sur le plan interne qu'à l'international.

Mettre à profit cette normativité doit aussi permettre à l'Europe de s'affirmer comme un phare pour le monde, et retrouver son poids face à la RPC et aux Etats-Unis. Tirer parti de « l'effet de Bruxelles » du professeur Anu Bradford dans la capacité de l'UE en matière de régulation de marchés et de protection de données pourrait ouvrir une des voies à suivre pour l'Europe de demain. Au cœur d'un questionnement global des pratiques néo-libérales, elle devra œuvrer pour la conciliation des intérêts commerciaux avec le respect strict des régulations, surtout en matière de protection environnementale et de pratiques anticoncurrentielles, dans un monde post-Covid-19 et post-Brexit.

Adopter une politique ambitieuse pour les futurs élargissements

L'élargissement européen doit se poursuivre mais selon des règles précises. Ce choix de l'intégration est dicté par les dernières tendances géopolitiques, et notamment pour répondre à une influence croissante de la RPC dans les Balkans occidentaux, illustrée une nouvelle fois pendant la crise actuelle¹⁷. Le 6 mai 2020, lors du sommet de Zagreb qui s'est tenu par visioconférence, l'Union européenne a rappelé être favorable à l'intégration des Balkans occidentaux au sein de l'Union¹⁸.

Néanmoins celle-ci doit se faire de manière rationnelle et organisée afin de permettre une bonne intégration sans remettre en cause la construction et les acquis d'aujourd'hui. Les réformes ambitieuses, déjà initiées dans le domaine de l'état de droit, doivent être poursuivies et approfondies. L'Union ne peut pas se permettre d'accueillir en son sein des pays qui ne respectent pas ses valeurs, au risque d'être fragilisée encore plus et de donner raison aux eurosceptiques. La déclaration faite à l'issue du sommet du 6 mai va dans le bon sens, les luttes contre - entre autres - la corruption, les trafics organisés et en faveur d'une meilleure gouvernance et du respect de l'égalité femme/homme doivent être posées comme conditions sine qua none à l'intégration. Pour cela et pour préparer un élargissement futur, des partenariats toujours plus inclusifs doivent être encouragés, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé. En outre, les pays des Balkans devant faire face à des menaces similaires en termes de désinformation, terrorisme et cybersécurité, la politique européenne de sécurité commune est également un domaine important de coopération à développer et qui aura sur le long terme l'avantage de renforcer la défense européenne.

Rendre l'Union européenne plus autonome en matière de défense

La lettre des Ministres de la défense¹⁹ italien, espagnol, allemand et français le rappelle avec force, la sécurité et la défense doivent rester une priorité. Le monde est de plus en plus incertain, avec des menaces qui se diversifient d'où un besoin d'être prêt. La relation transatlantique a connu des remous ces dernières années et l'OTAN a pu être remis en cause. Les Etats membres doivent continuer de développer, aux côtés de l'OTAN, une défense de l'Union européenne. Le Livre Blanc sur l'avenir de l'Europe²⁰ l'a bien noté, l'Union européenne ne doit pas être naïve et les pays membres doivent apprendre à prendre soin d'eux-mêmes dans un monde toujours très instable et où la relation transatlantique connaît certaines difficultés. Ces défis doivent être vus comme autant d'opportunités pour l'Union européenne pour développer à son tour de véritables capacités de défense. La Coopération Permanente Structurée qui regroupe 25 Etats membres doit être renforcée. L'adoption de 13 nouveaux projets en novembre 2019, qui viennent compléter les projets décidés les années précédentes, va dans le bon sens et témoigne d'un dynamisme intéressant, notamment dans des domaines fondamentaux comme le cyber. Afin de soutenir ces efforts, il faut veiller à ce que l'erreur faite en 2008, à savoir la réduction draconienne des budgets de défense, ne soit pas reproduite. Les chiffres annoncés en mai pour le fonds de défense européenne et la mobilité européenne sont moins importants que prévues mais restent intéressantes, il ne faut pas aller en-dessous²¹, d'autant que comme l'a indiqué Josep Borrell, la crise de la Covid-19 pourrait entraîner des déflagrations géopolitiques importantes²². Dès lors les investissements doivent aller dans le sens d'une plus grande autonomie européenne. Les Etats membres doivent faire coexister leurs politiques économiques et leurs politiques de défense en renforçant la base industrielle et technologique de défense européenne et en recourant davantage à l'achat de matériel européen. En outre, dans un effort de simplicité, les différents instruments de défense européenne et leurs rôles respectifs doivent faire l'objet d'une redéfinition plus claire²³ et le rôle fondamental de l'Agence européenne de défense comme gardienne de la cohérence du système doit être réaffirmé. En soutien de sa politique étrangère, l'Union européenne doit s'imposer comme un acteur majeur de la paix dans le monde, dans ce sens la Facilité européenne de paix et son arrivée en 2021 est un signal fort et encourageant. Dans cette perspective, et à un moment où les négociations pour la limitation des armements connaissent des difficultés croissantes, l'Union européenne pourrait davantage prendre le "lead" dans

ce domaine, tant le continent européen pourrait de nouveau se retrouver entre les deux feux américain et russe²⁴. Enfin la coopération avec les pays tiers, l'OTAN et l'OSCE doit être poursuivie afin de donner des réponses cohérentes à des problèmes communs.

Aujourd'hui, l'Union européenne est à la croisée des chemins. Pour survivre, nous sommes convaincus qu'elle doit continuer d'avancer sur le chemin d'une Union solidaire et souveraine. Si cette aventure doit se faire à 27, force est de constater qu'il est parsemé d'obstacles. Aussi, une solution pourrait d'avancer avec un petit nombre de pays volontaires pour créer un mouvement d'entraînement tel qu'il est proposé dans la partie suivante.

Retrouver une vision de l'Europe

L'Union Européenne souffre de ses incohérences : les comportements des Etats membres et les mécanismes de prises de décisions aboutissent à la confusion, tous les pays n'ayant pas la même vision de l'Europe

Créée avant tout pour que la paix règne sur le continent, l'Europe s'est ensuite construite sur la base d'objectifs politiques et économiques. Néanmoins, force est de constater qu'aujourd'hui, l'espace européen et ses strates (espace Schengen, zone euro, Union européenne) se sont complexifiés au fil du temps. La superposition de ces espaces interroge tant sur la pertinence de ces derniers que sur la cohérence d'ensemble. Le nombre de pays membres n'a cessé de croître, avant d'atteindre un pic à 28 États membres avant le Brexit. L'élargissement de l'Union européenne prête aujourd'hui du grain à moudre aux commentateurs les plus acerbes. Mais ces intégrations ont été réalisées dans des contextes très différents de la conjoncture actuelle. Néanmoins, il était à supposer que ces intégrations s'exécutent sur l'adhésion à un projet commun.

Or, la situation devient aujourd'hui plus que préoccupante. La diversité de comportements des pays européens – qui est d'une certaine manière une des richesses de cet espace – aboutit à une incohérence dangereuse. Le respect des droits et libertés fondamentaux n'est pas le même dans certains pays de l'Europe de l'Ouest et/ou voisins de l'ancien bloc soviétique. L'absence de respect à des principes essentiels pour la pérennité de la démocratie, alors même que ceux-ci figurent dans la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales signée en 1950 et la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne adoptée le 7 novembre 2000, témoigne de comportements dangereux et de divisions inquiétantes pour la survie de l'Union Européenne. À titre d'exemple, ces principes peuvent être notamment l'interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, le droit à la vie, la liberté d'expression et d'information, la non-discrimination, la liberté de conscience, de pensée et de religion, etc...

Parfois, la France fait également l'objet de certaines condamnations de la part des instances européennes (par exemple en matière de droit pénal). D'aucuns pourraient alors affirmer que la France est en mauvaise posture pour vouloir « donner des leçons » à ses voisins européens. Pourtant, le problème n'est pas là. Le droit européen, aussi complexe et illisible soit-il, a au moins le mérite de faire évoluer les législations des Etats membres dans un objectif d'harmonisation à l'égard de nos droits et de nos libertés individuelles ou publiques, mais aussi en matière de normes.

Cependant, si la vision est idéaliste, le constat en est tout autre. Politiquement, économiquement et socialement, l'Union européenne fait l'objet d'une remise en cause quasi permanente en son sein à tort ou à raison. Toujours est-il que les pays de l'Union européenne ne partagent aujourd'hui pas – ou plus – la vision commune d'un destin européen aussi vital que menacé.

Un « noyau dur » de pays, ouvert à tous les autres pays de l'UE, doit aller plus loin et plus vite dans l'intégration européenne et redonner un dynamisme à l'Europe

Sanctionner indéfiniment les pays qui ne respecteraient pas les principes démocratiques européens n'est peut-être pas une solution idéale pour les peuples européens et la législation européenne.

Pourtant, on ne peut pas être un peu dans la zone euro et être européen. On ne peut pas être un peu dans l'espace Schengen et être européen.

L'Europe, parfois engluée dans une technocratie incomprise des peuples, doit se redynamiser autour d'un projet clair et commun fondé sur une coopération renforcée autour d'un « noyau dur ». Cet espace pourrait être délimité autour de critères politiques (respect des droits et libertés fondamentaux, élections régulières), économiques (respect des traités européens et adoption de la monnaie commune), sociaux (gestion commune et harmonisée de la crise migratoire et de celles à venir, fonds communs pour une défense européenne) et culturels (existence d'une deuxième langue commune permettant l'émergence d'une pensée et d'une culture européennes).

Le globish n'est pas la langue qui permet une plus forte intégration européenne

L'Europe ne semble plus faire rêver les peuples. Il semble même y avoir un désamour entre les peuples et l'Europe. La montée des populismes et des nationalismes n'est pas étrangère à cette tendance. Cette montée des nationalismes est favorisée par l'absence de libre circulation des idées, par l'absence de langue tierce de communication entre les peuples.

Parlé par les Européens, l'anglais, qui est la langue maternelle de moins de 2 % des citoyens européens après le départ de la Grande-Bretagne de l'UE, est un anglais appauvri, le globish. Selon Jean Quatremer, « le règne du globish s'est traduit par un appauvrissement de la pensée européenne et de la qualité des textes juridiques, dont beaucoup sont tout simplement intraduisibles dans les langues nationales. » Excepté dans le monde des affaires, le globish n'est pas actuellement la langue tierce qui permettrait d'accroître la compréhension et le dialogue entre les peuples. En outre, le globish véhicule des valeurs et une culture juridique, sociale et économique plus anglosaxonnes qu'européennes.

Choisie par les peuples, une langue tierce commune, apprise dès le plus jeune âge, permettrait d'aller plus loin dans l'intégration d'un « noyau dur » de pays de l'UE

Un des critères d'appartenance au « noyau dur » des pays de l'UE pourrait être l'existence d'une deuxième langue commune apprise dans les écoles par tous les Européens de ce « noyau dur » dès leur plus jeune âge. Ce bilinguisme européen permettrait bien sûr de conserver la langue de chaque pays.

Le choix de cette deuxième langue devrait impliquer les peuples et être effectué par un vote des peuples eux-mêmes au niveau du « noyau dur » de l'Union Européenne.

Ce ne serait pas automatiquement la langue la plus parlée qui deviendrait la deuxième langue commune, si le vote des peuples était à deux tours, le second tour permettant de choisir entre les deux langues arrivées en tête.

La crise de la Covid-19 est un moment privilégié pour réfléchir sur le long et très long terme, que ce soient la crise climatique ou notre vision de l'Europe. Appliquée au « noyau dur » des pays de l'UE, l'existence d'une langue qui soit un vecteur de communication permettrait de renforcer au sein des peuples le sentiment d'appartenance à une même communauté, la Communauté Européenne.

Notes

- ¹ IFRI, L'Europe face à la rivalité sino-américaine - Le coronavirus comme catalyseur, mars 2020 https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/gomart_eam_europe_etats-unis_2020.pdf
- ² Müller, J. W., & Joly, F. (2018). *Qu'est-ce que le populisme ?* Paris, France : Gallimard.
- ³ Commission européenne . (2020, 10 juin). JOINT COMMUNICATION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT, THE EUROPEAN COUNCIL, THE COUNCIL, THE EUROPEAN ECONOMIC AND SOCIAL COMMITTEE AND THE COMMITTEE OF THE REGIONS. Consulté 13 juin 2020, à l'adresse https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication-tackling-covid-19-disinformation-getting-facts-right_en.pdf
- ⁴ Semo, M. (2020, 8 avril). Thomas Gomart : « La crise due au coronavirus est la première d'un monde post-américain ». Consulté 8 avril 2020, à l'adresse https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/04/08/thomas-gomart-la-crise-due-au-coronavirus-est-la-premiere-d-un-monde-post-americain_6035934_3232.html
- ⁵ Allocution de Joseph Borell, le 23 mars 2020, The Coronavirus pandemic and the new world it is creating, texte complet disponible https://eeas.europa.eu/delegations/china_en/76401/EU%20HRVP%20Josep%20Borrell:%20The%20Coronavirus%20pandemic%20and%20the%20new%20world%20it%20is%20creating
- ⁶ Hubaut, L. (2020, 28 avril). La Hongrie et la Pologne s'éloignent encore des valeurs communes de l'UE. Consulté 28 avril 2020, à l'adresse <https://www.lefigaro.fr/international/la-hongrie-et-la-pologne-s-eloignent-encore-des-valeurs-communes-de-l-ue-20200428>
- ⁷ Rovan, A. (2020, 31 mars). Ursula von der Leyen rappelle à l'ordre la Hongrie d'Orban. Consulté 1 avril 2020, à l'adresse <https://www.lefigaro.fr/international/ursula-von-der-leyen-rappelle-a-l-ordre-la-hongrie-d-orban-20200331>
- ⁸ Paul Magnette. (2017). *Le régime politique de l'Union européenne*. Paris, France : SciencesPo Les Presse.
- ⁹ Paul Magnette. (2017). *Le régime politique de l'Union européenne*. Paris, France : SciencesPo Les Presse.
- ¹⁰ Paul Magnette. (2017). *Le régime politique de l'Union européenne*. Paris, France : SciencesPo Les Presse.
- ¹¹ Les Echos, 4 juin 2020, La BCE amplifie son soutien à l'économie européenne face à la violence de la récession
- ¹² Commission européenne, 27 mai 2020, Le budget de l'Union, moteur du plan de relance pour l'Europe
- ¹³ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_19_881
- ¹⁴ Ifri, 29 Avril 2020, Covid-19 and Europe-China Relations. A country-level analysis https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/etnc_special_report_covid-19_china_europe_2020.pdf
- ¹⁵ « Plan S » and « cOAlition S » – Accelerating the transition to full and immediate Open Access to scientific publications. (s. d.). Consulté 14 juin 2020, à l'adresse <https://www.coalition-s.org/>
- ¹⁶ Fabry, E. (2020, 4 mai). Covid-19 : l'urgence d'un contrôle renforcé des investissements étrangers. Consulté à l'adresse <https://institutdelors.eu/publications/covid-19-lurgence-dun-controle-renforce-des-investissements-etrangers/>
- ¹⁷ Center for Strategic & International Studies, China's "Hub-and-Spoke" Strategy in the Balkans, April 2020 https://csis-prod.s3.amazonaws.com/s3fs-public/publication/200427_ChinaStrategy.pdf?4LtK1j9.x9mkUNibN_vhkiZGtCauyH0w&utm_source=CSIS+All&utm_campaign=2810e5ea4d-EMAIL_CAMPAIGN_2020_04_03_05_50_COPY_01&utm_medium=email&utm_term=0_f326fc46b6-2810e5ea4d-222071717
- ¹⁸ Déclaration de Zagreb, 6 mai 2020. (2020, 6 mai). Consulté à l'adresse <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/05/06/zagreb-declaration-6-may-2020/>
- ¹⁹ « At the heart of our European Union ». (2020, 29 mai). Consulté à l'adresse <https://www.gouvernement.fr/en/at-the-heart-of-our-european-union>
- ²⁰ Livre blanc sur l'avenir de l'Europe. (2017, 1 mars). Consulté à l'adresse https://ec.europa.eu/commission/future-europe/white-paper-future-europe_fr
- ²¹ Sprenger, S. (2020, 29 mai). The European Union's defense ambitions are still showing signs of life. Consulté à l'adresse <https://www.defensenews.com/global/europe/2020/05/29/the-european-unions-defense-ambitions-are-still-showing-signs-of-life/>
- ²² Brzozowski, A. (2020, 13 mai). Europe's defence budget up in the air amid COVID-19 recovery spending. Consulté à l'adresse <https://www.euractiv.com/section/defence-and-security/news/europes-defence-budget-up-in-the-air-amid-covid-19-recovery-spending/>
- ²³ Mauro, F. (2020, 27 janvier). European defence : Challenges ahead. Consulté à l'adresse <https://www.iris-france.org/143892-european-defence-challenges-ahead/>
- ²⁴ Brzozowski, A. (2020b, mai 28). Disarmament expert : EU isn't doing enough on arms control. Consulté à l'adresse <https://www.euractiv.com/section/defence-and-security/interview/disarmament-expert-eu-isnt-doing-enough-on-arms-control/>

POUR LA RÉINVENTION D'UNE ÉCONOMIE AU SERVICE DE TOUS

Contributeur: Alexandre Mancino, Florian Mante, Timothée Decombe, Florence Bourjij, Joseph Barbaste, Soufien Bousteila, Lamfaddel Dafir, Joël Lapeyronie

Résumé

La crise de la Covid-19 a agi comme un révélateur de tendances de fond et anciennes. En entraînant les décideurs politiques en terrain inconnu de la science économique, elle a permis de remettre en question le rôle donné à l'économie dans nos sociétés et à la division internationale du travail. De la critique de l'absurdité écologique de l'organisation des chaînes de valeur à la dénonciation d'un système permettant aux pays riches de continuer à profiter de la rente coloniale, en passant par le problème de la souveraineté en tant que sécurité des approvisionnements, nous pensons que le fonctionnement de l'économie doit être mis au service

d'une société moins inégalitaire et plus durable.

Si la mondialisation a créé de la valeur, elle n'a pas été partagée par tous de la même manière. La capacité des États à agir a été réduite par des visions néo-classiques de l'économie et par la force de la mondialisation. Les inégalités qui en découlent ne sont pas des fatalités. L'innovation et la transition écologique permettront de relancer l'économie et la société tout en maîtrisant les inégalités.

À court-terme, l'important est la reprise de l'activité et pas de politique d'austérité : les plans de soutien pour les ménages comme pour les entreprises vont dans le bon sens ; au niveau européen, la coordination doit être étendue et la solidarité accentuée par la mutualisation de la dette.

À moyen-terme, il faut recréer de l'activité là où elle est utile et indispensable : financer la transition écologique, notamment en réfléchissant à modifier le mandat de la BCE ou au moins à intégrer l'aspect écologique dans son fonctionnement afin de repolitiser l'outil monétaire.

À plus long terme, il faut entrer dans une nouvelle période de régulation du capitalisme pour plus de justice et d'écologie, notamment par une orientation ambitieuse de la gouvernance internationale : employer d'autres indicateurs que le PIB dans la conduite des politiques publiques, pour, entre autres, mieux maîtriser les inégalités via un système de taxation plus juste et une gouvernance des entreprises favorisant un meilleur partage de la valeur, le tout en s'inscrivant de manière "précautionniste" dans la concurrence internationale, par la mise en place de barrières douanières écologiques & fiscales.

Introduction

Pour le monde, demain

L'économie a toute sa place dans le monde de demain, mais ne doit pas prendre toute la place.

L'économie a toute sa place dans le monde d'après, que ce Manifeste cherche à définir et orienter. Toute sa place, certes, mais peut-être qu'un début de solution pour construire le monde de demain est de ne pas lui accorder toute la place. Définir quel doit être l'espace d'influence de la pensée économique, là où il est légitime que l'économiste s'exprime voire oriente les décisions publiques et privées, et en définir les limites ou du moins reconnaître explicitement les nœuds d'interactions avec les autres disciplines et les sphères dans lesquelles elles sont plus légitimes encore à orienter les choix de société que nous faisons collectivement. Voilà peut-être le premier grand tournant de cet après crise. Après tout, depuis quand un Président de la République avait-il pris une décision qui concernerait près de 70 millions de Français et coûterait vraisemblablement 6 points de PIB¹ sur la foi d'un avis et d'un consensus de la communauté scientifique ? Le début de la crise de la Covid-19 telle que l'ont connue les Français et qui démarre à l'annonce du confinement le lundi 16 mars 2020 a cela de révolutionnaire que le seul guide de la décision publique, alors, ne venait plus de l'économie ou de l'opportunité politique, mais bien de la sphère d'influence de la communauté scientifique et de leurs méthodes.

Alors de quoi parle-t-on quand on dit « économie » et quelle économie voulons-nous voir émerger dans ce monde dont nous commençons à tracer aujourd'hui les contours et dont il est en notre pouvoir de le modeler ? L'économie est incontournable, on ne peut l'éluder, car elle est l'étude de l'allocation des ressources telles qu'elles sont impliquées dans les processus de production mais aussi de redistribution. Maurice Godelier, fondateur de l'anthropologie dite économique² nous rappelle que l'économie n'est en rien une notion liée uniquement au monde moderne ou contemporain. L'économie émerge nécessairement dès lors qu'il y a des rapports et des échanges entre les femmes, les hommes, leur environnement naturel aussi bien que construit.

Prendre en compte le monde d'aujourd'hui, le pragmatisme nous y oblige. Bâtir le monde demain, a contrario, nous invite à penser librement en nous délestant de toutes chaînes dogmatiques.

L'économie c'est ainsi beaucoup plus que le modèle économique que nous connaissons aujourd'hui, à savoir un modèle dont on dit qu'il est à la fois néolibéral, globalisé et capitaliste. Trois termes, là encore, qui méritent toute notre attention car ils sont sujets à amalgame et déformation. Nous reviendrons sur ces termes. L'important, ici, est de comprendre que l'exercice que nous allons développer dans les pages qui suivent sera systématiquement en tension entre deux bornes. D'un côté, c'est avec l'ambition de nous servir d'un œil neuf et non pétri de nécessités idéologiques que nous aimerions parler d'économie. Nous pensons que l'absence a priori de dogmes dans les pages qui suivront rendra à la fois notre propos plus riche mais aussi plus facilement assimilable, c'est-à-dire prêt à être débattu, par un public large et divers dans ses opinions. D'un autre côté, nous sommes pragmatiques. Nous vivons aujourd'hui dans un monde majoritairement capitaliste dans l'allocation des ressources, de plus en plus globalisé, c'est-à-dire que les échanges en volumes et en valeurs, qu'ils soient commerciaux, scientifiques, culturels, se font de plus en plus avec les restes du monde et néolibéral dans son organisation, c'est-à-dire que la valeur marchande prend une place prépondérante dans l'existence et la direction des échanges. Nous ne pouvons pas faire fi de cet état de fait. Il s'agit des bases sur lesquelles nous partons et nous devons composer avec ces bases, y compris les avantages et inconvénients qu'elles produisent.

La crise de la Covid-19, un révélateur de tendances de fond et anciennes

Mondialisation des échanges, politique économique, industrie et innovation pour demain

La crise de la Covid-19 a, en l'espace de deux mois, mis en pleine lumière des tendances qui étaient installées depuis de nombreuses années. La première c'est l'interdépendance étroite entre les pays du monde, voire entre les grandes puissances. La spécialisation des économies crée des pôles et des clusters. Efficaces du point de vue des coûts en temps normal, cela a deux conséquences plus dangereuses. Cela fait porter un risque fort de rupture des chaînes d'approvisionnement. C'est le manque de diversification. Cela génère des tensions entre zones, celles dépourvues de ces clusters soit à cause de la délocalisation (pays riches) soit parce qu'elles n'ont pas encore réussi à entrer dans l'univers ultra-compétitif de ces clusters (pays pauvres) avec celles qui bénéficient à plein de cet essor industriel qu'elles connaissent souvent depuis le début des années 1980. La crise de la Covid-19 offre l'opportunité de mitiger ces deux risques en même temps : la diversification des zones

d'approvisionnement des chaînes de valeur peut contribuer à relocaliser ou rapprocher une partie et peut permettre à certains États prêts et demandeurs d'entrer dans le concert des ateliers du monde³. La relocalisation si elle doit avoir lieu sera sans doute axée vers des biens stratégiques, la difficulté étant de définir un périmètre à ce mot. Qui eût cru que des masques en papier non réutilisables puissent être des biens stratégiques il y a encore trois mois et alors même que l'Union Européenne avait acté exactement un an avant le début de la crise, le 27 mars 2019⁴, l'abolition progressive de ces mêmes objets ?

Une économie qui participe à la prospérité pour tous et des modèles économiques qui se transforment

Si l'on redescend à une échelle plus nationale, ce que la crise de la Covid-19 a fait ressortir très nettement, c'est que l'économie se réalise au sein de sociétés et que, à la fin des fins, ce sont les sociétés qui comptent, pas les économies. De ce constat, deux déductions. L'économie doit fonctionner pour les gens. Le gouvernement est indispensable au bon fonctionnement de l'économie.

Fonctionner pour les gens, cela sous-entend pour tous les gens, de la manière la plus large qu'il soit possible. Cela revient donc à introduire des métriques d'équité, ou fairness, dans les métriques économiques. Les inégalités spectaculaires de revenus et de richesses que notre monde connaît depuis les années 2000, se sont ici doublées d'inégalités latentes dans notre société mais plus invisibles comme les chances de réussite à l'école ou de trouver un emploi à la mesure de ses qualifications. L'économie doit pouvoir apporter des réponses concrètes et tangibles dans ces domaines, que ce soit par la fiscalité, la redistribution, l'investissement ou tout simplement la réglementation.

Les inégalités de revenu sont quant à elles associées à deux phénomènes. Le premier phénomène c'est la décorrélation de plus en plus importante entre la valeur de marché des biens et services et leur utilité sociale, que l'on peut également désigner comme précarisation des classes moyennes. Ici on a vu les infirmières, les manutentionnaires ou les caissières, comme apportant des services essentiels à l'économie mais n'étant pas rémunérés à la juste valeur de leurs efforts et de leur travail. L'inégalité devant le revenu est un deuxième facteur. Seuls 17 % des Français détiennent des valeurs mobilières (e.g. actions) et plus de 40 % d'entre eux n'ont pas de biens immobiliers⁵ amplifiant le gouffre qui sépare différentes catégories d'épargnants. Pour faire face à ces inégalités des formes alternatives de production économique, plus inclusives et respectueuses de l'environnement au sens large, émergent et prennent corps dans des textes de lois⁶. Des grandes entreprises, comme les mutuelles, proposent des modèles de distribution des richesses créées pour qu'elles soient mieux réparties. Ici pas de révolution, mais des changements importants dans les modes de production et de partage de la richesse peuvent infléchir le cours de l'histoire.

Échelle de décision, souveraineté économique et gouvernements

Des deux constats précédents, le premier à une échelle globale, le second à une échelle plus nationale, il ressort que des changements de paradigmes, de méthodes, d'objectifs sont nécessaires. Ces changements pour advenir et se maintenir dans le temps auront besoin de structures. Le type de structure qui se mettra en place n'est pas anodin : sa légitimité autant que son effectivité sont clé pour son succès. C'est en ce sens qu'on parlera de « gouvernement » au sens large : ce mot contenant

à la fois les capacités propres à la gouvernance et en sus une forme de légitimité (élection directe, indirecte, savoirs, sélection). Le marché seul est structurellement incapable de garantir l'intégrité des sociétés. L'économie doit être un moyen de répondre aux problèmes que nous avons cités, non pas de les amplifier. Deux questions se posent alors. Tout d'abord de quelle manière les gouvernements, qui à l'échelle nationale se confondent encore avec l'État, sont capables de garantir l'intégrité de la société qui en retour lui confère sa légitimité ? La régulation est un des moyens : agissant comme une superstructure vis-à-vis du marché. D'autres moyens sont possibles, comme la nationalisation ou la programmation économique (qui par exemple existe encore largement dans le domaine de l'énergie⁷ afin de respecter les accords de Paris). Demain, comme aujourd'hui et hier, certaines décisions seront mieux prises si elles se font à une échelle globale⁸ ou régionale⁹ plutôt que nationale¹⁰ ou locale. Se pose alors la deuxième question : à quelle échelle la souveraineté économique doit-elle s'exercer pour répondre à quels problèmes ?

Les pages qui suivent ont comme objectif de décrire plus précisément et concrètement les trois grands champs d'étude qui ont été esquissés ici, échelle de souveraineté économique, contenu, forme et champ de la politique économique et industrielle de demain, une économie qui participe à la prospérité partagée. Après un état des lieux qui fixera des ordres de grandeur et montrera pourquoi ces champs d'étude sont clé pour bâtir le monde de demain, des propositions actionnables seront faites pour alimenter le débat public.

La mondialisation a créé de la valeur. Elle n'a pas été partagée par tous de la même manière. Les organisations internationales et régionales doivent en assurer son fonctionnement pérenne et juste.

La mondialisation en promouvant la valeur marchande au-dessus d'autres valeurs peut fragiliser les sociétés

Ce qui fait la mondialisation du XXème siècle c'est son institutionnalisation et sa prévalence dans la vie quotidienne de plus de la moitié de l'humanité

La mondialisation est un processus via lequel les échanges entre pays du monde augmentent en valeur, en volume ainsi qu'en nature. Les échanges dont il est question sont de nature aussi variée que des biens et des services. Plus précisément, les biens peuvent être des produits alimentaires comme le Nutella, des produits manufacturés, des produits textiles comme les tee-shirts American Apparel, des produits électroniques comme l'iPhone, des produits pétrochimiques comme les plastiques. Les services concernent aussi bien le tourisme de masse ou de luxe, l'industrie culturelle notamment les films et séries, que la communication notamment la publicité ou l'éducation avec l'avènement des MOOCs.

Les échanges internationaux ne sont pas un phénomène né avec la chute du mur de Berlin, la crise pétrolière ou la fin de la seconde guerre mondiale. Ils sont aussi vieux que des sociétés ont existé. D'une certaine manière, l'histoire se rappelle d'ailleurs plutôt les sociétés qui ont vu les échanges internationaux grandir. Cela est vrai de l'empire Perse des Achéménides des Vème et IVème siècle avant JC, de l'empire Mongole sous les Khan de 1206 à 1368, ou bien du grand empire d'Abyssinie qui s'étend sur un millénaire de 990 à 1975 dont le cœur est l'actuelle Ethiopie. La puissance de ces empires et la résonance qu'ils ont laissée s'expliquent tout à la fois par la puissance militaire, l'influence culturelle ainsi que la domination économique.

Malgré cela on peut noter une intensification des échanges à partir du XIVème siècle et pendant la Renaissance. La puissante Venise rayonna grâce à sa domination commerciale en Méditerranée. Le Portugal et l'Espagne furent à partir de 1492, et pendant plus de deux siècles, des empires commerciaux véritablement mondialisés par la distance qui séparaient les territoires européens de ceux d'Amérique du Sud. Avant que la France et l'Angleterre ne leur emboîtent le pas en formant à leur tour des empires qui durèrent jusqu'au milieu du XXème siècle. Cette intensification des échanges s'explique notamment par des progrès techniques qui concernent aussi bien la caravelle que les armes à feu. C'est à dire des moyens de communication que de défense.

Le XXème siècle c'est à la fois l'accélération de la mondialisation et sa généralisation. Accélération car les moyens de communication et d'échanges démultiplient la célérité des échanges et changent de nature. Qu'il s'agisse des porte-containers, des avions cargos, des lignes de fret ou des camions citernes leur vitesse et leur capacité de transport ont augmenté. De nature notamment

avec l'avènement d'Internet des lignes de communication 3G/4G et 5G. Généralisation par l'institutionnalisation de la mondialisation. Cela commence avec la Société des Nations en 1920 qui vise à promouvoir la paix. Les accords de Bretton Woods de 1944 recentrent les débats autour de la stabilité monétaire et le financement des infrastructures nécessaires au développement des pays. En d'autres termes les accords de Bretton Woods actent de manière institutionnelle la centralité de la question économique pour promouvoir la prospérité partagée. Les institutions qui organisent le commerce international comme le GATT puis l'OMC déploient ensuite accord commercial après accord commercial ce qui donnera à la mondialisation tout son essor : l'acceptation de règles communes pour faire du commerce. Qu'il s'agisse de droit fiscal, d'accords douaniers ou de nomenclature définissant la qualité et la typologie des échanges, ce sont ces règles qui vont faire la mondialisation dont on parle aujourd'hui. Elle devient une réalité quotidienne d'abord pour les américains et les européens de 1950 à 1975, puis s'étend aux autres grandes parties de l'humanité, à savoir les asiatiques, les sud-américains et de plus en plus les africains.

La mondialisation a créé de la valeur

La mondialisation dont on parle, c'est ainsi avant tout celle du commerce. En 2015, la part du commerce dans la richesse mondiale a quadruplé par rapport à 1950¹¹.

Certaines zones du monde ont davantage tiré profit de l'augmentation des échanges et se sont bien insérées dans ce qu'il convient depuis 1970 d'appeler les "chaînes de valeur". La Chine est le premier pays qui vient en tête, à juste titre. La part des exports dans la richesse nationale créée est passée de 23 % à 39 % de 1995 à 2009¹², quand la richesse a été multipliée par près de 7¹³. Le poids des exports chinois dans la richesse mondiale est ainsi passé de 0,5 % à 3,3 % de 1995 à 2009¹⁴.

D'autres zones en ont également profité, bien que cela soit moins connu ou moins évident. Ainsi les pays du Nord de l'Union Européenne¹⁵, ont vu la part de leurs exports dans la richesse créée passer de 30 % à 40 % sur la période. Le reste du monde¹⁶ ont en moyenne également assisté à cette intensification des échanges : la part des exports dans la richesse créée est passée de 20 % à 30 % sur la période.

La participation des pays asiatiques comme la Chine et l'Inde ou des pays d'Amérique du Sud comme le Brésil et le Chili à la mondialisation a contribué à diminuer la pauvreté globale. Ainsi, bien que la population ait augmenté de près de 40 % entre 1990 et 2015¹⁷, la pauvreté, définie par la Banque mondiale comme la part de la population vivant sous le seuil des 1,90 \$ PPP¹⁸ par jour, a reculé de manière relative et absolue. Ainsi en 1990, 36 % de la population mondiale représentant 1,9 milliards de personnes, vivaient sous ce seuil ; tandis qu'en 2015 ce taux a reculé à 10 % ou 734 millions de personnes.

La mondialisation a contribué à diminuer la pauvreté globale par deux mécanismes. Les pays où la valeur des exports a augmenté, sont des pays qui produisent, donc où des emplois ont été créés. Ce sont aussi des pays qui ont bénéficié d'investissements étrangers importants, au moins pour construire les usines, mais aussi avec des effets de bords positifs car pour exporter il faut des infrastructures de transport et de télécommunication. Ces deux facteurs augmentent le PIB. En retour, en augmentant la rémunération moyenne et le pouvoir d'achat cela entraîne une augmentation de la consommation qui à son tour augmente le PIB.

La mondialisation crée cependant quatre problèmes de justice sérieux

Malgré ces aspects très positifs en matière d'équité et de distribution des richesses entre les pays, la mondialisation telle qu'elle fonctionne aujourd'hui pose au moins trois problèmes sérieux. Le premier est qu'elle laisse de grands pays qui pourraient s'insérer dans les chaînes de valeurs mondiales, sur le côté de la route. Le deuxième est qu'elle a contribué à augmenter les inégalités à l'intérieur des pays. Le troisième est que le capitalisme actionnarial a fait de la mondialisation son terrain de jeu, favorisant le court-termisme économique. Le quatrième est qu'elle participe fortement au réchauffement climatique et que ce modèle n'est pas pérenne.

Avantages comparatifs, division du travail et mythe de la concurrence pure et parfaite ont mené à une forte spécialisation

Si la mondialisation a eu du succès par la célérité des transformations qu'elle a impliquées dans de nombreux pays, elle le doit notamment à l'une de ses caractéristiques, celle de la spécialisation, qui poussée trop loin peut devenir une faiblesse. La division de travail accroît la productivité. Comme l'écrit Adam Smith déjà en 1776, en travail se divise d'autant plus facilement qu'il existe un marché assez grand pour permettre au plus grand nombre de se spécialiser en continuant d'avoir accès aux biens essentiels qu'il ne produit plus, par exemple de la nourriture ou un logement. La mondialisation lui a ainsi donné un terrain d'expansion maximale. L'économiste David Ricardo a popularisé l'idée selon laquelle les avantages comparatifs des territoires incitent à la spécialisation là où la productivité est la plus forte, ainsi qu'aux échanges et in fine à une augmentation du "bien-être"¹⁹ global. Des débats existent pour savoir si la spécialisation dont on parle porte sur des typologies de produits (produits finis tels que des vêtements ou des chaussures, ou bien composants d'un système comme les puces électroniques) ou bien sur des fonctions (production, marketing, R&D) ou encore sur des tâches (assemblage, transformation, intermédiation). C'est souvent une combinaison des trois que l'on remarque. Par exemple, la Chine est connue pour être l'usine du monde à juste titre car la part des biens manufacturés dans ses exports a été multipliée par 3 entre 1995 et 2009. Mais plus encore, cette usine du monde s'est elle-même spécialisée, en l'occurrence dans le matériel informatique (ordinateur et télécommunication) : elle représente à elle-seule près de 7 % de la valeur mondiale de ces échanges en 2008. À l'inverse l'Inde est un pays en développement qui s'est spécialisé sur une gamme de services, là encore informatiques. Le pays représente ainsi 8 % de la valeur totale des échanges de services informatiques dans le monde en 2008. Le Brésil quant à lui s'est plutôt spécialisé dans l'exportation de produits primaires, qu'il s'agisse de certains métaux ou de produits agricoles (y.c. viandes) totalisant respectivement 4,5 % et 6 % de la valeur totale de ces échanges dans le monde en 2008²⁰.

Premier problème de justice : la concurrence n'est pas pure, car la libre entrée et sortie des acteurs ne se réalise pas entre les pays. Des barrières à l'entrée existent laissant de côté de nombreux pays pauvres

Cette hyperspécialisation crée aujourd'hui des problèmes d'équité vis-à-vis des pays pauvres candidats à la mondialisation. Par exemple, l'Éthiopie, pays situé dans la corne de l'Afrique, cherche à développer ses entreprises manufacturières ainsi que ses exports en textile. Sa compétitivité reste limitée par la concentration de ces activités dans des pays asiatiques tels que la Chine, le Bangladesh et l'Indonésie. Nous pourrions dire la même chose du Cameroun qui nourrit une partie de l'Afrique centrale de ses produits agricoles, mais pas beaucoup au-delà.

Deuxième problème de justice : la mondialisation amplifie un fossé dans les pays riches, entre ceux qui en profitent et ceux qui en pâtissent

D'autre part, en particulier dans les pays riches, la mondialisation a eu tendance à agrandir un fossé qui s'était peu ou prou rétréci entre les populations riches et pauvres d'un même pays. Cela s'explique par deux facteurs qui ont agi en sens opposés. Les travailleurs les moins qualifiés ont vu leurs emplois disparaître au profit d'endroits plus compétitifs. Par exemple entre 1980 et 1993, la France a perdu 45 % de ses employés de l'industrie textile et de l'habillement, les États-Unis 30 %, tandis que l'Indonésie a vu ce taux progresser de 177 %, le Maroc de 166 %, la Malaisie de 101 % et la Chine de 57 %²¹. À l'inverse les travailleurs qualifiés, et plus particulièrement ceux à l'aise avec les technologies de l'information, ont bénéficié de nouvelles opportunités. On observe en effet en Europe, aux États-Unis et au Japon la même tendance de l'augmentation de la part des services dans les échanges avec les restes du monde. Par exemple, en Europe elle a été multipliée par 20 de 1995 à 2009²².

Troisième problème de justice : le capitalisme actionnarial nourrit le court-termisme du système économique

La libéralisation des flux de capitaux a permis aux actionnaires de demander des rendements toujours plus importants à court-terme. Aussi, cette libéralisation donne la possibilité de profiter des infrastructures d'un pays et de rapatrier les profits dans un autre grâce à des jeux de prix de transfert ou de coûts de holding.

C'est la gouvernance actuelle des entreprises contrôlées exclusivement par leurs actionnaires qui est au moins en partie en cause et, plus généralement, la définition de l'entreprise comme seule propriété des actionnaires qui est à remettre en question pour en faire ce qu'elle est véritablement : un groupe social avec différentes parties prenantes qui ne peut avoir la recherche du profit comme seul objectif. Les blocages des industriels pour amorcer la transition écologique viennent moins de leur manque d'envie de transition (les grands capitaines d'industrie savent que l'avenir est au vert) que des impératifs du capitalisme actionnarial.

> Repenser la gouvernance de l'entreprise en décorrélant les droits de votes de la propriété actionnariale : en instaurant par exemple le principe de cogestion (comme c'est déjà le cas en Allemagne ou en Suède) et/ou en limitant les droits de vote des actionnaires les plus importants à partir d'une certaine taille (exprimée en termes de chiffre d'affaires ou de nombre d'employés)²³.

Quatrième problème de justice : l'accroissement des échanges internationaux contribue au réchauffement climatique

L'accroissement et l'intensification des échanges internationaux a contribué au réchauffement climatique. Le doublement du PIB mondial entre 1990 et 2015, dont on a vu qu'il était, entre autres, le résultat de la mondialisation²⁴, a entraîné une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Elles ont augmenté de 30 % sur la période.²⁵ On citera 4 secteurs principaux qui participent à l'augmentation des gaz à effet de serre : la production d'énergie compte pour 25 %, la déforestation pour 23 %, l'industrie pour 18 % et le transport pour 14 %.

Conclusion intermédiaire

La mondialisation de la deuxième moitié du XXème siècle a permis de sortir des millions d'hommes et de femmes de la pauvreté. Elle a ainsi contribué à réduire les inégalités entre pays. Toutefois trop de pays pauvres sont aujourd'hui victimes de barrière à l'entrée de cette mondialisation. Au sein des pays riches, elle exacerbe des fossés de richesse préexistants. Elle contribue au réchauffement climatique, à la déforestation, à la perte des ressources halieutiques, à la fragilisation des écosystèmes.

Les organes de gouvernance multilatéraux doivent prendre ces problèmes de justice au sérieux et réformer leur mode d'intervention pour y pallier sérieusement

La mondialisation n'est pas une mauvaise chose en soi ; c'est ce qu'on en fait qui compte. La mondialisation permet d'organiser les échanges entre pays, qui existeront qu'on le veuille ou non. On peut citer de nombreux exemples, plus ou moins proches de nous, dont on ne se rend pas forcément compte mais qui sont le résultat de cette organisation. Ainsi, la maîtrise du virus Ebola lors de sa poussée en 2013-2015 a été coordonnée par l'Organisation Mondiale de la Santé. L'OMS est une agence spécialisée de l'ONU. Elle favorise la coordination des États dans leur gestion d'une épidémie, propose des règles communes et rend le plus transparent possible l'information. L'OMS a su mettre des mécanismes d'alerte en place pour prévenir les États de l'imminence de l'arrivée d'un virus éminemment dangereux sur leur territoire. Jusqu'à l'officialisation de la pandémie le 11 mars 2020, l'OMS a averti et promu des techniques aujourd'hui privilégiées à l'heure du déconfinement ("tester, tester, tester") Si le président Trump a annoncé le retrait des États-Unis de cette instance internationale en soulignant les carences (réelles) de cette organisation, il est mensonger d'affirmer que l'OMS a cherché à minimiser l'ampleur de la pandémie. L'organisation civile de l'aviation internationale est également une agence spécialisée de l'ONU. Elle a permis d'organiser le transport en avion pour les voyages de tourisme ou d'affaire de plus de 4,3 milliards d'individus en 2018 dans des conditions de sécurité maximale.

On peut faire de nombreux reproches sur les institutions qui organisent la mondialisation. On peut leur reprocher leur manque d'effectivité ou l'utilisation de budgets qui paraissent élevés par rapport à l'atteinte des objectifs. Sans nier ces éléments, nous voyons principalement trois axes d'amélioration.

Agir avec l'assentiment des populations pour agir légitimement. Passer à une transparence réelle, complète et en ligne

Le premier c'est de continuer à agir avec l'assentiment des populations. La base de la légitimité pour une organisation c'est d'agir avec l'accord ou sinon l'assentiment des populations. Ce travail a été entrepris depuis plus d'une vingtaine d'années. Il passe notamment par l'évaluation de l'impact social des projets, en s'assurant qu'ils ne privent pas les populations de jouir de leur culture, de leur terre, de leur communauté ou des ressources naturelles dont ils dépendent.

> Améliorer la transparence de l'action et des effets de l'action des organisations internationales sur les populations et leur environnement. Rendre publics les rapports commandités par les experts indépendants pour chaque mission sans exception et sans limite de durée. Rendre publics les budgets utilisés pour les missions. Pour chaque mission laisser ouvert une rubrique commentaires, qui permet l'expression libre de chacun, consultable par tous.

Les organisations multilatérales et bilatérales doivent contribuer à la diminution des fractures entre pays du Sud

Le rôle pertinent ou non des organisations multilatérales et bilatérales pour aider les pays à sortir de la pauvreté est posée depuis les années 2000. Il s'agit du débat qui oppose Jeffrey Sachs, qui défend une augmentation des budgets consacrés à l'aide au développement, à William Easterly qui met en avant les mauvais résultats de l'aide au développement pour sortir les pays de la pauvreté.

Depuis, le débat a évolué grâce à deux écoles de pensée. La première est celle de Daron Acemoglu et David Robinson. Pour les deux économistes, les institutions jouent un rôle clé pour faire sortir des pays de la pauvreté. Ainsi, si l'Ethiopie a connu une croissance moyenne de 10 % par an entre 2004 et 2017 (13 ans !) c'est parce que le pays a su mettre en place des institutions effectives pour concrétiser le plan de croissance. Cela est passé par l'amélioration des infrastructures physiques (aéroport, routes, bâtiments) et le développement des conditions de succès pour l'industrie manufacturière et des services.

La deuxième école de pensée qui a fait évoluer les connaissances sur la pauvreté est celle de Esther Duflo et Abhijit Banerjee. Leur approche est très différente. Elle repose sur l'évaluation mesurée et contrôlée de micro-politiques. Leurs innovations sont multiples. Elles s'appuient notamment sur la prise en considération des spécificités et des besoins locaux pour sortir de la pauvreté. Elles prônent rarement une solution universelle. Elles rappellent aussi que mesurer correctement est nécessaire pour savoir, surtout en matière de politique économique.

> Financer pour les renforcer les institutions des pays pauvres. En particulier financer les instituts statistiques, car la première chose qui manque bien souvent c'est l'information et la mesure. Promouvoir davantage de projets à petites échelles avec de fortes chances de répliquabilité pour aider concrètement les communautés locales à sortir de la pauvreté. Pour les institutions multilatérales, organiser une croissance davantage partagée entre les pays, et veiller à ce qu'il n'y ait pas de barrières à l'entrée dans la mondialisation d'un pays sur un autre. Penser les impacts sur l'environnement à grande échelle des projets développés (par exemple, aéroport, routes, bâtiments, mais aussi quelle industrie) et pas uniquement les impacts locaux.

L'Europe, un allié nécessaire pour organiser l'industrie et les services de demain qui soient inclusifs pour les populations européennes

L'Union Européenne, en tant que grande puissance par la taille de son territoire, la taille de sa population ainsi que le poids de son économie, peut faire entendre sa voix sur l'organisation de la mondialisation de demain. Trois chantiers sont importants.

Protéger l'emploi de tous les européens. Pour les industries actuelles cela peut passer par une diversification des chaînes de valeurs qui bénéficiera à la fois à les renforcer, à créer de l'emploi et des savoir-faire et à diminuer l'empreinte carbone liée à la fabrication et au transport fortement carboné. Pour les industries de demain, il faut anticiper leur déploiement à l'échelle de l'Union. Cela est vrai pour l'Europe des batteries, pour l'Europe du stockage des données, pour l'Europe de l'intelligence artificielle et l'Europe des énergies renouvelables.

> Instaurer des barrières douanières fiscales en taxer les imports de telle manière à ce que les différences fiscales entre les pays soient complètement compensées à la frontière ; cela nécessiterait au préalable une harmonisation fiscale entre les pays de l'Union Européenne, qui suit la logique du même raisonnement de justice fiscale.

Conserver une souveraineté sur des chaînes de valeurs clés. On pense ici particulièrement aux industries agricoles, à la production de médicaments, au stockage et la protection des données numériques. Maîtriser la chaîne de production de notre énergie est également clé pour notre indépendance. En 2018, 60 % de l'énergie consommée est importée des restes du monde, et à plus de 99 % cette énergie importée est fossile (charbon, pétrole et gaz naturel)²⁶.

Protéger l'environnement. Cela passe par une diminution de notre empreinte carbone. En 2018, en UE, 61 % de notre énergie consommée est d'origine fossile²⁷. La taxe carbone aux frontières de l'Europe, s'appliquant sur les produits importés permettrait d'améliorer la compétitivité de certaines industries européennes tout en diminuant l'importation du carbone des restes du monde. Ainsi, le contenu carbone d'une unité de PIB européen est 6 fois inférieur à une unité de PIB chinois²⁸. Cela passe enfin par des règles de protection de la nature et de la biodiversité pour les activités à caractère industriel et commercial sur le périmètre de l'UE.

Renforcer la solidarité et la coordination entre pays de l'Union. Le début de mutualisation de la dette représente un grand pas dans l'établissement d'une solidarité européenne concrète. Cette solidarité va nécessairement de pair avec de la coordination qui doit s'étendre au contenu des plans de relance : plutôt que des tirages nationaux sur un fonds, des priorités pourraient être décidées par un conseil indépendant, fondées sur des appels d'offre régulier avec des critères clairs d'impact social et de durabilité. Aussi, plusieurs gouvernements ont déjà commencé à abonder en capital leurs "champions nationaux". Si ces interventions sont compréhensibles, elles doivent être mieux supervisées par la Commission et être coordonnées secteur par secteur, jusqu'à mener des restructurations profondes comme ce fut le cas dans le secteur de l'acier dans les années 1970.

La capacité des États à agir a été réduite par une vision néoclassique de l'économie et par la force de la mondialisation. Les inégalités qui en découlent ne sont pas des fatalités. Un rebond est nécessaire.

Les grandes puissances ont, depuis 1945, d'un commun accord fait le projet de garantir la paix perpétuelle par les voies du commerce

L'intensification et la généralisation de la mondialisation à plus de pays, plus de biens, plus de services a eu comme effet de mettre les États en compétition. Cette compétition est passée de la sphère uniquement territoriale et militaire que l'histoire a connue depuis 4 000 ans à une sphère marchande et commerciale où une partie croissante des décisions politiques est prise à l'aune des effets qu'elles produisent à court ou moyen terme sur la croissance (dans le temps d'un mandat électoral).

La fin de la Seconde Guerre Mondiale marque aussi pour les grandes puissances un temps nouveau où les délimitations territoriales sont globalement arrêtées. Les pays d'Europe de l'Ouest, les États-Unis et le Japon ne chercheront plus à agrandir leur territoire. On ne fait plus la guerre pour agrandir son territoire, on fait la guerre chez les autres pour asseoir une domination ou contrôler une menace (Vietnam, Afghanistan, Irak, Syrie, Libye, Mali). D'autres parties du monde, et en particulier les pays africains avec la décolonisation (guerre du Soudan, RDC, Rwanda), les Balkans avec la guerre du Kosovo, puis la Russie beaucoup plus récemment avec l'annexion de la Crimée, qui ne sont essentiellement pas ou plus des grandes puissances, commencent ou continuent en revanche ce travail de délimitation de leur territoire.

Les grandes puissances ayant d'un commun accord, à la suite de la Seconde Guerre Mondiale, accepté les limites de leur territoire, et signé la naissance de l'ONU et les accords de Bretton Woods dans un objectif partagé de paix essentiellement soutenue par les échanges commerciaux, c'est toute la politique, toute la vie de la nation, qui sera petit à petit amenée à faire front commun pour soutenir cet effort de paix.

Le Produit Intérieur Brut, un indicateur dont on comprend la pertinence historique mais dont les limitations se multiplient jusqu'à mettre en danger les institutions de la vie politique et sociale, aussi bien que l'environnement

Le produit intérieur brut, mesure approchée de la richesse moyenne de la population

La mesure de la prospérité des États passe par le Produit Intérieur Brut (PIB), son niveau et son augmentation. Le produit intérieur brut c'est la somme des valeurs ajoutées qui sont produites sur un territoire donné, souvent à l'échelle des États. C'est ainsi une mesure des revenus distribués ou distribuables qui sont produits sur un territoire. Distribués en salaires, loyers ou dividendes. Distribuables car ils peuvent l'être à des non-résidents (de ce territoire) ou être distribués plus tard (profits réinvestis dans les entreprises), voire être des fictions économiques (ainsi l'INSEE compte dans le PIB les loyers fictifs que les propriétaires se paient à eux-mêmes, bien que ceux-ci ne seront jamais taxés alors que les loyers réels le seront).

Le produit intérieur brut n'est pas la mesure du bonheur national net²⁹

C'est parce que le PIB est une mesure des revenus, donc qui approche la richesse réelle moyenne de la population, qu'il est devenu un indicateur important. En effet, plus une population est, en termes réels, riche, plus elle a de chance d'être bien ou heureuse. Cette affirmation ne va pas de soi et elle est vivement contestée par de nombreux habitants des pays riches, car on dit aussi "l'argent ne fait pas le bonheur". En réalité les deux adages sont vrais simultanément. D'une part, il est difficile de ne pas admettre qu'un niveau minimal de subsistance est nécessaire pour que les gens soient heureux. Les travaux de la prix Nobel d'économie Esther Duflo et Abhijit Banerjee ont d'ailleurs montré qu'en dessous de certains seuils, on est enfermé dans les "trappes à pauvreté". C'est-à-dire ces niveaux de revenus insuffisamment élevés et réguliers, qui entraînent, au moindre choc, de retomber en dessous d'un niveau minimal qui permet de se nourrir et se soigner. D'autre part, passé un certain niveau de revenu, ce qui contribue à notre bonheur ne se compte certainement pas en monnaie sonnante et trébuchante.

La distribution du PIB au sein de la population révèle mieux la juste répartition des richesses captées

Alors, pourquoi, passé ce seuil, le PIB continuerait-il de faire sens ? Ici, un deuxième économiste peut nous éclairer. Il s'agit de Wilfredo Pareto qui a défendu l'idée selon laquelle l'allocation des ressources est bonne et même meilleure si, partant d'une situation initiale, une seule personne a plus, si tant est qu'aucune autre n'a moins. En ce sens, l'augmentation du PIB constitue, statistiquement, une amélioration du bien-être au sens de Pareto. Statistiquement car la moyenne augmente, donnant l'illusion que chacun a plus. Deux limites à ce rapprochement. La première c'est que l'augmentation d'une moyenne ne dit rien de la composition de la distribution. En France, par exemple, depuis les années 2000 il y a divergence. Le PIB a augmenté de plus de 50 % entre 2000 et 2018³⁰ mais le

rapport interdécile s'est dégradé d'1/5 et le taux de pauvreté³¹ a augmenté passant de 13,6 % à 14,2 % entre 2000 et 2015, soit près de 9 millions de personnes dans notre pays. Sous ces chiffres on sent bien, en absolu et en relatif, que les revenus réels d'une part significative des Français ont diminué ou se sont dégradés par rapport à l'ensemble. Ce sont ces faits qui font dire, à de nombreuses personnes des pays riches, que l'augmentation du PIB n'est pas en soi un indicateur pertinent pour conclure sur l'amélioration du bien-être.

Le bien-être ne se fonde pas exclusivement sur l'évaluation de l'augmentation des valeurs marchandes dans une économie

Une deuxième restriction dans l'application des conclusions de Pareto à l'indicateur PIB, est que ce dernier ne prend en compte que les revenus. Angus Deaton, dans son livre *La Grande Évasion*, où il décrit les phénomènes à l'œuvre qui expliquent les liens entre croissance et inégalités, rappelle deux éléments importants dans la préservation du bien-être. Les revenus ne sont pas les seuls à participer au bien-être. La santé, le niveau d'éducation, la capacité à participer à la vie politique sont tout aussi importants pour être bien. Ils ne sont pas explicitement ou pas du tout dans le PIB. Rappelons qu'une personne qui consomme des médicaments participe plus qu'une personne qui n'en a pas besoin à l'augmentation du PIB. Par ailleurs, la déformation de la distribution du PIB à la faveur d'un groupe restreint de personnes, met en danger ces autres biens fondamentaux au bien-être, que sont la santé, l'éducation et la participation à la vie politique. Rappelons qu'aux États-Unis, entre 1978 et 2018 la part des revenus nationaux captée par le 1 % les plus riches (soit 2,4 millions de personnes) a doublé passant de 10 % à 20 % et qu'à l'inverse les 50 % les plus pauvres (120 millions de personnes) ont vu une division par presque deux.³² Ce phénomène met en danger le fonctionnement des institutions et des politiques sociales, car il laisse la place à la capture des institutions et des politiques publiques par un ensemble de personnes qui n'ont pas besoin de celles-ci pour être bien.

> Suivre le Revenu national net disponible et adopter plus largement les indicateurs proposés par la Commission dans le rapport Sen-Fitoussi³³ (indicateurs subjectifs, inégalités, soutenabilité)

> Suivre la part du revenu national captée par les déciles. Découper les déciles de manière logarithmique 0-50 %, 50-90 %, 90-99 %, 99-99.9 %, 99.9-99.99% puis 100 personnes les plus riches. Car les inégalités sont très concentrées sur la queue de distribution, et qu'une petite déviation dans la queue de distribution implique de grandes sommes captées (1 % capte autant que 50 autres %). Rendre plus accessibles, transparentes et compréhensibles ces données, ce qui permettra de mieux cibler les politiques publiques, taxes et transferts

Le PIB ne mesure pas la dépréciation du capital naturel qu'il contribue parfois à diminuer

En dehors de ces limitations sur l'augmentation supposée du bien-être vue à travers l'indicateur PIB, ce dernier pose de manière accrue d'autres questions. En particulier le PIB est un indicateur brut, comme son nom l'indique. Cela signifie, entre autres, qu'il ne prend pas en compte la valeur des dépréciations. Outre le fait que cela ne traduit pas correctement l'usage des biens, cela pose un problème plus fondamental qui a trait à l'environnement. Pour produire une unité de PIB

supplémentaire, on extrait des richesses (en plus des énergies fossiles) telles que les matériaux rares (lithium, cuivre, uranium) ou on pioche dans les écosystèmes, parfois de manière non soutenables (chalutage de fond³⁴, peaux et cornes d'animaux). De plus, une unité de PIB, à son tour participe de l'augmentation des déséquilibres naturels. En 2017, 81 % de l'énergie consommée dans le monde était de type fossile³⁵. PIB et énergie sont corrélés³⁶. Toute chose égale par ailleurs, en augmentant le PIB, on émet plus de CO2 équivalent, donc on met davantage en danger les modes de vie des animaux et des végétaux.

Si bien qu'une unité de PIB aujourd'hui est une destruction parfois irréversible d'une certaine quantité de capital environnemental. En ne prenant pas du tout en compte la valeur des dépréciations de capital, et encore moins de capital environnemental et naturel, le PIB ne reflète pas le niveau réel de richesse dont nous jouissons.

> Suivre l'empreinte carbone de nos modes de consommation en prenant en compte l'analyse du cycle de vie (depuis l'extraction des matières pour la production, la transformation, la production, le transport, l'usage, le recyclage)

> Suivre l'intensité CO2 équivalent par unité de PIB ou par unité d'énergie consommée³⁷

L'État, variable d'ajustement dans les pays avancés dans la mondialisation

La compétition entre États : trois étapes depuis la seconde moitié du XXème siècle

La compétition entre États pour participer aux flux commerciaux, capter les investissements étrangers et ainsi augmenter le PIB, et donc, supposément, le bien-être général de la population, s'est heurtée à une réalité parfois plus contrastée.

On peut distinguer trois périodes. La première de 1945 à 1975 (aux alentours du premier choc pétrolier). La deuxième de 1975 à 2000 (l'avènement des nouveaux entrants dans l'arène économique internationale). La troisième de 2000 à nos jours (l'avènement d'internet et de plusieurs multinationales technologiques qui défient les États).

1945-1975 : Les Trente Glorieuses, une compétition entre pays riches

Durant la première phase, le lien entre augmentation du PIB et du bien-être s'est révélé assez juste pour les pays riches. Cela est dû à deux facteurs. D'une part l'augmentation du PIB était suffisante pour à la fois augmenter les revenus réels disponibles aux ménages et financer des politiques sociales ambitieuses. En quelque sorte, il y en avait pour tout le monde. D'autre part, et c'est le point fondamental, durant cette période, la compétition se faisait, d'une certaine manière, d'égal à égal. Entre pays riches. Et de ce fait, les niveaux de revenus des américains ou des européens de l'Ouest étant peu ou prou comparables³⁸, la compétition ne se faisait pas sur le revenu, mais plutôt sur la capacité à innover.

1975-2000 : L'arrivée de nouveaux entrants issus des pays en développement

Durant la deuxième phase, on assiste à un retournement des deux facteurs cités ci-dessus. L'augmentation du PIB diminue, ce qui entraîne de faire des choix sur l'allocation des budgets : politique économique pour la relance ou politique sociale pour l'investissement ? Telles sont les questions qui sont toujours posées aujourd'hui quand il faut décider un budget. Par ailleurs, et là encore c'est le point fondamental, de nouveaux entrants pénètrent dans l'arène économique. Pas n'importe quels nouveaux entrants, mais des pays, comme la Chine et même les BRIC en général, où les niveaux de revenu sont jusqu'à 15 fois inférieurs³⁹. Ces niveaux de revenus inférieurs vont entraîner une compétition par le bas.

2000-2020 : les multinationales, nouveaux compétiteurs face aux États ?

Durant la troisième phase, on assiste à la fois à un approfondissement des tendances qui sont nées durant la seconde phase et à une nouvelle dimension. La compétition n'a plus lieu qu'entre les États, mais certaines entreprises, par leur capacité d'innovation, leur richesse et leur absence d'ancrage territorial (mondialisation) sont en mesure de rivaliser avec les États.

> Renforcer la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux en augmentant le partage d'informations entre les États et en faisant appliquer les règles.

> Taxer les multinationales là où la richesse est créée.

Conclusion intermédiaire

L'importance de l'État est claire en période de crise, car il est le seul à avoir la capacité et la légitimité à agir dans des proportions parfois gigantesques comme le montre la gestion de la crise du coronavirus ou la crise de 2008. C'est aux États que l'on fait porter la responsabilité à la fois des échecs et des réussites pendant cette crise, si ce n'est la crise elle-même ; c'est aussi aux États auxquels on a fait appel pour porter la solution et mettre en place des mesures pour un meilleur futur. Cette importance disparaît en période normale. C'est une erreur car les politiques contracycliques préparent le terrain en amont des crises et sont là justement pour les éviter. L'originalité de cette crise a refait paraître l'État comme seul garant possible de souveraineté économique, en charge de secteurs indispensables : la santé (particulièrement) et l'éducation, et plus largement dans d'autres domaines comme la protection des données comme en atteste le débat sur l'application StopCovid.

Par ailleurs, l'État stratège ne doit pas s'empêcher de collaborer avec des entreprises capables innovantes dont le gain pour tous est clair. Par exemple dans le secteur de la santé : Doctolib peut rendre plus efficace la recherche de médecin et peut contribuer à réduire les dépenses de la Sécurité Sociale par ce service. Cet exemple illustre le rôle de l'État stratège : non pas nécessairement prendre des parts ou racheter des entreprises, mais mettre en place l'environnement propice au développement de telles initiatives, en l'occurrence la digitalisation et sécurisation du dossier patient pour un partage plus fluide entre médecins.

De manière générale, jamais de grande transformation industrielle ne s'est faite sans l'impulsion de l'État ; il faut sortir du mythe de la start-up qui naîtrait à partir de rien, l'État donne les conditions de possibilité de développement du secteur privé⁴⁰.

La concurrence fiscale entre États

Des instruments dont l'État dispose pour mettre en œuvre ses politiques

Historiquement, l'État dispose de deux outils pour mettre en œuvre ses politiques. Le premier c'est l'instrument fiscal, en levant des impôts ou en redistribuant. Le deuxième c'est l'instrument monétaire.

À partir du début de la deuxième phase de compétition entre États, quand les pays émergents sont entrés dans l'arène des échanges internationaux, plusieurs États ont adopté des positions monétaristes. Ainsi des États-Unis avec le président Paul Volcker à la Fed et Margaret Thatcher Premier Ministre au Royaume-Uni dès 1979. Les deux pays ont limité la masse monétaire afin de juguler l'inflation. La politique monétariste de Milton Friedman prévoit que fixer le cap de l'augmentation de la masse monétaire dans l'économie permet de juguler les cycles économiques et de suivre un horizon de croissance de long terme.

Toutefois, des changements structurels dans les économies ont rendu en grande partie ces théories inopérantes. L'importance croissante des restes du monde, et en particulier de la production manufacturière chinoise, dans l'établissement du prix des biens, a transformé la dynamique de l'inflation. Quand le prix des biens qui circulent dans une économie est en grande partie dicté par des niveaux de salaires qui sont exogènes à cette économie, alors le lien entre inflation et chômage se casse. C'est ce qui a été observé depuis le milieu des années 1990 en Europe⁴¹. Par ailleurs la désindexation des salaires sur l'inflation implique une différence de plus en plus marquée entre salaires nominaux et salaires en terme réel. Les deux effets ont contribué à rendre inopérante la théorie de Milton Friedman.

Privés d'une politique monétariste efficace, les États ont innové en autonomisant de plus en plus la politique monétaire de la politique budgétaire. Ainsi en Union Européenne, la banque centrale a été créée comme une institution indépendante. Cela encourage la coordination et aide la convergence des politiques économiques des différents États membres. Cela crédibilise également dans le long terme la capacité de la banque centrale à agir sur l'inflation.

Cela a également eu pour effet que les États se sont retrouvés face au marché pour gérer leur dette. Aujourd'hui l'appréciation par les marchés de la capacité des États à rembourser leur dette a des effets délétères. Ainsi, alors que dans les phases de crise, les politiques fiscales contracycliques sont nécessaires pour soutenir les plus faibles et prévenir un effondrement de la demande⁴², les États s'empêchent d'agir.

Cette moindre capacité à agir a été internalisée par les États. La règle des 3 % de déficit et des 60 % de dette sur PIB est censée prémunir les États contre l'incapacité à agir en période de crise. Ces règles sont une pression sur les politiques budgétaires notamment sociales. On observe ainsi une réduction du rôle de l'État face au marché.

La concurrence fiscale entre les États, notamment en Europe, naît de deux facteurs. Le premier est une réaction à la politique monétaire. Cette dernière étant, en Union Européenne, pour tous la même, le seul facteur d'ajustement devient la politique budgétaire. Le deuxième est une réaction face à l'intensification de la concurrence de l'économie mondiale. Nous examinons ci-après comment la concurrence fiscale s'est traduite dans les faits.

Diminution des taux d'imposition sur les sociétés

Dans le courant de la deuxième phase, des changements dans les politiques économiques, fiscales et sociales ont commencé à apparaître. Ainsi, dans presque toutes les régions du monde, les impôts payés par les entreprises ont diminué. L'OCDE recense 76 pays dans lesquels les impôts sur les sociétés ont été diminués entre 2000 et 2018, contre 6 où ils ont augmenté. Au niveau mondial, le taux moyen était de 49 % en 1985⁴³, de 31 % en 2000, il est passé à 24 % en 2018. En Europe, la même tendance, d'un point plus fort, a été observée⁴⁴. Cette diminution des impôts sur les sociétés est le reflet de deux éléments. Le premier est la compétition entre pays riches et pays en développement. Pour rester compétitifs, les pays riches ont comme variable d'ajustement de diminuer l'imposition sur les entreprises. Le deuxième c'est la compétition des pays riches entre eux. Les pays riches, notamment au travers de l'Union Européenne ou d'accords de libre-échange, forment des ensembles de plus en plus soudés. Par exemple, ils ont des espaces commerciaux qui grandissent ou partagent la même monnaie. Les avantages compétitifs tendent à s'uniformiser (réseaux de transport, de télécommunication, d'énergie, population éduquée, niveau de revenu disponible). Si bien qu'une entreprise basée dans un pays, peut profiter, à moindres coûts d'un bassin d'achalandage beaucoup plus grand. Dans ces conditions, c'est au pays qui pratique l'impôt sur les sociétés le plus bas, parmi cet ensemble de pays, qui a le plus de chance d'attirer des entreprises. Le cas de l'Irlande est à cet égard bien connu. Le pays est passé d'un impôt sur les sociétés à 45 % en 1995 à un taux à 13 % en 2002, resté stable depuis. Les investissements directs étrangers sont eux passés de 60 % avant 2000 à 300 % en 2015⁴⁵.

Diminution des taux marginaux s'appliquant aux plus hauts revenus

Les impôts sur les revenus payés par les plus riches ont aussi diminué. Ainsi le taux applicable aux revenus les plus élevés est passé de 65 % à 50 % en France entre les périodes 1950-1982 et 2000-2020. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, la coupure à la fin des années 1970 est encore plus nette. Le taux marginal est passé de 80 % sur la période 1950-1979 à 45 % en 2000-2020. Dans les pays anglo-saxons, ce phénomène s'explique par l'adhésion à la théorie dite "du ruissellement", qui a été défendue par les administrations Reagan et Thatcher des deux côtés de l'Atlantique. Cette théorie prévoit qu'en diminuant l'imposition des plus riches, on peut relancer l'offre, de telle manière que ce qui aura été perdu par les baisses d'impôt soit plus que compensé par les gains que cela permettra de réaliser, notamment en créant plus d'emplois. Cette théorie n'a pas fait ses preuves historiquement : aux États-Unis, entre 1980 et 2020, la croissance du revenu national par habitant a été divisée par deux par comparaison à la période 1930-1980.

Le capital moins taxé que le travail

En économie, le capital est une notion assez générale. On le définit comme tout actif étant en mesure de générer des revenus futurs⁴⁶. Dans le cas qui nous intéresse, le capital est un actif financier par opposition à un capital non financier comme des terres ou de l'immobilier. On parle aussi de valeurs mobilières, qu'il s'agisse de la détention d'actions ou d'obligations.

En France la taxation sur le capital a diminué entre le milieu des années 1980 et 2018. Ce taux varie de 40 à 60 % entre 1979 à 2012⁴⁷. Il est fixé à un taux unique à 30 % depuis 2018⁴⁸. Aux États-Unis, le taux de 2000 à 2018 est de 39 %. Depuis 2018 il est fixé à 25 %⁴⁹.

Dans les deux pays on observe une diminution. De plus, le taux est systématiquement inférieur au taux marginal d'imposition sur les revenus.

> Taxer au moins autant le capital que le travail pour éviter les effets d'arbitrage.

Conclusion intermédiaire

L'accélération de la mondialisation dans les pays riches et l'ouverture de cette dernière à de nombreux pays en développement, devenus depuis des pays émergents, comme les BRICS ou des pays riches comme les dragons asiatiques, ont conduit à des réformes fiscales majeures dans la plupart des pays de l'OCDE.

Ces réformes sont importantes de deux points de vue. Elles laissent moins de flexibilité budgétaire aux États d'un côté. Et les inégalités de richesse qu'elles engendrent de l'autre.

Les inégalités ont crû et de nouvelles sont apparues, fragilisant le pacte social

Démontrer l'existence des inégalités n'est pas un exercice facile. Les inégalités sont un sujet par essence relatif. Le plus pertinent est soit de comparer l'évolution dans le temps d'une situation dans un pays donné, soit de comparer de manière concomitante la situation entre deux pays comparables.

Plusieurs natures d'inégalités sont pertinentes à regarder. Nous traitons ici la détention de patrimoine puis analysons les revenus. Nous pourrions aussi le faire en ce qui concerne l'accès à l'éducation ou à la santé. Toutefois ces éléments sont davantage développés dans la partie Sociale du Manifeste.

Les inégalités de revenus et leur répartition sont en augmentation depuis les années 2000

Pour résumer l'évolution des inégalités en France, l'on pourrait dresser le tableau suivant. La situation de la France en 2016 se rapproche peu ou prou de celle en 1975. La période 75-90 a vu une diminution des inégalités de revenus. La période 2000-16 a vu ces dernières réaugmenter pour se situer bientôt à leur niveau d'il y a 40 ans.

L'évolution des revenus des Français pourrait de prime abord, nous faire penser, que la hausse des inégalités dont on parle tant est une fable. Ainsi, en 2016, la médiane des revenus est 20 180 euros, tandis qu'elle était en 1975 de 11 930 €⁵⁰. Ce qui constitue une progression de 69 %, c'est à dire 1,3 % en moyenne. Malgré ce premier tableau encourageant, on se rend compte que toutes les classes de revenus n'ont pas bénéficié de cette augmentation de la même manière. En particulier, depuis le tournant des années 2000, les inégalités sont repartiées à la hausse. Ainsi alors que les revenus du premier décile n'ont pas progressé en 20 ans (se situant à 6 670 euros), ceux du 9ème décile ont progressé de plus de 12 %⁵¹ (pour atteindre 4 530 euros). On constate ainsi que la répartition des fruits de la richesse créée a été davantage captée par les déciles élevés.

Les écarts de revenus ont a fortiori augmenté. En 2001, le rapport interdécile était de près de 1 pour 5. C'est-à-dire, que le salaire d'une personne du 9ème décile était équivalent au salaire de 5 personnes du 1er décile. En 2016, il a dépassé 1 pour 6.

De même le coefficient de Gini qui permet de mesurer la concentration des richesses a augmenté de 6 %, ce qui indique que les plus hauts revenus ont capté une part plus que proportionnelle des richesses créées. Il faut noter qu'en matière de coefficient de Gini, la France rivalise plutôt avec le Royaume-Uni, l'Australie, le Japon et le Canada plutôt qu'avec la Belgique, les Pays-Bas ou l'Allemagne (qui ont des coefficients de Gini plus faibles)⁵².

Toutefois, en France, comme aux États-Unis, pour mieux comprendre les inégalités de revenus, il faut cependant se placer sur une échelle logarithmique, en particulier pour les plus hauts revenus. En effet, les plus hauts revenus, le top 1 %, représente une part statistiquement faible de la population. Elle est ainsi souvent mal représentée dans les enquêtes statistiques aléatoires. Par ailleurs, elle concerne un nombre réduit de personnes (environ 500 000 personnes en France en 2017, mais 2,4 millions aux États-Unis la même année). Si bien que les résultats concernant cette tranche peuvent être noyés dans la moyenne du décile auquel elle appartient. En revanche, la part des revenus nationaux captée est significative. C'est pourquoi, une attention particulière doit leur être attribuée.

Ainsi, en France, sur la période 1983-2014, on observe que l'augmentation cumulée des revenus pour les déciles compris de 1 à 9 est entre 31 % à 27 % (plus favorable pour les déciles bas, qui cependant partent avec moins), soit en moyenne un peu moins de 1 % par an. Ainsi, on n'observe pas d'augmentation particulière des inégalités de revenu parmi plus de 95 % des Français. En revanche, l'augmentation cumulée des revenus pour le top 1 %, 0.1 % et 0.01 % est beaucoup plus importante, avec respectivement 98 %, 133 % et 144% sur la période 1983-2014, soit respectivement 3 fois, 4 fois et près de 5 fois plus que le reste de la population⁵³. C'est ainsi particulièrement le top 1 % qui a dégradé le rapport interdécile D1/D9 ainsi que l'indice de Gini, en captant une part plus que proportionnelle à sa taille, les revenus générés par la population. Par exemple, le top 1 % a capté autant que les 50 % les plus bas.

Le mouvement de retour vers l'impôt progressif et une plus grande justice qui se dégage aujourd'hui dépasse le débat sur l'ISF pendant la crise des gilets-jaunes puisqu'aux États-Unis, plusieurs candidats à la primaire démocrate proposaient l'établissement d'un impôt sur la fortune (à partir de 50 millions de \$, de 2%), une exit tax de 40% ou des augmentations jusqu'à 70 % du taux marginal d'imposition sur le revenu ou de 77 % sur les successions.

Ces solutions sont anciennes : aux États-Unis, elles furent d'abord le débouché d'un mouvement politique (en faveur de la création d'un impôt fédéral sur le revenu en 1913 et sur les successions en 1916) après que la concentration des richesses s'était accélérée entre 1880 et 1910 et que le pays menaçait de devenir presque aussi inégalitaire que la vieille Europe. De toute évidence, cela n'a pas détruit le capitalisme aux États-Unis, bien au contraire. Cela l'a rendu plus égalitaire et plus productif, à un moment où les États-Unis n'avaient pas oublié que c'est leur avance éducative et l'investissement dans la formation qui faisaient leur prospérité, et non la religion de la propriété et de l'inégalité. Plus tard, de multiples impôts exceptionnels sur la propriété immobilière, professionnelle et financière ont été appliqués avec succès à la suite des guerres mondiales pour apurer les dettes publiques, en particulier au Japon, en Allemagne, en Italie, en France et dans de nombreux pays européens. Prélevés une seule fois, les taux appliqués sur les plus hauts patrimoines privés atteignirent souvent 40 %-50 %, voire davantage⁵⁴.

> Revoir le système de taxation pour mieux le faire contribuer à la réduction des inégalités – s'assurer notamment que le fossé entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus riches se maintienne au niveau de 2000 (plus bas niveau en 40 ans) : augmenter le taux d'imposition sur les revenus les plus élevés en augmentant le taux marginal et/ou en créant de nouvelles tranches d'imposition

> Proposer un nouvel impôt sur le patrimoine – potentiellement exceptionnel pour financer la relance soit continu pour financer la transition écologique – afin de participer à la réduction des inégalités

> Proposer un impôt volontaire à investissements fléchés pour stimuler la solidarité nationale des plus aisés

La part richesse sur revenu croît dans l'écrasante majorité des pays riches

Les inégalités de revenu en France restent maîtrisées mais repartent à la hausse depuis une vingtaine d'années. Ces signaux doivent nous alerter aujourd'hui, car les revenus aujourd'hui font l'épargne et le patrimoine de demain. En effet, des revenus qui stagnent ou baissent en terme réels aujourd'hui, ce sont des capacités d'épargne qui diminuent. Cela impacte sur le long terme les plus fragiles. À l'inverse, l'accès à des rentabilités élevées dans la durée pour les plus hauts revenus mais pas pour les autres, cela favorise les hauts revenus sans emporter les autres avec. Dans la durée cela favorise l'accroissement des inégalités, qui sont le plus spectaculaires aux États-Unis, parmi les pays de l'OCDE.

En France, on observe que depuis la fin des années 60, il y a eu un rattrapage des 90 % des Français les moins payés par rapport au 10 % les plus payés. En particulier, la classe moyenne supérieure en a profité. La part de la richesse totale détenue par les 40 % de la population qui la constitue a ainsi gagné 15 points entre 1965 et 1980. Cela est la combinaison de deux facteurs. L'un positif, c'est que les biens immobiliers acquis ont continuellement pris de la valeur. L'autre plus négatif, c'est que la richesse financière des plus riches a décliné après les chocs pétroliers, faisant mécaniquement remonter le reste de la population dans la part de la richesse partagée, sans que, réellement sa richesse augmente.

Malgré cela, on observe pour les 50 % des Français les plus pauvres qu'un décrochage s'est amorcé depuis le début des années 1990. En terme absolu ce décrochage semble faible, car ces 50 % ne détiennent que 10 % de la richesse totale au point le plus haut du siècle en 1988. En terme relatif, pour ces familles et ces personnes, le décrochage observé, de près de 4 points entre 1990 et 2017, c'est-à-dire près de la moitié de leur richesse, est bien réel.

La carte de la composition des actifs par groupe de patrimoine laisse entrevoir des inégalités qui iront croissantes si les politiques de taxation ne sont pas adaptées. Ainsi les 30 % des Français les plus pauvres ont près de 90 % de leur richesse qui est fait de dépôt. Les dépôts ont plutôt tendance à perdre en valeur avec le temps s'ils ne sont pas placés, car l'inflation leur fait perdre en terme réel de la valeur. À l'inverse, le 1 % des plus riches a près de 70 % de sa richesse d'actifs financiers hors dépôt. Ces actifs sont placés, et s'ils sont en action rapportent sur le temps long de 5-8 ans, 5 % par an. Entre les deux extrêmes, on retrouve 69 % de la population française dont la richesse est pour moitié constitué de biens immobiliers⁵⁵. Par exemple entre 2000 et 2020 le prix des logements, neufs et anciens confondus, a plus que doublé⁵⁶.

> Mieux prendre en compte la composition des patrimoines dans le système de taxation pour endiguer l'accroissement des inégalités que les différents supports de richesse engendrent (un ménage s'étant endetté pour acheter une résidence principale peut-être est soumis à l'IFI bien que d'un patrimoine net peu élevé, alors qu'un autre ménage locataire mais détenant un portefeuille d'action d'une même valeur brute n'est pas taxé bien que plus liquide et réellement plus riche)

D'autres inégalités : une moindre mobilité sociale en France

La composition de la richesse par groupe permet d'entrevoir quelles pourraient être les inégalités demain. D'autres statistiques peuvent éclairer sur les différentes formes que prennent les inégalités. Ainsi, si les inégalités de revenu peuvent être vues comme une photographie de la société à un instant donné. Parler de ces inégalités n'explique pas comment elles sont apparues. Les statistiques concernant la mobilité sociale montrent à la fois le résultat de politiques peu émancipatrices et laissent entrevoir quel pourrait être demain le visage de la société française si ni les politiques de taxation, ni les politiques éducatives et sociales s'adaptent à la mesure des enjeux.

Ainsi, malgré le fait que la France dispose d'un système éducatif universel, avec une scolarisation obligatoire dès l'âge de 6 ans et l'école majoritairement gratuite pour tous, la scolarisation n'a pas les mêmes effets pour tous. Ainsi la mobilité intergénérationnelle en France est la deuxième plus basse de l'OCDE. Il faut en moyenne 6 générations à un Français pour atteindre le revenu médian, tandis qu'il en faut 4 pour un belge, un espagnol ou un canadien⁵⁷. Cette statistique permet de montrer la (ou l'absence de) dynamique de la société française. Plutôt qu'une photo, elle permet de voir le film en accéléré.

> Suivre une métrique sur la mobilité sociale, par exemple la probabilité pour un enfant dont les parents sont sous le seuil de pauvreté (60 % de la médiane des revenus) de sortir de la pauvreté en rejoignant le décile 5, le décile 6, etc. jusqu'au 10ème. Quand la probabilité d'atterrir à l'âge adulte dans un décile donné (par exemple un décile élevé) ne dépend pas du décile de départ et est la même pour tous, à savoir 1/10, on considère que la société est parfaitement égalitaire

> Modifier le barème d'imposition des successions pour réduire les inégalités de patrimoine voire financer une dotation universelle en patrimoine à 18 ou 25 ans

Les inégalités homme-femme à surveiller

L'égalité entre les femmes et les hommes dans la société est un facteur de croissance et fait partie des 17 objectifs de développement durable pour atteindre une prospérité partagée. En France, comme dans la plupart des pays riches, l'égalité s'améliore, mais reste à surveiller. Ainsi, la part des femmes travaillant augmente à travers tous les groupes sociaux, mais reste sous représentée à mesure que l'on monte dans l'échelle des revenus. Ainsi parmi les 50 % des Français les mieux payés, 42 % sont des femmes et 58 % des hommes en 2012. C'est 10 points de plus pour les femmes en 42 ans. Elles ne sont que 30 % dans le top 10 %, contre 70 % d'hommes en 2012. C'est 13 points de mieux qu'en 1970. Enfin elles ne sont que 16 % dans le top 1 % contre 84 % d'hommes en 2012. C'est également 10 points de mieux qu'en 1970⁵⁸.

Le ratio des salaires entre homme et femmes continue également de décroître depuis 1970, même si en 2012, la parité n'était toujours pas atteinte. Il se situe en moyenne à 1,5 en 2014 contre 3,8 en 1970⁵⁹.

Les inégalités femmes-hommes restent à surveiller notamment car on observe une paupérisation des familles monoparentales. Ainsi, près de 26 % des familles monoparentales sont pauvres en 2017⁶⁰. Cela concerne 4 millions d'enfants mineurs. Or 80 % des familles monoparentales sont tenues par des femmes⁶¹.

La mesure des inégalités est un chantier en évolution. Depuis une dizaine d'année, les économistes se tournent de plus en plus vers des mesures qui exploitent les différences relatives de revenus, de richesse ou d'accès par exemple à l'éducation, au marché du travail ou à un logement. En effet, la croissance soutenue des pays de l'OCDE puis 1945 et de certains pays émergents depuis 1980 a en moyenne bénéficié à tous. Les préoccupations des économistes se portent aujourd'hui davantage sur les écarts qu'on observe depuis 1990 à l'intérieur des pays et qui sont à la hausse. La mesure et le suivi dans le temps de ces écarts, ainsi que des politiques qui visent à les réduire sont nécessaires pour fonder une société sur des bases égalitaires, seules capables de garantir la légitimité des gouvernements et la durabilité des sociétés dans le temps.

> Mieux mesurer les revenus des 1 % les plus élevés (par définition peu nombreux, et mal représentés dans les enquêtes statistiques)

> Concevoir les politiques sociales comme des investissements et non comme des coûts – dans le but d'impacter notamment le calcul du déficit dans l'application de la règle des 3 %

> Introduire une taxation pour tous (au moins 1 € payé) en échange de baisse de TVA, qui est "dégressive" (proportionnellement aux revenus des plus modestes)

L'innovation et la transition écologique peuvent contribuer à relancer l'économie et la société tout en maîtrisant les inégalités

L'innovation et la croissance économique

L'innovation est au cœur de la croissance économique au moins depuis la deuxième moitié du 19^{ème} siècle dans les sociétés occidentales, quand ces dernières ont commencé à être industrialisées. Ainsi, le moteur à explosion est inventé à partir de 1856 en Italie, le téléphone vers 1876 et l'ampoule électrique en 1879 en Angleterre.

Innovation, capital et croissance de long terme

L'innovation est un facteur de croissance parmi d'autres. L'autre facteur très connu est le capital. Toutefois, l'accumulation de capital est confrontée à un problème majeur qui n'explique pas les niveaux soutenus de croissance dans le temps, par exemple expérimentés par les États-Unis depuis 1850 au moins. L'innovation, et en particulier les cycles d'innovation, explique mieux la croissance de long terme.

Innovation et productivité

La première raison pour laquelle l'innovation explique la croissance, c'est parce qu'elle accroît la productivité. La productivité, c'est la mesure de la valeur d'un bien ou un service divisé par le temps ou le nombre de personnes ou le capital qui sont nécessaires à créer ce bien ou ce service. Ainsi Uber est une innovation qui participe de la croissance car, il diminue le temps nécessaire à la recherche et à l'obtention d'un véhicule pour se déplacer. Dans ce cas, la valeur du service c'est le temps de trajet compté à partir du moment où l'on cherche un véhicule et le moment où l'on arrive. Cette valeur est la même ou supérieure à la recherche et l'obtention d'un taxi⁶² (car le temps de trajet est le même mais le temps de la recherche est plus court), mais le temps qu'on y consacre étant inférieur, la productivité de ce service est supérieure à celle fournie par un taxi.

L'innovation est aussi institutionnelle

L'innovation qui participe de la croissance ne se restreint pas à l'innovation technologique. Même s'il est plus facile d'évaluer l'effet de l'innovation technologique sur la croissance (par exemple par des calculs simples comme ci-dessus). Depuis les années 1990, les économistes s'intéressent aux relations qui existent entre innovation et institutions⁶³, innovation et développement⁶⁴ et, partant, considèrent l'innovation de manière beaucoup plus large que sous le seul angle de l'innovation technologique⁶⁵.

L'innovation peut contribuer à réduire les inégalités

En particulier, des recherches récentes ont montré les liens qui existent entre innovation et inégalités. Si l'innovation semble clairement favoriser l'augmentation des revenus des top 1 %, elle ne contribue pas pour autant, à elle seule, à augmenter les inégalités (au moins à l'aune de la mesure de l'indice de Gini sur la répartition des revenus au sein d'une société)⁶⁶. D'autres facteurs expliquent mieux l'augmentation des inégalités comme les politiques fiscales et une incapacité croissante pour les travailleurs de faire pression sur les salaires par la voie syndicale⁶⁷.

De plus, une métrique mesurant les inégalités peut aussi être la mobilité sociale. Par exemple, la probabilité pour des enfants dont les parents appartiennent à des déciles bas de revenus (1er et 2ème décile), de se retrouver dans des déciles plus élevés (par exemple 8ème et 9ème décile) à l'âge adulte. Quand la probabilité d'atterrir à l'âge adulte dans un décile donné (par exemple un décile élevé) ne dépend pas du décile de départ et est la même pour tous, on considère que la société est égalitaire. À l'inverse si la probabilité d'atterrir à l'âge adulte dans des déciles élevés dépend et est croissante avec le décile de départ, alors la société est davantage inégalitaire. Les recherches de Philippe Aghion ont montré une corrélation positive dans plusieurs pays entre innovation et plus grande mobilité sociale, comme aux États-Unis et dans les pays scandinaves. Ainsi, vu sous l'angle de cette mesure d'inégalités, les innovations peuvent même favoriser une plus grande égalité.

Écologie & inégalités

L'environnement représente à bien des égards la nouvelle frontière des inégalités. L'urgence sociale et l'urgence écologique sont, en bonne partie, les deux faces d'une même pièce. Les tensions environnementales renforcent les inégalités sociales aussi bien entre pays qu'entre individus. Les plus vulnérables, au Sud (inondations au Bangladesh, sécheresse dans la Corne de l'Afrique, recul des glaciers et perte de la ressource en eau au Pérou...) mais aussi au Nord (canicules en Europe, sécheresses en Californie, tempêtes Cindy et Katrina au Sud-Est des États-Unis...), sont d'ores et déjà les plus affectés par les dégradations environnementales⁶⁸. Chaque année, plus de 20 millions de personnes dans le monde ont dû fuir leur foyer pour des raisons climatiques⁶⁹, et ce nombre devrait encore augmenter à brève échéance.

L'injustice est d'autant plus forte que les plus vulnérables sont ceux qui contribuent le moins à la dégradation de notre maison commune. À l'échelle globale, les 10 % des individus les plus émetteurs sont aujourd'hui responsables de 45 % des émissions mondiales alors que les 50 % les moins émetteurs sont responsables de moins de 13 % des émissions. Les grands émetteurs sont aujourd'hui sur tous les continents et un tiers d'entre eux vient des pays émergents⁷⁰. En France, les 20 % des ménages les plus aisés induisent, par leur consommation, 29 % des émissions de CO₂, contre 11 % pour les 20 % les plus modestes⁷¹.

Ainsi la crise environnementale, elle-même, résulte-t-elle de l'existence des inégalités, d'un accaparement et d'un usage incontrôlés des ressources naturelles par un petit nombre. Ce constat exige de penser autrement la réduction des inégalités : on ne peut plus penser la justice sociale comme simple redistribution de biens et de richesses économiques, indépendamment de limites écologiques.

Inversement, la transition écologique ne se fera pas sans réduction des inégalités. Alors que près de 80 % des Français souhaitent le rétablissement de l'impôt sur la fortune, dont la suppression coûte quelques 3,2 milliards d'euros à l'État chaque année, il serait également souhaitable d'imaginer un nouvel impôt écologique sur la fortune. En effet, les 1 % de Français les plus riches émettent 40 fois plus de CO₂ que les 10 % des Français les plus pauvres⁷². Cet impôt pourrait concerner les contribuables dont la valeur des biens est supérieure à 1 million d'euros et le taux pourrait être progressif de 0,5 à 2 % en fonction de la valeur du patrimoine. Les recettes collectées alimenteraient directement, via un compte d'affectation spéciale, une enveloppe consacrée à l'investissement dans l'atténuation ou l'adaptation au réchauffement climatique.

Les trois visages de l'économie de demain

Le respect de l'environnement

L'innovation dont on souhaite parler c'est avant tout celle de 2020 et celle de demain. Dans les pays riches, on remarque trois grandes tendances de cette innovation. L'innovation cherche de plus en plus à respecter l'environnement. Ainsi dans le domaine énergétique, on remarque que la part de l'électricité qui est produite par des sources renouvelables en Europe est passée de 20 % en 2010 à 32 % en 2018.⁷³ De plus, l'intensité des émissions de CO₂ par unité de PIB (richesse produite) a diminué de 40 % depuis 1960⁷⁴. Cependant ce ratio stagne depuis les années 2000, ce qui indique qu'un effort supplémentaire est nécessaire à la communauté internationale pour être en mesure de véritablement réduire la dépendance aux énergies fossiles pour produire et consommer.

En effet, il ne s'agit pas de dire que l'innovation technologique nous "sauvera" des changements climatiques. D'une part parce que le rythme de passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables est trop lent pour nous prémunir contre une augmentation de 2°C des températures moyennes en 2100. Ainsi, en 1971 87 % de l'énergie mondiale était produite à partir de sources fossiles, et en 2017 82 % de l'énergie dans le monde reste produite à partir de sources fossiles. Ce gain de 5 points semble bien faible par rapport aux enjeux. Au niveau mondial, les renouvelables ne représentent, en 2017 que 3 % de la production mondiale⁷⁵. D'autre part, la stratégie actuelle d'exploitation des ressources naturelles qui permettent, notamment, de produire des panneaux solaires, des éoliennes ou des batteries n'est pas pérenne. Ainsi, les ressources en cuivre utilisées pour le matériel informatique, pourraient atteindre leur pic d'extraction vers 2060⁷⁶. L'industrie du recyclage à grande échelle de ces ressources naturelles n'est pas en place et fait cruellement défaut pour préparer le monde de demain.

> Lancer la rénovation thermique des bâtiments publics. Tous les plans de transition discutés, déjà, au sein du comité des experts pour le débat national sur la transition écologique, lancé par la ministre Delphine Batho en 2013, intègrent comme première étape la rénovation thermique des bâtiments, qui comptent pour 20 % des émissions⁷⁷. L'État peut lancer dès à présent celle des bâtiments publics.

> Repenser le dispositif de CEE, généreux et incitatifs mais mal désignés. Faire refaire les bâtiments par les bailleurs plutôt que les locataires qui n'agissent que partiellement sur les problèmes (isolation des fenêtres et non de la toiture). Ou conditionner financièrement l'aide CEE à un usage intelligent, c'est-à-dire complet, pour inciter à un meilleur usage.

> Développer des filières de recyclage à grande échelle des matériaux utilisés dans l'industrie et pour les usages quotidiens qui seront amenés à manquer d'ici 50 ans.

Locale et de qualité

Le respect de l'environnement reste une visée de nombre d'innovations actuelles. On le remarque également dans les habitudes de consommations pour l'alimentation. Ainsi 14 % des Français déclarent consommer bio tous les jours en 2018⁷⁸. L'agriculture bio c'est 7,5 % de la surface agricole utile en France et en Union Européenne. D'autres types d'agricultures se (re)développent, comme la polyculture. Et les circuits courts, notamment par les AMAP gagnent en visibilité et reconnaissance. Ainsi, en France, près de 15 % des exploitations agricoles participent aux circuits courts⁷⁹. Jusqu'à 20 % des achats alimentaires des Français sont issus des circuits courts en 2019⁸⁰. Ces types d'alimentation ont des effets bénéfiques pour l'environnement car la polyculture ou le bio respectent davantage les sols et participent à la qualité de l'air et de l'eau. De plus, les circuits courts diminuent l'empreinte carbone liée au transport de marchandises. Enfin, parfois, certains produits locaux sont meilleurs marchés et peuvent participer au pouvoir d'achat des Français.

> Encourager le recours à l'agriculture biologique et à la polyculture par la PAC.

> Soutenir en ville les commerces de type bio ou circuit court par des loyers avantageux.

> Intégrer les externalités dans le prix des produits des grandes surfaces via une taxe CO₂ calculée par l'analyse en cycle de vie.

À l'inverse, au niveau international, on remarque que la destruction des espaces forestiers, parfois pour étendre des exploitations agricoles, est la première source ex-aequo des émissions des gaz à effet de serre avec la production énergétique et l'industrie. Elles comptent chacun pour 23 %–25 % des émissions. Dans la mesure où ces destructions d'espaces naturels visent souvent un marché mondial, c'est ici que les institutions de la mondialisation, notamment par les accords de libre-échange, ou par des taxes carbone aux frontières, peuvent rééquilibrer une tendance néfaste pour tous.

Les innovations quant aux modes d'alimentation révèlent une autre tendance. L'innovation est de plus en plus portée sur la qualité apportée aux biens ou au service et moins sur la quantité. Elles révèlent aussi que l'innovation sert de plus en plus de besoins locaux. Ainsi, l'augmentation de l'usage des modes de déplacements doux comme les vélos ou les trottinettes, participent de cette tendance. Ainsi c'est plus de 2.8 millions de vélos vendus chaque année en France depuis 2016, soit 1 vélo pour 23 Français et même 1 vélo pour 15 Français entre 18 et 70 ans⁸¹.

Le futur de la configuration du territoire est l'organisation en petits centres urbains, dotés de nombreux transports publics, entourés d'une zone de polyculture avec une dispositif de fret ferroviaire vers le centre-ville. Cela passe aussi par une mobilité douce ou électrique : il faut poursuivre les politiques de soutien à l'achat d'un véhicule à mobilité douce (chèque vélo des régions) et passer au tout électrique le plus vite possible, ce qui suppose des conditionnements clairs des aides étatiques aux constructeurs automobiles - ce qui est la voie prise par le gouvernement au vu des annonces du 26 mai dernier⁸².

Le digital, l'homme et la machine

Enfin, l'innovation est de plus en plus digitale. Qu'il s'agisse de commander nos courses par internet, de faire livrer des fleurs sans se déplacer, de communiquer avec les restes du monde depuis chez soi, ou encore de télé-travailler, la période de confinement connue de mars à mai 2020 a été l'occasion d'intensifier encore le rapport au digital. La place croissante, et parfois indépassable, du digital au quotidien est un événement majeur de transformation de nos modes de vie. Il nous transforme dans deux directions qui méritent d'être analysées. La première c'est dans notre rapport au temps. Le digital nous permet tout à la fois d'être plus efficace, plus productif, et en même temps s'applique parfois comme une contrainte. Nous en arrivons à être contraint de regarder notre téléphone très régulièrement pour ne pas vexer nos proches. Le travail, via les emails, s'immisce parfois dans notre vie personnelle. En d'autres termes, le digital accentue notre spécialisation qui avait démarré avec la division du travail⁸³. Il nous permet peut-être de dépasser notre condition d'être humain, mais nous rend, en même temps, moins humain. Ces questions dépassent cependant l'analyse économique. Mais elles sont au fondement même des questionnements en profondeur de ce Manifeste.

La deuxième direction dans laquelle le digital nous transforme, est dans la continuité de la précédente. Elle interroge notre rapport à la machine. Au début du XXème siècle, la machine était facilement identifiable car très différente de l'être humain. Plus le temps avance, plus le rapport de l'humain à la machine est difficile à dissocier de manière simple, claire, unilatérale. Quand j'écris ce texte à la machine, les mots qui s'affichent de manière numérique mais qui auront bien un impact réel sur le lecteur, sont-ils le prolongement de mon bras ? Le philosophe Gilbert Simondon, dans *Du mode d'existence des objets techniques*, proposait déjà en 1958, une éthique de la technique par laquelle les objets techniques n'ont aucune raison intrinsèque d'être dissociés de l'humain. Ils font partie de sa raison d'être, de son extension pleine et entière. La dissociation de l'homme et sa technique serait artificielle. Une relecture de Simondon aujourd'hui permettrait d'aborder des questions économiques de plus en plus vives avec des fondements éthiques et philosophiques. Ainsi, si la technique est le prolongement de l'homme, il est légitime de taxer selon les mêmes règles l'un et l'autre. Ainsi, les règles de taxation qui s'appliquent au travail, comme les prélèvements obligatoires, peuvent s'appliquer au capital. Et dans ces conditions l'existence d'une taxe robot⁸⁴, qui vise à réajuster la compétitivité de l'un par rapport à l'autre, est déjà répondue. La dissociation artificielle entre homme et technique fonde la dissociation entre travail et capital, peut-être tout autant artificielle⁸⁵. Si les deux sont rapprochés dans une seule et même éthique, alors la taxation que l'on accepte sur l'un peut être appliquée sur l'autre. Elles deviennent des modalités de la création de valeur mais ne sont pas fondamentalement différente.

L'innovation est multiple. Elle a trois grandes caractéristiques : elle peut nous permettre d'être plus respectueux de l'environnement, elle est de plus en plus qualitative et elle est de plus en plus digitale. L'innovation est un aspect important du succès de nos sociétés face aux défis qui montent. Son financement participera de ce succès et accompagnera la tonalité que l'on veut donner à nos modes de vie.

Les nouveaux modèles économiques sont une voie à suivre pour garantir une société qui continue de créer de la valeur, mais qui la partage mieux et respecte l'environnement.

L'innovation institutionnelle passe également par la promotion de modèles économiques, qui existent parfois depuis longtemps, mais dont l'ampleur croît depuis une dizaine d'années.

Des labels à généraliser

Ces nouveaux modèles économiques pour se faire connaître des consommateurs passent souvent par une labellisation. Ainsi des produits biologiques, des produits du commerce équitable, ou les entreprises qui respectent une certaine charte, par exemple via le label "BCorp" qui promeut la responsabilité sociale d'entreprise.

Ces labels sont utiles pour le consommateur. Toutefois, comme nous pensons que c'est souvent aussi toute la chaîne de valeur qui en bénéficie. Si, aux frontières de l'Europe, des barrières non-douanières existent, la labellisation fonctionne inversement par promotion et non interdiction. La variété et la réussite de ces labels devraient donner de l'inspiration aux instances européennes pour ancrer dans ses règlements des reconnaissances de labels dans le même esprit que les appellations contrôlées au-delà de celles bien connues des produits alimentaires et/ou régionaux.

> Réfléchir à l'extension du principe de contrôle d'appellation européen à de larges gammes de produits et services pour mieux participer à la sensibilisation et à l'information des consommateurs (a minima via le recensement public des labels).

> Suivre l'ESS dans les statistiques de manière plus détaillée et régulière : nombre d'emplois, durée des emplois, distance au lieu de travail, répartition des salaires, transparence sur les financements, empreinte écologique, inclusion.

L'économie sociale et solidaire

En particulier, nous soutenons les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) et nous appelons les pouvoirs publics à flécher davantage de financements vers elle. L'économie sociale et solidaire c'est à la fois un mode de gouvernance, le respect et l'inclusion des employés ainsi que le respect de l'environnement. Du point de vue de la gouvernance, l'ESS applique les principes de la démocratie participative. Les décisions qui orientent l'entreprise sont prises selon des modes de participation de type majoritaire. L'entreprise est inclusive, c'est-à-dire qu'elle recrute une diversité de profil et cherche à faire grandir chaque salarié. Cela veut aussi dire que la valeur créée par l'entreprise est le plus souvent partagée par les salariés et qu'il n'y a pas d'actionnaire extérieur.

C'est d'ailleurs pour cela que le mode de financement de l'ESS est si important et que les régions et l'État contribuent à son financement. Enfin, le plus souvent ce sont des entreprises qui privilégient les circuits courts et mettent en place une politique de recyclage intégré.

L'ESS aujourd'hui en France c'est déjà près de 11 % de l'emploi et 14 % de l'emploi privé⁸⁶.

> Flécher plus de financements vers l'ESS.

> Imposer une transparence sur le rapport entre le plus haut et le plus bas revenu dans les rapports annuels d'entreprises cotées.

Le mutualisme comme exemple

D'autres modèles que le capitalisme actionnarial sont possibles, créent de la valeur et sont capables de durer dans le temps. Le mutualisme en France en est un exemple frappant. Par exemple, la MAIF née en 1934 c'est 3,4 millions de sociétaires, 6 300 employés et le 5ème assureur auto de France. Les autres noms du mutualisme qui résonnent de manière familière pour une grande partie des Français comme MACIF, MAAF ou GMF ont des histoires tout aussi inspirantes. Ces entreprises ne sont pas des utopies mais bien des réalités. Elles fonctionnent sans actionnaires mais avec des sociétaires. Chaque adhérent compte pour une voix à l'assemblée générale. Les bénéfices de l'entreprise participent de la politique de prix. C'est ainsi que la MAIF a reversé 30€ à ses sociétaires détenteurs d'une assurance auto après avoir évalué que les sinistres automobiles durant le coronavirus seraient bien moindres à cause du confinement. Le mutualisme c'est ainsi un mode de gouvernance et une inclusion des salariés ou des clients, ici des sociétaires, dans la vie de l'entreprise. Nous considérons ces modèles comme très inspirants et des preuves que la valeur et l'efficacité d'une entreprise peuvent rimer avec justice, inclusion et durabilité.

Le rapport des entreprises à la société change. La loi Pacte signée en 2019 va dans ce sens. L'objet social des entreprises est ainsi étendu. Désormais, il est également prévu par l'article 1833 du Code civil que la société devra être gérée « dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. » Nous engageons le gouvernement, les collectivités territoriales et les financeurs à faire de cette innovation une réalité grandissante.

Le financement de l'économie de demain

Aujourd'hui le financement de l'innovation vient de deux sources principales. Le secteur privé participe au financement de l'innovation, via la mise de capital de départ puis le réinvestissement des profits de l'entreprise d'autre part. Des secteurs tels que l'industrie pharmaceutique ou les GAFAM sont ainsi financés, principalement, par des fonds privés. La participation du secteur privé au financement de l'innovation est donc majeure.

Le secteur public participe lui aussi au financement de l'innovation. L'État français, par exemple, le fait notamment via la Banque Publique d'Investissement, mais aussi par des dispositifs d'incitation fiscale comme le Crédit Impôt Recherche, et de manière décentralisée, par des subventions

régionales, entre autres. L'État finance également l'innovation dans les secteurs stratégiques qui lui restent rattachés, comme la Défense.

Le financement de l'innovation est clé pour donner une direction plus écologique à l'économie. Nous retenons 2 propositions d'ordres différent et complémentaires comme pistes de réflexion.

Pour un fonds européen de relance et de transition écologique

La relance de l'économie nécessite des instruments solidaires innovants à l'échelle européenne : la création d'un fonds d'investissement et de reconstruction de l'Euro zone de 1 000 Mds € (soit 10 % du PIB de la zone Euro, et 20 % du bilan de la BCE), d'un type nouveau, pouvant rassembler un actionnariat public (BEI, SME, États membres, et idéalement la BCE), mais surtout un actionnariat populaire (sous forme de souscription ou de création d'un nouveau produit d'épargne garanti par la BCE).

Des verrous idéologiques et réglementaires se lèvent déjà à Bruxelles et dans les capitales européennes : déclenchement de la clause dérogatoire générale pour assouplir les règles budgétaires du Pacte de stabilité et de croissance, autorisation des aides d'État, débat sur les nationalisations, report de réformes, réflexion sur la mutualisation de la dette au niveau européen.

S'inspirant de la proposition d'Alain Grandjean⁸⁷, ce fonds aurait comme priorité de financer des investissements créateurs d'emplois locaux dans le respect des objectifs écologiques dans un premier temps de relance, puis, plus généralement, de rendre nos économies plus résistantes à de nouveaux chocs, alignées avec les objectifs européens de neutralité carbone à horizon 2050 et à l'arrêt de la destruction de la biodiversité (en ligne avec la Stratégie Européenne Biodiversité) et moins dépendantes des chaînes d'approvisionnement mondiales pour les biens stratégiques et de première nécessité, notamment dans le secteur de la santé, de même que pour l'énergie et les matériaux stratégiques.

Selon l'OFCE, à la fin du confinement, les Français auront accumulé près de 55 milliards d'épargne. Un fonds de ce type pourrait attirer l'épargne accrue des Français grâce à la création d'un produit "rassurant" pour les épargnants, équivalent au livret A, protégé de l'inflation – un Livret "C"⁸⁸ ; ou bien en orientant un montant d'épargne assurance vie vers des placements verts labellisés et garantis par l'État.

Si de nombreux traits restent à affiner, ce concept aurait le pouvoir de répondre aux enjeux économiques, tout en donnant un nouveau souffle et un nouveau terrain d'expression à l'ambition démocratique européenne, au profit des peuples qui se sont alliés en son sein.

> Créer un fonds européen de relance et de transition écologique à actionnariat public (BEI, États membres, et idéalement la BCE) et populaire (souscription ou nouveau produit d'épargne sécurisé)

Proposer un nouveau mandat à la Banque Centrale Européenne

Les réponses à apporter à ce besoin au besoin de financement de la transition écologique varient selon l'horizon de pensée des économistes. La période actuelle, à la lumière de la sortie de la crise financière de 2008 et de l'installation à long-terme des pratiques non-orthodoxes de la BCE, a remis sur le devant de la scène l'idée de ne pas considérer la monnaie comme neutre mais comme moyen pour financer la relance et/ou la transition écologique. Si ces propositions s'incarnent selon différentes variantes (monnaie hélicoptère⁸⁹ ou annulation de dettes publiques détenues par la banque centrale en échange d'investissements verts⁹⁰), elles ont comme but de remettre en cause la "neutralité" de la politique monétaire pour agir en faveur du climat et de la biodiversité et de penser hors du cadre et mettre en œuvre une réforme ciblée des traités en matière budgétaire et monétaire au profit de la transition écologique.

Comme le dit Philippe Aghion, l'innovation doit aussi être institutionnelle. La Banque centrale de l'Union Européenne joue un rôle clé dans le bon fonctionnement et la régulation de l'économie. Elle est née du traité de Maastricht en 1992. Son mandat unique est d'assurer une inflation annuelle inférieure à 2 %⁹¹. Depuis 2008, ses activités ont cependant changé d'ampleur. Elle a massivement racheté des dettes d'État via les marchés secondaires, c'est-à-dire en les rachetant aux banques commerciales. À la faveur de la crise du coronavirus, la BCE a annoncé reprendre ces activités. Le 4 juin 2020 elle a annoncé qu'elle achèterait pour 1 350 milliards d'euros de dette publique et privée pour soutenir le financement de l'économie réelle. C'est à dire qu'elle a décidé de donner aux investisseurs publics et privés en Europe la valeur de l'ensemble des salaires que les Français ont reçu en 2019. Le revenu national brut s'établissait en effet à 1 400 milliards d'euros en 2019 en France⁹².

Ces annonces sont spectaculaires. Cependant les canaux de la transmission monétaire semblent ne plus fonctionner très bien, car les investisseurs récipiendaires de ces liquidités mésallouent ces ressources en achetant principalement de la dette d'État et en finançant la dette immobilière. Et cet argent donné pour investir peine à se matérialiser en travail ou en salaires pour les européens. De plus cet argent, même s'il était investi, risquerait d'être investi dans des pans de l'économie qui ne sont pas soutenables, par exemple en soutien aux énergies fossiles⁹³. Par exemple, le programme CSPP, Corporate Sector Purchase Program, de la BCE a consacré 63 % des 110 milliards d'euros débloqués par la BCE au profit d'entreprises privées à des activités polluantes, lesquelles dominent naturellement le marché obligataire à l'heure actuelle.

C'est pourquoi plusieurs économistes⁹⁴ ont proposé de faire innover la politique monétaire. D'une certaine manière, ils proposent de créer un nouveau mandat pour la BCE. Celui de soutenir l'investissement dans l'économie durable. L'ambition environnementale de la BCE doit être plus nette. Elle doit se doter de moyen pour la mettre en œuvre. Michel Aglietta œuvre notamment depuis plus de dix ans pour qu'il soit possible de bonifier les crédits "verts", ceux qui promeuvent la sobriété carbone⁹⁵. Cela passerait par une révision du statut de la BCE pour mettre en œuvre une politique de différenciation des produits financiers admis au refinancement en fonction de leur impact climatique et basée sur la taxonomie européenne, et renoncer au principe de neutralité de marché pour toutes les activités qui touchent à la reconstruction écologique. Cela peut se faire en incluant le climat dans le mandat de la BCE.

> Modifier le mandat de la Banque Centrale Européenne pour lui faire intégrer les enjeux écologiques. Cela permettra de lui faire participer à la préservation de l'environnement soit de manière indirecte via une modification des règles de calcul des ratios de solvabilité (bonification des crédits "verts") soit directement via l'émission de monnaie dite "libre" (ou l'annulation de dettes publiques ciblées) pour financer directement les acteurs pertinents

Notes

- ¹ INSEE. (2020, avril). 3 points de PIB par mois de confinement.
- ² Godelier, M. (2000). Aux sources de l'anthropologie économique. Socio-anthropologie, (7).
- ³ L'Éthiopie par exemple, dont l'industrie textile démarre et qui pourrait se diversifier
- ⁴ Parlement Européen. (2019, 27 mars). Parliament seals ban on throwaway plastics by 2021. Consulté à l'adresse <https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20190321IPR32111/parliament-seals-ban-on-throwaway-plastics-by-2021>
- ⁵ INSEE. (2019, 19 décembre). 10 % des ménages détiennent près de la moitié du patrimoine total
- ⁶ Légifrance. (2019, 22 mai). LOI n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises | Légifrance. La Loi PACTE met à jour l'objet social des entreprises. Elles doivent désormais défendre l'intérêt social et prendre en compte les intérêts sociaux et environnementaux.
- ⁷ Programmation Pluriannuelle de L'Énergie, pour le cas de la France
- ⁸ Dénucléarisation pendant la guerre froide, prévention des pandémies, partage des statistiques épidémiologiques via l'OMS ou plus largement l'ONU, règles pour l'aviation civile internationale
- ⁹ L'accord « Merkel-Macron » de 500 mds € permettant la relance contracyclique des régions sinistrées
- ¹⁰ Que peut faire la France seule, 5ème puissance mondiale, dans la recherche sur les technologies nouvelles, IA ou stockage des données et de l'énergie face à la Chine ou aux États-Unis ? Ses capacités d'investissement sont-elles suffisantes ?
- ¹¹ FMI. (2013, avril). Trade Interconnectedness : The World with Global Value Chains.
- ¹² FMI. (2013, avril). Trade Interconnectedness : The World with Global Value Chains.
- ¹³ Le PIB chinois est passé de 0,7 Mds (2020)\$ à 5,1 Mds (2020)\$ (donnée Groupe Banque Mondiale)
- ¹⁴ Le PIB mondial a doublé de valeur sur la période, passant de 30 milliards (2020)\$ à 60 milliards (2020)\$
- ¹⁵ Autriche, Belgique, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Slovaquie et Slovénie
- ¹⁶ Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Australie, Canada, Russie
- ¹⁷ Passant de 5.3 à 7.3 milliards de personnes
- ¹⁸ Parité de Pouvoir d'Achat
- ¹⁹ Ce terme fait l'objet de nombreux débats car il utilise un vocable de philosophie morale avec un prisme uniquement économique basée sur la valeur marchande. Voir la préface de La Grande Évasion ; A. Deaton (2019)
- ²⁰ CEPII. (2011, 19 décembre). International specialization : a focus on services.
- ²¹ Organisation Internationale du Travail. (1996, 28 octobre). Globalization Changes the Face of Textile, Clothing and Footwear Industries.
- ²² CEPII. (2011, 19 décembre). International specialization : a focus on services.
- ²³ Thomas Piketty propose une limite de 10 % des droits de vote. Piketty, T. (2019). Capital et idéologie
- ²⁴ Mais également de l'accroissement de la population, qui a cru de 50 % entre 1990 et 2015
- ²⁵ GIEC. (2014). AR5 Climate Change 2014 : Mitigation of Climate Change.
- ²⁶ 879 millions de tep en imports net issus du charbon, du pétrole et du gaz naturel, pour une consommation brute (avant transformation) de 1 478 millions de tep. Commission Européenne. Direction générale pour l'énergie. (2019). EU Energy in Figures.
- ²⁷ 574 millions de tep sur 940 millions de tep au total de consommation nette. Commission Européenne. Direction générale pour l'énergie. (2019). EU Energy in Figures.
- ²⁸ 0,2 kg CO2eq/(2010)\$ PIB en UE contre 1.2 kg CO2eq/(2010)\$ PIB en Chine et presque autant en Inde en 2015. Données Banque Mondiale, émission de CO2
- ²⁹ Le Bhoutan est l'exemple le plus connu de pays utilisant cet indicateur. World Happiness Report. (2020). World Happiness Report
- ³⁰ Passant de 1 485 milliards d'€ à 2 353 Milliards d'€, en euros courants. Données INSEE
- ³¹ L'Insee le définit comme la part des personnes qui vivent en dessous de 60 % de la médiane des revenus
- ³² Saez, E., & Zucman, G. (2019). The Triumph of Injustice: How the Rich Dodge Taxes and How to Make Them Pay.
- ³³ Stiglitz, J. E., Sen, A., & Fitoussi, J.-P. (2008). Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social
- ³⁴ BBC. (2012, 21 septembre). How the world's oceans could be running out of fish
- ³⁵ Charbon 27 %, pétrole 32 %, gaz naturel 22 %. Agence Internationale pour l'Énergie. (2019, septembre). World Energy Balances 2019
- ³⁶ Agence Européenne pour l'Environnement. (2015, 28 février). Correlation of energy consumption and GDP per person.
- ³⁷ Pour se fixer des objectifs macro de réductions de CO2, suivre l'équation de Kaya : CO2 = intensité carbone de l'énergie (kg CO2 eq/TEP) × intensité énergétique du PIB (TEP/PIB) × PIB par tête (PIB/habitant) × population (habitant). On peut diminuer les émissions en divisant par 5 le contenu CO2 de l'énergie, par 2 le contenu énergétique du PIB, tout en laissant doubler le PIB par tête ainsi qu'une augmentation de la population de 30 %. GIEC. (2014). AR5 Climate Change 2014 : Mitigation of Climate Change
- ³⁸ Vers 1950, le PIB par tête était de 9 000 (1990)\$ PPP pour les États-Unis (+ Canada, Australie) et de 5 000 (1990)\$ PPP pour les pays d'Europe de l'Ouest. OCDE. (2014). How was Life?
- ³⁹ Vers 1975, le PIB par tête est de 15 000 (1990)\$ PPP aux États-Unis, 10 000 (1990)\$ PPP en Europe de l'Ouest, mais inférieur à 4 000 (1990)\$ PPP en Amérique du Sud et Centrale et inférieur à 1 000 (1990)\$ PPP en Asie du Sud et Sud-Ouest. OCDE. (2014). How was Life?
- ⁴⁰ Mazzucato, M. (2013). The Entrepreneurial State : Debunking Public vs. Private Sector Myths
- ⁴¹ Institut Bruegel. (2017, 21 novembre). Has the Phillips curve disappeared?
- ⁴² FMI. (2016). Flexible Fiscal Rules and Countercyclical Fiscal Policy. Working Paper Series, 16(8)
- ⁴³ Zucman, G. et al. (2020). The Missing Profit of Nations.
- ⁴⁴ OCDE. (2020). Corporate Tax Statistics Database
- ⁴⁵ FMI. (2018, juin). Ireland. Selected Issues (Country Report)
- ⁴⁶ Fisher, I. (1906). The Nature of Capital and Income
- ⁴⁷ Le taux variant de 40 % à 60 % selon le type de valeurs mobilières et les prélèvements sociaux de 1,1 % (1990) à 8,2 % (2012). Institut des Politiques Publiques (2020), Capital taxation

- ⁴⁸ 12,8 % pour le taux forfaitaire unique, 9,2 % pour la CSG et 0,5 % pour la CRDS, avec un cap à 30 %
- ⁴⁹ OCDE. (2020). Overall statutory tax rates on dividend income
- ⁵⁰ En euros 2016 pour permettre une comparaison plus facile, qui prend en compte le pouvoir d'achat. INSEE. (2019, novembre). France, portrait social.
- ⁵¹ Sans prendre en compte les revenus financiers. Ces derniers représentaient, en 2000, 10 % des revenus du 9ème décile et moins de 3 % des revenus du 1er décile. INSEE. (2019, novembre). France, portrait social.
- ⁵² OCDE. (2011). An Overview of Growing Income Inequalities in OECD Countries: Main Findings
- ⁵³ World Inequality Lab. (2018). Rapport sur les inégalités mondiales
- ⁵⁴ Piketty, Th. (2019, 14 octobre). L'ISF en Amérique
- ⁵⁵ World Inequality Lab. (2018). Rapport sur les inégalités mondiales
- ⁵⁶ INSEE. (2020). Indice des prix des logements (neufs et anciens)
- ⁵⁷ Boone, L., & Antoine, G. (2019, mars). France, inequality, and the social elevator
- ⁵⁸ World Inequality Lab. (2018). Rapport sur les inégalités mondiales
- ⁵⁹ World Inequality Lab. (2018). Rapport sur les inégalités mondiales
- ⁶⁰ INSEE. (2019). Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2017
- ⁶¹ INSEE. (2015). Couples et familles : entre permanences et ruptures
- ⁶² Ici la valeur est celle au sens du PIB. Elle n'intègre pas les externalités négatives, comme par exemple les conditions de travail et d'emploi des chauffeurs qui ne sont pas salariés et qui bénéficient de moins de droits en conséquence. C'est un défaut du PIB de ne pas intégrer les externalités.
- ⁶³ Agence Européenne pour l'Environnement. (2015, 28 février). Correlation of energy consumption and GDP per person
- ⁶⁴ Philippe Aghion et Peter Howitt, sur le type d'institutions favorisant l'innovation en fonction du niveau de développement des pays (institution de reproduction de l'innovation existante pour l'Argentine au début du XXème siècle ou la Chine entre 1970 et 2000, ou institution de création et développement d'innovations nouvelles aux États-Unis ou en Europe)
- ⁶⁵ Blin, S. (2020, 26 mai). Philippe Aghion : « Il faut clairement rejeter le modèle américain, et se tourner vers le modèle scandinave ». Libération
- ⁶⁶ Aghion, P., Akcigit, U., Bergeaud, A., Blundell, R., & Hémous, D. (2015). Innovation and Top Income Inequality. Innovation and Top Income Inequality
- ⁶⁷ World Inequality Lab. (2018). Rapport sur les inégalités mondiales
- ⁶⁸ Martínez Alier, J. (2002). L'écologisme des pauvres : une étude des conflits environnementaux dans le monde. Les Petits Matins (Institut Veblen)
- ⁶⁹ Norwegian Refugee Council. (2019). Disaster and climate change
- ⁷⁰ Chancel, L., & Piketty, T. (2015). Carbon and inequality: from Kyoto to Paris.
- ⁷¹ INSEE. (2010). Les émissions de CO2 du circuit économique en France.
- ⁷² Chancel, L., & Piketty, T. (2015). Carbon and inequality: from Kyoto to Paris.
- ⁷³ Agora Energiewende, & Sandbag. (2020, mars). The European Power Sector in 2019: Up-to-Date Analysis on the Electricity Transition
- ⁷⁴ 0,82 kg / (2010)\$ PIB en 1960 et 0,49 kg / (2010)\$ PIB en 2018. Données Banque Mondiale (2020)
- ⁷⁵ Agence Internationale de l'Énergie. (2019, septembre). World Energy Balances 2019
- ⁷⁶ Giraud, G., & Sénat. (2020, 13 mai). Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable : compte rendu de la semaine du 11 mai 2020
- ⁷⁷ 87 millions sur 460 millions de tonnes de CO2 équivalent en France. Observatoire Climat Énergie. (2020). Émissions de gaz à effet de serre des bâtiments en France
- ⁷⁸ Agence Bio. (2018). Les chiffres clés
- ⁷⁹ Assemblée Nationale. (2015, juillet). Rapport d'information par la commission des affaires économiques sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires
- ⁸⁰ Chiffolleau, Y. (2019). Les circuits courts alimentaires ; entre marché et innovation sociale. Sociologie économique
- ⁸¹ Union Sport & Cycle. (2019). Observatoire du cycle.
- ⁸² Direction Générale des Entreprises. (2020, 26 mai). Présentation du plan de soutien à l'automobile
- ⁸³ Sur ce sujet, on ne peut que conseiller de lire La Grande Transformation de Karl Polanyi, qui décrit la manière dont la fin de l'âge féodal préparait la révolution industrielle puis la place grandissante que le marché a pris dans nos vies jusqu'à remplacer les critères moraux de jugements et de décision par des critères économiques fondés sur la valeur marchande
- ⁸⁴ Conseil d'Orientation des Retraites. (2019, novembre). Les enjeux d'une taxe sur les robots
- ⁸⁵ La dissociation entre travail et capital peut paraître aller de soi, suivre une intuition. En réalité, cette dissociation repose sur l'institution de la propriété privée, qui s'est répandue dans les sociétés européennes à partir de la fin de l'âge féodal. La fin de l'esclavagisme en 1848 en France et 1865 aux États-Unis permet de dissocier nettement travail et capital. Le deuxième pouvant légitimement être détenu, mais plus le premier. L'inaliénabilité du caractère humain, qui fournit la force de travail, peut alors, sur des fondements éthiques, permettre en économie la dissociation (rarement remise en cause) de capital et travail.
- ⁸⁶ Observatoire national de l'ESS. (2017). Les chiffres clés de l'ESS
- ⁸⁷ Pour un fonds européen de relance et de transition écologique (Chroniques de l'Anthropocène), Alain Grandjean (avril 2020)
- ⁸⁸ Béglé, J. (2020, 23 avril). Éric Woerth : « Créons un livret C comme coronavirus ». Le Point
- ⁸⁹ Couppey-Soubeyran, J. (2020, avril). La « monnaie hélicoptère » contre la dépression dans le sillage de la crise sanitaire.
- ⁹⁰ Giraud, G., Dufrene, N., & Gilbert, P. (2020, 26 mars). Comment financer une politique ambitieuse de reconstruction écologique ?
- ⁹¹ La FED, le pendant américain, a en plus le mandat d'assurer un chômage minimal autour de 5 %
- ⁹² Donnée INSEE
- ⁹³ Institut Veblen, (2019, 21 mars). Aligner la politique monétaire sur les objectifs climatiques de l'Union européenne
- ⁹⁴ Michel Aglietta, Nicolas Dufrene, Jézabel Couppey-Soubeyran, Alain Grandjean, Gaël Giraud, entre autres
- ⁹⁵ Aglietta, M., & Espagne, É. (2015). Financing energy and low carbon investment: public guarantees and the ECB

Bibliographie

- Acemoglu, D., Akcigit, U., Alp, H., Bloom, N., & Kerr, W. (2018). Innovation, Reallocation, and Growth. *American Economic Review*, 108(11), 3450-3491. <https://doi.org/10.1257/aer.20130470>
- Agence Bio. (2018). Les chiffres clés. Consulté à l'adresse <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/>
- Agence Européenne pour l'Environnement. (2015, 28 février). Correlation of energy consumption and GDP per person. Consulté à l'adresse <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/figures/correlation-of-per-capita-energy>
- Agence Internationale de l'Énergie. (2019, septembre). World Energy Balances 2019. Consulté à l'adresse <https://www.iea.org/reports/world-energy-balances-2019>
- Aghion, P., Akcigit, U., Bergeaud, A., Blundell, R., & Hémous, D. (2015). Innovation and Top Income Inequality. *Innovation and Top Income Inequality*, 1. <https://doi.org/10.3386/w21247>
- Agora Energiewende, & Sandbag. (2020, mars). The European Power Sector in 2019 : Up-to-Date Analysis on the Electricity Transition. Consulté à l'adresse https://www.agora-energiewende.de/fileadmin2/Projekte/2019/Jahresauswertung_EU_2019/172_A-EW_EU-Annual-Report-2019_Web.pdf
- Assemblée Nationale. (2015, juillet). Rapport d'information par la commission des affaires économiques sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires. Consulté à l'adresse <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i2942.asp>
- BBC. (2012, 21 septembre). How the world's oceans could be running out of fish. Consulté à l'adresse <https://www.bbc.com/future/article/20120920-are-we-running-out-of-fish>
- Béglé, J. (2020, 23 avril). Éric Woerth : « Créons un livret C comme coronavirus ». *Le Point*. Consulté à l'adresse <https://www.lepoint.fr>
- Blin, S. (2020, 26 mai). Philippe Aghion : « Il faut clairement rejeter le modèle américain, et se tourner vers le modèle scandinave ». *Libération*. Consulté à l'adresse <https://www.liberation.fr>
- Boone, L., & Antoine, G. (2019, mars). France, inequality, and the social elevator. Consulté à l'adresse <https://voxeu.org/article/france-inequality-and-social-elevator>
- CEPii. (2011, 19 décembre). International specialization : a focus on services. Consulté à l'adresse <http://www.cepii.fr/BLOG/bi/post.asp?IDcommuniqué=37>
- CEPii, Aglietta, M., & Espagne, É. (2015). Financing energy and lowcarbon investment : public guarantees and the ECB. Consulté à l'adresse http://www.cepii.fr/PDF_PUB/pb/2015/pb2015-06.pdf
- Chancel, L., & Piketty, T. (2015). Carbon and inequality : from Kyoto to Paris Trends in the global inequality of carbon emissions (1998-2013) & prospects for an equitable adaptation fund. Consulté à l'adresse <http://piketty.pse.ens.fr/files/ChancelPiketty2015.pdf>
- Chiffolleau, Y. (2019). Les circuits courts alimentaires ; entre marché et innovation sociale. *Sociologie économique*, 1. Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/les-circuits-courts-alimentaires--9782749262345.htm>
- Commission Européenne. Direction générale pour l'énergie. (2019). EU Energy in Figures. Stuttgart, Allemagne : UTB.
- Conseil d'Orientation des Retraites. (2019, novembre). Les enjeux d'une taxe sur les robots. Consulté à l'adresse https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2019-11/Doc_7_robots.pdf

- Couppey-Soubeyran, J. (2020, avril). La « monnaie hélicoptère » contre la dépression dans le sillage de la crise sanitaire. Consulté à l'adresse <https://www.veblen-institute.org/La-monnaie-helicoptere-contre-la-depression-dans-le-sillage-de-la-crise.html>
- Direction Générale des Entreprises. (2020, 26 mai). Présentation du plan de soutien à l'automobile [Communiqué de presse]. Consulté à l'adresse <https://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels/presentation-du-plan-de-soutien-a-automobile>
- Fisher, I. (1906). The Nature of Capital and Income. New York, The Macmillan Company ; London, Macmillan & Co., Ltd., : CreateSpace Independent Publishing Platform.
- FMI. (2013, avril). Trade Interconnectedness : The World with Global Value Chains. Consulté à l'adresse <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/082613.pdf>
- FMI. (2016). Flexible Fiscal Rules and Countercyclical Fiscal Policy. Working Paper Series, 16(8), 1. Consulté à l'adresse <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2016/12/31/Flexible-Fiscal-Rules-and-Countercyclical-Fiscal-Policy-43641>
- FMI. (2018, juin). Ireland. Selected Issues (Country Report). Consulté à l'adresse <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/CR/2018/cr18195.ashx>
- GIEC. (2014). AR5 Climate Change 2014 : Mitigation of Climate Change. Consulté à l'adresse <https://www.ipcc.ch/report/ar5/wg3/>
- Giraud, G., Dufrêne, N., & Gilbert, P. (2020, 26 mars). Comment financer une politique ambitieuse de reconstruction écologique ? Consulté à l'adresse <https://www.institut-rousseau.fr/comment-financer-une-politique-ambitieuse-de-reconstruction-ecologique/>
- Giraud, G., & Sénat. (2020, 13 mai). Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable : compte rendu de la semaine du 11 mai 2020. Consulté à l'adresse <https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20200511/devdur.html>
- Godelier, M. (2000). Aux sources de l'anthropologie économique. Socio-anthropologie, (7), 1. <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.98>
- INSEE. (2010). Les émissions de CO2 du circuit économique en France. Consulté à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1372483/ecofra10e.PDF>
- INSEE. (2015). Couples et familles : entre permanences et ruptures. Consulté à l'adresse https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2017502/COUFAM15a_VE_Couples-familles.pdf
- INSEE. (2019a, novembre). France, portrait social. Consulté à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238781>
- INSEE. (2019b). Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2017 [Base de données]. Consulté à l'adresse [https://www.insee.fr/fr/statistiques/3970989?sommaire=3637505#:~:text=La%20pauvret%C3%A9%20en%20conditions%20de%20vie%20des%20m%C3%A9nages%20varie%20selon,\(10%2C4%20%25\)](https://www.insee.fr/fr/statistiques/3970989?sommaire=3637505#:~:text=La%20pauvret%C3%A9%20en%20conditions%20de%20vie%20des%20m%C3%A9nages%20varie%20selon,(10%2C4%20%25)).
- INSEE. (2019c, décembre 19). 10 % des ménages détiennent près de la moitié du patrimoine total. Consulté à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4265758#onglet-2>
- INSEE. (2020a, avril). 3 points de PIB par mois de confinement. Consulté à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4478214?sommaire=4473296>
- INSEE. (2020b). Indice des prix des logements (neufs et anciens) [Base de données]. Consulté à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3532426?sommaire=3530678>
- Institut Bruegel. (2017, 21 novembre). Has the Phillips curve disappeared ? Consulté à l'adresse <https://www.bruegel.org/2017/11/has-the-phillips-curve-disappeared/#:~:text=This%20relationship%20has%20been%20disguised,but%20it%20has%20not%20disappeared.>

- Institut Veblen. (2019, 21 mars). Aligner la politique monétaire sur les objectifs climatiques de l'Union européenne. Consulté à l'adresse <https://www.veblen-institute.org/Rapport-Aligner-la-politique-monetaire-sur-les-objectifs-climatiques-de-l-Union.html>
- Legifrance. (2019, 22 mai). LOI n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises | Legifrance. Consulté à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038496102&categorieLien=id>
- Mazzucato, M. (2013). *The Entrepreneurial State : Debunking Public vs. Private Sector Myths* (1re éd.). Cambridge, United Kingdom : Anthem Press.
- Martínez Alier, J. (2002). *L'écologisme des pauvres : une étude des conflits environnementaux dans le monde*. Les Petits Matins (Institut Veblen). Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info>
- Norwegian Refugee Council. (2019). *Disaster and climate change*. Consulté à l'adresse <https://www.nrc.no/what-we-do/speaking-up-for-rights/climate-change/>
- Observatoire Climat Énergie. (2020). *Émissions de gaz à effet de serre des bâtiments en France*. Consulté à l'adresse <https://www.observatoire-climat-energie.fr/climat/batiments/>
- Observatoire national de l'ESS. (2017). *Les chiffres clés de l'ESS*. Consulté à l'adresse <https://www.cncres.fr/fr/dossiers-thematiques/les-chiffres-cles-de-less>
- OCDE. (2011). *An Overview of Growing Income Inequalities in OECD Countries : Main Findings*. Consulté à l'adresse <https://www.oecd.org/els/soc/49499779.pdf>
- OCDE. (2014). *How was Life?* Paris, France : OECD.
- OCDE. (2020a). *Corporate Tax Statistics Database [Base de données]*. Consulté à l'adresse <https://www.oecd.org/tax/beps/corporate-tax-statistics-database.htm>
- OCDE. (2020b). *Overall statutory tax rates on dividend income [Base de données]*. Consulté à l'adresse https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE_II4
- Organisation Internationale du Travail. (1996, 28 octobre). *Globalization Changes the Face of Textile, Clothing and Footwear Industries*. Consulté à l'adresse https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_008075/lang--en/index.htm
- Parlement Européen. (2019, 27 mars). *Parliament seals ban on throwaway plastics by 2021*. Consulté à l'adresse <https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20190321IPR32111/parliament-seals-ban-on-throwaway-plastics-by-2021>
- Piketty, T. (2019). *Capital et idéologie (Les Livres du nouveau monde) (French Edition) (01 éd.)*. Paris, France : SEUIL.
- Piketty, Thomas. (2019, 14 octobre). *L'ISF en Amérique*. Consulté à l'adresse <https://www.lemonde.fr/blog/piketty/2019/02/12/lisf-en-amerique/>
- Saez, E., & Zucman, G. (2019). *The Triumph of Injustice : How the Rich Dodge Taxes and How to Make Them Pay* (1re éd.). New York, Etats-Unis : W. W. Norton & Company.
- Stiglitz, J. E., Sen, A., & Fitoussi, J.-P. (2008). *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*. Consulté à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/094000427.pdf>
- Union Sport & Cycle. (2019). *Observatoire du cycle*. Consulté à l'adresse http://www.unionsportcycle.com/fr/telechargements?k=1094267179&u=%2Ffr%2Fles-actualites%2F2020-05-04%2Fobservatoire-du-cycle-le-velo-une-solution-d-avenir-incontournable&from=articles&f=20200504-presentation-observatoire-du-cycle_1460368193.pdf&d=20200614+01%3A05%3A10&i=1608&vx=161254052
- World Happiness Report. (2020). *World Happiness Report*. Consulté à l'adresse <https://worldhappiness.report/ed/2020/#read>

- World Inequality Lab. (2018). Rapport sur les inégalités mondiales. Consulté à l'adresse <https://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-summary-french.pdf>

L'ENVIRONNEMENT, AU COEUR D'UN PROJET DE SOCIÉTÉ PÉRENNE ET PARTAGÉE

Contributeur : Isabelle ALBERT, Arnaud BENEZETH, Lioui BENHAMOU, Léa GIRAUD, Rokia KEBE, Laura LOURDELLE, Patrick M. BRAY, Manuel-Antonio MONTEAGUDO, Alexis PELIER, Myele ROUXEL, Colombe RUBINI, Clara SCHWARZ

Résumé

La crise de la Covid-19 a mis en lumière les crises systémiques auxquelles va devoir faire face notre génération. L'ensemble de l'humanité ne peut désormais que constater le dérèglement climatique que nous avons engendré et craindre les répercussions environnementales, sanitaires et sociales qui l'accompagnent. Après avoir été minimisés et relégués au second plan pendant plus d'un demi-siècle, les effets sans précédent des activités humaines sur l'environnement apparaissent comme une priorité et il est dès lors de ne notre responsabilité d'agir. C'est ce que nous voulons faire à travers ce Manifeste.

Tout d'abord, il est nécessaire de construire ensemble un projet de société désirable. Ceci nécessite au préalable de repenser notre place dans l'environnement et de repenser notre mode de consommation. Protéger la biodiversité, repenser les villes et instaurer une véritable coopération internationale pour lutter contre le dérèglement climatique sera alors primordial pour créer cette nouvelle société durable et respectueuse de l'environnement.

Il nous faudra également agir sur notre alimentation. L'impact sur le climat de notre hyperconsommation générale et de notre consommation excessive de viande animale ne

doit pas être minimisé. Il est ainsi nécessaire de lutter contre la diminution des terres cultivables, de développer une agriculture raisonnée et durable et de favoriser les circuits courts de distribution.

Développer et généraliser des systèmes énergétiques plus efficaces et durables constitue par ailleurs un enjeu majeur. A ce titre, la décarbonisation de la production énergétique nous paraît essentielle et nous devons dès lors favoriser les énergies renouvelables pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Cependant, la technologie et la politique ne suffiront pas ; nous devons apprendre à adopter un mode de vie basé sur le principe de sobriété énergétique.

Une des principales sources de la pollution de l'air provient du secteur des transports, de

voyageurs ou de marchandises et il est donc nécessaire, d'une part, de généraliser l'usage des moyens de transport propres et, d'autre part, de rationaliser nos déplacements et de développer la mobilité inclusive.

Enfin, considéré comme un "7ème continent" en termes d'empreinte environnementale, le secteur des technologies et du numérique doit être fortement encadré pour le rendre éthique et responsable. Le "green IT" doit donc systématiquement être favorisé.

La lutte contre le dérèglement climatique sera longue et difficile, mais gageons que cette prise de conscience citoyenne ravivée permettra de vaincre les obstacles qui se dressent sur notre chemin.

Introduction

La crise de la Covid-19 a mis en lumière, concrètement, vitalement, les crises systémiques auxquelles va devoir faire face notre génération : sanitaire, climatique, environnementale, sociale. Si nombre d'experts scientifiques alertaient depuis plusieurs décennies, avec une insistance croissante, sur les conséquences de nos modes de vie sur l'écosystème planétaire et donc sur nos propres conditions de vie, jamais jusqu'alors nous n'avions vécu cette sommation de manière aussi imminente. En ce sens, la crise de la Covid-19 sonne comme un dernier avertissement : il nous reste une décennie pour changer les choses. Si nous ne saisissons pas cette crise sanitaire comme un électrochoc salutaire, alors nous aurons gaspillé une occasion unique de repenser nos sociétés et notre économie dans une perspective qui nous permette d'enrayer notre trajectoire accélérée vers le mur de la crise climatique.

Nous avons chacun expérimenté des façons plus frugales, sobres de consommer et de cuisiner durant le confinement. Il s'agit à présent de transformer cette expérience mondiale inédite en une occasion d'adapter enfin les mesures nécessaires à la préservation de notre environnement.

Si la crise actuelle a fait drastiquement chuter les émissions de gaz à effet de serre (-30%¹ en France pendant toute la durée du confinement), le retour à la normale, au Monde d'Avant, pourrait être moins soutenable encore si nous ne faisons rien. La gestion de la crise a fragilisé encore les plus précaires : perte d'emploi, difficultés d'approvisionnement rapide dans certains territoires mal desservis, confinement dans des logements de petite taille favorisant la promiscuités, absence de lien avec la nature faute de disposer d'un "extérieur" en milieu urbain et même absence de lien avec le monde (tous n'ont pas les moyens voire la possibilité matérielle de bénéficier d'une connexion internet). Cette crise, qui constitue un drame à l'échelle planétaire, doit être comprise comme une piqûre de rappel pour nous forcer à réagir en modifiant notre mode de vie et de consommation. Il est nécessaire d'en tirer tous les enseignements possibles et de développer notre résilience pour mieux affronter les crises qui, malheureusement, continueront à se produire. Le pessimisme n'étant pas une option, il est nécessaire de réagir afin d'éviter à tout prix que persistent nos comportements nocifs pour l'environnement.

Depuis deux siècles, certaines sociétés humaines ont développé une utilisation intensive des ressources naturelles de notre planète, motivées par un objectif permanent d'efficacité et de croissance de la production, permettant ainsi une amélioration considérable de leurs conditions de vie, notamment pendant la deuxième partie du XXème siècle (la dernière famine européenne date ainsi des années 1930 en Ukraine et est davantage due au régime stalinien qu'à un manque naturel de denrées alimentaires). Ces progrès se sont néanmoins réalisés aux dépens de l'environnement, l'idée d'économie des ressources naturelles étant alors très peu répandues, la priorité étant alors de nourrir les populations meurtries par les différents conflits. Pourtant, les limites de l'industrialisation intensive et mécanique, aux mains d'une minorité aveugle à toutes conséquences non financières et de long terme, apparaissent dès le XIXème siècle : fogs meurtriers à Londres, misère sociale criante des milieux ouvriers, violence coloniale, etc. Aujourd'hui, après avoir été minimisés et relégués au second plan pendant plus d'un demi-siècle, les effets sans précédent des activités humaines sur le climat, la qualité de l'air, la biodiversité, la santé, la production agricole et la disponibilité de l'eau sont établis

et craints. Si certains négationnistes nient encore le lien entre l'activité humaine et le dérèglement climatique, une majeure partie de la population reconnaît désormais ce terrible constat. Cette évolution des mentalités résulte notamment d'une visibilité accrue du lien entre l'environnement et le social : nuire à l'environnement, c'est-à-dire au fonctionnement et aux équilibres de notre planète, c'est nuire aux êtres humains et à leurs sociétés. S'il est peut-être trop tard pour empêcher certains impacts de nos activités (fonte des glaces, espèces disparues, gaz à effet de serre émis et pollution de certaines terres pour ne citer que les plus médiatisés), il est encore en notre pouvoir de limiter son ampleur et ses conséquences.

L'environnement est donc passé d'un sujet mineur à un enjeu majeur et transversal qui impacte toutes les sociétés humaines et ce dans tous les domaines : la santé bien-sûr, comme le démontre une nouvelle fois la crise du coronavirus, mais aussi la solidité des régimes politiques, les inégalités sociales, la pérennité de certaines activités économiques ou encore les conditions de travail.

Pour combattre la crise environnementale, les initiatives se multiplient, allant de la réflexion philo-culturelle (d'un être humain maître du monde à simple locataire destructeur) à la modification profonde de notre mode de vie et de consommation. La prise de conscience est là, même si seul le temps nous dira si elle n'est que temporaire et conjoncturelle, ou bien pérenne et structurelle, et donc susceptible de constituer une base solide pour des changements sociétaux exceptionnels mais nécessaires. Dans le cadre de ce Manifeste, nous avons choisi de tout miser sur la deuxième possibilité et nous pensons plus que jamais que tout doit être fait pour assurer l'efficacité et la pertinence des solutions apportées.

Partie I - CONSTATS

Une analyse scientifique établie et partagée de l'impact des activités humaines sur notre environnement

Du rapport *The Limits to growth* du Club de Rome publié en 1970 aux derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la quasi-totalité des études scientifiques indépendantes confirment l'impact destructeur des activités humaines sur l'environnement. Cette réalité est désormais établie, bien que contestée par les intérêts économiques d'acteurs aux pratiques éthiques douteuses ayant recours à des stratégies d'influence plus ou moins officielles. Pourtant, l'impact de nos activités sur l'environnement est multiple, même si souvent invisible, décalé dans le temps et localisé ailleurs que l'activité polluante en question. Ces caractéristiques sont à l'origine de la difficulté d'appréhension de ce phénomène dont la visibilité et la force vont en s'accroissant et dont les conséquences concrètes s'immergent dans notre quotidien. La communauté scientifique se mobilise donc depuis plus de cinquante ans pour sensibiliser la société civile à ces impacts environnementaux et pour appeler les sphères politiques à l'action, notamment par le biais d'apparitions à caractère pédagogiques dans les médias. En d'autres termes, nous sommes prévenus.

La maîtrise de l'exploitation des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) est l'un des facteurs majeurs ayant permis le décollage de la révolution industrielle au XIXe siècle. Deux siècles plus tard, ce sont toujours ces énergies qui constituent le carburant principal de nos économies et, malgré de nombreuses recherches sur la diversification énergétique, la consommation de charbon n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui au niveau mondial en volume absolu. La première conséquence de la consommation de ces ressources est l'émission de gaz à effet de serre à l'origine du rehaussement global de la température sur notre planète. Ce phénomène a de multiples conséquences environnementales : augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses et canicules, des incendies, des cyclones et typhons d'une part, et élévation du niveau de la mer et des océans ainsi que la réduction de la banquise d'autre part. Ces évolutions impactent la faune (environnement devenu inadapté pour assurer la survie des espèces, réduction de leurs territoires...) mais également les sociétés humaines, et notamment les conditions de vie des populations les plus démunies (migrations et guerres dues aux sécheresses, pénuries d'eau, élévation du niveau de la mer). Ces conséquences naturelles concrètes s'ajoutent aux difficultés économiques et politiques qui sévissent dans certaines parties du monde : la guerre civile en Syrie pour lutter contre les dysfonctionnements économiques et politiques de la dictature de Bashar al-Assad a ainsi été précédée d'une sécheresse dévastatrice pour l'agriculture du pays pendant les années 2010.

L'être humain pollue l'air, la terre et l'eau de par sa consommation d'énergies fossiles (industrie, transport, chauffage), ses activités minières, ses déchets (plastiques, produits toxiques, déchets nucléaires) et son utilisation de pesticides. Ces pollutions sont parfois irréversibles et sont à l'origine d'un nombre significatif de décès. Ainsi, Santé Publique France estime que la pollution atmosphérique

est responsable d'environ 48 000 décès par an en France², soit environ 9 % de la mortalité française, et 16 000 décès sur quatre mois, à comparer avec les 30 000 décès du coronavirus entre la mi-mars et mi-juin 2020. Dans ce contexte, la France est parvenue à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 4,2 % en 2018 (- 2,5 % pour le seul CO₂) selon des estimations du Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA) et du Global Carbon Project (GCP)³. Toutefois, si la France veut respecter son objectif d'une neutralité carbone en 2050, le plus dur reste à accomplir car les émissions de CO₂ devront alors baisser bien davantage : - 3,5 % en moyenne pour les années 2020, puis -4,5 % sur la décennie suivante et -8,5 % sur la dernière⁴. Si la pollution de l'air bénéficie de la plus grande couverture médiatique, la pollution de l'eau est un enjeu sanitaire tout aussi important, y compris dans les pays développés (voir notamment le scandale DuPont en Virginie-Occidentale ou l'apparition d'un "8ème continent" de plastique dans l'océan Pacifique).

L'être humain encore, par ses activités minières et surtout agricoles (et en premier lieu la production de nourriture pour le bétail ou la production d'huile de palme), déforeste et "artificialise" les sols. Or, la déforestation est dévastatrice pour la biodiversité et pour la qualité de l'air, et donc in fine nous est préjudiciable à tous. Outre les océans, les forêts sont les habitats les plus riches en espèces animales et végétales et les plus précieux de la planète car elles produisent de l'oxygène, lient le carbone et régulent le climat. A l'inverse, l'ensemble des activités humaines est à l'origine d'une disparition alarmante de la faune et de la flore selon un taux environ 100 fois plus rapide que lors des précédentes extinctions massives⁵.

L'être humain enfin chasse intensément les animaux sauvages qui habitent entre autres les forêts évoquées ci-dessus pour des fins le plus souvent commerciales. Non seulement ce trafic conduit à l'extinction des nombreuses espèces chassées, mais c'est souvent en s'aventurant toujours plus loin dans les territoires sauvages que les humains ont ramené des maladies mortelles pour l'homme (SIDA, Ebola, Paludisme, Covid-19, etc.). D'après une étude parue dans la revue scientifique *Emerging Infectious Diseases* en juillet 2010, la destruction de 4 % de la forêt amazonienne a entraîné une hausse de 48 % des cas de paludisme⁶.

Selon un rapport de synthèse des connaissances scientifiques réalisé par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, "la science met en évidence de façon croissante des corrélations entre changements environnementaux globaux, perte de biodiversité et des services de régulation associés et émergence, ou augmentation, de la prévalence de maladies infectieuses"⁷. D'une part, la déforestation et le développement urbain accroissent les contacts avec la faune sauvage et, par suite, les risques de transmission de maladies de l'animal à l'homme, et d'autre part les élevages intensifs de bétail et de volailles, où les animaux présentent souvent une diversité génétique réduite, favorisent la propagation rapide d'agents pathogènes et leur transmission à l'homme. De nombreuses épidémies sont apparues de cette manière, notamment le virus Nipah, apparu en Malaisie en 1998. Ce virus a été transmis des chauves-souris à l'homme par le biais des porcs : la déforestation a entraîné le déplacement de chauve-souris dans des zones d'élevage de porcs, lesquels ont été infectés et ont transmis le virus aux éleveurs.

Une société de plus en plus prête au changement

Les signes d'une prise de conscience généralisée au niveau de la population s'accumulent. De marginal dans la deuxième moitié du 20ème siècle, l'environnement est devenu un sujet de premier plan lors de cette dernière décennie. En 2020, un sondage conduit par l'Institut Elabe a révélé que l'environnement est un enjeu déterminant du vote des français aux municipales pour 70 % d'entre-eux⁸. Conséquence directe : en 2019, les partis écologistes de l'Union européenne ont réalisé leur meilleur score historique aux élections, pour représenter plus de 9 % du parlement européen contre 3,9 % en 1984. En France, la liste d'Europe Ecologie les Verts a recueilli 13,47 % des suffrages aux élections européennes. Cette mobilisation encourage l'ensemble des partis, quel que soit leur bord politique, à effectuer des propositions, transformant l'écologie en enjeu transpartisan.

Aujourd'hui, tous les acteurs de la société s'impliquent dans la transition écologique, et ce à toutes les échelles et avec des approches et niveau d'engagement différents. Se mobilisent ainsi les élèves et les étudiants (manifestations lancées par la jeune activiste suédoise Greta Thunberg ou Manifeste étudiant pour un réveil écologique en France), les citoyens ordinaires (manifestations, vote écologique, consommation responsable, emploi avec du sens, collectifs et associations), les politiques (verdissement des programmes même sur la droite de l'échiquier), les entreprises (enjeu d'image vis-à-vis des consommateurs/clients et des employé.e.s/recrues) et les institutions internationales (adoptant un arsenal juridique renforcé avec un glissement des questions environnementales vers le champ des droits fondamentaux⁹). Notons toutefois que, jusqu'à aujourd'hui, c'est principalement la société civile, à la fois au niveau individuel et collectif, qui a été le véritable moteur de cette transition et qui a poussé les autres acteurs à s'investir également.

Enfin, de nombreuses idées et propositions de solutions sont déjà sur la table. Aucune n'est toutefois parfaite, de nombreuses nécessitent encore des investissements massifs, et l'impact négatif de certaines ne pourra pas être évité. Il ne faut en effet pas être naïf : il n'existe pas de solution magique, il faudra faire des choix, et convenir à tout le monde ne sera pas possible. La démocratie prend donc toute sa force et sa pertinence face à ces enjeux, et c'est dans le cadre de ce débat et de ses réflexions démocratiques que ce manifeste pour le monde d'après a d'ailleurs lieu.

Un chemin encore semé d'embûches

Bien que la population prenne de plus en plus conscience des problématiques écologiques et de l'urgence avec laquelle il faut agir, de nombreux freins et obstacles existent sur le chemin d'un "monde d'après" davantage respectueux de l'environnement et durable. Ces obstacles sont d'ordre économique, politique et sociale, et également psychologique.

S'agissant dans un premier temps des freins économiques, le modèle capitaliste tel qu'on le connaît aujourd'hui nous semble incompatible avec le respect de l'environnement. Un rappel assez clair pour illustrer cette idée a eu lieu pendant le confinement, le Medef ayant demandé un moratoire sur les politiques environnementales afin d'accélérer la reprise économique¹⁰. De même, les lobbies du plastique ont voulu profiter de la crise en encourageant l'utilisation de plastique afin de ralentir

l'épidémie, sans remettre en question nos pratiques déjà hautement consommatrices de plastique¹¹. Il ne s'agit pas d'exemples isolés de quelques entreprises ou lobbies mais bien d'un système qui encourage la pollution et la destruction de l'environnement en échange de la croissance économique et du profit. La croissance infinie dans un monde fini est impossible, notre modèle économique ne prend pas ce fait en compte et accélère donc les processus de destruction de l'environnement.

Ces freins économiques empêchent toute action importante, notamment sur les taux de gaz à effet de serre. Les émissions actuelles rendent peu probable le respect de la trajectoire fixée par la Stratégie Nationale Bas Carbone¹². Il aura fallu attendre le confinement pour voir les émissions de GES chuté de manière significative en France. Et bien que l'on pourrait espérer que au moins cette année, la France entre dans ses objectifs de réduction des GES, il y a légalement la possibilité d'un effet boomerang en sorti de crise. Après la crise 2008 les politiques environnementales ont été mises de côté au profit d'une relance économique basée sur l'ancien système. Il est nécessaire d'éviter cet effet de nouveau, au risque d'être de nouveau bloqué plusieurs années. On sait depuis longtemps que le coût du changement climatique sera plus grand que celui de l'action maintenant¹³. Il faut donc avoir une vision long terme et ralentir le système en place, idéalement en changer.

Par ailleurs, l'écologie est avant tout une question politique et il existe donc également des freins de nature politique et sociale. Le plus important est sans doute le fait que tout le monde ne partage pas le simple quasi-consensus scientifique qu'il faille agir. La montée des leaders climato-sceptiques tel que Donald Trump et Jair Bolsonaro, le manque d'engagement des entreprises, notamment dans le domaine de l'énergie, ou la présence des divers lobbies qui souhaitent le statu quo¹⁴ montrent bien que le débat ne porte malheureusement pas sur l'intensité des actions nécessaires mais sur la nécessité de prendre des mesures pour l'environnement. Prendre des mesures politiques pour protéger l'environnement signifie remettre en question des pratiques, des modes de vie mais également des intérêts et, dans certaines régions du monde, les défenseurs de l'environnement se font ainsi tuer car les structures en place sont prêtes à tout pour défendre "l'ancien monde"¹⁵. En France, cette réticence à résoudre certains problèmes écologiques se manifeste notamment de manière plus indirecte, de la répression violente des Zones à défendre (ZAD), et donc d'expériences citoyennes écologiques, au traitement médiatique parfois insultant de l'activiste Greta Thunberg par certains médias.

Les freins politiques et sociaux ne se font pas ressentir que par le déni de certains, mais la façon même de penser les problèmes écologiques. La crise des gilets jaunes a été l'un des premiers signes que même si les Français sont prêts à faire des changements, une mesure écologique qui ne serait pas sociale ni juste n'a que peu de chance d'être mise en place. Faire payer les mesures écologiques en ponctionnant davantage ceux qui peuvent le moins facilement agir contre la pollution causée¹⁶ n'est pas la solution, il y aura donc des réticences à mettre en place les mesures nécessaires car elles changent le status quo.

L'écologie est aussi une question de coopération et, bien que les politiques environnementales aux différentes échelles ne manquent pas, leurs ambitions sont souvent trop basses par rapport à l'urgence de la situation. Il existe en la matière une illustration claire du dilemme du prisonnier de par la difficulté à s'assurer que tous les autres acteurs respecteront leurs engagements et qu'une région, une entreprise ou un Etat ne sera pas le seul à faire des efforts¹⁷. Ce dilemme a pour conséquence que de nombreux pays, avec leurs politiques en cours, ne prennent pas la direction du respect des accords

de Paris impliquant de rester en-dessous de la barre des 2°C de hausse des températures moyennes¹⁸. La coopération est donc complexe mais pourtant cruciale pour agir de manière significative.

Il y a donc d'une part une volonté commune d'agir et une frustration légitime face aux manques de progrès. De nouvelles façon de concevoir le problème émerge, notamment par le cadre juridique avec l'association "Notre Affaire à Tous" qui souhaite oeuvrer à l'instauration de la justice climatique par les outils juridiques¹⁹.

Enfin, et pour revenir à une échelle plus individuelle, il existe également de nombreux obstacles psychologiques²⁰. Parmi ceux-ci, l'un des points majeurs est que les conséquences des problèmes environnementaux nous semblent éloignées et diffuses dans le temps. Il est donc difficile d'avoir une idée claire de l'urgence à agir dès à présent pour un problème lointain et il paraît plus simple de penser au court terme. Pour donner une comparaison avec la crise sanitaire, les pays qui ont su prendre des mesures avant que la situation ne soit trop critique, comme la Nouvelle-Zélande, ont pu limiter les conséquences dramatiques²¹. La crise climatique et écologique en cours aura des conséquences pires²² que la crise sanitaire que nous traversons et il faut donc agir le plus tôt et le plus intensément possible, malgré les difficultés que nous avons à éprouver ce sentiment d'urgence.

Si les dégâts causés par la pollution et le dérèglement climatique sont éloignés dans le temps, ils le sont également généralement dans l'espace pour ceux qui en sont les premiers responsables et qui, souvent, sont ceux qui en souffrent le moins. Il en résulte que les premières victimes ne peuvent pas forcément faire le lien entre une mauvaise récolte ou la montée dévastatrice des eaux sur leurs terrains et le changement climatique provoqué par l'activité humaine. Cette décorrélacion joue sur la difficulté à agir.

L'ensemble de ces obstacles doit être pris en compte et c'est à cette condition que les recommandations qui suivent pourront être réellement mises en œuvre.

Partie II - ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

Co-construire un projet de société désirable

Repenser notre place dans l'environnement

Francis Bacon et René Descartes ont initié l'idée que la vocation de l'Homme consistait à se rendre "comme maître et possesseur de la nature", à utiliser rationnellement son intelligence pour aménager le monde. Les XVIIIe et XIXe siècles ont été ceux de la croyance au Progrès : progrès de l'Esprit humain, progrès de l'humanité et aussi de la rationalisation. Mais cette notion de progrès a trouvé ses limites, et la puissance que détient l'homme sur la nature nous a mené à artificialiser notre monde et à épuiser les ressources qui nous font vivre. Les contraintes écologiques sont telles que nous devons d'urgence revoir notre mode de développement et rompre avec l'idée que la tâche principale de l'homme est de mettre la nature en coupe. L'agrandissement des villes et l'exode rural n'a fait que creuser notre distanciation à la nature, nous rendant moins conscients de l'impact de l'homme sur son environnement.

Face à l'urgence climatique et aux dérèglements que ceux-ci engendrent, il est temps de changer notre rapport à la nature, et de créer une nouvelle représentation du lien entre l'homme et son environnement. Nous devons reconsidérer notre rapport au vivant, protéger la biodiversité et adopter de nouveaux réflexes liés à notre bon sens et au respect de la planète.

Dans l'idée de construire une culture basée sur un nouveau rapport de l'homme à la nature, Cyril Dion (écrivain, réalisateur, poète et militant écologiste) a travaillé sur la production de récits et d'imaginaires positifs²³. Dans la même veine, l'année 2019 a vu fleurir de nombreuses études scientifiques tentant d'expliquer pourquoi - malgré la connaissance des constats - nos sociétés peinent tant à effectivement évoluer vers la transition environnementale pourtant admise comme nécessaire. La réponse la plus communément mise en avant était la difficulté cognitive à appréhender les conséquences d'une crise lointaine. Preuve s'il en est : l'imminence d'un danger mortel nous a permis de revoir en quelques jours des réalités économiques que l'on pensait jusqu'alors intangibles (fermeture de la plupart des commerces, fermeture des frontières, liquidités octroyées par la Banque Centrale Européenne) et d'en apprécier les bienfaits...

Mais alors comment repenser notre lien avec la nature, et réussir à modifier nos comportements pour protéger la biodiversité ?

Tout d'abord, il semble essentiel d'enseigner aux enfants la faune et la flore, l'écologie, les cycles de la nature, de la lune, etc. Il faut instaurer et développer un retour aux activités manuelles et ménagères, afin d'éduquer les générations à venir à être des citoyens éco-responsables et "indépendants".

La crise aujourd'hui est également l'occasion de repenser notre rapport à la distance et au temps. Nous devons, pour ceux qui en ont les moyens, arrêter de prendre un moyen de transport uniquement en fonction de son prix sans jamais se soucier de son impact carbone. Il est grand temps de circuler de manière responsable, en limitant par exemple les trajets en avion de courte-distance et en favorisant un autre moyen de transport moins polluant si celui-ci existe. Pour inciter ce nouveau comportement, une idée est d'instaurer des quotas de kilomètres par habitant, qui seraient achetables et revendables sur le modèle des quotas d'émission carbone. Mathilde Szuba propose ainsi l'idée d'une "carte carbone", système qui consisterait à attribuer des quotas de carbone individuels, c'est-à-dire le droit d'émettre une quantité définie de gaz à effet de serre pour l'année. Cette idée viserait la réduction de la consommation d'énergie liée au logement (le gaz, le fioul, l'électricité) et au transport (essence et billets d'avion). Ainsi, chacun commencerait avec un nombre de base d'unités d'émission de CO₂ et pourrait les utiliser, les vendre, ou les acheter. Une bonne piste pour une alternative à la taxe carbone qui soit socialement plus juste et plus efficace²⁴.

Repenser notre mode de circulation, ce n'est pas pour autant empiéter sur notre liberté ou notre développement personnel. Si voyager est souvent synonyme d'ouverture culturelle, il nous semble cependant possible de continuer d'alimenter ce goût pour l'étranger tout en développant une conscience écologique. C'est la raison pour laquelle il faut initier une nouvelle culture du voyage. Gaspard Koenig prône ainsi l'idée selon laquelle nous pouvons apprendre à ralentir et retourner aux fondamentaux. Pour lui, le voyage est intéressant quand il s'étend sur la longueur. Partir plus longtemps pour découvrir en profondeur une culture²⁵.

Raisonner notre consommation

Le "jour du dépassement", notion apparue et calculée par l'ONG américaine Global Footprint Network, correspond à la date de l'année à partir de laquelle l'humanité a consommé l'ensemble des ressources que la planète est capable de régénérer en un an. En 2019, l'ensemble des ressources aurait été utilisé en à peine huit mois, le "jour du dépassement" mondial ayant été déterminé au 22 août, un délai qui ne cesse de se resserrer. Grâce au confinement, le "jour du dépassement" reculerait de trois semaines, mais au vu de la relance que souhaitent engager nos politiques, nous craignons que ce progrès ne soit que de courte durée, comme le souligne Mathis Wackernagel, président du Global Footprint Network : « Cela montre que des changements importants et rapides sont possibles. Mais cette réduction de notre empreinte écologique est imposée et non voulue, et comme elle ne s'accompagne pas d'un changement systémique dans nos modes de production et de consommation, elle ne va pas durer »²⁶.

Cette période de confinement a été pour beaucoup une occasion de remettre en question nos comportements. Aujourd'hui, à une époque où nous savons quel impact l'homme a sur l'environnement, il n'est plus acceptable de continuer à consommer comme nous le faisons. Nous devons passer d'une société de surconsommation à une société de consommation raisonnée, favoriser le recyclage, la réparation, l'utilisation de produit de seconde main et se détacher de l'idée selon laquelle nous nous accomplissons voire nous définissons avant tout par notre pouvoir d'achat.

Ainsi, il serait responsable d'imposer pour chaque industrie d'indiquer avec une totale transparence les conditions de fabrication de chacun de leurs produits et son impact énergétique et environnemental. Nous devons être mieux informés pour redevenir responsables de notre consommation. L'industrie du textile, par exemple, serait l'une des plus polluantes au monde. Le secteur de la mode contribue significativement aux émissions mondiales de gaz à effet de serre avec 1,7 milliards de tonnes de CO₂ par an. La production ou l'extraction des matières premières, la phase de transformation et de fabrication et l'acheminement sont autant d'étapes qui expliquent le haut rejet de CO₂ de cette industrie. De plus, se trouvent dans les vêtements synthétiques des microfibrilles, minuscules particules de plastique qui, à chaque lavage, se libèrent dans l'eau et polluent les océans ainsi que nos corps. Ces particules, qui mettent des décennies à se dégrader, constituent plus du tiers (35 %) des microplastiques des océans. Conscientes de cet impact, plusieurs marques majeures comme Adidas, Nike, Chanel, Prada, H&M et Gap ont décidé de s'engager ensemble à diminuer l'empreinte carbone du secteur de l'habillement en signant un "Fashion Pact" visant à atteindre zéro émission de dioxyde de carbone (CO₂) d'ici à 2050 et à passer à 100 % d'énergies renouvelables sur toute la chaîne d'approvisionnement d'ici à 2030²⁷.

Il est effectivement temps de rendre les produits éthiques, recyclables et durables. Nous devons notamment concentrer nos efforts pour créer une nouvelle culture de la production responsable en travaillant sur le marketing digital durable et le rôle des influenceurs sociétaux.

Mais avant tout, nous devons apprendre à changer notre mode de consommation pour aller vers davantage de sobriété. Il est nécessaire de diminuer notre soif d'achat et de lutter contre la publicité qui influence nos achats et vise à nous créer toujours de nouveaux désirs ou besoins inutiles. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs axes nous semblent essentiels.

Favoriser les commerces locaux et indépendants. Acheter dans une entreprise locale et indépendante, c'est créer trois fois plus d'emplois, faire circuler trois fois plus de richesses, permettre de disposer de trois fois plus de taxes locales pour faire vivre la collectivité, et rapporter trois fois plus de dons pour les associations²⁸. De même, selon le site du film "Demain" on trouve: "Sur 1 euro dépensé dans une multinationale, très peu restera dans l'économie locale. L'argent sera capitalisé et participera à renforcer le pouvoir des quelques géants mondiaux au détriment de l'économie du lieu. Les habitants perdront leur pouvoir sur leur économie. Maintenir une économie locale, contrôlée par les habitants d'un territoire, limite les délocalisations et la spéculation et l'évasion fiscale."²⁹

Réutiliser plutôt que de jeter. Le volume de biens réemployés ou réutilisés est passé de 780 000 à 1 million de tonnes entre 2014 et 2017 (+ 28 %), ce qui est une bonne évolution qui doit continuer de progresser. En 2019, le secteur de la "seconde vie" des objets est en pleine expansion et comptait 6 700 structures (hors sites Internet et petites annonces) employant 34 000 Equivalents temps plein (ETP) dont 21 000 qui relèvent de l'économie sociale et solidaire³⁰. Nous devons aider le développement de ces structures, tout comme celles qui visent à réparer les produits pour allonger leur durée de vie. Apprendre à réduire, réutiliser, recycler, réparer, partager, c'est également une manière de dire non à l'obsolescence programmée et un moyen de dépenser moins. Nous pouvons réparer et réutiliser dans un "Fab Lab" (contraction de l'anglais fabrication laboratory, "laboratoire de fabrication") ou encore partager plutôt qu'acheter comme le propose par exemple l'association OuiShare.

Mieux gérer nos déchets. Consommer différemment, c'est aussi apprendre à mieux gérer nos déchets (notamment grâce au Guide du tri proposé par Citeo, entreprise spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.)³¹ Nous devons également être plus exigeants sur la collecte des déchets biologiques et fixer des obligations de tri pour les grands producteurs de déchets alimentaires en incorporant des exigences quant à la qualité des gisements (pas de mélange avec d'autres matières non putrescibles par exemple). En somme, il faut adopter une stratégie nationale visant à valoriser l'ensemble des gisements des bio-déchets. S'agissant du plastique, il est essentiel de rappeler qu'il s'agit d'un des déchets les plus polluants pour la planète. Malgré la prise de conscience citoyenne, la production de plastique ne cesse de croître. Très concrètement, cela signifie que chaque année nous produisons plus de plastique que l'année précédente comme l'explique Zero Waste France³². Tout en suivant les recommandations de cette association, nous insistons sur le fait qu'il faut de toute urgence obtenir ou renforcer l'interdiction de plusieurs produits plastiques à usage unique dans le sens de la directive européenne "Single-Use Plastics" adoptée le 21 mai 2019 et qui doit être traduite dans le droit national dans le courant de 2020 (gobelets, assiettes et couverts en plastiques, contenants en polystyrène pour la consommation nomade, pailles, touillettes, coton-tiges...) et soutenir les alternatives : vente en vrac, consigne pour réutilisation des emballages, généralisation de matériaux biodégradables comme le bambou lorsque cela est possible, etc.

Montesquieu lui-même faisait, à sa manière, l'éloge de la frugalité : "L'amour de la démocratie est encore l'amour de la frugalité. Chacun devant y avoir le même bonheur et les mêmes avantages, y doit goûter les mêmes plaisirs, et former les mêmes espérances ; chose qu'on ne peut attendre que de la frugalité générale".

Protéger la biodiversité et les terres non artificialisées

La croissance démographique, ainsi que les modes de financement du bâti (construire étant souvent plus rentable que rénover) pèsent sur les espaces disponibles et artificialise des sols qui ne sont alors plus disponibles pour les espèces animales et végétales, menaçant la biodiversité. En France, entre 16 000 à 61 000 hectares seraient ainsi artificialisés chaque année³⁴. L'une des conséquences majeures est une extinction sans précédent de la diversité en matière de faune et de flore (abeilles, petits gibiers, oiseaux faute de zones de nidification).

Conscients des effets sur la biodiversité, le gouvernement français, au travers de France Stratégie a initié un plan visant à atteindre un objectif de "zéro artificialisation nette". Parmi les principaux leviers envisagés figure la prise de mesure pour accroître la densification de l'habitat et sa rénovation pour cantonner les activités aux surfaces déjà artificialisées. Une gestion proactive des plans locaux d'urbanisme (PLU) permettra par exemple de piloter localement cette densification de manière cohérente et équilibrée³⁵.

Il y a en effet urgence car faute d'action, l'artificialisation des sols pourrait augmenter encore de 40 % d'ici 2050³⁶. Il n'est pas trop tard pour agir et rappelons que "Tant qu'il y aura des cabanes au fond des bois, rien ne sera tout à fait perdu"³⁷. Les autres solutions envisagées pour lutter contre l'artificialisation des sols rejoignent les propositions développées ci-dessous en lien avec l'agriculture et la préservation des sols.

Repenser les villes

Aujourd'hui, plus de trois quarts des Français vivent en milieu urbain³⁸. Cette concentration est due, en grande partie, à la quantité de propositions d'emplois et de services que l'on peut y trouver. Cependant la vie urbaine expose ses habitants à un certain nombre de dangers qui seraient remédiables en grande partie grâce à l'aménagement d'espaces verts. Effectivement, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le style de vie urbain est associé au stress chronique, aux insuffisances d'activités physiques et à l'exposition aux risques environnementaux extrêmes tels que les vagues de chaleur. Les espaces verts en territoires urbains peuvent améliorer la santé physique et mentale des habitants en favorisant la pratique extérieure d'activités physiques et de loisirs, la relaxation et les contacts sociaux. La végétation réduit également l'exposition à l'air pollué, au bruit et à la chaleur excessive³⁹.

De nombreuses données montrent que l'exposition à la pollution de l'air (intérieur ou extérieur) est une cause majeure de maladies respiratoires, notamment du cancer du poumon. Les multiples composés toxiques présents dans l'air pollué pénètrent profondément dans les poumons mais passe également dans la circulation sanguine, entraînant une inflammation et un rétrécissement progressif des artères, dommages similaires à ceux bien connus causés par la fumée de tabac. D'après l'OMS, plus d'un tiers de tous les décès dû à un accident vasculaire cérébral, à un cancer du poumon ou à une pneumopathie chronique est associé à la pollution de l'air. Les preuves des effets atténuants des espaces verts urbains sur l'exposition aux polluants atmosphériques anthropiques dans les villes ont été examinées par divers chercheurs. La végétation (arbres, arbustes, herbes) peut atténuer les impacts du trafic routier et des industries et donc réduire les niveaux de polluants atmosphériques par le stockage et la séquestration du carbone.

Le manque de végétation peut aussi favoriser la chaleur excessive dans les villes. Les températures excessives peuvent elles aussi provoquer de graves maladies et, dans les cas les plus graves, la mort. Les arbres pourraient remédier à cette situation, simplement en procurant de l'ombre et de l'air. Cette végétalisation serait une solution pour résister contre les canicules qui deviennent de plus en plus nombreuses à travers le monde et nous permettrait de lutter contre les îlots de chaleur qui se créent dans les villes.

La pollution sonore est également une menace majeure pour la santé humaine. En raison de l'urbanisation grandissante, on observe une augmentation du volume sonore lié au trafic routier et aux activités industrielles et une diminution de la disponibilité des lieux calmes. En Europe, la pollution sonore serait responsable de 10 000 morts prématurées chaque année selon un rapport de l'AEE⁴⁰. Les preuves suggèrent qu'un espace vert bien conçu peut amortir le bruit ou la perception négative du bruit et soulager donc une partie de la population.

Les atouts salvateurs des espaces verts s'appliquent à un nombre grandissant de domaines. Il a notamment été démontré que le sommeil, crucial pour une bonne santé (la privation de sommeil serait un facteur important du développement du syndrome métabolique, des maladies cardiovasculaires et de troubles neurocognitifs tels que la démence) est améliorée par un environnement vert. Une étude australienne a également montré que les personnes vivant dans un quartier avec la présence de végétaux étaient moins sujettes à une insuffisance de sommeil⁴¹.

Il est nécessaire à ce stade de rappeler que les villes sont le lieu principal de consommation d'énergie (75 % de l'énergie produite est consommée en ville) et sont à l'origine de 80 % des émissions de gaz à effet de serre. De plus, la croissance urbaine s'intensifie et il est estimé qu'en 2050, 70 % de la population mondiale vivra en milieu urbain⁴². Il est donc plus que jamais nécessaire que ce développement urbain soit durable, dans chacune de ses dimensions : environnementale, économique et sociale.

La cité de demain, dans l'esprit des Français et selon une étude d'Unep-Ifoop 2016, est une « ville verte » au sens plein : écologique, c'est-à-dire conçue pour minimiser son impact carbone, recycler ses déchets et maîtriser sa consommation énergétique, mais aussi végétale, c'est-à-dire qui privilégie les jardins et espaces verts et favorise le foisonnement de la flore (terrasses et toitures végétalisées, murs végétaux, Trames vertes et bleues, etc.)⁴³. Une restructuration de nos villes doit donc être accélérée et il est essentiel d'aménager des espaces verts de petite taille localisés à proximité des habitations et des lieux de vie, ainsi que des espaces verts plus étendus dotés d'installations publiques de loisirs (comme les terrains de jeu) et permettant d'interagir avec la nature. Il est également nécessaire d'utiliser les balcons, les toits et la moindre parcelle en friche pour reverdir les villes.

De nombreuses initiatives d'agriculture urbaine ont été lancées partout dans le monde, montrant un vif désir de la part des citoyens urbains de retrouver un lien avec le geste manuel et avec un environnement vert. Le quartier de la Chapelle à Paris par exemple, sous l'impulsion de Vergers Urbains depuis 2012, a été au cœur d'une expérimentation de « Ville Comestible ». Ce quartier a vu apparaître certains des premiers projets d'agriculture urbaine parisiens, sous la forme de jardins partagés, ou d'espaces autogérés (Shakirail, Bois Dormoy, Ecobox...). Différentes stratégies d'action ont été menées pour végétaliser le quartier, par une réappropriation des lieux délaissés, une requalification des pieds d'arbres ou encore un « enfruitelement » des pieds d'immeuble. Grâce à des associations du quartier, des collectifs, des habitants et l'appui de la ville, le quartier de la Chapelle a été le cœur d'une renaissance verte qui a favorisé des interactions sociales entre habitants du quartier et a créé des liens de proximité entre les zones de production et les zones de distribution alimentaire. Une véritable réussite.

L'économie circulaire est également une étape essentielle pour construire une ville durable. La France est parmi les plus mauvais élèves en Europe de l'Ouest en matière de collecte et de tri des emballages. En 2017, nous avons produit 326 millions de tonnes de déchets, soit 4,9 tonnes par habitant. Plus de 50 % des déchets que nous produisons pourraient être recyclés, or seuls 20% le sont. Pourquoi ? Simplement car ils ne sont pas triés au préalable. En Suisse ou en Belgique, le tri sélectif est un acte quotidien parfaitement adopté depuis déjà de nombreuses années. Divers outils sont mis en place pour optimiser le ramassage des déchets, ainsi que pour contraindre les citoyens à respecter le système mis en place. Si en France les habitants sont habitués à séparer au maximum 5 flux de déchets (le papier, le carton, le verre, le métal et les biodéchets pour les plus aguerris), en Suisse, pas moins de 15 flux sont triés (notamment le verre blanc, le verre vert, le verre brun, le carton, l'aluminium, le papier, les vêtements ou encore le PET (plastique))⁴⁴. Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit une mesure pour simplifier et harmoniser les consignes de tri sur tout le territoire et mentionne également l'interdiction de l'élimination des invendus non alimentaires, ce qui aidera considérablement à réduire la quantité bien

trop excessive des déchets de notre pays. C'est une excellente mesure mais il faut continuer les efforts pour inciter les français à trier et composter, car ce sont des réflexes qui ne sont pas encore bien acquis.

Un autre chemin positif pour inciter au tri est la tarification incitative de la gestion des ordures ménagères. Dans les collectivités où ce système a déjà été mis en place, la tarification incitative a permis, en moyenne et selon l'ADEME, de réduire de 41 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR), d'augmenter de 40 % la collecte des recyclables et de réduire de 8 % la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA)⁴⁵.

La gestion des déchets doit également s'accompagner d'une prise de conscience générale visant à réduire notre consommation démesurée et notre manière de produire (voir précédemment dans "Raisonnement notre consommation"). Les réels problèmes se situent en amont de la fabrication d'un produit (gaspillage alimentaire, conception de produits difficilement recyclables, obsolescence programmée, société d'hyperconsommation) et en aval (le recyclage est mis en avant alors que les capacités et la technologie ne sont pas à la hauteur). Rappelons que les meilleurs déchets sont toujours ceux qu'on ne produit pas. Notons également l'apparition réjouissante de tout un mouvement de population qui prend à bras le corps le problème de la gestion des déchets. Entre ramassage de mégots dans les rues, emballages sur les plages ou désintoxication des rivières, ces habitants engagés se regroupent pour nettoyer leur environnement direct.

Outre la végétalisation et la gestion des déchets, et comme nous l'évoquerons plus précisément dans la partie transport, il nous paraît enfin essentiel de développer davantage les pistes cyclables. Suite à la grève contre la réforme des retraites ayant bloqué les transports en commun de nombreuses villes, un nombre grandissant de Français ont favorisé (et continuent de le faire en raison des craintes sanitaires actuelles) l'utilisation du vélo. Cette pratique est bénéfique pour plusieurs raisons : elle participe à la diminution des rejets de gaz à effet de serre et à la réduction de la pollution sonore et favorise l'exercice physique qui est nécessaire pour la santé. D'autant plus qu'il est prouvé que le vélo rend heureux ! Selon une étude d'Oliver Smith, doctorant à Portland (2012), se rendre à son travail avec un mode de déplacement actif favorise le bien-être mental et physique⁴⁶. Les aménagements souhaités par Anne Hidalgo dans la ville de Paris ont été à cet égard un très bon début : sa politique a largement contribué à amplifier le nombre de vélos sur les routes, les infrastructures sont désormais adaptées et la municipalité engagée. Après le déconfinement, le gouvernement a annoncé vouloir investir 20 millions d'euros pour soutenir le vélo. Il n'y a plus qu'à continuer dans ce sens.

Politique et coopération internationale

L'humanité se trouve dans une situation d'interdépendance écologique mondiale. Nos réponses à la crise environnementale seront "glocales", articulant engagement locale des acteurs de terrain, solutions nationales réglementaires et coopération internationale dans une économie où la production d'un simple yaourt à la fraise aura donné lieu à 9 115 km de transports de produits intermédiaires⁴⁷.

Depuis la signature de la Déclaration de Rio de Janeiro à l'occasion de la conférence décennale de l'ONU sur l'environnement et le développement en 1992 et la mise en place des Conférences of the Parties (COP) en 1995, le bilan est plus que mitigé. Si la COP 21 a suscité de nombreux espoirs avec la signature de l'accord de Paris qui structure les objectifs de chaque État afin de ne pas dépasser la barre des 2 degrés d'augmentation de la température moyenne mondiale, l'atteinte effective de ces objectifs en l'absence de tout mécanisme contraignant ou du fait retrait des États-Unis semble aujourd'hui impossible.

L'absence du caractère contraignant de tels accords, résultante des principes du droit international, pourrait être contrecarrée par les premières tentatives citoyennes de "tribunal du climat" visant à engager la responsabilité des entreprises ou des États pour les conséquences sociales, environnementales et économiques de leurs stratégies économiques ou politiques. Est notamment très critiquée la stratégie du passager clandestin utilisée par certains États, déléguant à d'autres le coût économique des efforts environnementaux ou le coût social de leur production en échange d'avantages commerciaux. De nouveaux principes de droit international pourraient être édictés comme celui de la "responsabilité à protéger"⁴⁸ qui existe déjà dans le cadre des conflits armés internationaux et qui pourrait être aménagé et étendu à la protection contre la crise climatique. On assisterait ainsi à une judiciarisation du conflit climatique dans des contentieux à dimension nationale ou mondiale, par lesquels les États et acteurs privés pourraient dès lors être contraints à mettre en œuvre des actions visant à réduire le risque ou le dommage climatique de leurs activités et décisions. La dynamique "Loss and damage" s'inscrit dans une démarche similaire, faisant porter aux pays développés une "dette climatique" et un devoir de réparations pour les dommages écologiques. La judiciarisation du préjudice environnemental pourrait dès lors changer significativement la donne face à des États et gouvernements peu enclins à traiter l'urgence climatique et environnementale.

La lutte contre le changement climatique paraît largement compromise si la mise en place de mesures ambitieuses au niveau européen s'accompagne de délocalisations des activités vers des pays moins-disants. Cela serait un échec tant au niveau environnemental qu'au niveau d'industriel. Afin de pallier ce problème de "fuites de carbone", pourrait être mis en place un ajustement carbone à la frontière ou une taxe intérieure frappant tous les biens consommés en Europe. Courant 2020 l'Union européenne discute d'ailleurs au Parlement européen, dans le cadre du projet de loi Green Deal, d'une taxe carbone aux frontières, pour application dès 2021. Cette dernière option serait préférable car elle consisterait en un rééquilibrage global de la fiscalité en la faisant dépendre de l'impact environnemental des biens. Cela permettrait d'envoyer aux consommateurs un signal de prix clair en faveur des produits les mieux-disants environnementalement parlant. Selon Eloi Laurent et Jacques Le Cacheux, cette "taxe européenne sur le carbone ajouté" pourrait être mise en place sur le modèle de la TVA, en faisant du contenu ajouté en carbone la base d'imposition⁴⁹

Recommandations

- Mesurer systématiquement l'impact des nouvelles mesures politiques en termes d'impact sur l'environnement et d'émissions de gaz à effet de serre
- Renforcer l'encadrement de la publicité en favorisant les marques équitables / responsables sur les espaces publicitaires publiques (métro, rue, etc.) ou réserver un pourcentage de ces espaces à la publicité en faveur des initiatives locales ou des associations agissant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS).
- Consommation raisonnée :
 - développer des indicateurs à destination des consommateurs (type Nutri-score, mais avec des critères environnementaux), harmoniser les labels en restant exigeants sur les critères d'obtention (pas seulement pour l'alimentation mais également pour l'industrie textile, cosmétique, etc.) ;
 - soutenir le développement des commerces de proximité, des magasins de vrac (par des campagnes d'information, par des aides publiques, subventions qui pourraient venir d'un fond de financement vert, alimentée par une taxation les premières années d'implémentation) ;
- Introduire l'enseignement de l'environnement dans le cadre de la formation professionnelle des actifs ;
- Renforcer l'enseignement de l'environnement aux enfants à l'école : connaissance de l'environnement, compréhension de notre dépendance à l'environnement et compréhension de l'impact de nos actions sur l'environnement ; faire l'expérience de la défense de l'environnement via le service civique obligatoire.
- Accords commerciaux internationaux basés non plus sur une seule logique financière mais visant à instaurer un niveau d'exigence élevé en matière de normes environnementales et de qualité.
- Création d'une "taxe européenne sur le carbone ajouté"

Alimentation et agriculture durable

"Cultiver la terre pour se nourrir est un acte de résistance : soit nous nous plions aux lois du marché et nous encourons le risque de devenir complètement dépendants, soit nous reprenons en main notre destin en produisant nous-mêmes." (Pierre Rabhi)⁵⁰

L'agriculture biologique et raisonnée au cœur d'une nouvelle donne agricole

L'agriculture biologique est un mode de production qui exclut la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et l'usage de fertilisants de synthèse ou d'intrants chimiques (pesticides, herbicides). Elle favorise la rotation des cultures de saisons, afin de limiter les adventices, les maladies et les ravageurs, et intègre davantage de légumineuses pour apporter de l'azote. Elle permet également le recyclage des matières premières naturelles, notamment par la valorisation du compost. Seuls les pesticides et engrais d'origine naturelle sont autorisés et le bien-être animal est également mis en avant.

La France est aujourd'hui le second producteur de produits Bio au sein de l'Union européenne. La filière française bénéficie d'une part de la confiance des consommateurs malgré des prix élevés, et d'autre part du soutien économique et politique des pouvoirs publics. Les investissements publics sont en constante augmentation et, en juin 2018 à l'issue de la tenue du Grand Conseil d'Orientation (GCO) de l'Agriculture Biologique, Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a présenté les ambitions françaises en la matière à travers le programme "Ambition Bio 2022".

L'un des objectifs de la France, tels qu'affirmés dans le programme Ambition Bio 2022, est d'atteindre 15 % de surface agricole utile en agriculture biologique d'ici à 2022, contre 6,5 % actuellement. Cet objectif, issu des États généraux de l'alimentation, a pour ambition de faire de la France l'un des pays leaders de l'agroécologie et semble en cohérence avec l'objectif de proposer 20 % des aliments bio en restauration collective d'ici à la fin du quinquennat actuelle. Selon ce programme, c'est plus de 1,1 milliard d'euros qui va être mobilisé pour les conversions de terres agricoles et pour la structuration territoriale des filières du bio⁵¹.

Les bienfaits de l'agriculture biologique ne sont plus à démontrer et sont d'ordres sanitaire, économique et, bien-sûr, écologique.

Bienfaits d'ordre sanitaire : Ce modèle de production a de nombreux avantages et bénéficie non seulement à l'environnement mais aussi à la santé humaine. En effet, une petite dose de pesticide absorbé par les cultures est ensuite ingérée par l'homme alors que certains de ces pesticides comme le BPA sont reconnus comme facteur d'accroissement du risque de cancer⁵². Il existe en outre des données accablantes liant la présence de pesticides au développement, entre autres, des leucémies, de la maladie d'Alzheimer (ou d'autres troubles cognitifs) et de la maladie de Parkinson. Ainsi, d'après une étude de Santé publique France réalisée en collaboration avec l'Inserm et publiée en 2018, environ 1 800 nouveaux cas par an de maladies de Parkinson sont survenus chez les exploitants agricoles âgés de 55 ans et plus, ce qui correspond à une incidence de 13% plus élevée que chez les personnes affiliées aux autres régimes d'assurance maladie⁵³. Enfin, une corrélation entre les produits

chimiques utilisés en agriculture conventionnelle et l'augmentation du nombre d'allergies alimentaires a également été mise en évidence⁵⁴. Il est dès lors nécessaire que la politique agricole nationale prenne en compte ces questions de santé publique, touchant encore plus gravement les agriculteurs qui nourrissent la population française mais dont la santé est gravement mise en danger.

Bienfaits d'ordre économique : En 2015, les chercheurs de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB) ont évalué l'impact économique et écologique de l'agriculture biologique en France⁵⁵. Ils ont ainsi notamment estimé que l'agriculture biologique pouvait permettre de réaliser des économies de l'ordre de 20 à 46 €/ha par an de coût du traitement de l'eau polluée aux nitrates et aux pesticides, tout en soulignant que l'agriculture biologique consomme moins d'eau et d'énergie que l'agriculture dite "conventionnelle". Le rapport fournit par ailleurs des éléments chiffrés permettant d'évaluer l'économie réalisée par l'agriculture biologique grâce aux décès évités, notamment à cause de cancers imputables à l'usage des pesticides.

Bienfaits d'ordre écologique : le rapport de l'ITAB précité confirme que l'agriculture biologique contribue également à une diversité et une abondance d'espèces et permet la préservation des services écosystémiques tels que la pollinisation ou la régulation. En effet, une faune diversifiée est précieuse pour les agriculteurs bio : les abeilles pollinisent les cultures et les arbres fruitiers, les vers de terre fertilisent le sol et les coccinelles, les crapauds et les hérissons protègent les cultures. Cette biodiversité a elle-même un impact économique positif : les chercheurs de l'ITAB ont ainsi estimé que le coût moyen des traitements insecticides chimiques évités grâce à l'agriculture biologique était compris entre 10 et 21 €/ha en grandes cultures. A noter enfin que le stockage de carbone organique dans les sols est aussi plus important en agriculture biologique qu'en agriculture conventionnelle, ce qui contribue à réduire les rejets de gaz à effet de serre.

Sans chercher à nier ces bienfaits, les chercheurs de l'OCDE et de la FAO mesurent que les rendements de l'agriculture biologique sont plus faibles que ceux de l'agriculture "conventionnelle" d'environ 20 %⁵⁶. A cela s'ajoute le fait que la population mondiale croît très rapidement alors que presque toutes les terres qui peuvent être exploitées pour l'agriculture le sont déjà ; pire encore, elles disparaissent peu à peu à cause du dérèglement climatique. Sachant cela, le choix d'une agriculture certes plus respectueuse de l'environnement mais moins rentable en termes de quantité de nourriture produite par hectare n'est pas si aisée à développer dans toutes les régions du monde. Sans compter que les "nouveaux arrivants" ont certes besoin de se nourrir mais aussi besoin de se loger, ce qui contribue à l'inexorable grignotage de l'espace agricole par l'asphalte et le béton.

L'impact écologique de notre consommation de viande

Un constat s'impose : il est urgent de réduire notre consommation de viande. En effet, l'élevage de bétail destiné à la consommation serait à lui seul responsable de 18 % des émissions de gaz à effet de serre, notamment par les rejets de méthane. Pour nourrir les millions d'animaux qui seront ensuite abattus dans des conditions souvent intolérables, des millions d'hectares de forêts sont rasés pour faire pousser du soja et du maïs qui épuisent et polluent les sols à cause des pesticides.

L'infographie ci-dessous pose d'elle-même le problème : actuellement, la production de 10 Kg de viande de bœuf nécessite la consommation de 15 000 litres d'eau et de 323 m² d'espace de pâturage (y compris le fourrage).

Selon une étude de FranceAgriMer fondée sur des données Kantar pour la consommation à domicile et Gira pour la restauration hors foyer, en 2018, les Français absorbaient chacun 85 kilos de viande par an en moyenne – bœuf, porc et volaille inclus – soit exactement la même quantité qu'en 2007, et ce malgré la forte médiatisation du militantisme vegan⁵⁷.

L'élevage constitue donc d'une filière dont la transition doit être accompagnée et redirigée vers d'autres secteurs agricoles ou vers d'autres formes de production, notamment l'élevage extensif à l'herbe qui permet le maintien des prairies permanentes, favorables au stockage du carbone et à la préservation de la biodiversité.

Il est par ailleurs nécessaire d'essayer de raisonner notre consommation générale de viande ou pour le moins de favoriser la viande blanche à la viande rouge, davantage consommatrice de ressources (voir infographie ci-dessus). Cette remise en question de nos habitudes alimentaires devrait permettre de mettre fin à la souffrance animale, d'alléger les ressources consommées par les élevages et de réduire l'impact des pesticides sur la nature et sur la santé.

Aller à la rencontre de producteurs sur des marchés ou dans des magasins bios indépendants et utiliser des plateformes qui mettent en lien les consommateurs avec les producteurs comme "La Ruche qui dit oui" sont autant de moyens permettant de passer plus facilement à une consommation raisonnée.

Sans oublier que des alternatives à la viande issue de l'élevage existent ou sont en cours de développement, telles que la viande végétale et la viande cellulaire. Le marché est même en pleine expansion, comme le montre le graphique ci-dessous⁵⁸ :

Zoom sur la viande cellulaire : La viande cellulaire, aussi dénommée viande in vitro, viande cultivée, viande synthétique ou viande artificielle, est un produit carné réalisé par des techniques d'ingénierie tissulaire qui se passent ainsi de l'élevage et de l'abattage d'animaux. Si les premiers travaux en culture de cellules datent de 1885, c'est à partir des années 2010 que l'agriculture cellulaire commence à prendre son essor. Actuellement, environ une trentaine de start-ups, principalement dans la Silicon Valley californienne mais aussi en Europe ou en Israël, savent désormais fabriquer des steaks hachés, des boulettes, des nuggets de poulet, des saucisses ou encore des filets de poissons conçus à partir de cellules souches animales. Pour certains, cette solution pourrait répondre à l'enjeu de la surconsommation de viande et ainsi signer la fin des abattoirs et de l'élevage intensif. Aux États-Unis, des industriels comme Cargill ou Tyson Foods commencent à investir dans cette technologie, tandis que les autorités de contrôle américaines ont établi, le 7 mars dernier, le cadre réglementaire par lequel ces produits seront évalués avant leur mise en circulation sur le marché. A Singapour, cette technologie a bénéficié de 144 millions de dollars d'investissement et, en Europe, et notamment aux Pays-Bas, pionniers dans le domaine, les acteurs de la viande "cultivée" sont soutenus par les pouvoirs politiques, avec l'attribution de plusieurs millions d'euros de subventions. En France, la startup Gourmey qui travaille à cultiver du foie gras de canard à partir de cellules prélevées dans un œuf de cane est soutenue par la Bpifrance⁵⁹. Néanmoins comme toute méthode de production, l'"agriculture cellulaire" a également une empreinte énergétique importante et d'autres impacts environnementaux encore difficiles à évaluer. Selon une nouvelle étude de

L'université d'Oxford publiée dans la revue *Frontiers in Sustainable Food Systems*⁶⁰, le steak de culture ne serait pas du tout aussi vertueux que pensé, Ainsi, d'après cette étude, au bout de 450 ans, même l'élevage le plus polluant serait plus compétitif en termes de réchauffement que la viande de culture, malgré une empreinte carbone de départ presque deux fois supérieure et ce à cause notamment de la forte émission de méthane qui en résulte. Et même en restant sur le carbone, le professeur à Oxford Marco Springmann estime qu'à supposer que l'industrialisation de la viande in vitro soit possible, celle-ci aura une empreinte carbone à l'unité cinq fois supérieure à celle de l'élevage des poulets, et dix fois supérieure à celle des viandes végétales⁶¹.

Plus que les végétariens, les amateurs de viande sont bien la cible de ces nouvelles industries. L'alimentation de demain devra intégrer plusieurs modèles de production, tout en veillant à mettre des gardes-fous afin de garantir à chaque citoyen une alimentation saine et raisonnée. Nous avons la chance de faire partie de ces générations ayant le pouvoir de choisir les modèles alimentaires de demain, à nous de saisir cette opportunité pour imposer un modèle sans concession.

Lutter contre la diminution des terres cultivables, une nécessité afin de construire une souveraineté alimentaire

En France métropolitaine, selon les données fournies par les services de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la surface agricole utilisée a baissé de 16 % entre 1950 et 2014⁶², alors que, sur une même période, la population française a augmenté de 53 % (selon les chiffres de l'Institut d'étude démographique (Ined). Plus précisément, cette réduction des surfaces agricoles concerne avant tout les cultures permanentes (- 51 %) et les cultures fourragères (- 28 %). En revanche, les surfaces consacrées aux grandes cultures (c'est-à-dire la culture des céréales (blé, orge, maïs...), des oléagineux (tournesol, colza, soja...) des protéagineux (pois, féveroles...), des pommes de terre et des betteraves) ont progressé depuis 1950 de l'ordre de 12 % (passant de 34 % des terres agricoles à 46 %). La France, grande productrice de vin devant l'Éternel, n'a pas non plus épargné ses vignes dont le nombre d'hectares a diminué de 50 %. Quant à la pomme de terre, si elle fait partie des grandes cultures, elle reste néanmoins la grande perdante : - 83 % du nombre d'hectares consacrés à sa production. La pomme de terre reste pourtant historiquement l'un des produits les plus consommés des Français qui a permis, grâce à Antoine Parmentier (1737 - 1813), de lutter contre la famine de l'époque et d'apporter une souveraineté et une indépendance alimentaire au peuple et à l'État français pour le long terme. Le cas de la pomme de terre révèle bien la décorrélation entre la quantité d'un aliment consommé en France et sa part dans les terres agricoles françaises. Aujourd'hui, la France importe de très grandes quantités d'aliments qui pourraient tout aussi bien (voire souvent mieux) être produits en France, avec ce que cela implique en termes d'une part de perte de souveraineté, et surtout d'autre part d'émission de CO₂ et de consommation d'énergie fossiles et donc, in fine, d'impact négatif sur l'environnement.

La lutte contre la diminution des terres cultivables doit passer par une diminution du prix des terres agricoles (celui-ci ayant au contraire augmenté de 95% entre 1997 et 2014), une amélioration des conditions de travail des agriculteurs, une augmentation du montant des aides publiques et une publicité accrue des avantages du Made in France et de la consommation locale.

Développer une agriculture raisonnée et durable

Anciennement qualifiée de “soutenable”, traduction littéraire de l'anglais sustainable, l'agriculture raisonnée est l'application à l'agriculture des principes du développement durable tels que définis par la communauté internationale à Rio de Janeiro en juin 1992. Il s'agit donc d'un système de production agricole qui vise à assurer une production pérenne de nourriture, de bois et de fibres en respectant les limites écologiques, économiques et sociales propres à chaque région. En France, l'appellation est apparue en 2002 dans un décret relatif à la qualification des exploitations agricoles au titre de l'agriculture raisonnée. Selon ce décret, “Les modes de production raisonnés en agriculture consistent en la mise en œuvre, par l'exploitant agricole sur l'ensemble de son exploitation dans une approche globale de celle-ci, de moyens techniques et de pratiques agricoles conformes aux exigences du référentiel de l'agriculture raisonnée.”⁶³ Plus simplement, le terme d'agriculture raisonnée se définit sur le papier comme un équilibre entre la production et le respect de l'environnement. L'agriculture raisonnée est un mode d'agriculture prenant en considération le respect du bien-être animal, de l'environnement et de la santé du consommateur.

Le principe central de l'agriculture raisonnée est d'optimiser le résultat économique en maîtrisant les quantités d'intrants utilisées, et notamment les substances chimiques (pesticides, engrais), dans le but de limiter leur impact sur l'environnement. L'agriculture raisonnée a pour objectif d'adapter les apports en éléments fertilisants aux besoins réels des cultures en tenant compte des éléments présents dans le sol et du rendement potentiel de la plante. En France, l'agriculture raisonnée peine à se développer avec à ce jour seulement 1 768 exploitations qualifiées en comparaison avec les quelques 600 000 exploitations agricoles, dont 11 000 exploitations bio, présentes sur le territoire⁶⁴.

L'exemple le plus abouti en matière de système de production autonome et économe est la permaculture. La permaculture, contraction d'agriculture permanente, se présente comme une éthique, une philosophie et une science. Elle regroupe un ensemble de méthodes culturelles qui permettent de maintenir la fertilité naturelle du sol, sans recours aux produits phytosanitaires. Dans une exploitation de permaculture, on retrouve une grande diversité de productions, l'espace est optimisé et le recours à la mécanisation fortement réduit. Par exemple, associer les cultures de tomates, oignons, choux pommés et carottes, permet une occupation optimale du sol et de repousser les nuisibles susceptibles de s'attaquer à l'une des espèces. D'un point de vue économique, les producteurs, ayant moins de charges liées aux intrants non-renouvelables et aux investissements en pesticides, sont capables de maximiser leurs revenus en se dégageant des marges plus importantes pour des niveaux de production moindres.

En matière d'alimentation durable, les politiques semblent enfin s'être saisis de cette question via la parution d'un rapport porté par les sénateurs Françoise Cartron et Jean-Luc Fichet intitulé “Vers une alimentation durable : un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France ?”. Les premiers constats des auteurs du rapport sont que le système alimentaire français n'est pas durable mais se transforme, et que les consommateurs n'ont jamais eu autant envie et besoin de se reconnecter à la trajectoire de leurs aliments. Parmi les propositions formulées par ce rapport figure la relocalisation de l'approvisionnement et le réinvestissement de l'État dans les territoires et les agriculteurs locaux⁶⁵.

Favoriser les circuits courts de distribution

Selon la définition du Ministère de l'Agriculture, un circuit court est “un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.”⁶⁶

Cette définition recouvre plusieurs situations telles que la vente à la ferme (panier, cueillette, marché à la ferme, etc.), la vente collective (point de vente collectif ou panier collectif), la vente sur les marchés, la vente en tournées ou à domicile, la vente par correspondance (lorsqu'elle est effectuée en lien direct avec le producteur via son site internet notamment) ou la vente organisée à l'avance (grâce notamment à l'Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)). S'agissant de la vente indirecte avec un seul intermédiaire, cela peut concerner notamment certains lieux de restauration ou la vente par un commerçant-détaillant (boucher, épicerie de quartier, épicerie solidaire, etc.).

Malgré l'impact vertueux de ce mode de distribution, comme la réduction des déchets, la traçabilité des aliments, la réduction de l'empreinte carbone, une moyenne de prix plus accessible pour le consommateur, les circuits courts n'alimentent pourtant que 5 à 10 % de la consommation française et ils ne représentent que 3 milliards d'euros (contrairement au marché de la pizza qui pèse lui autour de 5 milliards d'euros)⁶⁷. De nombreux agriculteurs sont néanmoins prêts à adopter ce système, 20 % des agriculteurs vendant déjà tout ou partie de leur production par des circuits courts⁶⁸.

Afin de changer les habitudes de consommation, le législateur a déjà pris des mesures fortes, concernant notamment la restauration collective, lieu où la plupart des français déjeunent durant leur temps de travail. Depuis la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, couramment appelée « loi Alimentation » voire « loi EGalim » et issue des États généraux de l'alimentation lancés en 2017, les produits issus de circuits courts, avec les produits bios ou sous signe de qualité, devront constituer 50 % de l'approvisionnement en restauration collective publique à compter de janvier 2022⁶⁹. De quoi booster le secteur.

Recommandations

- Valoriser et encourager la production agricole locale ;
- En termes de Politique Agricole Commune (PAC) : généraliser les paiements pour services environnementaux, qui rémunèrent les services rendus par les agriculteurs en matière de préservation de la biodiversité et des paysages (ces paiements sont basés sur les résultats obtenus, par exemple, pour augmenter le stockage du carbone sur les terres agricoles, ce critère pouvant s'appliquer à la fois à la culture céréalière, au maraîchage, mais aussi à l'élevage extensif) ;
- Mettre en place un plan de souveraineté alimentaire nationale et européenne;
- Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Aider les acteurs des circuits courts et vertueux et les acteurs de l'agriculture cellulaire et de l'agriculture végétale à se développer (subventions, incitations fiscales des investisseurs particulier et institutionnels ;
- Création d'un fonds d'investissement européen pour le développement de l'agriculture biologique, raisonnée, ainsi que des circuits courts de distribution;
- S'assurer que les jeunes agriculteurs s'installent dès le départ en agriculture durable et raisonnée ou biologique par le biais de subventions ou d'allègements fiscaux ;
- Fixer un objectif daté pour la fin de l'agriculture conventionnelle.

Des systèmes énergétiques efficaces et durables

En novembre 2019, Jean-Marc Jancovici déclarait : « L'énergie ce n'est pas un secteur à part, c'est ce qui permet au monde moderne d'exister », soulignant ainsi l'importance de l'énergie dans les questions environnement et, plus largement, dans tous les domaines économiques et politiques⁷⁰. Cependant, force est de constater que les procédés de production énergétique dominant ne sont pas durables en ce qu'ils contribuent substantiellement à l'épuisement des ressources, à l'émission de gaz à effet de serre et à la pollution de l'eau, de l'air et de la terre. Néanmoins, après deux années de hausse, les émissions mondiales de CO₂ dans le secteur de l'énergie semblent s'être stabilisées en 2019 selon les derniers chiffres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Défiant les prévisions, elles ont atteint 33 milliards de tonnes, malgré une croissance mondiale à 2,9 %⁷¹. Cette stabilisation s'explique principalement par une chute des émissions dues à la production d'électricité dans les pays développés, grâce au rôle croissant des énergies renouvelables (EnR), au remplacement de centrales au charbon par celles au gaz naturel, moins émettrices de gaz à effet de serre, et à la hausse de la production de l'électricité nucléaire, note l'AIE.

Malgré les enjeux climatiques et les politiques de transition énergétique enclenchées ces dernières décennies, les énergies fossiles continuent toujours de dominer le mix énergétique primaire mondial. Produits pétroliers, charbon et gaz naturel représentent ainsi 81 % de la consommation d'énergie primaire mondiale⁷² (chiffres de 2016). Cette situation est d'autant plus préoccupante que le

scénario de référence de l'AIE prévoit une augmentation de la consommation mondiale d'énergie primaire de 46,9 % entre 2018 et 2050.

Si sécurité d'approvisionnement, accessibilité et décarbonisation forment le trilemme qui guide les politiques énergétiques, faire davantage d'effort sur la décarbonation de la production énergétique s'avère pourtant crucial. Cette dernière mobilise des enjeux liés à la production énergétique (1), à l'efficacité énergétique (2) et à la sobriété énergétique (3).

La nécessaire décarbonisation de la production énergétique

L'accélération de la production de toutes les énergies renouvelables

Le bouquet énergétique primaire de la France se compose de 11 % d'énergies renouvelables⁷³. Ces 11 % se décomposent en 4,3 % de biomasse solide (bois-énergie en quasi-totalité), 2,3 % d'hydraulique, 1,3 % de biocarburants, 1 % de pompes à chaleur et d'éolien et 1,6 % d'autres énergies (dont le photovoltaïque). Une large marge de manoeuvre est donc activable sur la production d'énergies renouvelables.

La France accuse en effet de nombreux retards sur les objectifs de productions EnR 2020 fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte⁷⁴ :

- Les EnR électriques sont par ailleurs trop subventionnées au détriment des autres énergies renouvelables.

EnR électriques et EnR thermiques répondent à des mécanismes de soutien distincts avec, respectivement, des subventions d'exploitation (obligation d'achat, prime) et d'investissement (Crédit d'Impôt sur la Transition Énergétique, Fonds Chaleur, éco-prêt à taux zéro). Ce soutien est cependant en plein « déséquilibre », les EnR électriques bénéficiant de l'essentiel des dépenses publiques avec 4,4 Mds € en 2016 contre 567 M€ pour les EnR thermiques⁷⁵.

L'appui préférentiel aux EnR électriques est pourtant peu justifiable, certaines technologies ayant atteint la maturité technique et économique nécessaire pour faire face à la concurrence de marché. Le prix moyen des offres photovoltaïques a ainsi baissé de 63 % depuis 2011 pour les installations de grande puissance⁷⁶. Or, malgré les ajustements mis en place en 2017 avec le système du feed-in-tariff (complément de rémunération à guichet ouvert), les charges actuelles du soutien public aux EnR électriques résultent toujours majoritairement de premium tariff (tarif d'achat) plus avantageux pour les producteurs d'EnR électriques.

A contrario, les subventions accordées aux EnR thermiques sont insuffisantes, empêchant des projets de se développer faute de financement. L'édition 2019 du Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération, publié par le Syndicat des énergies renouvelables (SER), en collaboration notamment avec l'Ademe et le Syndicat national du chauffage urbain (SNCU), confirme le retard pris par la France dans l'atteinte des objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 (LTECV) fixant notamment un objectif de 38 % de chaleur renouvelable dans notre consommation de chaleur en 2030⁷⁷. En effet, fin 2018, la chaleur renouvelable n'a représenté que 19,9 % de la consommation finale brute de chaleur (18,7 % en 2017). De même, selon l'édition 2018 de ce Panorama, alors qu'un doublement du Fonds Chaleur serait nécessaire à l'atteinte

des objectifs de la LTECV, celui-ci a été baissé de 50 M€ en 2018 et les 45 M€ supplémentaires annoncés pour 2019 sont loin d'être à la hauteur des enjeux, alors même que son efficacité économique a été soulignée par la Cour des Comptes.

Ce manque de soutien est préjudiciable à un moment où EnR thermiques font face à des conditions de marché difficiles. La baisse des prix des énergies fossiles et l'échec du marché européen de régulation des émissions de gaz à effet de serre entraînent en effet un déficit de compétitivité avec les énergies fossiles et une baisse de développement des réseaux de chaleur. Le rééquilibrage des soutiens est d'autant plus nécessaire que les EnR thermiques représentent un pan essentiel de la transition énergétique correspondant à environ la moitié de la production d'EnR en 2019⁷⁸.

- Si les EnR permettent une décarbonisation des mix énergétiques lors de la production d'énergie, l'impact environnemental des ENR reste un axe à investir s'agissant de la construction des outils de production.

La majeure partie de la production énergétique implique l'extraction de matières premières, la création d'infrastructures et, plus généralement, la génération de pollutions. Tout un sac à dos écologique dont les énergies renouvelables ne sont pas exemptes. A une époque de transition où les énergies renouvelables sont amenées à se développer et à prendre davantage de place dans le mix énergétique mondial, ces dernières doivent plus que jamais être confrontées à la question de leur recyclabilité, de la durabilité leurs composantes, de leurs impacts écologiques et sociaux.

Si la question de la recyclabilité des certaines EnR a d'ores et déjà été investie (environ 85% des composants des panneaux solaires sont désormais recyclables⁷⁹), la question de leur écoconception demeure un sujet d'importance.

A titre d'exemple, le principal impact environnemental des panneaux solaires réside dans leur consommation d'énergie et de ressources lors de leur fabrication : il faut en moyenne entre 2 à 3 ans aux panneaux pour produire l'énergie qu'il a fallu consommer pour les fabriquer⁸⁰. De même, le marché des panneaux solaires s'inscrit dans un modèle linéaire : les cellules multicouches ne peuvent pas être facilement séparées et constituent un problème pour le recyclage. Les panneaux se retrouvent dans un broyeur produisant une qualité de matériau inférieure.

L'exemple des biocarburants souligne quant à lui le nécessaire ancrage des alternatives aux énergies fossiles dans des logiques véritablement durables et circulaires. En effet, censés réduire l'impact écologique de nos déplacements, ces carburants "verts" ont au contraire entraîné l'augmentation d'une production de type monoculture intensive nocive pour la biodiversité et pour les communautés forestières, sans compter l'empreinte carbone liée au transport de leurs lieux de production à leurs lieux de consommation. Il existe donc aujourd'hui une volonté globale d'améliorer les bénéfices environnementaux de la filière biodiesel, sachant que les huiles organiques résiduelles (huiles de cuisson usagées, graisses animales, huiles acides, tall oil, etc.) restent la ressource privilégiée à l'échelle mondiale (10,1 kt en 2018) devant l'huile de soja (9,7 kt) et l'huile de palme (8,6 kt), et représentent 35 % des huiles utilisées en Europe, en seconde position derrière le colza.⁸¹ S'agissant spécifiquement de l'huile de palme, la directive RED II⁸² la considère comme une ressource à fort risque de changement indirect d'usage des sols (ILUC) et prévoit, dès 2023, une décroissance de leur utilisation dans les biocarburants consommés en Union européenne jusqu'à un taux zéro en

2030. Dans cette optique, la loi de finances française 2019 indiquait qu'à partir de 2020 les carburants produits à partir d'huile de palme ne bénéficieraient plus d'exemption de taxes incitative relative à l'incorporation de biocarburants (TIRIB) mais, à notre grand regret, un amendement au projet de loi de finances pour 2020 (PLF 2020) a été voté le 14 novembre 2019 pour rétablir, jusqu'au 1er janvier 2026, l'avantage fiscal de l'huile de palme⁸³. Les lobbies ont encore frappé, ce recul dramatique étant dû à la volonté du gouvernement de ne pas remettre en cause la viabilité économique de la raffinerie du groupe Total à La Mède (Bouches-du-Rhône) qui produit des biocarburants à partir d'huiles végétales brutes et de déchets retraités⁸⁴.

- Financement participatif et projets citoyens : de la nécessité de dépasser une implication citoyenne uniquement financière

Profitant d'une croissance importante ces dernières années (38,7 millions d'euros collectés en 2018 contre 21 millions en 2017, soit une augmentation de 89%⁸⁵), le financement participatif constitue un outil efficace pour flécher l'épargne vers les projets EnR, tout en permettant de favoriser leur acceptation. En France, ce succès s'explique par le fait que les EnR trouvent un écho favorable auprès des citoyens et que la réglementation est également favorable au financement participatif, la loi Pacte ayant acté le relèvement du plafond du financement participatif qui est passé de 2,5 millions d'euros à 8 millions d'euros par projet sur 12 mois consécutifs⁸⁶.

Plus complexes à mettre en œuvre, les projets citoyens viennent compléter cette approche. Ils permettent en effet l'implication de tous et une répartition équitable des retombées économiques dans les territoires. Si l'augmentation ces dernières années du nombre de projets citoyens dans les EnR témoignent d'une attractivité certaine (300 projets en 2018 en France, contre 160 en 2015⁸⁷), ils n'en représentent pas moins une niche de faible ampleur dans le marché national. L'éolien citoyen représentait ainsi environ 1 % du parc électrique renouvelable en fonctionnement en 2019⁸⁸.

Un des freins notables au développement de ces projets réside dans le retrait progressif du guichet unique pour les appels d'offre. Or la mise en concurrence profite en premier lieu aux grands acteurs industriels, les projets citoyens ne pouvant résister à une concurrence fondée uniquement sur des critères économiques.

Le nucléaire : une énergie qui divise

Si nous ne devons retenir qu'un seul débat concernant les énergies renouvelable, il s'agirait très certainement de celui sur l'énergie nucléaire, énergie la plus écologique qui soit pour certains car essentiellement décarbonée, et énergie dangereuse et hautement polluante pour d'autres à cause des accidents fortement médiatisés et des déchets nucléaires non-recyclables. Si la question est aussi souvent posée en France, c'est avant tout car avec une capacité installée de 63,13 GW, le parc nucléaire français est le deuxième plus important parc au monde en termes de puissance, derrière celui des États-Unis. Avec ses 58 réacteurs à eau pressurisée répartis entre 19 centrales, le parc a en 2019 produit en 377 TWh d'électricité, soit 70,6 % de la production électrique totale en France métropolitaine, ce qui en fait le pays le plus dépendant du nucléaire au monde⁸⁹. L'enjeu est tel que, dans son éditorial du 2 novembre 2019, le journal *Le Monde* appelait un débat public sur le choix du nucléaire⁹⁰.

S'agissant de l'argument le plus souvent avancé par les défenseurs de l'énergie nucléaire, à savoir la très faible émission de CO₂, rappelons que l'énergie nucléaire est actuellement produite par la fission d'atomes d'uranium et non par exemple par la combustion de charbon⁹¹. Il en résulte que, selon des chiffres du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) cités par la Société française d'énergie nucléaire (SFEN, qui regroupe les professionnels du secteur), les centrales à charbon émettent 820 g de CO₂ par kwh, celles à gaz 490 g, le photovoltaïque 41 g, l'hydraulique 24 g, le nucléaire 12 g et l'éolien 11 g.⁹² Contrairement à ce que l'on peut souvent lire, le nucléaire n'est donc pas totalement décarboné puisqu'il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble du cycle nucléaire (extraction du minerai d'uranium, transport vers les usines de transformation du minerai en combustible puis vers les centrales et, enfin, traitement ou enfouissement des déchets radioactifs). Reste que, dans leur rapport « Global Warming of 1.5 °C » paru en 2018, les experts du GIEC retiennent le nucléaire dans la plupart de leurs scénarios visant à contenir le réchauffement climatique⁹³.

Le second avantage du nucléaire réside dans le fait que, contrairement aux énergies renouvelables du type éolien et photovoltaïque, l'énergie nucléaire n'est pas intermittente et elle assure la sécurité d'approvisionnement. Les interconnexions croissantes entre les pays européens augmentent encore le rôle du nucléaire dans la sécurité d'approvisionnement non plus seulement à l'échelle de la France mais à l'échelle de plusieurs pays européens. Certes, il est parfois nécessaire de mettre à l'arrêt les réacteurs pour des raisons de maintenance ou réglementaire, mais l'énergie nucléaire reste globalement pilotable « sur demande » et ne pose pas les mêmes difficultés que les EnR précitées en termes d'intermittence et donc de stockage d'énergie (procédé coûteux, polluant et encore faiblement développé). Le service d'équilibrage du système qu'apporte la production nucléaire n'est en général pas valorisé dans les indicateurs économiques qui permettent de faire des choix d'investissement, comme le LCOE⁹⁴.

Cependant, l'énergie nucléaire est souvent estimée comme une énergie dangereuse et mal contrôlée, ce qui semble avoir été fortement démontré par les catastrophes écologiques de Tchernobyl (en 1986 en Ukraine) et de Fukushima (en 2011 au Japon). Ces préoccupations sont fortement partagées par la société française mais également par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) qui a montré ses exigences en matière de sûreté en imposant à EDF de coûteuses réparations sur l'EPR de Flamanville (Manche). Pour ajouter à la dangerosité du procédé en lui-même, la vétusté de certaines des installations françaises est en effet préoccupante. En novembre 2018, quatre ONG anti-nucléaires ont ainsi déposé un recours devant le Conseil d'État contre le démarrage de l'EPR en construction dans la Manche, l'Autorité de sûreté du nucléaire (ASN) ayant remarqué en 2015 "une anomalie sérieuse" sur le couvercle de la cuve.⁹⁵ Et ce n'est pas la première alerte émise par l'ASN.

S'il est vrai que l'énergie nucléaire est très peu émettrice de CO₂, cela n'en fait pas pour autant une énergie « propre ». En effet, les réacteurs nucléaires produisent des déchets radioactifs dont la plupart ne sont pas recyclables et nécessitent donc une gestion spécifique. En droit français, ils ne font toutefois pas l'objet d'un cadre réglementaire propre et ce sont les articles L. 541-1 et suivants du Code de l'environnement qui encadrent la gestion des déchets, qu'ils soient radioactifs ou non. En France, les déchets radioactifs sont d'abord entreposés avant d'être envoyés dans des centres de stockage adaptés à leur radioactivité et leur durée de vie. Les exploitants traitent et conditionnent leurs déchets radioactifs avant de les confier à l'Agence nationale pour la gestion des déchets

radioactifs (ANDRA) qui est chargée de trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français. L'énergie nucléaire est donc loin d'être anodine et les déchets en résultant nécessitent une attention renforcée.

La vétusté des installations nucléaires françaises, qui pose comme nous l'avons vu d'importants problèmes de sécurité, est également un élément décisif d'un point de vue économique. En effet, comme le souligne le documentaire « Nucléaire, la fin d'un mythe », diffusé par Public Sénat : "D'ici à 2028, 34 des 58 réacteurs vont fêter leur quarantième anniversaire, âge limite d'exploitation fixé lors de la construction du parc". Or, le démantèlement des centrales a un coût que l'on peut sans hésiter qualifier d'exorbitant et qui, par ailleurs, risque fortement de dépasser les projections actuelles selon lesquelles le montant total des charges futures de démantèlement devrait s'élever à 46,4 Md€⁹⁶. La prolongation de leur durée de vie ne semble pour autant pas préférable d'un point de vue économique car, selon Valérie Faudon, Déléguée Générale de la Société Française d'Énergie Nucléaire (SFEN), « il en coûtera 800 millions par réacteur pour les prolonger au-delà de 40 ans et obtenir de l'Autorité de sûreté nucléaire une autorisation d'exploitation pour dix années supplémentaires »⁹⁷. L'ensemble de ces coûts, ainsi que la construction de nouveaux réacteurs, devraient par ailleurs impacter fortement la compétitivité du nucléaire par rapport aux autres sources d'énergie, notamment les énergies renouvelables.

Si les pouvoirs publics ont souvent semblé hésitants sur la question de la sortie du nucléaire, le principe est désormais acté : la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat fixe à horizon à 2035 la réduction à 50 % de la part du nucléaire dans la production électrique. Notons cependant que cette loi a principalement retardé cette échéance, celle en vigueur auparavant prévoyant le même résultat pour un horizon à 2025. Toujours est-il qu'il nous semble également nécessaire de réduire notre dépendance au nucléaire en baissant fortement la part de celui-ci dans notre mix énergétique au profit du développement de toutes les énergies renouvelables. Cette volonté de diversification est partagée par de nombreux acteurs institutionnels reconnus, tels que l'ADEME qui se prononce en faveur d'une fermeture progressive des centrales qui permettrait d'allier, pendant les trente prochaines années, énergies nucléaire et renouvelables : "Le prolongement d'une partie du parc nucléaire historique, avec l'atteinte de l'objectif de 50 % de nucléaire entre 2030 et 2035, permet une transition efficiente d'un point de vue économique et climatique."⁹⁸

L'efficacité énergétique : un paramètre crucial à améliorer

Le système de production énergétique mondial repose encore largement sur les énergies fossiles. Si la décarbonisation de l'énergie est indispensable, elle ne peut être le seul levier pour atteindre les objectifs fixés par l'accord de Paris. Cette transition vers de nouveaux modèles de productions renouvelables doit également s'accompagner d'une démarche d'efficacité énergétique sur la production et la consommation.

Malgré les avancées technologiques, de nombreux progrès restent à accomplir. Au niveau mondial, le World Energy Outlook 2019 de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) fait état d'une intensité énergétique mondiale au point mort. L'amélioration de l'intensité énergétique de l'économie mondiale ralentit en effet avec une progression de seulement 1,2 % en 2018, ce qui représente la moitié du taux moyen observé depuis 2010. D'après l'analyse de l'AIE, cette tendance reflète

l'absence relative de nouvelles politiques d'efficacité énergétique et d'efforts afin de renforcer les mesures existantes⁹⁹.

De même, alors que l'électricité s'annonce comme l'énergie clé de la transition énergétique, le faible rendement des installations de production reste problématique :

- Centrale à flamme = 35 à 40 %, jusqu'à 50 % avec la cogénération ;
- Centrale nucléaire = 30 %, jusqu'à 35 % pour l'EPR ;
- Centrale hydraulique = 80 % ;
- Éolien terrestre : 20 à 25 % en terrestre et 30 à 35 % en off-shore ;
- Solaire photovoltaïque = 10 % (si amorphe) et 15 à 20 % (si cristallin).

A cela s'ajoute les inévitables 2% de perte moyenne liés au transport et à la distribution de l'électricité dus à l'effet Joule. En incluant l'autoconsommation des postes de transformation et les pertes dites « non techniques » (fraudes, erreurs humaines, etc.), les pertes d'électricité en France entre le lieu de production et de consommation avoisinent les 10%.

Les enjeux d'efficacité énergétique concernent également la consommation d'énergie, et notamment d'électricité. Avec 46 % de la consommation énergétique française totale, le résidentiel-tertiaire en constitue le poste de consommation prédominant. Les problématiques d'isolation thermiques et de vieillissement en font également un secteur énergétiquement peu efficient, que ce soit sur le plan national ou européen. Près de 80 % des bâtiments résidentiels européens ont ainsi été construits avant 1990 et consomment environ 90 % de l'énergie totale consommée par les bâtiments résidentiels. Pendant social de cette situation : la précarité énergétique touche entre 50 et 125 millions de personnes dans l'Union Européenne, soit entre 10 et 25 % de la population totale¹⁰⁰.

Pourtant, selon les indicateurs de suivi de résultats pour la Stratégie Nationale Bas Carbone, le secteur des bâtiments est celui qui affiche en France le plus important retard, avec un dépassement du budget carbone indicatif de 11 % en 2016 et de 22 % en 2017 (et ce malgré des conditions météorologiques favorables). Les gains d'efficacité énergétique restent toujours plus faibles qu'attendus, la baisse de la consommation d'énergie n'atteignant que 2 % entre 2012 et 2016¹⁰¹.

A contrario, « exploiter toutes les possibilités économiquement viables d'amélioration de l'efficacité énergétique permet de réduire l'intensité énergétique globale de plus de 3 % par an. Cela comprend des efforts visant à promouvoir la conception, l'utilisation et le recyclage efficaces de matériaux tels que l'acier, l'aluminium, le ciment et les plastiques. Cette « efficacité des matériaux » renforcée pourrait suffire à elle seule à endiguer la croissance des émissions de ces secteurs. Les approches novatrices incluent également le recours accru aux outils numériques afin de déplacer la demande électrique vers les heures creuses de la journée aux tarifs moins élevés et les moins émettrices, réduire la facture électrique des consommateurs et aider à l'équilibrage du système, tout en contribuant également à la baisse des émissions¹⁰².

La sobriété énergétique : un mode de vie à adopter

Les pistes de réflexions pour limiter les empreintes carbone et environnementale liées à la production et à la consommation énergétique ne doivent pas se limiter aux seuls leviers techniques. Les objectifs que nous nous fixons ne peuvent être atteignables que si nous portons un regard critique sur nos modes de fonctionnement et nos ethos de consommation.

Loin de n'être qu'un concept idéologique, la sobriété s'avère être un levier puissant de réduction de nos consommations énergétique : d'après l'association négaWatt, la sobriété énergétique permettrait en 2050 de réduire de 28 % nos consommations d'énergie par rapport à 2015¹⁰³.

Intégrer la circularité dans la production d'énergie

Les émissions de l'industrie représentent près de 20 % des émissions totales de CO₂ dans l'UE, selon l'AIE. Les trois industries les plus émettrices sont la sidérurgie, la chimie lourde et la production de ciment. Comme le souligne le Shift Projet¹⁰⁴, l'efficacité énergétique est un champ qu'il faut certes continuer à investir mais qu'il est nécessaire d'accompagner d'une démarche de sobriété usant des principes de l'économie circulaire à travers l'augmentation de l'efficacité matière (moins de matière première pour la même quantité de produit), le développement du recyclage et de l'usage des produits recyclés et la production de biens durable à plus forte valeur ajoutée.

Les dérives comportementales : un gâchis énergétique toujours palpable

Illustration avec le cas des pollutions lumineuses : outre les perturbations entraînées pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...), les pollutions lumineuses représentent un gaspillage énergétique considérable. En effet, l'éclairage représente 25 à 50 % de la facture d'électricité des commerces et 18 % de la consommation énergétique des bureaux en Ile-de-France, quand l'éclairage public représente pour sa part 16 % de la consommation énergétique des communes, 17 % de leur budget et 41% de leur facture électrique¹⁰⁵. Pourtant, nous pouvons tous constater tous les jours que de nombreux locaux ou commerces sont allumés alors que personne n'est présent à l'intérieur. La devanture de nombreux commerces est notamment restée allumée durant tout le confinement alors d'une part que ces commerces étaient fermés et d'autre part que l'achalandage était particulièrement limité. Si un cadre réglementaire existe¹⁰⁶, force est de constater que celui est rarement respecté, faute sans doute de contrôle et de sanctions dissuasives.

Recommandations

1. Développer toutes les EnR :

- Favoriser le développement des projets citoyens :

Les projets citoyens permettent l'implication de tous et une répartition équitable des retombées dans les territoires. Il convient donc de les favoriser en :

- définissant un objectif national ambitieux pour le développement des projets citoyens EnR ;
 - préservant un cadre favorable avec des tarifs d'achat en guichet ouvert ;
 - définissant des mesures préférentielles pour permettre l'intégration progressive des projets citoyens dans les appels d'offres.
- Diminuer les capacités nucléaires : intégrer aux documents de planification une réduction du parc nucléaire davantage en cohérence avec l'accroissement des capacités de production renouvelable et imposer plus de transparence dans la gestion des risques

Augmenter les financements réservés aux EnR non électriques, notamment en augmentant significativement le Fonds Chaleur

- Renforcer l'attractivité des investissements EnR
 - instaurer, via la réglementation européenne, un plafond de facteur d'émission (gCO₂/kWh) pour les installations de production d'électricité
 - continuer à soutenir la R&D pour les moyens de production bas-carbone¹⁰⁷
- Fermer l'ensemble des centrales à charbon européennes, en mettant par exemple en place un système de subvention pour le remplacement des centrales les plus émettrices, fondé sur le critère du coût d'investissement à la tonne de CO₂ évitée
- Instaurer des filières REP (Responsabilité élargie du producteur) pour les technologies EnR solaires et éoliennes
- Organiser, dans la droite ligne du Green Deal et de l'Airbus des batteries, un "Airbus des ENR" qui permettent aux Etats Membres et aux producteurs Européens d'investir l'écoconception et l'économie circulaire pour l'ensemble du cycle de vie des EnR (organisation de filières de collecte, de recyclage, formation de marché de matières secondaires...)
- Modification des règles européennes concernant la dette et le déficit des Etats membres, en retirant des calculs pour le respect des seuils les investissements dans les énergies renouvelables et dans la rénovation énergétique.

2. Favoriser l'efficacité énergétique :

- Imposer aux fabricants de produits électroménagers et électroniques de développer des produits moins consommateurs d'énergie, avec une insistance particulière pour les batteries de portable et d'ordinateurs

- Rattraper le retard du plan national de rénovation énergétique des bâtiments en mettant en place un système unique de demandes d'aide à la rénovation énergétique afin de permettre les travaux à grande échelle. Actuellement les particuliers doivent monter un dossier spécifique pour chaque aide ; il faudrait par exemple mettre en place un unique site internet permettant de se faire accompagner par téléphone pour les personnes déconnectées de l'informatique

3. Promouvoir la sobriété énergétique :

- Faire appliquer l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses : les autorités compétentes (maires et préfets) devraient multiplier les contrôles et davantage sanctionner
- Aller vers des industries circulaires, en réalisant l'ambition du Green Deal et mettre en place un marché Européen des matières secondaires
- Porter une politique transparente et ambitieuse sur l'approvisionnement en matières premières et en terres rares : être exigeant pour nous et pour les populations des pays dont on importe les ressources.
- Développer les technologies de recyclage des terres rares et les compétences nécessaires à ce recyclage
- Développer les filières de réparation via un soutien aux formations professionnelles et via des allègements fiscaux

Transports et mobilités durables

Dans le monde entier, le confinement a engendré une chute de la pollution, notamment de l'air dans les grandes aires urbaines, qui est en grande partie liée à l'arrêt soudain des déplacements. Ce ne sont pas les exemples qui manquent : eau clarifiée des canaux de Venise laissant apercevoir des dauphins ou sommets de l'Himalaya visibles pour la première fois depuis 30 ans. En France, AirParif annonce également une amélioration conséquente de la qualité de l'air au 21 avril 2020 : une diminution moyenne de la présence de dioxyde d'azote (NO₂) dans l'air de l'ordre de - 20 % à - 35 % selon les semaines et un co-bénéfice de - 30 % sur les émissions de CO₂, gaz à effet de serre¹⁰⁸. Il est aujourd'hui connu que la pollution de l'air, causée principalement par nos modes de transports, a des conséquences néfastes sur la santé et l'environnement. Dès lors, comment décarboner une mobilité qui ne cesse de croître ?

D'après le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), en France, le transport était responsable de 29,7 % des émissions de gaz à effet de serre en 2019, dont 52,8 % proviennent des voitures particulières¹⁰⁹.

Les effets des émissions de particules fines sur l'homme et son environnement

Les émissions de combustibles fossiles provenant de nos moyens de transports actuels (voitures, camions, trains, bus) accélèrent le changement climatique. Les émissions de NO₂ et de particules fines sont également à l'origine d'une crise urgente de santé publique. L'Organisation Mondiale de la Santé indique que 9 personnes sur 10 respirent un air pollué dans le monde. L'air est principalement pollué dans les milieux urbains. Sa pollution accroît le risque de développer des maladies respiratoires aiguës (pneumonie) et chroniques (cancer du poumon) et des maladies cardio-vasculaires. Selon le dernier rapport de l'Agence Européenne de l'Environnement sur la qualité de l'air de 2019, le NO₂ est responsable de 68 000 décès prématurés par an dans l'Union européenne, dont 7 500 en France et le NO₂ est produit principalement par les véhicules thermiques¹¹⁰.

Il existe différentes alternatives aux habitudes de transports traditionnelles pour diminuer la pollution de l'air, tels les transports en commun, l'électrique ou tout simplement la diminution des déplacements. Nous pensons que seule la combinaison de toutes ces alternatives pourra apporter une solution efficace à l'enjeu climatique.

Développer des moyens de transports propres

La première des solutions à laquelle nous pensons est la réduction de l'utilisation des transports les plus consommateurs et polluants, le développement de moyens de transports électriques ou à hydrogène, le recours à des biocarburants.

Dans les milieux urbains, nous préconisons l'incitation généralisée à la conversion des parcs thermiques en parcs électriques : voitures individuelles, autobus, véhicules transportant des marchandises. En effet, les véhicules électriques n'émettent que peu de combustibles fossiles, diminuent la pollution sonore, et de plus sont adaptés à un usage citadin. Les trajets courts ne demandent pas une grande autonomie de batterie. Mais pour que la conversion se fasse, l'offre proposée doit être financièrement abordable pour la grande majorité de la population et des entreprises. Une autre façon d'inciter à la conversion est d'interdire l'accès des villes aux véhicules les plus vieux et donc les plus polluants. Cependant, les voitures et bus électriques actuels présentent encore des failles et le développement de la recherche dans ce secteur, compris dans le plan de relance présenté en mai 2020 par le gouvernement, est un axe essentiel. Gardons-nous néanmoins de penser qu'il s'agit là d'une solution miracle. Les batteries apparaissent comme le grand point faible des voitures électriques, car le lithium n'est pas un élément renouvelable et la question de son recyclage n'est pas claire. De plus, l'exploitation de ce métal pèse sur les ressources en eau¹¹¹. Enfin, le développement des biocarburants permet également une baisse de la consommation de pétrole.

Un deuxième axe est le soutien affirmé au transport en commun, moins polluants pour des déplacements de masse, en améliorant l'efficacité et la qualité de l'offre afin qu'elle réponde au besoin et que les transports en commun apparaissent comme une véritable alternative à la voiture individuelle. D'autant plus que ce secteur est violemment touché par la crise actuelle, avec une perte estimée à 4 milliards d'euros : "Sans soutien[...], de nombreuses autorités organisatrices de la mobilité ne pourront plus compenser leurs opérateurs. La seule solution pour éviter leur faillite sera

de réduire fortement les services et d'engager des impacts sociaux pour s'adapter. Sans soutien, le report vers les modes de déplacement individuels carbonés et l'augmentation de la pollution de l'air nous feront revenir dix ans en arrière, annihilant toute crédibilité des engagements en faveur de l'environnement.” Thierry Mallet, président de l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP)¹¹².

Repensons les espaces publics des villes, et notamment le partage de la voirie pour une meilleure cohabitation des divers modes de déplacements, pour accorder plus de place à l'essor des mobilités douces.

L'avion, rapporté au passager et au temps de déplacement, est le moyen de déplacement le plus consommateur de pétrole. En 2018, l'ensemble des vols commerciaux (passagers et marchandises) ont émis 918 millions de tonnes de CO₂, ce qui représente 2,4 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la planète¹¹³, en plus du dioxyde d'azote et des particules fines. Le trafic aérien augmente chaque année : en moyenne 6,8 % par an au niveau mondial. Il existe encore quelques progrès techniques à faire pour diminuer l'impact écologique de l'avion. Plusieurs propositions concrètes, dont techniques, ont été faites par le Shift Project¹¹⁴ pour une diminution de 5% par an des émissions de CO₂ : décarbonisation des opérations au sol, remplacement des turboréacteurs de petite capacité par des appareils à hélice, limitation du Fuel Tankering, optimisation des trajectoires de vol avec un Cost Index égal à 0.

Repenser les déplacements quotidiens

Diminuer les trajets quotidiens

La crise actuelle a fortement augmenté le recours au travail à distance, démontrant ainsi aux dirigeants d'entreprises sa possibilité et son efficacité. Développer le travail à distance, à raison d'un à deux jours par semaine et dans un maximum d'entreprises, permettrait de diminuer les migrations pendulaires domicile-travail quotidiennes. D'après la revue Forbes¹¹⁵, ces trajets sont effectués en voiture dans 72% des cas, et 3/4 des trajets domicile-travail se font seul en voiture¹¹⁶. Le développement du covoiturage, organisé par des entreprises, est un second axe de solution. Il existe également les transports à la demande tels les taxis ruraux, l'autopartage, les véhicules en libre-service.

De plus, un lissage des flux, possible par le développement du télétravail et l'étalement dans le temps des horaires de travail, permettrait de limiter la congestion des heures de pointe, aussi bien sur les routes que dans les transports en commun. La décongestion des transports en commun les rendra plus agréables pour ses utilisateurs, et donc plus attractifs. La décongestion passe également par l'obligation des livraisons en dehors des heures de pointe.

Une nouvelle organisation des territoires permettrait de diminuer les trajets quotidiens, en développant un urbanisme des temps et des mobilités. Dans les villes du “quart d'heure”¹¹⁷, tous les besoins quotidiens (travail, écoles, commerces, service public, équipements culturels, loisirs) seraient couverts dans un rayon de 15 minutes de marche à pied ou de vélo. La promotion des circuits-courts réduit également le temps de déplacement entre producteurs et consommateurs¹¹⁸. Enfin, le développement de quartiers mixtes (bureaux/logements) diminue les migrations pendulaires. L'aménagement des temps sur les territoires diminue ainsi la pollution de l'air.

Développer les alternatives

Pour que le report modal se fasse, il apparaît indispensable de déconstruire le « système voiture » pour développer un système de mobilités douces, partagées et inclusives. Il apparaît dans un premier temps indispensable de développer à grande échelle des pistes cyclables sécurisées et pratiques pour les cyclistes. Même si les nouveaux aménagements cyclistes mis en place par la Ville de Paris dans la dernière mandature améliorent nettement la pratique du vélo, la France a encore beaucoup à apprendre de ses voisins scandinaves. Tout le monde ne pouvant pas avoir son propre vélo, les offres de libre-service doivent être conséquentes. Enfin, le vélo n'est aujourd'hui pas une mobilité alternative accessible à tous. C'est notamment le cas des personnes à mobilités réduites, mais aussi des personnes ne pouvant pédaler et de celles faisant des trajets à forts dénivelés. Et puis le vélo n'est pas toujours compatible avec la tenue professionnelle.

Seulement, les alternatives n'apportent pas le même confort que la voiture individuelle. Le citoyen doit attendre les transports en commun, faire une partie à pied, le vélo n'est pas pratique par temps de pluie ou de températures extrêmes (chaudes ou froides), la rapidité de transport n'est pas toujours la même etc. Ces solutions alternatives s'avèrent en particulier intéressantes dans un contexte d'intermodalité : prendre son vélo jusqu'à la gare, puis les transports en commun et enfin une offre en libre-service. Mais tout cela est aujourd'hui encore bien compliqué. Il apparaît donc également indispensable de faciliter l'intermodalité, par exemple en travaillant sur l'offre de transport en commun. Les rendre gratuits dans les hyper centres permettrait de supprimer la voiture dans ces zones.

Par ailleurs, de nombreuses alternatives émergent également pour le dernier kilomètre des transports de marchandises : casiers partagés, recours au vélo, utilisation des transports en communs la nuit etc.

Accompagner les citoyens et les acteurs du secteur

Apprendre à utiliser le moyen de transport adéquat

Les nouvelles mesures ayant pour objectif de diminuer l'utilisation de la voiture individuelle (piétonisation de voies, limitation de vitesses, augmentation du prix du pétrole ...) seront d'autant mieux acceptées si elles s'accompagnent de mesures pédagogiques d'accompagnements et d'informations. En parallèle du développement de transports plus écologiques ou alternatifs, il apparaît tout aussi important d'apprendre à la population et aux entreprises à identifier les moyens adaptés suivant le type de trajet effectué.

S'agissant du transport de personnes :

- Pour les trajets courts (de 1 à 2 km) : mobilités douces comme le vélo ou la marche
- Pour les trajets urbains spécifiquement : transport en commun ou éventuellement véhicules électriques
- Pour les plus longs trajets quotidiens : privilégier les transports en commun et le covoiturage
- Pour les longues distances (jusqu'à 4 à 5 heures de route en voiture) : privilégier le train
- Au-delà et quand cela est nécessaire uniquement : l'avion

S'agissant du transport de marchandises¹¹⁹ :

Le trafic de marchandises n'a cessé de croître ces dernières années : extraction des matières premières, différents lieux de fabrication, acheminement jusqu'aux points de vente, sans oublier le trafic lié au e-commerce. Aujourd'hui, la route est le mode de transport principal, mais aussi le plus polluant. Il faudrait favoriser le fret ferroviaire et fluvial.

La localisation des entreprises, la consommation de produits et d'aliments locaux sont la seconde étape pour la diminution de la pollution liée au transport de marchandises.

Rationaliser les déplacements

Tous les déplacements sont-ils nécessaires ? Ne pourrait-on pas remplacer certains longs déplacements professionnels, qui nécessitent le recours à l'avion, par des visioconférences ? Réinventer les habitudes et les choix touristiques passe aussi par l'imaginaire des gens. A-t-on besoin d'aller systématiquement à l'autre bout du monde pour profiter des vacances ? On voyage de plus en plus souvent, de plus en plus loin, et de moins en moins longtemps. "On a fait du voyage un produit de consommation" dénonce Jean-François Rial¹²⁰. Il faudrait permettre aux salariés de prendre leurs vacances sur un temps plus long, et ainsi de voyager une fois dans une région au lieu d'y revenir plusieurs fois, tout en valorisant les vacances en France et en Europe. Un moyen est de supprimer les offres low cost et exceptionnelles. De même, pourquoi pas mettre en place un passeport carbone ?

Adopter une communication pédagogique et transparente

Les mesures récentes prises par les pouvoirs publics en faveur de l'écologie ont souvent été mal reçues car non comprises, jugées trop contraignantes et financièrement trop importantes. Nous pouvons citer les révoltes contre les transformations de la fiscalité destinée au financement de la décarbonisation de la mobilité (gilets jaunes contre la taxe carbone, bonnets rouges contre l'écotaxe) ou encore la piétonisation des voies sur berges de la rive droite de Paris. Pour éviter ces écueils dans le futur, une méthodologie et une feuille de route claire en termes de communication pédagogique et transparente devra être faite, ainsi que des concertations avec les acteurs du territoire.

Fournir un soutien financier

Enfin, pour faire évoluer nos modes de transports vers des modes propres et décarbonés, il faut certes proposer des solutions aux citoyens et mettre en place des mesures fortes et des lois, mais il faut aussi proposer des accompagnements financiers. Pour les citoyens, des aides mises en place sont par exemple l'indemnité kilométrique vélo, des primes et subventions pour l'achat ou la réparation d'un véhicule électrique ou hybride, les primes à la conversion. Côté pouvoirs publics, pour financer la transition de la mobilité, différentes solutions existent, adaptées à chaque territoire dont les enjeux et les objectifs diffèrent. Plusieurs ressources possibles sont mises en avant dans le rapport "Financer la mobilité dans un monde post-carbone" de La Fabrique de la cité. Nous pouvons citer le péage urbain de Londres, des quotas sur les licences de circulation à Singapour, une taxe sur les propriétés de luxe à New York et encore la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques.

Promouvoir la mobilité inclusive

Selon une étude publiée par l'INSEE, en France en 2019, les 65 ans et plus représentaient 20% de la population, contre 13% en 1975¹²¹. L'institut prévoit par ailleurs qu'en 2050 plus d'un quart de la population française aura plus de 60 ans et que, parmi elle, 4 millions de personnes seront en perte d'autonomie¹²². Cette hausse n'est pas que française et concerne la plupart des pays européens.

La mobilité inclusive vise à proposer des solutions physiquement et financièrement accessibles aux catégories de population exclues d'un accès à la mobilité (personnes à faibles revenus, demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, etc.). En France, des start-ups ont inventé des nouvelles solutions de mobilité et on peut notamment citer la start-up Gyrolift qui a conçu un fauteuil roulant électrique modulable permettant de se déplacer aussi bien assis que debout¹²³. Lambert Trenoras, président et cofondateur de Gyrolift rappelle, lors d'un entretien qu'il nous a accordé¹²⁴, l'importance de la "philosophie du design", selon laquelle le design doit avant tout être mis au service d'une facilité d'utilisation par tous, et la nécessité d'accompagner le développement de la technologie par la production d'une énergie électrique propre. Son entreprise, qui est également présente sur le marché allemand, doit en effet s'adapter à plusieurs modèles énergétiques : "En Allemagne par exemple, où nous sommes présents, d'ici 2025 l'énergie électrique sera 100% propre. Cela offre des conditions énergétiques favorable aux développements de solutions de mobilité comme la nôtre".

La mobilité des seniors et son impact écologique sont d'importants défis à relever. La France ayant fait le choix de maintenir ses seniors le plus longtemps possible à domicile, ce choix doit être accompagné de soutiens technologiques, qui doivent par ailleurs être combinés avec notre transition énergétique.

Recommandations

- Développer des moyens de transports propres et inclusifs ;
- Soutenir et développer les transports en commun publics, colonnes vertébrales des territoires (fréquence, qualité, fiabilité, sites propres, etc.) ;
- Proposer des aménagements adéquats pour les "mobilités douces" (modes de déplacement dans la rue ou sur route sans apport d'énergie autre qu'humaine) ainsi que des dispositifs de soutien ;
- Privilégier les méthodes d'adaptation temporelle à l'agrandissement des espaces : lissage des heures de pointe, décalage et allongement des heures d'ouverture des services publics, télétravail, etc. ;
- Revoir l'implantation de certaines activités ainsi que la polyvalence de l'utilisation des espaces pour aller vers un modèle de "ville du quart d'heure"
- Soutenir le secteur ferroviaire pour offrir des alternatives à l'aérien et l'automobile dans la desserte des territoires ;
- Développer le fret ferroviaire pour diminuer le fret routier ;
- Accompagner les innovations françaises dans les transports et les mobilités (véhicules autonomes, Mobility as a Service (MaaS), gestion des flux, technologies électriques et hydrogènes, etc.) ;

- Intégrer de manière systématique le sujet des transports et des mobilités dans les politiques d'aménagement des territoires et d'urbanisme ;
- S'impliquer dans la construction d'un imaginaire collectif valorisant les transports et mobilités durables ;
- Conditionnement de l'accès aux financements des acteurs de la mobilité au respect de critères environnementaux et inclusifs (par exemple via l'obligation de développer des solutions utilisables par tous les usagers, handicapés ou non).

Technologie et numérique responsables

Le numérique : une ressource finie et non renouvelable

Le numérique occupe une place névralgique dans nos existences et nos systèmes de production : 4,1 milliards de personnes utilisent ainsi les quelques 34 milliards d'équipements (laptop, smartphones, télévisions, objets connectés etc...) en circulation dans le monde.

Loin de n'être que virtuelle, cette numérisation a entraîné la production d'une myriade de matériels aux impacts environnementaux particulièrement élevés. En 2019, le numérique représentait ainsi, selon les chiffres avancés par le média GreenIT.fr :

- 4 % de la consommation mondiale d'énergie primaire (6 800 TWh) ;
- 5,5 % de la consommation mondiale d'électricité (1 300 TWh) ;
- 223 millions de tonnes (masse), soit 179 millions de voitures de 1,25 tonnes ;
- 3,8 % des émissions de GES mondiales (1,4 milliard de tonnes de GES) ;
- 0,25 % de la consommation d'eau douce (8 millions de m³)¹²⁵.

L'empreinte environnement du numérique est donc telle que GreenIT n'hésite pas à qualifier le numérique de « 7ème continent », d'une taille de 2 à 5 fois la France selon l'indicateur considéré.

Si le coût énergétique des data centers a été très largement mis sur le devant de la scène¹²⁶, ce sont avant tout les équipements personnels qui seraient responsables des 3/4 de cette empreinte environnementale (fabrication et utilisation), loin devant les réseaux (boxes internet, switch...) et les centres informatiques.

Le numérique est de plus un des principaux contributeurs à l'épuisement des stocks de ressources abiotiques (ressources naturelles non renouvelables). Au rythme de production actuelle et à croissance équivalente, les principaux minerais utilisés pour la fabrication des composants électroniques seront épuisés d'ici 30 ans. Au rythme actuel de production, nous disposons ainsi de 12 ans d'antimoine, 17 ans d'étain et 18 ans de plomb selon une étude McKinsey et Company sur le secteur minier citée par GreenIT.fr.

Le numérique doit ainsi être considéré comme une ressource non renouvelable et épuisée d'ici 1 à 2 générations. Or loin d'aller vers une utilisation plus sobre et efficace des ressources, la tendance de ces 30 dernières années a été de multiplier par 6 le nombre d'équipements dont la durée de vie est en moyenne 3 fois inférieure à celles de 1995.

En dehors de la logique de surconsommation, ce sont les logiciels de plus en plus gourmands en puissance qui participent à la réduction de durée de vie des équipements en rendant obsolètes un matériel encore fonctionnel. Ainsi, on estime que 70 à 80 % des ordinateurs et smartphones remplacés peuvent être convenablement réutilisés¹²⁷.

La gestion de la fin de vie des produits numériques pose également problème : alors que l'épuisement des ressources demande une captation accrue des matériaux qui peuvent être réemployés ou recyclés, seuls 45 % des déchets électriques, électroniques et électroménagers (DEEE) Français sont collectés et 70 % des DEEE mondiaux font l'objet d'un trafic¹²⁸.

Les enjeux de recyclage sont toujours capitaux car les produits numériques sont de moins en moins facilement réparables / recyclables et peu de modèles économiques permettent à ce jour de recycler ces produits à un coût économiquement viable.

Cette situation est d'autant plus problématique qu'elle nourrit des désastres environnementaux et sociaux. Nous évoquons les 70 % de DEEE faisant l'objet d'un trafic, il nous faut maintenant préciser que ces trafics de déchets sont souvent organisés par de puissantes filières mafieuses qui font parvenir les DEEE dans des décharges majoritairement africaines et asiatiques où ils sont entassés et polluent le sol et l'air. Un écran plasma, par exemple, contient assez de plomb, de cadmium et de chrome pour polluer 50 mètres cubes de terre pendant trente ans¹²⁹, ce qui explique facilement que la décharge de déchets électroniques d'Agbogbloshie, en banlieue d'Accra au Ghana, est l'une des zones les plus toxiques au monde¹³⁰. En dehors de ces atteintes environnementales, ces filières illégales portent également préjudice à la santé des populations locales, notamment des enfants, qui tentent d'en tirer des revenus en démontant les appareils pour en récupérer les métaux précieux.

Le développement d'une technologie et d'un numérique responsable

Le déploiement des technologies digitales est en constante augmentation et ne devraient pas diminuer étant donné les tendances actuelles, telles que le déploiement de la 5G et l'essor de l'internet des objets.

Comme nous l'avons vu, le numérique a une empreinte écologique très importante, voire inquiétante. Cependant cette "jeune technologie" peut et doit être éthique et responsable. Les acteurs du numérique doivent mettre une partie de leurs bénéfices au service de la réduction des effets néfastes de leurs activités.

Malgré l'existence de courant technologique comme l'informatique durable (plus connue sous son appellation anglophone "green IT") depuis plus d'une décennie, des efforts importants restent à faire. En effet, d'après une étude publiée dans le Journal of Cleaner Production en mars 2018, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pourraient représenter 14 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2040, alors qu'il n'en représentait qu'1 % en 2007¹³¹.

Des solutions existent comme la généralisation de l'éco-TIC : selon la définition du Journal officiel de la République Française du 12 juillet 2009, les écotechniques de l'information et de la communication, en abrégé éco-TIC (traduction officielle de green IT), sont "des techniques de l'information et de la communication dont la conception ou l'emploi permettent de diminuer les effets négatifs de l'activité humaine sur l'environnement." Le rapport Smart 2020 par exemple estime ainsi que les éco TIC peuvent réduire les émissions de GES de l'humanité de 15 %¹³².

Un autre point à investir est l'écoconception des sites internet qui vise à réduire au maximum les moyens informatiques et télécoms utilisés pour la création du site. D'après le média GreenIT.fr qui se présente comme la communauté des acteurs du numérique responsable, le tout premier site Internet "éco-conçu" en Europe (celui de la Banque cantonale de Fribourg) date de 2011¹³³.

Petit à petit, ce sujet resté longtemps ignoré a pris de l'importance auprès des consommateurs. L'action d'associations spécialisées et la multiplication de controverses fortes portées par la presse professionnelle a permis d'éveiller une conscience collective, à l'exemple de Greenpeace qui souhaite pousser les "géants du Net" à alimenter leurs centres de données aux énergies renouvelables à travers sa campagne ClickClean.

L'enjeu est même devenu stratégique pour les États et la Commission européenne s'est saisie du sujet dès 2008, via la publication d'un code de bonne conduite pour les data centers (le Code of Conduct for Energy Efficiency in Data Centres).

Les géants du digital doivent dès maintenant intégrer cette philosophie du numérique responsable, mais également être tenus d'ici 2025 de proposer des solutions d'éco-TIC généralisées.

Recommandations

- Augmenter la durée de vie des équipements numériques en allongeant la durée de garantie légale et en luttant contre certaines pratiques commerciales proposant de remplacer des équipements fonctionnels à l'occasion du renouvellement de l'abonnement
- Mettre à disposition une base de données publiques permettant aux entreprises et institutions de réaliser les Analyses de Cycle de Vie (ACV) de leurs systèmes informatiques
- Mettre en place une directive réemploi pour les Déchets Électriques, Électroniques et Électroménagers (DEEE) permettant d'augmenter les taux de collecte et de développer des filières nationales de réparation, de réemploi et de recyclage
- Ecoconcevoir les services numériques : les services de l'État doivent montrer la voie et développer des programmes d'écoconception pour leur propre SI ainsi que promouvoir la low tech
- Réduire le nombre d'objets connectés et allonger leur durée de vie en obligeant les fabricants à ouvrir leurs APIs¹³⁴
- Renforcer les obligations de traçabilités de la filière DEEE : assurer le suivi effectif de la fin de vie des DEEE en renforçant les budgets et effectifs alloués au sein des éco-organismes
- Accélérer la transition numérique écologique des administrations publiques

Conclusion

La crise sanitaire de la Covid-19 est en réalité également une crise environnementale née du rétrécissement des espaces de vie animale, engendrant une trop grande proximité entre espèces du fait de l'urbanisation intensive d'espaces jusqu'alors naturels. La crise sanitaire est également devenue une "crise de conscience" de notre impact sur la nature, notre "cessation d'activité" ayant notamment permis un réinvestissement de l'espace humain par la faune (dauphins à Venise, faons à Paris, puma à Santiago) et une baisse significative des émissions de gaz à effet de serre. Cette prise de conscience essentielle et inédite, qui a également résulté en une baisse de notre hyperconsommation, doit permettre d'accélérer la transition durable.

La plupart des recommandations développées dans cette partie ne seront ni confortables, ni aisées à mettre en place, mais elles sont nécessaires pour la pérennité de notre espèce et de notre environnement, ce dont les jeunes générations sont plus que jamais conscientes. Des mesures rapides et concrètes doivent donc être prises, qui pourraient être déployées en trois temps et à trois niveaux :

- un premier temps au niveau individuel et collectif proche, dès à présent et dans la continuité des enseignements de la crise de la Covid-19,
- un second temps au niveau institutionnel et réglementaire, dans les mois et années à venir, en capitalisant sur des mesures législatives et une fiscalité incitative,
- un dernier temps enfin au niveau économique de moyen long terme, pour modifier durablement nos chaînes de production, notre mode consommation et notre gestion des déchets afin de construire les fondations d'une économie raisonnée, basée sur des chaînes de valeur durables et nous engageant dans une véritable économie circulaire à l'échelle globale.

En 2002, lors du Sommet de la Terre à Johannesburg, Jacques Chirac mettait le monde en garde par ces mots qui raisonnent encore dans nos esprits : "Notre maison brûle et nous regardons ailleurs...". Depuis, de nombreux progrès ont été faits, même s'ils sont insuffisants, et des solutions innovantes ont émergé. La lutte contre le dérèglement climatique que nous engendrons doit se poursuivre et, aujourd'hui, c'est Emmanuel Macron qui le réaffirme : "Le monde d'après sera résolument écologique. Je m'y engage. Nous avons une opportunité historique de reconstruire notre économie et notre société sur de nouvelles bases, de nous réinventer, d'investir dans un avenir décarboné".¹³⁵ A nous de l'accompagner à respecter cet engagement.

Notes

- ¹ Haut Conseil pour le Climat. (2020, avril). Climat, santé : mieux prévenir, mieux guérir. Consulté à l'adresse https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/04/rapport_haut-conseil-pour-le-climat.pdf
- ² Santé publique France. (2019, 4 juillet). Pollution atmosphérique : quels sont les risques ? Consulté à l'adresse <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/pollution-et-sante/air/articles/pollution-atmospherique-quels-sont-les-risques>
- ³ Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA), Global Carbon Project (GCP), & Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE). (2019, 4 décembre). La croissance des émissions mondiales de CO₂ en 2019 tirée par le pétrole et le gaz naturel malgré une baisse du charbon. [Communiqué de presse]. Consulté à l'adresse https://www.globalcarbonproject.org/carbonbudget/19/files/France_LSCE_GCB2019.pdf
- ⁴ Ibid
- ⁵ Ceballos, G., Ehrlich, P. R., Barnosky, A. D., García, A., Pringle, R. M., & Palmer, T. M. (2015, 19 juin). Accelerated modern human-induced species losses : Entering the sixth mass extinction. Consulté à l'adresse <https://advances.sciencemag.org/content/1/5/e1400253>
- ⁶ Olson, S. H., Gangnon, R., Silveira, G. A., & Patz, J. A. (2010). Deforestation and Malaria in Mâncio Lima County, Brazil. *Emerging Infectious Diseases*, 16(7), 1108-1115. <https://dx.doi.org/10.3201/eid1607.091785>.
- ⁷ Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité. (2020, mai). Mobilisation de la FRB par les pouvoirs publics français sur les liens entre Covid-19 et biodiversité. Consulté à l'adresse <https://www.fondationbiodiversite.fr/mobilisation-de-la-frb-par-les-pouvoirs-publics-francais-sur-les-liens-entre-covid-19-et-biodiversite/>
- ⁸ Institut Elabe, Institut Montaigne, & Radio Classique. (2020). [SONDAGE] - L'environnement au cœur des priorités politiques des Français [Base de données]. Consulté à l'adresse <https://www.institutmontaigne.org/blog/sondage-lenvironnement-au-coeur-des-priorites-politiques-des-francais>
- ⁹ Conseil des droits de l'homme des Nations Unis. (2018, janvier). Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable. Consulté à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/HRC/37/59> : le Rapporteur spécial y établit un lien entre le changement climatique et le non-respect des droits de l'homme et notamment le droit de vivre dans « un environnement sûr, propre, sain et durable » et le droit au respect de la vie privée et familiale (article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme).
- ¹⁰ Franceinfo. (2020). Coronavirus : Le Medef souhaite un moratoire sur les lois environnementales. Consulté à l'adresse https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-le-medef-souhaite-un-moratoire-sur-des-lois-environnementales_3930599.html
- ¹¹ Chalet, L. (2020) Le lobby du plastique profite de l'épidémie pour chercher un nouvel élan. Zero Waste France. Consulté à l'adresse <https://www.zerowastefrance.org/lobby-plastique-epidemie-chercher-nouvel-elan/>
- ¹² Rüdinger, A. Aubert, P.-M. Schwoob, H. Saujot, M. Berghmans, N. Vallejo, L. (2018, octobre). Evaluation de l'état d'avancement de la transition bas-carbone en France. IDDRI. Consulté à l'adresse <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/evaluation-de-letat-davancement-de-la-transition-bas-carbone-en>
- ¹³ Stern, N., & Stern, N. H. (2007). *The economics of climate change: the Stern review*. Cambridge University press.
- ¹⁴ Klein, N. (2011). *This changes everything: Capitalism vs. the Climate*. U.S.A., New-York : Simon & Schuster
- ¹⁵ Schaub, C. et BIG, Infographie (2017) Les défenseurs de l'environnement de plus en plus menacés. Libération. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/planete/2017/07/13/Les-defenseurs-de-l-environnement-de-plus-en-plus-menaces_1583647
- ¹⁶ Harrabin, R. (2020). Climate change: The rich are to blame, international study finds. BBC. Consulté à l'adresse <https://www.bbc.com/news/business-51906530>
- ¹⁷ DeCanio, S. J., & Fremstad, A. (2013). Game theory and climate diplomacy. *Ecological Economics*, 85, 177-187.
- ¹⁸ Climate Action Tracker (2019). Temperature. Consulté à l'adresse <https://climateactiontracker.org/global/temperatures/>
- ¹⁹ Davantage d'informations sur le site internet de l'association Notre Affaire à Tous : <https://notreaffaireatous.org/>
- ²⁰ Gifford, R. (2011). The dragons of inaction: psychological barriers that limit climate change mitigation and adaptation. *American psychologist*, 66(4), 290.
- ²¹ franceinfo. (2020). La Nouvelle-Zélande a quasiment remporté la bataille contre le coronavirus. Consulté à l'adresse https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/un-monde-d-avance/la-nouvelle-zelande-a-quasiment-remporte-la-bataille-contre-le-coronavirus_3912391.html
- ²² Mora, C., Spirandelli, D., Franklin, E. C., Lynham, J., Kantar, M. B., Miles, W., ... & Barba, E. W. (2018). Broad threat to humanity from cumulative climate hazards intensified by greenhouse gas emissions. *Nature Climate Change*, 8(12), 1062-1071.
- ²³ Voir notamment : Dion, C. et Laurent, M. (Réalisateurs). (2015). *Demain* [Film]. Move Movie, France 2 Cinema, Mars films et Mely Production
- ²⁴ Delmas, A. (2019, 29 juillet). Mathilde Szuba : « Il faut réguler politiquement l'ensemble de la consommation à des fins de justice ». Libération. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/france/2019/07/29/mathilde-szuba-il-faut-reguler-politiquement-l-ensemble-de-la-consommation-a-des-fins-de-justice_1742756
- ²⁵ Koenig, G. (2020, 27 avril). En finir avec « l'accélération perpétuelle, épuisante, destructrice » : Gaspard Koenig nous incite à ralentir. Marianne. Consulté à l'adresse <https://www.marianne.net/societe/en-finir-avec-l-acceleration-perpetuelle-epuisante-destructrice-gaspard-koenig-nous-incite>
- ²⁶ Garric, A. (2020, 5 juin). Le « jour du dépassement de la Terre » recule de trois semaines sous l'effet du coronavirus. Le Monde. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/06/05/le-jour-du-depassement-de-la-terre-recule-de-trois-semaines-sous-l-effet-du-covid-19_6041815_3244.html?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR1mnXPRZOy_v16chGH6vKKOSxxt1dBwGhxNaBCHjJ5mpj09PiPn3YXU8DI#EchoBox=1591342968+
- ²⁷ Desmonceaux, J. (2019, 2 septembre). CO₂, eau, microplastique : la mode est l'une des industries les plus polluantes du monde. Le

- Monde magazine. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/09/01/co2-eau-microplastique-la-mode-est-l-une-des-industries-les-plus-polluantes-du-monde_5505091_4355770.html
- ²⁸ Kent State University Cleveland, Cleveland Foundation, & Masi,Schaller,H. Shuman, B., Leslie and Michael. (2010, décembre). THE 25% SHIFT The Benefits of Food Localization for Northeast Ohio & How to Realize Them. Consulté à l'adresse <http://www.neofoodweb.org/sites/default/files/resources/the25shift-foodlocalizationintheNEOregion.pdf>
- ²⁹ Dion, C. et Laurent, M. (Réalisateur). (2015). Demain [Film]. op. cit., page 18
- ³⁰ ADEME. (2020, avril). Déchets - Chiffres clés. L'essentiel 2019. Consulté à l'adresse <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-35407-chiffres-clés-déchets-2019.pdf>
- ³¹ Site internet d'Eco emballages. Le guide du tri. Consulté à l'adresse <http://www.ecoemballages.fr/grand-public/trier-cest-facile/le-guide-du-tri>
- ³² Zero Waste France (s. d.). Halte au plastique à usage unique ! Consulté à l'adresse <https://www.zerowaste-france.org/projet/halte-plastique-usage-unique/>
- ³³ Montesquieu. (1748). De l'esprit des lois. Genève, Suisse : Barrillot & fils.
- ³⁴ France stratégie. (2019, juillet). Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ? Consulté à l'adresse <https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protéger-sols>
- ³⁵ Ibid.
- ³⁶ Fabre, M. (2020, 30 janvier). Si la France n'agit pas l'artificialisation des sols augmentera de 44% d'ici 2050. Novethic. Consulté à l'adresse <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/si-la-france-n-agit-pas-l-artificialisation-des-sols-augmentera-de-44-d-ici-2050-148083.html>
- ³⁷ Tesson, S. (2019). Dans les forêts de Sibérie. Belgique, Tournai : Casterman.
- ³⁸ Centre d'observation de la société. (2019, 5 mars). La part de la population vivant en ville plafonne depuis dix ans. Consulté à l'adresse <http://www.observationsociete.fr/population/donnees-generales-population/la-part-de-la-population-vivant-en-ville-plafonne.html#:~:text=50%20millions%20de%20personnes%20E%28%93%20plus,ar%C3%AAt%20depuis%20dix%20ans%201>
- ³⁹ Copenhagen : WHO Regional Office for Europe,. (2016, janvier). Urban green spaces and health. Consulté à l'adresse https://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0005/321971/Urban-green-spaces-and-health-review-evidence.pdf?ua=1
- ⁴⁰ AEE (Agence Européenne pour l'Environnement). (2015, 25 février). L'environnement en Europe en 2015 : pour s'assurer un avenir prospère, des mesures plus ambitieuses portant sur nos politiques, nos connaissances, nos investissements et l'innovation sont nécessaires. [Communiqué de presse]. Consulté à l'adresse <https://www.eea.europa.eu/fr/pressroom/newsreleases/l2019environnement-en-europe-en-2015>
- ⁴¹ AstellBurt et al, Mental Health Benefits of Neighbourhood Green Space Are Stronger Among Physically Active Adults in Middle-To-Older Age: Evidence From 260,061 Australians, 2013
- ⁴² OMS (2010, avril). Urbanisation et santé.. Consulté à l'adresse <https://www.who.int/bulletin/volumes/88/4/10-010410/fr/>
- ⁴³ Unep-lfop. (2016). [ENQUÊTE] - Ville en vert, ville en vie : un nouveau modèle de société. Consulté à l'adresse http://www.observatoirevillesvertes.fr/wp-content/uploads/2017/04/Unep-lfop-2016_Villes-de-demain_201603212.pdf
- ⁴⁴ Menou, J., (2019, 21 septembre). Le tri sélectif en Suisse, un exemple à suivre. Blog bio-ressources.com. Consulté à l'adresse <http://blog.bio-ressources.com/2019/09/21/le-tri-selectif-en-suisse-un-exemple-a-suivre/>
- ⁴⁵ ADEME. (2019, 16 avril). La tarification incitative (TI). Consulté à l'adresse <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/couts-financement/dossier/modes-financement-service-public-gestion-dechets/tarification-incitative-ti#:~:text=La%20tarification%20incitative%20permet%20l,financi%C3%A8rement%20%C3%A0%20des%20comportements%20vertueux.>
- ⁴⁶ Maus, J.(2013, 30 janvier). Bike commuters are happiest (and other PSU research tidbits). BikePortland.org. Consulté à l'adresse <https://bikeportland.org/2013/01/30/bike-commuters-are-happiest-and-other-psu-research-tidbits-82448>
- ⁴⁷ Noualhat, L. (2006, 15 mars). Le yaourt aux fraises est gourmand en pétrole. Libération. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/terre/2006/03/15/le-yaourt-aux-fraises-est-gourmand-en-petrole_33198
- ⁴⁸ Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des Etats (CIISE) - Centre de Recherche pour le développement international (2001, décembre). La responsabilité de protéger. Consulté à l'adresse <https://www.idrc.ca/sites/default/files/openebooks/961-5/index.html>
- ⁴⁹ Laurent, E. & Le Cacheux, J. (2012), Économie de l'Environnement et Économie Écologique, Paris, France : Armand Colin.
- ⁵⁰ Deiller, V. (2009, 20 novembre). Pierre Rabhi : « Cultiver la terre pour se nourrir est un acte de résistance ». Psychologie magazine. Consulté à l'adresse <https://www.psychologies.com/Planete/Eco-attitude/Agir/Articles-et-Dossiers/Alimentation-et-si-on-achetait-autrement/Pierre-Rabhi-Cultiver-la-terre-pour-se-nourrir-est-un-acte-de-resistance+>
- ⁵¹ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2018, 25 juin). Le Programme Ambition Bio 2022 présenté à l'issue du Grand Conseil d'Orientation de l'Agence Bio. [Communiqué de presse]. Consulté à l'adresse <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-ambition-bio-2022-presente-l-issue-du-grand-conseil-d-orientation-de-l-agence-bio>
- ⁵² Générations Futures. (2020, 28 mai). Les preuves ne cessent de s'accumuler sur la dangerosité du BPA. Consulté à l'adresse <https://www.generations-futures.fr/actualites/bpa-cancer-mammaire/>
- ⁵³ Santé publique France. (2019, 11 mars). Le monde agricole face aux pesticides. Consulté à l'adresse <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2019/le-monde-agricole-face-aux-pesticides>
- ⁵⁴ Chaput, Janlou. (2020, 1 janvier). Allergies alimentaires : pesticides et eau du robinet incriminés ?. Futura-sciences. Consulté à l'adresse <https://www.futura-sciences.com/sante/actualites/medecine-allergies-alimentaires-pesticides-eau-robinet-incrimines-43164/>
- ⁵⁵ Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB). (2016, novembre). Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique. Consulté à l'adresse <http://itab.asso.fr/downloads/amenites/amenites-ab-rapport-nov2016.pdf>
- ⁵⁶ OCDE & FAO. (2016, juillet). Perspectives Agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016-2025. Consulté à l'adresse https://read.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/perspectives-agricoles-de-l-ocde-et-de-la-fao-2016-2025_agr_outlook-2016-fr
- ⁵⁷ FranceAgriMer. (2019, octobre). Consommation des produits carnés en 2018. Consulté à l'adresse <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/62489/document/STA-VIA-Consommation%20des%20produits%20carnés%20en%202018.pdf>
- ⁵⁸ Gaudiaut, T. (2020, 20 janvier). Une nouvelle ère pour l'industrie de la viande ?. Statista. Consulté à l'adresse <https://fr.statista.com/infographie/20537/previsions-du-chiffre-affaires-du-marche-de-la-viande-et-de-ses-substituts/>

- ⁵⁹ Agriculture Cellulaire France. L'agriculture cellulaire. Consulté à l'adresse <https://agriculturecellulaire.fr/agriculture-cellulaire/>
- ⁶⁰ Lynch, J. (2020, 13 juin). Climate Impacts of Cultured Meat and Beef Cattle. Consulté à l'adresse <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fsufs.2019.00005/full>
- ⁶¹ Berthelot, B. (2020, 17 avril). La guerre du steak du futur a commencé. Capital. Consulté à l'adresse <https://www.capital.fr/entreprises-marches/la-guerre-du-steak-du-futur-a-commence-1367698?amp>
- ⁶² Fougier, E. (2016, 22 mars). La crise agricole en France expliquée par les chiffres et les graphiques. Wikiagri. Consulté à l'adresse <https://wikiagri.fr/articles/la-crise-agricole-en-france-expliquee-par-les-chiffres-et-les-graphiques/8601>
- ⁶³ Décret n°2002-631 du 25 avril 2002 relatif à la qualification des exploitations agricoles au titre de l'agriculture raisonnée
- ⁶⁴ Belvoit, A. (s. d.). L'agriculture raisonnée reste confidentielle. Univers Nature. Consulté à l'adresse <http://www.univers-nature.com/actualite/agriculture-chasse/lagriculture-raisonnee-reste-confidentielle-54338.html>
- ⁶⁵ Sénat. (2020, janvier). Vers une alimentation durable : un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France. Consulté à l'adresse http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/delegation/prospective/Prospective_synthese_alimentation_durable.pdf
- ⁶⁶ Ministère de l'agriculture et de la pêche (2009, 29 janvier). Déclaration de M. Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche, sur les difficultés et les défis de la filière fruit. Consulté à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/discours/174469-declaration-de-m-michel-barnier-ministre-de-lagriculture-et-de-la-pec>
- ⁶⁷ Julien, C. (2018, 15 novembre). Valorisation des productions agricoles Donner toute leur place aux circuits courts. Terre-net. Consulté à l'adresse <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/donner-toute-leur-place-aux-circuits-courts-202-142730.html>
- ⁶⁸ Ibid
- ⁶⁹ Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, article 24.
- ⁷⁰ Jean-Marc Jancovici, France culture. (2019, 7 novembre). Transition énergétique : avons-nous encore le temps ? Consulté à l'adresse <https://www.franceculture.fr/emissions/linvite-des-matins/transition-energetique-avons-nous-encore-le-temps>
- ⁷¹ IEA. (2019). Global CO2 emissions in 2019 – Analysis. Consulté à l'adresse <https://www.iea.org/articles/global-co2-emissions-in-2019>
- ⁷² IEA. (2019, novembre). World Energy Outlook 2019. Consulté à l'adresse <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2019>
- ⁷³ Ministère de la transition écologique et solidaire – Commissariat général au développement durable, (2019, Septembre). Chiffres clés de l'énergie – Edition 2019. Consulté à l'adresse <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-de-lenergie-edition-2019>
- ⁷⁴ Loi française n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- ⁷⁵ Cour des comptes. (2018, 18 avril). Le soutien aux énergies renouvelables. Consulté à l'adresse <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-soutien-aux-energies-renouvelables>
- ⁷⁶ Ibid
- ⁷⁷ Syndicat des énergies renouvelables (SER), en collaboration avec l'ADEME, le Syndicat national du chauffage urbain (SNCU), le Syndicat national du traitement et de la valorisation des déchets urbains (SVDU), le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE) et le syndicat des industries thermiques Uniclina. (2019, octobre). Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération – Edition 2019. Consulté à l'adresse <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-34586-panorama-chaleur-2019.pdf>
- ⁷⁸ Ibid
- ⁷⁹ ADEME. (2017, avril). Evaluation environnementale du recyclage en France selon la méthodologie de l'analyse de cycle de vie. Consulté à l'adresse https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2017/05/FEDEREC_ACV-du-Recyclage-en-France-VF.pdf
- ⁸⁰ Jaegler, A. (2018, 31 août). Le marché des panneaux solaires, pas encore tout à fait vert. The Conversation. Consulté à l'adresse <https://theconversation.com/le-marche-des-panneaux-solaires-pas-encore-tout-a-fait-vert-101865>
- ⁸¹ IFPEN. (2019, 16 juillet). Tableau de bord biocarburants 2019. Consulté à l'adresse <https://www.ifpenouvelles.fr/article/tableau-bord-biocarburants-2019>
- ⁸² Directive (UE) n° 2018/2001 du 11 décembre 18 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- ⁸³ Radisson, L. (2019, 15 novembre). Huile de palme : l'Assemblée rétablit en douce son avantage fiscal. Actu-environnement. Consulté à l'adresse <https://www.actu-environnement.com/ae/news/huile-palme-avantage-fiscal-biocarburants-retablissement-total-34415.php4>
- ⁸⁴ Connaissance des énergies. (2020, 12 février). Bilan électrique de la France : que retenir de 2019 ? Consulté à l'adresse <https://www.connaissancedesenergies.org/la-production-delectricite-en-france-metropolitaine-tous-les-chiffres-cles-de-2019-200212-0>
- ⁸⁵ Environnement magazine. (2019, 18 avril). Financement participatif : 38,7 millions d'euros ont été investis dans les énergies renouvelables en 2018. Consulté à l'adresse <https://www.environnement-magazine.fr/energie/article/2019/04/18/124104/financement-participatif-38-millions-euros-ont-ete-investis-dans-les-energies-renouvelables-2018>
- ⁸⁶ Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises.
- ⁸⁷ IDDRI. (2018, 5 mars). Les projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables en France – État des lieux et recommandations. Consulté à l'adresse <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/les-projets-participatifs-et-citoyens-denergies-renouvelables-en>
- ⁸⁸ ADEME, (2019, 18 décembre). Le développement des projets d'énergie renouvelables à gouvernance locale. Consulté à l'adresse <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/animer-territoire/mobiliser-acteurs-territoire/developpement-projets-denergie-renouvelables-a-gouvernance-locale>
- ⁸⁹ Connaissance des énergies. (2020, 12 février). Bilan électrique de la France : que retenir de 2019 ? Consulté à l'adresse <https://www.connaissancedesenergies.org/la-production-delectricite-en-france-metropolitaine-tous-les-chiffres-cles-de-2019-200212-0>
- ⁹⁰ Escande, P. (2019, 2 novembre). Le choix du nucléaire mérite un débat public. Le Monde. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/11/02/le-choix-du-nucleaire-merite-un-debat-public_6017802_3232.html
- ⁹¹ Un projet international visant à terme à maîtriser la fusion nucléaire susceptible de produire une quantité d'énergie très largement supérieure à celle produite par la scission est toutefois actuellement en développement, le projet ITER (sigle pour l'anglais International

Thermonuclear Experimental Reactor), qui rassemble 35 pays et dont les installations sont situées dans le département des Bouches-du-Rhône. Site internet du projet : <https://www.iter.org/fr/accueil>

⁹² Société française d'énergie nucléaire. (2018, octobre). Urgence climatique : peut-on se passer de l'énergie nucléaire? Consulté à l'adresse https://www.sfen.org/sites/default/files/public/atoms/files/urgence_climatique_-_peut-on_se_passer_de_lenergie_nucleaire.pdf

⁹³ The Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). (2020, janvier). Special report: global warming of 1.5°C. Consulté à l'adresse <https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/spm/>

⁹⁴ Le Levelized Cost of Energy prend en compte l'actualisation des coûts type CAPEX et OPEX, fixes et variables versus les recettes

⁹⁵ Huctin, A. (2020, 12 juin). Des associations déposent un recours contre l'ouverture de l'EPR. France 3 Régions. Consulté à l'adresse <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/manche/associations-deposent-recours-contre-ouverture-epr-1583281.html>

⁹⁶ Sénat. (2020, février). L'arrêt et le démantèlement des installations nucléaires. Consulté à l'adresse http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/finances/Controle/58-2/L_arret_et_le_demantelement_des_installations_nucleaires_17_02_20.pdf

⁹⁷ Brigaudeau, A., & FranceTV. (2019, 9 juillet). Climat : faut-il sortir du nucléaire pour sauver la planète ? Sept arguments pour comprendre le débat. Consulté à l'adresse https://www.francetvinfo.fr/societe/nucleaire/climat-faut-il-sortir-du-nucleaire-pour-sauver-la-planete-sept-arguments-pour-comprendre-le-debat_3504835.html

⁹⁸ ADEME. (2018, octobre). Trajectoire d'évolution du mix électrique 2020-2060. Consulté à l'adresse <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/evolution-mix-electrique-horizon-2020-2060-010655.pdf>

⁹⁹ IEA. (2019, novembre). World Energy Outlook 2019. Op. cit.

¹⁰⁰ European Fuel Poverty and Energy Efficiency Estimation (2019). European Fuel Poverty and Energy Efficiency. Consulté à l'adresse : https://ec.europa.eu/energy/intelligent/projects/sites/iee-projects/files/projects/documents/epee_european_fuel_poverty_and_energy_efficiency_en.pdf

¹⁰¹ Rüdinger, A. Aubert, P.-M. Schwoob, H. Saujot, M. Berghmans, N. Vallejo, L. (2018, octobre) Évaluation de l'état d'avancement de la transition bas-carbone en France. IDDRI. Op. cit.

¹⁰² IEA. (2019, novembre). World Energy Outlook 2019. Op. cit.

¹⁰³ Négawatt. (2018, janvier). La sobriété énergétique - Pour une société plus juste et plus durable. Consulté à l'adresse https://negawatt.org/IMG/pdf/sobriete-scenario-negawatt_brochure-12pages_web.pdf

¹⁰⁴ Kahraman, Z., Guérin, A.-J. & Jancovici, J.-M. en partenariat avec The Shift Project. (2017). 9 propositions pour que l'Europe change d'ère. France, Paris : Edile Jacob.

¹⁰⁵ Site internet de la société B&L Evolution, Charles Adrien, Pollution lumineuse et gaspillage énergétique : des progrès restent à faire ! Consulté à l'adresse <http://bl-evolution.com/pollution-lumineuse-progres-restent-a-faire/>

¹⁰⁶ Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses

¹⁰⁷ Kahraman, Z., Guérin, A.-J. & Jancovici, J.-M. en partenariat avec The Shift Project. (2017). 9 propositions pour que l'Europe change d'ère. Op. cit.

¹⁰⁸ Airparif (2020, 21 avril). Impact des mesures de confinement. [Communiqué de presse]. Consulté à l'adresse <https://www.airparif.asso.fr/actualite/detail/id/281>

¹⁰⁹ Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa). (2019, juillet). Rapport Secten édition 2019. Consulté à l'adresse https://www.citepa.org/wp-content/uploads/publications/secten/Citepa_Secten-2019_Rapport_Completv3.pdf

¹¹⁰ European Environment Agency (EEA). (2019, octobre). Air quality in Europe - 2019 Report No 10/2019. Consulté à l'adresse <https://www.eea.europa.eu/publications/air-quality-in-europe-2019>

¹¹¹ Josset, C. (2018, 26 octobre). L'eau, victime de la guerre du lithium au Chili. L'Express. Consulté à l'adresse https://www.lexpress.fr/diaporama/diapo-photo-actualite/sciences/l-eau-victime-de-la-guerre-du-lithium-au-chili_2040488.html

¹¹² Fainsilber, D. (2020, 3 juin). Transports publics : « Sans soutien rapide, les autorités organisatrices ne pourront plus compenser les opérateurs ». Les Echos. Consulté à l'adresse <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/transports-publics-sans-soutien-rapide-les-autorites-organisatrices-ne-pourront-plus-compenser-les-operateurs-1207882>

¹¹³ International Council On Clean Transportation (ICCT). (2019, septembre). CO2 emissions from commercial aviation, 2018. Consulté à l'adresse https://theicct.org/sites/default/files/publications/ICCT_CO2-commercl-aviation-2018_20190918.pdf

¹¹⁴ The Shift Project. (2020, 16 juin). Crise(s), climat : préparer l'avenir de l'aviation. Consulté à l'adresse https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2020/06/2020-05-27_Preparer-lavenir-de-laviation_Propositions-de-contreparties...pdf

¹¹⁵ Chabal, A. (2020, 10 janvier). Trajet Domicile-Travail : Les Salariés Attendent Des Solutions De Leur Entreprise. Forbes. Consulté à l'adresse <https://www.forbes.fr/management/trajet-domicile-travail-les-salaries-attendent-des-solutions-de-leur-entreprise/>

¹¹⁶ ADEME. (2020, 18 juin). Pourquoi changer notre manière de nous déplacer ? Consulté à l'adresse <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements/dossier/deplacer-autrement/pourquoi-changer-maniere-deplacer>

¹¹⁷ Un Collectif. (2020, 23 mai). Individus, organisations et territoires : pour un droit au temps. Libération. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/debats/2020/05/23/individus-organisations-et-territoires-pour-un-droit-au-temps_1789122

¹¹⁸ Gwiazdzinski, L., Grisot, S. & Benjamin Pradel, B. (2020, 5 mai). Pour se réinventer, les villes devraient prendre la clé des temps. Libération. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/debats/2020/05/05/pour-se-reinventer-les-villes-devraient-prendre-la-cle-des-temps_1787392

¹¹⁹ ADEME. (2019, septembre). La mobilité en 10 questions - Pour des transports plus durables et plus accessibles. Consulté à l'adresse <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-mobilite-10-questions.pdf>

¹²⁰ Franceinfo.fr. (2020, 2 juin). Le lagon de Mayotte : une autre idée du voyage. Consulté à l'adresse <https://la1ere.francetvinfo.fr/video-lagon-mayotte-autre-idee-du-voyage-837852.html>

¹²¹ INSEE. (2019, novembre). [ENQUÊTE] France, portrait social - Edition 2019. Consulté à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238437?sommaire=4238781>

¹²² INSEE. (2019, juillet). [ENQUÊTE] 4 millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050. Consulté à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4196949>

¹²³ Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de la société Gyrolift : <http://www.gyrolift.fr>

¹²⁴ Entretien vidéo du 12 juin 2020 avec Lambert Trenoras, président de Gyrolift, réalisé par Laura Schwartz et Rokia KEBE

¹²⁵ WeGreenIT. (2019, septembre). Empreinte environnementale du numérique mondial. Consulté à l'adresse <https://www.greenit.fr/wp->

content/uploads/2019/10/2019-10-GREENIT-etude_EENM-rapport-accessible.VF_.pdf

¹²⁶ Sermondadaz, S. (2018, 9 mars). Numérique et écologie : les data centers, des gouffres énergétiques ? Sciences et avenir. Consulté à l'adresse https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/informatique/numerique-et-ecologie-les-data-centers-des-gouffres-energetiques_121838

¹²⁷ WeGreenIT. (2018, octobre). Quelle démarche Green It pour les grandes entreprises françaises ? Consulté à l'adresse https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-10/20181003_etude_wegreenit_demarche_green_it_entreprises_francaises_WWF-min.pdf?utm_source=website&utm_campaign=etude%20wegreenit

¹²⁸ Alliance Green IT (AGIT). (2019, juin). Pour un numérique plus responsable au quotidien en 3 épisodes. Consulté à l'adresse <https://alliancegreenit.org/media/page-groupe-de-travail/livre-blanc-sensibilisation-grand-public.pdf>

¹²⁹ Salvoch, C. & et Pirot A. (2019). Déchets électroniques, le grand détournement. [Documentaire] Maximal Productions. Consulté à l'adresse <https://www.maximal-productions.com/fr/production/dechets-electroniques-le-grand-detournement>

¹³⁰ Filippi, L. (2020, 17 mars). La décharge de déchets électroniques d'Agbogbloshie, véritable défi économique et environnemental pour le Ghana. FranceTVinfo. Consulté à l'adresse https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/la-decharge-de-dechets-electroniques-dagbogbloshie-veritable-defi-economique-et-environnemental-pour-le-ghana_3863287.html

¹³¹ Belkhir, L. & Elmeligi A. (2018, 10 mars). Assessing ICT global emissions footprint: Trends to 2040 & recommendations. Journal of Cleaner Production. Consulté sur <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S095965261733233X?via%3Dihub>

¹³² The Climate Group. (2008, juin). SMART 2020 : Enabling the low carbon economy in the information age. Consulté à l'adresse <https://www.theclimategroup.org/sites/default/files/archive/files/Smart2020Report.pdf>

¹³³ Bordage, F. (2019). Eco-conception web : les 115 bonnes pratiques. France, Paris : Editions Eyrolles.

¹³⁴ Interfaces de programmation servant notamment à échanger des données entre objet connecté et les serveurs du fabricant ou de ses partenaires

¹³⁵ Déclaration d'Emmanuel Macron sur Twitter, 5 juin 2020

Bibliographie

Articles de presse générale ou spécialisée

- Franceinfo. (2020). Coronavirus : Le Medef souhaite un moratoire sur les lois environnementales. Consulté à l'adresse https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-le-medef-souhaite-un-moratoire-sur-des-lois-environnementales_3930599.html
- Chalet, L. (2020) Le lobby du plastique profite de l'épidémie pour chercher un nouvel élan. Zero Waste France. Consulté à l'adresse <https://www.zerowastefrance.org/lobby-plastique-epidemie-chercher-nouvel-elan/>
- Schaub, C. et BIG, Infographie (2017) Les défenseurs de l'environnement de plus en plus menacés. Libération. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/planete/2017/07/13/les-defenseurs-de-l-environnement-de-plus-en-plus-menaces_1583647
- Harrabin, R. (2020). Climate change: The rich are to blame, international study finds. BBC. Consulté à l'adresse <https://www.bbc.com/news/business-51906530>
- Climate Action Tracker (2019). Temperature. Consulté à l'adresse <https://climateactiontracker.org/global/temperatures/>
- franceinfo. (2020). La Nouvelle-Zélande a quasiment remporté la bataille contre le coronavirus. Consulté à l'adresse https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/un-monde-d-avance/la-nouvelle-zelande-a-quasiment-remporte-la-bataille-contre-le-coronavirus_3912391.html
- Delmas, A. (2019, 29 juillet). Mathilde Szuba : « Il faut réguler politiquement l'ensemble de la consommation à des fins de justice ». Libération. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/france/2019/07/29/mathilde-szuba-il-faut-reguler-politiquement-l-ensemble-de-la-consommation-a-des-fins-de-justice_1742756
- Koenig, G. (2020, 27 avril). En finir avec « l'accélération perpétuelle, épuisante, destructrice » : Gaspard Koenig nous incite à ralentir. Marianne. Consulté à l'adresse <https://www.marianne.net/societe/en-finir-avec-l-acceleration-perpetuelle-epuisante-destructrice-gaspard-koenig-nous-incite>
- Garric, A, (2020, 5 juin). Le « jour du dépassement de la Terre » recule de trois semaines sous l'effet du coronavirus. Le Monde. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/06/05/le-jour-du-depassement-de-la-terre-recule-de-trois-semaines-sous-l-effet-du-covid-19_6041815_3244.html?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR1mnXPRZOy_v16chGH6vKKOSxxt1dBwGhxNaBCHjI5mpj09PiPn3YXU8DI#Echobox=1591342968+
- Desmonceaux, J. (2019, 2 septembre). CO2, eau, microplastique : la mode est l'une des industries les plus polluantes du monde. Le Monde magazine. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/09/01/co2-eau-microplastique-la-mode-est-l-une-des-industries-les-plus-polluantes-du-monde_5505091_4355770.html
- Zero Waste France (s. d.). Halte au plastique à usage unique ! Consulté à l'adresse <https://www.zerowastefrance.org/projet/halte-plastique-usage-unique/>
- Fabre, M. (2020, 30 janvier). Si la France n'agit pas l'artificialisation des sols augmentera de 44% d'ici 2050. Novethic. Consulté à l'adresse <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/si-la-france-n-agit-pas-l-artificialisation-des-sols-augmentera-de->

44-d-ici-2050-148083.html

- Menou, J., & (2019, 21 septembre). Le tri sélectif en Suisse, un exemple à suivre. Blog bio-ressources.com. Consulté à l'adresse <http://blog.bio-ressources.com/2019/09/21/le-tri-selectif-en-suisse-un-exemple-a-suivre/>
- Maus, J. (2013, 30 janvier). Bike commuters are happiest (and other PSU research tidbits). BikePortland.org. Consulté à l'adresse <https://bikeportland.org/2013/01/30/bike-commuters-are-happiest-and-other-psu-research-tidbits-82448>
- Noualhat, L. (2006, 15 mars). Le yaourt aux fraises est gourmand en pétrole. Libération. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/terre/2006/03/15/le-yaourt-aux-fraises-est-gourmand-en-petrole_33198
- Deiller, V. (2009, 20 novembre). Pierre Rabhi : « Cultiver la terre pour se nourrir est un acte de résistance ». Psychologie magazine. Consulté à l'adresse <https://www.psychologies.com/Planete/Eco-attitude/Agir/Articles-et-Dossiers/Alimentation-et-si-on-achetait-autrement/Pierre-Rabhi-Cultiver-la-terre-pour-se-nourrir-est-un-acte-de-resistance+>
- Générations Futures. (2020, 28 mai). Les preuves ne cessent de s'accumuler sur la dangerosité du BPA. Consulté à l'adresse <https://www.generations-futures.fr/actualites/bpa-cancer-mammaire/>
- Berthelot, B. (2020, 17 avril). La guerre du steak du futur a commencé. Capital. Consulté à l'adresse <https://www.capital.fr/entreprises-marches/la-guerre-du-steak-du-futur-a-commence-1367698?amp>
- Fougier, E. (2016, 22 mars). La crise agricole en France expliquée par les chiffres et les graphiques. Wikiagri. Consulté à l'adresse <https://wikiagri.fr/articles/la-crise-agricole-en-france-expliquee-par-les-chiffres-et-les-graphiques/8601>
- Belvoit, A. (s. d.). L'agriculture raisonnée reste confidentielle. Univers Nature. Consulté à l'adresse <http://www.univers-nature.com/actualite/agriculture-chasse/lagriculture-raisonnee-reste-confidentielle-54338.html>
- Julien, C. (2018, 15 novembre). Valorisation des productions agricoles Donner toute leur place aux circuits courts. Terre-net. Consulté à l'adresse <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/donner-toute-leur-place-aux-circuits-courts-202-142730.html>
- Jaegler, A. (2018, 31 août). Le marché des panneaux solaires, pas encore tout à fait vert. The Conversation. Consulté à l'adresse <https://theconversation.com/le-marche-des-panneaux-solaires-pas-encore-tout-a-fait-vert-101865>
- IFPEN. (2019, 16 juillet). Tableau de bord biocarburants 2019. Consulté à l'adresse <https://www.ifpenergiesnouvelles.fr/article/tableau-bord-biocarburants-2019>
- Radisson, L. (2019, 15 novembre). Huile de palme : l'Assemblée rétablit en douce son avantage fiscal. Actu-environnement. Consulté à l'adresse <https://www.actu-environnement.com/ae/news/huile-palme-avantage-fiscal-biocarburants-retablissement-total-34415.php4>
- Connaissance des énergies. (2020, 12 février). Bilan électrique de la France : que retenir de 2019 ? Consulté à l'adresse <https://www.connaissancedesenergies.org/la-production-delectricite-en-france-metropolitaine-tous-les-chiffres-cles-de-2019-200212-0>
- Environnement magazine. (2019, 18 avril). Financement participatif : 38,7 millions d'euros ont été investis dans les énergies renouvelables en 2018. Consulté à l'adresse <https://www.environnement-magazine.fr/energie/article/2019/04/18/124104/financement-participatif-38-millions-euros-ont-ete-investis-dans-les-energies-renouvelables-2018>
- Escande, P. (2019, 2 novembre). Le choix du nucléaire mérite un débat public. Le Monde. Consulté à l'adresse <https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/11/02/le-choix-du-nucleaire-merite>

un-debat-public_6017802_3232.html

- Huctin, A. (2020, 12 juin). Des associations déposent un recours contre l'ouverture de l'EPR. France 3 Régions. Consulté à l'adresse <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/manche/associations-deposent-recours-contre-ouverture-epr-1583281.html>
- Josset, C. (2018, 26 octobre). L'eau, victime de la guerre du lithium au Chili. L'Express. Consulté à l'adresse https://www.lexpress.fr/diaporama/diapo-photo/actualite/sciences/l-eau-victime-de-la-guerre-du-lithium-au-chili_2040488.html
- Fainsilber, D. (2020, 3 juin). Transports publics : « Sans soutien rapide, les autorités organisatrices ne pourront plus compenser les opérateurs ». Les Echos. Consulté à l'adresse <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/transports-publics-sans-soutien-rapide-les-autorites-organisatrices-ne-pourront-plus-compenser-les-operateurs-1207882>
- Chabal, A. (2020, 10 janvier). Trajet Domicile-Travail : Les Salariés Attendent Des Solutions De Leur Entreprise. Forbes. Consulté à l'adresse <https://www.forbes.fr/management/trajet-domicile-travail-les-salaries-attendent-des-solutions-de-leur-entreprise/>
- Un Collectif. (2020, 23 mai). Individus, organisations et territoires : pour un droit au temps. Libération. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/debats/2020/05/23/individus-organisations-et-territoires-pour-un-droit-au-temps_1789122
- Gwiazdzinski, L. , Grisot, S. & Benjamin Pradel, B. (2020, 5 mai). Pour se réinventer, les villes devraient prendre la clé des temps. Libération. Consulté à l'adresse https://www.liberation.fr/debats/2020/05/05/pour-se-reinventer-les-villes-devraient-prendre-la-cle-des-temps_1787392
- Sermondadaz, S. (2018, 9 mars). Numérique et écologie : les data centers, des gouffres énergétiques ? Sciences et avenir. Consulté à l'adresse https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/informatique/numerique-et-ecologie-les-data-centers-des-gouffres-energetiques_121838
- Alliance Green IT (AGIT). (2019, juin). Pour un numérique plus responsable au quotidien en 3 épisodes. Consulté à l'adresse <https://alliancegreenit.org/media/page-groupe-de-travail/livre-blanc-sensibilisation-grand-public.pdf>
- Filippi, L. (2020, 17 mars). La décharge de déchets électroniques d'Agbogbloshie, véritable défi économique et environnemental pour le Ghana. FranceTVinfo. Consulté à l'adresse https://mobile.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/la-decharge-de-dechets-electroniques-dagbogbloshie-veritable-defi-economique-et-environnemental-pour-le-ghana_3863287.html#xtref=acc_dir&xtref=https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/la-decharge-de-dechets-electroniques-dagbogbloshie-veritable-defi-economique-et-environnemental-pour-le-ghana_3863287.html&xtref=acc_dir&xtref=acc_dir&xtref=acc_dir

Articles de recherches scientifiques

- Santé publique France. (2019, 4 juillet). Pollution atmosphérique : quels sont les risques ? Consulté à l'adresse <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/pollution-et-sante/air/articles/pollution-atmospherique-quels-sont-les-risques>
- Ceballos, G., Ehrlich, P. R., Barnosky, A. D., García, A., Pringle, R. M., & Palmer, T. M. (2015, 19 juin).

Accelerated modern human-induced species losses : Entering the sixth mass extinction. Consulté à l'adresse <https://advances.sciencemag.org/content/1/5/e1400253>

- Olson, S. H., Gangnon, R., Silveira, G. A., & Patz, J. A. (2010). Deforestation and Malaria in Mâncio Lima County, Brazil. *Emerging Infectious Diseases*, 16(7), 1108-1115. <https://dx.doi.org/10.3201/eid1607.091785>.
- DeCanio, S. J., & Fremstad, A. (2013). Game theory and climate diplomacy. *Ecological Economics*, 85, 177-187.
- Gifford, R. (2011). The dragons of inaction: psychological barriers that limit climate change mitigation and adaptation. *American psychologist*, 66(4), 290.
- Mora, C., Spirandelli, D., Franklin, E. C., Lynham, J., Kantar, M. B., Miles, W., ... & Barba, E. W. (2018). Broad threat to humanity from cumulative climate hazards intensified by greenhouse gas emissions. *Nature Climate Change*, 8(12), 1062-1071.
- Centre d'observation de la société. (2019, 5 mars). La part de la population vivant en ville plafonne depuis dix ans. Consulté à l'adresse <http://www.observationsociete.fr/population/donneesgeneralespopulation/la-part-de-la-population-vivant-en-ville-plafonne.html#:~:text=50%20millions%20de%20personnes%20%E2%80%93%20plus,arr%C3%AAt%20depuis%20dix%20ans%20>
- Astell Burt et al., Mental Health Benefits of Neighbourhood Green Space Are Stronger Among Physically Active Adults in Middle-To-Older Age: Evidence From 260,061 Australians, 2013
- Santé publique France. (2019, 11 mars). Le monde agricole face aux pesticides. Consulté à l'adresse <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2019/le-monde-agricole-face-aux-pesticides>
- Chaput, Janlou. (2020, 1 janvier). Allergies alimentaires : pesticides et eau du robinet incriminés ?. *Futura-sciences*. Consulté à l'adresse <https://www.futura-sciences.com/sante/actualites/medecine-allergies-alimentaires-pesticides-eau-robinet-incrimines-43164/+/>
- Gaudiaut, T. (2020, 20 janvier). Une nouvelle ère pour l'industrie de la viande ?. *Statista*. Consulté à l'adresse <https://fr.statista.com/infographie/20537/previsions-du-chiffre-affaires-du-marche-de-la-viande-et-de-ses-substituts/>
- Lynch, J. (2020, 13 juin). Climate Impacts of Cultured Meat and Beef Cattle. Consulté à l'adresse <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fsufs.2019.00005/full>
- ADEME, (2019, 18 décembre). Le développement des projets d'énergie renouvelables à gouvernance locale. Consulté à l'adresse <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/animer-territoire/mobiliser-acteurs-territoire/developpement-projets-denergie-renouvelables-a-gouvernance-locale>
- Belkhir, L. & Elmeligi A. (2018, 10 mars). Assessing ICT global emissions footprint: Trends to 2040 & recommendations. *Journal of Cleaner Production*. Consulté sur <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S095965261733233X?via%3Dihub>
- ADEME. (2020, 18 juin). Pourquoi changer notre manière de nous déplacer ? Consulté à l'adresse <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements/dossier/deplacer-autrement/pourquoi-changer-maniere-deplacer>

Communiqué de presse

- Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA), Global Carbon Project (GCP), & Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE). (2019, 4 décembre). La croissance des émissions mondiales de CO₂ en 2019 tirée par le pétrole et le gaz naturel malgré une baisse du charbon. [Communiqué de presse]. Consulté à l'adresse https://www.globalcarbonproject.org/carbonbudget/19/files/France_LSCE_GCB2019.pdf
- AEE (Agence Européenne pour l'Environnement). (2015, 25 février). L'environnement en Europe en 2015 : pour s'assurer un avenir prospère, des mesures plus ambitieuses portant sur nos politiques, nos connaissances, nos investissements et l'innovation sont nécessaires. [Communiqué de presse]. Consulté à l'adresse <https://www.eea.europa.eu/fr/pressroom/newsreleases/l2019environnement-en-europe-en-2015>
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2018, 25 juin). Le Programme Ambition Bio 2022 présenté à l'issue du Grand Conseil d'Orientation de l'Agence Bio. [Communiqué de presse]. Consulté à l'adresse <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-ambition-bio-2022-presente-lissue-du-grand-conseil-dorientation-de-lagence-bio>
- Airparif. (2020, 21 avril). Impact des mesures de confinement. [Communiqué de presse]. Consulté le 22 juin 2020, à l'adresse <https://www.airparif.asso.fr/actualite/detail/id/281>

Rapports

- Haut Conseil pour le Climat. (2020, avril). Climat, santé : mieux prévenir, mieux guérir. Consulté à l'adresse https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/04/rapport_haut-conseil-pour-le-climat.pdf
- Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité. (2020, mai). Mobilisation de la FRB par les pouvoirs publics français sur les liens entre Covid-19 et biodiversité. Consulté à l'adresse <https://www.fondationbiodiversite.fr/mobilisation-de-la-frb-par-les-pouvoirs-publics-francais-sur-les-liens-entre-covid-19-et-biodiversite/>
- Conseil des droits de l'homme des Nations Unis. (2018, janvier). Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable. Consulté à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/HRC/37/59>
- Rüdinger, A. Aubert, P-M. Schwoob, H. Saujot, M. Berghmans, N. Vallejo, L. (2018) Évaluation de l'état d'avancement de la transition bas-carbone en France. IDDRI. Consulté à l'adresse <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/evaluation-de-letat-davancement-de-la-transition-bas-carbone-en>
- Stern, N., & Stern, N. H. (2007). The economics of climate change: the Stern review. Cambridge University press.
- ADEME. (2020, avril). Déchets - Chiffres clés. L'essentiel 2019. Consulté à l'adresse <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-35407-chiffres-cles-dechets-2019.pdf>
- ADEME. (2019, 16 avril). La tarification incitative (TI). Consulté à l'adresse <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-laction/couts-financement/dossier/modes-financement-service-public-gestion-dechets/tarification-incitative-ti#:~:text=La%20tarification%20incitative%20permet%20l,financi%C3%A8rement%20%C3%A0%2>

Odes%20comportements%20vertueux.

- Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des Etats (CIISE) - Centre de Recherche pour le développement international (2001, décembre). La responsabilité de protéger. Consulté à l'adresse <https://www.idrc.ca/sites/default/files/openebooks/961-5/index.html>
- Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB). (2016, novembre). Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique. Consulté à l'adresse <http://itab.asso.fr/downloads/amenites/amenites-ab-rapport-nov2016.pdf>
- OCDE & FAO. (2016, juillet). Perspectives Agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016-2025. Consulté à l'adresse https://read.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/perspectives-agricoles-de-l-ocde-et-de-la-fao-2016-2025_agr_outlook-2016-fr
- FranceAgriMer. (2019, octobre). Consommation des produits carnés en 2018. Consulté à l'adresse <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/62489/document/STA-VIA-Consommation%20des%20produits%20carnés%20en%202018.pdf>
- Sénat . (2020, janvier). Vers une alimentation durable : un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France. Consulté à l'adresse http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/delegation/prospective/Prospective_synthese_alimentation_durable.pdfhttp://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/delegation/prospective/Prospective_synthese_alimentation_durable.pdf
- IEA. (2019, novembre). World Energy Outlook 2019. Consulté à l'adresse <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2019>
- Cour des comptes. (2018, 18 avril). Le soutien aux énergies renouvelables. Consulté à l'adresse <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-soutien-aux-energies-renouvelables>
- Syndicat des énergies renouvelables (SER), en collaboration avec l'ADEME, le Syndicat national du chauffage urbain (SNCU), le Syndicat national du traitement et de la valorisation des déchets urbains (SVDU), le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE) et le syndicat des industries thermiques Uniclina. (2019, octobre). Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération - Edition 2019. Consulté à l'adresse <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-34586-panorama-chaleur-2019.pdf>
- ADEME. (2017, avril). Evaluation environnementale du recyclage en France selon la méthodologie de l'analyse de cycle de vie. Consulté à l'adresse https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2017/05/FEDEREC_ACV-du-Recyclage-en-France-VF.pdf
- IDDRI. (2018, 5 mars). Les projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables en France - État des lieux et recommandations. Consulté à l'adresse <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/les-projets-participatifs-et-citoyens-denergies-renouvelables-en>
- IEA. (2019). Global CO2 emissions in 2019 - Analysis . Consulté à l'adresse <https://www.iea.org/articles/global-co2-emissions-in-2019>
- The Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). (2020, janvier). Special report: global warming of 1.5°C. Consulté à l'adress <https://www.ipcc.ch/sr15/>
- Société française d'énergie nucléaire. (2018, octobre). Urgence climatique : peut-on se passer de l'énergie nucléaire? Consulté à l'adresse https://www.sfen.org/sites/default/files/public/atoms/files/urgence_climatique_-_peut-on_se_passer_de_lenergie_nucleaire.pdf
- Sénat. (2020, février). L'arrêt et le démantèlement des installations nucléaires. Consulté à l'adresse http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/finances/Controle/58-2/L_arret_et_le_demantelement_des_installations_nucleaires_17_02_20.pdf
- IDDRI / Agora-energiewende. (2020, 20 mai). Financement des énergies renouvelables à

l'horizon 2040. Consulté à l'adresse https://www.agora-energiawende.de/fileadmin2/Projekte/2019/Financement_des_ENR_2040/Agora_Iddri_Financement-energies-renouvelables-2040_WEB.pdf

- ADEME. (2018, octobre). Trajectoire d'évolution du mix électrique 2020-2060. Consulté à l'adresse <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/evolution-mix-electrique-horizon-2020-2060-010655.pdf>
- European Fuel Poverty and Energy Efficiency Estimation (2019). European Fuel Poverty and Energy Efficiency. Consulté à l'adresse : https://ec.europa.eu/energy/intelligent/projects/sites/iee-projects/files/projects/documents/epee_european_fuel_poverty_and_energy_efficiency_en.pdf
- Négawatt. (2018, janvier). La sobriété énergétique - Pour une société plus juste et plus durable. Consulté à l'adresse https://negawatt.org/IMG/pdf/sobriete-scenario-negawatt_brochure-12pages_web.pdf
- WeGreenIT. (2019, septembre). Empreinte environnementale du numérique mondial. Consulté à l'adresse https://www.greenit.fr/wp-content/uploads/2019/10/2019-10-GREENIT-etude_EENM-rapport-accessible.VF_.pdf
- WeGreenIT. (2018, octobre). Quelle démarche Green It pour les grandes entreprises françaises ? Consulté à l'adresse https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-10/20181003_etude_wegreenit_demarche_green_it_entreprises_francaises_WWF-min.pdf?utm_source=website&utm_campaign=etude%20wegreenit
- The Climate Group. (2008, juin). SMART 2020 : Enabling the low carbon economy in the information age. Consulté à l'adresse <https://www.theclimategroup.org/sites/default/files/archive/files/Smart2020Report.pdf>
- Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa). (2019, juillet). Rapport Secten édition 2019. Consulté à l'adresse https://www.citepa.org/wp-content/uploads/publications/sekten/Citepa_Secten-2019_Rapport_Completv3.pdf
- European Environment Agency (EEA). (2019, octobre). Air quality in Europe - 2019 Report No 10/2019. Consulté à l'adresse <https://www.eea.europa.eu/publications/air-quality-in-europe-2019>
- International Council On Clean Transportation (ICCT). (2019, septembre). CO2 emissions from commercial aviation, 2018. Consulté à l'adresse https://theicct.org/sites/default/files/publications/ICCT_CO2-commercl-aviation-2018_20190918.pdf
- The Shift Project. (2020, 16 juin). Crise(s), climat : préparer l'avenir de l'aviation. Consulté à l'adresse https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2020/06/2020-05-27_Preparer-lavenir-de-laviation_Propositions-de-contreparties.._.pdf
- ADEME. (2019, septembre). La mobilité en 10 questions - Pour des transports plus durables et plus accessibles. Consulté à l'adresse <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-mobilite-10-questions.pdf>

Livres

- Klein, N. (2011). This changes everything: Capitalism vs. the Climate. U.S.A., New-York : Simon & Schuster
- Tesson, S. (2019). Dans les forêts de Sibérie. Belgique, Tournai : Casterman.
- Montesquieu. (1748). De l'esprit des lois. Genève, Suisse : Barrillot & fils.

- Laurent, E. & Le Cacheux, J. (2012), Économie de l'Environnement et Économie Écologique, Paris, France : Armand Colin.
- Kahraman, Z., Guérin, A.-J. & Jancovici, J.-M. en partenariat avec The Shift Project. (2017). 9 propositions pour que l'Europe change d'ère. France, Paris : Edile Jacob.
- Bordage, F. (2019). Eco-conception web : les 115 bonnes pratiques. France, Paris : Editions Eyrolles.

Sondages/Enquête

- Institut Elabe, Institut Montaigne, & Radio Classique. (2020). [SONDAGE] - L'environnement au cœur des priorités politiques des Français. Consulté à l'adresse <https://www.institutmontaigne.org/blog/sondage-lenvironnement-au-coeur-des-priorites-politiques-des-francais>
- Unep-lfop. (2016). [ENQUÊTE] - Ville en vert, ville en vie : un nouveau modèle de société. Consulté à l'adresse http://www.observatoirevillesvertes.fr/wp-content/uploads/2017/04/Unep-lfop-2016_Villes-de-demain_201603212.pdf
- INSEE. (2019, novembre). [ENQUÊTE] France, portrait social - Edition 2019. Consulté à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238437?sommaire=4238781>
- INSEE. (2019, juillet). [ENQUÊTE] 4 millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050. Consulté à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4196949>
- Entretien vidéo du 12 juin 2020 avec Lambert Trenoras, président de Gyrolift, réalisé par Laura Schwartz et Rokia KEBE

Sites internet d'entreprises/associations

- Site internet de l'association Notre Affaire à Tous : <https://notreaffaireatous.org/>
- Agriculture Cellulaire France. L'agriculture cellulaire. Consulté à l'adresse <https://agriculturecellulaire.fr/agriculture-cellulaire/>
- Site internet du projet ITER : <https://www.iter.org/fr/accueil>
- Site internet de la société B&L Evolution, Charles Adrien, Pollution lumineuse et gaspillage énergétique : des progrès restent à faire ! Consulté à l'adresse <http://bl-evolution.com/pollution-lumineuse-progres-restent-a-faire/>
- Site internet de la marque Eco emballages. Le guide du tri. Consulté à l'adresse <http://www.ecoemballages.fr/grand-public/trier-cest-facile/le-guide-du-tri>
- Site internet de la société Girolift, créée par Lambert Trenoras : <http://www.gyrolift.fr>

Sites internet institutionnels

- France stratégie. (2019, juillet). Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ? Consulté à l'adresse <https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protger-sols>
- Copenhagen : WHO Regional Office for Europe,. (2016, janvier). Urban green spaces and health. Consulté à l'adresse https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0005/321971/Urban-

green-spaces-and-health-review-evidence.pdf?ua=1

- OMS (2010, avril). Urbanisation et santé. Consulté à l'adresse <https://www.who.int/bulletin/volumes/88/4/10-010410/fr/>
- Ministère de l'agriculture et de la pêche (2009, 29 janvier). Déclaration de M. Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche, sur les difficultés et les défis de la filière fruit. Consulté à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/discours/174469-declaration-de-m-michel-barnier-ministre-de-lagriculture-et-de-la-pec>
- Ministère de la transition écologique et solidaire - Commissariat général au développement durable, (2019, Septembre). Chiffres clés de l'énergie - Edition 2019. Consulté à l'adresse <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-de-lenergie-edition-2019>

Films/documentaires/émissions

- Dion, C. et Laurent, M. (Réaliseurs). (2015). Demain [Film]. Move Movie, France 2 Cinéma, Mars films et Mely Production
- Jean-Marc Jancovici, France culture. (2019, 7 novembre). Transition énergétique : avons-nous encore le temps ? Consulté à l'adresse <https://www.franceculture.fr/emissions/linvite-des-matins/transition-energetique-avons-nous-encore-le-temps>
- Salvoch, C. & et Pirot A. (2019). Déchets électroniques, le grand détournement. [Documentaire] Maximal Productions. Consulté à l'adresse <https://www.maximal-productions.com/fr/production/dechets-electroniques-le-grand-detournement>
- Franceinfo.fr. (2020, 2 juin). Le lagon de Mayotte : une autre idée du voyage. Consulté à l'adresse <https://la1ere.francetvinfo.fr/video-lagon-mayotte-autre-idee-du-voyage-837852.html>
-

Législation

- Décret n° 2002-631 du 25 avril 2002 relatif à la qualification des exploitations agricoles au titre de l'agriculture raisonnée
- Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, article 24.
- Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Directive (UE) n° 2018/2001 du 11 décembre 18 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises.
- Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses

UN MODÈLE DE PROTECTION DE SANTÉ PRÉVENTIF AU SERVICE DE TOUS

Contributeur : Tatiana Bahous, Alaedine Benani, Hakim Biasoni, Laure Drege, Ingrid Fleurync, Noémie Gélis, Antoine Guilguet, Bénédicte Lucchetta, Laure Marchessaux, Houda Naili, Marion Paolini, Philippe Pradel, Pierre Maxime Rafaud, Laurence Loumes

Résumé

Introduction : Dans ce contexte actuel si inédit de pandémie mondiale au Sars-Cov 2, virus inconnu il y a encore seulement quelques mois, les innombrables défis posés par la santé tant individuelle que populationnelle amènent à repenser les réponses établies. Autour de trois grands thèmes : politiques et actions publiques de santé, financement puis enjeux futurs, le groupe de réflexion santé du cercle Orion s'est attaché après avoir établi plusieurs constats, à émettre des axes de propositions.

Discussion : Notre système de santé souffre de plusieurs déséquilibres. L'insuffisance d'investissement politique dans le secteur préventif

d'abord, l'insuffisance de communication et de collaboration efficace de l'ensemble des acteurs de soins publics, privés, et associatif, constituent des freins pour mettre en œuvre l'action publique sanitaire à la fois urgente mais également pensée sur le long terme. Cette action publique doit tenir compte de multiples déterminants soulignant la persistance d'inégalités sociales, mais également de dépendances en matière d'approvisionnement essentiels.

En matière de financement, notre investissement est insuffisant, et les méthodes d'allocation des ressources actuelles restent trop centrées sur les coûts lesquels doivent être nécessaire-

ment maîtrisés comptablement parlant. Cette approche sous-estime le concept de la part investissement des dépenses de santé, nécessaire à l'action sur le long terme. Prévention et innovation, gages de jours heureux seront deux piliers pour les enjeux du futur.

Penser enjeux du futur, c'est tenir compte des nouvelles technologies offertes par le numérique, en tenant compte également d'enjeux éthiques conciliant libertés individuelles et une

nécessaire approche organisationnelle et populationnelle de l'action collective de santé.

Conclusion : La santé de demain reposera sur une puissance sanitaire plus globale, comptant sur l'ensemble de ses acteurs, et pour lesquels l'action publique s'engagera à promouvoir collaboration, compétence, autonomie, progrès, grâce à un système de financement diversifié et résilient pour faire face aux inéluctables aléas conjoncturels.

Introduction

Toute crise est une rupture de l'état d'équilibre d'une organisation, d'un système, et les facteurs qui tendent à faire basculer l'équilibre déjà précaire d'avant la crise actuelle de notre système de santé, sont multiples.

La France dispose d'un excellent système de soins, cependant encore perfectible. Les inégalités, la précarité, la dépendance, et le retard des politiques de prévention restent importants, malgré un financement global coûtant près du tiers du PIB national.

La survenue de crises sanitaires, mais également environnementales, touchant avec plus d'acuité les plus fragiles, accentuent non seulement les inégalités, mais également nos dépendances par rapport à nos partenaires économiques extérieurs en matière de production indispensables. La prévention doit ainsi être pensée également sur un plan géostratégique. Comment envisager la prévention et la prise en compte de ces risques dans une dynamique sanitaire au profit de tous ? Comment organiser la gouvernance de nos décisions politiques et de l'action publique pour plus d'efficacité ?

Penser la puissance sanitaire c'est penser également financement de manière globale, interdépendante, démocratique. Nos financements doivent reposer sur une implication de tous les acteurs concernés, assurant mixité, diversification des ressources, et des méthodes d'allocation pour plus de robustesse et de durabilité, afin de permettre de penser et de financer non seulement les soins, la prévention, mais aussi, les enjeux du futur.

Si la part du numérique est prépondérante dans les schémas innovants aussi bien thérapeutiques qu'organisationnels, la réflexion doit répondre à des problématiques éthiques, à la fois individuelles, mais aussi collectives. Il n'existe aucun avenir prédéterminé, le seul avenir qui existera sera celui que nous créerons.

Toutes ces sujets seront abordés ci-après, via une synthèse originale fruit du regard de diplômés de sciences économiques, politiques, et médicales. Après les constats, la réflexion se tournera vers l'élaboration de propositions pragmatiques, afin de faire face aux défis du quotidien, aux aléas conjoncturels potentiels affectant notre santé, et plus globalement nos conditions existentielles. La finalité commune de l'action collective étant : vivre mieux et plus longtemps.

Politiques et actions publiques de santé

Constats

A propos de gouvernance

Remettant en question les modalités de la mondialisation, la crise du coronavirus a révélé une forte dépendance de la France au reste du monde en terme de production et d'approvisionnement médical, avec plus de 80 % des principes actifs fabriqués hors Europe. A cette interdépendance s'ajoute une logique de marché caractérisée par une course mondiale à la recherche d'un vaccin contre le virus. L'Etat français est considéré comme l'un des meilleurs système de santé au monde avec un reste à charge le plus faible de l'ensemble des pays de l'OCDE¹. Si les français sont majoritairement satisfaits de la qualité des services de santé, la crise du coronavirus a néanmoins souligné certaines insuffisances et fragilités dépassant le cadre d'une simple crise conjoncturelle.

Ces problématiques se heurtent à un système peu flexible dû à la complexité administrative ressentie, de gestion du territoire. Le système est jugé par 86 % des répondants au Grand débat National réalisé en 2019 comme trop complexe.

La prise de décision sur le plan sanitaire repose sur une superposition d'échelons, source d'une confusion des rôles. Cette configuration sous-tend de nombreuses inefficiences, et défiances de la part de la population. Aussi, la mobilisation d'une multitude d'acteurs dans l'élaboration des politiques publiques ralentit la capacité de répondre efficacement aux défis logistiques. Cela s'est traduit dans la réponse à la crise du coronavirus par une cacophonie entre les collectivités territoriales et les institutions étatiques soulignant les failles du système décisionnel. Des facteurs d'inefficacité sont aussi à chercher du côté de l'exécution, ce qui inclut les Agences Régionales de Santé, le maillon fort de l'Etat dans l'exécution des politiques de santé à l'échelle des régions.

Comment rendre l'organisation plus agile pour anticiper les crises et apporter une réponse rapide et efficace sur le long terme ? Comment rendre le système administratif de santé plus efficace afin de répondre aux préoccupations des Français ?

A propos de prévention

La France dispose d'un excellent système de soins, mais son système global, et en particulier de prévention, reste perfectible. Si le système français est efficace dans la gestion des affections aiguës (la mortalité évitable par traitement est l'une des plus faibles de l'OCDE), la mortalité évitable par prévention est plus élevée que dans d'autres pays de l'UE, bien qu'inférieure à la moyenne de l'OCDE². Il existe donc une forte marge de manœuvre pour améliorer la santé publique, d'autant plus que la France investit moins que les autres pays européens dans la promotion de la santé, privilégiant

le système curatif. En 2017, seules 2 % des dépenses de santé ont été allouées à la prévention. Le budget alloué dans la nouvelle Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 reste modeste³ (400M € sur 5 ans).

Pourtant l'objectif des politiques de prévention est majeur. Faire face à des inégalités sociales persistantes, à la précarité, aux risques professionnels, aux comportements individuels liés au mode de vie (tabagisme, alimentation, activité physique), ainsi qu'à l'évolution environnementale peu favorable, augmentant la prévalence d'affections aux long cours aux conséquences funestes et coûteuses, relève d'un exercice complexe et pourtant indispensable. Cette complexité majorée par la crise sanitaire actuelle, met en lumière nos lacunes dans la gestion du risque infectieux devenu collectif, et notre interdépendance dans un environnement devenu mondialisé.

a-Comportements à risque et impact environnemental sont les défis de notre santé publique.

Le cancer représente la première cause de mortalité en France (29 % des décès en 2016), suivi par les maladies cardiovasculaires 24,2 % des décès. Les démences, dont la maladie d'Alzheimer, sont responsables de 7 % des décès⁴. Or, comportements et environnement constituent des facteurs de risque importants dans le développement de ces premières causes de mortalité. Selon un rapport de l'OCDE, un tiers des décès en France en 2017 peuvent être impactés à des facteurs de risques induits par le comportement : 14 % des décès étaient imputables au seul tabagisme, 13 % à l'alimentation, 7 % des décès sont imputables à l'alcool et 2 % à une activité physique insuffisante. En France, un adulte sur 4 fume quotidiennement en 2018⁵.

Par ailleurs, l'exposition à un niveau croissant de pollution atmosphérique représentent un réel enjeu de santé publique. L'OCDE estime que la pollution de l'air pourrait être responsable de 6 à 9 millions de décès prématurés par an, à l'échelle de la population mondiale, d'ici 2060⁶. Un rapport parlementaire estime qu'en 2015, la pollution de l'air représente un coût annuel de 101,3 milliards d'euros pour la France (contre 47 milliards d'euros pour le tabac), dont 3 milliards sur le budget de la Sécurité Sociale⁷. Cette pollution pourrait être tenue responsable de 42 à 45 000 décès annuel.

En outre, l'exposition à des facteurs de risque au travail est importante pour certaines professions. Les troubles musculo-squelettiques (TMS)⁸, engendrés par l'activité professionnelle, entraînent dans 45 % des cas des séquelles lourdes, et peuvent conduire à un handicap durable. En France, elles représentent 87 % des maladies professionnelles, et le mal de dos 20 % des arrêts de travail⁹ : cela représente un coût direct pour les entreprises estimé à 2 milliards d'euros en 2017 (cotisations accidents du travail et maladies professionnelles). Or certaines conditions de travail, tâches répétitives, port de charges lourdes, station assise prolongée et pression psychologique sont des causes évitables...

b-Un risque infectieux collectif.

La crise du Covid-19 a mis en relief des problèmes systémiques d'anticipation du risque, en particulier dans la prévention collective des maladies infectieuses. Si le risque infectieux paraît moins menaçant dans nos sociétés développées, grâce au développement de l'hygiène, de la vaccination et des antibiotiques qui ont fait chuter considérablement la mortalité, ce risque doit être continuellement anticipé.

Nombre de scientifiques alertent sur le risque de recrudescence de virus liés à la déforestation, à l'urbanisation, à l'élevage intensif, lesquels induisent une proximité de plus en plus étroite entre l'homme et l'animal sauvage.

La crise du Covid a mis en lumière nos défaillances en termes de gestion de stocks de matériel de sécurité : masques, matériel de réanimation, matériel de test.

La réaction violente de la société envers les stocks de masques et de vaccins réalisés en 2009 par Roselyne Bachelot, alors Ministre de la Santé, décriés comme gabegie, ont sans doute eu un impact considérable sur l'évolution des stocks de l'Etat. Étaient alors disponibles 1 milliard de masques chirurgicaux, 700 millions de masques FFP2, ainsi que 90 millions de vaccins pour faire face à l'épidémie de grippe H1N1 menaçant la France en avril 2009. Or cette réaction, ainsi qu'un changement de doctrine en 2013, ont eu un impact sur la gestion des stocks de précaution. A partir de 2013, seuls les masques chirurgicaux restent du ressort de l'Etat ; la gestion des masques FFP2 est déléguée à l'employeur (établissements de santé, établissements médico-sociaux, professionnels de santé libéraux). En parallèle, une baisse considérable des stocks de masques chirurgicaux depuis 2010 : en mars 2020, au début de l'épidémie de Covid-19, ne restaient que 150 millions de masques chirurgicaux, presque dix fois moins qu'en 2009 et d'aucun masque FFP2. En cause, la péremption des stocks acquis entre 2005 et 2009, détruits mais non renouvelés¹¹. Ce constat est d'autant plus critique face à des maladies pour lesquelles n'existent ni traitement ni vaccin avant plusieurs mois.

Sur un autre plan, la gestion du risque infectieux d'origine bactérienne doit faire face au défi de la résistance aux antibiotiques. Le Centre européen de contrôle des maladies estime que le nombre de décès résultant de la résistance aux antibiotiques s'élève à 25 000 par an en Europe. La France fait figure de mauvais élève : malgré un plan national de prévention, destiné à préserver l'efficacité des antibiotiques, les prescriptions restent anormalement élevées : 25 % supérieures, dans le secteur des soins primaires, que la moyenne de l'OCDE¹². Sur-prescription, utilisation massive et répétée sur l'homme et l'animal, utilisation d'antibiotiques qui contaminent l'environnement ou encore sous-dosage : toutes ces pratiques contribuent à l'apparition de résistances bactériennes. L'OMS en a fait un point d'urgence, soulignant que « cette grave menace n'est plus une prévision, mais bien une réalité dans chaque région du monde »¹³, et qu'en l'absence d'évolution drastique, nous nous acheminons vers une ère « post-antibiotiques », « où des infections courantes et des blessures mineures soignées depuis des décennies pourraient à nouveau tuer »¹⁴. Au-delà de la recherche de nouveaux antibiotiques pour les bactéries les plus résistantes, l'éducation est cruciale¹⁵, car ici également : le risque est devenu une réalité.

Enfin, la communication et l'éducation de la population à la vaccination seront des enjeux importants, pour faire face à la perte de confiance de la population et la remise en question de sa pertinence dans l'opinion générale depuis près de 10 ans (depuis l'épisode H1N1 de 2009). La désinformation, une perception erronée des risques et de l'efficacité du vaccin, ont contribué à faire chuter, en une dizaine d'années, le taux de vaccination contre la grippe chez les personnes âgées pour atteindre 50% en 2017 (la recommandation de l'OMS est un taux de couverture de 75%)¹⁶.

Cette crainte du vaccin est un problème auquel nous allons devoir faire face dans un futur proche : selon une étude publiée par The Lancet¹⁷, 1 Français sur 4 ne souhaiterait pas se faire vacciner contre le Covid-19 si un vaccin était disponible... Selon l'enquête, le taux de refus le plus fort se re-

trouve chez les personnes ayant les revenus les plus faibles (37 % refuseraient le vaccin) et 36 % des femmes jeunes (18-35 ans), lesquelles ont un rôle important dans la vaccination des plus jeunes : nos enfants.

- Comment repenser les méthodes et enjeux de prévention, pour en faire un pilier du système de santé en France au même titre que le curatif ?
- Comment faire face aux tendances de nos sociétés à promouvoir des comportements de vie constituant des risques importants de santé publique ?
- Comment prévoir et gérer le risque, en particulier infectieux, dans un monde globalisé où la circulation de l'information est imparfaite ?

A propos des soins

Structurellement, la France compte 3,2 médecins et 10,5 infirmiers en exercice pour 1000 habitants. Ces chiffres sont proches de la moyenne de l'OCDE et de l'Union Européenne¹⁸. Pourtant les "déserts-médicaux", le vieillissement démographique des soignants, les restrictions à l'entrée des formations médicales et paramédicales, voir les restrictions à l'installation de certaines professions, alimentent une inquiétude sur les modalités d'optimisation des ressources humaines et des compétences en santé.

a- Sur-concentration de l'offre de soin sur le territoire

L'Etat a pour responsabilité de démocratiser l'offre de soin sur le territoire afin de la rendre plus accessible et plus égalitaire. Depuis les lois de décentralisation des années 1980, l'accent est mis sur un meilleur accès aux soins via la construction d'hôpitaux sur le territoire afin de limiter les inégalités de santé territoriales. Néanmoins, la conjugaison de deux facteurs : concentration des complexes hospitaliers dans les aires géographiques les plus développées et restrictions budgétaires ont mis à mal les promesses de santé.

L'offre de soin se voit sur-centralisée dans les aires géographiques les plus développées fragmentant leur mise à disposition. Il en résulte une sur-concentration des hôpitaux, des médecins (généralistes et spécialistes) dans les grandes métropoles et les communes avoisinantes. Bien que l'offre soit présente dans ces zones urbaines, la densité démographique et les flux de patients entraînent des phénomènes de surcharge hospitalière non négligeable. Chaque année le nombre de patients qui passent par les urgences progresse de 3,5 % en moyenne¹⁹. Cette sur-pression supportée, faute d'alternatives, par les urgences et plus généralement par le système hospitalier a de sévères répercussions sur le travail du personnel soignant. Le burn-out y est deux à trois fois plus fréquent que dans les autres professions²⁰.

b-Accès aux soins et déserts médicaux : une fracture ouverte ?

La problématique de l'accessibilité géographique des soins médicaux de premier recours semble avoir émergé sur l'agenda public avec la publicisation croissante dont les « déserts médicaux » font l'objet. De nombreuses études traitent la « crise de la démographie médicale », caractérisée par la « répartition géographique anarchique » des praticiens . Cette répartition ne permettrait pas de satisfaire la demande globale de soins sur le territoire²¹. Si un rapport récent de la Drees dresse un constat alarmant, soulignant que les déserts médicaux de plus en plus nombreux et concerneraient

désormais 5,7 % de la population, contre 3,8 % il y a 4 ans, un article de Pierre Louis BRAS²² de 2016 rapporte que la part de population à moins de 15 minutes d'un cabinet de généraliste est de moins de 0,2 %, et seul 0,1 % déclarent avoir renoncé à des soins médicaux du fait de l'éloignement.

Cependant plusieurs spécialités médicales sont rares dans certaines portions du territoire. Cela favorise un effet d'engorgement des agendas. Les "déserts médicaux" entraînent une augmentation des délais de prise de rendez-vous. A titre d'exemple, en Bretagne, il faut compter en moyenne près de deux fois plus de temps qu'en Ile-de-France pour obtenir un rendez-vous, toutes spécialités confondues²³. Ces disparités régionales se retrouvent aussi à l'échelle départementale où les concentrations de praticiens s'avèrent disparates²⁴. Le rapport de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques de 2018 a montré que le délais d'obtention d'un rendez-vous chez l'ophtalmologiste passait du simple (40 jours) au double (79 jours) pour les demandes émanant du quart des patients résidant dans les communes où l'accessibilité est la plus faible.

Cette dynamique est cependant liée également à la persistance d'inégalités socio-économiques à l'échelle territoriale.

c-Des inégalités sociales aux inégalités d'accès aux services de santé

Les inégalités d'accès aux soins ne sont pas uniquement géographiques, elles sont aussi sociales. Un cadre attend en moyenne 50 jours de moins qu'un ouvrier pour obtenir un rendez-vous chez l'ophtalmologue (78 jours contre 128 jours). Cette différence s'explique par une asymétrie de capital économique et social qui confère aux CSP+ un meilleur accès au système de soins. Aussi, la possibilité pour les cadres d'élargir leur périmètre de consultation diminue les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous renforçant de fait les inégalités sociales. Or, les classes les moins aisées sont généralement les plus exposés à des environnements matériels pathogènes — pollution et exposition aux matériaux cancérigènes au travail, entassement et exposition aux maladies, offre alimentaire et apports nutritionnels, etc. — lesquels nécessitent une meilleure prise en charge.

Un des corollaires de cette situation est le renoncement aux soins, de deux manières. La première, le « renoncement-barrière » est lié aux contraintes d'accès aux soins : contraintes financières, contraintes de délais et/ou d'accès, de complexité du système voire de méconnaissance de ses droits. La seconde modalité est plus grave et prend la forme d'un « renoncement-refus » qui renvoie à une autonomisation relative de l'individu face à la médecine, en raison d'une défiance envers les méthodes de la médecine « traditionnelle » et son organisation. Cela se traduit notamment par le recours à des médecines parallèles ou à un renoncement pur et simple aux soins.

Au-delà de cette superposition imparfaite entre l'offre de santé et ceux qui en ont le plus besoin, il existe un traitement différencié dans les soins en fonction du capital économique des patients. Les CSP- seront plus enclins à recourir à des traitements pris en charge par la sécurité sociale tandis que les CSP+ pourront bénéficier d'alternatives à leurs frais. A titre d'exemple, les professionnels de santé auront tendance à prescrire plus facilement des traitements médicaux pour les patients des CSP- atteints de troubles psychiques, alors que les CSP+ suivront une psychothérapie.

Comment désengorger de manière pérenne nos urgences tout en protégeant la santé des citoyens ? Comment assurer la continuité de l'action publique sanitaire sur le territoire et son efficacité à travers les problématiques de sur-centralité de l'hôpital, de l'accès aux spécialistes et des déserts médicaux ? Comment pallier la double-renonciation (« renonciation-barrière » et « renonciation-refus ») de patients qui la subissent ?

A propos de suites de soins, de soins de la dépendance, et de soins palliatifs

Le suivi post-thérapeutique, les soins liés au grand âge et à la dépendance, ainsi que les soins palliatifs sont un aspect moins développé du système de soins français, plus orienté vers le curatif et l'augmentation des taux de survie.

Pourtant, le vieillissement de la population et le nombre croissant de maladies non transmissibles renforcent certains besoins. Les plus de 65 ans représentent aujourd'hui près de 21 % de la population française, contre 14 % en 1990. On estime ainsi qu'une personne sur 3 aura 60 ans en 2050²⁵. Ainsi, l'augmentation du nombre de patients présentant des pathologies chroniques létales et requérant un accompagnement en soins palliatifs va considérablement s'intensifier dans les années à venir.

a-Un suivi post-thérapeutique partiel

Si le traitement est très efficace dans le système français, des améliorations doivent être apportées dans la prise en charge post-thérapeutique. Une enquête de la Ligue contre le Cancer révèle que 8 patients sur 10 affirment présenter des séquelles physiques et psychologique longtemps après la fin des traitements²⁶. Le suivi post-cancer par exemple, révèle de grandes inquiétudes et de potentielles insuffisances.

Certains rendez-vous de suivi, faute d'accès aux spécialistes, ne peuvent être réalisés dans les temps prévus pour assurer un suivi post-thérapeutique efficace : temps de prise de rendez-vous trop importants, spécialités accessibles uniquement dans certains centres. Par ailleurs, 50 % des personnes ayant ressenti le besoin d'avoir une aide psychologique ne l'ont pas suivie, pour des raisons financières. Si de telles consultations sont remboursées pendant le traitement et le suivi à l'hôpital, elles ne le sont plus une fois le patient sorti. C'est le cas également des soins oncologiques dit de support (suivis diététiques, activité sportive...). Si des décisions ont récemment été prises dans le bon sens, avec la création dans le projet de budget 2020 d'un forfait de soin remboursé par la Sécurité Sociale pour l'accompagnement des patients dans l'après-cancer, la mise en place de ce parcours d'accompagnement physique et psychologique post-cancer doit être élargi à la prise en charge post-traumatique liée à d'autres maladies.

b-Prise en charge des aînés

Le vieillissement de la population augmente le nombre de troubles à prendre en charge : déclin cognitif, troubles locomoteurs, sédentarité, isolement, vulnérabilité... La perte d'autonomie physique et psychologique induite par la vieillesse demandent un accompagnement de manière ponctuelle ou permanente. L'espérance de vie des Français augmente et se place parmi les plus élevées d'Europe, mais l'espérance de vie en bonne santé stagne. A 65 ans, l'espérance de vie d'une Française est de

23,7 ans, dont 10,6 seulement en bonne santé, contre 16,6 en Suède et 12,4 en Allemagne. 4 personnes sur 10 qui décèdent en France ont connu la perte d'autonomie dont 2 de façon sévère et 3 ont vécu leurs derniers jours en établissement²⁷.

En France, la proportion de personnes âgées déclarant des limitations graves est légèrement supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE (19,3 %); en Suède, où le système de prévention est plus développé, et la part de PIB consacrée à la dépendance est plus élevée, la proportion est la plus faible (5,8 %) ; en Allemagne (12,7 %), elle serait également inférieure à la moyenne des pays²⁸ (graph 5).

La prise en charge des aînés est un sujet d'inquiétude pour les Français. 72,5 % jugent ainsi être mal informés sur les dispositifs existants de prise en charge des aînés et de la dépendance²⁹. Aide à domicile, EHPAD, hospitalisation, hospitalisation à domicile : les solutions doivent être articulées et efficacement communiquées.

Les Français attendent une amélioration de leurs conditions d'accueils. Le système d'EHPAD a augmenté ces dernières années (en 2017, près de 590 000 lits contre 500 000 en 2009) mais ne répond que partiellement aux besoins des personnes en perte d'autonomie³⁰. La vie en EHPAD est souvent perçue comme un déracinement : les aînés placés en établissement disent « souffrir de leur quotidien ; regrettant d'être coupés de leur vie d'avant »³¹. 40 % des Français concernés estiment que le processus d'entrée en EHPAD d'un proche se fera contre son gré. Disparité territoriales et sociales complexifient là encore l'accès au soin et à l'accompagnement. Nombre de mouvements de personnel soignant (très présents dans le mouvement des gilets jaunes) dénoncent les mauvaises conditions de soins, mauvaises conditions d'hébergement pour les personnes âgées, et une dégradation de leurs conditions de travail³². En sous-effectif, le secteur de l'aide et des services à la personne présente un taux de 94,6 accidents du travail pour 1000 salariés, près du triple de la moyenne nationale (33,8 pour 1000 en 2016³³). Par ailleurs, la question du maintien de la dignité et de la maltraitance des personnes âgées, phénomène de société en augmentation dans le monde (1 personne âgée sur 6 est victime de maltraitance selon l'OMS) et en particulier dans les établissements spécialisés, où « 2 membres du personnel sur 3 reconnaissant avoir commis un acte de maltraitance au cours de l'année écoulée »³⁴, doit être un sujet d'attention renforcée. La réalité d'établissements en sous-effectifs conduit à des cas de maltraitance institutionnelle de plus en plus fréquents (nombre de toilettes insuffisantes, rythmes ne respectant pas les besoins de personnes âgées, ou le calme et les repères dont on besoin les personnes touchées par des maladies cognitives...). Corollaire de la dégradation des conditions de travail, du « glissement des tâches » de personnel qualifié vers le personnel non qualifié, et de la dépersonnalisation des soins, le recrutement de personnel qualifié se fait de plus en plus difficile. Le développement du secteur privé (EHPAD et soins à domicile), plus onéreux, n'est pas non plus synonyme de meilleure prise en charge (Graph 6).

c-Renforcer les soins palliatifs

La prise en charge palliative relève d'une logique propre, d'une approche du soin différente. La centralité de l'écoute et de la communication, l'importance donnée au confort du patient, constituent une manière plus large de concevoir le système de soin. L'activité palliative invite à repenser l'architecture et l'organisation des soins entre services hospitaliers et médecine de ville³⁵. La culture du soin palliatif n'existe pas de manière homogène sur le territoire et pour les différents types de patho-

logies. Certains patients trouvent la mort en cours de protocole curatif, ou aux urgences, sans avoir pu bénéficier de soins palliatifs. Un tiers seulement des patients décédés à l'hôpital et qui auraient eu besoin de soins palliatifs pour soulager la douleur et proposer un accompagnement psychique, en ont effectivement bénéficié.

Les inégalités sont fortes entre types de pathologies : si 50 % des personnes décédées d'un cancer ont bénéficié de ces soins durant la dernière année de vie, seulement 23 % des personnes décédées d'une sclérose en plaque ont été accueillies en soins palliatifs, et 17 % des personnes atteintes d'une insuffisance cardiaque ou de démence. L'accès à une prise en charge palliative est également inégale en fonction de l'âge : un tiers des moins de 15 ans en a bénéficié contre 40 % des 55-65 ans, 39 % des 65-74 ans et 13 % pour les plus de 95 ans³⁶. De fortes disparités territoriales subsistent : sur les 157 unités de soins palliatifs en France, l'Île-de-France en compte 31, l'Auvergne, la Corse, la Basse Normandie, le Limousin, une seule. Un rapport de 2017 de l'IGAS souligne que la majorité des patients expriment le souhait de mourir à domicile, mais montre qu'en réalité la fin de vie se passe plus souvent à l'hôpital. L'approche palliative, développée à domicile, peut ainsi améliorer la pertinence des soins, en réduisant les hospitalisations inutiles.

Comment assurer le suivi optimal du patient à sa sortie de l'hôpital, pour permettre sa rémission et minimiser les risques de rechute ? Comment renforcer la prise en charge des aînés, mieux repérer et cibler les besoins ? Comment améliorer la prise en charge des soins palliatifs, en renforçant l'articulation des soins entre hôpital et autres acteurs de santé, pour éviter des hospitalisations non nécessaires et accompagner la fin de vie au mieux ?

Propositions

A propos de gouvernance.

Le système de santé français est complexe. La multiplicité des acteurs nationaux , mais également internationaux dont la France dépend notamment en matière d'approvisionnement, impacte les processus de décisions, et de gouvernance.

L'optimisation des procédures par des outils adéquats avec pour objectifs d'alléger et limiter la multiplication des échelons administratifs pourrait permettre de rationaliser et rendre plus efficient le système.

Raccourcir la chaîne de décision afin de favoriser l'action de terrain au plus près de la demande en luttant contre le "maillage territorial par le haut" lequel ne prend pas toujours en compte les disparités territoriales est un impératif. Ici une stratégie "territoriale de projet" réunissant tous les acteurs du système de soins, usagers compris reste à redéfinir.

Décentraliser c'est aussi donner plus de pouvoir aux collectivités territoriales, et raviver l'efficacité du système de santé de proximité au niveau des villes , en mettant en oeuvre une transversalité des compétences. L'exemple du label ville-Santé de l'OMS ou encore ville-Epode démontre l'intérêt et l'implication des territoires dans le domaine de la santé.

Poursuivre l'implication citoyenne participative en renforçant la démocratie sanitaire³⁷, en permettant aux usagers du système de santé de continuer à participer à l'élaboration des politiques de santé. La présence de maisons d'usagers dans toute structure sanitaire mais également l'implication des associations au niveau de la stratégie territoriale devra être développée.

Enfin, accroître la transparence et l'efficacité du système de santé c'est permettre une amélioration constante de l'action publique. Un "baromètre d'opinion" accessible en ligne, sur le modèle E-Satis, pour évaluer le niveau de satisfaction des usagers sur le système de santé global : qualité des soins offerts, le temps d'attente pour obtenir un rendez-vous, la clarté des démarches administratives, etc. et déterminer les leviers d'amélioration. Suivant la même logique, une plateforme pourra être mise à disposition du personnel de santé pour faire remonter les insatisfactions et proposer des pistes d'amélioration afin de promouvoir l'expérience ressentie des soignants.

Usagers et personnels de santé seront donc force de propositions pour rendre plus efficient le système de santé.

Promouvoir l'action publique, en incluant l'ensemble des acteurs en place, c'est faire évoluer le concept de Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) créé sous le Ministère de Marisol TOURAINE, lequel est perçu comme trop exclusivement public, pour le faire évoluer vers un Groupement Sanitaire de territoire (GST), plus neutre dans sa démarche de synthèse et de collaboration public-privé.

Cette configuration faciliterait la complémentarité des services à l'échelon départemental, et permettrait d'établir une stratégie commune, en se substituant à ce niveau aux ARS, dont le rôle serait recentrée sur l'action régionale de prévention et de gestion des risques. Remarquons sur ce point qu'il conviendrait d'harmoniser le nombre d'ARS au nombre de régions post loi de 2015 afin d'éviter les interférences administratives.

Renforcer la capacité d'anticipation des ARS afin de mieux prédire le risque sanitaire et établir un levier de réponse efficace et immédiat en temps de crise est devenu une priorité. Lors de la crise du Covid l'échelon ARS a délégué aux GHT la gestion de la pandémie.

Etablir une plateforme de partage des informations relatives à l'anticipation du risque de quelque nature qu'il soit pourrait être une des missions de l'ARS. Ce partage des connaissances servirait à la généralisation des bonnes pratiques à propos de gestion du risque. L'ARS pourrait également organiser des simulations de crise au sein des hôpitaux pour évaluer leur niveau résistance face à plusieurs scénarios prévisibles voir imprévisibles.

Éviter la dépendance matérielle sanitaire aux acteurs internationaux tiers, impose d'établir en concertation avec l'Agence européenne du médicament une définition et une liste des substances pharmaceutiques actives stratégiques pour la sécurité sanitaire européenne. Dans ce cadre un plan anti-pénurie, permettra de fixer légalement un niveau de stock minimum de biens sanitaires de premières nécessités à détenir au niveau local, régional, national, et au delà via la constitution de stocks mutualisés avec nos partenaires prioritairement européens .

Réfléchir à l'échelon européen, permettra également de promouvoir une inter-dépendance de nos outils et moyens de recherche scientifique, médicale et pharmaceutique, l'interdépendance devant se construire entre Etats partenaires et institutions privées.

A propos de prévention

La prévention doit se penser de manière individuelle, mais également collective, et cela de manière primaire, et secondaire.

Pour renforcer la prévention individuelle primaire il faut lutter contre la désinformation et maximiser la couverture vaccinale de l'adulte, loin d'atteindre les seuils recommandés pour un certain nombre de pathologies. Pour cela la mise en place de campagnes d'éducation et de promotion de la vaccination est nécessaire. Des mesures d'information et de lutte contre les inégalités d'accès doivent être mises en place :

- par des campagnes de communication ciblées pour les groupes les plus fragiles (personnes âgées pour le vaccin de la grippe, par exemple). Le Royaume Uni fait figure de bon élève dans le taux de couverture de la vaccination contre la grippe, avec des campagnes annuelles de communication et d'activation du vaccin simples et proches du public ciblé ;
- par la simplification des conditions de vaccination et en multipliant les occasions, par exemple en ayant recours aux prestataires de proximité : pharmaciens, médecins du travail / médecins ou infirmières dans les écoles.

Le recours aux nouvelles technologies, par exemple le recours au DMP pourrait faciliter le suivi de la couverture vaccinale, et de générer des fonctions de rappel automatique du calendrier. Ce rappel pourrait être également réalisé par le médecin traitant, comme c'est le cas aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni, où une invitation à se rendre au cabinet de son médecin avec date et heure est envoyée au patient comme rappel.³⁸

Renforcer la prévention individuelle secondaire est nécessaire également, car nombre de maladies pourraient avoir des conséquences et un coût pour la société bien moindre si elles étaient prises à temps. A cet effet, des campagnes d'information et de dépistage doivent être généralisées pour les maladies encore insuffisamment dépistées en France (ex. maladies rénales)

En matière de prévention collective comportementale, il est nécessaire de sensibiliser la population aux meilleures pratiques dès le plus jeune âge. Bien que la santé soit abordée dans toutes les filières scolaires dans le cadre notamment du programme SVT, elle reste traitée de façon théorique sans mise en relation avec les gestes du quotidien et les comportements à adopter dans la vie courante.

Agir au plus tôt, via un programme scolaire plus pratique de prévention de la santé permettrait d'éviter les comportements personnels à l'origine de grand nombre de maladies chroniques, notamment le tabagisme, la consommation excessive de l'alcool, la sédentarité mais également l'alimentation. Cette sensibilisation doit se faire dans un cadre pratique et en lien fort avec les réalités sociales, économiques et technologiques, donc régulièrement mise à jour (prise en compte de l'industrialisation de l'alimentation, des fractures sociales, des innovations technologiques type applications mobiles, etc.).

Pour les populations adolescentes et jeunes adultes, un programme de sensibilisation pourrait être mis en place via les réseaux sociaux, davantage utilisés par ces populations par rapport aux médias classiques, et ce en utilisant des médias plus modernes et via des porte-paroles de cette tranche d'âge (Youtubers, influenceurs, etc.).

Enfin, le suivi d'une formation conséquente (dépassant les quelques heures qui y sont consacrées lors de la Journée d'appel), et obligatoire aux gestes de premiers secours nous semble essentielle.

L'Etat doit mener des actions plus volontaristes afin de protéger la population du marketing des produits à l'impact diététique jugé malsain. A l'image des actions existantes sur le tabac, l'encadrement du marketing des produits néfastes pour la santé permettrait de réguler le comportement du consommateur, et surtout des jeunes enfants davantage sensibles. Le Chili, a interdit la publicité des produits néfastes pour la santé. Ces actions peuvent être généralisées au-delà de l'alimentaire, par exemple aux produits d'hygiène et de beauté dont certains additifs sont néfastes pour la santé.

En matière de prévention des risques au travail, l'article L 4121-1 du Code du travail stipule que l'employeur est tenu à une obligation déterminante consistant à assurer la sécurité et à protéger la santé physique et mentale des salariés, ainsi qu'à prévenir les risques professionnels dans le cadre de son contrat de travail. Ces actions de prévention peuvent être davantage structurées et être menées auprès de la population au-delà du cadre du travail traditionnel pour s'assurer d'une équité d'information auprès des salariés, mais également des indépendants, artisans et commerçants, et tenir

compte d'une évolution de la typologie d'emploi et l'augmentation de la part des contrats de très courte durée depuis le début des années 2000.

A propos de soins.

Permettre le désengorgement des services d'urgences, impose un travail global c'est à dire institutionnel, mais également local. Sur ce dernier plan, si le soutien de la médecine de ville est un impératif, l'implication des usagers de soins est nécessaire.

En effet, beaucoup d'usagers s'adressent en priorité aux urgences hospitalières, par réflexe et manque d'alternatives plus simples. Vingt pour cent des patients actuels se présentant aux urgences devraient avoir recours à leur médecin généraliste en premier lieu. Les initiatives récentes concernant les maisons médicales de garde (MMG) et les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) méritent d'être améliorées en permettant de déployer sur un même lieu : établissement de santé, une maison médicale de garde, et maison de santé pluridisciplinaire ou un centre de santé, disponibles en soirée et les week-ends.

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), en lien avec un Groupe Sanitaire Territorial, regroupant établissements publics, privés, associatif et libéraux (SOS Médecins, etc.), et constituant des équipes locales transversales pourraient voir leur rôle d'intermédiation accéléré et renforcé.

Déléguer certaines prérogatives aux infirmiers en pratiques avancées (IPA) permettrait également d'éviter, ou de suppléer le recours systématique aux médecins. Sur ce point, le plan Santé 2019 va dans la bonne direction en souhaitant systématiser le parcours d'infirmier en pratique avancée. Les premiers soignants seront diplômés en 2022.

Mettre en place une équipe (publique, ou partenariat privé-public) d'aide à la transition organisationnelle des hôpitaux en identification des méthodes d'organisation innovantes comme par exemple la mise en place d'outils palliant au renoncement-barrière³⁹ ainsi qu'au recours non-pertinent aux urgences des usagers mérite d'être promu. Une application nationale d'orientation du patient en cas de symptôme particulier et proposant une proposition d'action spécifiquement adaptée, tenant compte potentiellement de la géolocalisation et de la disponibilité des services environnant pourrait constituer un axe de développement (Voir également sur ces thèmes : chapitre 3 sur les enjeux du futurs).

A propos de suites de soins, de soins de dépendance, de soins palliatifs.

Afin d'assurer le suivi optimal du patient à sa sortie de l'hôpital, faciliter sa rémission et minimiser les risques de rechute il convient de renforcer l'efficacité du parcours de suivi par la médecine de ville à la sortie de l'hôpital. Dans ce cadre, pour que 100% des patients hospitalisés sortent avec une lettre de liaison complète et exploitable (actuellement ce taux est de 40% malgré un caractère obligatoire depuis janvier 2017, et ce document est souvent incomplet, ne contenant par exemple pas de planification des soins à la sortie), il convient de développer une version simplifiée et pré-remplie, afin de faciliter le travail du médecin et de limiter les oublis ou les rendus incomplets⁴⁰.

Si le développement des outils informatisés est en partie en place (DMP), il reste à faire en sorte que les professionnels et les usagers de soins y adhèrent massivement et systématiquement afin de permettre un optimisé. Le développement de fonctionnalités type rappel d'échéances, pour créer un parcours de soin planifié idéalement avant la sortie de la structure de soins.

Concernant la prise en charge des patients âgés et dépendants, simplifier l'information est nécessaire : 72,5% des Français jugent être mal informés sur les modalités de prise en charge de la dépendance (Rapport Libault). Le manque de communication peut aboutir à une prise en charge retardée, plus complexe et plus coûteuse.

Créer un système d'orientation via un numéro unique dédié, par département, afin d'orienter les personnes âgées vers des dispositifs correspondant à leurs besoins est une proposition qui permettra aux usagers, simplicité et facilité d'accès. Ce système pourrait également proposer à cette population fragile, des consultations de prévention et des "bilans d'autonomie", comme le préconise le Rapport Libault-p66, à partir de 75 ans. Ce bilan permettrait de solliciter de manière transversale, et plus systématiquement différents services médico-sociaux - logement, santé, social, administratif - susceptibles de prendre en charge certains besoins spécifiques.

Comme souligné dans le rapport sur la lutte contre la maltraitance, il est crucial d'opérer également un changement des mentalités et de redéfinir la finalité même de l'aide à la dépendance : "aider à l'autonomie, c'est permettre à chacun d'être le plus pleinement possible capable d'exercer ses droits, de vivre ses projets et de participer à la vie sociale. (...) la bientraitance n'est pas un simple point de perfectionnement de l'accompagnement à l'autonomie. Elle en fixe le sens."

En EHPAD, mettre en place les conditions permettant aux personnes y résidant de s'y sentir "chez elles" est humainement un impératif. Il faut revoir dans les institutions, les organisations conduisant à des comportements trop normatifs ou restrictifs de libertés : toilettes « à la chaîne », horaires de repas décalés ou trop minutés, qui peuvent renforcer le sentiment de déracinement des personnes âgées. Il faut flexibiliser les règles dans la mesure des besoins en sécurité, et mettre les résidents au cœur de la réflexion, en organisant des focus groupes pour mettre en lumière les éléments manquants le plus.

Donner aux personnes dépendantes vulnérables et aux institutions les hébergeant, les clés pour identifier les situations anormales (non respect de la dignité, de l'inviolabilité de la personne, du respect de la vie privée, de la pudeur, du droit de propriété, etc.) doit être systématique.

Pour chaque cas de maltraitance signalé à un réseau d'alerte, une étude systémique identifiant tous les facteurs de risque (Rapport Libault) doit être organisée. Comme souligné dans le rapport sur la lutte contre la maltraitance, les typologies de maltraitance sont multiples, elles vont de l'acte délibéré et malveillant à l'acte involontaire ou omis, de l'acte individuel à la pratique institutionnelle ou collective. La maltraitance dans un établissement ou un service de soins peut être la conséquence des insuffisances en termes d'organisation, de moyens matériels ou de qualité managériale. Ces actes de malveillance doivent être si non corrigés, sanctionnés. Ici encore la prévention, la formation, l'aide au personnel doivent primer.

Sur ces derniers points, en sus de la formation, il convient de revaloriser et développer les métiers d'aide à domicile et d'aide à la personne. Afin de pallier les manquements dus aux sous-effectifs ou à la sous-qualification du personnel, il faudra pérenniser les contrats précaires des personnels soignants liés aux seniors, créer davantage de postes intermédiaires en assouplissant les critères de sélection (exemple : concours d'entrée en institut de formation d'aide-soignant) et intensifier les campagnes de recrutement.

Enfin, rappelons que la solidarité intergénérationnelle est de la responsabilité de chacun. Si la création d'un cinquième risque, celui de la dépendance, est actuellement en phase de proposition législative, la solidarité envers nos seniors doit aller plus loin.

Inclure un volet "Solidarité Seniors" lors du service civique, sensibiliser à ces enjeux dans les programmes scolaires, avec un stage obligatoire d'une semaine dans une association ou acteur public lié aux seniors, et expérimentations de l'habitat coopératif liant foyers étudiants et appartements de seniors non-encore dépendants sont des voies à construire.

En matière de soins palliatifs, et d'accompagnement de la fin de vie, il convient de renforcer et diffuser largement la connaissance par les patients et leur entourage de cette prise en charge spécifique. Une documentation adaptée et délivrée par les médecins, un site d'information accessible facilement en ligne doivent être élaborés.

La prise en charge palliative, c'est également renforcer la prise en charge psychologique, émotionnelle via des soins dit de supports, au même titre que la prise en charge de la douleur et des symptômes physiques. Un large panel de professionnels est impliqué dans les soins palliatifs : psychologues, sophrologues, acupuncteurs, etc..

Tous contribuent efficacement à la réduction des symptômes et à l'accroissement du bien-être du patient.

Enfin adapter les capacités d'accueil et leur maillage territorial doit être établi afin de garantir l'égalité d'accès de tous à ces soins humainement indispensables.

Financement de la santé, de la recherche et de l'innovation

Constats

La France consacre en 2019, 11,2 % de son PIB annuel, aux dépenses de santé, ce qui de point de vue, la classe parmi les plus « généreux » au monde après les USA (16,9 %) et la Suisse (12,2 %). Cependant, en valeur absolue le montant consacré par habitant par an est de 3572 euros PPA en France, soit la moyenne des pays de l'OCDE, et moins que la majorité des pays d'Europe du Nord.

Ainsi en valeur absolue, le financement consacré aux dépenses de santé en France ne la fait figurer qu'à la dixième place des pays de l'OCDE, et loin derrière l'Allemagne (4200 euros PPA)⁴¹.

A propos des soins.

Les dépenses globales de la consommation des soins et des biens médicaux (CSBM) représentent environ 200 milliards par an, lesquels financent les soins hospitaliers, les soins de ville, les transports de malades, médicaments et biens médicaux⁴².

Pour financer le coût de ces soins, si en 1996, 95 % des recettes de l'assurance maladie reposaient encore sur les revenus du travail, aujourd'hui, en 2019, la contribution sociale généralisée (CSG) finance dorénavant 45,6 % des recettes de la branche maladie de la sécurité sociale (régime général)⁴³. Les cotisations sociales, les complémentaires santé, mais également les ménages, complètent ce financement (données DREES et OCDE 2018-2019). Sur ce dernier poste, le reste à charge des ménages est en France, avec une part évaluée à 8,4 %, le plus faible d'Europe.

Concernant spécifiquement le financement des soins hospitaliers dispensés dans les établissements de soins de court séjour, publics comme privés, (45% de la CSBM), les ressources financières sont allouées par un mécanisme de tarification à l'activité (T2A) depuis 2004. Si ce mode de financement est critiqué, celui-ci n'est finalement qu'un moyen parmi d'autres de répartir les ressources financières définies annuellement par les représentants de la nation, entre les établissements de santé, sur une base médicalisée, en fonction des patients et des pathologies réellement pris en charge⁴⁴. Avant l'introduction de la T2A, les hôpitaux étaient financés par un budget global reconduit chaque année, qui ne s'adaptait que peu, voire pas, aux variations d'activité.

Depuis 2017, d'autres modes de financement apparaissent (incitation, contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins). Les montant alloués (300 millions d'euros en 2019) restent cependant encore minimes (1,5 % de la CSBM).

Si aucun mode de financement n'apparaît comme plus efficace par rapport à d'autres pour promouvoir la qualité des soins, il apparaît par contre, que les différents modes de financements envisageables ont montré des effets diversement incitateurs⁴⁵.

Plus l'on veut promouvoir une réactivité et une efficacité des soins, plus le paiement à l'activité est intéressant. Plus l'on souhaite promouvoir collaboration et prévention, plus le paiement type forfaitaire est intéressant^{46, 47}.

A propos de prévention.

Actuellement la prévention est financée institutionnellement en sus du budget de la CSBM à hauteur de 6 milliards annuel, quasiment stable depuis près de 10 ans (5,8 milliards en 2016 pour 5,2 Milliards en 2006, source Drees Santé).

Ces dépenses de prévention institutionnelle ne représentent que 2,2 % des dépenses de santé courante, en France, pour une moyenne OCDE à 3 %. Ces dépenses sont destinées à la prévention individuelle primaire, (vaccins etc.), à la prévention individuelle secondaire (dépistages etc.), à la prévention collective à visée comportementale (lutte contre les addictions, éducation à la santé etc.) et environnementale (lutte contre la pollution, sécurité sanitaire de l'alimentation), et prévention des risques professionnels.

Or les déterminants de santé sont à plus de 75 % indépendants des soins prodigués. Ces déterminants (sociaux-démographiques, environnementaux, mais également comportementaux (sédentarisation, mal-alimentation, tabac, alcool)) peuvent être améliorés non par des soins spécifiques mais bien par une action de prévention efficace.

Ainsi l'on constate un déséquilibre en matière de financement, important entre les axes préventifs et curatifs : 75 % du budget consacré aux dépenses de santé courante sont vectorisés à la consommation des soins et des biens médicaux, pour uniquement 2,2 % pour la prévention.

A propos de la recherche et l'innovation.

Puisque l'efficacité d'un système de santé repose aussi sur la qualité des innovations médicales auxquelles ont accès les soignants et les patients, il est indispensable de s'intéresser au financement de notre recherche biomédicale.

La France, tout comme les Etats-Unis, consacre 0,14 % de son PIB au budget public de la recherche biomédicale.

- France : 3.8 Mds € (0,14 % PIB)⁴⁸
- USA : 30 Mds € (0,14 % PIB), budget annuel de la NIH (environ 80 % de la recherche fédérale biomédicale)⁴⁹

Tout comme les dépenses courantes de santé, si ces montants de financement public restent comparables en termes de pourcentage de PIB, la réalité des modalités de financement de la recherche biomédicale est tout autre lorsque l'on prend en compte la différence de PIB entre nos deux pays, mais également les montants consacrés en sus des financements publics par les initiatives de recherche privées.

Contrairement aux autres pays, nos acteurs privés industriels ne contribuent que très faiblement au financement de la recherche publique française (~90M€ pour l'ensemble des EPST en 2015), et ce malgré les incitations fiscales du Crédit Impôt Recherche (CIR)⁵⁰.

Deuxième point, la contribution du secteur public à la recherche privée, c'est-à-dire notamment à la recherche appliquée et en particulier au développement de solutions thérapeutiques, est plus limitée en France comparé aux États-Unis⁵¹.

Une anecdote récente qui a éclaté dans le contexte de la pandémie en témoigne : l'annonce du PDG de Sanofi sur la priorité des États-Unis pour la réception des premières doses de futur vaccin. Cette annonce, démentie par la suite, est la conséquence de financements reçus par Sanofi de la part du BARDA (Biomedical Advanced Research and Development Authority). Le BARDA, est mandaté par le biais du "Pandemic and All Hazards Preparedness Act" afin de travailler avec les agences publiques de recherche biomédicale et appuyer l'innovation, notamment privée. Sur ce point, l'action publique aux USA, avait anticipé non seulement légalement, mais aussi en termes de financement, la recherche et l'innovation pour faire face et se préparer spécifiquement à une éventuelle pandémie.

Ainsi deux questions se posent afin de concilier nos choix d'actions publiques et leurs financements nécessaires. Comment assurer un financement robuste à la hauteur de nos ambitions de 6ème puissance mondiale ? Comment vectoriser ces financements pour plus d'efficacité ?

Propositions

Quels fondamentaux pour plus de résilience, de robustesse, dans le financement de la santé ?

N'oublions pas les fondamentaux initiés lors de la création de la sécurité sociale : cotiser en fonction de ses moyens et bénéficier en fonction de ses besoins. L'équation lie inexorablement nos besoins et nos moyens.

Or les déterminants sociaux-démographiques (en 2030, un quart de la population française aura plus de 65 ans), environnementaux (pollution, réchauffement climatique) mais également comportementaux (sédentarisation, mal-alimentation, tabac, alcool), constituent de nombreux facteurs impactant à la hausse nos dépenses de santé actuelles et futures.

En 2025, c'est à dire demain, 20 % de la population sera atteinte d'affections longue durée (maladies cardio-vasculaires, diabète, cancer, maladies transmissibles), lesquelles représenteront 80% des dépenses de santé.

En 2020, le déficit de la sécurité sociale va dépasser les 40 milliards d'euros. Près de 10 millions de salariés sont en mai 2020 en chômage partiel. Le coup d'arrêt de l'économie met en péril le modèle actuel de la sécurité sociale, et l'incertitude économique s'installant, c'est le modèle de financement de notre puissance sanitaire qui risque d'être remis en cause.

Rappelons les propositions de l’OMS. Les éléments constitutifs d’un système de santé de qualité doivent permettre : un financement suffisant et une répartition des risques ; un personnel de santé bien formé et suffisamment rémunéré ; des installations bien entretenues. Tout cela n’a pas de prix, mais a un coût ...

Ainsi, assurer un financement suffisant et une répartition des risques impose une répartition et diversification des modes de financements. Assurer sur le long terme, un meilleur financement de la prévention face aux aléas conjoncturels est devenu un impératif.

Enfin, vouloir se doter d’une puissance sanitaire à la hauteur de notre rang mondial, c’est également accroître la richesse globale de notre pays, quelques en soient les moyens et en promouvant encore et toujours, l’innovation.

Comment allouer les ressources en fonction des besoins, pour plus d’efficacité dans le financement des soins, de la prévention, mais également de la recherche et de l’innovation ?

Sans idéologie et avec humilité, reconnaissons qu’il n’y a pas de méthode de financement idéale. La première précaution devrait être le principe de non nuisance, énoncé avant tout par Hippocrate au Vème siècle AJC : « Primum non nocere » et repris encore récemment par Barack Obama lorsqu’il aborde de manière rétrospective l’enseignement tiré de l’impact global des décisions politiques (cf loi ACA dite Obamacare), publié en 2017 dans le New England Journal of Medicine . “First do not harm”⁵².

Mixons ainsi les méthodes d’allocation des ressources afin de s’adapter aux divers effets incitatifs reconnus que l’on cherche à promouvoir apparaît comme le meilleur compromis.

Cela se traduirait par une T2A pour favoriser la prise en charge des urgences et actes techniques courants et utiles pour la population, en parallèle d’un forfait ou budget « global » pour les structures médicales assurant une permanence de soins, les soins intensifs, les pathologies chroniques, les soins de dépendances. Parallèlement, afin de valoriser la prévention, qui reste un investissement sur le long terme, mettre à contribution les assurances, les mutualistes et les complémentaires santé serait judicieux. En effet, s’agissant d’experts financiers habitués aux financements sur le long terme, investir aujourd’hui plus pour économiser demain davantage paraît être un partage utile de compétences.

Repenser également notre approche des dépenses de santé jusqu’alors focalisées sur la réduction des coûts⁵³, en adoptant un schéma d’optimisation des parcours de soins des premiers bénéficiaires, et en évaluant les résultats (ou “outcomes”) attendus. Ce concept de “Value Based Healthcare” (“VBHC”), consiste à privilégier des indicateurs de qualité fondés sur les résultats.

Concrètement, cela signifie faire en sorte que notre investissement sociétal collectif, si important et si précieux, produise les meilleurs résultats possibles pour celles et ceux qui en bénéficient, c’est à dire les patients.

Développé par Michael Porter et Elizabeth Teisberg⁵⁴, le concept de VBHC est une approche d’optimisation du parcours de soin et du système de santé dans son ensemble. L’attention est portée sur l’amélioration de la valeur délivrée aux patients (tant en termes de résultats cliniques que de satis-

faction patient) en fonction des coûts pour arriver à ce résultat et non plus sur le volume de soins et services délivrés.

L'équation de ce concept est simple : La valeur délivrée au patient est égale aux résultats des soins délivrés par rapport à leurs coûts.

Concernant la recherche biomédicale, il convient d'envisager à tous les échelons décisionnaires, en particulier au niveau européen, tout comme l'ont fait les USA, de se doter d'instruments incitatifs afin de promouvoir de meilleurs échanges et flux des capitaux à la fois publics et privés dans le financement de l'innovation. Les bénéfices et les risques doivent être partagés et mutualisés.

En pratique

En pratique, si la France, 6^{ème} puissance mondiale en 2020 selon la Banque Mondiale et le FMI, choisit de mettre en adéquation sa puissance sanitaire par rapport à son statut, il conviendrait de consacrer au moins 4000 euros PPA par an par habitant pour les dépenses de santé⁵⁵.

Avec actuellement environ 3500 euros PPA par an et par habitant, cette remise à niveau se traduirait par 15 % de budget global supplémentaire, soit environ 40 Mds d'euros annuel. Cette tendance doit être amorcée dès demain, en revalorisant progressivement l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie), lequel, devrait au passage évoluer pour devenir un objectif d'investissement sanitaire, incluant le financement de la prévention.

Quinze pour cent de budget supplémentaire se finance par une augmentation du PIB et/ou des prélèvements supplémentaires. La décision politique d'augmentation des prélèvements reste difficile mais pas insurmontable.

Mettre en œuvre également une politique sanitaire européenne via un financement mutualisé de l'ensemble des Etats membres est souhaitable. Dans ce cadre, la volonté du couple Franco-Allemand de défendre et mettre en place un montant global de près de 500 milliards d'euros à l'échelon européen pour les années à venir, pourrait permettre en partie, d'envisager un budget annuel global européen de santé plus apte à répondre aux défis actuels.

Quinze pour cent d'investissements supplémentaires, c'est 15 % de valorisations globales de l'ensemble des professions de santé et de recherche (publique, et privé). Rappelons que la grille salariale d'un infirmier ou d'une infirmière, est pratiquement équivalente dans les centres hospitaliers publics et privés. Les salaires du personnel soignant (médecins libéraux à part) restent financés par le financement global des structures de soins. Mettre en place une revalorisation du personnel soignant sans penser à revaloriser le financement des structures de soins ne suffira pas dans la durée.

Quinze pour cent, sans modification des allocations actuelles du budget, c'est également 15 % de financement supplémentaire pour la prévention, pour la recherche biomédicale, pour la formation, c'est à dire pour les enjeux du futur.

S'il n'apparaît pas envisageable d'augmenter les cotisations sociales sur les seuls revenus du travail, une réévaluation de la contribution sociale généralisée pourrait répartir l'effort sur une assiette plus importante, en ciblant au besoin certains attributaires : revenus d'activité, de remplacement, de patrimoine, de placement, ou de jeux.

La création d'un fonds sanitaire et d'innovation biomédicale, en mobilisant l'épargne des Français et Européens pourrait constituer un gisement générateur d'emplois et de croissance apte à répondre aux défis de demain.

La modification des allocations des ressources pourra tenir compte des économies potentielles liées au développement du numérique, lequel impacte à la baisse les près de 15 milliards annuels de frais de gestion des dépenses publiques de santé⁵⁶, auxquels s'ajoutent en doublon, les frais de gestion des organismes complémentaires privés.

Si les paiements forfaitaires pour la prise en charge des pathologies chroniques, de la dépendance, mais également des soins palliatifs, pourraient être revalorisés, ceux-ci devraient également inclure des actions publiques de prévention, dont le financement doit en France être remis a minima, au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE .

Enfin, l'incitation à la contribution et à la collaboration des acteurs de la recherche publique et privée, mais également des acteurs de la formation initiale et continue, pourrait se faire par une réévaluation des crédits impôts recherche, en les conditionnant à des résultats mais également à la mise en place de procédures d'échanges et de transferts d'innovations, pour une meilleure application des découvertes fondamentales. Le progrès n'est pas durable, si l'innovation ne se traduit pas par un changement positif et effectif.

Il convient dorénavant de penser : puissance sanitaire, adaptée, efficiente, à la hauteur de nos ambitions. En cela, un financement pérenne, une allocation des ressources efficace, tant sur le moyen que sur le long terme est nécessaire. Aucune puissance ne saurait se priver des moyens nécessaires pour réagir à l'urgence, mais l'anticipation des risques futurs doit également être une priorité absolue.

Le financement de la santé doit donc se penser de manière globale, durable, responsable, interdépendante, et démocratique.

Ce financement doit reposer sur une implication de tous les acteurs concernés : publics, privés, associatifs, individuels, assurant mixité et diversification c'est à dire répartition, des ressources, pour plus de robustesse afin de penser et de financer non seulement les soins, la prévention, mais également les enjeux du futur.

Santé du futur. Innovations technologiques et leurs enjeux

Constats

A propos des enjeux de gouvernance.

La santé est un enjeu régalien qui touche à la sauvegarde de l'autonomie des individus constituant notre nation.

Alors qu'en France, les reliquats de l'Etat Providence s'allègorent essentiellement par le biais du service public hospitalier et de la prise en charge quasi-totale de la santé, il n'en demeure pas moins que l'excellence reconnue de la médecine française fait face à de nombreux défis.

Certains de ces défis ont été révélés par la récente crise du Covid-19, tandis que d'autres sont connus depuis des années. Dans les deux cas, ce ne sera que par le biais de chantiers systémiques - étiologiques, pour reprendre le jargon médical - que les solutions apportées pourront s'inscrire dans le long terme.

De part son implication critique, l'État joue un rôle absolument fondamental dans la mise en place de ces solutions. Nous soulèverons ici trois catégories de problématiques particulièrement prioritaires : la santé publique à l'heure des nouvelles technologies et la nécessité d'une nouvelle relation de confiance avec les citoyens, l'évolution de la pédagogie en santé, et l'obsolète dichotomie entre le secteur public et le secteur privé.

La santé, comme de nombreux autres domaines (l'agriculture, l'environnement, le spatial, la banque, etc.), est encore loin d'utiliser les nouvelles technologies à leur plein potentiel. Pire, en utilisant des standards technologiques dépassés, lent, lourds et contre-productifs, cela participe à un rejet psychologique croissant envers tout ce qui relève du virtuel de la part des professionnels de santé.

Parmi les points saillants : la santé publique ne bénéficie pas des avantages potentiels des nouvelles technologies. Les algorithmes d'apprentissage automatiques construits pour analyser de grandes masses de données sont extrêmement performants pour détecter des signaux faibles (constat i). Le fait que la technologie soit si largement distribuée dans les mains des citoyens est une chance pour analyser comportements, voire symptômes et possible circulation de pathologies infectieuses (constat ii). Le monitoring des données librement disponibles en ligne est une méthode qui a fait ses preuves en terme de détection précoces des maladies. BlueDot, startup lancée par un médecin et dont l'objectif est de suivre et d'anticiper la propagation des maladies infectieuses, avait détecté les premiers signes d'une infection de coronavirus à Wuhan dès le 31 décembre (soit plus de dix jours avant l'OMS). Cette startup avait remarqué l'augmentation rapide de nouveaux cas d'une "pneumonie d'allure inconnue" dans les rapports hospitaliers, les forums destinés aux médecins, les échanges publics sur WeChat, etc.

Or ces algorithmes d'apprentissage automatique sont pour la plupart tout à fait reproductible, et donc utilisable en France, que ce soit pour le suivi passif des données permettant de détecter de nouvelles anomalies significative, ou pour suivre activement et anticiper la propagation des virus au sein de cluster inconnus. L'exploration de cluster telle qu'elle est mise en place classiquement hors-pan-démie peut-être améliorée par ces techniques numériques (constat iii).

Mais l'usage de ces technologies révèlent des problématiques de protection des données. Garantir libertés et vie privée des utilisateurs est du ressort de l'Etat.

Si l'État doit assurer de nombreux rôles, dont celui de régulateur, l'Etat est trop peu en santé notamment - l'innovateur. L'innovation est pour beaucoup le fait du secteur privé : les entreprises pharmaceutiques, les entreprises de dispositifs médicaux, les startups en e-santé, etc. Ces dernières ont des atouts non négligeables en termes de capacité de recherche et développement, dans des domaines à l'intersection de ce qui est connu. Néanmoins, leur écosystème n'étant, par définition, pas structuré, il est difficile pour elles d'acquérir la demande de clients tels que CHU, CH, Etablissements privés, médecins libéraux...). Ces canaux d'acquisition sont à créer.

L'Etat pourrait justement utiliser sa position de régulateur afin de faciliter ces mises en contact, en mettant à disposition son réseau et son maillage territorial (recommandation iii). Ces collaborations, dont certaines sont déjà mis en place (Health Data hub par exemple) seraient la preuve que la dichotomie public/privé, bien ancrée dans l'imaginaire collectif, est devenue inutile et contreproductive, et verraient la naissance d'une collaboration intelligente entre l'innovateur et le régulateur.

Pour l'Etat, il s'agirait aussi de faciliter l'intrapreneuriat dans les structures publiques, et l'engagement des entrepreneurs extérieurs afin de les intégrer dans les processus de renouvellement et d'évolutions des administrations et des structures de santé (recommandation iv).

A propos des enjeux des organisations et professionnels de santé

Si le XXe siècle de la santé fut celui des révolutions thérapeutiques et techniques, le XXIe siècle sera celui du numérique et de ses applications innombrables.

Permettre aux organisations et professionnels de santé d'être plus efficaces dans un souci d'apporter le meilleur et plus juste soin à l'utilisateur est un des enjeux à réaffirmer pour demain.

a- Organisations de santé

Le système de santé français est en retard. Alors que de nombreuses start-ups françaises investissent le champ des biotechnologies, celui-ci peine encore à pénétrer les organisations de santé nationales (constat i).

Le lien ville-hôpital si central dans le projet « Ma Santé 2022 » du gouvernement est fortement limité par l'absence d'outils efficaces de communication entre les structures (constat ii). Les pharmacies, maillon essentiel de la prévention, du soin et du lien social se sentent isolées et reléguées au rang de simple distributeur par la non mutualisation des données patient. Il en va de même pour les

médecins libéraux et notamment généralistes, pourtant véritables experts du patient, qui souffrent d'une communication à contre temps ou inexistante parfois de la part des structures hospitalières. Le dossier médical partagé si décrié, est un outil essentiel à ce jour pour fluidifier ces liens inter-structuraux.

Par ailleurs, des technologies émergentes comme l'Intelligence artificielle, le big data ou la télémédecine ne sont que trop peu valorisées dans les méthodes pédagogiques et de recherche. En effet, devant une hyperspécialisation de la science en général et de la médecine en particulier, il paraît utile de promouvoir les soft skills, compétences non relégables aux « robots », trop peu promues aujourd'hui dans l'enseignement en santé. Par ce manque, les cadres du système de santé français, subissent encore trop de lourdeurs et de freins dans les stratégies de communication, de management ou d'organisation au prix d'une perte considérable de temps « d'expertise-métier »

b- Professionnels de santé

Le développement du numérique, grâce à ses puissances de calculs croissantes et son adaptabilité, permettra, à court terme d'envisager des applications innovantes dans des domaines aussi différents que l'analyse génomique, la chimie computationnelle, le big data, le deep learning ou la communication. Ces technologies doivent être au service des professionnels de santé dans leur diversité et par conséquent au service du patient.

Ces technologies suscitent encore pas mal de scepticisme au sein des professionnels administratifs ou soignants (constat iii). Un sentiment de dépossession et de hasard peut parfois poindre dans les débats. Pourtant lorsque certains dispositifs sont mis en application, l'efficacité et la satisfaction est immédiate à tous niveaux. Il convient donc de lever les freins psychologiques et financiers pour permettre l'essor du numérique dans la prévention et le juste soin.

Cependant, ces outils aussi prometteurs soient ils ne doivent pas faire oublier les fondamentaux du système de santé français auquel la population est attachée. Il est évident que la sécurité et la confidentialité sont une des angoisses les plus patentes chez les Français comme l'ont montré les débats sur les applications de tracking Covid-19. De plus, le risque de déshumanisation de la relation de soin à travers ces technologies est souvent pointé comme un écueil important (constat iii). Aussi, à titre d'exemple la télémédecine, formidable outil moderne et perspective prometteuse pour les zones médicalement sous denses ne doit pas être génératrice d'inégalités d'accès aux soins en accroissant la fracture numérique. Bon nombre de questions sont donc posées par l'avènement du numérique en santé et doivent être tranchées à court terme.

A propos des enjeux du patient et de l'individu

L'apport des technologies du numérique : vers une médecine préventive ?

Intervenir avant même que le patient soit malade, anticiper les épisodes aigus de la maladie, tel est le principe de la médecine préventive.

Glucomètres connectés, applications de télésuivi des insuffisants cardiaques, téléconsultations..., la santé connectée est aujourd'hui en plein essor. La gestion de données de masse, collectées grâce à des applications ou à des dispositifs connectés, l'IA ou encore la génomique et ses applications thérapeutiques personnalisées sont autant d'évolutions qui rendent possible une médecine plus prédictive mais aussi plus personnalisée.

À côté de ces innovations, la télémédecine apparaît comme une solution complémentaire aux actes médicaux nécessitant une présence physique. La télémédecine comprend 5 actes : téléconsultation, télésurveillance, téléexpertise, téléassistance médicale, et régulation médicale. Un de ses objectifs est d'améliorer le suivi des patients atteints de maladies chroniques et prévenir les complications. Selon un sondage réalisé par Ipsos, les téléconsultations permettent de "développer l'éducation médicale des patients et de les rendre acteurs de leur santé. Pour 91 % des médecins généralistes, la télémédecine va conduire les patients à consulter plus facilement un professionnel de santé. Une médecine préventive se dessine donc aux côtés de la médecine curative" (constat i).

L'exemple de la télésurveillance dans l'insuffisance cardiaque (IC): chez l'insuffisant cardiaque, on estime que 30% des hospitalisations peuvent être évitées grâce à une bonne prise en charge. Avec l'article 36 du LFSS pour 2014, la France s'est dotée d'une réglementation encadrant et rémunérant la télésurveillance des insuffisants cardiaques. Grâce à un suivi quotidien à distance, les cardiologues peuvent recueillir des données sur leurs patients, adapter leur traitement et le rythme des consultations, pour éviter les risques d'exacerbation et de réhospitalisation.

On évolue ainsi vers une médecine plus personnalisée et plus préventive; Les enjeux de la télésurveillance en matière d'IC, et de manière générale, dans toutes les maladies chroniques, sont nombreux : améliorer la qualité de vie et le parcours de soin du patient, réduire les risques d'exacerbations et de complications à moyen et long terme et stabiliser la maladie grâce à un accès rapide à un spécialiste. Elle permet d'assurer une meilleure prise en charge du patient (constat ii). Son succès repose sur trois critères:

- La nécessité d'avoir les bons algorithmes (très spécifiés et clairs) et la bonne définition des seuils d'alerte. Cela suppose de trouver les algorithmes qui permettent de rendre utilisables les données collectées (cf partie 1).
- Avoir un environnement global dédié : la télésurveillance nécessite du temps médical (ce sont en moyenne 12 appels téléphoniques/mois/patient) et suppose de pouvoir orienter les patients vers les bons interlocuteurs (médecin traitant ou cardiologue) selon le niveau d'alertes. Or, ce temps médical manque aux médecins spécialistes. À ce titre, fin 2019, un protocole de coopération pour la télésurveillance de l'IC a été mis en place, permettant aux médecins cardiologues de déléguer à des infirmières formées spécifiquement, la réalisation de consultations de suivi de l'IC, la gestion des alertes de télésurveillance et l'orientation des patients.

- L'adhésion du patient : non seulement il doit être acteur de la collecte des données (par exemple : se peser ou mesurer sa pression artérielle tous les jours à l'aide de dispositifs connectés), mais il doit aussi être d'accord avec ce changement de prise en charge, et suivre les recommandations qu'on lui donne.

Recommandations

A l'aune de ces constats, il découle un certain nombre d'axes de prospective afin de lever les obstacles à l'essor du numérique au profit des soignants et des structures de santé. Ceux-ci se veulent tournés vers l'efficacité, l'agilité et le respect des pierres angulaires du système de santé français auxquels les usagers sont attachés.

A propos de gouvernance

Le système de santé est protéiforme avec des structures privées, publiques fonctionnant sous des logiques libérales ou porteuses de missions de service public. Les fonctionnements sont lourds et souvent obsolètes au quotidien, sources de lenteurs et d'épuisement.

Les technologies innovantes en santé sont une des réponses à l'amélioration structurelle du système de santé Français.

Ainsi, le lien ville-hôpital serait grandement grandi par l'adoption du Dossier Médical Partagé (DMP) où toutes les données médicales du patient seraient colligées au même endroit et accessibles par les intervenants de son réseau de soin (recommandation i). Celui-ci permettrait une réduction du délai d'information de l'hôpital vers la médecine de ville (médecins, pharmaciens, paramédicaux), limiterait les risques de nomadisme médical (les excès de dépense et la perte de temps qui en découlent) ou permettrait à un médecin de ville d'avoir un accès plus rapide et plus sûr au spécialiste hospitalier. La confiance renaîtrait entre ces deux mondes souvent en défiance mutuelle.

Concernant la pédagogie et la recherche, il semble aujourd'hui essentiel de sensibiliser les étudiants à l'impact futur de ces technologies en valorisant les soft skills (empathie, savoir être, respect et dignité) qui font la base du métier de soin et qui sont les paramètres auxquels la population est la plus attachée dans sa relation avec le soignant. De plus, le corpus de connaissances médicales changeant désormais totalement tous les 5 ans et la technicité devenant de plus en plus spécialisée, la réaffirmation des bases fondamentales semble plus que jamais centrale.

Par la valorisation des soft skills, il suivrait probablement un regain d'attractivité pour des spécialités comme la médecine générale, moins technique mais nécessitant des connaissances très étendues et étant particulièrement déficitaire dans certaines zones du pays. Aussi, la télémédecine est là une solution intéressante à développer. Ce mode de consultation a fait ses preuves lors de la crise pour les patients suspects de Covid-19. L'accès est aisé et les structures promotrices de ses solutions apportent une pierre majeure à l'accès au soin pour tous. Seule réserve à pointer cependant, la couverture numérique n'étant pas encore parfaite, il est indispensable de s'assurer de l'absence d'accroissement des inégalités sur cette fracture numérique.

A propos des Professionnels de santé

L'apport du numérique aux professionnels de santé est un champ d'investigation considérable et ses applications un horizon vertigineux.

Parmi celles-ci, les Technologies de l'information et de la Communication (TIC) et l'Intelligence Artificielle (IA) soulagerait grandement les processus de management ou de communication au sein des organisations au profit des professionnels de santé (recommandation ii). Pour exemple, la gestion des lits hospitaliers souvent point central de la fronde des professionnels, pourrait être gérée par une IA qui attribuerait sous conditions un lit adapté à un patient donné. Ceci permettrait une récupération considérable de temps médical et paramédical qui pourrait être redistribué autrement avec les économies financières et d'énergie qui vont avec. Autre exemple, les codifications, nerf de la guerre sous le régime de T2A, pourrait être assistée par une IA qui codifierait automatiquement le dossier avec une remontée automatique aux administrations des coûts.

L'IA et le Deep Learning permettent d'ores et déjà une amélioration de l'acuité des diagnostics de cancers comme le MIT l'a récemment démontré pour le cancer du sein (A Deep Learning Mammography-based Model for Improved Breast Cancer Risk Prediction. Adam Yala et al, Radiology, 2019 Jul; 292(1):60-66) Le Big Data, permettra demain une analyse des données rendant ces outils plus performants que le professionnel dans les tâches ne mettant pas en œuvre les soft skills citées plus haut.

Ainsi, les puissances de calcul et l'accès facilité aux applications permettront une médecine personnalisée au plus près du patient (recommandation iii). Déjà, les immunothérapies agissant sur des mutations spécifiques dans les cancers ont révolutionné les survies de la première cause de décès dans le monde. Demain, il sera probablement possible d'axer les préventions sur des populations les plus à risque de développer telle ou telle pathologie et de les guérir avec des protocoles adaptés à chacun.

De plus, l'avènement des objets de santé connectés, mettent le patient au centre de son parcours de soin en le rendant acteur de sa santé. Ces dispositifs lui permettront demain d'être en lien avec son thérapeute de façon directe et de devenir expert de sa maladie.

Toutefois, ces innovations posent plusieurs questions essentielles. Le risque de déshumanisation du soin est un écueil à éviter sur le chemin de la numérisation de la santé. La relation soignant-patient doit rester au centre du soin au sens large et de la prévention. Seule la confiance permet le soin vers la guérison. D'autre part, la question centrale de la sécurité de données par définition confidentielles doit être abordée et encadrée afin de maintenir la confiance. La France semble avoir pris la mesure de l'enjeu avec une protection des données depuis 1998 réaffirmée et renforcée au niveau européen grâce au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) depuis 2018.

Beaucoup d'experts débattent sur ces enjeux éthiques posés par ces innovations. On retiendra que le député Cédric Villani qui a présidé une mission parlementaire et élaboré un rapport sur l'IA remis au Président de la République en Mars 2018 militait pour « éviter une sur-réglementation qui exposerait à une perte de maîtrise sur les évolutions désirables de notre modèle de santé » (Donner un sens à l'intelligence artificielle. C.Villani. Rapport de Mission Parlementaire. Mars 2018)

A propos des enjeux du patient et de l'individu

Vers un "patient empowerment"...

Alors que les patients s'emparent de ces innovations et de ces services plus digitalisés, les mentalités évoluent : l'idée est que le patient devienne « acteur de son suivi ». On l'aide à gérer sa maladie : diabète, maladies respiratoire ou cardiovasculaire, obésité ou cancérologie. C'est la notion de "patient empowerment".

Grâce à ces innovations, les patients montent en compétence et participent aux décisions qui les concernent. A l'heure où la durée de vie de patients souffrant d'une affection chronique augmente, ce changement dans la prise en charge du patient paraît inéluctable. La clé de la réussite des traitements de maladies chroniques réside en effet dans l'éducation thérapeutique du patient et son adhérence au traitement.

On change de paradigme, le modèle paternaliste de la médecine fait place à un modèle plus participatif qui se construit sur la durée. "Les professionnels de la santé perçoivent les avantages de la « participation des patients » dans la mesure où les patients sont plus motivés et impliqués". Faire appel aux capacités du patient améliore son adhérence au traitement et la qualité de son suivi.

Cet empowerment peut être collectif et collaboratif : les malades chroniques sont volontiers actifs sur les réseaux sociaux, où ils s'informent, se mettent en relation avec d'autres malades, recueillent et partagent l'expérience de leur maladie ou de leurs traitements.

Risques majeurs

Le numérique et les technologies de l'information et de la communication (TIC) apparaissent comme de formidables innovations pour améliorer la prise en charge du patient. On peut imaginer que dans le monde de demain, chaque individu sera équipé de dispositifs médicaux connectés reliés à des applications mobiles, qui collecteront les données de santé que les patients, devenus acteurs de leur traitement, incrémenteront d'informations diverses. Les algorithmes, de plus en plus perfectionnés grâce à l'intelligence artificielle, pourront prédire les exacerbations. La médecine curative fera place à la médecine préventive. Les professionnels de santé auront accès à un dossier patient partagé, sécurisé par de la blockchain, permettant d'avoir accès à l'historique du patient, évitant ainsi de tout réexpliquer à chaque fois. Oui mais voilà, cette vision presque utopique de la santé de demain laisse entrevoir plusieurs risques.

La santé connectée soulève des craintes légitimes, à commencer par la sécurité des données et des dispositifs connectés. D'abord concernant la sécurité des données : Où sont stockées les données de santé ? Qui peut y avoir accès ? Qui peut les exploiter ? Puis-je être tracé ? Peuvent-elles être piratées et utilisées à mon insu ? Les données à caractère personnel sont très convoitées et considérées comme étant le nouvel or noir du 21ème siècle, en particulier les données médicales qui se monnaient parfois plus cher que les informations de carte de crédit sur le dark web. Les données de santé à caractère personnel sont dites sensibles. La France semble avoir pris la mesure de l'enjeu avec une

protection des données depuis 1998 réaffirmée et renforcée au niveau européen grâce au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) depuis 2018.

Les acteurs de la santé connectée devront non seulement garantir la protection de nos données personnelles, mais aussi le respect de notre liberté individuelle. En témoigne la polémique autour de l'application de tracking "Stopcovid". Cette application a été autorisée par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) sur la base du volontariat.

La sécurité des dispositifs médicaux est également primordiale. En mars 2019, le CISA (Cybersecurity and Infrastructure Security Agency), organisé rattaché au département américain de la Sécurité Intérieure, publiait une note révélant une faille de sécurité dans les défibrillateurs implantables du fabricant Medtronic. Ces défibrillateurs permettent de contrôler le rythme cardiaque et de stimuler le cœur. Cette faille permettrait à des pirates informatiques de récupérer les données médicales de ces dispositifs et d'altérer leur fonctionnement. Si l'on imagine que demain, des dispositifs médicaux connectés pourront automatiser la délivrance de médicaments (eg. pancréas artificiel automatisant la délivrance d'insuline pour le diabète) ou remplacer des organes, il sera primordial d'assurer la sécurité de ces dispositifs contre des cyberattaques.

À côté de l'enjeu de la sécurité, se pose la question du risque de déshumanisation de la médecine. Le concept de la médecine personnalisée et prédictive tel qu'on le conçoit aujourd'hui repose sur la pertinence des algorithmes qui analysent les données et génèrent les alertes. Or, le principe même des algorithmes est de construire des modèles prédictifs à partir de données collectées en masse et analysées. Comment rendre compatible une médecine personnalisée avec la numérisation des données et la standardisation des processus ? C'est croire que l'homo numericus est un homme chiffrable, sans subjectivité. C'est faire fi des déterminants sociaux et environnementaux sur la santé. Alors que les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) investissent dans le domaine de la santé connectée, on peut craindre le risque de désintermédiation du médecin et de déshumanisation de la relation au patient. La médecine personnalisée est un concept attractif et presque rassurant, faisant presque croire qu'autrefois on ne cherchait pas à adapter le traitement au patient.

L'équipe soignante doit rester centrale dans la prise en charge du patient, et les outils numériques ne doivent rester que des outils au service de celle-ci.

Enfin concernant le "patient empowerment", plusieurs risques se dessinent. La première étape du "patient empowerment" est l'accès à l'information. Certains considèrent que la santé connectée pourrait venir alimenter les angoisses de profils hypocondriaques. Si vous recherchez "fatigue cause" sur Doctissimo, vous tomberez rapidement sur un possible dérèglement de la thyroïde ou un symptôme du diabète. Ajoutez-y quelques fake news, comme nous avons pu l'observer pendant le confinement, et vous obtenez le tiercé gagnant pour des théories complotistes diverses et variées, ou des pratiques d'automédication dangereuses (non ni les rayons UV ni les injections de désinfectants ne sont pas recommandées dans le traitement du Covid-19). Les hébergeurs web, les réseaux sociaux et les plateformes de e-santé devront donc être particulièrement vigilants sur les contenus publiés.

Autre risque, le creusement des inégalités entre les patients ultra-technophiles ou ayant les moyens d'utiliser les solutions de santé connectée et les autres. Si la téléconsultation permet de combler les déserts médicaux, elle suppose un accès internet et la possession d'un équipement doté d'une caméra. La santé connectée ne doit pas venir creuser l'inégalité d'accès aux soins.

Le développement de la télésanté suppose un besoin en ressources (à la fois de personnel et de temps médical), que ce soit pour analyser les alertes générées par les systèmes de télésurveillance, pour interagir avec le patient dans le cadre d'une téléconsultation, ou avec un expert dans le cadre d'une télé-expertise. Ces ressources font aujourd'hui défaut.

Conclusion

Penser et « panser » notre système de soins et plus globalement de santé repose sur un diagnostic, c'est à dire une analyse première de ce qui ne fonctionne pas. Vient ensuite un retour aux principes fondamentaux puis l'exploration de schémas possibles, avec pour seul objectif commun admis de tous : vivre mieux et plus longtemps.

Dans ce cadre un rééquilibrage au profit de la prévention, dans ses dimensions sanitaires, environnementales, mais également sociales et professionnelles est nécessaire. Ceci impose d'imaginer une gouvernance basée sur des résultats objectifs, et une organisation collaborative plus efficace.

En ce sens la gouvernance devra être orientée vers une action publique plus inclusive, pour plus de subsidiarité, tenant compte de toutes les parties prenantes, c'est à dire des acteurs non seulement étatiques, mais également d'initiatives privées : entreprises privées, professions libérales, organismes de recherches et de formations, usagers de soins, et associations représentatives. Tous participent au progrès sociétal.

La gouvernance s'attachera également à tenir compte localement d'enjeux plus globaux, en partenariat avec nos voisins les plus proches, c'est à dire Européens, au nom de la réaffirmation de notre volonté non dépendance, et de puissance.

Le financement, « nerf de la guerre », sera plus résilient, plus durable, plus robuste et reposera sur une répartition et une contribution de tous les acteurs concernés afin de permettre à tous de participer en fonction de ses moyens, pour que tous bénéficient ensemble des progrès en fonction de leurs besoins.

Les indicateurs et l'évaluation des mesures envisagées seront orientées selon des résultats, avec la création de nouveaux indices propres à mesurer la capacité d'adaptation des établissements sanitaires et plus généralement du système de santé face aux aléas.

Enfin penser le futur, en se reposant sur les schémas disruptifs offert par le monde numérique, sans rien concéder à nos valeurs fondamentales de liberté, d'éthique et de prudence. La prochaine crise pourrait être numérique...

Penser un futur positif, sur le long terme, pour et avec les nouvelles générations en première ligne face aux évolutions environnementales, démographiques, socio-politiques actuelles, est la priorité.

Ainsi, la santé de demain reposera sur une puissance sanitaire globale, préventionniste, comptant sur l'ensemble de ses acteurs de terrain, et pour lesquels l'action publique s'engagera à promouvoir collaboration, compétence, autonomie, et progrès afin de faire face aux défis du quotidien et aux aléas conjoncturels potentiels.

Notes

- ¹ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cns2019.pdf>
- ² Cf. Graphique 1 en annexe
- ³ OCDE/European Observatory on Health Systems and Policies (2019), France: Profils de santé par pays 2019, State of Health in the EU, OECD Publishing, Paris/European Observatory on Health Systems and Policies, Brussels.
- ⁴ Cf. Graphique 2 en annexe : Santé Publique France
- ⁵ OCDE/European Observatory on Health Systems and Policies (2019), France: Profils de santé par pays 2019, State of Health in the EU, OECD Publishing, Paris/European Observatory on Health Systems and Policies, Brussels.
- ⁶ OCDE (2019), Panorama de la santé 2019 : Les indicateurs de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5f5b6833-fr>. p.25
- ⁷ Imbert, C. (2015, 20 août). Coût de la pollution de l'air en France - Sénat. Consulté à l'adresse <https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ150817648.html>
- ⁸ INRS Santé et Sécurité au travail . (2015, 4 février). Troubles musculosquelettiques (TMS). Ce qu'il faut retenir - Risques - INRS. Consulté à l'adresse <http://www.inrs.fr/risques/tms-troubles-musculosquelettiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>
- ⁹ Ameli. (2020, 6 janvier). TMS : définition et impact. Consulté à l'adresse <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/risques/troubles-musculosquelettiques-tms/tms-definition-impact>
- ¹⁰ Assemblée Nationale . (2020, 19 mars). Assemblée nationale ~ Première séance du jeudi 19 mars 2020. Consulté à l'adresse <http://www.assemblee-nationale.fr/15/cr/2019-2020/20200183.asp#P2058289>
- ¹¹ Davet, G. (2020, 8 mai). 2017-2020 : comment la France a continué à détruire son stock de masques après le début de l'épidémie. Consulté à l'adresse https://www.lemonde.fr/sante/article/2020/05/07/la-france-et-les-epidemies-2017-2020-l-heure-des-comptes_6038973_1651302.html
- ¹² OCDE . (2019, 20 décembre). Panorama de la santé 2019 - France . Consulté à l'adresse <https://www.oecd.org/france/health-at-a-glance-france-FR.pdf> p1) Graph 3
- ¹³ World Health Organization. (2014, 29 septembre). OMS | Premier rapport de l'OMS sur la résistance aux antibiotiques : une menace grave d'ampleur mondiale. Consulté à l'adresse <https://www.who.int/mediacentre/news/releases/2014/amr-report/fr/>
- ¹⁴ Institut Pasteur. (2019, 16 septembre). Résistance aux antibiotiques. Consulté à l'adresse <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/resistance-aux-antibiotiques>
- ¹⁵ (Graph 4)
- ¹⁶ OCDE/European Observatory on Health Systems and Policies (2019), France: Profils de santé par pays 2019, State of Health in the EU, OECD Publishing, Paris/European Observatory on Health Systems and Policies, Brussels.
- ¹⁷ The Lancet. (2020, 20 mai). A future vaccination campaign against COVID-19 at risk of vaccine hesitancy and politicisation. Consulté à l'adresse [https://www.thelancet.com/journals/laninf/article/PIIS1473-3099\(20\)30426-6/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/laninf/article/PIIS1473-3099(20)30426-6/fulltext)
- ¹⁸ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/sante/SanteDoc4.html>
- ¹⁹ https://www.francetvinfo.fr/sante/hopital/cinq-chiffres-pour-comprendre-la-crise-dans-les-services-d-urgences_3475921.html
- ²⁰ Chayet, D. (2019, 10 janvier). Le Figaro - Un médecin français sur deux est en burn-out. Consulté à l'adresse <https://sante.lefigaro.fr/article/un-medecin-francais-sur-deux-est-en-burn-out/>
- ²¹ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/sante/SanteDoc4.html>
- ²² Les Français moins soignés par leurs généralistes ? Un virage ambulatoire incantatoire. Pierre Louis Bras . Les Tribunes de la Santé-2016 (1-50)
- ²³ Medicine4i. (2019, mai). Etude Medicine4i - Harris Interactive 2019 sur les préoccupations santé des français. Consulté à l'adresse <https://www.medicine4i.com/post/etude-medicine4i-harris-interactive-2019-sur-les-pr%C3%A9occupations-sant%C3%A9-des-fran%C3%A7ais>
- ²⁴ ibid
- ²⁵ ARS. (2018, 28 mai). L'accompagnement des personnes âgées. Consulté à l'adresse <https://www.ars.sante.fr/laccompagnement-des-personnes-agees>
- ²⁶ La Ligue contre le cancer. (2018, 2 octobre). 7ème rapport de l'Observatoire sociétal des cancers. Consulté à l'adresse https://www.ligue-cancer.net/article/47097_7eme-rapport-de-lobservatoire-societal-des-cancers
- ²⁷ Libault, D. (2019, mars). Concertation Grand âge et autonomie . Consulté à l'adresse https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_grand_age_autonomie.pdf
- ²⁸ Haut Conseil du financement de la protection sociale. (2018, octobre). Rapport sur le financement des couvertures sociales dans les domaines de la famille et de la dépendance en comparaison internationale. Consulté à l'adresse https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/rapport_hcfsips_financement_risques_famille_et_dependance_en_comparaison_.pdf
- ²⁹ Libault, D. (2019, mars). Concertation Grand âge et autonomie. Consulté à l'adresse https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_grand_age_autonomie.pdf
- ³⁰ Ibid
- ³¹ ibid
- ³² Baqué, P. (2019, 1 mars). Vieillesse en détresse dans les Ehpad. Consulté à l'adresse <https://www.monde-diplomatique.fr/2019/03/BAQUE/59611>
- ³³ Assurance Maladie Ameli. (2017, septembre). L'ESSENTIEL 2016 Santé et sécurité au travail. Consulté à l'adresse https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/essentiel-sante-securite-travail-2016_assurance-maladie.pdf
- ³⁴ World Health Organization : WHO. (2018, 8 juin). Maltraitance des personnes âgées. Consulté à l'adresse <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/elder-abuse>
- ³⁵ Société Française de Santé publique, Kane, H. ; Rennesson, M. (2018, 12 juin). Soins palliatifs. Consulté à l'adresse <https://www.sfsp.fr/content-page/item/3111-soins-palliatifs>

- ³⁶ Santé Publique France . (2017, 12 décembre). Article - Bulletin épidémiologique hebdomadaire. Consulté à l'adresse http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2017/31/2017_31_2.html
- ³⁷ Démocratie Sanitaire, les nouveaux défis de la politique santé. Didier Tabuteau, Edition Odile Jacob 2013
- ³⁸ Pfizer France. (2017, 22 mai). Vaccination des adultes : les bonnes pratiques en Europe et au Canada | Pfizer France. Consulté à l'adresse <https://www.pfizer.fr/medias/communiqués-de-presse/communiqués-2017/vaccination-des-adultes-les-bonnes-pratiques-en-europe-et-au-canada>
- ³⁹ Selon l'IRDES, le renoncement aux soins revêt 2 aspects : En premier lieu , il s'agit d'un renoncement-barrière : les soins semblent inaccessibles du fait de contraintes financière (couverture mutuelle, reste à charge, non-connaissance des droits financiers, démarche de remboursement complexe), ou du fait de non-disponibilité (délai d'attente, refus lors de la prise de rendez-vous, etc.) Deuxièmement , le renoncement est un renoncement-refus : "résistance au pouvoir médical et recherche d'autonomie dans les soins". Cela est lié à une défiance envers le système de santé et les pratiques traditionnelles et aboutit à un recours aux pratiques alternatives (homéopathie , naturopathie... par exemple).
- ⁴⁰ Prigent, A. (2019, 8 janvier). Le Figaro - La sortie d'hôpital encore mal organisée . Consulté à l'adresse <https://sante.lefigaro.fr/article/la-sortie-d-hopital-encore-mal-organisee/>
- ⁴¹ OECD Health Statistics 2018-2019
- ⁴² DREES Comptes de la Santé 2018
- ⁴³ Compte de la Sécurité Sociale Juin 1996 et Septembre 2018- Cours Claude LE PEN † Économiste de la Santé / Sciences PO Paris.
- ⁴⁴ BRAS, P. L. (2017). Annexe 4 : Sortir de la T2A par le Haut , Mesure de la Qualité des Soins.
- ⁴⁵ VERAN, O. (2017). L'Évolution des Modes de Financement des Établissements de Santé
- ⁴⁶ OGUNDEJI, Y. K., BLAND, J. M., & SHELDON, T. A. (2016). The Effectiveness of payment for performance in health care : A meta-analysis and exploration of variation in outcomes. *Health Policy*, 120, 1141-1150
- ⁴⁷ DORAN, T., MAURER, K. A., & RYAN, A. M. (2017). Impact of Provider Incentives on Quality and Value of Healthcare. *Annual Review of Public Health*(38), 449-65
- ⁴⁸ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid54244/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid54244/la-recherche-biomedicale-une-priorite-du-gouvernement.html>
- ⁴⁹ <https://www.sciencemag.org/news/2017/05/how-science-fares-us-budget-deal#>
- ⁵⁰ <https://societes-savantes.fr/wp-content/uploads/2019/10/Note-budget-recherche-PLF2019-societes-savantes.pdf>
- ⁵¹ <https://fas.org/sgp/crs/misc/R45150.pdf>
- ⁵² OBAMA. (2017, Janvier 26). Repealing the ACA without a Replacement-The Risks to American Health Care. *New England Journal of Medicine*, 297-299.
- ⁵³ Cour des Comptes. (2017). Rapport sur l'Avenir de l'Assurance Maladie. COUR DES COMPTES
- ⁵⁴ PORTER, M.; TEISBERG, E.; (2006) Redefining Health Care: Creating Value-based Competition on Results
- ⁵⁵ OECD Health Statistics 2019
- ⁵⁶ KELLEY, R. (2009). Where can \$700 billion in waste be cut annually from the U.S. Healthcare System ? Thomson Reuters
- ⁵⁷ <https://www.futura-sciences.com/sante/questions-reponses/medecine-causes-mortalite-france-12688/>

POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL INSTAURANT UNE JUSTICE DANS LES FAITS ET DES DEVOIRS POUR CHACUN

Contributeur : Emmanuel BENAMOU, Colombe RUBINI, Korlei ROCHAT, Caroline WOOD, MAXIME THURIOT, Emile RS, Nicole LIPHARDT, Alexis PELLIER, Emile ROUHANA SAKR

Résumé

L'égalité est au coeur de notre identité et de la théorie Du contrat social de Jean-Jacques Rousseau. Dès 1755, le philosophe français indiqua les prémices de ses travaux dans le Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. Il établit ainsi qu'une organisation sociale "juste" repose sur l'existence d'un pacte qui garantit l'égalité et la liberté entre tous les citoyens.

Or, aujourd'hui, notre société souffre d'une injustice extrême. Elle ne parvient pas à distribuer de façon équitable les ressources entre ses membres. Nous avons choisi d'analyser les inégalités sous un prisme multidimensionnel.

Cette inégale répartition concerne différentes ressources, matérielles, financières, ou culturelles et symboliques. En somme, elles désignent "toutes les choses utiles et commodes à la vie", pour reprendre Adam Smith.

La question de la justice sociale se pose dès à présent comme un potentiel fondement d'un nouveau contrat social. Ainsi, nous souhaitons promouvoir la liberté et l'égalité, la justice sociale et la compétitivité économique. Nous croyons que l'État devra jouer un rôle nécessaire pour imaginer une société plus durable. Toutefois, l'action de l'État, si elle n'est pas accompagnée par le concours et l'initiative du secteur

privé, du secteur associatif sera vaine. Il faut donc imaginer une société de la solidarité et de la responsabilité, et fonder une nouvelle frontière entre le rôle de l'État et la société.

1. Pour une cohésion sociale forte et renouvelée, orientée autour de l'épanouissement et de l'engagement de chacun.

a. Soigner la fragmentation culturelle et sociale.

Nous souhaitons que chacun dispose des mêmes possibilités de départ. L'école doit jouer un rôle essentiel, et agir dès la racine pour lutter contre les inégalités. Nous voulons promouvoir le mérite et l'émancipation de tous les élèves. L'école doit garantir la réussite et l'épanouissement dans un environnement nouveau, la société des enfants.

b. Garantir à chacun son épanouissement dans le monde du travail.

Le monde du travail est devenu, pour beaucoup, synonyme de mal-être et de souffrance : l'accroissement du chômage, la précarité, et le manque de reconnaissance de certains emplois aggravent ces phénomènes.

Nous sommes convaincus que le travail doit avoir la même vertu émancipatrice, pour tous. Il faut imaginer un monde du travail où les salariés ont une parole qui compte davantage, mais nous devons aussi penser à de meilleures conditions de travail, en se fondant sur les besoins et les aspirations de chacun. La fiscalité doit être imaginée afin de répondre à des impératifs de solidarité, fondée sur des objectifs progressifs.

c. Bâtir une société du bien-être et du soin mutuel.

Différentes catégories souffrent au quotidien de conditions d'existence déplorables, et intolérables. En premier lieu les étudiants, les per-

sonnes âgées, mais aussi les personnes souffrant de handicap. Nous devons garantir à chacun la dignité de son existence, et garantir le bien-être au quotidien. En ce sens, nous souhaitons promouvoir une société de l'engagement de tous pour parvenir à cette sérénité collective. Il faudra aussi rénover les logements, et apporter des garanties supplémentaires pour assurer leur confort.

Nous devons mesurer l'impact de nos projets avec de nouveaux outils. Si le PIB a rempli des fonctions utiles et nécessaires, il est l'heure d'imaginer de nouveaux instruments, déterminant avec plus de précision l'état de chacun et de la société.

2. La cohésion sociale à l'épreuve des transitions numérique et écologique.

a. Pour un contrat social numérique inclusif

La révolution numérique est une révolution industrielle, culturelle et sociale. Les bénéfices qu'apporte cette révolution doivent pouvoir profiter à l'intérêt général, avec une ambition publique : le plus possible, chacun devra pouvoir jouir des mêmes opportunités, sans discrimination, pour que le numérique accomplisse un objectif de cohésion.

b. Réconcilier les harmonies sociale et écologique

Il nous appartient de faire converger le combat contre "la fin du monde" et celui contre "la fin du mois", afin que la lutte contre le dérèglement climatique inclut chacun, et profite à tous.

Il est impératif que chacun ait les mêmes moyens de s'adapter au changement climatique. L'urgence climatique soit se conjuguer à l'urgence sociale.

Introduction

L'égalité est au cœur de notre identité et de la théorie Du contrat social de Jean-Jacques Rousseau. Dès 1755, le philosophe français indiqua les prémices de ses travaux dans le Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. Il établit ainsi qu'une organisation sociale "juste" repose sur l'existence d'un pacte qui garantit l'égalité et la liberté entre tous les citoyens. Ce même contrat social proposé par Rousseau établit par ailleurs que chacun doit renoncer à tous ses droits particuliers ou du plus fort pour obtenir l'égalité des droits que procure la société. Autrement dit, c'est cette aliénation des citoyens en tant que sujet de l'État qui donne naissance au pacte qui offre à chacun l'égalité, interdépendante de la liberté.

Or, aujourd'hui, notre société souffre d'une injustice extrême. Elle ne parvient pas à distribuer de façon équitable les ressources entre ses membres. Nous avons choisi d'analyser les inégalités sous un prisme multidimensionnel. Cette inégale répartition concerne différentes ressources, matérielles, financières, ou culturelles et symboliques. En somme, elles désignent "toutes les choses utiles et commodes à la vie", pour reprendre Adam Smith. Les inégalités sont aussi interdépendantes. Ainsi, il existe une interdépendance entre les inégalités de revenus, et les inégalités de patrimoine. La précarité et la pénibilité sur le marché du travail exposent davantage ceux qui en souffrent à divers maux. Malheureusement les inégalités sont cumulatives.

Nous nous intéressons donc au système des inégalités, et à ses conséquences sur chacun d'entre nous. Les inégalités minent la cohésion sociale. Elles disqualifient socialement¹ des membres du corps social et nous fragilisent. Elles empêchent l'émergence d'une société du bien-être et de la confiance. Il incombe à la société, et à la jeune génération d'agir pour corriger ces inégalités, et faire rejaillir et triompher la solidarité et l'union sociale.

Dans une visée universaliste et humaniste, nous considérons que les droits de l'Homme sont indissociables et indivisibles. Nous avons choisi de nous imprégner de l'héritage de la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, et de la pensée de René Cassin, éminent juriste français. La question de la justice sociale se pose dès à présent comme un potentiel fondement d'un nouveau contrat social selon John Rawls. Il s'agirait de reconstruire une société bien ordonnée, dont la justice sociale constitue un des fondements, tout en conciliant la justice et l'égalité, sans oublier la liberté si chère à Rousseau.

Nos propositions cherchent à concilier la justice sociale et l'efficacité. En ce sens, la justice sociale est le socle du monde de demain, qui doit être inclusif. Ainsi, nous souhaitons promouvoir la liberté et l'égalité, la justice sociale et la compétitivité économique. Nous croyons que l'État devra jouer un rôle nécessaire pour imaginer une société plus durable. Toutefois, l'action de l'État, si elle n'est pas accompagnée par le concours et l'initiative du secteur privé, du secteur associatif sera vaine. Il faut donc imaginer une société de la solidarité et de la responsabilité, et fonder une nouvelle frontière entre le rôle de l'État et la société.

Nous souhaitons aussi repenser le rôle de l'État-providence. Développé principalement après la Seconde Guerre Mondiale, il fait partie de notre patrimoine social que nous chérissons. Mais comme le montre Pierre Rosanvallon dans son ouvrage de 1981 intitulé *La crise de l'État-Providence*, notre modèle social semble avoir atteint ses limites. L'État-Providence souffre d'une crise de l'efficacité et de la légitimité : il ne parvient plus à lutter efficacement contre les inégalités, et la redistribution qu'il effectue est critiquée. La crise sanitaire nous impose de le réinventer. Ainsi, nous pensons qu'il faut sortir de la perspective statique de réparation que nous connaissons. Notre modèle social n'intervient qu'en aval de la survenance de dommages, comme la maladie ou la perte d'un emploi. Il faut garantir à notre système de protection sociale une dynamique : si nous devons réparer, il appartient à la société de prévenir ces dommages. Nous devons être à la hauteur des préoccupations de chacun, et nous fonder sur les besoins de tous. En ce sens, notre propos vise à accomplir le triptyque qu'envisage Amartya Sen, "ce qu'une personne peut être, peut faire, et peut devenir".

Nous avons imaginé répondre à la crise sociale que nous traversons en plusieurs temps : nous souhaitons lutter contre une situation sociale insoutenable et intolérable. Nous voulons agir pour une société de l'égalité des chances, reconnaître l'engagement de tous, et garantir l'épanouissement de chacun au coeur d'une société du bien-être et de la solidarité. Conscients des révolutions numérique et environnementale qui vont révolutionner nos comportements, nous avons choisi d'orienter nos préconisations de ces nouvelles contraintes. Le monde de demain devra ainsi permettre l'inclusion numérique et écologique du plus grand nombre.

Enfin, nous sommes convaincus de l'impératif de lutter contre les inégalités sociales qui ravagent nos sociétés.

Comment renouer avec une société libre, mais protectrice, qui tente de replacer la justice sociale au coeur d'un nouveau contrat social ?

Pour une cohésion sociale unie, orientée autour de l'épanouissement et de l'engagement.

Les inégalités se sont creusées à partir des années 1980, avec la fin des Trente Glorieuses, synonyme de progrès, de richesse et de « toujours plus », et l'avènement des Trente Piteuses². Les excès du néolibéralisme triomphant mené outre-Manche et outre-Atlantique par Margaret Thatcher et Ronald Reagan ont emporté certains inconvénients, rompant avec le compromis fordiste, et l'osmose entre ouvriers et patronat. Les plus fragiles ont encore pu être laissés de côté, alors que la précarité augmentait, et les systèmes de protection sociale s'amointraient.

Si notre société a comme objectif la croissance positive, il semble essentiel de placer au sein du débat les inégalités, qui ont des conséquences violentes et lointaines. L'espérance de vie des individus, le bien-être collectif et la prospérité du pays en découlent forcément.

Il s'agit dès lors de faire la synthèse entre les formes de précarités quantifiées, les états-destieux inacceptables éthiquement, et les manques d'opportunités (éducatives, de compétences, d'emploi, de logement et de bien-être) qui exposent les individus particulièrement vulnérables, afin de proposer un cadre pour soutenir de meilleures conditions de vie et un épanouissement plus grand de tous.

Nous serons amenés à imaginer des remèdes à la fragmentation culturelle et sociale qui ronge nos sociétés ; nous tenterons de proposer des pistes pour que chacun trouve son épanouissement dans le monde du travail qui voit souffrir un nombre trop important de nos concitoyens ; enfin, nous dresserons quelques perspectives pour imaginer que chacun profite de meilleures conditions d'existence.

Soigner la fragmentation culturelle et sociale

Notre société est fragmentée : il n'existe plus de concert culturel et social. La promesse républicaine et l'idéal méritocratique semblent s'être estompés, laissant la place occupée par un ascenseur social inertiel et contraignant, en panne. Les inégalités entre les femmes et les hommes sont toujours plus importantes, alors que le confinement a vu le nombre de plaintes pour violences conjugales exploser, et que l'opinion publique s'est saisie de la question des féminicides. Les discriminations raciales, antisémites et anti-LGBT nourrissent et entretiennent des relents dangereux au sein de notre société. Nous croyons en un futur de la cohésion : pour ce faire, il est fondamental de soigner cette fragmentation culturelle et sociale. Nous devons redémarrer l'ascenseur social et lutter pour que tous les citoyens naissent et demeurent libres et égaux en dignité et en droits, et qu'ils agissent ensemble dans un esprit de fraternité et de cohésion.

Redémarrer l'ascenseur social.

Alors que le progrès est une formule forcément ascendante, il n'est pas une ressource à la portée de tous. Depuis les années 1970, nous assistons à une baisse puis une stabilisation du taux de pauvreté³. Pourtant il faut se rapprocher du sens de ces chiffres et considérer les lacunes de cet indicateur unique, ne prenant pas en compte par exemple « la proportion de CDD dans l'emploi total, la durée de l'insertion professionnelle pour les jeunes, le recours à des contrats aidés financés par les pouvoirs publics, ou encore, tout simplement, le taux de chômage »⁴. L'indice de pauvreté ne traite pas non plus de l'inefficacité des forces régulatrices, et en premier lieu de l'éducation.

Ainsi malgré les générations, le sort de ceux en situation de précarité ont une propension plus importante à revivre et transmettre leurs difficultés à leurs prochains. Notre ascenseur social est en panne, et la société souffre d'un manque de mobilité sociale, phénomène ultra puissant de perpétuation des richesses et de la pauvreté.

Sur le plan professionnel, on constatera qu'environ un tiers des enfants dont les parents sont ouvriers sont ouvriers eux-mêmes. Cette stagnation de la mobilité absolue s'explique par le fait que les jeunes générations ont aujourd'hui moins de chance que leurs parents d'accéder à des emplois plus qualifiés.

La moitié des enfants dont les parents occupent des postes de direction deviennent eux-mêmes dirigeants, alors que moins d'un quart des enfants d'ouvriers ont une chance de devenir cadres. Les implications pour les revenus adhèrent à cette réalité puisque sur une période de quatre ans, 60 % des personnes restent bloquées dans les 20 % les plus bas de l'échelle de distribution des revenus. Dans un pays de l'OCDE, il faudrait quatre à cinq générations pour que les enfants situés dans le décile inférieur des revenus se hissent au niveau du revenu moyen.

Au sommet de l'échelle, sur la même période de quatre ans, 70 % des individus se maintiennent dans le haut de la distribution des revenus. En effet, quatre enfants sur dix nés d'un père aux revenus élevés perdureront dans le quartile supérieur des revenus.

Le plancher adhérent existe autant pour ceux fortunés, que ceux moins bien lotis et pourtant les conséquences sont dramatiquement différentes. Le fait de grandir dans une famille aux revenus modestes, voire pauvre, et d'avoir des parents en mauvaise santé sont les deux principaux facteurs prédictifs d'une mauvaise santé à l'âge adulte.⁵

Et si l'état de santé, d'éducation et donc le revenu de ses parents pourra déterminer le sien, c'est une boucle infernale qui s'enraille.

Selon le rapport du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), les « fortes inégalités à l'école placent la France en tête des pays de l'OCDE pour le caractère socialement reproductif de son école ». Cette conclusion alarmante, démontre en quoi l'école perd son essence – la promotion et l'accès à une égalité des chances, et au contraire accentue les inégalités héréditaires et l'immobilité sociale.⁶ Justement, les personnes issues de familles pauvres ont une scolarité plus courte et développent par conséquent de moins bons résultats, si ce n'est un arrêt des études avant le diplôme. Quatre personnes sur dix dont les parents ont un faible niveau d'instruction scolaire ne

poursuivent pas leurs études après le premier cycle du secondaire. Seuls 10 % entreprendra des études universitaires contre deux tiers des enfants dont les parents ont un niveau de formation élevé. Les scores en calcul de ceux qui sont issus de milieux socio économiques plus favorisés sont supérieurs de près de 20 %, ce qui équivaut à plus de trois années de scolarité supplémentaires. Il en est de même pour les compétences à l'écrit.

Même lorsque les personnes les plus pauvres ont accès à une scolarité d'une durée égale à celle de leurs pairs mieux lotis, elles obtiennent des résultats inférieurs. L'OCDE conclut qu'il ne s'agit donc pas uniquement de facteurs quantitatifs mais aussi qualitatifs et sociaux, comme le temps disponible à consacrer aux études devant l'urgence ou la laxité du revenu. Les compétences essentielles à l'assurance d'un métier sur le long terme, sont parfois un luxe de temps que ne peuvent s'offrir les ménages qui peinent à s'en sortir.

A fortiori, pendant la crise du coronavirus, les inégalités scolaires se sont renforcées. En effet, tous les élèves ont été contraints de rester à leur domicile. Ceux n'ayant pas la chance d'accéder à une relation forte avec l'école, même à distance, ont perdu les liens qu'ils entretenaient avec l'institution scolaire, et la figure du professeur, "hussard noir de la République". La désaffiliation contrainte qu'ont subis les élèves n'a pas été appréhendée de la même manière par tous. Le lien avec le monde de l'apprentissage a pu être exercé en partie par les parents, qui ne disposent pas tous des mêmes compétences. Au vu de la situation catastrophique pour les élèves que représentait le confinement, le Gouvernement a notamment motivé sa décision du 11 mai pour garantir à chacun un accès égal au service public de l'éducation.

Ainsi, à partir de cet état de lieux, nous souhaitons que chacun dispose des mêmes possibilités de départ. L'école doit jouer un rôle essentiel, et agir dès la racine pour lutter contre les inégalités. Nous voulons promouvoir le mérite et l'émancipation de tous les élèves. L'école doit garantir la réussite et l'épanouissement dans un environnement nouveau, la société des enfants.

Nous voulons d'abord investir dans la petite enfance. Les inégalités se creusent dès le plus jeune âge : il ne faut donc pas attendre qu'elles culminent pour agir. L'obligation de fréquenter l'école maternelle, décidée en 2017 va dans le bon sens, mais la majorité des élèves s'y rendait déjà. L'État doit investir davantage et plus tôt, dès la crèche, que tous les élèves ne peuvent pas fréquenter : 5 % des enfants issus d'un milieu défavorisé vont à la crèche, 22 % pour ceux issus d'un milieu favorisé⁷. Ainsi, il faut favoriser l'accès de tous les enfants à une structure d'accueil. Nous pensons qu'il est nécessaire de former des professionnels chargés d'accueillir ces enfants. La formation et la rémunération de ces professionnels devra être gratifiante et valorisée. Ces structures d'accueil, dont le nombre devra être élargi, devront accueillir des enfants dans un objectif de mixité sociale : on ne saurait accepter de ségrégation sociale dès le plus jeune âge.

L'école, primaire et secondaire, doit permettre à chacun de s'épanouir au-delà des milieux sociaux.

Nous soutenons les politiques de dédoublement des classes de CP et de CE1 en zone REP+. Nous aimerions les élargir à toutes les classes de l'école primaire, voire au collège. En ce sens, un élargissement du recrutement des enseignants semble indispensable. Cela doit être accompagné de revalorisations salariales, et d'une reconnaissance plus importante que la société doit éprouver à l'égard des professeurs, essentiels dans ces aspirations.

L'augmentation de moyens humains permet de fonder une pédagogie nouvelle fondée sur les besoins des élèves, surtout ceux en difficulté. Notre politique éducative ne doit pas souffrir des excès de jacobinisme mais faire preuve de pragmatisme. Il faut donner plus de liberté aux chefs d'établissement. C'est à cette échelle que les politiques publiques en matière d'éducation et visant à garantir à chacun les mêmes chances doivent être réalisées. Les chefs d'établissement doivent pouvoir adapter le contenu de l'enseignement à ces besoins spécifiques. Par exemple, donner plus d'heures de français, plus de liberté dans le recrutement des enseignants.

Nous pourrions aussi généraliser des formes de notation plus souples, qui s'adapteraient aux erreurs des élèves, et leur permettant de les accompagner dans leur progression.

Le cursus scolaire ne doit pas être qu'académique. Nous pensons que l'intégration scolaire est une intégration sociale fondamentale et déterminante pour les jeunes. L'école doit être la société des enfants. Il faut que l'école puisse transmettre de nouvelles compétences, qu'elle ne reconnait pas encore assez, mais qui sont pourtant essentielles. Nous proposons donc d'amender les maquettes pédagogiques pour enseigner de nouvelles disciplines qui permettent l'épanouissement de tous. Les compétences dites sociales doivent être étudiées. Il faut encourager l'appréhension et l'expression esthétique, et les préoccupations éthiques doivent inspirer les enseignements. Par exemple, il faut promouvoir l'apprentissage de l'élocution, de l'art oratoire. Cette discipline est un vecteur d'intégration sociale, en permettant d'asseoir la confiance que l'on porte en soi, et en d'autres, et d'assurer l'expression de ses convictions.

Il est aussi important d'établir des relations plus étroites entre l'école et les institutions culturelles. L'école doit permettre à chacun de développer ses appétences culturelles : tous les élèves, sans considération de son bagage culturel, doit pouvoir être initié aux grands auteurs, penseurs, peintres, et autres artistes. L'éducation et la culture doivent se rencontrer. Nous proposons de favoriser les liens entre les établissements culturels et scolaires. Aussi, il faut donner à chacun la chance d'exprimer ses inspirations artistiques. Les inscriptions dans les conservatoires doivent être favorisées, comme toute forme de pratique culturelle.

L'apprentissage des enjeux de la vie de la cité doit permettre de former des citoyens éclairés et intéressés par leur environnement, aptes à s'engager dans la vie de leurs établissements. Aussi, nous voulons encourager la vie associative au sein des établissements secondaires, afin que ce privilège ne soit pas réservé aux établissements d'enseignement supérieur.

Il ne faut pas négliger la santé de nos cadets. Les incidences sanitaires des inégalités sociales sont un fléau. Il nous incombe de les abattre. Nous avons la responsabilité de dynamiser les examens préventifs gratuits, et ce dès le plus jeune âge.

Aussi, le sport doit occuper une place plus importante dans la vie de la société des enfants. Le sport constitue une école de la vie, et promeut les valeurs de la société : la tolérance, l'équité et le dépassement de soi. Il permet aussi de valoriser la performance des élèves plutôt que la compétition. Il est sain et bénéfique pour les enfants.

Enfin, l'éducation que nous proposons doit être européenne. Nous sommes convaincus que la cohésion sociale de demain ne pourra s'accomplir que dans le cadre d'une réelle union sociale européenne. Nous souhaitons donc engager une sensibilisation continue aux enjeux européens, et à l'identité européenne. Nous voulons que chaque élève puisse partir à deux reprises dans un pays européen pendant ses jeunes années. Il incombera à l'État de prendre en charge les dépenses nécessaires, et d'ainsi permettre à chacun d'accomplir son éducation européenne⁸.

La réforme du primaire et du secondaire doit nous amener à ouvrir la voie à une école académique, mais surtout à une institution libre qui chaperonne et cultive les ambitions de chacun dès le plus jeune âge. Cette école, nous souhaitons qu'elle devienne la société des enfants.

L'éducation supérieure doit aussi être impliquée dans cette lutte contre les inégalités. Nous souhaitons orienter les formations supérieures vers l'impact social. Pour pouvoir obtenir leur diplôme supérieur, il faut que les étudiants justifient d'un engagement au profit de la société. En ce sens il faut encourager le Parcours civique mis en place par Sciences Po en premier cycle. Mais on peut aussi envisager d'élargir ce dispositif au secondaire et au lycée. Chacun doit pouvoir partager ses expériences et nourrir l'ambition des enfants. Soutenir les initiatives de transmission et de retour aux territoires des jeunes diplômés est en ce sens très important. Nous pensons que le meilleur moyen de susciter l'ambition des plus jeunes est de s'identifier à des figures proches qui ont réussi. Pour ce faire, on peut penser à l'obtention de crédits ECTS supplémentaires si les étudiants retournent témoigner dans leurs établissements, et tissent des liens pérennes avec leurs successeurs lycéens. Les initiatives Chemins d'avenir, et Des territoires aux grandes écoles s'inscrivent dans cette dynamique.

L'éducation supérieure doit valoriser les métiers manuels, et davantage orienter les élèves désireux de s'y former. Ces emplois, dont la crise sanitaire a prouvé qu'ils étaient essentiels, doivent trouver dans le paysage académique la place qu'ils méritent, au même titre que les grandes écoles, spécificité française.

Nous sommes convaincus que cette réinvention de l'institution scolaire doit permettre au corps enseignant d'être au plus près des trajectoires de tous les élèves, sans aucune distinction, et les accompagner vers plus de réussite.

Les discriminations racistes sévissent dans nos sociétés.

L'intégration et l'accueil porté aux immigrés reflète des valeurs de solidarité et de justice essentielles à la cause du social. Cet accueil nourrit aussi le pays d'une population plus riche (diversifiée) et d'une force productive utile.

Près d'un tiers de la population est issue d'une migration (Majoritairement Maroc/ Tunisie, Algérie, Portugal, Afrique guinéenne et centrale, Espagne/Italie, Turquie, Afrique sahélienne, Asie du Sud-Est) : « immigré », « descendant d'immigré », ou « natif d'un département outre-mer » contre 71 % de la population sans ascendance migratoire.

Les immigrés (/descendants d'immigré/ natifs d'un département outre-mer) cumulent en général les difficultés rencontrées dans « les milieux populaires (les inégalités sociales) et des difficultés propres à leurs origines (les discriminations). »⁹

Les immigrés ont un niveau de vie médian inférieur de 35 % à celui des non-immigrés. Leur taux de pauvreté approche les 40 % contre 14 % en moyenne en France.

Pourtant, les indices qui font figure d'intégration sociale : taux de diplômés à 55 % contre 62 % pour la population majoritaire, niveau de Français acquis (grande majorité des immigrés), fort sentiment d'attachement à la France, mariage mixte (conjoint sans ascendance migratoire : 67 % pour les fils de migrants, 62% pour les filles) sont positifs¹⁰. Comment alors expliquer que l'intégration socio-économique de ces mêmes personnes peine véritablement à suivre ?

Similairement à l'analyse des résultats scolaires entre jeunes en situation de précarité et jeunes plus aisés, il faut considérer la façon dont les conditions de vie des personnes immigrés influent la possibilité d'épanouissement à l'école et donc la mobilité sociale. L'héritage de la scolarisation des parents, l'autocensure, le manque d'information des parents, et le manque de modèles disponibles dans l'entourage pour tendre vers des orientations professionnelles ambitieuses sont des facteurs qui peuvent brider l'horizon professionnel. Généralement, le ménage immigré est également doté d'une famille plus nombreuse, ce qui influe le niveau de vie par personne et met un stress supplémentaire sur l'urgence de revenu. S'ajoute à ces difficultés la discrimination (d'autant plus si les origines sont visibles ou audibles) ce qui pourrait expliquer le faible rendement du diplôme de la personne issue d'immigration lorsqu'elle tente de s'insérer sur le marché du travail.

Le taux de chômage pour les 25-54 ans est de 15,3 % pour les personnes immigrées soit plus de deux fois celui des non-immigrés du même âge (7,2 %). Faute de travail à la hauteur de leurs compétences, les immigrés occupent des emplois plus souvent précaires et moins qualifiés. « La répartition des emplois des descendants d'immigrés s'approche de manière estompée de celle des emplois occupés par les immigrés de même origine »¹¹, ce qui fait figure de déclassement des personnes de seconde génération.

Une enquête particulière de l'INED et de l'Insee¹² démontre qu'un groupe en particulier, à savoir les fils de Maghrébins, jeunes de parents venus d'Afrique subsaharienne ou de Turquie, cumulent les facteurs qui causent leur échec scolaire massif. Plus d'un tiers n'as aucun diplôme soit un niveau d'éducation trop faible pour entrer sur le marché du travail. Plus d'un habitant sur deux de Zone Ur-

baine Sensible est migrant ou fils de migrant - se retrouvant en marge complète de la société, et sans aucune mobilité sociale pendant des générations!

Les mesures mises à disposition pour combler ces manques telles que le réseau d'enseignement prioritaire (REP) caractérisé par sa population d'élèves de quartiers moins favorisés, s'est aujourd'hui dégradé qualitativement et contribue à perpétuer les inégalités que connaissent ces jeunes. « Temps d'enseignement plus courts, méthodes pédagogiques moins efficaces pour les apprentissages complexes, enseignants moins expérimentés, davantage de non-titulaires, climat scolaire moins favorable, entourages des pairs peu porteurs » rendent ces élèves particuliers des victimes d'une « discrimination négative ». Bien loin du mythe de l'égalité de chances qui suppose une égalité de traitement et, plus encore, de la promesse de 1982 de « donner plus à ceux qui ont moins ».¹³

Une vulnérabilité en plus

Les crises économiques (parfois déclenchées par une crise sanitaire telle que le COVID-19), ont tendance à orienter vers des politiques discriminatoires et à brasser les discours xénophobes pour mettre en priorité la baisse du chômage des « nationaux ». En effet, dans les moments de crise le nationalisme se resserre: souvent outil du politique pour rassembler l'esprit du pays contre ceux qui sont en marge¹⁴.

Pourtant, comme a pu le démontrer l'Histoire, les législations des années 1880, 1930 et 1970 en France visant à réduire l'accès des étrangers du marché du travail après les crises économiques respectives, échouent à promouvoir une baisse du chômage pour les nationaux. Il y a dans ces mesures inefficaces de rapatriement et de limitation des emplois auprès des étrangers une incompréhension de la situation du marché travail qui présuppose un volume d'emploi fixe. Bien au contraire, les immigrés sont des consommateurs, entrepreneurs en plus d'être travailleurs. Ils génèrent des emplois avec leur arrivée, stimulent l'activité économique et ont des compétences qui ne sont souvent pas remplaçables par celles des nationaux.

En effet le rapport pour l'Assemblée nationale de 2019¹⁵ cite après évaluations de multiples papiers économiques : "Globalement, les différents types d'études empiriques réalisées tendent à confirmer un faible impact à long terme de l'immigration sur le marché du travail, qu'il s'agisse de l'emploi ou des salaires des non-immigrés. » Le même rapport indique une étude qui conclut que sur un panel de 194 pays, une hausse permanente d'un point de pourcentage de la part des immigrés dans la population totale augmente d'environ 6 % le PIB par habitant à long terme. Cette hausse s'expliquant à nouveau par la productivité du travail (Le travail génère plus de travail).

Il est donc dans l'intérêt de notre pays et pour soutenir la croissance économique de valoriser ces travailleurs.

Il semble également peu probable de remédier à l'égalité des chances sans s'attaquer à la hausse des inégalités de revenus. Ce fait devient pressant dans le contexte d'une crise économique immminente, par exemple à la suite du COVID-19. Au cours de la crise mondiale de 2008 par exemple, les revenus des ménages des 10% les plus riches diminuèrent de 1.5% en Espagne, contre une diminution de 13% parmi les 10% des ménages les plus pauvres. La crise creuse considérablement le gouffre des inégalités ce qui freine indiscutablement la croissance à long terme, (OCDE, 2015) empêchant les

40% les plus pauvres de la population d'investir dans leurs compétences et le rendement éducatif autant pour les précaires, femmes, immigrés et ceux qui cumulent tous ces facteurs confinant à trop peu de mobilité sociale.

Permettre à chacun son épanouissement dans le monde du travail.

Le monde du travail aujourd'hui est profondément inégalitaire. Il résulte et accroît la fracture sociale que nous pointons du doigt, dans un phénomène de construction et de renforcement néfaste à la société. Outre les différences de rémunérations, beaucoup souffrent en silence. Le chômage sévit, la précarité augmente, et il se dessine un mouvement général, où l'effort et l'engagement ne semble plus synonyme de récompense et de reconnaissance. La crise sanitaire a eu un impact destructeur sur le marché du travail : en France, plus de 12 millions de salariés ont été contraints de bénéficier du chômage partiel, qui pour l'heure a agi comme filet de sécurité. Nous devons résolument agir pour le monde du travail. Il faut nous engager pour que le monde du travail garantisse l'épanouissement de chacun, et la reconnaissance de son engagement à la hauteur de ses efforts et de ses talents. La fiscalité ne semble plus être en mesure d'assurer la péréquation des ressources.

Le monde du travail est devenu, pour beaucoup, synonyme de mal-être et de souffrance : l'accroissement du chômage, la précarité, et le manque de reconnaissance de certains emplois aggravent ces phénomènes.

En février 2020, avec 14 millions de personnes sans emploi, le taux de chômage atteignait en moyenne 6,5 % dans l'Union européenne et 7,3 % pour la seule zone euro. Ces taux sont les plus faibles que l'Union ait connus depuis la crise économique de 2008 pour la zone euro et depuis 2000 pour l'Union européenne. L'amélioration des chiffres du chômage est toutefois à mettre en perspective. On constate de vastes écarts avec une amplitude de plus de 10 points séparant les extrêmes. Le taux de chômage varie ainsi de 2 % en République Tchèque à 16,3 % en Grèce. Au sein du groupe européen, certains pays, tels que l'Allemagne ou les Pays-Bas peuvent se prévaloir du plein emploi tandis que d'autres, comme l'Italie ou l'Espagne sont confrontés à un chômage massif des suites de la crise de 2008. Avec ses 8,1 % de taux de chômage, la France se hisse en 4ème position des États les plus touchés¹⁶. À noter que les taux de chômage en Europe sont plus élevés que ceux des autres pays occidentaux : en moyenne ce sont 3,5 % des actifs qui sont sans emploi aux États-Unis ou encore 2,2 % au Japon, par exemple¹⁷.

Les personnes occupant un emploi ne sont pas nécessairement les mieux armées pour autant. En effet, au delà des chiffres du chômage, d'autres indicateurs témoignent des inégalités sociales dans le monde du travail européen. Ainsi, la paupérisation des travailleurs s'est aggravée en Europe et la part des travailleurs pauvres (60 % du revenu médian de chaque pays) est passée de 8,3 % à 9,6 % entre 2010 et 2015 au sein de l'UE. Un travailleur européen sur dix est donc pauvre. Là encore, des disparités existent entre les pays. La Finlande et la Belgique sont les pays où la part de travailleurs pauvres est la plus faible avec respectivement 3,1 % et 4,7 %. La Roumanie se situe au plus haut avec 18,9 %, suivie par la Grèce avec 14,1 % et l'Espagne avec 13,1 %. La France, elle, se retrouve sous la moyenne de l'Union européenne avec 7,9 % de travailleurs pauvres¹⁸.

Partout au sein de l'Union européenne, c'est notamment le recours à l'emploi précaire (temporaire et partiel) qui explique en partie l'augmentation de la proportion de travailleurs pauvres. En effet, en Europe, les travailleurs en emploi temporaire sont trois fois plus souvent pauvres (16,3 % en 2015) que ceux qui ont un contrat à durée indéterminée (5,8 % pour la même année). Le taux de pauvreté des travailleurs en contrat temporaire a augmenté de 4,6 points entre 2005 et 2015, contre 1,4 point pour ceux en contrat à durée indéterminée. Même son de cloche en matière de temps partiel : en Europe, les travailleurs à temps partiel sont deux fois plus nombreux (15,8 % en 2015) à vivre sous le seuil de pauvreté que ceux à temps plein (7,8% pour la même année). Entre 2005 et 2015, le taux de pauvreté a augmenté plus vite parmi les personnes à temps partiel avec 4,3 points que chez les personnes à temps plein avec 0,8 point¹⁹.

Ces statistiques sont d'autant plus alarmantes si on les rapproche d'une précarisation du travail. Si la norme en Europe est encore au temps plein et au contrat à durée indéterminée, la part de la population active exerçant son emploi à temps partiel est passée de 14,9 % en 2002 à 18,5 % en 2018 tandis que la part de la population active exerçant son emploi de manière temporaire est passée de 11,2 % en 2002 à 13,2 % en 2018. S'il existe des disparités à ce niveau entre les pays européens, un indicateur les rapproche néanmoins ; dans l'ensemble de l'Europe, ces formes d'emploi précaire touchent surtout deux catégories de la population : les jeunes et les femmes²⁰.

A fortiori, la pandémie a profondément touché le monde du travail. Selon l'OIT, les "pertes d'heures de travail sont sans précédent au premier semestre 2020" et, à terme, il pourrait y avoir entre 5 et 25 millions de chômeurs supplémentaires à travers le monde.²¹

Partout dans les pays de l'Union européenne, le chômage a bondi. À titre d'exemple, en Allemagne, au cours du mois d'avril 2020, ce sont 370 000 demandeurs d'emploi supplémentaires qui se sont enregistrés. En Espagne, sur la même période, on enregistre 120 000 demandeurs d'emploi supplémentaires. Toutes les statistiques ne sont pas encore disponibles mais la même histoire se répète dans tous les pays.²²

Le plein impact du COVID-19 sur le marché du travail n'est pas encore connu mais le recours au chômage partiel dans un certain nombre d'Etats membres semble avoir joué un rôle important pour limiter la hausse du chômage, contrairement à d'autres pays comme les Etats-Unis. Avec plus de 33 millions d'emplois détruits, le taux de chômage y est passé à 14,7%, un chiffre qui n'a jamais été aussi élevé depuis la crise des années 1930.²³

Notons enfin que les inégalités au sein des pays européens pourraient s'accroître à la sortie de la crise. En effet, selon les projections du Fonds Monétaire International (FMI), le taux de chômage pourrait franchir la barre des 20 % cette année en Grèce et en Espagne, alors qu'il ne dépasserait pas les 6 % en Autriche et en Allemagne.²⁴

Face à ce constat, nous sommes convaincus que le travail doit avoir la même vertu émancipatrice, pour tous. Il faut imaginer un monde du travail où les salariés ont une parole qui compte davantage, mais nous devons aussi penser à de meilleures conditions de travail, en se fondant sur les besoins et les aspirations de chacun.

De manière générale, nous souhaitons engager des politiques de revalorisation salariale, et ce dans certains secteurs clés, ceux dont la crise aura reconnu et valorisé l'utilité. Donner du sens à l'engagement et au travail de chacun est essentiel pour retrouver l'épanouissement et la sécurité au travail, celui-ci renouant avec son impulsion émancipatrice. Il s'agit de renouer avec les objectifs de la déclaration de Philadelphie du 10 mai 1944, afin que chacun puisse voir du sens dans les efforts qu'il accomplit, et que la faculté de parfaire le bien commun par le travail soit reconnue. Il est envisagé d'instaurer une distinction "promoteur du bien commun", accompagnant certains emplois essentiels, afin que la société s'imprègne du rôle social de ces emplois. Les grilles salariales pourraient instaurer ce critère d'utilité commune, comme le propose Anousheh Kervar, déléguée du Gouvernement français auprès de l'OIT.

On peut aussi imaginer que les entreprises se fixent comme raison sociale une mission d'intérêt général comme raison sociale : cette mission pourrait tenir à l'écologie ou à l'inclusion sociale. En ce sens, il faut bien entendu encourager l'économie inclusive et le développement de la responsabilité sociale des entreprises. Comme le déclarait Bénédicte Faivre-Tavignot, professeure affiliée à HEC Paris, et marraine du Manifeste, il faut parvenir à concilier le "doing well and good" que l'on pourrait traduire en français par "faire bien et faire du bien". Ce nouveau paradigme doit orienter nos sociétés vers plus d'équité et d'inclusion. Un procédé innovant à même de résoudre des problématiques transversales, touchant aux inégalités sociales ou à la transition écologique en parvenant à une finalité impactante et vertueuse. Si des bénéfices doivent bien entendu être dégagés de ce business, ceux-là doivent être réinvestis, pour pérenniser les effets positifs sur la société et faire vivre l'esprit de communauté. Chacun peut, et doit alors devenir acteur de l'économie inclusive, une société fondée sur l'interdépendance entre ses individus. Si l'on contribue au bien-être de la société, on reçoit aussi ses bienfaits, dans une relation symbiotique.

L'économie inclusive est devenue une priorité politique internationale, et ce, notamment, depuis le sommet du G7 qui s'est tenu en août 2019 à Biarritz, autour de la thématique "Fighting inequalities". Une grande initiative rassemblant plusieurs firmes multinationales, intitulée Business for Inclusive Growth (B4IG), et dirigée par Danone y a été formée. L'économie inclusive s'inscrit dans le prolongement du développement durable que le rapport Brundtland de 1987 a réussi à placer au coeur de l'agenda international : nous sommes convaincus que l'économie inclusive peut parcourir le même chemin. Elle le doit. Cet avènement de l'économie inclusive nécessite un changement de paradigme, et que la préoccupation de chacun se tourne vers celle de tous.

Les recommandations de Briann Hill, professeur à HEC Paris sont intéressantes. Il recommande d'intégrer le coût social des externalités dans le prix des biens et des services afin d'informer le public de ce coût. La fourniture plus précise de la réalité des inégalités sous-jacentes à la fabrication d'un produit vise à consommer différemment, et à encourager les entreprises promouvant l'économie inclusive et la lutte contre les inégalités. On peut penser à des symboles ou étiquettes qui se placeraient sur les produits. Si contraindre les entreprises à faire cela est utopique, on peut créer une application mobile évaluant le coût social, le coût écologique, et le coût sanitaire pour le consommateur. Nous ne croyons pas à la pression négative. La mutation que nous prônons doit être progressive et inclure tous les acteurs de la société. Il faut permettre un accès élargi au coût social dans une logique de transparence et instaurer une forme de pression positive pour que les entreprises partagent ces informations, pour le bien-être de la société.

La question de la démocratie sociale se posera aussi, afin de garantir une meilleure implication des salariés dans les stratégies des entreprises, et d'imaginer un destin commun autour d'ambitions partagées entre les salariés et leur entreprise. Nous pensons qu'il faut réfléchir à la rénover. Les enjeux tenant au partage des droits de propriété au sein de l'entreprise est à résoudre, mais notre culture syndicale nous contraint. L'Allemagne, par exemple accorde la moitié des votes dans les conseils d'administration de ses entreprises aux salariés. Les collectivités locales peuvent détenir des parts dans celles-ci. Notre culture politique est tout à fait différente. En France, l'État a eu un rôle premier dans les réformes sociales, là où l'État allemand était moins présent. Aujourd'hui, seuls 8 % des salariés sont syndiqués. Mais nous devons réfléchir à de nouveaux modes de participation et de conciliation des salariés.

Enfin, les enjeux tenant à la redistribution des richesses sera tout aussi important. Elle doit être, dans la lignée du consentement à l'impôt, le prolongement des idéaux solidaires qui animent notre société. Chacun doit avoir le sentiment de participer, à la hauteur de ses moyens, à la construction du monde de demain, au profit de l'intérêt général. Pour atteindre cet objectif, nous pensons que la fiscalité ne doit toutefois pas être confiscatoire, mais plus progressive. En ce sens, nous ne souhaitons pas le rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune, que le Gouvernement a supprimé en 2017. Nous pensons toutefois que l'impôt sur le revenu doit être doté d'une tranche supplémentaire, et que les classes moyennes participent aussi à l'effort fiscal qu'appelle la crise. Un impôt européen pourrait aussi voir le jour : c'est ce que proposent les deux économistes français, Gabriel Zucman et Emmanuel Saez. Il s'agirait d'un impôt sur la fortune européen, sur le modèle de ce qu'a mis en place l'Allemagne au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Il consisterait en une taxe sur le patrimoine net du premier centile selon un taux marginal progressif, touchant 330 milliardaires européens. Au final, c'est presque 1 % du PIB européen qui pourrait être levé. L'enjeu est aussi procédural ; mais inventer une fiscalité européenne permettrait de voir rejaiillir l'idée de solidarité inhérente à l'Union.

Aussi, nous souhaitons que soit mise en place une taxe sur les géants du numérique, que l'UE a récemment abandonnée. Aujourd'hui, les GAFAM représentent près de 4 fois la valeurs des entreprises du CAC40.

Bâtir une société du bien-être et du soin mutuel.

Les inégalités sont multidimensionnelles et cumulatives. La fragmentation culturelle et les inégalités subies dans le monde professionnel ont un impact puissant et destructeur sur les conditions de vie d'un grand nombre de nos concitoyens. Différentes catégories souffrent au quotidien de conditions d'existence déplorables, et intolérables. En premier lieu les étudiants, les personnes âgées, mais aussi les personnes souffrant de handicap. Un nombre trop important de nos concitoyens vit isolé et souffre de ce mal silencieux. Nous devons garantir à chacun la dignité de son existence, et garantir le bien-être au quotidien pour que la solidarité et une éthique de l'interdépendance et de la bienveillance ressurgissent et triomphent. En ce sens, nous souhaitons promouvoir une société de l'engagement de tous pour parvenir à cette sérénité collective. Il faudra aussi rénover les logements, et apporter des garanties supplémentaires pour assurer leur confort et leur décence.

Des populations diverses souffrent de conditions de vie nuisibles et dangereuses.

Les étudiants vivent silencieusement en danger, dans des conditions souvent alarmantes. Le 8 novembre 2019, un étudiant de 22 ans s'immole par le feu devant le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Lyon, un geste de détresse provoqué par ses difficultés financières.²⁵ Le drame permet alors de lever le voile sur les conditions de vie de plus en plus difficiles des étudiants.

Loin d'être anecdotique, la pression financière est ainsi le lot de nombreux étudiants. Selon la dernière enquête "Conditions de vie des étudiants" réalisée en 2016 par l'Observatoire national de la vie étudiante, près d'un étudiant sur quatre déclare souffrir des difficultés financières. Dans le même temps, moins d'un étudiant sur deux (45 %) déclare avoir assez d'argent pour couvrir ses besoins mensuels. D'autres chiffres publiés par l'étude témoignent également de la situation financière délicate des étudiants ; 30 % d'entre eux déclarent avoir eu au moins un découvert à la banque dans l'année et plus d'un sur deux a dû se restreindre au moins une fois durant l'année en raison de ses difficultés financières.²⁶

Les difficultés financières des étudiants sont parfois telles qu'un étudiant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en France. Selon l'enquête "Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2016" réalisée en 2018 par l'Insee, 20,8% des étudiants se situent sous le seuil de pauvreté (60% du revenu médian) contre 12,8% de l'ensemble de la population.²⁷ C'est plus que lors du rapport d'évaluation de la deuxième année de mise en oeuvre du Plan contre la pauvreté et pour l'inclusion remis en janvier 2015 par F. Chérèque au Premier ministre M. Valls. Pour les étudiants, le taux de pauvreté affiché y était alors de 18,9% en 2011 et de 19,1% en 2012.²⁸

La pression financière subie par les étudiants explique que près d'un sur deux (46 %) travaille et dans près de 20% des cas, l'activité est concurrente des études, c'est-à-dire non liée à ces dernières, exercée au moins à mi-temps et pendant plus de six mois l'année. Chez les étudiants qui travaillent, cette activité leur est indispensable pour vivre dans la majorité des cas (54 %) bien qu'elle soit une source de tension nerveuse (33,5 %) et ait un impact négatif sur leurs résultats (17,7 %).²⁹ Sur ce dernier point, l'Insee en 2009 avait d'ailleurs analysé l'impact du travail salarié sur la réussite des études pour conclure que "l'occupation d'un emploi régulier réduit significativement la probabilité de réussite à l'examen de fin d'année universitaire. S'ils ne travaillaient pas, les étudiants salariés auraient une probabilité plus élevée de 43 points de réussir leur année".³⁰ Que penser de l'égalité des chances lorsque certains étudiants doivent mettre en jeu leur réussite faute de moyens ?

Lorsque des étudiants n'arrivent plus à subvenir à leurs besoins malgré leur travail parallèle, certains se voient emprunter des chemins dangereux pour économiser leur temps de travail tout en continuant à gagner de l'argent. C'est pour certains la prostitution qui leur permet de continuer leurs études. Loin d'être une pratique marginale, la prostitution étudiante concernerait en France environ 50 000 jeunes selon le syndicat Sud Étudiant.

Les difficultés pour se loger sont également présentes : pour plus de 2,7 millions d'étudiants, la France ne compte que 175 000 lits publics³¹. Une situation qui explique que 16 % des étudiants ont déjà eu des problèmes pour trouver un logement.³² Parmi ceux qui n'ont pas accès au logement étudiant, un tiers vit chez ses parents, 22,9 % sont en location seule et 21,7 % en location à plusieurs³³ (couple ou colocation). Le fait ou non d'habiter chez les parents est une cause d'inégalité puisque la

décohabitation engendre souvent des frais importants avec en premier lieu, le loyer, qui représente en moyenne 50 % des frais de vie courante d'un étudiant. Les places en cité universitaire étant chères, ceux qui ont quitté le foyer doivent donc trouver à se loger dans le parc privé, beaucoup plus onéreux. Avec la crise du logement actuelle couplée à la croissance des loyers (selon le rapport de la Fédération des associations générales étudiantes, les loyers payés par les étudiants ont augmenté de 3,4 % sur l'année 2019)³⁴, l'inégalité se joue entre ceux que les parents peuvent aider et les autres.

Les difficultés rencontrées par les étudiants expliquent que cette catégorie de la population a souvent recours aux allocations sociales. En effet, selon les chiffres le ministère de l'Enseignement supérieur ce sont 730 000 étudiants qui durant l'année 2017-2018 sont concernés et ont reçu au moins une aide financière, soit 39,3 % des étudiants. Un chiffre en forte hausse ces dernières années puisqu'il était par exemple de 30,2 % en 2015. Ces chiffres sont tout de même à mettre en perspective : pour un tiers des boursiers, c'est à l'échelon "Obis" soit la simple gratuité des frais d'inscriptions à l'université. Les autres perçoivent pour la grande majorité entre 100 et 500 euros par mois de septembre à juin.³⁵ Chez nos voisins européens, les contrastes sont marquées : l'Italie compte 11 % d'étudiants boursiers alors qu'ils sont 87 % en Suède. La différence s'explique par les conditions d'attribution : si les critères sociaux ou le mérite priment en Italie comme en France, en Suède les bourses sont universelles.³⁶

Les études montrent que près de 20 % des étudiants présentent des "signes de détresse psychologique". Ils sont aussi 15 % à présenter les différents critères cliniques d'un épisode dépressif (contre environ 8 % dans l'ensemble de la population) et un peu plus de 8 % à avoir pensé à se suicider (contre un peu plus de 3 % dans l'ensemble de la population). Ce n'est pas pour autant qu'ils consultent : un tiers des étudiants déclare avoir renoncé à des soins ou des examens médicaux pour des raisons financières et par manque de temps dans 47 % des cas.³⁷

La question de la précarité étudiante n'a jamais été autant d'actualité que pendant la crise du coronavirus. En effet, la pandémie n'a fait qu'accentuer la misère des étudiants. Ainsi, 10% des étudiants ont perdu leur emploi du fait du Covid-19³⁸. Privés du salaire qui leur permettait de vivre dignement, certains ont dû par exemple compter sur les distributions d'aide alimentaire³⁹. Pendant le confinement, les étudiants ont également pu être assignés à résidence dans des logements souvent exigus⁴⁰ voire insalubres⁴¹ et parfois loin de leurs familles, situation évidemment vectrice d'angoisses.

S'ajoute à cela la fermeture des établissements qui oblige ces derniers à revoir leur méthodes d'enseignement qui deviennent à distance et à adapter leurs examens⁴² (devoirs à la maison, partiels en ligne, etc.). Là encore, tous les étudiants ne sont pas logés à la même enseigne et ne peuvent tous accéder à une éducation de qualité, soit parce que tous les établissements ne parviennent pas à assurer la continuité pédagogique, soit parce que les étudiants manquent des moyens pour suivre leurs cours (pas d'accès fiable à Internet, matériel informatique obsolète, etc.). Loin de jouer son rôle d'ascenseur social, l'école devient ainsi un lieu où se creusent encore les inégalités.

Les personnes souffrant de handicap, et les personnes âgées souffrent aussi souvent d'isolement social, que le Conseil économique, social et environnemental (Cese) définit de la façon suivante : "une situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger. Les relations d'une qualité insuffisante sont celles qui produisent un déni de reconnaissance, un déficit de sécurité et une partici-

pation empêchée. Le risque de cette situation tient au fait que l'isolement prive de certaines ressources impératives pour se constituer en tant que personne et accéder aux soins élémentaires et à la vie sociale."⁴³

Le handicap est aussi un mal qui touche un nombre considérable de citoyens, souvent silencieux ou inaudibles . Aujourd'hui, il touche 12 millions de personnes en France, soit une personne sur six⁴⁴. L'éventail des handicaps est large et même s'il concerne une partie considérable de la population, le handicap reste une cause majeure d'exclusion de la vie en société. En 2018, selon un rapport de la Fondation de France, 12 % des personnes qui déclarent un handicap ou une maladie chronique ou de longue durée sont isolées. Selon le même rapport, un tiers des personnes souffrant de maladies chroniques ou d'un handicap déclare se sentir isolé, ou encore ressentir la crainte d'une méfiance. Effectivement, être touché par un handicap engage dans de nombreux cas une exclusion sociale, familiale et/ou professionnelle. Certains sont d'autant plus mis à l'écart quand ils n'osent contacter des membres de leur entourage par crainte d'être un poids pour eux. La moitié des personnes isolées déclarent ainsi limiter « souvent » et « de temps en temps » les contacts avec les proches (famille et amis) selon les recherches de la Fondation de France. Demander de l'aide n'est donc pas une démarche neutre.

Il apparaît que la société peine à prendre en charge l'inclusion de ces personnes handicapées, pourtant le législateur s'est saisi de cette problématique à plusieurs reprises (loi de 1975 et de 2005). Tout employeur de plus de 20 salariés doit respecter le quota d'emploi de 6 % de personnes en situation de handicap. L'obligation d'emploi concerne tous les salariés du secteur privé ou public, quelle que soit la nature du contrat. Si l'employeur ne respecte pas ces règles, il doit verser une contribution annuelle. Malgré des plans d'actions successifs et cette obligation d'emploi, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est de 18 %, soit plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale. (source : service publique et ocirp).

Les obstacles que rencontrent les personnes touchées par le handicap sont encore trop nombreux et conséquents. De nombreuses initiatives lancent un cri d'alarme et dénoncent des aides publiques trop faibles, et un manque d'adaptation de la société. La crise sanitaire n'a fait qu'empirer leur situation. Sans visite possible à cause du confinement, sans intégration sociale ni professionnelle, comment assurer aux personnes touchées par le handicap de garantir une vie digne, permettre l'autonomie de chacun et assurer le respect des droits fondamentaux ?

La déclaration du Président de la République, autorisant un assouplissement des règles du confinement pour les autistes montre bien l'impératif politique de ce sujet, de haute tension. Mais de nombreux progrès restent encore à faire dans le respect des libertés et des droits fondamentaux, l'accès à la cité, l'accès à l'emploi et à l'éducation, la reconnaissance d'une protection sociale réelle et la garantie d'une vie sociale et familiale épanouie.

Outre la précarité étudiante, et les difficultés liées au handicap, la transition démographique est un défi que notre génération devra traiter avec attention.

L'espérance de vie à la naissance a très fortement augmenté depuis 1947 pour atteindre, en 2017, 85,3 ans pour les femmes et 79,5 ans pour les hommes.⁴⁵ Nous vivons donc de plus en plus longtemps mais cela ne veut pas forcément dire que l'on vit mieux.

La grande solitude toucherait ainsi 10% de la population française soit 5,5 millions de personnes ce qui fait de la France le 3ème pays d'Europe le plus touché par cette problématique.⁴⁶ Si l'isolement touche tous les âges, il est encore plus prévalent chez les seniors : parmi les plus de 75 ans, ce sont aujourd'hui 1 personne sur 4 soit 1,5 million de personnes qui vivent dans une solitude qu'elles n'ont pas choisie. Une statistique en augmentation puisqu'elles étaient 16% en 2010⁴⁷. Que les personnes âgées soient isolées du cercle familial, amical, de leur voisinage ou des réseaux associatifs, l'isolement est toujours le symptôme d'une société au tissu social affaibli.

L'isolement et la solitude ne sont certes pas des maladies au sens habituel du terme mais pourtant, elles font souffrir et tuent⁴⁸. En effet, l'isolement social chez les personnes âgées peut comporter des risques pour la santé, mentale comme physique allant jusqu'à être une cause de mortalité précoce⁴⁹. La solitude peut notamment causer des troubles cognitifs et le stress qui lui est associé peut également être à l'origine de risques cardiovasculaires, de malnutrition, ou de diabète par exemple.⁵⁰ Parce qu'une vie sociale riche et dynamique est un moyen de prévenir les maladies liées à l'âge et de rester en bonne santé longtemps, la lutte contre l'isolement des personnes âgées est devenu non seulement un enjeu de cohésion sociale, mais aussi de santé publique.

Les causes de l'isolement des personnes âgées sont multiples. La perte du conjoint, la séparation, le départ des enfants du domicile, la distance géographique, comme le fait de ne plus travailler sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à la solitude des seniors.⁵¹ Dans ces cas, les sorties et les contacts avec la société se font plus rares et l'isolement s'installe progressivement. Notons également qu'un lien existe entre précarité financière et isolement social : plus les revenus sont faibles, moins les contacts avec la société sont nombreux. Il s'agit là d'un cercle pervers car la pauvreté entraîne un risque d'isolement social tandis que la solitude renforce la précarisation financière⁵² ; un état de fait qui pose naturellement la question du minimum vieillesse.

La perte d'autonomie peut aussi coïncider avec la problématique de l'isolement social. En effet, l'âge avancé des personnes entraîne souvent des ennuis de santé qui peuvent engendrer la dépendance. Les problèmes physiques qui les empêchent de bouger, les problèmes visuels ou auditifs, la perte progressive d'autonomie font que beaucoup de seniors ne peuvent prendre soin d'eux sans dépendre d'autrui. L'existence de certaines maladies liées à l'âge telles que Parkinson ou Alzheimer en particulier, renforcent la dépendance. En effet, les personnes atteintes peuvent par exemple être sujettes à des altérations de la mémoire ou être dans l'incapacité physique de se lever ou de manger seules, une situation qui les obligent à avoir besoin de l'aide des autres. Aujourd'hui, si la France compte près de 2,5 millions de personnes âgées en perte d'autonomie, les projections tablent sur une augmentation de plus de 60% d'ici à 2050 : qu'en est-il du financement ?

Comme pour toutes les inégalités, l'épidémie souligne ce qui existait déjà. D'abord, on constate que les seniors sont parmi ceux qui sont le plus sévèrement touchés par la nouvelle maladie. Ainsi, en France, plus de deux décès sur trois, et une hospitalisation sur deux, concernent des personnes d'au moins 75 ans⁵³. Près de la moitié des décès liés au coronavirus concerne d'ailleurs les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)⁵⁴.

Ensuite, la gestion même de la crise sanitaire a accentué la fragilité de cette catégorie de la population. Si la période de confinement a été une source de stress et de solitude pour beaucoup, les personnes en EHPAD ont subi la peine supplémentaire de vivre dans des logements peu qualitatifs : 23 % des Ehpad n'ont pas été rénovés depuis 25 ans⁵⁵. De même, l'interdiction des visites en résidences a notamment aggravé les situations d'isolement social chez les personnes âgées. La mesure n'a pourtant pas empêché les milliers de morts au sein de ces établissements, en particulier parce que ces derniers ont du mal à identifier et à comptabiliser les résidents touchés par le virus⁵⁶. Face à une exigence de santé publique et à la lumière du vieillissement de la population, il apparaît essentiel d'aborder la question de la dignité des personnes âgées.

Si de trop nombreux étudiants vivent dans une situation de précarité dangereuse et nuisible, et que les personnes souffrant de handicap, et les seniors sont victimes d'un isolement néfaste, la crise du logement, elle, concerne le corps social, sans distinction aucune. Ce sont plus de quatre millions de personnes qui souffrent du mal-logement ou d'absence de logement.

Depuis le début de la décennie 2000, le prix de l'immobilier dans l'Hexagone n'a cessé de progresser, aboutissant à un doublement moyen des prix de l'immobilier.

Aujourd'hui, c'est 6 à 7 millions de Français qui ont du mal à payer leur logement selon une recherche de l'IRES. 5 732 000 personnes consacrent plus de 35 % de leurs revenus à leurs dépenses de logement, ne leur laissant pour vivre qu'un revenu inférieur à 65 % du seuil de pauvreté (étude menée par la Fondation de l'abbé Pierre en 2016). Les efforts financiers excessifs pour payer son logement touchent davantage les plus démunis. Michèle Lelièvre et Nathan Rémila l'expliquent de la manière suivante dans une étude de la DREES (la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques ; direction de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux), publiée en mars 2018 "Quelle que soit la catégorie de niveau de vie, la consommation pré-engagée est constituée en majorité de loyers et de charges (57 % pour l'ensemble des ménages). Ce poste représente les deux tiers de la consommation préengagée des ménages pauvres mais à peine plus de la moitié de celle des populations aisées, plus souvent propriétaires ou accédants à la propriété de leur logement."

La propriété privée est une des valeurs les plus importantes que la Déclaration des droits de l'Homme consacre en son article 17. La dignité humaine s'accomplit si l'Homme est propriétaire de son bien. Mais cet idéal n'est que trop peu accessible pour les catégories populaires et les classes moyennes, puisqu'aujourd'hui c'est 73 % des hauts revenus qui sont propriétaires (62 % en 1990) contre 31 % pour les bas revenus (51 % en 1990), selon une étude du CREDOC.

L'incohérence de la situation immobilière porte préjudice aux plus démunis et les dirige vers des solutions de mal-logement ou, dans les situations les plus dramatiques, à une privation de logement. Entre 2001 et 2012, le nombre de personnes sans domicile a augmenté de 50 %, mettant 143 000 personnes à la rue (22ème rapport du mal-logement de l'abbé-Pierre).

Les logements sont aussi parfois des lieux de surpeuplement. En 2016, plus de 5 millions de Français, soit 8,2 % de la population hors Mayotte, vivent dans un logement suroccupé selon l'Insee. Aujourd'hui, 934 000 personnes vivent en surpeuplement dit « accentué » (lorsqu'il manque deux

pièces ou plus par rapport à la norme de peuplement). Les personnes en surpeuplement accentué sont de plus en plus nombreuses, alors que la tendance depuis des décennies était plutôt à la baisse : + 17 % entre 2006 et 2013 pour le surpeuplement accentué et + 6 % pour le surpeuplement modéré (lorsqu'il manque une pièce par rapport au besoin d'intimité du besoin du ménage).

Selon, le communiqué de presse de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique en janvier 2020, c'est près de 7 millions de personnes pauvres et modestes qui sont touchées par la précarité énergétique, au sens économique, en France en 2018. Au cours de l'hiver 2018-2019, 15 % des ménages français ont souffert d'une sensation de froid chez eux, selon l'indicateur du froid ressenti du médiateur national de l'énergie. L'une des principales raisons de cet inconfort est une mauvaise isolation des logements (41 %). Mais il y a aussi les défaillances techniques de l'équipement de chauffage (panne 24 %), une installation insuffisante (20 %) et / ou encore une limitation de la consommation pour des raisons financières (7 %).

Ces conditions mènent à des problèmes sanitaires. La précarité énergétique conduit de nombreux ménages à utiliser des chauffages inadaptés, avec un risque d'intoxication au monoxyde de carbone, éventuellement accentué par l'absence d'aération. Dans des foyers victimes de la précarité énergétique, on observe fréquemment un phénomène de condensation et l'apparition de moisissures. Plusieurs épidémiologistes ont déclaré que la présence de moisissure provoquait de l'asthme ou de symptômes respiratoires. L'humidité du logement accroît le risque d'intoxication au plomb contenu dans les peintures. Selon une étude en 2013 de la fondation Abbé Pierre, 48 % des adultes souffrent de migraines à cause de leur logement insalubre. Les enfants souffrent à 29,8 % de sifflements respiratoires. De ces habitats dégradés naissent aussi les allergies, les inflammations de la peau et des muqueuses (eczéma), des infections pulmonaires... Les professionnels de santé repèrent aussi l'impact de l'habitat indigne sur le bien être et l'état psychique des ménages : troubles du sommeil, troubles de l'humeur (tristesse, colère, perte d'énergie, etc.), stress, anxiété et dépression, dévalorisation sociale et dégradation de l'image de soi, troubles du comportement...

A fortiori, pendant la crise, la question du mal-logement a ressurgi en raison du confinement. Les habitants déjà victimes d'un grave inconfort ont vu pour une partie d'entre eux leur revenus diminuer ou couper. Pendant le confinement, plus d'un tiers des actifs ont vu leurs revenus d'activité baisser, les exposant ainsi à un risque d'expulsion.

De plus, les dépenses se sont accumulées, si l'on prend en compte les hausses de dépenses liées à l'eau, l'électricité, le téléphone, après deux mois passés confinés dans les logements, les ménages s'appauvrissent encore plus selon Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre.

En 2016, on pouvait déjà atteindre le nombre colossal de 15 993 expulsions, un chiffre en hausse de 48 % par rapport à 2006.

Si de nombreuses solutions ont été mises en place par le Gouvernement, elles sont encore insuffisamment protectrices. Malgré de réelles avancées avec la mise en place du plan logement d'abord, des décisions politiques viennent contredire ce progrès : non-actualisation du montant des apl et nouveau mode de calcul défavorable aux plus jeunes notamment ; fin de l'APL accession à la propriété, baisse des aides à la construction de logements sociaux... C'est en somme 3,8 milliards en moins pour le budget du logement en 2020.

Face à cette situation financière et aux conséquences de la crise sanitaire, associations et chercheurs craignent des répercussions colossales sur l'état du logement en France.

Nous proposons de garantir à chacun des conditions de vie dignes, qui soient un préalable à l'épanouissement des individus, dans une société de la confiance.

Il faut rompre avec les malheurs que cause l'isolement, en ce qu'il détruit la sécurité individuelle et empêche la participation de chacun. Nous proposons d'abord d'imaginer une société du bien-être et de l'engagement de tous.

Nous souhaitons instaurer une chaîne vertueuse de bienveillance et du soin réciproque. L'action de chaque citoyen pourrait être commandée par le souci de l'autre. L'attention et la sérénité contribuerait à retrouver une éthique des rapports humains. En effet, il nous apparaît évident que le bien-être de la société toute entière incombe à chacun d'entre nous, qui doit être responsable de veiller sur l'autre : un voisin, un ami, une personne âgée, ou un étudiant en situation de précarité.

En somme, il s'agit de reconnaître la fragilité sociale de chacun, que cette crise a démontrée. Nous sommes convaincus que c'est en posant des mots sur les maux que la bienveillance et le bien-être pourront prospérer dans la société. En acceptant la vulnérabilité de chacun, on redonne une voix à une communauté que l'on entend peu.

En ce sens, nous pensons qu'il faut promouvoir la solidarité intergénérationnelle. Les communes doivent pouvoir encourager l'établissement de contacts entre des jeunes, étudiants, ou actifs, et des personnes âgées en situation d'isolement, des personnes souffrant de handicap, ou des sans-abris. De la sorte, les personnes isolées retrouvent une attention que l'on ne leur accordait plus, et que les jeunes peuvent apprendre de témoignages difficiles, de réalités qu'ils ne connaissent pas, et s'enrichissent de ces rencontres, tout en ayant un impact social positif. Aussi, ces actions, même modestes permettent de donner du sens aux actions de chacun.

Cette société de la solidarité et de la bienveillance doit être permise par une implication plus grande de nos services publics, dont le rôle et les missions doivent être revalorisés. Il s'agit de les concevoir pleinement comme "le patrimoine de ceux qui n'en ont pas", pour reprendre Jean Jaurès. La France pourrait s'inspirer du modèle danois, où les citoyens tissent de nouvelles relations avec le service public, qui retrouve sa vertu première d'accompagnement de la solidarité et de la cohésion nationale, et ce, au plus proche des préoccupations des citoyens.

En allant plus loin, on peut concevoir un service national social, déclinaison du service national universel prôné par Gabriel Attal. Chaque individu, selon un volume horaire spécifique pourrait contribuer à accomplir une action sociale vertueuse. Les communes joueraient un rôle essentiel dans ce projet. Elles pourraient accompagner les enthousiasmes de chacun. Elles auraient aussi pour mission de répertorier les initiatives sociales dans un formulaire centralisé, et de le communiquer aux administrés. Les collectivités pourraient accompagner et faciliter les démarches de telles initiatives : financières, administratives, entre autres.

Ces ambitions s'inscrivent dans le cadre d'une société de l'engagement que nous souhaitons institutionnaliser davantage. L'implication de l'État et des services est essentielle. Mais conjuguée à celle de la société civile, de la force et de la détermination de chacun de nous, elle n'en sera que plus puissante. Nous sommes convaincus que seul ce concours permettra l'avènement d'une telle solidarité nationale.

En ce sens, nous proposons de nous appuyer sur les fondements de l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle constitue un atout pour nos sociétés : ce secteur représente à lui seul près de 10% du PIB et près de 13% des emplois privés dans près de 165 000 entreprises. En plus, elle regroupe plus de 12 millions de bénévoles, soit un actif sur trois⁵⁷. Nous sommes convaincus que l'économie sociale et solidaire est un ciment républicain qui permet d'apporter des solutions innovantes et dynamiques à des besoins sociaux que la puissance publique ne peut résoudre seule. Ce complément des politiques publiques est en phase avec notre désir d'impliquer tous les acteurs de la société dans le cadre d'une action collective.

Nous souhaitons faire converger les entreprises, les associations, les services de l'État et les collectivités territoriales à son service. On pourrait envisager la création d'un grand ministère de l'innovation et de la cohésion sociale qui répondrait à ces impératifs. Nous devons financer et encourager les circuits courts de l'ESS, afin de créer un échange économique vertueux qui favorise le lien social, la coopération, la transparence, et l'équité entre les acteurs.

La dynamique qu'il nous appartient d'insuffler doit s'ancrer dans des mouvements européens ; le Fonds social européen et le Fonds européen de développement régional y contribuent.

Ainsi, un nouveau tissu social riche et interconnecté, un environnement vertueux et bénéfique au service du bien commun pourrait émerger.

Toutefois, ces actions, si elles sont nécessaires, pour recréer une ambiance bienveillante et solidaire générale au sein de la société, ne sont pas suffisantes. Nous devons imaginer de nouvelles solutions qui s'adaptent aux besoins spécifiques des différents publics concernés.

Ces mesures doivent d'abord concerner nos aînés.

Nous pensons qu'il faut encourager la prise d'initiative des jeunes retraités. Le passage de la vie active à la retraite est souvent un choc. La société mérite de bénéficier de l'expérience de ses aînés, dont l'engagement doit être valorisé et promu.

Aussi, la transition démographique et le vieillissement de la population doit être un enjeu du XXI^{ème} siècle. Il faut garantir à chaque personne à la retraite le droit de pouvoir vivre chez soi et de vieillir chez soi dans de bonnes conditions. Il faut donc moderniser les logements et les rendre plus simples à vivre.

Il faut aussi promouvoir la cohabitation, qui peut être un moyen intéressant et efficace de satisfaire le bien-être de toutes les générations. Elle permet de retisser du lien social, de se procurer des logements moins chers. L'idée d'une cohabitation intergénérationnelle peut aussi être généralisée à d'autres publics, les personnes souffrant de handicap ou les sans-abris.

Nous devons sortir du système binaire qui oppose les structures d'accueil médico-sociales et le maintien à domicile. Il faut donc encourager la création de nouvelles structures d'accueil, fournissant des services complets et de qualité, et ce dans une visée sociale. Si des établissements de la sorte existent, il sont souvent chers, et empêchent les seniors les plus modestes de bénéficier du confort qu'ils méritent. Nous devons rendre de telles initiatives accessibles au plus grand nombre.

Les politiques en matière de prévention sanitaire doivent être élargies et systématisées, pour qu'un nombre toujours plus grand de personnes âgées puisse y avoir accès.

Le développement de l'intelligence artificielle concernera bientôt les soins prodigués directement à la personne, qui seront même généralisés. Il faut adapter ces soins aux besoins des personnes âgées, et former les personnels soignants pour qu'ils puissent se concentrer davantage sur les rapports humains.

Les personnes âgées doivent avoir accès à chacun des services et biens que propose la ville sans difficulté. Notre organisation urbaine doit s'adapter aux besoins des personnes âgées. Mais tous les seniors n'habitent pas la ville. Il faut donc aussi accompagner la transition vers le grand âge de ceux qui ne vivent pas au sein de villes.

Un nombre encore trop important de citoyens vit dans des conditions déplorables, dans des logements qui contreviennent à la dignité humaine. Nous devons agir.

Pour lutter contre les passoires énergétiques, il faut établir de nouvelles normes qui permettent de garantir un isolement phonique, énergétique plus exigeant. Il est urgent de financer les travaux de réadaptation et de mise aux normes de ces logements (et bien-sûr aller dans le sens de la transition énergétique : rénovation thermique...). La rénovation énergétique des logements doit atteindre l'objectif fixé en 2010 de 75 000 (meilleur résultat en 2018 de 60 000).

Nous croyons aussi qu'il faut mettre en place des actions dissuasives contre les propriétaires qui louent des logements insalubres. Les sanctions pénales déjà existantes doivent être plus importantes. Il en va de la morale humaine de lutter contre les logements indignes. Puisque le pouvoir de décision relève, selon la nature des mesures envisagées, du préfet (insalubrité et saturnisme, etc.), du maire agissant au nom de l'État (police des équipements communs des immeubles collectifs d'habitation) ou du maire agissant au nom de la commune (péril, etc.) il faut donc exiger auprès d'eux d'augmenter le nombre de travaux et de remise en état de ces bâtiments. Pour ce faire, il est nécessaire par conséquent d'améliorer et d'initier davantage d'enquêtes sur l'état des logements. Nous devons mettre en place la sensibilisation auprès des travailleurs sociaux pour accompagner le repérage de ces logements. Seulement 15 à 20% des travaux de rénovation sont menés suite à un signalement personnel⁵⁸. Il faut prendre en compte la variable humaine et la sensibilité de chacun. Il n'est en rien évident que les ménages soient disposés à engager ces travaux. Il faut que le législateur prévoit de nouvelles mesures plus larges afin de soutenir l'effectivité de ces pouvoirs. Ces mesures doivent pouvoir donner lieu à la réallocation des familles. Si les familles demeurent les premières bénéficiaires de tels aménagements, il faut les encourager à signaler la vétusté de leurs biens. Il en va de l'intérêt de ces familles et de l'intérêt général.

Si cet engagement est difficile à concrétiser, nous pouvons penser à consacrer au niveau législatif ou constitutionnel le “droit à un logement digne et décent” comme une composante essentielle de la dignité humaine, que l’article 3 de la Cour européenne des droits de l’homme (CEDH) consacre et que la jurisprudence du Conseil d’État rappelle régulièrement. Il est notamment envisageable que l’État paie l’hôtel dans des cas extrêmes pour éviter que des familles se retrouvent à la rue ou dans des situations de logement qui les mette en danger. Il faut pouvoir venir en aide aux plus démunis avant qu’ils ne basculent dans une situation inhumaine, comme celle de ne plus pouvoir se loger. Durant la crise du Coronavirus, nous avons bien vu un élan de solidarité de la part des citoyens, ainsi que des aides de l’Etat pour venir en aide aux sans-abri. Même si la crise touche à sa fin, la situation dramatique de ces personnes est toujours bien présente, nous ne pouvons tolérer d’avoir “un retour à la normal” et de continuer à faire preuve d’aussi peu de solidarité. Nous souhaitons proposer de faire un audit des logements vides pour y loger des SDF. Il serait aussi envisageable d’augmenter le nombre d’attribution de logements sociaux aux personnes sans domicile. Dans ce même élan il nous paraît essentiel de réguler les marchés et encadrer les prix des loyers qui grimpent au détriment des personnes les plus démunies.

Aussi, il faut agir pour la qualité de vie des personnes vivant en HLM : selon le Gouvernement, près d’un ménage sur cinq est logé dans un logement social. Dans le même temps, le taux de succès d’obtenir un logement social est de 22 %. Nous devons soutenir la construction de logements sociaux, en revalorisant les aides proposées aux bailleurs sociaux. Il faut aussi lancer une réflexion globale sur la vocation que doivent occuper les logements sociaux et sur leurs critères d’éligibilité.

Nous aimerions engager une réflexion autour de l’urbanisme dans l’objectif de créer des secteurs géographiques de mixité sociale plus développés. Nous voulons éviter une mise à l’écart, en périphérie des villes notamment, des logements sociaux. Cette mixité sociale doit être appréhendée à toutes les échelles, et cette révolution doit être d’une envergure comparable aux ambitions du Baron Haussmann sous le Second Empire.

Nous voulons aussi adapter le parc social aux évolutions de la société. Entre 1962 et aujourd’hui, nous sommes passés de 3 personnes par ménage à 2,2. Les personnes vivant seules ne doivent pas subir une précarité due au logement.

Il est urgent aussi de mener des politiques de rénovation urbaine dans les QPV (Quartier prioritaire de la politique de la ville). Dans cette même lignée, nous pensons qu’il serait pertinent de plafonner les loyers dans certains quartiers. Une mesure qui ne coûte rien aux finances publiques et qui doit donc être encouragée.

Le confinement a permis une remise en question de nos modes de vie. Certains ont réalisé l’intérêt et le plaisir de vivre hors des villes. La vie en ville ne correspondant plus à un idéal, une grande partie de la population souhaite réinvestir les campagnes. Pour encourager cette réappropriation des territoires, il faut rénover les architectures qui sont fragiles pour y abriter des habitants. Il est ainsi nécessaire également d’améliorer la mobilité sur les territoires ruraux. Pour encourager ce mouvement de population il faut rendre facile l’accessibilité aux services de la vie quotidienne. Nous soulignons donc l’importance de repenser la cartographie, la gestion, et le nombre des transports en communs dans les zones dites peu denses, afin de permettre à tous de se déplacer sans voiture.

Comme évoqué dans la partie environnement du Manifeste, les grandes villes françaises manquent d'espaces verts et de zones encourageant la mixité sociale. L'agriculture urbaine est un moyen de valoriser les communs et d'encourager le contact des habitants. Ces fermes urbaines permettent notamment aux habitants de renouer avec le travail de la main et de la terre.

La nécessité de repenser les indicateurs de mesure de la richesse

Nous ambitionnons d'inventer une nouvelle cohésion sociale orientée autour du bien-être et de l'épanouissement de chacun. Un préalable à cette nouvelle ère résidera dans la capacité de nos sociétés à mesurer l'effectivité de ces objectifs. Nous devons donc être capables de mesurer le bien-être de nos sociétés à l'aide de nouveaux critères.

Le PIB (Produit Intérieur Brut) mesure la richesse qu'un État produit dans une période donnée, en général un an. Sa croissance est considérée comme une mesure de la santé économique d'un pays. C'est par le PIB que nous interprétons le monde et pilotons nos actions individuelles et publiques. Cet indicateur qui règne en déterminant la conduite de toutes nos politiques semble être accepté partout, dans chaque pays, et chaque continent, à tel point que certains autres indicateurs semblent nous échapper.

Au dernier trimestre 2019, en France, la baisse du PIB avait été de 0,1 %. Avec une chute de 5,8 % de son PIB au premier trimestre 2020, les six mois requis sont donc atteints et la France est officiellement entrée en récession.⁵⁹ Bien qu'élaborer des prévisions est un exercice difficile, le FMI (Fonds Monétaire International), dans ses projections pour l'année 2020, estime que le PIB mondial pourrait baisser de 3 % cette année. La crise n'aurait néanmoins pas le même impact dans tous les pays et certaines zones seraient plus affectées que d'autre, notamment l'Europe. Selon les projections, le PIB devrait chuter de 7,5 % pour l'ensemble de la zone euro avec des contractions différentes selon les pays (9,1 % pour l'Italie, 8 % pour l'Espagne, 7 % pour l'Allemagne).⁶⁰ Pour la France, le FMI prévoit une contraction de 7,2 % alors que le Gouvernement français prévoit, de son côté, une chute du PIB "d'au moins 8 %".⁶¹ Cette chute qui alarme les économistes et politiques, préoccupe les citoyens.

Aussi, le PIB est une référence à l'aune de laquelle nous mesurons nos principaux indicateurs économiques. Ainsi, les critères de convergence de Maastricht nous commandent de mesurer le déficit et la dette publique en fonction du PIB. Alors que la situation économique continue de se dégrader, une loi de finance rectificative intervient pour ajuster les prévisions du déficit public, qui pourrait atteindre jusqu'à 11 % du PIB.

Mais cet indicateur est plus qu'imparfait. Il est passé avec le temps d'outil à finalité de l'ensemble des politiques publiques ; sa croissance définissant et déterminant le projet commun.

D'un point de vue économique, il est confronté à plusieurs écueils. Par exemple, non seulement le PIB ne fait pas la distinction entre quantité produite et qualité de la production, mais il ne prend pas non plus en compte le travail non rémunéré.⁶² Quand on sait que partout dans le monde, les femmes assument très majoritairement ce travail non rémunéré, on peut même s'interroger sur le caractère sexiste du PIB.⁶³

Par ailleurs, le PIB est une mesure qui ne se concentre que sur certains critères. Il ne prend en compte que les performances économiques. Que ce soit par son évolution ou par son ratio par habitant, le PIB est une simple mesure globale, une moyenne qui ne permet pas d'appréhender les inégalités sociales ou leurs évolutions par exemple. Car s'il prend en compte les performances économiques, il ignore totalement le facteur humain : Il ne permet pas de suivre par exemple l'évolution des inégalités sociales, n'inclut pas l'indicateur de développement humain (IDH), calculé depuis 1990 par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ; ne prend pas en compte le travail non rémunéré, le bénévolat, l'autoconsommation, le travail au noir, etc.⁶⁴ Or, qu'est-ce qu'un État qui s'enorgueillit d'un PIB croissant mais dans lequel les inégalités se creusent ? C'est un État qui fait passer la santé du PIB devant la santé sociale du pays.

L'inventeur même de cet indicateur, l'économiste et statisticien américain Simon Kuznets, lançait en 1934 devant le congrès américain l'avertissement suivant : « La mesure du revenu national peut difficilement servir à évaluer le bien-être d'une nation ».

À ce titre, Robert Kennedy, candidat à l'investiture démocrate en 1968 a justement pointé cette tension : « Le PIB compte des serrures spéciales pour nos portes et les prisons pour les personnes qui les cassent. Il compte la destruction du séquoia et la perte de notre merveille naturelle dans l'étalement chaotique. Il compte le napalm et compte les ogives nucléaires et les voitures blindées de la police pour combattre les émeutes dans nos villes. Il compte le fusil de Whitman et le couteau de Speck, ainsi que les programmes télévisés qui glorifient la violence afin de vendre des jouets à nos enfants. Pourtant, le produit national brut ne permet pas la santé de nos enfants, la qualité de leur éducation ou la joie de leur jeu. Il ne comprend pas la beauté de notre poésie ou la force de nos mariages, l'intelligence de notre débat public ou l'intégrité de nos fonctionnaires. Il ne mesure ni notre esprit ni notre courage, ni notre sagesse ni notre savoir, ni notre compassion ni notre dévouement à notre pays, il mesure tout en bref, sauf ce qui fait que la vie en vaut la peine. ».

Le début des années 1970 amorce une réflexion sur la finalité de la croissance. En 1972, répondant à une commande du Club de Rome, un think tank basé zurichois composé de chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT) publie *The Limits to Growth*, un rapport modélisant les conséquences possibles du maintien de la croissance économique sur le long terme. Également connu sous le nom de « Rapport Meadows », la publication alerte sur les limites de la croissance qui se fait au détriment du niveau social. Selon ce rapport, une croissance soutenable sur le long terme doit assurer le bien-être collectif, y compris des générations futures sans hypothéquer les ressources disponibles.⁶⁵

Dans le prolongement de ces conclusions essentielles, et remettant en cause l'hybris de la toute-puissante croissance économique plusieurs pistes émergent alors. Certaines cherchent à redéfinir le PIB. Le jeune roi du Bhoutan, lors de son accession au trône en 1972 préconise par exemple la mesure d'un Bonheur national brut (BNB), estimant que les indicateurs traditionnels ne tiennent pas compte du bonheur des individus et favorisent au contraire une croissance sans limite.⁶⁶

En 1990, c'est le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui développe l'indice de développement humain (IDH) permettant d'évaluer le taux de développement humain des pays du monde. Cet indicateur, modifié en 2010, se fonde sur trois critères : l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie⁶⁷. Notons enfin qu'il existe un indice dérivé de l'IDH, le Gender-

related Development Index (GDI), qui prend en compte les disparités liées au genre, soit les différences de situation de vie entre les hommes et les femmes d'un pays.

La crise économique et financière de 2008 voit revenir à la surface les interrogations sur la course à la croissance. Cette année-là, à la demande du Gouvernement français, la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social (CMPEPS), dirigée par Joseph Stiglitz, est établie. Le but de cette commission est de développer une « réflexion sur les moyens d'échapper à une approche trop quantitative, trop comptable de la mesure de nos performances collectives »⁶⁸ et d'élaborer de nouveaux indicateurs de richesse.⁶⁹ La remise en question du PIB vise essentiellement sa validité comme mesure du bien-être social et du développement durable.

Aujourd'hui et alors que la crise sanitaire nous invite à repenser nos institutions et nos méthodes de fonctionnement, il nous appartient résolument de notre manière d'appréhender la santé économique de la France. Comme il détermine la conduite de nos politiques publiques, comment envisager de lutter durablement contre les inégalités à l'aide d'un outil inadapté occultant des réalités multiples mais pourtant essentielles. Les ambitions du monde d'après ne seront que chimériques si nous ne faisons que lui appliquer les outils de celui d'avant.

Aujourd'hui, c'est plusieurs penseurs, économistes, sociologues, philosophes... qui pensent activement à remplacer le PIB par une valeur plus cohérente. Face aux points de PIB que nous serions en train de perdre, nous risquons de chercher à reprendre une croissance fortement émettrice de CO₂. Selon Dominique Meda par exemple (philosophe et sociologue de l'Université Paris Dauphine – PSL, directrice de l'Institut de Recherche interdisciplinaire en Sciences sociales), si aujourd'hui le PIB est une « grammaire universelle » qui nous permet d'interpréter le monde et de piloter nos actions, d'autres indicateurs pourraient produire la grammaire d'une autre société, comme l'empreinte carbone et l'indice de santé sociale (indice synthétique dans lequel on trouve un certain nombre de dimensions comme les inégalités de revenus ou les conditions de travail).

Puisqu'aujourd'hui l'urgence est de ne pas détruire notre environnement dans lequel nous vivons et de retrouver une justice sociale, il faudrait adopter un indicateur qui permet de suivre l'évolution des inégalités et celle des dépenses énergétiques.

La cohésion sociale à l'épreuve de nouveaux défis : les transitions numérique et écologique.

Les inégalités sévissent dans nos sociétés, et ce sur différents plans, de telle sorte qu'elles demeurent interdépendantes, et violentes, conduisant à une ségrégation et à un isolement toujours plus forts. Les orientations que nous proposons vont dans le bon sens, mais elles ne suffisent pas. La tâche ne s'arrête pas ici : en effet, la cohésion sociale est encore plus difficile à esquisser qu'elle doit affronter les défis les plus essentiels de notre temps. Nous devons répondre avec détermination aux risques que font peser la révolution numérique et la transition climatique sur notre organisation sociale.

Le contrat social à l'heure du numérique.

La révolution numérique est une révolution industrielle⁷⁰ et culturelle. Elle est d'une ampleur exceptionnelle, et doit en ce sens être comparée aux premières révolutions industrielles, celles de la machine à vapeur de James Watt ou du derrick de pétrole de William Drake. Elle est un atout formidable pour nos sociétés. Le numérique, l'intelligence artificielle, ainsi que le big data, entre autres, emportent des bénéfices incroyables au profit de l'intérêt général. Aujourd'hui, plus de 85 % des Français ont accès au numérique. Naissent alors de nouvelles opportunités : l'accès à l'information est neuf, les relations sociales sont métamorphosées, la culture devient accessible, quand le marché économique rentre dans une nouvelle ère. Ces bénéfices doivent pouvoir profiter à l'intérêt général, avec une ambition publique : le plus possible, chacun devra pouvoir jouir des mêmes opportunités, sans discrimination, pour que le numérique accomplisse un objectif de cohésion.

Si ces apports sont conséquents, il ne faut en aucun cas faire preuve d'angélisme. Comme toutes les ruptures, la révolution numérique a ses gagnants, mais aussi ses perdants. Elle risque de s'effectuer au détriment de certains et de renforcer les inégalités.

En particulier, notre système de production économique va muter. Si Turgot envisageait la loi des rendements décroissants, comme postulat de la microéconomie, Metcalfe défend que "l'utilité d'un réseau est proportionnelle au carré du nombre de ses utilisateurs", l'efficacité d'un tel réseau étant garantie par l'accès en grand nombre de tous les utilisateurs. La numérisation du capitalisme est l'ambition du XXI^e siècle. Les emplois seront structurellement transformés par le numérique, tel que Schumpeter envisageait la "destruction créatrice"⁷¹.

Un des effets de cette révolution est social. Elle met nos sociétés à l'épreuve.

La révolution numérique polarise d'abord l'échelle sociale en l'allongeant. Le numérique pourra d'une part remplacer des emplois manuels, pénibles et précaires. De l'autre, il ne pourra jamais complètement remplacer les emplois décisionnels, de cadre, ou bien ceux où le contact humain est privilégié. Or, cette crise a montré le rôle essentiel qu'ont joué les emplois de la deuxième ligne, que le Président de la République a salués à plusieurs reprises : il s'agit des caissiers, et des routiers, par

exemple, qui ont assuré un fonctionnement minimal mais indispensable de nos sociétés. Ces fonctions sont justement celles qui sont menacées par la mutation numérique.

Plus que notre système économique, le numérique pénètre tous les champs de la vie sociale. Notre État connaît aussi sa révolution numérique, devenant un État plateforme. Les démarches administratives sont toutes en ligne désormais. Or, si l'accès au numérique s'est largement démocratisé ces dernières années, tous n'y ont pas forcément accès. La fracture numérique en France est en effet très sévère. Selon l'UFC Que choisir ?, plus de 13 millions de personnes sont encore privées d'un bon débit internet. Tous les Français n'ayant pas le même accès à internet, ils ne disposent pas des mêmes chances d'accès à différentes opportunités.

Le cas des illettrés est aussi frappant. De plus en plus d'individus sont des "illettrés du numérique", alors que d'autres le parlent couramment. Alors que la technologie pénètre toujours plus durablement nos existences, allant même jusqu'à estomper les frontières entre vie privée et publique, ces exclus du numérique deviennent des exclus sociaux⁷².

Ainsi, nous souhaitons promouvoir une révolution numérique qui soit inclusive. Chaque citoyen, quel que soit son âge, ou sa profession doit être sensibilisé à ces enjeux. En tant que le bouleversement numérique constitue un phénomène social d'ampleur, la société ne peut pas se permettre de laisser les siens de côté.

Nous proposons d'abord de lutter contre l'illectronisme, dès le plus jeune âge, et tout au long de la vie.

Nous voulons accompagner les plus jeunes dans leur appréhension des appareils numériques. Malheureusement, chaque parent ne peut pas offrir à son enfant cet outil, pourtant essentiel pour le monde de demain. Les collectivités territoriales doivent être pleinement incluses dans cet accompagnement. Il faut donc accompagner les communes, départements, et régions pour qu'ils puissent proposer des outils numériques à chacun des élèves.

La sensibilisation aux enjeux du numérique ne doit pas être que matérielle. Les bouleversements numériques impactent tous les champs de la vie sociale, et en particulier les sciences humaines et sociales. Or, il est essentiel de maîtriser ces disciplines pour comprendre le monde dans lequel on évolue, et in fine, participer à son changement. Nous proposons donc d'imaginer un nouvel enseignement orienté autour des humanités numériques. Il s'agirait d'un cours d'informatique où l'on n'apprendrait pas seulement à travailler avec l'ordinateur et à coder mais qui aurait aussi une dimension historique sur le développement de l'histoire des techniques et philosophique sur les relations entre humains et techniques.

Cet accompagnement doit s'effectuer tout au long du cursus académique. En ce sens, il faut encourager les innovations pédagogiques mêlant sciences humaines et étude du numérique dans le monde universitaire. Sciences Po a notamment initié ce mouvement, en créant deux enseignements majeurs intitulés "Culture et enjeux du numérique" et "Sciences et sociétés", dispensés dès la deuxième année. L'idée sous-jacente est de décloisonner les formations du numérique, pour que cette discipline irrigue les autres champs académiques, préparant les jeunes étudiants à leurs responsabi-

tés de demain, où le numérique sera nécessairement présent. Ce décloisonnement doit être envisagé quelle que soit la formation envisagée et le diplôme tenté.

S'il ne faut pas accueillir les effets de la révolution numérique avec angélisme, il ne faut pas non plus sombrer dans des projections dystopiques. Il est acté que l'intelligence artificielle créera autant d'emplois qu'elle en détruira. Certes, nous nous aventurons vers des terres encore inconnues. Nous ne connaissons pas les emplois qu'elle créera. Il est donc impératif de former nos étudiants aux compétences et techniques de l'intelligence artificielle. Une étude d'Inside Board montre que des IA-formateurs, comptables, marketeurs devront apparaître. Selon l'OCDE⁷³, 20 % des métiers des transports 35 % de ceux de la finance, et 25 % des métiers de la logistique et de l'industrie devront s'adapter. Il ne faut pas se tromper, l'IA crée aussi des emplois peu qualifiés, comme les chauffeurs VTC ou les livreurs.

Aussi, il nous apparaît essentiel de lutter contre l'illectronisme et les zones blanches. L'État doit mener une grande concertation avec les collectivités territoriales et les opérateurs numériques pour couvrir les zones blanches. En 2018, les quatre principaux opérateurs de télécommunications sont parvenus à un accord pour investir 3 milliards d'euros pour lutter contre les zones blanches. En 2018, plus de 540 communes sont encore considérées comme des zones blanches, où il est impossible de passer une communication téléphonique ou d'échanger des SMS⁷⁴. Aussi, seul près de 60 % du territoire est couvert par l'internet chez les opérateurs Orange, SFR ou Bouygues. C'est à peine 50 % pour Free. Il en va d'un égal accès nécessaire aux ressources de la société numérique, qu'il faut garantir à chaque citoyen.

Nous envisageons aussi d'investir dans des formations gratuites ou à faible coût et ouvertes à tous pour que chacun puisse se procurer les outils nécessaires, tout au long de la vie, pour saisir la complexité des enjeux du monde numérique. Les sensibilisations sont essentielles.

Réconcilier les harmonies sociales et écologiques

Dans son dernier rapport publié en octobre 2019, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution climatique (Giec) a rappelé que le changement climatique engendre une dégradation de la végétation et de la biodiversité, et menace encore la sécurité alimentaire de millions d'individus. L'initiative Make our planet great again, lancée par Emmanuel Macron, et appelant les chercheurs, entrepreneurs et la société civile à agir contre le dérèglement climatique a réellement installé cette thématique au cœur de l'agenda politique français. Une des conséquences pernicieuses et invisibles du dérèglement climatique réside dans le fait qu'il déterminera les fractures sociales de demain. On l'a vu pendant la crise des Gilets jaunes. Les différentes actions menées en France partout sur le territoire ont été déclenchées par la décision de l'exécutif d'augmenter la taxe carbone. Alors même que le mouvement des Gilets jaunes est principalement installé dans des périphéries, où le réseau de transports publics n'est pas aussi bien développé que dans les grandes métropoles. Sont dès lors apparus deux objectifs semblant irréconciliables : d'une part, celui de la "fin du monde", contre celui de la "fin du mois", la lutte contre le changement climatique, contre la lutte pour le pouvoir d'achat. Il nous appartient de faire converger ces deux préoccupations, afin que la lutte contre le dérèglement climatique inclue chacun.

Les analyses sociologiques existantes révèlent aussi des inégalités dans l'émission de gaz à effet de serre. En effet, il est devenu un lieu commun que d'avancer que ce sont les plus aisés qui prennent le plus l'avion. Une étude publiée par le ministère de la Transition écologique en 2016 montre que plus de 53 % des cadres supérieurs ont pris l'avion dans l'année précédant l'étude, contre 19 % des ouvriers. Ce sont toujours plus de 20 % des Français, les plus modestes, qui n'ont jamais utilisé ce moyen de transport. Or, l'avion est de loin le moyen de transports le plus polluant. Ainsi, les inégalités d'impact restent liées à la structure des inégalités existantes.

Nous sommes convaincus que le dérèglement climatique renforce les inégalités sociales. D'abord, ces inégalités sont territoriales. Les territoires plus ou moins riches ne peuvent pas financer les mêmes aménagements.

Ainsi nous devons poursuivre et intensifier les politiques existantes permettant à chacun de se procurer un véhicule propre. Aussi, il faut lutter contre l'inefficacité de la couverture ferroviaire du territoire. Il en va aussi d'une lutte contre la fracture territoriale. Il faut que nos territoires disposent de meilleures infrastructures, permettant à chacun, quel que soit son lieu d'établissement de profiter d'un service de transports publics.

Nous devons aussi repenser les lignes aériennes intérieures se faisant en moins de 2h30 en TGV : chacun doit se déplacer de façon équitable et responsable, alors que la France dispose d'un réseau ferroviaire d'une qualité exceptionnelle.

Sur le marché du travail, les métiers fondés sur l'utilisation de ressources polluantes vont être amenés à changer dans le cadre de la transition écologique. Les plus modestes risquent de ne pas pouvoir opter pour des moyens de déplacement respectueux de l'environnement. Enfin, la crise sanitaire exerce des menaces sur notre santé, la protection sanitaire des plus modestes. Ceux-là seront de plus en plus dans l'impossibilité de se nourrir de façon saine, hors alimentation non polluée. Ainsi, les impacts du dérèglement climatique sont ressentis avec davantage d'intensité au sein des franges les plus défavorisées de la population.

Bien manger est le préalable essentiel pour que chacun soit en bonne santé. Nous sommes certains que le modèle de production alimentaire productiviste a atteint ses limites et montré des failles. Il nous incombe de le réinventer. Il faut permettre à chacun d'opter pour des aliments de qualité, produits à travers des circuits courts. Le rôle des agriculteurs "biologiques" ou encore "éco-responsables" est essentiel, et ils doivent être encouragés. À l'échelle européenne, nous devons poursuivre nos combats pour que les produits dangereux n'atterrissent plus dans nos assiettes, et ne nuisent plus à notre santé. Nous voulons aussi encourager toute forme d'initiative biologique. En ce sens, les fermes urbaines doivent être promues. Aussi, pourquoi ne pas recourir à la solidarité nationale pour initier de nouveaux projets écologiques et biologiques ?

De façon plus globale, nous désirons orienter notre système économique vers davantage de circularité et de résilience. L'économie circulaire permet d'être plus respectueuse de l'environnement, et de résoudre les tensions tenant à la dépendance et à la souveraineté économique. D'autres idées, comme le réemploi permettent de consommer moins et moins cher, de manière plus efficiente.

Pour ceci, il faut aussi se déshabituer d'une culture de surconsommation. Ne plus suivre ce système qui entraîne à consommer davantage pour s'accomplir.

Nous pensons que notre système de protection sociale doit s'adapter au dérèglement climatique, et aux dommages qu'il crée sur la santé humaine. Nous devons mieux reconnaître ces dommages et les réparer.

La conduite de nos politiques sociales doit être évaluée suivant de nouveaux critères propres à la transition écologique. Ainsi, nos politiques publiques seront orientées, dans chacun de leurs aspects, vers davantage de durabilité.

Notes

- ¹ La disqualification sociale, Serge Paugam, 1991
- ² Nicolas Baverez, Les Trentes piteuses, 1997
- ³ INSEE, 2020
- ⁴ Observatoire des inégalités <https://www.inegalites.fr/Pauvrete-et-precarite-en-chiffres>
- ⁵ Ces chiffres sont issus du rapport de l'OCDE suivant : L'ascenseur social en panne, OCDE - https://read.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/l-ascenseur-social-en-panne-comment-promouvoir-la-mobilite-sociale_bc38f798-fr#page18
- ⁶ Rapport 2020 du CNESCO
- ⁷ Stratégie nationale pour garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits, 2020. Secrétariat d'État auprès du Ministre des solidarités et de la santé.
- ⁸ Titre d'un ouvrage publié en 1943 par Romain Gary.
- ⁹ Observatoire des inégalités - https://www.inegalites.fr/Les-immigres-frappes-par-la-pauvrete-et-les-bas-revenus?id_theme=24
- ¹⁰ Emploi, école : Les réussites et les blocages de l'intégration en France - https://www.lemonde.fr/societe/article/2016/01/08/les-enfants-d-immigres-s-integrent-mais-restent-victimes-du-chomage-et-de-la-discrimination_4843872_3224.html
- ¹¹ Meurs, D. - <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2008-2-page-87.htm>
- ¹² Surmortalité des descendants d'immigrés deuxième génération - <https://www.ined.fr/fr/actualites/presse/la-premiere-etude-sur-la-mortalite-des-descendants-dimmigres-de-deuxieme-generation-en-france-revele-une-importante-surmortalite-chez-les-hommes-dorigine-nord-africaine/>
- ¹³ Ecole, inégalités migratoires <http://www.cnesco.fr/fr/inegalites-sociales/>
- ¹⁴ The European Trust Crisis and the Rise of Populism https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2017/09/4_alganeta.pdf
- ¹⁵ https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rapport-2019-immigration-juillet-2019_1.pdf
- ¹⁶ Ces chiffres sont issus des analyses d'Eurostat en avril 2020.
- ¹⁷ Source : OCDE MaJ Février 2020 - <https://www.oecd.org/fr/sdd/stats-travail/taux-de-chomage-harmonises-de-locde-mise-a-jour-fevrier-2020.htm>
- ¹⁸ Source : Observatoire des inégalités, La Tribune et Eurostat - <https://www.inegalites.fr/Un-travailleur-sur-dix-est-pauvre-en-Europe> ; <https://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/travailleurs-pauvres-en-europe-des-chiffres-alarmants-769827.html>
- ¹⁹ Source : Observatoire des inégalités et Eurostat - <https://www.inegalites.fr/Un-travailleur-sur-dix-est-pauvre-en-Europe>
- ²⁰ Source : Eurostat MaJ mai 2019 - https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Employment_statistics/fr#Augmentation_du_travail_C3.A0_temps_partiel_et_du_travail_temporaire
- ²¹ Source : OIT Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Troisième édition Avril 2020 - https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/briefingnote/wcms_743155.pdf
- ²² Source : Euronews - <https://fr.euronews.com/2020/04/30/le-chomage-bondit-en-europe>
- ²³ Source : Le Monde mai 2020 - https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/05/08/aux-etats-unis-le-taux-de-chomage-au-plus-haut-depuis-50-ans_6039101_3234.html
- ²⁴ Source : Le Monde mai 2020 - https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/05/14/en-europe-les-pays-du-sud-sont-plus-affectes-par-les-destructions-d-emploi_6039595_3234.html
- ²⁵ Le Figaro novembre 2019 - <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/lyon-un-etudiant-s-immole-en-pleine-rue-20191108>
- ²⁶ Observatoire national de la vie étudiante 2016 - http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2018/11/Fiche_activite_remuneree_CdV_2016.pdf
- ²⁷ Source : Insee décembre 2018 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3650460>
- ²⁸ Inspection générale des affaires sociales janvier 2015 - <https://www.vie-publique.fr/rapport/34590-evaluation-de-la-2eme-annee-de-mise-en-oeuvre-du-plan-pluriannuel-contre>
- ²⁹ Observatoire national de la vie étudiante 2016 - http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2018/11/Fiche_activite_remuneree_CdV_2016.pdf
- ³⁰ Insee novembre 2009 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1376784?sommaire=1376788>
- ³¹ Campus France - <https://www.campusfrance.org/fr/logement-etudiant-en-residence-universitaire-gel-des-loyers-pendant-un-an>
- ³² <https://www.cnews.fr/france/2019-11-26/logement-bourse-sante-8-chiffres-pour-comprendre-lampleur-de-la-precarite>
- ³³ Observatoire national de la vie étudiante 2016 - http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2018/11/Fiche_logement_CdV_2016.pdf
- ³⁴ Source : FAGE L'indicateur du coût de la rentrée étudiante 2019 - <https://www.fage.org/ressources/documents/3/5815-DP-CDR-2019-VF.pdf>
- ³⁵ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T687/L_aide_sociale_aux_etudiants/
- ³⁶ Source : <https://www.franceinter.fr/emissions/le-vrai-faux-de-l-europe/le-vrai-faux-de-l-europe-14-novembre-2019>
- ³⁷ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T239/la_sante_des_etudiants/
- ³⁸ Le Figaro - <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/10-des-etudiants-ont-perdu-leur-emploi-en-raison-du-coronavirus-20200508>
- ³⁹ Source : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/bas-rhin/strasbourg-0/coronavirus-strasbourg-etudiants-font-queue-beneficier-aide-alimentaire-1816896.html>
- ⁴⁰ Source : <https://www.ladepeche.fr/2020/04/16/ces-etudiants-confines-dans-9-m2,8848969.php>
- ⁴¹ Source : Le Monde - https://www.lemonde.fr/campus/article/2020/01/14/logement-etudiant-des-rehabilitations-bien-en-deca-des-besoins_6025769_4401467.html

- ⁴² Source : Le Monde - https://www.lemonde.fr/campus/article/2020/03/30/a-l-universite-le-casse-tete-des-examens-en-ligne_6034844_4401467.html
- ⁴³ Source : CESE dans son avis Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité - https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_17_isolement_social.pdf
- ⁴⁴ INSEE, 2016.
- ⁴⁵ Insee - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012749>
- ⁴⁶ Source : CESE - <https://www.lecese.fr/travaux-publies/combattre-l-isolement-social-pour-plus-de-cohesion-et-de-fraternite>
- ⁴⁷ Source : Fondation de France - https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/etude_les_solitudes_en_france_-_juin_2013.pdf
- ⁴⁸ Source : Ohio State University. Loneliness, like chronic stress, taxes the immune system - <https://www.sciencedaily.com/releases/2013/01/130119185019.htm>
- ⁴⁹ Source : Institut de cardiologie de Montreal - <http://observatoireprevention.org/2017/05/03/liolement-social-important-facteur-de-risque-de-mortalite-prematuree/>
- ⁵⁰ Source : <https://www.logement-seniors.com/articles-ls/lutter-isolement-personnes-agees.html>
- ⁵¹ Source : Enquête BVA pour l'Association Astrée - <https://www.astree.asso.fr/fr/decouvrir-astree/nos-actualites/les-francais-et-la-solitude-etude-exclusive-bva-pour-astree>
- ⁵² Source : Fondation Croix Rouge - <https://www.fondation-croix-rouge.fr/bourses/bourse-isolement-social-precarite-personnes-agees>
- ⁵³ Source : https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/le-billet-sciences-l-age-et-le-covid-19-les-personnes-agees-les-plus-touchees_3946297.html
- ⁵⁴ Source : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/05/08/coronavirus-les-residents-d-ehpad-representent-la-moitie-des-deces-comptabilises_6039103_4355770.html
- ⁵⁵ Source : Ministère des solidarités et de la santé Rapport de la concertation Grand âge et autonomie - https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_grand_age_autonomie.pdf
- ⁵⁶ Source : https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/03/24/coronavirus-les-ehpad-confrontes-aux-deces-lies-a-l-epidemie_6034213_3224.html
- ⁵⁷ <https://www.vie-publique.fr/eclairage/273129-less-economie-sociale-et-solidaire-un-modele-economique-alternatif>
- ⁵⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3899237>
- ⁵⁹ Source : Insee avril 2020 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2830547>
- ⁶⁰ Source : FMI Perspectives de l'économie mondiale avril 2020 <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2020/04/14/weo-april-2020>
- ⁶¹ Source : <https://www.bfmtv.com/economie/coronavirus-le-gouvernement-revoit-la-prevision-de-croissance-a-8percent-en-2020-1892867.html#content/contribution/edit>
- ⁶² Source : <https://www.vie-publique.fr/fiches/270043-quest-ce-que-le-produit-interieur-brut-pib>
- ⁶³ Source : OCDE - <https://www.oecd.org/fr/els/soc/48448172.pdf>
- ⁶⁴ Source : <https://www.vie-publique.fr/fiches/270043-quest-ce-que-le-produit-interieur-brut-pib>
- ⁶⁵ Source : Rapport Meadows - <http://www.donellameadows.org/wp-content/userfiles/Limits-to-Growth-digital-scan-version.pdf>
- ⁶⁶ Source : <https://www.europe1.fr/economie/cest-quoi-le-bonheur-national-brut-3624008>
- ⁶⁷ Source : PNUD : <http://hdr.undp.org/en/node/2558>
- ⁶⁸ Source : https://www.lemonde.fr/economie/article/2008/01/28/de-nouveaux-outils-pour-la-mesure-du-bien-etre_1004357_3234.html
- ⁶⁹ Source : Rapport de la CMPEPS - <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/094000427.pdf>
- ⁷⁰ La « révolution » numérique, une révolution industrielle ?, a été introduite par Sylvain Allano, directeur scientifique et technologies futures chez PSA Peugeot Citroën et Pierre-Cyrille Hautcoeur, président de l'EHESS. Le 12 octobre 2015
- ⁷¹ Capitalisme, socialisme et démocratie, Joseph Schumpeter, 1943
- ⁷² Le numérique, une révolution pas comme les autres, Les Échos, Jean-Marc Vittori, février 2018
- ⁷³ Perspective de l'économie numérique de l'OCDE.
- ⁷⁴ <https://public.opendatasoft.com/explore/dataset/la-liste-des-communes-du-programme-zones-blanches/table/?flg=fr>

POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL INSTAURANT UNE JUSTICE
DANS LES FAITS ET DES DEVOIRS POUR CHACUN

L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DONNE LE JOUR À UNE SOCIÉTÉ PLUS RÉSILIENTE

Contributeur : Caroline WOOD, Loreley MAC DONALD, Johanne FORA--PORTHAULT

Les inégalités professionnelles

La question des inégalités professionnelles est débattue depuis longtemps, mais des efforts considérables sont encore à produire. Nous souhaitons proposer quelques pistes d'amélioration :

- Ne pas négliger l'impact que peut avoir la culture populaire : d'après une récente étude¹, 50% des femmes ayant regardé X-Files avaient plus tendance à poursuivre une carrière scientifique. C'est à l'Etat, par exemple par la voie du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, de s'assurer puis de contrôler la présence ou non de femmes, afin qu'il y ait au moins parité, dans les contenus proposés par les publicistes, scénaristes, ou encore documentaristes pour modifier les représentations que les médias véhiculent.
- Promouvoir les femmes à des postes de direction, à l'instar des grandes Ecoles. Pour l'exemple, Sciences Po Paris n'a ainsi jamais eu de ligne directrice bien qu'ils défendent la mixité au sein de

leurs effectifs. La question des quotas dans les comités de direction doit être posée.

- Étudier pour chaque poste un nombre aussi important de candidates que de candidats, y compris si cela implique d'étendre les viviers de recrutement en dehors des grandes écoles.
- Prendre conscience des biais digitaux : construire la technologie sans les femmes engendre des biais et alimente un cercle vicieux d'inégalités.
- Faire évoluer les conditions de travail pour permettre aux femmes et aux hommes de conserver leur ambition professionnelle sans que leur vie familiale n'en pâtisse : télétravail, flexibilité des horaires...
- Revaloriser le congé paternité : seuls 7 pères sur 10 prennent leur congé. Celui-ci n'est en effet pas obligatoire, à l'inverse du congé maternité. Dès les premiers instants, un déséquilibre se crée. Il est encore mal vu dans certaines entreprises de prendre son congé paternité. Le rendre en partie obligatoire permettrait une prise de conscience de la part de certains pères, et pour d'autres volontaires, de prendre leur congé alors que la culture d'entreprise s'y oppose.
- Valoriser les entreprises qui proposent un congé parental supérieur au minimum légal. Amorcé avec le Parental Act, les pouvoirs publics doivent valoriser des entreprises, à travers l'index d'égalité professionnelle par exemple.
- Développer un "glassdoor" des salaires au féminin pour rendre l'information accessible sur les entreprises engagées pour l'égalité.

Le travail invisible des femmes : la question du travail non rémunéré

Le travail domestique et de soin non rémunéré est effectué en grande majorité par les femmes. Celui-ci apporte une contribution économique considérable et doit, à ce titre, être reconnu. Pour procéder à la nécessaire revalorisation du travail domestique, nous recommandons la reconnaissance, la réduction et la redistribution du travail non rémunéré :

- Cesser d'invisibiliser ce travail en évaluant sa valeur.
- Réduire ce travail assumé par les femmes grâce à des investissements plus importants dans les services publics, les infrastructures et les politiques de protection sociale (accès amplifié à des gardes d'enfants gratuites par exemple).
- Revaloriser le travail du soin dans son ensemble car il est fondamental pour la société.
- Promouvoir le partage des responsabilités dans le ménage : il faut éduquer chaque enfant dès l'école et la société via des campagnes de communication.

Le droit des femmes à disposer de leur corps

La crise actuelle a montré que les progrès de plusieurs décennies peuvent être rapidement érodés. Certains gouvernements européens ont même utilisé la crise pour faire avancer leur agenda anti-avortement (Roumanie et Pologne notamment). Le droit à l'IVG est établi en France mais l'existence d'une clause de conscience spécifique à cet acte pose un frein à sa mise en action. Selon une enquête récente², un médecin de 35-40 ans sur deux disait ne pas pratiquer d'avortements pour des raisons de conscience personnelle. Selon le Haut Conseil pour l'Égalité, il faut réaffirmer le droit à l'avortement et rappeler la primauté du choix de la femme en supprimant la clause de conscience spécifique à l'avortement. En effet, une telle clause existe déjà de manière générale pour tous les actes médicaux. La supprimer permettrait d'envoyer le message fort que l'interruption de grossesse en France est bien basée sur la volonté de la femme concernée, sans pour autant retirer la possibilité au personnel soignant de pratiquer la médecine selon ses valeurs.

Par ailleurs, ces vingt dernières années ont été marquées par une succession de scandales sanitaires qui ont souligné la persistance de pratiques sexistes dans la médecine : prothèses mammaires défectueuses, effets secondaires des implants de stérilisation Ensure, pilules contraceptives et leurs risques d'accidents vasculaires, mais aussi maltraitements et violences obstétricales (mouvement "je n'ai pas consenti", "point du mari", etc.). Chacun de ces problèmes appelle une réponse spécifique mais certaines solutions semblent déjà nécessaires :

- Remise en cause de certaines pratiques médicales basées sur des études aujourd'hui obsolètes : à qui cette pratique profite-t-elle (patiente, personnel soignant, autres...) ? Pourquoi a-t-elle été mise en place ? Promeut-elle le bien-être de la patiente ? La respecte-t-elle ? Pour ce faire, nous proposons la constitution d'un comité spécialisé auprès du Conseil de l'Ordre National des médecins.
- Insister sur l'importance du rapport de confiance entre le personnel soignant et la patiente : le consentement est une demande nécessaire à tout moment, tout comme rendre accessibles toutes les informations de déroulement et de suivi. Très concrètement, s'assurer que la personne chargée de l'accouchement est celle chargée du suivi de la grossesse est une pratique courante à l'échelle européenne mais encore peu développée en France.
- Renforcer la prise de conscience de l'impact de certains traitements : comme la pilule contraceptive, les prothèses mammaires et autres implants et les traitements prescrits comme coupe-faim malgré leurs effets secondaires importants... De plus amples études doivent être menées.

Finalement, la clef est la formation des personnels soignants. Insister sur l'importance de l'humain et du social dans leur formation doit devenir une priorité. Plus de détails sur ce point sont développés dans le chapitre SANTÉ du Manifeste.

L'existence d'une société de la violence

La violence envers les femmes est protéiforme et permanente. Avec le confinement, nous avons observé, entre autres, une hausse des violences conjugales. Développer un plan d'action efficace est plus que jamais nécessaire. Celui-ci doit reprendre différents axes : prévenir les violences, sensibiliser la société, former les institutions, protéger les victimes, sanctionner les agresseurs. Nous ne pouvons tout aborder ici mais nous souhaitons apporter quelques pistes :

- Développer une culture de la protection judiciaire des victimes. Une formation spécifique destinée aux services de justice et de police doit être proposée. Alors que 60% des femmes victimes voient leur plainte refusée, il convient donc de rappeler que le refus de plainte est interdit par la loi. De même, il faut rappeler que le recours à des modes alternatifs de résolution des conflits est interdit en cas de violence (alors que des médiations sont bien souvent proposées).
- Sensibiliser tous les acteurs du droit au sujet des violences envers les femmes pour tenter de compenser les biais cognitifs qui existent : tendance à estimer les femmes responsables de ce qui leur est arrivé, tendance à ne pas croire leur parole, etc. Il faut également que les victimes soient suffisamment informées de leurs droits en la matière.
- Mieux sanctionner les agresseurs, notamment en apportant une réponse pénale adéquate. Cela implique dans un premier temps de réexaminer les pratiques judiciaires actuelles. En effet, dans la grande majorité des cas, les viols sont requalifiés en agression sexuelle pour être traités plus rapidement en correctionnel et non en cour d'assises. Il faudra cesser cette correctionnalisation des affaires qui fait primer la gestion des flux et l'approche budgétaire sur la qualité du procès d'assises et n'est pas à la hauteur de ce qu'attendent la victime et la société.
- Réexaminer la législation en vigueur. Pour ne citer que lui, le délai de prescription des crimes sexuels devra être revu. Nous proposons à ce titre d'emprunter au système juridique anglais le principe d'imprescriptibilité des poursuites pour les infractions les plus graves.
- Assurer la mise en sécurité effective des victimes, notamment par la décohabitation avec l'agresseur. Une amplification de l'offre d'hébergements d'urgence est nécessaire car très insuffisante aujourd'hui : après dépôt de plainte, faute de places, la femme doit rentrer chez elle, auprès de l'agresseur présumé. Dans le même temps, les bonnes pratiques de nos voisins espagnols dans la lutte contre les violences sont à reprendre en institutionnalisant l'utilisation du bracelet électronique pour maintenir les hommes violents à distance.
- La prévention des violences se fera donc d'abord par l'éducation et la sensibilisation. Il faut poursuivre le travail entamé dans cette voie et mener de nouvelles campagnes pour déconstruire les stéréotypes qui sont le socle venant nourrir les violences faites aux femmes et qui sont perpétrées par de trop nombreux hommes.
- Promouvoir les programmes d'éducation et de recherche sur les inégalités entre les femmes et les hommes et notamment sur les violences faites aux femmes.

Notes

¹ <https://seejane.org/>

² <https://www.franceculture.fr/emissions/lsd-la-serie-documentaire/avortement-le-pouvoir-du-medecin-24-la-clause-de-conscience>



LE DROIT, FONDEMENT DU PACTE SOCIAL, GARANT DES DROITS ET LIBERTÉS DE CHACUN

Contributeur : *Giuseppe BIANCON, Marie-Alix DANTON, Baptiste GUILBERTEAU, Martin JOUVENOT, Diane PAILLOT DE MONTABERT, Alexandra PASCAL, Margot PASCALE, Maxime THURIOT, Matteo WINKLER*

Introduction

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020, dite loi d'urgence, pour faire face à l'épidémie de Covid-19, a légitimé l'intervention du gouvernement, ce dernier poursuivant un objectif de garantie de la santé des personnes et par ce biais de sauvegarde de certains droits fondamentaux.

L'habilitation du gouvernement par le parlement a rendu possible une intervention importante de l'État et de son pouvoir exécutif, modifiant notre environnement juridique et bousculant le principe de sécurité juridique au nom d'un certain principe de précaution.

Les dispositions d'urgence décrétées par le Premier ministre au titre de l'article 2 de la loi du 23 mars 2020 ont limité la quasi-totalité de nos droits et libertés fondamentaux. La mise en œuvre de ces restrictions est intervenue en partie sous le prisme du droit pénal et en particulier par la contraventionnalisation du non-respect des mesures de confinement.

Ces atteintes aux droits fondamentaux ont été fort heureusement tempérées par les garanties procédurales apportées aux justiciables. La période de crise pandémique et d'état d'urgence sanitaire a permis de mettre en évidence l'importance de l'intervention du pouvoir judiciaire et des juridictions administratives en tant qu'institutions garantes de nos libertés.

Faudra-t-il encore que l'état d'urgence sanitaire, limitant temporairement nos droits fondamentaux, ne permette pas l'inscription dans la durée d'une primauté du droit à la santé qui supplanterait les droits les plus inaliénables en toutes circonstances.

Afin de mieux encadrer le recours à de tels dispositifs d'urgence, il semble essentiel que leur régime soit encadré constitutionnellement. Il s'agit ici de répondre à une nécessité de sécurité juridique, de prévisibilité ainsi que d'intelligibilité du droit. La norme suprême pourrait ainsi prévoir un partage de compétence en matière d'urgence entre les différentes institutions, un encadrement de l'atteinte aux libertés pouvant être mise en œuvre ainsi que des garanties procédurales inamovibles. L'importance de la place du contrôle juridictionnel de l'action politique en ces périodes d'état d'urgence doit être prise en compte afin que le recours au juge soit facilité.

Dans le même sens, une application systématique de l'article 15 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme doit être défendue. Le mécanisme de dérogation au respect des droits fondamentaux dont cet article dispose doit en effet être mis en œuvre dans le cadre d'un dispositif d'état d'urgence. Il permet une meilleure information ainsi qu'un meilleur contrôle du juge européen sur les dispositifs exceptionnels restrictifs de libertés pris par les États et induit donc une plus forte garantie des droits fondamentaux apportée aux individus.

Cette crise pandémique et la réponse juridique apportée par l'État interrogent également sur la place de l'individu dans le droit français actuel. La déresponsabilisation de l'individu et l'omniprésence de l'État conduisent malheureusement à repenser la *summa divisio* réalisée par le droit civil français entre les personnes et les biens. Dans sa prise de mesures attentatoires aux libertés publiques, la responsabilité, caractéristique inhérente de la personne, a été écartée au profit d'une gestion centralisée des enjeux sanitaires. En effet, par le biais de dispositifs réglementaires et à l'occasion de cet état

d'urgence, la personne, sujet juridique, s'est vue rapprochée du bien. Cette approche, bien que mise en pratique, n'est pas souhaitable en ce qu'elle pourrait conduire à un effacement de la dignité de la personne humaine.

La crise sanitaire a également été vectrice d'une inflation réglementaire qui a mis en exergue l'importance des principes d'intelligibilité et de disponibilité de la règle de droit. L'urgence dans laquelle les normes réglementaires et législatives ont été édictées a pu parfois créer de la confusion et l'absence d'une juste compréhension de la règle de droit.

Un vaste travail doit ainsi être initié pour que dans un premier temps le droit positif soit vidé de ses textes obsolètes, sans effets ou de ceux dont l'abrogation ayant été prononcée n'a pas été mise en pratique dans les recueils juridiques. Dans un second temps, l'utilisation d'algorithme devrait être considérée comme une solution permettant la simplification de l'accès au droit et sa meilleure compréhension. Ces algorithmes pourraient également être initiateurs de simplification afin de réduire le volume des règles présentes dans le droit positif. Ce mouvement du droit vers la technologie devrait également être impulsé par une plus intense digitalisation de l'administration et de ses outils afin que l'accès aux normes soit effectif pour tous.

La crise sanitaire a aussi mis en lumière les failles systémiques de notre monde juridictionnel. Durablement affaibli par un manque de moyens pourtant décrié depuis le début de la Vème République, le monde judiciaire peine, particulièrement en temps de crise, à garantir les droits fondamentaux de chacun à accéder à un juge, à obtenir un jugement dans un délai raisonnable, à être détenu dans des conditions dignes, et ce malgré les nombreuses initiatives prises ces dernières années pour proposer des alternatives au contentieux, à la prison et pour simplifier les procédures. En détresse pour répondre à sa mission première - rendre justice dans le respect des droits et libertés fondamentaux du justiciable - l'institution judiciaire semble également avoir raté le tournant du numérique comme l'a cruellement démontré la crise sanitaire. De nombreuses avancées sont à souligner et tout n'est pas noir. Mais penser le monde de demain impose donc de se demander comment mieux garantir les droits du justiciable dans son accès à la justice, ce qui implique nécessairement de prendre en compte la souffrance que rencontre le personnel judiciaire dans ses conditions de travail, mais aussi celle des avocats qui font face à une dégradation majeure de leurs conditions de travail depuis plusieurs années.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a fait l'objet de toutes les attentions dans sa gestion de la pandémie du Covid-19 et l'accent a en particulier été mis dans les débats sur la légitimité de cette organisation ainsi que sur l'effectivité du régime du droit international sanitaire. Nous avons cherché à analyser ces deux problématiques en se plaçant tout d'abord du point de vue des États, afin de mettre en avant une nécessaire responsabilité liée au fait que la santé demeure malgré tout un domaine revêtant en quelque sorte un caractère régalien. Les États devraient ainsi chercher des moyens leur permettant de participer de manière plus effective et efficace à l'élaboration et à la mise en œuvre des normes sanitaires internationales. D'un autre côté, la mise en œuvre de ces normes et notamment du Règlement Sanitaire International pendant la pandémie de Covid-19 a permis de constater que le droit international de la santé devrait être mieux appréhendé par l'OMS elle-même et appliqué en tenant compte des différents contextes sanitaires régionaux afin de gagner en autonomie et en légitimité.

Comme nous pouvons donc le constater, la crise sanitaire a mis en exergue un certain nombre d'aspects juridiques qui méritent réflexion et auxquels nous tentons humblement de formuler des propositions. Plus globalement, nous avons noté que le droit s'était immiscé dans l'organisation de la réponse apportée à cette crise en révélant la capacité juridique de l'État à organiser le marché alors que ce dernier semblait être auto-régulé. Force est de constater que l'État, pour contenir la crise, est intervenu juridiquement et par le biais de l'habilitation que la loi du 23 mars 2020 lui a octroyé. Il a donc modifié la structure du marché par un ensemble de mesures portant directement sur l'économie ou ayant un impact sur celle-ci. En matière de droit du travail avec la nationalisation temporaire des salaires, de droit de la concurrence avec l'élargissement du recours aux aides d'États, de droit bancaire et financier avec le prêt garanti par l'État ou l'interdiction des ventes à découvert, de droit des sociétés avec la généralisation de la tenue des assemblées générales à distance, de droit fiscal avec les reports de déclarations ou de droit européen avec l'autorisation de passer outre la règle des 3% de déficit, l'État est intervenu dans tous les secteurs du droit pour permettre une meilleure adaptation du marché à la période de crise pandémique. Ce constat n'appelle pas en tant que tel de recommandations. Il s'agit ici d'illustrer et de mettre en avant une réalité juridique et politique de capacité de l'État à organiser le marché et l'économie.

PARTIE 1 – ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET DROITS FONDAMENTAUX

« La mode est aujourd'hui d'accueillir la liberté d'un rire sardonique, de la regarder comme vieillie tombée en désuétude avec l'honneur. Je ne suis point à la mode, je pense que sans la liberté il n'y a rien dans le monde »

Chateaubriand

Constats

L'intervention du gouvernement fondée sur une loi nouvelle pour sauvegarder des droits fondamentaux

La crise pandémique du Covid-19, inédite et globale, a imposé aux autorités du monde entier de prendre des mesures exceptionnelles pour contenir la propagation du virus et protéger ses citoyens.

En France, la loi du 23 mars 2020 a instauré l'état d'urgence sanitaire « en cas de catastrophe sanitaire mettant en péril, par sa nature et sa gravité, la santé de la population ». Pour rappel, l'état d'urgence sanitaire est à distinguer de l'état d'urgence au sens de la loi du 3 avril 1955 modifiée. En effet les deux textes législatifs coexistent et les mesures prises en raison de la crise sanitaire l'ont été sur le fondement de la loi du 23 mars 2020. La loi de 1955 avait été instaurée lors des événements entourant la guerre d'Algérie, puis utilisée de nouveau lors des émeutes de banlieues en 2005 et pour faire face à la menace terroriste en 2015. La loi du 23 mars 2020 a introduit un nouveau chapitre dans le Code de la santé publique applicable jusqu'au premier avril 2021. Ce nouveau chapitre instaure le nouveau concept « d'état d'urgence sanitaire » alors que les anciens textes du Code ne traitaient que des « menaces et crises sanitaires graves ».

Cette loi d'urgence sanitaire a été adoptée dans le but de garantir les droits fondamentaux protégés, entre autres, par les textes fondateurs de notre République.

Le virus ayant fait de nombreuses victimes dès le début de l'épidémie, c'est en premier lieu le droit à la vie qu'il a été nécessaire de protéger. Ce droit est garanti par l'article 2 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et les États ont l'obligation de prendre les mesures nécessaires à la protection de la vie des personnes notamment via une législation pénale interne. Cela a été souligné par plusieurs arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme tels que l'arrêt L.C.B. contre Royaume Uni du 9 juin 1998 ou Anguelova et Iliev contre Bulgarie du 26 juillet 2007.

Sur le plan des fondements constitutionnels, l'intervention du gouvernement français a été motivée par la garantie qu'il doit apporter à ses administrés quant à leur droit à un environnement sain issu de la Charte de l'environnement, texte faisant partie du bloc de constitutionnalité. L'article 1 de la Charte de l'environnement dispose en effet d'un droit pour chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. L'article 5 de la même Charte reprend le principe de précaution

déjà prévu à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement en le précisant. L'article 5 dispose : « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage. » Ce principe de précaution fonde également l'intervention de l'État. Le Conseil constitutionnel a pu également consacrer comme objectif à valeur constitutionnelle le principe de protection de la santé.

Bien que l'intervention de l'État puisse être justifiée par la protection de droits garantis conventionnellement et constitutionnellement, il est important de constater que l'unique texte juridique mis en œuvre pour protéger ces droits, la loi du 23 mars 2020, est une création législative ex nihilo votée en urgence par le pouvoir législatif. La loi sur l'état d'urgence sanitaire est donc inscrite à l'article L. 3131-12 et suivants du Code de la santé publique. Elle dispose : « L'état d'urgence sanitaire peut être déclaré sur tout ou partie du territoire métropolitain ainsi que du territoire des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution et de la Nouvelle-Calédonie en cas de catastrophe sanitaire mettant en péril, par sa nature et sa gravité, la santé de la population. »

Il est intéressant de noter que le Code de la santé publique disposait préalablement à la loi du 23 mars 2020 d'un état d'urgence sanitaire déconcentré. L'article L. 1311-4 du Code de la santé publique prévoit un régime d'urgence sanitaire déconcentré au niveau du représentant de l'État dans le département. La loi du 23 mars 2020 a donc eu pour effet de reconcentrer les pouvoirs de l'État afin de coordonner la réponse à la crise pandémique pour l'ensemble du territoire français.

Pour conclure, avant la loi du 23 mars 2020, aucun dispositif juridique n'était présent dans l'arsenal juridique français pour permettre une réponse centralisée, coordonnée sur l'ensemble du territoire afin de faire face à une situation de pandémie globalisée. La Constitution de la Vème République ne prévoit pas de mécanisme juridique organisant les institutions face à l'atteinte potentielle qui peut être faite à certains droits et libertés et les garanties accordées aux citoyens en de telles circonstances.

Les modalités de l'intervention du gouvernement limitant les libertés fondamentales et modifiant notre environnement juridique

Pour ce qui est des modalités d'intervention du Gouvernement pour gérer cette crise sanitaire, est tout d'abord intervenue une loi d'habilitation : la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19. Cette loi expose les grandes lignes concernant la lutte contre la propagation du virus. Dans son article 2, l'Assemblée Nationale habilite le Gouvernement à prendre des mesures par voie réglementaire et lui permet particulièrement de restreindre les libertés individuelles. L'article 11 de la loi habilite quant à lui le gouvernement en matière économique et de manière très large : « Dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, le Gouvernement est autorisé à prendre par ordonnances, dans un délai de trois mois à compter de la publication de la présente loi, toute mesure, pouvant entrer en vigueur, si nécessaire, à compter du 12 mars 2020, relevant du domaine de la loi et, le cas échéant, à les étendre et à les adapter aux collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution : (...) ».

Seront alors pris de nombreux décrets et de nombreuses ordonnances sur le fondement de cette loi du 23 mars 2020. Pour ce qui est des ordonnances, elles peuvent couvrir plusieurs domaines du droit (droit économique, droit des étrangers, droit électoral). Une loi de ratification doit être déposée devant le Parlement dans un délai de deux mois à compter de la publication de chaque ordonnance. Il s'agit donc ici du contrôle parlementaire.

Pour ce qui est des décrets, le législateur donne au Gouvernement de nombreuses prérogatives concernant la limitation des libertés fondamentales. L'article L. 3131-15 dispose que le gouvernement peut : « 1° Restreindre ou interdire la circulation des personnes et des véhicules dans les lieux et aux heures fixés par décret ;
2° Interdire aux personnes de sortir de leur domicile, sous réserve des déplacements strictement indispensables aux besoins familiaux ou de santé ;
3° Ordonner des mesures ayant pour objet la mise en quarantaine, au sens de l'article 1er du règlement sanitaire international de 2005, des personnes susceptibles d'être affectées ;
4° Ordonner des mesures de placement et de maintien en isolement, au sens du même article 1er, à leur domicile ou tout autre lieu d'hébergement adapté, des personnes affectées ;
5° Ordonner la fermeture provisoire d'une ou plusieurs catégories d'établissements recevant du public ainsi que des lieux de réunion, à l'exception des établissements fournissant des biens ou des services de première nécessité ;
6° Limiter ou interdire les rassemblements sur la voie publique ainsi que les réunions de toute nature ;
7° Ordonner la réquisition de tous biens et services nécessaires à la lutte contre la catastrophe sanitaire ainsi que de toute personne nécessaire au fonctionnement de ces services ou à l'usage de ces biens. L'indemnisation de ces réquisitions est régie par le code de la défense ;
8° Prendre des mesures temporaires de contrôle des prix de certains produits rendues nécessaires pour prévenir ou corriger les tensions constatées sur le marché de certains produits ; le Conseil national de la consommation est informé des mesures prises en ce sens ;
9° En tant que de besoin, prendre toute mesure permettant la mise à la disposition des patients de médicaments appropriés pour l'éradication de la catastrophe sanitaire ;
10° En tant que de besoin, prendre par décret toute autre mesure réglementaire limitant la liberté d'entreprendre, dans la seule finalité de mettre fin à la catastrophe sanitaire mentionnée à l'article L. 3131-12 du présent code. »

Cette intervention est tout de même tempérée au même article dans son dernier alinéa : « Les mesures prescrites en application des 1° à 10° du présent article sont strictement proportionnées aux risques sanitaires encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu. Il y est mis fin sans délai lorsqu'elles ne sont plus nécessaires. »

Dans l'urgence, le législateur confie donc des pouvoirs importants au Gouvernement concernant les limitations des libertés individuelles et des droits fondamentaux.

La limitation de la quasi-totalité de nos droits et libertés fondamentaux

L'état d'urgence sanitaire aura alors pour conséquence la limitation de la liberté d'aller et venir, et ce dans ses trois acceptions : le droit d'entrée et de rester sur le territoire, la liberté de circuler et le droit de sortir du territoire. Le droit d'accès à un tribunal et la garantie quant au délai raisonnable de jugement feront également l'objet de limitation et de non-respect. Le droit à la liberté et à la sûreté sera mis à mal en raison du confinement imposé à la population et de ses conséquences. Le principe de dignité sera également, dans certaines circonstances, non respecté ; il peut être cité par exemple le droit à la dignité des personnes privées de liberté, des pensionnaires des EHPAD, des femmes victimes de violences conjugales et celle des morts. Il est nécessaire d'ajouter le manquement au principe de sécurité juridique par le fait des multiples interventions étatiques et de l'inflation réglementaire. Le droit à la vie privée et familiale a également été atteint. Les limitations portées au droit au mariage, au droit à la vie familiale ou au droit à la protection des données personnelles en sont des exemples. La liberté de religion n'est pas en reste, la liberté d'exercice du culte a aussi été réduite. Les écoles/collèges/lycées étant fermés, le droit à l'instruction n'a pas été pleinement garanti pendant la période antérieure au 11 mai 2020. La liberté de réunion et de manifestation a fait l'objet d'une atteinte manifeste, tout comme le droit de propriété en ce que certains, confinés à un endroit, n'ont pas pu jouir de leurs biens situés dans un autre lieu.

La mise en œuvre sur le territoire français des limitations de libertés

Afin de mettre en œuvre son plan de lutte contre la propagation du virus Covid-19 et de faire appliquer des mesures restrictives de liberté, le gouvernement se repose sur les forces de police et de gendarmerie déployées sur le territoire français. La police municipale voit alors son rôle et ses prérogatives étendus et les différents pouvoirs répressifs locaux permettent le bon respect des différentes restrictions. Bien que l'ensemble des mesures soient principalement prises par le gouvernement, les maires, préfets et autres représentants des collectivités locales sont également mis à contribution afin d'apporter, dans leur circonscription respective, les mesures les plus appropriées. Le système répressif repose alors principalement sur la contravention et ce sont les forces de police et de gendarmerie qui en sont chargées. Elles constituent le bras armé de la politique de lutte contre la propagation du Covid-19, les actrices de l'application sur le terrain des restrictions de libertés prescrites par l'État. Le personnel soignant est quant à lui mis à profit pour « tracer » les individus potentiellement atteints par la maladie.

Les garanties procédurales du justiciable afin d'encadrer les pouvoirs gouvernementaux en matière d'atteinte aux droits fondamentaux

L'autorisation donnée par le pouvoir législatif au gouvernement en ce qui concerne les restrictions des libertés individuelles fait l'objet d'une garantie procédurale prévue à l'article L. 3131-18 du Code de la santé publique et introduit par la loi du 23 mars 2020. En effet, la loi dispose : « Les mesures prises en application du présent chapitre peuvent faire l'objet, devant le juge administratif, des recours présentés, instruits et jugés selon les procédures prévues aux articles L. 521-1 et L. 521-2 du Code de justice administrative. » Il s'agit ici d'une référence aux procédures de référé suspension et de référé liberté, procédures d'urgence devant le juge administratif. L'absence de disposition en ce sens dans le Code de la santé publique n'aurait pas privé les justiciables de leur droit au recours mais le

fait que cela soit explicitement prévu est gage d'une volonté affirmée du législateur de garantir les droits des citoyens. Plus de 150 référés libertés ont ainsi été portés devant le Conseil d'État au titre de ces procédures. Ces procédures d'urgence, par l'intervention de la Haute juridiction administrative et leur mise en œuvre, ont permis des clarifications, explications et encadrements des dispositifs de lutte contre la propagation de la pandémie afin d'établir un point d'équilibre entre les différentes atteintes aux droits et libertés fondamentales et l'objectif de protection de la santé des individus. Il est à noter que le mécanisme des questions prioritaires de constitutionnalité a été suspendu jusqu'au 11 mai 2020 et l'ensemble de l'activité des juridictions a été mis au ralenti voire à l'arrêt.

L'état d'urgence sanitaire, des atteintes aux libertés temporaires ?

Comme décrit en préambule de cette partie, la loi relative à l'état d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 coexiste juridiquement avec la loi sur l'état d'urgence de 1955. A ce titre, il est nécessaire de constater que l'état d'urgence post-attentats a pris fin avec l'adoption de la loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. Ont été transposés dans le droit commun une grande partie des dispositifs exceptionnels autorisés sous la période d'état d'urgence. L'atteinte aux libertés fondamentales issue de l'état d'urgence post-attentats, conditionnée à une durée d'application restreinte, s'est alors vu prolongée de manière illimitée. Tout comme le dispositif juridique de l'état d'urgence post-attentats, l'état d'urgence sanitaire a vocation à être appliqué temporairement et l'atteinte aux libertés individuelles qui en découle n'a pas pour objet de perdurer. Le conseil constitutionnel va d'ailleurs dans le sens de l'absence de prolongation des mesures les plus attentatoires aux libertés. Il indique dans sa décision du 11 mai 2020 que les mesures de quarantaine ne doivent pas perdurer au-delà des 6 mois après la fin de l'état d'urgence déclaré le 23 mars 2020.

Propositions

Création d'un régime constitutionnel de l'état d'urgence

Les constats effectués précédemment nous indiquent que la période d'état d'urgence sanitaire et la loi du 23 mars 2020 qui en a été juridiquement la source ont été vecteur d'une grande insécurité juridique. En l'absence de dispositif juridique à vocation nationale pour contrer la propagation du virus Covid-19, l'État a dû s'organiser dans l'urgence pour mettre en place un régime juridique spécifique.

Alors que plusieurs pays européens, comparables à la France, ont introduit l'état d'urgence et son régime dans leur constitution, la France use, en réponse au risque sanitaire, de textes nouveaux établis dans l'urgence. En Espagne, l'article 116 de la constitution de 1978 dispose : « Une loi organique régleme les états d'alerte, d'urgence et de siège, ainsi que les compétences et les restrictions correspondantes ». En Allemagne des dispositions ont été introduites en 1968 dans la loi fondamentale allemande prévoyant quatre situations : l'état de défense, l'état de tension, l'état d'urgence interne et l'état de catastrophe dans lesquelles des restrictions des libertés fondamentales sont possibles.

Les modèles allemand ou espagnol ne sont pas parfaits mais indiquent que pourrait être envisagé la constitutionnalisation en France d'un régime d'état d'urgence sanitaire, voir même de plusieurs types d'état d'urgence, qu'il soit par exemple sanitaire ou sécuritaire. Cela permettrait d'établir un cadre juridique global au niveau de la norme suprême qui encadrerait les dispositions spéciales prises en fonction du type d'urgence. Les objectifs de cette norme constitutionnelle seraient d'encadrer d'une part l'action et la collaboration des institutions entre elles et d'autre part les atteintes aux libertés fondamentales rendues possibles par la situation d'urgence et le contrôle juridictionnel apporté en garantie.

Par le biais de cette révision constitutionnelle, il s'agirait de rétablir la sécurité juridique, droit fondamental de tout individu et d'encadrer les atteintes aux libertés par la limitation de l'arbitraire qu'une période d'urgence peut générer. Cet état d'urgence constitutionnel pourrait alors être déclenché pour un nombre de cas énoncés limitativement : pandémie, catastrophe naturelle, menace terroriste, guerre, etc.

Sur le plan des institutions, en période d'état d'urgence, l'Assemblée Nationale devrait voir son rôle se développer afin que la représentation nationale garde son statut de rédacteur de la loi et tranche les questions les plus importantes regardant les libertés fondamentales des personnes. A ce titre, l'Assemblée Nationale devrait être pourvue d'une procédure d'urgence afin de soumettre au vote un projet de loi après un délai raccourci mais permettant tout de même un examen au fond. Le pouvoir exécutif aurait alors un rôle de mise en œuvre sur le terrain des potentielles mesures restrictives de libertés adoptées par le pouvoir législatif.

Sur le plan des droits fondamentaux, il semble important que la Constitution soit en mesure de prévoir la possibilité d'attenter à certains d'entre eux tout en incluant également des garde-fous essentiels à un Etat de droit.

Ceux-ci pourraient tout d'abord prendre la forme d'une intervention juridictionnelle systématique. Le Conseil constitutionnel pourrait ainsi être saisi de l'examen de tout nouveau projet de loi pris en application de l'état d'urgence et qui menacerait de restreindre les libertés fondamentales.

De plus et de la même manière que sa compétence est fondée en matière de privation de liberté, le juge judiciaire pourrait être compétent à chaque fois qu'un litige regarderait une restriction de liberté en période d'état d'urgence. Il s'agit ici de renforcer le rôle du pouvoir judiciaire et de permettre une meilleure garantie des droits fondamentaux aux individus que celle qui est fournie par le juge administratif. A ce titre, le Conseil Constitutionnel a rappelé dans sa décision du 11 mai 2020 l'importance de l'intervention du juge judiciaire et la Cour de cassation dans son arrêt du 26 mai 2020 a par exemple indiqué qu'une prolongation de la détention provisoire prise en vertu de l'article 16 de la loi sur l'état d'urgence sanitaire était inconstitutionnelle au regard de l'article 5 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (« CEDH ») en ce qu'elle ne faisait pas intervenir le juge judiciaire. En élargissant le rôle du juge judiciaire en cette période d'état d'urgence, nous permettrons donc la réduction des atteintes aux droits fondamentaux des individus.

Il semble également essentiel que le mécanisme de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) soit obligatoirement maintenu en période d'état d'urgence contrairement à ce qui a été mis en place lors de la période d'état d'urgence sanitaire. Ce mécanisme introduit en 2008 dans la constitu-

tion est une procédure juridictionnelle permettant un contrôle efficient et nécessaire intervenant au profit des libertés publiques, et ce a fortiori en période d'état d'urgence.

Pour finir, le régime constitutionnel d'état d'urgence devrait disposer explicitement des possibilités de recours devant le juge administratif en référé, référé-liberté et référé-suspension, ainsi que devant le juge judiciaire. En effet, l'absence de connaissance par les justiciable de tels dispositifs et l'absence de garantie d'accès à la justice pendant la période d'état d'urgence sanitaire nous permet de penser que les garanties procédurales apportées aux limitations de nos libertés publiques doivent être renforcées textuellement ainsi que dans leur mise en œuvre.

Droit spécial et droit commun

Tocqueville remarquait dès 1835 que « Nos contemporains sont incessamment travaillés par deux passions ennemies : ils sentent le besoin d'être conduits et l'envie de rester libres. Ne pouvant détruire ni l'un ni l'autre de ces instincts contraires, ils s'efforcent de les satisfaire à la fois tous les deux » (Le despotisme démocratique, 1835). Cette citation prend un sens particulièrement éclairant dans le contexte de crise en ce qu'elle invite à nous interroger sur les relations entre le droit spécial dérogatoire déclenché par les nécessités de la crise du Covid-19, privilégiant la sécurité, et le droit commun, ayant pour figure de proue les droits et libertés fondamentaux.

L'épineuse question de l'intégration de certaines dispositions de l'état d'urgence sanitaire dans le droit commun se pose avec une particulière acuité puisque, dans un passé récent, certaines dispositions exceptionnelles, attentatoires aux droits et libertés fondamentaux, ont été intégrées dans le droit commun suite à la mise en œuvre de l'état d'urgence en 2015. Il convient de revenir sur ce phénomène pour mieux comprendre les problématiques intéressant l'éventuelle intégration de dispositions exceptionnelles de l'état d'urgence sanitaire dans le droit commun.

L'état d'urgence est un dispositif d'exception issu de la loi n°55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence permettant à certaines autorités administratives – notamment le Ministre de l'Intérieur et les préfets – de prendre des mesures attentatoires aux libertés publiques, tels que, à titre illustratif, la circulation de certaines personnes identifiées, leur séjour, ou encore la fermeture de certains lieux de culte, dans tout ou partie d'un département lorsqu'il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité ou l'ordre public. Au surplus, le régime de l'état d'urgence permet notamment au Ministre de l'Intérieur, dans certaines circonscriptions, d'assigner à résidence toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre public. Or, ce régime dérogatoire s'accomplit principalement sans l'intervention du juge judiciaire, ou du moins limitent son action, alors qu'il est érigé en gardien de la liberté individuelle comme le prévoit l'article 66 de la Constitution.

Certaines dispositions, exceptionnelles dans leur principe, ont été plus ou moins gravées dans le marbre du droit commun. En effet, la loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme autorise notamment le préfet à procéder à la fermeture administrative des lieux de culte pour apologie ou provocation du terrorisme, mais également au ministre

de l'Intérieur de décider des mesures de surveillance à l'encontre de toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre publics, sans intervention quelconque du juge judiciaire.

Or, les lois n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions portent atteinte à de nombreux droits et libertés fondamentaux, obéissant à la nécessité de lutter contre la pandémie du Covid-19.

Au regard de l'atteinte portée aux droits, nous soutenons que les dispositions issues de la loi d'urgence sanitaire doivent demeurer exceptionnelles et ne pénétrer le droit commun en aucune manière. En effet, ce régime porte une atteinte particulièrement disproportionnée aux droits et libertés fondamentaux qui ne sauraient être justifiées que si elles répondent à une solution d'urgence, sont adaptées et proportionnées, dans le cadre d'un régime strictement dérogatoire. Cette solution relève de l'évidence pour les atteintes les plus manifestes aux libertés publiques les plus essentielles telles que, notamment, la liberté de déplacement ou encore la liberté de réunion. Nous recommandons par ailleurs que les solutions issues de l'état d'urgence sanitaire concernant les droits sociaux ne soient pas incluses dans le droit commun, telles que, notamment, les dispositions de l'ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 permettant la fixation par l'employeur des jours de congé et de repos, des dérogations aux durées maximales de travail quotidiennes et hebdomadaires et à la règle du repos dominical dans certains secteurs d'activité. Enfin, concernant la sérénité du débat démocratique par la représentation nationale, le faible contrôle sur les ordonnances prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire doit rester circonscrit aux circonstances exceptionnelles et ne pas être appliquée hors période de crise.

Ainsi, il n'apparaît pas souhaitable d'introduire certaines dispositions de l'état d'urgence sanitaire dans le droit commun au regard de l'atteinte portée aux droits et libertés fondamentaux. En outre, ce cloisonnement entre deux régimes juridiques distincts aura le mérite de renforcer la pertinence, l'efficacité du régime de l'état d'urgence sanitaire et de rendre prévisibles les normes qui en découlent.

Application systématique de l'article 15 de la CEDH

La France a par le passé usé de l'article 15 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (ci-après « CEDH ») afin notamment de mettre en place des dispositifs restrictifs de libertés suite aux attentats et à la mise en œuvre de l'état d'urgence en 2015.

L'article 15 de la CEDH dispose : « 1. En cas de guerre ou en cas d'autre danger public menaçant la vie de la nation, toute Haute Partie contractante peut prendre des mesures dérogeant aux obligations prévues par la présente Convention, dans la stricte mesure où la situation l'exige et à la condition que ces mesures ne soient pas en contradiction avec les autres obligations découlant du droit international. 2. La disposition précédente n'autorise aucune dérogation à l'article 2, sauf pour le cas de décès résultant d'actes licites de guerre, et aux articles 3, 4 (paragraphe 1) et 7. 3. Toute Haute Partie contractante qui exerce ce droit de dérogation tient le Secrétaire général du Conseil de l'Europe pleinement informé des mesures prises et des motifs qui les ont inspirées. Elle doit également informer

le Secrétaire général du Conseil de l'Europe de la date à laquelle ces mesures ont cessé d'être en vigueur et les dispositions de la Convention reçoivent de nouveau pleine application. »

A priori, la crise du Covid-19 semble s'inscrire parfaitement dans la cadre d'un « autre danger public menaçant la vie de la nation ». Le recours à cet article 15 est un droit et non un devoir pour les Etats en temps de crise.

C'est donc un choix juridique et politique que de demander la dérogation par le biais de l'application de cet article. D'une part, le fait de demander une dérogation implique, à contrario, que l'État considère que la norme suprême repose sur le respect des droits fondamentaux et que la dérogation à ceux-ci ne peut être qu'encadrée et contrôlée. Par ailleurs, ce mécanisme contraint l'État à se soumettre à un contrôle approfondi de la Cour Européenne des Droits de l'Homme sur les dispositions qui sont prises pendant l'état d'urgence dans leur nécessité et leur proportionnalité au regard des risques encourus.

La raison pour laquelle la République française et son gouvernement en place n'a pas invoqué cet article n'est pas connue. Mais il ressort des atteintes aux libertés fondamentales dont font état nos constats ci-dessus, que pour éviter de nombreux litiges portés à l'avenir devant le juge européen, la France aurait dû faire appel à la dérogation prévue à l'article 15 de la CEDH compte tenu des mesures prises en période d'état d'urgence sanitaire. Cela devrait être imposé par le droit interne à l'avenir afin de permettre à la juridiction européenne d'exercer un contrôle au bénéfice des individus et de leurs libertés fondamentales.

A titre de comparaison, en mars et avril 2020, dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, la Lettonie, la Roumanie, l'Arménie, la République de Moldova, l'Estonie, la Géorgie, l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Serbie et Saint-Marin ont informé la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe de leur décision de recourir à l'article 15 de la Convention. A ce jour, neuf autres États parties à la Convention – l'Albanie, l'Arménie, la France, la Géorgie, la Grèce, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Turquie et l'Ukraine – se sont prévalus du droit de dérogation dans le passé. Parmi eux, quatre ont été soumis à contentieux sur ce point et ont dû dès lors justifier les mesures de dérogation prises au regard des exigences de la Convention, à savoir la Grèce, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Turquie.

Il serait donc important que soit systématisé le recours à l'article 15 de la CEDH dès la mise en œuvre du régime d'état d'urgence.

Par ailleurs, ce même article 15 de la CEDH liste plusieurs droits fondamentaux auxquels aucune atteinte ne peut être portée même en situation d'état d'urgence tel que l'interdiction de la torture par exemple. Désigner en droit interne français certains droits ne pouvant être restreint même en situation d'état d'urgence serait un garde-fou supplémentaire quant à la protection générale des droits et libertés des individus en toutes circonstances.

L'état d'urgence : de la déresponsabilisation de la personne vers la perte de dignité

A l'aube de la philosophie et au crépuscule de la sociologie, l'état d'urgence sanitaire a fait apparaître une question fondamentale relative à la relation qui existe entre la responsabilité des personnes et les pouvoirs publics.

Les mesures prises par le gouvernement pendant cette période d'urgence sanitaire ont entraîné une prise en charge de l'ensemble de la population, allant des questions de santé aux questions de pouvoir d'achat, en passant par les problématiques d'éducation comme de travail. L'État a été omniprésent.

Les personnes, citoyens français ou non, présents sur le territoire français lors de cette période d'état d'urgence ont massivement accepté cette gestion par l'État et le renoncement aux libertés les plus primaires telles que la liberté d'aller et venir entravée par le confinement. Préalablement au 11 mai 2020, jour de la fin du confinement, une grande majorité de français répondait de manière positive à la question de savoir s'ils souhaitaient durcir les restrictions de libertés.

A ce titre, et comme soulevé par Madame la Professeure Mireille Delmas-Marty, on assiste à une déresponsabilisation des personnes. L'exemple le plus parlant est celui du traçage évoqué pour faire face à la pandémie de Covid-19. Le terme traçage était initialement une expression utilisée pour les produits dangereux. Le but était de connaître le tracé de ces produits pour prévenir leurs éventuels risques. L'utilisation de ce terme dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 indique que l'humain est considéré comme dangereux, au même titre qu'un produit, qu'un bien, s'il a le virus ou s'il a côtoyé des personnes infectées par le virus. Cette gestion de l'humain comme une marchandise déshumanise les individus. Et alors même que la *summa divisio* distinguant les personnes des biens en droit civil repose en partie sur le fait que les personnes sont responsables et que les biens ne le sont pas, il apparaît qu'assimiler la personne à un bien semble être une pente dangereuse. Cette perspective omet en effet la part de responsabilité dont dispose chaque être humain de se protéger et de protéger les autres. Il est également nécessaire de comprendre que nier la responsabilité qui est en fait inhérente à la qualité de personne, c'est en réalité déshumaniser la personne et donc la priver de sa dignité.

Plus encore, l'obéissance quasi aveugle à l'ordre qui s'est formalisée par le respect du confinement de façon immédiate et stricte est là aussi une sorte d'abandon de la responsabilité des personnes aux mains du pouvoir dirigeant. Il semble dangereux, comme le signale Monsieur Giorgio Agamben, de permettre à l'État de proposer aux individus un programme de lutte contre une épidémie qui consiste en une restriction généralisée des libertés afin de soi-disant protéger ces libertés. Il s'agit là d'un non-sens juridique.

Il paraît donc important de rappeler que les personnes et les biens sont deux sujets juridiques distincts et que les assimiler en déresponsabilisant les personnes n'est pas une voie à suivre, et ce même en temps de crise.

PARTIE 2 – COMPLEXITÉ DE LA RÈGLE DE DROIT

« Les meilleures lois sont inutiles lorsqu'elles ne sont pas exécutées : elles deviennent dangereuses lorsqu'elles le sont mal »

Chateaubriand

Constats

L'urgence de faire face à la pandémie de Covid-19 a forcé les institutions à adopter très rapidement des lois et des règlements. Cela a mis en exergue l'importance de la qualité de rédaction des règles de droit et la question de leur complexité.

Des règles de droit qui ne sont pas assez claires et coordonnées augmentent l'incertitude pour les citoyens et ralentissent l'action des entreprises et des administrations, et complexifient les rapports des citoyens avec la règle de droit, effritant l'adage « nemo censetur ignorare legem ». Les conséquences de ce constat se trouvent multipliées dans un contexte de forte inflation normative.

Les recherches de l'OCDE et les rapports « Doing Business » de la Banque mondiale indiquent que la simplification de la réglementation est importante pour la croissance de la productivité d'un pays.

A cet égard, le droit positif a clairement pris en compte cet impératif pour l'ériger au rang de principes juridiques. En premier lieu, l'objectif d'accessibilité et d'intelligibilité de la règle de droit est un objectif à valeur constitutionnelle découlant des articles 4, 5, 6 et 16 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789¹ : sans accessibilité ni intelligibilité, les principes d'égalité devant la loi, l'exercice des droits et le principe selon lequel tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne saurait être défendu ne pourrait recevoir d'application. Au surplus, le Conseil constitutionnel a dégagé un principe de clarté de la loi, tiré de l'article 34 de la Constitution². En second lieu, la complexité de la règle de droit porte nécessairement atteinte, lorsqu'elle est excessive, au principe de sécurité juridique, reconnu par le droit de l'Union européenne³, le droit européen des droits de l'homme de la CEDH (principe issu, notamment, des articles 2 et 7 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales). Ce principe se retrouve en droit interne puisqu'il a été érigé au rang de principe général du droit par le juge administratif⁴ et est appliqué par le juge judiciaire⁵. Ce principe doit toutefois être composé avec un « impératif de flexibilité »⁶. En outre, la Cour de justice de l'Union européenne a dégagé un principe de « confiance légitime », comme composante de la sécurité juridique, mais qui n'apparaît toutefois pas reconnu en droit interne.

En revanche, il apparaît avec certitude que cet impératif ne reçoive que trop peu de résonance en pratique. A cet égard, le Conseil d'État a consacré plusieurs rapports annuels à la question⁷.

Les solutions issues de ces études ont permis d'apporter des solutions aux problèmes posés par la complexité de la règle de droit mais de manière inaboutie et inapplicable aux solutions « exceptionnelles » telle que la crise traversée.

Propositions

Pour que la règle de droit se simplifie, il est en premier lieu impératif de cesser les modifications systématiques de corps et de contenus de règles, afin que les acteurs s'approprient et s'adaptent dans la durée au contenu des règles.

De manière plus pérenne, une solution efficace et viable sur le long terme serait l'utilisation d'algorithmes d'intelligence artificielle dans le but d'impulser un nouvel élan à la simplification réglementaire. Les techniques de Natural Language Processing sont utilisées depuis longtemps dans les sciences humaines numériques (à commencer par la bibliothéconomie). Un volet connu sous le nom de droit et technologie s'est récemment développé, dans lequel des modèles d'apprentissage supervisés et non supervisés sont utilisés pour tirer des connaissances de grandes bases de données textuelles : les normes pourraient représenter de telles bases de données pour créer des algorithmes.

Ainsi, il apparaît indispensable de simplifier la législation et la réglementation dans des secteurs stratégiques pour les entreprises et les administrations grâce à l'utilisation d'algorithmes.

Une équipe multidisciplinaire composée de juristes et de data scientists pourrait être établie pour créer un algorithme et lui donner les instructions pour qu'il apprenne à identifier automatiquement les textes obscurs, les références aux réglementations en vigueur, celles aux règles explicitement ou implicitement abrogées, etc. Une fois les « rapports » reçus, un travail « manuel » de simplification réglementaire devrait suivre.

À un stade plus avancé du projet, l'algorithme peut également être mené à suggérer des interventions de simplification réglementaire (par exemple, des abrogations expresses de règles qui ne sont plus en vigueur) à inclure dans les textes à soumettre à l'attention des organes législatifs ou réglementaires compétents. De plus, en intégrant des connaissances ou des données comportementales, on pourrait envisager une simplification sur la base des besoins cognitifs des destinataires des règles, qu'il s'agisse de PME ou de petites administrations.

Pour une première expérimentation de l'algorithme, un test pourrait concerner les règles applicables à un secteur déterminé et assez limité. Ensuite, le projet devrait se concentrer sur les domaines réglementaires où l'activité de « compliance » est plus onéreuse pour les destinataires, afin de rendre la simplification normative plus efficace, rapide et ciblée.

Cette évolution des règles de droit devrait s'accompagner de l'accélération de la digitalisation de l'administration française, qui est déjà en cours. Cela devrait prévoir notamment l'utilisation contraignante (pour l'administration) des outils informatiques, ce qui rendra son activité beaucoup plus rapide et accessible aux citoyens. En outre, grâce à la réduction des documents en papier, l'administration française deviendra plus responsable du point de vue de son empreinte environne-

mentale. D'autre part, l'utilisation de moyens non-informatiques demeurera possible pour permettre à ceux qui n'auraient les moyens ou les connaissances nécessaires d'avoir accès à l'administration publique.

PARTIE 3 – PENSER L’AVENIR DU MONDE JUDICIAIRE

Constats

L'accès complexifié des Français à la justice

Au cœur du contrat social proposé par Rousseau, l'égalité et la liberté sont indéniablement liées à l'idée d'une société « juste » et d'une justice au service de l'intérêt général. La société française est pourtant aujourd'hui fracturée et la crise de défiance vis-à-vis des élites concerne également les institutions sans épargner la Justice. Les Français tournent ainsi le dos à ce pilier essentiel pour la pérennité de notre démocratie.

L'accès à la justice s'est complexifié. S'il est d'abord fracturé en raison des inégalités économiques et sociales, il l'est d'autant plus en raison de la révolution numérique. Les objectifs de simplification de la justice et de dématérialisation des procédures sont par ailleurs des conséquences de cette révolution numérique. Toujours est-il que la complexification amorcée de l'accès à la justice a pu être bénéfique pendant la période de confinement à l'image du dépôt de plaintes en ligne. Néanmoins, force est de constater que la digitalisation de la justice demeure inachevée, que les portails de justice ont fait l'objet de nombreuses évolutions positives mais restent encore parfois méconnus, que la fracture numérique est toujours d'actualité avec la question de la couverture des zones blanches, et qu'une partie des Français est parfois dans l'interrogation légitime lorsqu'il s'agit d'accéder à la justice, ce d'autant plus en période de crise.

Impossible d'aborder la question de l'accès à la justice sans aborder celle du coût de la justice pour le justiciable. A ce titre, il convient de noter que la France dispose de mécanismes solides depuis de nombreuses années. Le premier est celui de l'aide juridictionnelle. Encore étonnamment méconnue par beaucoup, l'aide juridictionnelle est une aide financière accordée par l'État destinée aux personnes disposant de faibles ressources qui veulent faire valoir leurs droits en justice. Cette « AJ » est ainsi accordée si trois conditions sont remplies par le justiciable : ses ressources sont inférieures à un plafond (1), l'action en justice envisagée n'est pas irrecevable ou dénuée de fondement (2), et le justiciable ne dispose pas d'une assurance de protection juridique couvrant les frais (3). Si ces conditions sont remplies, l'aide juridictionnelle peut dès lors être accordée en tant que partie civile, témoin, prévenu, accusé, mis en examen, etc... La France se distingue puisqu'il s'agit d'un des rares pays européens à ne pas faire payer l'accès à la justice dans certains cas. Même si la hausse est moindre qu'anticipé, le budget consacré à l'aide juridictionnelle continue d'augmenter de 5 %, pour atteindre 490 millions d'euros. Le coût moyen d'une mission serait ainsi passé de 351 € TTC en 2015 à 438 € en 2019⁸.

D'autre part, il convient de noter que les consultations gratuites se sont multipliées par l'intermédiaire des maisons de justice et du droit, des centres départementaux d'accès au droit (CDAD), des centres d'information pour le droit d'information pour le droit des femmes et des familles (CIDFF) avant la crise du Covid-19, notamment avec l'opération « L'avocat dans la cité » organisée en 2019 par le Barreau de Paris⁹ mais également en période de confinement avec des permanences téléphoniques¹⁰. Les activités pro bono se diversifient et font l'objet d'initiatives plus importantes de la part des avocats mais cela se limite bien souvent aux grandes métropoles de l'Hexagone et aux structures les plus développées.

Parmi les dispositifs introduits pour faciliter l'accès des justiciables, et en particulier des consommateurs, à la justice, figurent les actions de groupe, inspirées des « class actions » américaines. Introduites en 2014¹¹, ces procédures dont l'ambition est de traiter les litiges de consommation ont toutefois été très peu utilisées depuis leur création du fait de leur champ d'application jugé trop strict¹².

Enfin, l'open-data (données numériques dont l'accès et l'usage sont laissées libres aux usagers) a connu un large essor au cours des dernières années. Les cliniques juridiques ont également élargi leur communication et leurs compétences au bénéfice du grand public et de son accès au droit. Pourtant, l'open-data¹³ demeure encore inégal et limité. Si l'accès aux décisions de justice facilite considérablement l'accès au droit pour tous, comment ne pas s'inquiéter de la multiplication des bases de données privées et de la privatisation de cet open-data avec un marché florissant pour de nouvelles sociétés telles que les éditeurs juridiques, les bases de données telles que DOCTRINE ou encore les Legal Techs ?

Si le développement de l'open-data et de la problématique de la justice prédictive peuvent aboutir à un renforcement de l'accès au droit pour les justiciables, il n'en demeure pas moins que cela suscite à juste titre de nombreuses inquiétudes pour la Justice et son fonctionnement, tant sur le plan moral et éthique que sur le plan économique.

Le fonctionnement de la justice française

Au cours du confinement, l'activité de certaines juridictions a été réduite de 80 % à 90 %¹⁴, la plupart des tribunaux ayant annulé toutes leurs audiences au fond et en référé pour recentrer leurs activités sur les contentieux urgents (comparutions immédiates, etc.).

Dans ce contexte inédit, le manque de moyens techniques du personnel judiciaire (manque d'ordinateurs portables, logiciels obsolètes, pas d'accès distant aux bases de données...) ¹⁵ a aggravé la désorganisation et le retard des juridictions dans le traitement des dossiers¹⁶, alors qu'elles avaient déjà été fortement éprouvées par la grève des avocats¹⁷.

Avec la reprise progressive de l'activité juridictionnelle, personnel judiciaire et avocats s'inquiètent de ce que le manque de moyens matériels, mais aussi humains¹⁸, dénoncé bien avant la crise, n'empêche le retour à un service normal avant plusieurs mois.

Ainsi, malgré une constante augmentation de son budget pour la justice¹⁹, qui est largement supérieur à celui constaté en Europe²⁰, la France reste en dessous de la médiane européenne en termes de moyens humains et de délais de traitement des affaires.

Ainsi, la crise sanitaire actuelle aggrave l'engorgement notoire auquel la justice fait face depuis des années, à tel point que certaines affaires sont déjà renvoyées à 2022²¹. Pour répondre à cette problématique, le gouvernement a accentué le travail de simplification des procédures judiciaires, déjà initié par le législateur avant la crise, en favorisant notamment des procédures sans audience²², voire des jugements sans procès²³ et en élargissant l'expérimentation des cours criminelles sans jury. De leur côté, les tribunaux, en coordination avec certains barreaux, ont pris des mesures de simplification technique pour faciliter les procédures habituelles (mise en place de tribunaux digitaux dans les tribunaux de commerce...).

Pour éviter le recours aux juridictions, les voies alternatives au règlement des différends sont également privilégiées. Depuis vingt ans, le législateur a multiplié les procédures alternatives aux procès en matière pénale (composition pénale, comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, convention judiciaire d'intérêt public, etc.) et civile, rendant le recours à la médiation ou à la conciliation obligatoire avant certains litiges. Dans le contexte de la crise sanitaire, ces solutions alternatives ont été encouragées par des professionnels du droit (avocats, huissiers...²⁴), qui ont notamment mis en place des plateformes de médiation en ligne, tandis que le gouvernement a prorogé de deux mois la durée des médiations judiciaires.

En outre, le thème de la justice prédictive qui semblait être à l'arrêt après avoir rencontré une forte opposition, a été relancé par un décret²⁵ passé inaperçu, pris le 27 mars dernier en plein cœur du confinement. Par ce décret, le Garde des sceaux est autorisé à mettre en œuvre, pour une durée de deux ans, un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « DataJust », ayant pour finalité le développement d'un algorithme devant notamment servir à l'élaboration d'un référentiel indicatif d'indemnisation des préjudices corporel, l'information des parties et l'aide à l'évaluation du montant de l'indemnisation à laquelle les victimes peuvent prétendre afin de favoriser un règlement amiable des litiges, ainsi que l'information des juges appelés à statuer sur ces demandes.

Si la justice prédictive, en lien avec l'Open-Data, permet une forfaitisation, donc une systématisation de la réparation et de la sanction, et ainsi un gain de temps et de moyens pour le personnel judiciaire, elle correspond également à une déshumanisation de la justice allant notamment à l'encontre du principe de personnalisation des peines en droit pénal.

La justice a également participé au désengorgement des prisons qui a été mis en œuvre pour limiter le risque d'épidémie particulièrement fort au sein des établissements carcéraux du fait de leur surpopulation notoire²⁶, pour laquelle la France est d'ailleurs régulièrement condamnée par les juridictions européennes. Le gouvernement a ainsi prévu la possibilité de réduire et d'aménager certaines peines, ce qui a conduit à la libération de près de 13 000 personnes depuis le début du confinement, en prenant soin d'exclure de ces processus les criminels (personnes condamnées pour des crimes à différencier des délits et des contraventions) et les personnes condamnées pour violences conjugales ou terrorisme.

La profession d'avocat

Alors bien que l'État ne soit pas employeur des avocats et des avocates, il a des obligations envers eux dans la mesure où elles apportent un concours régulier et indispensable au service public de la justice. Face à la pandémie de la Covid-19, l'État doit fournir toute l'assistance nécessaire pour que les avocates et les avocats continuent à remplir leurs fonctions d'auxiliaires de justice.

La profession d'avocat reste particulièrement attractive en France, à tel point qu'au cours des dix dernières années le nombre d'avocates et d'avocats a augmenté de 36 % (passant ainsi de 50 314 en 2009 à 68 464 en 2019). 42 % de cette population des avocates et avocats sont inscrits au Barreau de Paris, dont environs un tiers (36 %) exercent sa profession à titre individuel, un tiers en tant qu'associé et un tiers comme collaborateurs²⁷.

Le rapport Haeri de 2017 a révélé que la profession d'avocat reste productive et que les bénéfices générés collectivement par la profession a triplé en 20 ans (en passant de 1,5 à 4,4 milliards d'euros)²⁸. En outre, le même rapport a suggéré une réforme de l'enseignement du droit et du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat en développant des cliniques juridiques, une formation continue des jeunes avocats et un suivi plus intense dans les cabinets professionnels pendant les premières années d'accès à la profession. Ce rapport a aussi mis en lumière les changements affectant l'ergonomie de la profession (multiplication des espaces de collaboration « coworking spaces », mutation du modèle économique de l'avocat, apparition des « Legal Techs ») et l'impact des nouvelles technologies sur la profession en termes de culture de l'innovation, utilisation de cloud sécurisé, proposition des « formulaires intelligents », mode de travail en forme de projet, diffusion des signatures électroniques etc.

Sur un plan général, la Covid-19 montre clairement « la vulnérabilité de la profession, dont 39% (27 000 avocats) pourraient être susceptible d'être rayés du tableau de leur ordre »²⁹. Selon une enquête menée par le Conseil national des barreaux (CNB) en avril 2020, pendant le confinement 41% des avocats ont cessé complètement leur activité en conséquence, au moins partiellement, de la fermeture des tribunaux, alors qu'un avocat sur quatre pense à fermer son cabinet à cause de la pandémie et un sur trois envisage de changer de métier³⁰. En particulier, environ un avocat sur dix se dit dans l'impossibilité de régler ses dettes sociales et fiscales et ses charges de fonctionnement³¹.

En premier lieu, la population étudiante va être évidemment impactée par la pandémie, avec les universités qui ont fermé leurs portes à partir du 16 mars 2020 et une grande incertitude sur leur habilité de rouvrir à la rentrée. Le même problème concerne les grandes écoles de commerce (HEC, ESCP etc.) qui offrent des masters spécialisés en droit et management. Même si les cours ont effectivement continué en digital, entretenir la totalité des cours en cette modalité pour un entier semestre ou plus ne semble pas compatible avec un apprentissage actif et une pédagogie effective si les enseignants ne sont pas accompagnés dans l'utilisation des nouveaux outils de collaboration et les étudiants ne sont pas conscients de la flexibilité et de la responsabilité que ce nouveau système leur impose. Dans certains cas, l'absence de vie sur le campus pourrait décourager les étudiants de droit de continuer leurs études.

En deuxième lieu, la pandémie a perturbé profondément l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des avocates et des avocats. Une enquête de 2015 révélait à cet égard que seulement 9 % des avocats interrogés arrivaient à concilier leur profession avec leur vie privée sans difficulté³². Parmi les raisons d'un tel état de fait figurent les modalités de travail typiques des avocats, comme la culture du présentéisme, la facturation au taux horaire et une excessive verticalité dans la profession³³. Le confinement a obligé la population à rester chez soi et la fermeture des crèches et des écoles a forcé les familles à passer des journées entières au même endroit. Dans ce contexte, les avocats se sont retrouvés à devoir gérer leur vie professionnelle et leur foyer familial en même temps. Si dans des situations normales un avocat consacrait 9 heures par jours à son travail, dans une situation d'isolement forcé ce temps risque de se dilater, sans compter la quantité de données personnelles et domestiques qui tombe maintenant sous le contrôle des employeurs.

Enfin, nous sommes témoins d'une dégradation majeure de la vie professionnelle des avocates et des avocats en conséquence de l'arrêt de l'activité juridictionnelle et du ralentissement de l'activité professionnelle en général. Les élèves-avocats, dont la relation professionnelle n'est pas régie par un contrat de travail mais par un régime propre et particulier, ne peuvent pas bénéficier du chômage partiel et se retrouvent donc en condition de précarité.

En même temps, les avocats ont été appelés à jouer un rôle de plus en plus important dans l'assistance des justiciables dont les droits risquent d'être remis en question pendant pandémie. Étant elle-même une catégorie vulnérable, la population des avocates et avocats s'est néanmoins mise à disposition des victimes de violences conjugales et familiales, qui ont augmenté de 30% depuis le début du confinement³⁴.

Propositions

Proposition n°1 : Produire des statistiques à propos des effets de la Covid-19 sur la profession d'avocat

Des statistiques précises construites par le gouvernement français à la fin de la phase de déconfinement sur les effets de la Covid-19 sur la profession d'avocat, en incluant celle de juriste d'entreprise, seraient intéressantes pour tirer des leçons.

Proposition n°2 : Réaliser une enquête sur la précarité de la profession d'avocat suite à la période d'inactivité liée à la Covid-19

Nous souhaitons qu'une enquête concernant les situations de précarité et de vulnérabilité dans l'exercice de la profession d'avocat suite à une interruption de l'activité, comme celle générée par le confinement de mars-mai 2020 dû au Covid-19, soit lancée par le Conseil national des barreaux. Une attention particulière devrait être donnée aux jeunes avocats et avocates par le biais d'une réforme de leur régime juridique pour les protéger contre les risques imprévisibles.

Proposition n°3 : Réaliser une enquête sur l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle des avocats

Une enquête spécifique pourrait être menée par les barreaux concernant l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle des avocats et avocates, qui a été profondément perturbé par la pandémie. Ladite enquête devrait être accompagnée par une révision du régime des congés parentaux.

Proposition n°4 : Mettre en place des mécanismes incitant les avocats à prendre certains dossiers en pro bono

Dans le but de faire face à l'augmentation potentielle des contentieux après le déconfinement, notamment des litiges en matière de droit du travail et de la consommation (en particulier dans le secteur des « petits » litiges dans l'industrie du tourisme) et afin de favoriser l'accès à la justice pour les justiciables moins privilégiés, il serait souhaitable de prévoir des motivations concrètes pour que les avocats fournissent des services d'assistance pro bono dans de tels litiges. Les avocats fournissant une telle assistance bénéficieraient d'avantages fiscaux en contrepartie. La validation d'heures de formation pourrait aussi être envisagée.

Proposition n°5 : Proposer systématiquement une médiation en matière civile

Le développement des procédures de justice négociée nous semble ainsi devoir être soutenu tant par les magistrats que par les autres professionnels du droit. En particulier proposer systématiquement aux parties, en matière civile, de recourir aux services d'un médiateur, comme le font déjà certains magistrats, nous paraît une piste intéressante, pourvu qu'elle soit rendue effective. Des cas particuliers comme ceux de violences conjugales seraient évidemment exclus de cette obligation.

Proposition n°6 : Informer les justiciables de la possibilité de recourir aux alternatives au contentieux et y former les professionnels du droit

De même, il nous semble que les justiciables devraient être davantage informés, notamment par une campagne de publicité à l'échelle nationale, de la possibilité de recourir à des médiateurs ou conciliateurs, à la fois dans les tribunaux et autres points d'accès au droit et auprès de leurs conseils. La formation progressive des avocats à la médiation et le développement de plateformes de médiations créées à la faveur de la crise sanitaire sont des initiatives à renforcer pour dé-systématiser le réflexe contentieux en lui substituant une tentative quasi-automatique de dialogue. Des réflexions sont évidemment nécessaires pour permettre l'accès des personnes en situation de précarité à ces voies alternatives.

Proposition n°7 : Favoriser l'information des personnes en situation de précarité de la possibilité qu'elles ont de bénéficier de l'aide juridictionnelle

L'accès à un juge doit rester un droit quelles que soient les ressources des justiciables. Alors que la France est l'un des seuls pays à proposer un accès gratuit à la justice, l'aide juridictionnelle demeure un mécanisme méconnu qui devrait faire l'objet d'une publicité particulière dans les tribunaux et points d'accès au droit mais aussi dans les organismes proposant des services aux personnes sus-

ceptibles d'être éligibles à de tels soutiens.

Proposition n°8 : Rendre effectif l'accès aux décisions de justice pour tous (Open Data)

Malgré les efforts faits dans le sens de l'open data, le nombre de décisions de justice accessibles gratuitement reste, quel que soit le niveau de juridiction, extrêmement limité. Nous pensons que le fait de devoir payer l'accès à des bases de données pour accéder à des décisions de justice pourtant rendues publiquement au nom du peuple français crée une rupture d'égalité illégitime entre les citoyens et particulièrement entre les professionnels du droit dont l'accès aux décisions essentielles à l'exercice de leur métier ne devrait pas être conditionné aux moyens qu'ils peuvent mettre dans pour accéder aux bases de données juridiques. C'est pourquoi nous recommandons d'accélérer drastiquement l'effort de numérisation des décisions de justice.

Proposition n°9 : Créer des instances de réflexion pour envisager l'avenir de la justice prédictive

La justice prédictive se place aujourd'hui comme une révolution technologique et juridique. Elle suscite autant d'enthousiasmes que d'inquiétudes. Au regard de ce qui s'applique aux États-Unis, il nous semble important de se prémunir des éventuels effets négatifs qu'apporterait la justice prédictive. Cela étant, les nombreuses avancées que cela pourrait apporter aux justiciables comme au monde judiciaire ne doivent pas être balayées d'un revers de la main sous prétexte que la technologie remplacerait les juges. La technologie est avant tout au service de l'être humain. Dans le respect des principes éthiques érigées par la Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires³⁵, nous suggérons ainsi de poursuivre la réflexion par la mise en place d'instances dont le but serait d'envisager l'avenir de la justice prédictive et ses impacts sur le monde judiciaire et notre société, dans des perspectives juridiques, sociales, politiques et économiques.

Proposition n° 10 : Protéger le métier d'avocat et sa singularité

En pleine mutation, la profession d'avocat s'adapte à un nouvel environnement qui n'est pas sans créer des incertitudes et des inquiétudes.

Premièrement, l'identité professionnelle de l'avocat est remise en cause par la transition numérique. En effet, selon les termes de Louis ASSIER-ANDRIEU, « la menace qui pèse sur la profession est celle de la tendance à la standardisation des prestations »³⁶. Pour faire face à une certaine ubérisation, les avocats doivent innover et s'adapter aux nouvelles exigences des clients, sans pour autant remettre en cause les principes déontologiques si chers à la profession, notamment son indépendance. Depuis quelques années, le web 2.0, le développement des réseaux sociaux et la société de consommation ont favorisé la notation de l'ensemble des services et des prestations, comme l'hôtellerie ou la restauration. Mais les avocats deviennent eux aussi soumis à la notation des performances, par exemple via de récentes plateformes (Alexia.fr, jechoisismonavocat.fr, LegalUp...). D'ores et déjà, ces pratiques déshumanisantes soulèvent de nombreuses inquiétudes. Si cela permet d'améliorer la qualité des prestations des avocats, leur disponibilité et leur transparence en termes d'honoraires, il ne faut pas oublier que la profession d'avocat repose en grande partie sur la confiance qui lui est accordée. Ainsi, le client dispose-t-il des outils nécessaires pour noter son avocat ? Est-il légitime qu'une profession soit réduite à des commentaires et des étoiles ?

Outre cette dérive du numérique, la concurrence des prestations offertes par les entreprises des LegalTechs ne remettent-elles pas en cause le principe d'intuitu personae ? La défense des intérêts d'un client et les obligations morales qui en découlent ne peuvent se réaliser pleinement sans l'accompagnement de l'avocat, être humain qui a prêté serment à la fin de sa formation.

La profession d'avocat doit par conséquent être protégée et se protéger elle-même. Nous proposons ainsi qu'une réflexion de grande ampleur soit poursuivie en ce sens. Nous proposons également que la pratique de notation en ligne (ou non) des avocats soit véritablement encadrée, si ce n'est totalement limitée, voire interdite.

Proposition n° 11 : Repenser les rapports entre les professions judiciaires

On constate aujourd'hui que les rapports entre magistrats, avocats et forces de l'ordre sont se détériorés. Sans faire de généralisation non fondée, force est de constater que les rapports entre ces professions témoignent souvent d'une méconnaissance et d'une incompréhension mutuelle. Le modèle et l'existence même de l'École Nationale de la Magistrature (ENM) qui forme les magistrats en France (modèle qui existe également au Portugal) ne sont pas ici remis en causes. Pour autant, il nous semble intéressant pour ces professions, pour le justiciable et pour l'intérêt général du bon fonctionnement de la Justice, qu'un véritable dialogue soit mis en place dans le but de pallier les difficultés persistantes.

PARTIE 4 – INTERNATIONAL

Un régime international de la santé plus efficace dans la lutte contre les pandémies

Constats

La santé est un domaine qui relève, en quelque sorte, du cœur de la souveraineté d'un État. D'après différentes théories philosophiques sur la fondation et la légitimité de l'État, celui-ci est né pour garantir la sûreté de ses citoyens (ainsi que la paix et la justice parmi eux). L'éclatement de la pandémie de la Covid-19 montre, toutefois, que la santé est confrontée à des défis qui dépassent toute frontière nationale et que le droit international est d'autant plus crucial.

L'émergence sanitaire du Covid-19 montre deux problèmes : la légitimité de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à gérer la pandémie et l'effectivité du régime du droit international existant en la matière.

D'un côté, la lettre que le Président des États-Unis Donald Trump a envoyée le 20 mai 2020 au Directeur général (DG) de l'OMS Tedros Adhanom Ghebreyesus, par laquelle il a menacé de retirer le financement américain de l'Organisation (qui compte pour 17 % de son budget total) et de reconsidérer la participation de son pays à l'Organisation, soulève l'importante question de l'influence des gouvernements nationaux dans la gouvernance de l'OMS. La question ne touche pas seulement les États-Unis, mais également les relations tendues entre la Chine et Taïwan, en particulier le fait que le modèle de gestion de la crise sanitaire de ce dernier pays a été ignoré par l'OMS à cause de l'influence politique chinoise et du fait que Taïwan n'est pas membre de l'OMS³⁷.

De l'autre côté, le Règlement sanitaire international (RSI) de 2005 attribue à l'OMS le rôle de leader dans la gestion des émergences sanitaires globales. En effet, après la déclaration du 30 janvier 2020 par laquelle le DG de l'OMS a déterminé que le COVID-19 configurait « une urgence de santé publique de portée internationale », le DG a adopté des recommandations temporaires³⁸ auxquelles les États ont réagi de manière hétérogène, avec des niveaux de sévérité différents et en temps différés l'un de l'autre. En effet, le RSI ne prévoit pas de conséquences automatiques à la suite de la déclaration d'urgence sanitaire publique internationale et la portée juridique des recommandations du DG à cet égard est toujours disputée. Au-delà de ces recommandations, des mesures sanitaires supplémentaires peuvent être introduites par les États sous la surveillance de l'OMS et sous l'obligation de les communiquer au DG³⁹. À plusieurs reprises, le DG a dénoncé publiquement la réticence d'une bonne majorité d'États à donner ces informations avec la rapidité nécessaire⁴⁰.

Certains gouvernements utilisent la mise en question de la légitimité de l'OMS pour détourner l'attention du public de leur mauvaise gestion de la crise. A cet égard, la résolution « Riposte au COVID-19 » approuvée par l'Assemblée générale de l'OMS lors de sa session du 18 et 19 mai 2020 a engagé le DG à « un processus d'évaluation impartiale, indépendante et complète par étapes, ... pour

examiner l'expérience acquise et les leçons tirées de la riposte sanitaire internationale coordonnée par l'OMS face à la Covid-19 »⁴¹. Cette évaluation couvrira l'efficacité des mécanismes dont dispose l'OMS, le fonctionnement du RSI et les mesures prises par l'OMS face à la pandémie de la Covid-19, ainsi que la formulation de recommandations ultérieures en vue d'améliorer les capacités mondiales de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies. Des critiques ont été soulevées concernant l'impartialité et la profondeur de cette évaluation, vu que l'auteur de cette évaluation, à savoir le DG de l'OMS, en fera également l'objet⁴².

Propositions

Proposition 1

Une action diplomatique efficace devrait être menée afin de garantir la participation de Taïwan aux échanges d'informations et aux réseaux de communication de l'OMS.

Proposition 2

La France devrait participer activement à toute initiative prise au niveau international ayant comme objectifs la réforme du RSI et le renforcement des compétences et des pouvoirs de l'OMS en matière d'urgences de santé publique de portée internationale.

Proposition 3

Il devrait être assuré, par le biais de mesures législatives et réglementaires appropriées et d'initiatives politiques ciblées, que la France et les autres États membres de l'Union européenne respectent les dispositions du Règlement sanitaire international (RSI) et en particulier le standard prescrit pour les mesures prises par les États en conformité au RSI, notamment le respect de la dignité des personnes, les droits de l'homme et les libertés fondamentales (art. 3.1 RSI). Une agence indépendante ayant des pouvoirs de recommandation concernant ledit respect devrait être créée au niveau européen.

Proposition 4

Un groupe de travail de juristes en droit international et experts en relations internationales devrait être formé pour évaluer la faisabilité d'une demande d'avis consultatif à la Cour internationale de justice de la part de l'Assemblée générale de l'OMS concernant la responsabilité des États conformément au RSI, la portée juridique des règles internationales en matière de santé et les modalités de balancement entre les obligations qui découlent du RSI et le droit international des droits de l'Homme, l'objectif de cette initiative étant d'éclaircir les obligations des États en général et non de déterminer des responsabilités pour la pandémie de la Covid-19.

Proposition 5

Le gouvernement français devrait soutenir fermement le Directeur général de l'OMS dans l'évaluation de sa conduite pendant la pandémie de la Covid-19, conformément à la résolution de l'Assemblée de l'OMS du 19 mai 2020.

Proposition 6

Une enquête du Parlement européen devrait être lancée, au moyen d'un groupe de travail, sur la conduite de l'OMS pendant la crise de la Covid-19 avec des garanties de transparence, d'indépendance et d'impartialité.

Proposition 7

A moyen terme, le droit international de la santé doit devenir plus efficace. Pour atteindre cet objectif tout en respectant la marge d'action de chaque État, les données statistiques sur la santé devraient être partagées de manière automatique avec l'OMS. Ces données permettraient à l'OMS de connaître l'état de la situation sanitaire mondiale en temps réel et d'adopter d'éventuelles déclarations conséquentes dans les meilleurs délais. En revanche, chaque État serait responsable pour l'adoption des mesures concrètes pour réagir aux problèmes sanitaires relevés par l'OMS.

Le droit international de la santé est-il aujourd'hui véritablement autonome ?

Constats

- Il est intéressant de se référer ici en particulier au règlement sanitaire international (« RSI ») qui est un outil contraignant pour les pays membres de l'OMS ainsi que pour le Liechtenstein.

Le RSI est issu d'une exigence d'harmonisation des normes sanitaires internationales qui est apparue au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit d'un outil réglementaire unique en son genre parmi les normes établies par l'OMS qui, si elle a utilisé son pouvoir réglementaire à bon escient avec le RSI, ne s'est par ailleurs pas particulièrement servie de son pouvoir conventionnel jusqu'à aujourd'hui. A ce titre, le RSI a repris tout en les révisant le contenu de treize conventions sanitaires internationales élaborées entre 1903 et 1944.

Le RSI dans sa version actuelle prend en particulier en compte des impératifs d'ordre économique et prévoit expressément que l'action prise pour faire face à une menace internationale doit être « proportionnée et limitée aux risques qu'elle présente pour la santé publique, en évitant de créer des entraves inutiles au trafic et au commerce international ». Plusieurs exemples nous prouvent que cette disposition n'a point été respectée pendant la crise de la Covid-19. Les États-Unis et l'Australie par exemple ont été accusés d'outrepasser les recommandations de l'OMS relatives à la gestion de l'épidémie de la Covid-19 prises en ligne avec le principe évoqué ci-dessus en entravant le trafic international et notamment le droit d'entrer aux ressortissants et visiteurs étrangers ayant séjourné en Chine.

Plusieurs professeurs spécialisés en droit de la santé vont même plus loin en déclarant que le RSI a été violé par de nombreux pays établissant des règles de restriction aux voyages et déplacements basées sur le principe de précaution plutôt que sur des constats scientifiques⁴³. La plupart des

mesures additionnelles prises par les États membres et allant au-delà des recommandations de l'OMS n'ont par ailleurs pas été reportées à l'Organisation, ce qui constitue en soi une violation du RSI.

- Est-ce que finalement la reconnaissance de la Covid-19 en tant qu'« urgence de santé publique de portée internationale » en a permis une meilleure gestion ?

Cette notion est définie dans le RSI comme un événement extraordinaire dont il est déterminé qu'il constitue un risque pour la santé publique dans d'autres États en raison du risque de propagation internationale de maladies et qu'il peut requérir une action internationale coordonnée.

L'urgence de santé publique de portée internationale a été déclarée le 30 janvier 2020 par le Directeur général de l'OMS. Plusieurs recommandations ont été faites de manière globale aux États qui ont été plus ou moins suivies ou même outrepassées. Si l'on peut certes reprocher à certains États soit leur lenteur dans la mise en œuvre de mesures drastiques pour endiguer la propagation du coronavirus, soit au contraire la prise de mesures exagérées, force est de constater que ces recommandations n'étaient pas forcément adaptées à tous les contextes locaux. Les recommandations étant moins contraignantes qu'un règlement de l'OMS, elles reposent avant tout sur la force morale du consensus et ce encore plus s'il s'agit de recommandations temporaires, ce qui est le cas dans le cadre de la déclaration d'une urgence de santé publique de portée internationale.

Finalement, quels sont les outils à la disposition de l'OMS pour une meilleure coopération internationale en matière de santé et un meilleur respect des règles qu'elle édicte pour le bien-être global de tous ses membres ? Plutôt que de vouloir recourir à d'éventuels mécanismes de sanction qui finiraient de détourner plusieurs membres de cette organisation, lesquels considèreraient que l'on vient là empiéter sur leur souveraineté nationale, nous envisageons ci-dessous quelques pistes de solutions.

Propositions

Proposition 1

Que l'OMS soit irréprochable au niveau juridique, notamment en utilisant son pouvoir réglementaire dans le strict respect de sa constitution et en utilisant peut-être davantage le pouvoir conventionnel qui lui a été conféré, en particulier aux articles 19 et 20, lequel est bien plus large que le pouvoir réglementaire de l'OMS visant des domaines bien précis ; sans pour autant retomber dans les travers des anciennes organisations sanitaires internationales.

Proposition 2

Afin d'obtenir un meilleur respect des recommandations, il est nécessaire d'atteindre un consensus et pour atteindre ce consensus, il est nécessaire que l'OMS obtienne ou conserve la confiance de tous ses pays membres. Une telle confiance ne pouvant être complète sans :

i) une prise en compte des situations régionales sanitaires de telle ou telle partie du monde. Une telle prise en compte pourrait éventuellement être concrétisée par la mise en place de sous-organisations régionales de la santé, ayant une véritable expertise locale pour la gestion des problèmes de santé directement à leur niveau ;

ii) l'assurance de davantage de transparence autonome dans son fonctionnement, laquelle pourra également être renforcée par d'autres mécanismes, par exemple la remise en cause des modèles de financement.

Notes

- ¹ Conseil constitutionnel, décision n°99-421 DC du 16 décembre 1999 relative à la loi portant habilitation du gouvernement à procéder, par ordonnances, à l'adoption de la partie législative de certains codes
- ² Conseil Constitutionnel, décision n°2001-455 DC du 12 janvier 2002 relative à la loi de modernisation sociale
- ³ CJCE, 6 avril 1962, Soc. Kledingverkoopbedrijf de Geus en Uitdenboger, 13/61 ; CJCE, arrêt du 14 juillet 1972, ICI c. Commission, 48/69
- ⁴ Conseil d'État, Ass., 24 mars 2006, KPMG, n°288460
- ⁵ Cass. Civ. 1ère, 21 mars 2000, n° 98-11.982 ; Cass. Com., 22 octobre 2002, n° 01-01.960
- ⁶ Pollaud-Dulian F., « A propos de la sécurité juridique », RTD. Civ., 2001, 487. 19 CEDH, arrêt du 18 décembre 2008, Unédic c. France, n°20153/04 et CEDH, décision du 30 août 2011, Boumaraf c. France, n°32820/08. 20 CEDH, arrêt du 14 janvier 2010, Atanasovski c. l'ex-République yougoslave de Macédoine, n°36815/03
- ⁷ Voir notamment l'Étude annuelle 1991 « De la sécurité juridique » ; l'Étude annuelle 2006 « Sécurité juridique et complexité du droit » ; l'Étude annuelle 2016 « Simplification et qualité du droit »
- ⁸ Januel P., (7 mai 2020), Le budget 2019 de la justice poursuit sa hausse, Dalloz Actualité
- ⁹ Opération L'avocat dans la cité, Paris, 2019, <https://www.paris.fr/pages/l-avocat-dans-la-cite-les-avocats-du-barreau-de-paris-rencontrent-les-parisiens-4067>
- ¹⁰ Permanences téléphoniques par le Barreau de Paris, 2020, <https://www.lemondedudroit.fr/institutions/69225-barreau-paris-propose-consultations-juridiques-en-ligne-permanences-telephoniques-coronavirus-covid19.html>
- ¹¹ Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, dite « loi Hamon ».
- ¹² Le bilan catastrophique des « class actions » à la française, Capital, 22 mai 2018.
- ¹³ Rapport de novembre 2017, DES DÉCISIONS DE JUSTICE L'OPEN DATA, Mission d'étude et de préfiguration sur l'ouverture au public des décisions de justice http://www.justice.gouv.fr/publication/open_data_rapport.pdf
- ¹⁴ « Le Premier président de la Cour d'appel de Paris face à la crise Covid-19 », Affiches parisiennes, 24 avril 2020.
- ¹⁵ « Observations du Syndicat de la magistrature sur les perspectives d'organisation des juridictions à la sortie du déconfinement », 20 avril 2020. D'après la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), qui évalue tous les deux ans le fonctionnement du système judiciaire des 47 États-membres du Conseil de l'Europe, l'indice informatique global de la France (équipement, cadre juridique et gouvernance) sur une échelle de 3 à 9 était de 6 en 2016. En matière de développement des technologies, la note de la France est globalement supérieure à la médiane européenne.
- ¹⁶ D'après le rapport de la CEPEJ de 2016, les cours d'appel administratives, civiles et commerciales, et pénales mettent respectivement en moyenne 341, 487 et 286 jours pour résoudre un dossier, là où la médiane européenne se situe à 241, 121 et 77 jours. De plus, ces mêmes cours résolvent annuellement moins d'affaires qu'elles n'en reçoivent de nouvelles.
- ¹⁷ « La grève dure des avocats fait craindre « l'embolie » au tribunal de Nanterre », Le Parisien, 9 fév. 2020.
- ¹⁸ CEPEJ : Le nombre de professionnels du droit en France pour 100 000 habitants est très en dessous de la médiane européenne (uges professionnels : 10,44 en France contre 17,8 en Europe ; Procureurs : 2,92 contre 11 ; Avocats : 97,74 contre 119,2 ; Personnels non juges : 33,90 contre 55,2).
- ¹⁹ Le budget du ministère de la Justice a grimpé de 7,14 milliards d'euros en 2011 à 7,94 milliards en 2015. En 2019, l'État français a consacré 8,9 milliards d'euros à sa justice. C'est 310 millions de plus qu'en 2018. (Article)
- ²⁰ CEPEJ : Le budget exécuté que consacre la France par habitant est plus élevé que la médiane européenne en 2016 (Pour le système judiciaire 65,30€ en France contre 52,37€ en Europe ; Pour les tribunaux 48,20 contre 31,38€ ; Pour le ministère public 12,05€ contre 10,13€ ; Pour les aides judiciaire 5,06€ contre 2,19€)
- ²¹ Ces délais anticipés sont pourtant incompatibles avec l'exigence de célérité des procédures juridictionnelles prévue à l'article 6§1 de la Convention européenne des droits de l'homme, et la France encourt régulièrement des condamnations pour violation de ce principe : CEDH, 18 févr. 2018, n° 63323/12, Goetschy c/ France - CEDH, 5e sect., 20 juill. 2017, n° 31386/09 et 22854/11, aff. SARL Le club et a. c/ France - CEDH, 5e sect., 30 oct. 2014, n° 77362/11, Palmero c/ France - CEDH, 11 févr. 2010, n° 24997/07, Malet c/ France.
- ²² Ordonnance n°304 du 25 mars 2020.
- ²³ L'article 9 de l'ordonnance n°2020-304 du 25 mars 2020 permet au juge des référés de toutes les juridictions qui statuent en référé de rejeter par une ordonnance non contradictoire les demandes qui lui apparaissent manifestement irrecevables ou qui ne remplissent pas les conditions du référé.
- ²⁴ Par exemple, le Barreau de Paris a assisté à la création d'un groupe de médiation d'urgence pour les entreprises et pour les questions d'ordre familial : <https://mediation.avocats.paris>. De même, le Barreau de Paris a créé une médiation conventionnelle par visio conférence sur la plateforme du barreau de Paris. Les Huissiers de justice ont, eux, lancé un service de résolution des litiges (urgence-mediation.fr) par leur plateforme de médiation medicis.fr.
- ²⁵ Décret n°2020-356 du 27 mars 2020 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « DataJust » (JO 29 mars 2020)
- ²⁶ Le 30 janvier 2020, la CEDH condamnait la France pour surpopulation carcérale (CEDH, J.M.B. et autres c. France, n°9671/15 et autres, 30 janv. 2020). D'après les chiffres du ministère de la justice, au 1er janvier 2020, 70 651 personnes étaient détenues dans les prisons françaises pour 61 080 places.
- ²⁷ Ministère de la justice, Statistique 2019 sur la profession d'avocat, 16 octobre 2019.
- ²⁸ Rapport confié par Monsieur Jean-Jacques Urvoas, Garde de Sceaux, Ministre de la justice à Monsieur Kami Haeri, Avocat au Barreau de Paris, février 2017, p. 9.
- ²⁹ Mucchiarelli J., (23 avril 2020), Christiane Féral-Schuhl : « Les avocats doivent se préparer à une séquence de secousse », Dalloz Actualité.
- ³⁰ Ibid.

³¹ Selon un sondage du CNB : Coronavirus – Les conséquences de la crise sur les cabinets d’avocats : des chiffres inquiétants, La semaine juridique, éd. gén. n° 17, 27 avril 2020, p. 539.

³² Frederic Chumm, Qualité de vie au travail des avocats du Barreau de Paris : un sujet stratégique !, Village de la justice, 16 octobre 2015.

³³ Rapport Haeri, supra, p. 107.

³⁴ Coronavirus – « Les avocats ont un rôle à jouer pour accompagner les Français et répondre dans l’urgence à leurs premières interrogations ». 3 questions à Christiane Féral-Schuhl, présidente du CNB – Veille, La semaine juridique, éd. Gén. n° 16, 20 avril 2020, p. 505.

³⁵ <https://rm.coe.int/charte-ethique-fr-pour-publication-4-decembre-2018/16808f699b>

³⁶ ASSIER-ANDRIEU L., Les avocats : Identité, culture et devenir, Paris, Lextenso éditions, Gazette du Palais, 2011

³⁷ Schaeffer F., (16 avril 2020) Coronavirus : le « modèle Taiwan » fragilise l’OMS, Les Echos

³⁸ Article 12 du Règlement sanitaire international du 2005 (RSI)

³⁹ Article 43 du RSI

⁴⁰ OMS, Novel Coronavirus (2019-nCoV), Situation Report 18, 7 février 2020 et Situation Report 50, 10 mars 2020

⁴¹ Article 9 de la résolution de l’Assemblée générale de l’OMS du 19 mai 2020

⁴² Pedro A. Villarreal, Pandemic Intrigue in Geneva: COVID-19 and the 73rd World Health Assembly, EJIL:Talk!, 22 mai 2020, <https://www.ejiltalk.org/pandemic-intrigue-in-geneva-covid-19-and-the-73rd-world-health-assembly/>

⁴³ Roojin Habibi et al., Do not violate the International Health Regulations during the COVID-19 Outbreak, The Lancet, vol. 395, 29 février 2020, pp. 664-667

L'INCLUSION NUMMÉRIQUE, UN ENJEU PROSPECTIF MAJEUR DU XXI^e SIÈCLE AU PROFIT DU PLUS GRAND NOMBRE

Contributeur : Laurence LOUMES, Charles BOUTHIER, Alaedine BENANI, Laura DANDELLOT, Erwann DE LA SERVE, Adrien FRIZE, Lucas GOURLET, Nesrine IDRISOU, Tancrède JUVIN, Solène MARIE, Maxime THURIOT

Résumé

Dans son ouvrage *The Art of Thinking Clearly*, l'écrivain suisse Rolf Dobelli décrit les erreurs et les biais de pensées les plus courants. Sa conclusion est particulièrement intéressante : il explique, ou rappelle, que nous - homo sapiens - sommes une espèce animale comme les autres. Nous luttons pour notre survie, nous appartenons à la chaîne alimentaire, nous collaborons avec nos congénères dans un but commun, nous ressentons la peur, le besoin, l'amour. La seule particularité qui nous incombe, et qui fait de nous ce que nous sommes, est que nous avons pu apprivoiser les ressources de notre environnement pour les utiliser dans un objectif précis. La technologie, le progrès, nous

élèvent, nous rendent plus indépendant et décuplent nos capacités.

Après la crise sanitaire sans précédent que nous traversons, et dont nous apercevons enfin les contours de fin en France, il nous est apparu pertinent de nous demander comment la technologie, les ressources qu'elle prodigue, les outils qu'elle propose, peuvent nous aider à construire un monde d'après plus résilient, prêt à faire face aux nombreux défis qui l'attendent (le réchauffement climatique, les déplacements massifs de populations, les nouvelles méthodes de gouvernance, etc.).

Aussi, nous proposons ici de répondre à cette problématique en six parties.

Nous débuterons notre réflexion par un enjeu qui nous semble primordial : la gouvernance. Dans un monde multipolaire qui se cristallise autour de la Chine et des États-Unis, la France et l'Europe se doivent d'adresser les questions de gouvernance de la technologie, des données (d'entreprise et personnelles)

Dans un second temps, nous questionnerons la place de la souveraineté dans une économie du futur. D'une souveraineté sur les matières premières, les contours d'une souveraineté technologique nationale, voire européenne, devront être redessinés, des solutions sont formulées à ce titre. De cette nécessité, l'avenir économique de nos territoires en dépendra.

Dans un troisième temps, nous nous intéressons aux différents moyens potentiels pour l'amélioration des services publics. Lors du confinement, les services postiers ont été tétanisés, le service public hospitalier a été rapidement dépassé dans de nombreux départements, l'enseignement à distance n'a pas été pleinement effectif, etc. Nous nous attacherons à formuler de nombreuses propositions, en termes d'anticipation, de planification et de digitalisation, sur ces sujets.

Dans la quatrième partie, nous évoquerons les différentes applications de la technologie au

service du bien commun. Regroupées sous le terme de Tech For Good, ces innovations qui maximisent l'impact social positif sont une source d'espoir à de nombreux niveaux. Nous discuterons notamment de l'accès inclusif au numérique, Green Tech et de la Green AI, de la Low Tech et nous insisterons sur le besoin d'actions exclusives au niveau local (quartier et voisinage).

Nous aborderons ensuite l'utilisation de la technologie en business à plusieurs échelles. Nous discuterons du niveau relativement modeste de résilience des entreprises européennes à l'heure actuelle d'un point de vue numérique, et ferons des propositions concrètes d'amélioration sur les investissements et changements d'organisations qui nous semblent nécessaires.

Enfin, nous ne pouvons pas conclure cette partie sans mentionner les perspectives technologiques que nous offrent les derniers développements de deux méthodes computationnelles pour le moins prometteuses : l'ordinateur quantique et l'intelligence artificielle. Dans les deux cas, il s'agit de termes qui deviennent de plus en plus utilisés, communs, et parfois, malheureusement, galvaudés. Ici, nous reviendrons sur les principes qui les sous-tendent, ce qu'on peut en attendre dans les années à venir et les différents enjeux qu'ils soulèvent.

Introduction

« Il faut d'abord savoir ce que l'on veut, il faut ensuite avoir le courage de le dire, il faut ensuite l'énergie de le faire ». Ces mots de Georges Clemenceau doivent prendre toute leur résonance en ces temps si particuliers.

En effet, regarder une province comme le Hubei en Chine être mise totalement et complètement sous verre nous paraissait être une situation inenvisageable pour un pays comme le nôtre.

Quelques semaines plus tard, cette situation inédite s'invitait dans nos propres vies respectives.

Sans aucune idée de ce qui nous frappait, et pire, sans aucune préparation, confinement et privation de libertés élémentaires sont devenus notre quotidien, portant de facto un coup violent au monde qui nous entoure et à son économie.

Néanmoins, de l'obscurité jaillit la lumière. Dans ce marasme économique, les technologies et le digital ont su s'ériger comme des alternatives, comme des possibilités de continuer notre vie, un peu, comme avant.

Cet écosystème technologique et digital, en véritable poumon de notre système actuel, a permis à des millions d'entreprises de survivre, à des millions d'adultes de continuer à travailler et à rester en contact avec leur famille, à des millions d'enfants de pouvoir continuer à étudier.

Ce souffle technologique doit perdurer. Mais pour que cela soit bénéfique pour tous, et que des améliorations encore plus fortes puissent éclore, il était nécessaire de poser les constats justes sur les technologies et le digital qui nous entourent. C'est ce que nous avons essayé de faire à travers cette partie du Manifeste.

Aux constats réalisés, nous tentons également de proposer des solutions, nous prenons notre part de responsabilités.

Désormais, il s'agira à nous tous, collectivement mais aussi individuellement, d'agir pour que ces propositions passent d'idées à réalité.

Gouvernance

Gouvernance de l'innovation et des données en temps normal

La réglementation de la donnée et, souvent, de l'innovation, est centrée sur les risques au détriment des bénéfices potentiels.

La CNIL a été créée en 1978. Or le monde et singulièrement la technologie ont considérablement évolué. C'est une entité indépendante, donc déconnectée de toute stratégie data et technologique globale. Garde-fou certes indispensable, elle ne devrait intervenir qu'en seconde ligne après l'élaboration d'une stratégie. Or elle est parfois amenée, par ses arbitrages, à fixer des orientations structurantes pour le paysage technologique français.

D'autres entités, conçues comme des instances de supervision, sont dans une situation similaire. Ainsi, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, qui supervise le secteur bancaire et assurantiel en France, n'a créé une "sandbox" (environnement aux règles assouplies pour favoriser l'innovation) que très récemment, longtemps après ses homologues anglais ou singapouriens, par exemple.

Au-delà des instances de gouvernance, ce déséquilibre en faveur de la gestion du risque relève d'un paradigme culturel et politique.

L'origine de ce paradigme peut se comprendre à la lumière du principe de précaution, particulièrement pertinent dans les secteurs phares de l'industrie du XX^e siècle. Énergie (notamment nucléaire), transport (notamment aéronautique), armement, chimie, santé... Le digital et la donnée relèvent d'une logique entièrement différente ; nous y appliquons pourtant des schémas de pensée similaires.

La tolérance de la société vis-à-vis du partage de la donnée et de l'immixtion de certains acteurs (opérateurs télécoms, État...) est héritée de schémas anciens. Elle est parfois incohérente avec les véritables risques et les coûts d'opportunité de la technologie actuelle.

Gouvernance de l'innovation et des données en temps de crise

La crise du coronavirus a imposé aux entreprises et aux gouvernements de s'adapter rapidement afin de poursuivre leurs activités et protéger la population. La technologie est venue soutenir ce changement, pour adapter les solutions existantes ou créer de nouvelles solutions aux besoins immédiats de mesure, de protection ou d'anticipation. Dans ce cadre, la rapidité de l'innovation technologique et sa performance deviennent critiques. La gouvernance de l'innovation technologique et de ses données accompagne les entreprises et les États dans cette accélération et cette recherche de performance tout en assurant sécurité et conformité législative.

- Flous juridiques sur l'usage de nouvelles technologies

Avec la crise sanitaire du COVID-19, les solutions de vidéosurveillance automatisées et “intelligentes” prolifèrent (détection de masque, de température, de respect de la distanciation sociale etc.). Par exemple, les forces de police ont développé l'usage de drones afin d'améliorer l'efficacité de la surveillance des espaces publics, entre autres à Nice et à Paris. Face au flou juridique encadrant la collecte, le stockage et l'utilisation des images de surveillance et le risque d'atteinte à la vie privée et à la protection des données personnelles¹, La Quadrature du Net et La Ligue des Droits de l'Homme ont demandé au Tribunal administratif de Paris la suppression du dispositif et des images capturées dès le 2 mai. Ce premier recours a été rejeté², avant que le 18 mai, le Conseil d'État estime que ces images devaient être soumises aux règles protégeant les données personnelles et que ces drones étaient utilisés en dehors du cadre prévu par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et portaient une atteinte « grave et manifestement illégale au droit au respect de la vie privée »³.

Les conséquences de ces aléas juridiques sont multiples : besoin pour les forces de l'ordre de trouver une autre solution pour poursuivre la surveillance du respect des phases de confinement et de déconfinement et donc un risque accru de propagation du virus d'une part, mais aussi accroissement de la défiance de la population vis-à-vis de solutions technologiques gouvernementales d'autre part.

- Nouveaux modes d'usages entraînant des risques de brèches de sécurité informatique

La rapidité du passage des entreprises au télétravail a demandé une évolution rapide des outils technologiques (accès à distance à des serveurs contenant des données d'entreprise, utilisation d'ordinateurs personnels etc.).

Pour beaucoup d'employeurs et de collaborateurs, cette situation inédite n'avait pas été anticipée et a permis une recrudescence des tentatives de phishing, ransomware, fuite ou perte de données, ou encore faux ordres de virement. Selon une récente étude de Symantec, 86 % des salariés interrogés utilisent leur matériel informatique personnel à des fins professionnelles. Autre exemple, l'application Zoom a bénéficié d'un essor soudain et inattendu, passant en avril 2020 de 300 millions de participants utilisateurs quotidiens tandis que son record en 2019 était de 10 millions. Cependant, ni l'application (le logiciel que l'on installe sur son ordinateur ou iPad), ni les infrastructures (la partie serveur) de Zoom n'étaient adaptées à un tel succès en termes de sécurité et de confidentialité. Cette surcharge a permis à des cybercriminels de faire du Zoom Booming, c'est à dire de s'infiltrer dans des conversations au hasard, mais également à collecter des secrets professionnels, ou encore à afficher du contenu inapproprié pendant des cours pour enfants à distance⁴. On ne peut que saluer la rapidité de mise en œuvre de correctifs pour garantir une plus grande sécurité dans l'usage de l'application.

- Usage de nouvelles données sensibles

Pour assurer la protection des employés, les entreprises ayant poursuivi leurs activités ont dû obtenir rapidement et à grande échelle des informations sur l'état de santé de leurs collaborateurs, cependant d'après Village justice, “toute information relative à la santé d'un salarié, notamment concernant les symptômes qu'un salarié pourrait ressentir ou les raisons d'un arrêt maladie, constitue une donnée à caractère personnel de santé, soumise, à ce titre, au RGPD, à la loi informatique et libertés, mais également aux dispositions du Code de la santé publique et du Code du travail”⁵.

Les entreprises ont jonglé entre nécessité d'obtenir l'information et contraintes de respect de la vie privée et de la législation.

- Risques portés par les innovations malveillantes tierces

Afin de faciliter la génération d'attestation de déplacements en période de confinement, le Gouvernement français a mis en place, dès le 6 avril 2020, une solution numérique à partir de la saisie d'information personnelles (dont le nom, le prénom, la date et lieux de naissance, l'adresse, l'heure et le motif de la sortie)⁶.

Si la solution en elle-même est sécurisée et ne traite les données que localement, elle s'est accompagnée de l'émergence d'une multitude d'applications tierces frauduleuses qui ont eu le temps d'être téléchargées plusieurs dizaines de milliers de fois avant d'être supprimées du magasin d'applications de Google⁷.

Au-delà de la fiabilité de la solution technologique elle-même, il faut favoriser le bon usage de la solution et être réactif face aux possibles réactions tierces malveillantes.

- Recommandations

Il nous semble nécessaire de soutenir l'innovation technologique pour anticiper la gestion de nouvelles crises.

Nous souhaitons favoriser l'implication des centres de recherches, universités, et start-ups pour anticiper les besoins et les réactions de la population et des cybercriminels.

La modernisation des infrastructures doit être accompagnée pour développer l'agilité des entreprises, s'appuyant sur des solutions cloud, tout en conservant une souveraineté des données et infrastructures critiques. En particulier, les TPE et PME qui n'ont pas débuté leur transformation digitale et data sur la mise en place de processus pour permettre à chacune de s'adapter plus rapidement et de mettre en place ces transformations.

Il nous semble également utile de construire un cadre juridique évolutif, pour anticiper l'encadrement des innovations de demain.

Afin d'accompagner l'adaptation en période de crise, il faudra également sensibiliser les collaborateurs aux risques informatiques et aux bonnes pratiques d'usage des nouvelles solutions dès leur mise en place. A ce titre, devront être mis en place des systèmes d'identification robuste et d'alerte afin de détecter rapidement les brèches de sécurité.

Nous considérons aussi qu'il faudra favoriser les solutions temporaires et répondant aux besoins rapidement, comme ce que la RATP a mis en place via un système de surveillance du port des masques dans les transports en commun parisien via des caméras "intelligentes" depuis le 11 mai 2020. Celles-ci n'ont pas vocation à rester en place lorsque l'obligation du port de masque sera relevée⁸.

Enfin, il sera nécessaire de privilégier des solutions technologiques pragmatiques et justifier la technopolis et des dérives qu'elle peut engendrer. A ce titre, il faudra être vigilant et ne pas réduire la présence humaine là où la confiance et l'adhésion de la société sont essentielles.

Souveraineté technologique

Introduction

Il existe des dynamiques que la crise mondiale liée à la pandémie du COVID-19 n'aura pas su infléchir : les grandes puissances poursuivront leurs stratégies d'expansion, la compétition mondiale s'accroîtra autour des États continents (comme les États-Unis, la Chine, la Russie) au détriment des États-nations (comme les États européens).

Néanmoins si une vertu à cette crise mondiale devait en être retirée, cela pourrait être d'avoir rabattu quelque peu les cartes de la mondialisation, de remettre en cause les fondements du libre-échange tels qu'initiés au XIX^{ème} siècle.

En effet, les États européens tels que la France ont très vite constaté que leur souveraineté économique et technologique devait être remise au premier plan afin de ne plus être dépendants d'autrui dans des secteurs considérés comme stratégiques.

Cette question de souveraineté technologique, qu'elle soit nationale ou européenne, a fait irruption dans les débats suite aux nombreuses difficultés d'approvisionnement et aux menaces sur les technologies nécessaires en temps de crise, il s'agit ici d'un réflexe instinctif de volonté de reprise de contrôle et de possibilité de choix.

Il est dès lors temps de « réarmer » ces États dans un certain nombre de secteurs abandonnés par la puissance étatique ; cette même puissance qui était devenue un mot interdit depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale aux yeux de la plupart des États européens.

Cette souveraineté, étymologiquement issue du latin « super », signifiant « dessus », n'était jusqu'à présent qu'étatique et ne s'appliquait que dans le domaine politique, les dernières décennies ont fait évoluer ce concept de souveraineté : celui-ci s'applique désormais également dans un cadre supra étatique (territoire européen) et dans de nouveaux domaines, tels que l'économie ou encore les technologies.

La France et l'Union européenne dépourvues de toute souveraineté en matière technologique

L'émergence de technologies de rupture telles que notamment les biotechnologies de synthèse, les technologies du numérique (de l'internet des objets à la gestion du big data et à la 5G), la course mondiale au quantique, le développement de l'Intelligence Artificielle ou de la Blockchain, ou la démocratisation des technologies spatiales (SpaceX, Boeing) sont autant de défis qui pèsent sur l'existence et la préservation d'une souveraineté nationale et/ou européenne.

Il convient donc d'investir dès à présent ces différents secteurs, pour tenter d'une part de rattraper l'énorme retard subi par la France et l'Union européenne, mais aussi afin de se préparer et d'anticiper les prochains virages technologiques ; de nouveaux échecs comme ceux subis dans l'émergence de l'Internet ou de la robotique n'étant pas envisageables.

En effet, les Etats-Unis et la Chine font très largement la course en tête dans les domaines de l'IA, du numérique, de la robotique notamment depuis plusieurs années grâce à une stratégie offensive et expansionniste⁹.

Les Etats-Unis et la Chine assument par ailleurs totalement leur volonté d'utiliser leurs champions du numérique pour asseoir leur domination économique, militaire, géostratégique et leur souveraineté technologique. A ce titre, le modèle chinois offre des points de comparaison utiles : la digitalisation des entreprises résulte d'une collaboration étroite entre le gouvernement, les institutions régionales et les leaders industriels mettant à disposition certaines de leurs capacités au profit d'entreprises de taille réduite.

Pendant ce temps, l'Union Européenne tente péniblement de mobiliser de modestes capitaux et de faire respecter son "sacrosaint" droit de la concurrence et son refus de toute entente (voir en ce sens, la fusion avortée Alstom – Siemens ou le refus par la Commission européenne d'un géant européen du ferroviaire¹⁰).

Au-delà de ces constats, c'est le fondement idéologique même de la stratégie économique européenne qui doit être questionné. Durant les récentes années, aucun projet d'envergure et mobilisateur n'a émergé dans l'Union européenne (en tout cas loin d'Airbus, du lancement du satellite européen Galileo, etc.), cette dernière se contentant d'un rôle de "suiveur" tentant de reproduire des modèles économiques ayant réussi.

Néanmoins, pour parvenir à ériger une véritable souveraineté européenne, il serait nécessaire que l'Union européenne revienne sur certains des principes fondateurs de son marché unique depuis l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen de 1986.

C'était en ce sens que le Président Macron en février 2020 déjà, soulignait la nécessité de retrouver à l'échelon européen une politique de souveraineté pour les infrastructures critiques et réclamait une politique de souveraineté économique et technologique commune¹¹.

La souveraineté technologique s'entend comme la volonté de ne pas dépendre complètement de sources non-européennes pour les technologies stratégiques ; ainsi pour des technologies considérées comme déterminantes dans la position géopolitique de l'Union européenne, cette dernière devrait disposer de fournisseurs européens pouvant les lui fournir.

Ce concept de souveraineté technologique représente en réalité un véritable changement de paradigme : les nouvelles technologies sont désormais considérées comme ayant une importance stratégique en ce qu'elles vont participer fortement à l'enrichissement et à la sécurité du continent européen ; le XXI^e siècle sera digitalisé dans toutes ses formes, y compris les domaines de souve-

raineté plus classiques comme la défense, la sécurité, l'espace. À ce titre, l'intitulé du portefeuille du nouveau Commissaire pour le marché intérieur, Thierry Breton, est un symbole fort (chargé de la politique industrielle et du numérique notamment¹²), cette souveraineté technologique étant par ailleurs ambitionnée par les nouveaux Commissaires européens¹³.

Vers la mise en place d'une stratégie nationale et européenne en matière de souveraineté technologique ?

- Une recherche de souveraineté nationale

Dans son allocution télévisée du 13 avril dernier, le Président Macron a indiqué qu'« il nous faudra rebâtir une indépendance agricole, sanitaire, industrielle et technologique française »¹⁴, les bases étaient posées.

Poursuivant en ce sens, le Ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, indiquait à travers les débats autour du plan de relance de l'économie française qu'un des objectifs du Gouvernement était la souveraineté économique de la France, et notamment pour le secteur des technologies, de permettre aux start-ups françaises de se financer et de les protéger contre les risques de rachat par les géants du numérique, tout en relocalisant en France les chaînes de valeur dans le secteur de la technologie notamment¹⁵.

Pour y parvenir, il a été instauré un renforcement du dispositif de contrôle des investissements étrangers issu du Décret Montebourg de 2014, déjà élargi en 2018.

Le seuil de détention d'une entreprise française à partir duquel un investisseur non européen devra déposer une demande préalable à Bercy déjà abaissé de 33 % à 25 % des droits de vote début avril, a été de nouveau réduit à 10 % et ce jusqu'à la fin de l'année ; le secteur des biotechnologies (comprenant notamment les biotechnologies et les vaccins) ayant été ajouté à ceux déjà soumis à autorisation¹⁶.

Concrètement, dans la droite lignée d'intégrer l'ambition technologique dans la politique industrielle, dans les dernières semaines, la voiture électrique a été érigée en figure de proue d'une souveraineté industrielle et technologique, le plan automobile annoncé voulant faire de la France le champion mondial de la voiture électrique¹⁷.

Par ailleurs, dans les nombreux plans de soutien économique présentés par le Gouvernement français aux fins de soutenir certaines filières industrielles, il est intéressant de constater que dans le plan de relance pour la filière aéronautique, les futures aides étatiques seront conditionnées pour les entreprises assistées par l'État français à l'engagement de travailler sur l'avion du futur, et notamment que des groupes comme Airbus, Safran ou Thales soient en capacité de produire en 2027 l'avion hybride, et en 2035 l'avion « vert »¹⁸.

L'objectif en termes de souveraineté technologique étant désormais clairement affiché et assumé par la France, via son secrétaire d'État aux Transports Jean-Baptiste Djebbari, l'objectif étant « d'investir beaucoup maintenant pour être devant les Chinois, devant les Américains, dans dix ans »¹⁹.

- Une recherche de souveraineté européenne

Peut-il y avoir une souveraineté européenne alors même qu'il n'y a pas de nation européenne à proprement parler ? Vaste question...

Le Président Macron a néanmoins indiqué que « la bonne souveraineté ne peut pas être que nationale. C'est au niveau européen qu'il faut également se réarmer »²⁰.

Dans ce sens, la décision de la Banque Européenne d'Investissement en avril dernier d'avoir accordé un prêt de 80 millions d'euros au laboratoire pharmaceutique allemand CureVac doit être interprétée comme l'un des premiers gestes forts au niveau européen, en ce qu'il a permis à CureVac de repousser les assauts de fonds d'investissements américains intéressés par ses recherches sur un vaccin contre le COVID-19²¹.

La Commission européenne donne une définition large de ce qui doit être considéré comme stratégique, en incluant le domaine pharmaceutique et de la santé. Cette volonté de restriction d'éventuels mouvements de capitaux qualifiés de prédateurs dénote une remarquable évolution de la politique de concurrence, jusqu'ici réticente lors de la prise en compte des visions stratégiques géopolitiques ; ce fut notamment le cas lors du projet de fusion Alstom-Siemens où la défense des intérêts du consommateur européen à l'intérieur du marché a primé face à des considérations de compétition à l'échelle mondiale.

Cette crise du COVID-19, si elle peut avoir des conséquences positives, semble permettre un changement de ligne politique avec l'introduction d'une logique souveraine comme élément de la politique de concurrence. Il s'agit en réalité d'une volonté de défense des capacités technologiques et industrielles européennes, ce qui pourrait avoir pour effet d'engendrer des consolidations européennes pour créer des « champions industriels européens », opérations qui avaient été jusqu'ici rejetées par les autorités européennes et nationales²².

Pour franchir un cap, il est nécessaire que l'Union européenne pousse à la création de ces champions européens sectoriels afin de conquérir sa souveraineté technologique ; c'est ce qu'elle a déjà commencé à faire en lançant le projet Gaia-X, un cloud européen initié par le couple franco-allemand ayant pour ambition de concurrencer les géants du cloud afin d'obtenir une souveraineté numérique et technologique.

C'est également dans ce sens que dans le secteur des batteries électriques, et à l'initiative de la France, sept membres de l'Union européenne ont obtenu l'autorisation de subventionner certaines de leurs entreprises nationales afin de développer l'Alliance Européenne de la Batterie (AEB), communément appelée « l'Airbus des batteries »²³.

- À travers ce projet chiffré à 3,2 milliards d'euros d'aides publiques, l'objectif est de faire émerger toute une filière industrielle notamment capable de contrer l'hégémonie asiatique dans ce secteur²⁴ (néanmoins, ci-après sur les difficultés).

- La question primordiale des matières premières sous-jacentes à une souveraineté nationale ou européenne

Lorsque la France et le Royaume-Uni ont inventé le chemin de fer, le charbon était la ressource nécessaire à son fonctionnement, un charbon extrait localement dans leurs territoires respectifs. Ils étaient donc maîtres de la technologie et de la matière première nécessaire à son fonctionnement.

Puis, l'automobile a pris son essor, nécessitant du pétrole. Dès cet instant, la France n'est plus restée maître des matières premières nécessaires au fonctionnement de ses moyens de transport.

Cela se poursuit avec l'avènement à venir des véhicules électriques, avec l'ambition annoncée de la France d'être le pays numéro 1 de la voiture électrique ainsi qu'avec l'Airbus des batteries électriques au niveau européen.

Néanmoins, pour fonctionner, un véhicule électrique utilise principalement à l'heure actuelle des batteries électriques. Or ces batteries électriques sont composées d'une trentaine de métaux rares, dont les plus connus sont les terres rares, le cobalt ou le lithium (à titre d'exemple, une batterie d'une voiture électrique nécessiterait pas moins de 60 kg de lithium).

Grâce à son monopole sur certains métaux rares (directement sur son territoire ou indirectement par le biais d'achats massifs à des États notamment africains), et dont la disponibilité de certains est déjà devenue critique, la Chine peut dès à présent vendre certaines ressources jusqu'à 20 % plus cher à ses clients étrangers et devrait à horizon 2021 produire 4 batteries électriques sur 525.

Or la Chine a pour habitude de remonter la chaîne de valeur, et a bien compris que la valeur dans une voiture électrique, réside désormais sa batterie. Par conséquent, il n'est pas étonnant qu'à l'heure actuelle six des plus grands constructeurs de véhicules électriques soient chinois ; et à terme, le risque est fort que cette dépendance aux métaux rares d'origine chinoise mène la Chine à refuser de vendre des batteries électriques afin de commercialiser directement des véhicules électriques et ainsi, faire de fortes plus-values²⁶.

C'est pourquoi certains, comme l'Allemagne, commencent déjà à miser sur les piles à combustibles chargées à l'hydrogène qui générera de l'électricité faisant fonctionner le véhicule, et ce afin d'anticiper ce futur monopole chinois sur les batteries électriques²⁷.

C'est à échelle moindre les mêmes problématiques concernant les matières premières nécessaires aux smartphones, ou aux nouvelles technologies militaires par exemple dont essaye de s'affranchir la France.

- Intégrer l'ambition technologique dans la politique industrielle

La souveraineté, qu'elle soit nationale ou européenne, repose sur quatre grandes orientations : la garantie d'un approvisionnement stratégique, une liberté d'action dans les espaces communs, une préservation de la souveraineté dans l'espace numérique et une politique dynamique d'innovation.

En parallèle à ce concept de souveraineté, doit être établie une autonomie stratégique fondée sur un lien indéfectible entre un haut degré d'autonomie industrielle et technologique et les moyens garantissant une autonomie opérationnelle : cela implique donc de développer un écosystème souverain et résilient²⁸.

L'Union européenne dispose de tous les moyens nécessaires pour parvenir à mettre en place une telle politique : institutions, agences européennes, programmes de développement et de financement, ce dont elle ne s'est que trop peu servi pour soutenir la base industrielle et technologique en Europe.

Il faudra donc mobiliser tous ces outils et les encadrer par une stratégie globale et ambitieuse visant à soutenir l'ensemble de l'écosystème et l'ensemble de la chaîne industrielle.

Il se posera également la question de savoir quelle(s) institution(s) pourra(ont) décider de mettre en place cette répartition stratégique des filières dans les différents États membres. A ce titre, un accord entre les États membres devra de facto être négocié.

Une clarification des responsabilités entre gouvernements des États membres et l'Union Européenne sera nécessaire dans les mois à venir, afin que les prérogatives soient clairement établies en amont. À défaut d'un projet initié à l'échelle européenne (comme l'AEB), des projets pourront aussi trouver naissance dans une coopération interétatique forte, hors du cadre de l'Union européenne, entre acteurs volontaires, qui accepteraient de mutualiser leurs ressources et leurs compétences afin d'assurer leur indépendance et leur souveraineté technologique future (par exemple le projet Gaia-X, ou encore, le projet avorté d'un porte-avion militaire franco-britannique).

- Cibler les investissements

Face aux investissements sans limite des hyperpuissances américaines et chinoises, l'Union européenne n'a pas les fonds nécessaires pour rivaliser et rentrer dans une course technologique dans tous les secteurs. Il lui sera alors nécessaire de bien cibler ses investissements et de réfléchir intelligemment à quels secteurs lui paraissent stratégiques et où elle pourrait s'y démarquer pour ensuite savoir où déployer ses ressources.

Le modèle européen est évidemment plus complexe à mettre en place. La Chine peut tirer profit d'une unité nationale pour assurer une cohérence globale de ses investissements. Afin de pouvoir faire jeu égal avec les États-Unis ou la Chine, l'Union Européenne doit s'accorder sur l'allocation et la priorisation des investissements.

L'absence de cohérence entre les investissements nationaux et européens entraîne une fragmentation des écosystèmes digitaux et l'incapacité de développer des leaders européens, et par conséquent mondiaux.

Pour ce faire, il sera nécessaire de faire une analyse systématique de la dimension stratégiques des technologies. Le modèle par lequel la Direction Générale des Armées et le Ministère des armées français préemptent les demandes de brevets en matière de protection par le secret défense des technologies stratégiques brevetables pourrait être une idée à envisager au niveau européen.

À l'inverse, les entreprises européennes émergentes proposant des avancées technologiques de rupture ont pu être pendant longtemps facilement rachetées par des leaders américains ou chinois qui avaient bien identifié l'intérêt de ces innovations et proposent des capacités de financement importantes, d'où la nécessité d'une intervention étatique ou unioniste forte²⁹.

- Une intervention étatique / européenne forte

Les États membres de l'Union européenne ont déjà commencé à agir en s'inspirant de ce qui peut être fait ailleurs dans le monde, afin de reprendre le contrôle sur leur secteur technologique et ne plus subir.

Par exemple, la Russie a récemment annoncé que les fonctionnaires russes seraient obligés d'utiliser des téléphones portables fabriqués en Russie et fonctionnant avec des systèmes d'exploitation russes. Pour ce faire, Rostelecom, le géant des télécom contrôlé par Moscou, a fait l'acquisition des deux entreprises à l'origine de Sailfish, un système d'exploitation conçu en son temps par Nokia.

Également, l'Inde exige désormais que les groupes étrangers spécialisés dans les nouvelles technologies et les moyens de paiement stockent leurs données sur le territoire indien³⁰.

D'autres exemples montrent également que certains États membres prennent eux aussi leur responsabilité.

Dès 2018, l'Italie a exercé de fortes pressions sur l'opérateur de fibre optique Sparkle afin d'empêcher sa cession au groupe Vivendi, considérant qu'il s'agissait d'une entreprise stratégique italienne et qu'elle devait donc rester sous pavillon italien³¹.

Dernièrement, en 2020, en France, Bercy a mis son veto dans la vente par le fonds Ardian de la boîte française Photonis spécialisée dans les technologies de vision nocturne et qui fournit l'armée française, à Teledyne (groupe américain) au motif que cela pourrait constituer une menace directe à la souveraineté militaire et technologique de la France³².

Un bon premier pas, qui espérons-le, en appellera d'autres afin de garder nos pépites technologiques, première étape dans une conquête de souveraineté nationale et européenne.

Amélioration des services publics

Introduction

La communication parfois contradictoire du Gouvernement français lors du COVID-19 a dévoilé certaines défaillances dans son organisation. À la mi-mai, seuls 39 % des français faisaient confiance au gouvernement pour gérer la crise, d'après une étude du Journal du Net. Face à cette rupture, le rapport de confiance entre les structures de pouvoir et les citoyens s'est brisé, et le digital est apparu comme un nouveau canal de communication pour recréer un lien plus agile entre l'exécutif et les citoyens.

La communication est essentielle en temps normale. Elle est capitale en temps de crise. La République, ses instances et l'ensemble des acteurs locaux ont utilisé des canaux divers et variés pour communiquer en France. Diversité de canaux de communication pour une diversité d'interlocuteurs et une diversité de publics ? Certes. Mais trop de communication tue la communication.

Les agences régionales de santé ont été au cœur du processus pendant la crise. Mais qu'en a-t-il été de la communication des maires, des préfets, des responsables départementaux et régionaux ? Sans oublier la communication du Gouvernement à l'échelle nationale qui est indispensable, celle des échelons locaux a mis en lumière de nombreux dysfonctionnements symptomatiques du mille-feuille administratif français. Cela pose donc ainsi la question de la pertinence des ARS. Doit-on garder ce modèle d'agence qui a bien souvent mis les acteurs et responsables locaux dans des positions inconfortables lorsqu'il a fallu communiquer sur les chiffres de l'épidémie ? Ne faut-il pas à l'inverse s'appuyer considérablement sur l'échelle départementale (bien plus judicieuse et pertinente que les échelles régionales → cf. cartes confinement / déconfinement avec des départements injustement placés en zones rouges...)

En ce qui concerne la communication de l'Etat, la volonté d'agilité a été démontrée avec l'actualisation quotidienne d'un site en ligne dédié, une communication basée sur des conférences de presse du gouvernement et sur des présentations des cartes de la France. Toutefois, n'y a-t-il pas eu peut-être une précipitation au départ ? A vouloir donner trop d'informations ou de chiffres, on en oublie l'essentiel. En somme, la multiplicité des canaux de transmission a renforcé la défiance et l'incompréhension des citoyens et favorisé la prolifération des fakes news et des rumeurs sur les réseaux sociaux.

La crise du COVID-19 a également eu pour conséquence de révéler au grand jour une caractéristique très française : la réunionite. Véritable maladie contagieuse, celle-ci consiste à organiser des réunions pour programmer les prochaines réunions sans discuter de fond et ainsi de suite... Si cela prête à sourire, il n'en demeure pas moins que de telles réunions représentent des coûts pour les Français. Par exemple, à la suite de la fusion des régions, de nombreux déplacements ont été rallongés en termes de distance à parcourir pour les rejoindre.

Mais un grand nombre de réunions persistent alors que la présence physique des participants n'est pas si nécessaire et vitale.

Elles peuvent être analysées comme de véritables freins à l'efficacité et la pérennité de nos services publics.

Nous n'avons pas attendu cette crise pour se rendre compte que certains déplacements physiques pour des durées limitées peuvent ne pas être optimaux. Le télétravail était déjà mis en place dans de nombreuses structures mais beaucoup de personnes continuent de parcourir parfois des centaines de kilomètres pour se rendre sur le lieu de travail alors que certaines tâches pourraient être effectuées à distance.

Les réunions peuvent dès lors être organisées à distance et optimisées selon leurs priorités.

La crise sanitaire, révélatrice du besoin de réforme dans la santé publique

Fer de lance dans la lutte contre le COVID-19, le secteur de la santé a été bouleversé afin de répondre à l'épidémie. Le corps médical, dont l'effort quotidien a été clamé chaque soir aux balcons, est acclamé par l'État français comme de véritables héros de « guerre » : défilé au 14 juillet, obtention de médailles méritocratiques ; face à un ennemi invisible, les médecins ont été les soldats en première ligne. Mais contrairement aux précédentes « guerres », le numérique a permis de donner une visibilité incroyable à ces héros partis au front et à leurs challenges.

Plus que jamais, les Etats prennent conscience d'une médecine débordée, faisant face à des enjeux de rentabilité. Plus que jamais, les citoyens développent une empathie avec les médecins, ambulanciers et infirmières dont les voix se multiplient, se personnalisent grâce aux réseaux sociaux. En France, on pourra citer la page Facebook « Vie de Carabin » dont les dessins ont permis de dévoiler les humains derrière ces métiers épuisés par l'épidémie.

Sous les feux des projecteurs, la crise est un catalyseur du changement, et accélère une transformation déjà en marche. Manque d'infrastructures critiques, de ressources médicales (comme des tests ou des masques) et de personnels soignants : l'épidémie actuelle a mis en lumière les difficultés – déjà existantes – du domaine de la santé, et les gouvernements ne peuvent dès lors plus fermer les yeux. Alors que depuis quelques années, la Santé devait de plus en plus répondre à des enjeux économiques de rentabilité, d'optimisation voire de privatisation, le rôle central des gouvernements dans la gestion de crise sanitaire prouve le rôle indispensable du public pour répondre aux enjeux de santé collective. A Wuhan, le gouvernement chinois a ainsi créé un nouvel hôpital en quelques semaines pour répondre à cet engorgement des bâtiments hospitaliers. Tout comme la Chine avait investi suite à l'épidémie du SRAS, il est possible d'anticiper une augmentation des investissements publics afin de pallier une éventuelle deuxième vague ou une prochaine pandémie.

Néanmoins, le vieillissement de la population, l'accélération des pandémies mondiales depuis les années 1970 et du nombre de personnes souffrant de maladies chroniques nécessitent un coût élevé d'infrastructures médicales, ouvrant un challenge économique sans précédent notamment dans les pays en voie de développement.

Le secteur privé, porté par des GAFAM et Startups, l'a bien compris et a apporté son expertise technique depuis des années pour accélérer la médecine 2.0. et répondre à ces nouvelles problématiques. Les experts et médecins gardent leur expertise, mais s'augmentent de data scientists capables d'interpréter les données pour mieux anticiper et soigner. La médecine prédictive, utilisant des métadonnées médicales s'avère ainsi être une piste prometteuse. Thierry Bedos, Directeur Général de SAS France, affirme d'ailleurs que « les hôpitaux et les aéroports utilisent déjà des technologies d'analyse prédictive pour anticiper les besoins en personnel soignant, évaluer le risque chez des patients, ou évaluer les risques de sécurité ou de santé pour les voyageurs. Toutes ces techniques ont été mises en place dans des hôpitaux, pays, et par des organismes gouvernementaux déployant des technologies de surveillance dans le monde entier ».

En France, l'hôpital Foch a d'ailleurs utilisé l'IA lors de l'analyse des scanners de poumons infectés, afin de détecter plus facilement les lésions pulmonaires et potentiels cas de COVID-19 sérieux. Si l'analyse automatique des TCM thoraciques a prouvé son efficacité durant l'actuelle pandémie, nul doute que cette technologie continuera à s'améliorer dans les années à venir. Dans le cadre de la pandémie actuelle, l'IA est également utilisée pour la création de vaccins : en relisant les données des tests plus rapidement, les ordinateurs permettent de vérifier de manière plus rapide les tests de vaccins à chaque étape de développement.

La crise a de même été un accélérateur de la transformation de la relation entre le patient et le médecin. Avec la pandémie, le patient devient décideur de sa propre santé. Alors que la médecine à distance crispait quelques mois plus tôt, le confinement a accéléré cette transformation. En France, portée par la licorne Doctolib, la télémedecine est ainsi devenue la norme, permettant de limiter les déplacements (et donc la propagation de l'épidémie). Alors que la relation en face à face semblait être le seul moyen de consultation envisagé, la médecine à distance est apparue comme un moyen plus agile de consulter des spécialistes – ce déblocage ouvre alors des opportunités plus larges, en ouvrant les frontières des cabinets d'experts réputés, même si le patient ne se trouve pas dans la même région géographique. Le rassemblement d'experts avait déjà été utilisé en 2017 par l'hôpital Avicenne (Paris), dont l'utilisation d'un casque de réalité virtuelle HoloLens avait permis de retranscrire une pose de prothèse d'épaule en direct, en dehors du cabinet médical.

Néanmoins, ce nouveau paradigme pose des questions sur l'utilisation des données personnelles des patients, devenues nécessaires à exploiter durant la crise pour s'assurer du bon suivi médical. Celles-ci, en passant par des analyses de solutions de Startups ou d'entreprises numériques, ne transitent en effet plus uniquement par des structures du pouvoirs publics, mais par le biais d'entreprises tierces privées. Ainsi, Apple et Google ont uni leurs OS mobiles au cœur de la crise pour proposer l'ouverture des données mobiles afin de tracer les contacts et de réduire le risque de transmission du virus. Plusieurs pays, comme la Chine ou la Corée du Sud, ont également utilisé l'état d'urgence sanitaire pour proposer des applications visant à ralentir le COVID-19 grâce aux données personnelles. En traçant les derniers mouvements des patients testés positifs, la technologie a permis d'identifier toute la chaîne de contamination et contaminés potentiels. Mais cette possibilité ouvre une

boîte de pandore quant à l'ingérence de l'Etat dans la vie privée des citoyens via l'utilisation de ses données - normalement limitée par des régulations telles que le RGPD en Europe.

Là où la crise a nécessité des mesures d'urgence, la possibilité est désormais ouverte, le droit devrait désormais définir des limites dans le cadre de l'utilisation (voir les parties Droit et Santé du présent Manifeste).

La crise actuelle du COVID-19 a également mis en avant le principe de distanciation sociale, nécessaire lors des épidémies à fort taux de contagion pour ralentir la propagation du virus. Dans les populations les plus à risques comme celles vivant dans les EHPAD, on envisage ainsi la limitation des visites externes, ou l'utilisation de murs transparents pour diminuer au maximum le risque de transmission externe. Face à ces populations à risques, des techniques d'acheminement du e-commerce semblent clef pour favoriser la dispensation de matériel médical. L'utilisation de la e-pharmacie pour permettre la commande des médicaments par internet et leur dispensation ouvre ainsi la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies pour limiter le contact humain en cas de contagion, mais aussi de renforcer l'autonomie du patient. Tout comme le médecin, dont le numérique risque de changer la relation au patient, l'émergence de la e-pharmacie pose des questions de santé publique car elle suppose la maturité du consommateur (patient final) en diminuant le rôle de conseiller médical de proximité que pouvait avoir un pharmacien. Néanmoins, cette piste reste abordée comme un futur possible par l'académie de médecine qui, dans son rapport intitulé « Les phases de l'épidémie du COVID-19 : critères, défis et enjeux pour le futur³³ » envisage une digitalisation presque totale des forces publiques : "Des robots pour réduire les risques de transmission d'agents pathogènes : désinfection des surfaces, gestion des déchets, prélèvements nasopharyngés, automates de laboratoire, recherche du virus dans les eaux usées".

Le confinement comme accélérateur de l'école du futur

Le risque de transmission du virus n'a pas seulement touché le domaine pharmaceutique. Avec la fermeture de ses bâtiments, l'Éducation nationale a également dû se réinventer rapidement pour adapter son mode de transmission de l'information d'un mode direct à un mode digital.

La conséquence directe a bien entendu été le boom de l'éducation en ligne, permise grâce aux technologies de cloud computing. Si la solution semble évidente pour répondre au confinement, elle n'en reste pas moins difficile à mettre en place. Les entreprises détentrices de data centers ont dû faire face à un pic sans précédent, agrandir en un temps record leur capacité d'hébergement et pousser l'élasticité du cloud dans ses retranchements.

Tous les pays n'étaient d'ailleurs pas préparés à un tel pic. Au Moyen-Orient, l'Égypte a ainsi permis à ses pays voisins de se connecter à la base de données officielle du gouvernement égyptien pour centraliser les cours des enseignants, ceux-ci n'ayant pas la capacité d'hébergement nécessaire pour répondre à la situation de crise.

Derrière l'apparente gratuité des cours ou des solutions proposées par les entreprises du numérique telles que Zoom ou Microsoft Teams, se cachent donc des coûts cachés importants que l'Etat devra anticiper pour de potentiels prochains confinements. Ces éléments indiquent d'ailleurs que la réactivité, si elle a été exemplaire, a été très importante avec des infrastructures non adaptées pour un enseignement à distance : l'Université du Zhejiang a ainsi réussi à mettre en ligne plus de 5 000 cours en seulement deux semaines en utilisant DingTalk ZJU.

Mais une fois la structure digitale mise en place, force est de constater que l'éducation à distance a été clé pour permettre la continuité de l'apprentissage. Elle a également permis un élan de solidarité fort entre les générations, avec des enseignants retraités proposant du renforcement scolaire gratuitement. Au-delà de la pandémie, l'apprentissage numérique est également une opportunité pour répondre au risque de fracture numérique. En plein cœur de la pandémie, plus de 1.2 milliard d'enfants n'étaient pas scolarisés dans les 186 pays touchés par la pandémie. Comblant la fracture numérique semble donc un premier point essentiel à traiter pour favoriser l'égalité des chances : malgré les adaptations mises en place, l'éducation à distance a également accéléré l'écart entre les élèves dotés d'un support familial (pour aider aux devoirs) et d'un bon équipement technologique, face aux élèves livrés à eux-mêmes sans équipement lié. Admis par le Gouvernement français qui réouvre les écoles des REP en priorité, la crise aura ainsi permis d'accélérer un mode d'enseignement digital, mais aussi de renforcer les fractures sociales dans l'éducation. Le COVID-19 illustre donc que tant d'un point de vue des infrastructures Cloud que de l'équipement individuel, plusieurs pays ne sont pas préparés à digitaliser entièrement leur système éducatif. Pour y répondre, plusieurs pistes d'accélération du numérique pourraient être envisagées comme le lancement d'aides d'Etat pour l'équipement individuel des familles dans les REP, ou la systématisation du retour d'anciens professeurs en tant que bénévoles pour aider à l'aide aux devoirs dans des contextes de crise.

Malgré ces défis à relever, la crise du COVID-19 aura permis d'accélérer la transformation de l'éducation et de la moderniser. L'apprentissage digital, une fois la bonne structure mise en place, propose ainsi un double avantage. Tout d'abord, celui de faciliter la rétention d'informations. Plusieurs recherches³⁴ démontrent qu'en moyenne, les élèves mémorisent 25 à 60% d'informations en plus lorsqu'ils apprennent en ligne, contre seulement 8 à 10% en classe. Cela est notamment permis par le format souvent plus interactif et engageant personnellement les élèves, face à un cours magistral demandant moins d'actions. L'autre explication de ce gain d'efficacité est la personnalisation du parcours d'apprentissage : dans une salle de classe traditionnelle, tous les élèves avancent ainsi au même rythme - là où le digital permet aux élèves d'apprendre à leur propre rythme, revenir en arrière et relire, sautant ou accélérant les concepts à leur guise. L'autre bénéfice de ce passage au digital est l'ouverture à une infinité de contenus éducatifs ; répondant au projet des Lumières d'une encyclopédie universelle et d'un savoir accessible à tous, l'éducation en ligne permet un apprentissage en continu et réutilisable - là où l'apprentissage classique nécessiterait la venue d'un expert du domaine face à une classe. L'éducation devient ainsi mondiale, avec des contenus certifiants (comme les MOOC, via des plateformes accessibles à tous comme Coursera) ou l'émergence de contenus synthétisés (comme les TEDx). Les experts ne deviennent plus l'apanage des "élites", mais accessibles à tous grâce au digital - et cette accessibilité ouvre la porte vers un renouvellement continu des compétences tout au cours de la vie, en opposition avec l'ancien modèle qui visait une spécialisation pour la vie. En effet, selon un rapport de Dell Technologies, en 2030, 85 % des emplois

que les générations Z et Alpha occuperont n'ont pas encore été inventés. Les générations à venir devront donc apprendre de nouveaux métiers de plus en plus rapidement, et l'éducation devra devenir plus agile que ce qu'elle n'est actuellement. Ce changement de paradigme nécessite donc de revoir le système éducatif tel qu'il est conçu actuellement, avec la survalorisation de diplômes (Bac + 3, Bac +5 pour la France), dont la valeur risque de décroître versus la possibilité d'un étudiant à apprendre en continu tout au long de sa vie. Ainsi, une spécialisation Bac + 5 en CRM sera sans doute d'ici quelques années déjà obsolète, et remplacée par des compétences en création de chatbot ou machine learning pour analyser de manière plus précise les relations entre un client et une entreprise.

Tout comme dans le domaine de la santé, où l'émergence d'e-pharmacies et de téléconsultations envisage une plus grande autonomie du patient, le digital ouvre également de formidables opportunités pour l'éducation mais nécessite une certaine autonomie de l'étudiant. Là où l'enseignement et la médecine traditionnels permettent une proximité physique avec l'enseignant et le médecin, le citoyen 2.0 devient maître de sa propre santé et de son apprentissage. Le citoyen 2.0 voit donc, grâce au digital, la possibilité de devenir un acteur de la vie publique à son échelle, et ce changement de paradigme devra être anticipé par les pouvoirs publics dans les années à venir.

Tech for good

Introduction

En 2019, en pleine saison entrepreneuriale autour du salon international VivaTech, l'initiative TechForGood, menée par l'Élysée autour de nombreuses collaborations, a vu le jour. L'objectif est à la fois très simple et extrêmement compliqué : utiliser les nouvelles technologies pour répondre aux 17 objectifs de développement durable définis par l'Organisation des Nations Unies.

Ces objectifs de développement ont été mis en place pour donner une roadmap vers un avenir meilleur et plus durable pour tous. Leur application peuvent être à plusieurs échelles : macro et internationales, quand il s'agit des firmes globales ou de fonds philanthropiques d'envergure, comme micro et locales, lorsque sont concernées les associations de quartiers.

Pour les atteindre, les nouvelles technologies ont clairement un rôle à jouer. Que ce soit par le biais des biotechnologies (comme CRISPR-Cas9) en alimentation ou par les nouvelles technologies de l'information (le réseau 5G par exemple), en passant par l'Intelligence Artificielle, les nanotechnologies, la blockchain ou encore les fab labs, chacune de ces innovations peut voir une application pour le bien commun.

À titre d'exemple concret, lors de la crise sanitaire du COVID-19, c'est plus de 500 start-ups en France et de nombreuses initiatives qui ont vu le jour pour servir les besoins sanitaires et logistiques des concitoyens. Les start-ups santé se sont logiquement concentrées sur le personnel de santé et les patients, tandis que les autres ont ciblé d'autres points d'entrées tout aussi importants : supporter le confinement, promouvoir les activités sportives, faciliter les achats, soutenir les commerçants, permettre la formation, etc.

Mais la techforgood, et la technologie en générale, ne concerne pas que les start-ups : les grands groupes, les petites et moyennes entreprises, les auto-entrepreneurs, et les citoyens à l'échelle individuelle, sont tous concernés par ces technologies pour les mettre au service de la société et de la ville que nous souhaitons.

Dès lors, nous nous proposons ici d'explorer dans cette partie les différents moyens que l'on peut mettre en place pour utiliser les technologies afin de mieux vivre en société, dans le respect du futur et de la planète.

Penser la technologie au service du bien commun

La notion de bien commun nécessite d'avoir une vision de ce que nous, en tant que collectivité, pays, nation unie, souhaitons. Malgré nos différences, consubstantielles à notre diversité, il est tout à fait possible de nous retrouver sur des valeurs socles, qui définissent, même de façon peu détaillée, à

L'usage de grands mots, notre vision de ce qu'est "le bien commun". Cette définition appelle aussi à un enjeu de transparence, de la part des représentants de la nation, qu'ils soient élus ou proclamés de fait, vis-à-vis des valeurs qu'ils défendent. C'est aussi le rôle d'acteurs du middle-ground (les médias, les associations, les enseignants, etc.) mais aussi du low-ground (les citoyens à leur échelle) de définir une vision commune, une histoire sur laquelle nous pouvons nous retrouver. Tous jouent un rôle dans la définition globale de la vision, elles définissent l'état d'esprit de la nation, et la direction vers laquelle elle tend.

Tout ce mélange aboutit à ce qui constitue nos valeurs profondes, sur lesquelles on ne transige pas et où on se retrouve à peu près tous, malgré nos différences.

Nous exposons dans ce chapitre quelques constats et proposons quelques solutions sur le rôle que peut jouer la technologie pour le bien commun, en se reposant sur cette base, solide et indéfectible par définition.

- L'accès inclusif au numérique

Cédric Villani a l'habitude de dire que "la technologie ne se développe qu'au contact de son usage". En effet, si les laboratoires expérimentaux permettent de mettre au point les bases scientifiques de la technologie, ce n'est que par l'usage en situation réelle et les feedbacks terrain qu'un produit peut être adapté à son public cible et largement diffusé.

Or, ce constat nous amène à en tirer un autre, plus profond et plus capital : l'accès inclusif au numérique est d'une importance cruciale. L'alternative serait tout simplement de laisser pour compte, à l'écart du progrès et de tous les bénéfices qu'il apporte, ceux qui n'ont pas accès aux briques élémentaires de la technologie. Ces derniers sont essentiellement les dispositifs récepteurs, tels que les box wifi, les téléphones mobiles et les ordinateurs.

Selon une étude de Statista³⁵, plus de 11% des ménages français n'ont pas accès au WiFi. Cela concerne presque la moitié des personnes âgées de plus de 75 ans, alors que cette frange de la population est amenée à augmenter dans les prochaines années.

Nous notons par ailleurs que les initiatives gouvernementales vont dans le bon sens, notamment par l'éradication des zones blanches, permettant aux campagnes françaises d'avoir un accès au réseau mobile. Il nous semble toutefois que c'est loin d'être suffisant : la 5G deviendra bientôt un standard de la télécommunication et il est crucial que tous puissent y avoir accès de manière équitable.

Les initiatives privées doivent aussi être encouragées : Google, par exemple, s'est engagé à former les jeunes au numérique, par le biais de ces ateliers.

- Un usage raisonné vis-à-vis de la planète

L'usage des nouvelles technologies ne pourra servir le bien commun que s'il est mis en place avec raison. La prise en compte des prérogatives environnementales semble, de ce fait, être de premier ordre. Tout un pan s'est développé à ce sujet : la Green tech (ou technologie verte). Ce dernier se recoupe avec la construction elle-même des objets technologiques, que ce soit en termes de hardware ou de software. Enfin, se pose aussi la question du respect des utilisateurs finaux.

Force est de constater que l'Homme endommage son environnement. De ce constat est né le mouvement de la Green tech, dans les années 2000, aux Etats-Unis, sous l'impulsion de groupes comme Clean Edge ou Cleantech Group. Ce mouvement s'est invité en France lors du plan stratégique Ecotech, en 2012.

La green tech est liée aux technologies propres, c'est à dire qu'elles améliorent les performances opérationnelles d'une tâche donnée tout en réduisant les coûts, la consommation d'énergie, les déchets ou les effets négatifs sur l'environnement³⁶.

Elle a pour vocation de réduire l'impact écologique de l'Homme sur son environnement, grâce à l'utilisation de technologies de pointe.

Aujourd'hui, c'est un secteur qui attire de nombreux investisseurs. Selon l'ONU, le pays qui investit le plus dans la green tech est la Chine (à titre indicatif, la Chine y a investi un peu plus de 126 milliards de dollars en 2017)³⁷.

Quid de la France ? Le ministère de la Transition Écologique a lancé l'initiative Green Tech Verte qui incube des start-up œuvrant à la transition écologique, dans le but de déployer de nouveaux usages et services pour les citoyens et l'industrie³⁸.

Les champs d'application actuels se regroupent autour des villes intelligentes, de l'industrie énergétique et de l'agriculture.

→ Les « smart cities » :

Cela consiste à créer des villes plus écologiques et responsables, en les rendant plus vertes et moins polluantes (plus de verdure, moins de circulation en véhicules motorisés, plus de constructions écoresponsables grâce à des bâtiments économes, etc.).

Ce mouvement est né il y a plusieurs années maintenant et se développe de plus en plus. Par définition, il ne pourra y avoir de changement de paradigme complet du fait que les villes sont déjà construites et aménagées, mais des modifications incrémentales peuvent s'ajouter jusqu'à adapter l'espace public aux nécessités environnementales par le biais de la technologie.

On observe d'ailleurs, qu'au détour du confinement dû à la crise du COVID-19, de nombreuses villes ont aménagé les trottoirs et les routes pour plus de pistes cyclables et davantage d'espaces verts.

La logique de smart city peut permettre de penser la ville à un niveau global et d'amener des technologies au service d'une ville durable et agréable en permettant une gestion optimisée des ressources et une agilité de gestion (des flux par exemple) permise par les technologies.

→ L'industrie énergétique :

Elle vise à faire appel à des énergies renouvelables comme l'éolien, le photovoltaïque ou encore la géothermie. On observe d'ailleurs que ce secteur se recoupe avec le précédent : une ville autonome en énergie passant nécessairement par des installations urbaines de panneaux solaires par exemple.

Sur ce volet, les smart grids ou réseaux intelligents peuvent permettre d'ajuster les flux d'énergie entre fournisseurs et consommateurs, grâce aux technologies informatiques.

→ L'agriculture :

Elle produira des aliments en veillant à réduire son empreinte écologique, des produits biologiques ou des substituts aux pesticides, circuits courts pour une consommation locale, modes de culture écologiques comme les hydroponies (culture hors terre avec circuit fermé d'eau qui permet d'économiser l'eau, sans avoir à utiliser de pesticides) ou encore les serres urbaines connectées...

Voici quelques exemples d'applications concrètes :

- Recycler les déchets
- Purifier l'eau
- Produire de l'énergie renouvelable
- Conserver les ressources naturelles

Nous encourageons donc les investissements dans la Green tech, grâce à des fonds dédiés au financement de projets qui vont dans ce sens.

Nous aspirons à ce que la mise en œuvre de la Green tech dans l'espace public soit facilitée (smart cities, énergies renouvelables, cultures agricoles écologiques...)

Nous souhaitons qu'il y ait un gain en agilité en adoptant rapidement les technologies vertes dès leur sortie officielle, ce qui suppose une veille permanente en la matière.

Par exemple, une startup vient de mettre en place un procédé permettant de recycler le plastique à l'infini. Les entreprises et les pouvoirs publics doivent s'intéresser à cette innovation rapidement afin de l'utiliser au plus tôt.

- Un usage raisonné vis-à-vis de la programmation

Les deux autres points qui nous semblent importants à aborder concernent la construction des algorithmes (ce qu'ils contiennent) et la conception des technologies (l'effet que les algorithmes produisent). En effet, la construction même des algorithmes doit être pensée de manière éthique, de même que la conception des technologies, comme par exemple les applications pensées pour être addictives dans leur fonctionnement, pouvant générer des comportements à risque de dépendance.

La mise en place des briques technologiques requiert du hardware. Ce dernier est encore trop peu responsable, que ce soit d'un point de vue humain (mines de silicium en Afrique de l'est par exemple) ou d'un point de vue environnemental (peu de recyclage). Il nous semble essentiel de repenser le cycle d'utilisation, et de promouvoir les plateformes d'échange, de reconditionnement et de recyclage.

La partie software, ou l'algorithme, occupe une place absolument centrale. Nous nous réjouissons du fait que la plupart des technologies, regroupées en libraires telles que PyTorch, Scikit-Learn, etc., soient disponibles en open-source pour tous, gratuitement. Toutefois, la réelle valeur des algorithmes se trouve dans la donnée. La récolte de celle-ci doit respecter les volontés et la liberté des utilisateurs, dont le droit au consentement libre et éclairé doit être respecté.

Utiliser la technologie pour améliorer la vie

- Prolonger les usages d'intérêt liés à la crise

Cette crise du COVID-19 fut l'occasion d'observer une meilleure gestion des flux dans les villes et les territoires (avec le jeu à la fois sur l'offre et la demande dans les déplacements, la mise en place du télétravail). Il s'agit maintenant de continuer à promouvoir le télétravail partout où c'est possible, à la discrétion et à la volonté des employés.

C'est cette méthode qu'a employé Wordpress, qui a toujours fonctionné comme de la sorte, avec réussite. Nous prendrons aussi l'exemple de Twitter, qui a annoncé proposer à tous ses employés de maintenir le télétravail pour aussi longtemps qu'ils le souhaitent (et pour certains à vie). Owkin, et d'autres startups parisiennes, fonctionnent beaucoup avec le remote, avec succès aussi.

De nombreux usages alimentaires, sanitaires et éducatifs sont nés pendant la crise et sont apparus de manière rapide avec agilité. Il sera important de promouvoir cette intelligence collective tant que les normes essentielles sont respectées, afin de permettre cette forme d'innovation rapide.

- Valoriser la low tech

La low tech est aux antipodes de la high tech. Cette philosophie consiste à réduire l'utilisation de micro-composants polluants en substituant aux produits technologiques des produits traditionnels, ou a minima en réduisant les options technologiques d'un produit ou d'une solution innovante.

Notamment, elle vise à redonner le pouvoir à l'Homme sur les nouvelles technologies, en le remettant au centre de la conception des produits, grâce à l'essor des produits artisanaux issus de la pré-révolution industrielle, comme le vélo par exemple.

Il s'agit d'un concept humaniste qui se rapproche de la philosophie du do-it-yourself. Cela passe notamment par simplifier les processus de production, afin d'être en mesure de créer et réparer soi-même les produits. Pour cela, il est essentiel de revaloriser le savoir-faire et les techniques de chaque métier.

Par exemple, c'est grâce à des initiatives portées par de nombreux "fablab" que des visières ont été réalisées rapidement et à bas coûts afin d'en équiper le personnel soignant et tout professionnel en activité pendant la crise du COVID-19³⁹.

Par ailleurs, lorsque l'usage d'un produit technologique ne peut être remplacé par une solution artisanale, comme la voiture par exemple, il est alors recommandé de se passer de certaines options technologiques, vues comme inutiles dans l'idéologie de la low tech.

A titre d'illustration, certes la voiture ne peut être toujours remplacée par le vélo ou la trottinette électrique, mais est-il indispensable d'équiper ces dernières de rétroviseurs rabattables électriquement, conduisant ainsi à une implémentation de composants polluants qui peut être évitée ?

Ainsi, comme l'a véhiculé le Low Tech Lab de Montréal, dans l'idéal, la low tech contribue à :

- Créer des concepts simples
- Réutiliser, réparer et moduler les produits créés
- Fabriquer facilement les produits
- Préserver l'environnement grâce à des technologies basse consommation
- Réduire les coûts de production grâce à des processus simplifiés et des matières premières moins onéreuses

Nous encourageons donc à valoriser les métiers artisanaux, au même titre que les métiers intellectuels.

Nous souhaitons que soit permis le fonctionnement des FabLab de manière indépendante et ne pas les catégoriser comme une forme de concurrence déloyale.

Nous voulons encourager les initiatives visant à remplacer les produits high tech par des produits low tech, comme par exemple :

- Plus de pistes cyclables,
 - Plus d'ateliers de réparation mis à disposition des consommateurs,
 - Un seul téléphone à usage à la fois professionnel et personnel pour les employés (dès lors, garantir la sécurité et la confidentialité des données est un prérequis),
 - La fin de l'obsolescence programmée des appareils électroménagers et autres appareils technologiques,
 - Repenser l'utilisation des hautes technologies selon leur degré d'utilité réelle,
 - Sensibiliser les consommateurs sur la pollution technologique afin de les transformer en consomm'acteurs.
- Préparer les territoires de demain

Certaines villes se sont dotées depuis plusieurs années d'un Chief Resilience Officer. Face au défi climatique, mais la notion peut être élargie à toute crise, les villes et les territoires doivent imaginer des stratégies globales permettant la résilience. Ce nouveau métier est à l'origine issu des plans de l'ONG "100 Resilient Cities" de la Fondation Rockefeller, lancée en 2013. Face aux multiples défis de l'urbanisation croissante et du changement climatique, les villes vont devoir affronter des périodes de tension de plus en plus répétées, comme nous le voyons par exemple avec les canicules.

A titre d'exemple, ce seront 25 jours de canicule attendus à Paris d'ici la fin du siècle et des épisodes de chaleur de 55°C à l'ombre à l'horizon 2050. C'est à cette problématique que cherche d'ailleurs à répondre l'un des projets portés dans le cadre de ce programme à Paris. Nommé "Oasis", il a pour but de mettre en place des îlots de fraîcheur dans les cours d'écoles en utilisant des matériaux innovants (plus clair et limitant le rayonnement solaire) pour remplacer l'asphalte, ainsi que de créer des fontaines et jardins pédagogiques. Dès lors, nous voyons bien comment la technologie peut être utilisée dans le cadre de la mise en place de ces projets de résilience, que cela soit pour permettre la captation de données, l'intégration de nouveaux matériaux et systèmes pour lutter contre la pollution atmosphérique ou sonore, ou encore le développement de l'agriculture urbaine et de la biodiversité en ville.

Au-delà des changements physiques, le fait de pouvoir proposer des services en ligne est aussi un élément important pour la résilience des villes et des territoires. Vote électronique, conseils virtuels, téléconsultations... tous ces services peuvent permettre un accès facilité aux habitants, une plus grande transparence de la vie publique, ainsi qu'un meilleur usage du temps de la part des agents publics pouvant se concentrer sur des missions à plus forte valeur humaine et relationnelle.

Pour les smart countryside, c'est également un élément d'attractivité pour l'installation de nouveaux résidents. La crise du COVID-19 peut aussi amener l'opportunité de rééquilibrer notre territoire et de repenser la péri-urbanité comme un noyau de vie de taille humaine, proposant des services de proximité adaptés et offrant tout un ensemble de potentialités digitales.

Collaborer pour permettre la tech for good

- Une dichotomie obsolète

La dichotomie, bien française, entre le secteur public et le secteur privé devient de plus en plus obsolète. Le secteur public a certains atouts (indépendance vis-à-vis de la finance, compétition limitée, force publique) que le privé n'a pas, et inversement.

Si la vision commune, citée ci-dessus, a été correctement mise en place dès l'enfance - ce qui suggère que les différents établissements en charge de la proposer en ont eu les moyens et ont pu le faire -, les objectifs finaux du secteur privé comme du secteur public ne divergent pas de manière irréductible. Il s'agit alors pour l'État de mettre des atouts du secteur privé au service de sa vision.

L'exemple des États-Unis, à ce titre, est des plus frappants : que ce soit sur des sujets aux enjeux relativement légers (les centres d'appels du gouvernement par exemple) ou des sujets de sécurité nationale (la protection des ambassades de pays critiques notamment), les partenariats entre les entreprises privées et l'État fédéral, le comté ou la ville sont monnaie courante. La plupart du temps, les résultats d'une telle collaboration sont tout à fait acceptables. Mais il arrive que ces partenariats ne satisfassent pas une des deux parties. C'est pour ces raisons que l'on pourrait beaucoup apprendre de l'expérience des États-Unis en la matière.

L'importance de partenariats publics-privés est à souligner ; les échanges d'expertises, forcément différentes, amènent à la nécessité de l'expérimentation in situ dans un cadre ouvert et confiant. Pour l'Etat, il s'agit aussi d'apporter son soutien à des industries prioritaires, telles que la défense et la santé, tout en gardant une position des plus dominantes et stratégiques.

En effet, il est important de noter que collaboration ne veut pas dire soumission, ni confiance aveugle. Une collaboration saine est basée sur des compétences complémentaires, une vision commune et un respect mutuel.

D'autre part, plus de collaboration va aussi permettre à des initiatives privées de croître dans l'intérêt de tous : insister sur la nécessaire souveraineté de l'Etat dans des secteurs stratégiques (soit d'intérêt général, soit de défense intérieure) : agriculture, santé, transports, système d'information.

- Mettre en avant le niveau local

La tech for good s'adresse d'abord au citoyen, à l'individu formant la nation. Ce dernier, aux multiples facettes, partage l'idéal commun mais possède ses propres besoins, peurs, attentes et enjeux.

L'impact de la technologie sur les individus est assurément multiple, que ce soit dans les secteurs de la vie qui sont concernés, ou les différents niveaux mis en place.

La technologie n'est pas seulement l'apanage des grandes entreprises ou de l'État. En mettant à disposition de tous la connaissance globale, l'information, la possibilité de communiquer, d'échanger et de s'organiser collectivement, la technologie s'adresse d'abord et avant tout aux individus.

C'est pourquoi, après avoir souligné, dans cette partie, l'importance de penser la technologie au service du bien commun à un haut niveau (start-ups, groupes privés, administrations publiques, etc.), la valeur de la low tech et des green techs, ainsi que l'importance de la collaboration entre les différents secteurs de la société, il nous semble primordial de conclure par une pensée sur la création d'écosystème au niveau local.

Mettre en lien des associations et des start-ups, des bénévoles et des mairies, pour intégrer toutes les parties prenantes au sein de projets très locaux nous semble une application à la fois très concrète et très utile de la tech for good. Si cela peut sembler dérisoire lorsqu'il s'agit d'un exemple isolé, la multiplication d'initiatives équivalentes peut aboutir à un impact grandiose. Plus que l'objectif initial de la mise en commun des bonnes volontés, cela promeut aussi la recréation du lien social et la mise en avant de valeurs socles telles que la solidarité et l'entraide, tout en favorisant le retour d'expérience et l'écoute du citoyen. Enfin, de telles méthodes s'accompagnent d'un management horizontal et de temps d'itérations court pour maximiser la capacité d'adaptation. C'est d'ailleurs le cas dans bon nombre de tiers-lieux, tels que les incubateurs, les associations d'investisseurs, les FabLab, l'agriculture locale, les associations de quartiers, etc., qu'il faudrait davantage accompagner et promouvoir.

Pour conclure, nous souhaitons rappeler que, comme cela l'a toujours été depuis l'invention du feu et du silex, la technologie et le progrès viennent avec des avantages comme des inconvénients. Maximiser les premiers et limiter les seconds vient avec la nécessité de garder l'éthique et la bienveillance comme axiomes incompressibles, au-delà de toute réflexion financière ou scientifique.

Tech for business resilience

Introduction

Les technologies ont joué un rôle essentiel dans la résilience des entreprises face à cette crise inédite en leur permettant d'assurer une continuité de leur production, de préserver la relation avec leurs clients et de répondre à leurs préoccupations face à la crise. Cette crise ne doit cependant pas être considérée comme une parenthèse mais plutôt permettre d'accélérer le processus de digitalisation des entreprises en identifiant les faiblesses actuelles et les priorités d'investissement. La digitalisation forcée des entreprises pendant la crise a pu faire ressortir des faiblesses (mise en place difficile du télétravail, sécurisation des infrastructures permettant la collaboration des salariés) et il est important d'en faire un bilan exhaustif pour souligner les meilleures pratiques et les points d'amélioration. Le monde d'après fera face à d'autres crises majeures et les entreprises les plus digitalisées bénéficieront d'une plus grande souplesse dans leurs réactions face à ses crises mais aussi d'un avantage concurrentiel de long terme, fondé sur une optimisation des coûts, une meilleure anticipation des tendances et une plus grande capacité à attirer les talents. Le renforcement du télétravail apparaît comme un chantier prioritaire, en ce qu'il peut répondre aux attentes des salariés tout en augmentant la résilience des entreprises mais reflète un changement organisationnel profond qui doit être articulé avec la raison d'être de l'entreprise. Le processus de digitalisation des entreprises doit également être accompagné par les institutions publiques avec l'émission de recommandations, de campagnes de sensibilisation et d'audit des infrastructures informatiques. Il nous semble important à cet égard de renforcer les capacités de l'ANSSI et plus largement de poursuivre l'élan amorcé par le RGPD au niveau européen.

La crise du coronavirus et les mesures prises par chaque Etat ont imposé des changements drastiques aux entreprises dans leurs processus de production de services et/ou de marchandises.

De la mise en place de mesures de protection ou de distanciation à celle du télétravail, cette période a mis l'accent sur le besoin d'agilité et de résilience des entreprises pour gérer et minimiser l'impact économique de la crise. La technologie est désormais un outil indispensable à cette résilience comme la crise l'a révélé. La mise en place du télétravail a ainsi mis en valeur l'utilité des nouveaux outils digitaux de collaboration, qu'ils permettent l'organisation de réunions virtuelles, le partage de données ou encore un travail collaboratif en temps réel sur un même document. La plateforme Zoom a vu en avril dernier plus de 300 millions de participants utiliser quotidiennement ses services tandis que son record en 2019 n'était que de 10 millions. Au milieu du mois de mars, l'outil équivalent chez Microsoft, Microsoft Teams, qui permet également le partage de document et le travail collaboratif réunissait 44 millions d'utilisateurs par jour, soit plus du double par rapport à 2019 (20 millions).

Les entreprises et gouvernements ont également privilégié des solutions technologiques pour limiter la contagion et les contacts entre humains au cours des processus de production et de transaction. L'utilisation des robots ou de processus digitaux a ainsi été augmentée afin de réduire la dépendance envers des processus manuels et présentant des risques sanitaires.

Enfin, la préservation de la relation client suppose également une présence digitale et une capacité à anticiper les nouveaux besoins du consommateur. La livraison à domicile via plateforme digitale a souvent représenté la seule solution possible pour limiter la perte de chiffre d'affaires des restaurants. Plusieurs entreprises tels que les commerces de proximité, les agriculteurs ou encore les enseignes de bricolage se sont adaptés en proposant des services de livraison à domicile et/ou de pick-up sécurisés. Dans de nombreux cas, le fait de disposer d'un contact direct avec ses clients (via un site internet, des réseaux sociaux, des données de contact) préalablement établi a été un élément important dans la capacité à s'adapter.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives publiques et privées de soutien aux entreprises françaises et commerces de proximité ont vu le jour proposant du référencement des commerces ouverts ou permettant la livraison, l'achat de bons d'achat et le partage de toutes les informations nécessaires (par exemple jaimemonbistrot.fr qui a rassemblé plus de 1,5 millions d'euros avec plus de 26 000 pré-commandes réalisées). Les consommateurs ont également augmenté leurs fréquences d'achat en ligne afin de réduire leurs déplacements et réduire le risque de contamination, et augmenté leur usage des applications de santé, d'éducation et de divertissement. Les récents investissements de Facebook dans un service d'e-commerce ainsi que les mesures prises par Google pour augmenter l'utilisation de ses services de shopping en ligne mettent en valeur l'opportunité liée à la digitalisation des achats. Des entreprises comme Doctolib ont rapidement proposé des solutions de téléconsultations. Désormais avec la phase de déconfinement, plusieurs outils technologiques permettent aux entreprises de s'adapter aux contraintes sanitaires (menus de restaurant via des QR codes, ticket mobile pour les transports en commun, etc.).

L'éventail de solutions disponibles pour les entreprises est donc significatif et peut permettre de préserver la continuité de la production et de s'adapter aux différentes étapes de la crise. Cependant, toutes ces solutions sont largement dépendantes de la maturité technologique et digitale des entreprises. Il est extrêmement complexe de pouvoir gérer la mise en place de ces processus en pleine crise. Le recours aux outils de collaboration digitale ou le partage de données virtuelles exige par exemple une stratégie établie de protection des données. Plusieurs réunions Zoom ont ainsi vu leur organisation perturbée par la connexion d'utilisateurs non identifiés cherchant à perturber l'organisation de ces réunions.

Au niveau européen, le niveau de digitalisation des entreprises industrielles est cependant plus faible que celui de leurs homologues chinois ou américains. Quel que soit le chiffre d'affaires, le degré de digitalisation des entreprises chinoises est toujours supérieur à celui des entreprises européennes. Cette prise de conscience du retard de maturité digitale en Europe doit amener les entreprises à repenser leurs besoins de transformation digitale ainsi que l'articulation de leurs investissements avec cet objectif de plus grande résilience. Au-delà du risque sanitaire, d'autres risques majeurs comme la crise climatique pourront nécessiter le recours au type de solutions évoqué précédemment. Enfin, la transformation digitale ne répond pas simplement à un besoin urgent pour faire face à une crise en cours. La transformation digitale doit devenir un facteur d'avantage concurrentiel, en permettant aux entreprises de produire de manière optimisée, ciblée et raisonnée. Seul le digital peut permettre de répondre à ces objectifs.

Une formidable opportunité pour accélérer la transformation digitale et technologique

- Pour se préparer à l'après

Les entreprises doivent apprendre à vivre avec le COVID-19 et nous voyons bien comme les étapes sont extrêmement progressives. Il faut donc désormais être prêt à s'adapter en cas de reconfinement ou en cas de nouvelle crise sanitaire. Cela amène à repenser l'organisation traditionnelle que nous avons héritée de l'époque industrielle avec par exemple un emploi du temps normé et partagé par tous les collaborateurs. Après avoir mis en place dans l'urgence des infrastructures permettant la poursuite du travail, parfois en dégradé, il est essentiel d'évaluer les bénéfices et risques identifiés lors de cette phase de gestion de crise. Il est désormais important de définir quelles sont les améliorations indispensables à court terme, pour faire face à la suite de cette crise, et de s'accorder sur les investissements de long terme, en anticipation de prochains risques. Ceux-ci seront essentiels dans la garantie d'une résilience business minimisant l'impact économique et sociétal. Nous recommandons une évaluation systématique réalisée par les entreprises et avec le soutien des institutions publiques. L'organisation de groupes de travail par industrie pourra mettre en valeur les bonnes pratiques identifiées et les actions de long terme recommandées. Les investissements identifiés pourront être partagés avec les institutions publiques dans le but de réaliser de possibles économies d'échelle (besoins partagés par plusieurs industries, par exemple en matière de cybersécurité ou d'infrastructures numériques collaboratives). Un Grenelle du travail pourrait permettre de coordonner ces initiatives et décider d'une stratégie française de résilience digitale, articulant les besoins des entreprises à la stratégie numérique de l'État. Le monde d'après doit disposer d'infrastructures digitales plus robustes et plus agiles, permettant la mise à disposition d'outils d'urgence de manière coordonnée et égalitaire entre les secteurs. Au-delà de la crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui, le monde de demain fera face à des risques climatiques majeurs. Le réchauffement climatique renforcera l'instabilité des phénomènes climatiques mondiaux et le monde d'après doit se préparer à l'éventualité de nouvelles crises climatiques majeures. Nous recommandons l'élaboration de scénarios de risques climatiques et l'évaluation de la résilience des entreprises face à ces risques. Le rôle des institutions publiques est ici majeur afin de permettre une prise de conscience globale de ces risques (quelle que soit la taille de l'entreprise). Les infrastructures digitales apparaîtront à nouveau comme des outils essentiels de résilience. Le fait qu'elles reposent peu sur des infrastructures physiques présente un atout considérable. Néanmoins, la protection de ces infrastructures existantes (data centers) en devient d'autant plus importante. Il est dès lors critique de s'assurer de la fiabilité de ces infrastructures et de leur protection en cas de risques majeurs. De même, l'établissement de plans de continuité d'activité pour chaque entreprise est indispensable.

- Pour développer un avantage concurrentiel

L'accomplissement de cette transformation digitale et technologique peut permettre d'accentuer les capacités de déploiement des entreprises. Dans un contexte économique complexe, la rapidité d'exécution et la capacité à faire évoluer les processus de production de manière agile est un élément clé. Ainsi, au niveau de la puissance publique, des processus de contrôle a posteriori pourront être recommandés, plutôt que d'autorisations à priori. Par ailleurs, il sera important pour les entreprises de travailler à l'optimisation de leurs coûts et de leur production via la digitalisation de leurs infrastructures. Là encore, il conviendra d'identifier les investissements prioritaires pour adresser les tendances

de fond et répondre aux attentes des consommateurs (par exemple avec des outils d'intelligence artificielle, d'analyse de données, etc.). La flexibilité dans la gestion des talents et dans les modalités de travail avec le développement du travail à distance peut être un atout différenciant dans la gestion des talents tout en veillant aux garanties offertes au salarié. Face à la difficulté de recruter certains profils, la transformation digitale peut permettre aux entreprises de renforcer leur attractivité. La mise en place du télétravail peut ainsi offrir aux entreprises la capacité d'embaucher des salariés en dehors des bassins d'emplois traditionnels. Selon les postes, recruter un salarié domicilié en Aquitaine, en Ile-de-France ou en Auvergne peut ne présenter aucune différence majeure. A l'inverse, le salarié peut valoriser cette flexibilité de l'entreprise et la privilégier face à ses concurrents. Dans le cadre de l'accompagnement des salariés, la transformation digitale offre aussi des moyens inédits pour développer les compétences des salariés, les accompagner au jour le jour malgré la distance. Le développement des certifications en ligne répond ainsi aux exigences des salariés de progression. De manière plus pragmatique, les coûts évités par les entreprises dans la mise à disposition d'un poste de travail dans une tour de La Défense peuvent être reversés dans des programmes d'accompagnement des salariés. Il conviendra alors de fixer, en accord avec les syndicats, les grandes orientations liées à la place physique et distancielle du travail.

- Pour être en phase avec les aspirations sociétales

Les attentes des collaborateurs envers les entreprises sont fortes en matière de RSE. Pour 55 % des collaborateurs, l'engagement social ou environnemental d'une entreprise est un critère plus important que le salaire. Ce chiffre atteint 76 % chez les millennials⁴⁰. La crise sanitaire a renforcé cette position selon une étude de l'institut Opinion Way sur la raison d'être des entreprises, réalisée les 19 et 20 mai 2020 avec 78 % des personnes interrogées qui considèrent que les entreprises doivent, au-delà de s'occuper de leur performance, contribuer au bien-être collectif (en matière sociale, environnementale...). Dès lors, il est important de souligner que RSE et transformation digitale ne sont pas opposées, mais que la transformation digitale doit se faire en complète intégration avec la stratégie RSE. Car de nombreux critères majeurs pour les salariés sont liés aux deux volets qui doivent plutôt être pensés comme les deux faces d'une même pièce.

Voici les critères soulignés dans cette étude : les actions dans l'emploi, les salaires et la sécurité sanitaire sur le lieu de travail (94 %), l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux et la limitation des déplacements professionnels non indispensables (91 %), l'égalité salariale femmes/hommes et la réduction de l'impact environnemental des activités (89 %), le recours à des modes de déplacement plus écologiques (87 %) ou encore le développement du télétravail (86%). L'ensemble de ces éléments doivent être intégrés dans la transformation globale des entreprises et de nombreux outils technologiques peuvent permettre de réaliser cette transition. Surtout qu'ils seraient une source de motivation, de fidélisation et de cohésion pour les salariés (88 %), de recrutement de collaborateurs et de clients (85 %), de fidélisation des clients (83 %) et d'augmentation des performances économiques (82 %). La valorisation des entreprises se fera donc à l'aune de ce nouveau prisme pour les collaborateurs et les clients, cela sera sûrement le cas dans le cadre de processus de sélection pour des financements publics.

Nous voyons que le développement du télétravail est un point clé, qui peut parfois être lié aux attentes sur l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, ou encore sur la limitation des déplacements non nécessaires. Avoir plus de temps libre, explorer de nouvelles manières de travailler, repenser le fait de se retrouver au sein des mêmes locaux sont des axes de réflexion forts amenés par

la crise. C'est une opportunité dont se saisissent de nombreux groupes qui imaginent intégrer une part importante de télétravail dans le calendrier de leurs collaborateurs (alors que précédemment la norme était plutôt de 1 journée par semaine). Il nous semble important au fur et à mesure de formaliser des standards de télétravail par accord collectif de travail, peut-être filière par filière, afin de fixer un cadre (équipement, horaires, coûts pris en charge, formation, déplacements, etc.). Car si la règle devient 2 à 3 jours en présentiel physique dans les entreprises, cela peut amener à revoir certaines considérations. Bien sûr, la mise en place a représenté un élément clé de résilience pour les entreprises. Mais cette mise en place précipitée a cependant pu faire face à la réticence d'employeurs peu préparés ou peu confiants dans les bénéfices attendus, si bien que l'expérience du télétravail a pu parfois être négative pour des salariés sous pression, devant faire face à une crise inédite seuls. Le monde d'après doit renforcer cette préparation ainsi que l'accompagnement qui en découle, et amorcer un changement significatif dans les méthodes de travail et les méthodes managériales. D'après l'enquête Sumer datant de 2017, 3 % des salariés pratiquent le télétravail au moins une fois par semaine en France, cette proportion variant fortement selon la catégorie socioprofessionnelle (11,1 % pour les cadres, 1,4 % pour les employés). Interrogés sur les facteurs d'efficacité au travail, les Français placent pourtant en premier la flexibilité des horaires (85 %) puis la capacité à "travailler plus souvent chez soi" (Etude Anact, 2016). Notre recommandation est de tendre vers un objectif de 2 à 3 jours par semaine de télétravail pour les salariés dont l'activité ne suppose pas d'être présents à temps plein dans les locaux de l'entreprise, afin de maintenir également des moments d'échanges en personne. Nous estimons que cet objectif est réalisable et pourra s'appuyer de l'expérience récente acquise pendant la crise. Les bénéfices attendus sont nombreux: une plus grande satisfaction des salariés liée à la meilleure capacité à concilier vie professionnelle et personnelle, une meilleure productivité (une étude du cabinet Greenworking réalisée en 2011 auprès de 20 grandes entreprises de tous secteurs et 6 208 employés estimait une hausse de productivité moyenne de 22 % de la productivité, permise notamment par une meilleure concentration), une diminution de l'impact écologique (une augmentation significative du télétravail permettrait une réduction du nombre de déplacements travail/domicile, une projection réalisée sur la population des cadres dans le secteur des services suggère que près de 250 millions de déplacements de ce type par an pourraient être évités par la mise en place du télétravail). Dès lors, la mise en place du télétravail doit représenter un pan de la transformation digitale des entreprises. Elle suppose la mise en place d'aménagements en profondeur. Le développement plus faible du télétravail en France par rapport aux pays nordiques en Europe s'explique par des différences profondes en matière de culture managériale. Il sera impossible de permettre une transformation de cette méthode de travail sans un accompagnement dédié des entreprises dans la durée, ainsi que la mise en place de nouveaux outils et processus. Les managers doivent tout d'abord bénéficier d'accompagnement et de formations dédiées, afin de préserver le lien humain malgré la distance. Les équipements et infrastructures informatiques doivent également être revus afin de permettre aux salariés d'accéder à leurs données depuis n'importe quel endroit en toute sécurité. Il faudra veiller à supporter une partie des coûts payés par les salariés afin de disposer d'une connexion adéquate. Dans la cadre du partage de données, le recours aux infrastructures de type cloud sera un atout majeur pour assurer cette flexibilité.

Une nécessaire collaboration entre acteurs publics et privés

- Avec la définition de champs d'actions prioritaires au niveau français et européen

Dans la suite de cette transformation, plusieurs industries apparaissent comme prioritaires et sensibles telles que celles liées à la data, au cloud, à la cybersécurité, etc. Ces sujets méritent une attention particulière de la part de l'Etat et de l'Europe, avec peut-être un soutien financier plus important. Ces secteurs stratégiques pourraient bénéficier d'une harmonisation du droit européen des législations en matière fiscale et sociale, afin d'éviter la concurrence néfaste entre Etats. Des logiques de clusters sont à poursuivre ainsi que le soutien à la recherche via des appels à projets. Les collaborations entre acteurs publics et privés, de différents niveaux, sont un élément extrêmement pertinent dans le développement de ces volets.

- Avec la mise en place de standards communs (sécurité informatique, etc.)

Le sujet des standards est un élément important pour les industries. Il conviendrait de segmenter les industries selon la criticalité de leurs productions (par exemple, énergie, infrastructure) et de définir des standards minimums associés, permettant un audit de sécurité ponctuel. Un autre axe de travail consiste en l'élargissement du nombre de partenaires internationaux du Comité européen de normalisation, afin de placer l'Europe en avant-garde des standards en matière de sécurité, fiabilité et efficience. Une évaluation des plans de continuité d'activité et des infrastructures sous-jacentes par un organisme public est nécessaire chaque année pour les infrastructures stratégiques. C'est la raison pour laquelle le renforcement de l'ANSSI nous paraît nécessaire dans l'évaluation continue des infrastructures des entreprises. Le renforcement de son rôle de sensibilisation et de prévention sera une contribution majeure dans la sécurité des infrastructures informatiques françaises, au-delà des opérateurs d'infrastructures vitales. Face au manque de talents en cybersécurité, développer une agence nationale publique peut être un moyen de mutualiser ces ressources clé et ainsi soutenir une progression dans la maturité des entreprises sur ces sujets. De même, la visibilité offerte sur les infrastructures IT par la conduite d'audits dans des entreprises de secteur et de taille différents représente une opportunité globale de mieux discerner les priorités et les faiblesses des infrastructures françaises et de pouvoir définir des plans d'action commun, mêlant l'intervention publique et des investissements privés. Sur le sujet du partage des données et au-delà du portail des données ouvertes de l'Union européenne, le sujet est à étudier peut-être via la création d'une agence spéciale uniquement dédiée à l'agrégation des données ouvertes de toutes les entités publiques nationales. L'objectif est d'encourager la réutilisation de ces données par d'autres acteurs, dont des acteurs associatifs. Ainsi, certaines données cibles peuvent être considérées au niveau européen comme des "données d'intérêt général" qui pourraient être mises à disposition des citoyens en open source.

- Avec un accompagnement spécifique pour les TPE-PME

Les TPE-PME devraient jouir d'une attention particulière avec un accompagnement dans le cadre de leur transformation numérique. Cela est particulièrement important dans le cadre du volet cybersécurité où elles doivent être soutenues pour devenir cyber-résilientes (redémarrage d'activité en cas d'attaque, assurance pour faire face aux cyberattaques, en cas de défaillance des mesures de protection, etc.). C'est le travail que font certains acteurs publics telle que la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui a organisé un webinaire ayant pour thème « Télétravail : Recom-

mandations de sécurité informatique par [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr) » pour répondre aux questions des acteurs privés (par exemple : quelles sont les menaces en situation de télétravail ? quelles mesures prendre pour s'en prémunir ? comment se préparer au déconfinement ?).

Quelles perspectives ?

La technologie évolue en permanence, apportant un progrès et une transformation à la fois de nos usages mais aussi de notre perception du monde.

C'est pourquoi nous ne pouvons rester sur des constats et recommandations sans ouvrir ce champ de réflexion aux perspectives dessinées par des technologies en plein essor, où tout reste encore à construire et imaginer.

Devant la multitude de sujets qu'il serait très pertinent d'aborder, nous avons fait le choix de nous concentrer sur deux d'entre eux : l'ordinateur quantique et l'intelligence artificielle.

L'ordinateur quantique

L'ordinateur quantique permet, en trois minutes seulement, de réaliser des calculs qui nécessitent dix mille ans, avec un ordinateur tel que nous le connaissons actuellement.

Ainsi, il permet de diviser par un million le coût énergétique du calcul. Par conséquent, il représente une avancée considérable dans la réduction de la pollution numérique, tout en augmentant les performances de calcul⁴¹.

A ce jour, ces calculs peuvent s'avérer faux. Toutefois, le premier ordinateur quantique fiable devrait voir le jour dans moins de dix ans.

Pour paraphraser Paolo Bianco, global research and technology cooperation manager chez Airbus, il est essentiel de se préparer à l'arrivée imminente du quantique. "Il s'agit d'une course". Mieux vaut en être le pionnier.

Préparer son arrivée implique également de se préoccuper de la cybersécurité que cette technologie pourrait bien bouleverser. En effet, selon Mark Jackson (responsable scientifique de Cambridge Quantum Computing), « environ 99 % du chiffrement en ligne est vulnérable aux ordinateurs quantiques » puisqu'ils peuvent décoder un chiffrement, même ultra-sécurisé, en quelques heures seulement grâce à leur vitesse de calculs.

Par opposition, un ordinateur classique mettra des années pour y parvenir, ce qui assurerait la sécurité des systèmes d'information les plus sophistiqués⁴².

Les travaux de Craig Gidney de Google et Martin Ekeru du Royal Institute of Technology de Stockholm ont démontré cette faille. Leur ordinateur quantique est en effet parvenu à casser un chiffrement RSA sur 2048 bits en seulement 8 heures⁴³.

Cela suppose, dès lors, qu'il est essentiel, voire vital, de s'y préparer en adaptant les systèmes d'information actuels à l'avènement proche de l'ordinateur quantique. Comme l'a déclaré Paul Lucier, vice-président des ventes et du développement chez Isara, un fournisseur de solutions de sécurité informatique quantique, lors de la conférence Inside Quantum Technology de 2019, « nous pensons que d'ici 2026, si vous n'êtes pas prêt et que vous n'avez pas les systèmes adéquats, vous prenez un risque énorme ».

Pour y parvenir, nous recommandons de mettre en place un écosystème d'acteurs plurisectoriels, à l'échelle de l'Union européenne, afin de créer des synergies fortes en termes de ressources financières, de compétences intellectuelles et de capital humain, avec pour objectif d'avoir une souveraineté européenne en la matière.

De l'intelligence artificielle faible à l'intelligence artificielle forte

L'intelligence artificielle actuelle permet de reproduire le comportement humain, sans pour autant être dotée de conscience. Les chercheurs en la matière visent à renforcer l'intelligence artificielle en la rendant forte, c'est-à-dire dotée de conscience, de sensibilité et d'esprit.

Théorisée de manière consensuelle lors de la conférence de Dartmouth, en 1956, ce que nous appelons aujourd'hui de manière quelque peu trompeuse "Intelligence Artificielle" revêt de nombreuses formes. En général, on distingue les méthodes d'apprentissage automatique - qui consistent à construire un algorithme qui apprend un modèle et le reproduit - et le reste (traitement du langage naturel, modélisation statistiques abstraites, etc.).

Les méthodes d'apprentissage automatique sont multiples et variées. Dans l'ensemble, elles consistent à appliquer les dernières avancées mathématiques en optimisation de fonctions pour déceler des patterns dans d'importantes masses de données et en tirer des prédictions de comportement ou d'identification.

Le domaine de l'intelligence artificielle a connu des vagues successives d'intérêt et de désintérêt depuis 1956. Néanmoins, depuis les années 2010, les travaux de trois chercheurs (Joshua Bengio, Yann Le Cun et Geoffrey Hinton) ont donné un nouveau souffle à l'intelligence artificielle avec les techniques d'apprentissage machine améliorées (le machine learning) et d'apprentissage profond (le deep learning). De là dérivent d'autres techniques, aux applications plus particulières, tels que les algorithmes génératifs adverses (les fameux GAN, qui sont notamment utilisés pour produire du faux contenu vidéo et photo) et l'apprentissage par renforcement (technique qui sous-tend les algorithmes de jeu, qui battent le plus souvent les humains).

Suite à ce nouveau souffle porté par ces méthodes, la naissance d'une intelligence artificielle forte, qui pourrait non seulement reproduire des semblants de réflexions et d'interactions émotionnelles, mais aussi manifester une conscience et des raisonnements propres, semblerait imminente. Une telle avancée aurait des conséquences pour le moins fondamentales à l'échelle mondiale : il s'agirait d'un véritable changement de paradigme. Ce serait la première fois dans l'Histoire que l'être humain aurait à composer avec une nouvelle entité au moins aussi intelligente

que lui. Les applications seraient innombrables : de la médecine où l'intelligence artificielle pourrait épauler les médecins pour diagnostiquer les maladies et suivre les patients porteurs de pathologies chroniques, aux transports où elle pourrait gérer le trafic des voitures autonomes pour optimiser le temps de déplacement, en passant par la finance, les sciences, l'éducation, la défense, l'agriculture, etc.

Une telle avancée pose aussi des questions éthiques, qui sont adressées en ce moment-même, et dont un consensus de réponse n'est pas encore atteint. Par exemple, l'intelligence artificielle se fonde sur l'apprentissage que lui soumet l'Homme. Dès lors, il est stratégique d'encadrer cette pratique afin d'éviter des apprentissages erronés par cette technologie, qui peuvent alors entraîner des conséquences difficiles à contrebalancer a posteriori.

Ce qui n'est pas encore atteint, de la même manière, c'est cette intelligence artificielle forte elle-même. En effet, les technologies actuelles sont encore loin, très loin, de produire des algorithmes qui s'en approche. On pourrait même qualifier ces dernières de primitives si on les compare à l'IA forte.

Atteindre un tel niveau de complexité ne se fera sans doute pas par des avancées incrémentales - et donc prédictives. Personne ne peut savoir quand les chercheurs arriveront à obtenir des résultats significatifs.

Dès lors, il s'agit d'être dans l'anticipation. Il nous semble nécessaire d'engager le débat public dès que possible sur ce sujet, de mener des consultations d'éthique et d'anticiper sur la réglementation de tels algorithmes.

Notes

- ¹ https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/confinement-conservation-des-donnees-propos-polemiques-de-didier-lallement-le-8h30-franceinfo-de-christophe-castaner_3880345.html
- ² <https://www.usine-digitale.fr/article/covid-19-la-justice-refuse-d-interdire-le-dispositif-de-surveillance-par-drone-a-paris.N961196>
- ³ <https://www.cnil.fr/fr/suspension-de-lutilisation-des-drones-pour-controler-ledeconfinement-paris-par-le-conseil-detat-les>
- ⁴ <https://lepetitjournal.com/singapour/securite-est-il-prudent-dutiliser-zoom-pour-unevisioconference-280183>
- ⁵ <https://www.village-justice.com/articles/covid-entreprises-pouvez-vous-collecter-lesdonnees-sante-vos-salaries,34336.html>
- ⁶ <https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-l-attestation-dedeplacement-numerique-un-risque-pour-nos-donnees-personnelles-6801495>
- ⁷ <https://www.cnetfrance.fr/news/google-fait-le-tri-dans-le-play-store-et-supprime-lesgenerateurs-d-attestation-de-deplacement-39902717.htm>
- ⁸ <https://www.franceinter.fr/societe/paris-des-cameras-intelligentes-pour-estimer-lenombre-de-voyageurs-sans-masque>
- ⁹ Voir en ce sens, Kai-Fu Lee – I.A. La Plus Grande Mutation de l'Histoire
- ¹⁰ <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-fusion-rejetee-alstom-siemens-pourquoi-la-commission-europeenne-a-t-elle-eu-tort-994366>
- ¹¹ <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/02/07/discours-du-president-emmanuel-macron-sur-la-strategie-de-defense-et-de-dissuasion-devant-les-stagiaires-de-la-27eme-promotion-de-lecole-de-guerre>
- ¹² https://ec.europa.eu/commission/commissioners/2019-2024/breton_fr
- ¹³ <https://www.lopinion.fr/edition/economie/souverainete-technologique-secours-projet-europeen-210442>
- ¹⁴ <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/04/13/adresse-aux-francais-13-avril-2020>
- ¹⁵ <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/bruno-le-maire-au-figaro-notre-objectif-est-la-souverainete-economique-de-la-france-20200521>
- ¹⁶ <https://www.lalettrea.fr/entreprises/2020/05/25/investissements-etrangers-en-france--le-basculement-du-gouvernement-reste-a-peaufiner,108406831-ge0>
- ¹⁷ <https://www.lefigaro.fr/societes/emmanuel-macron-donne-a-l-automobile-un-cap-electrique-20200526>
- ¹⁸ <https://www.lesechos.fr/industrie-services/air-defense/la-france-veut-lancer-un-avion-a-lhydrogene-zero-emission-de-co2-des-2035-1209519>
- ¹⁹ <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/plan-pour-l-aeronautique-des-contreparties-sur-la-localisation-des-emplois-20200607>
- ²⁰ <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/souverainete-de-la-france-et-de-l-europe-ce-que-veut-vraiment-emmanuel-macron-839283.html>
- ²¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_474
- ²² <http://www.bruxelles2.eu/2020/03/leurope-doit-acquerir-sa-souverainete-technologique/>
- ²³ https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/l-europe-met-en-chantier-l-airbus-des-batteries_141977
- ²⁴ https://www.liberation.fr/futurs/2019/12/09/l-europe-dit-oui-a-l-airbus-des-batteries_1768205
- ²⁵ <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/08/PITRON/58979>
- ²⁶ <https://www.monde-diplomatique.fr/2010/11/ZAJEC/19832>
- ²⁷ <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/l-allemande-ambitionne-de-devenir-numero-1-mondial-dans-l-hydrogene-849929.html>
- ²⁸ <https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0560-des-defis-et-contraintes-d-une-commission-geopolitique-pour-une-souverainete-europeenne>
- ²⁹ <https://www.frstrategie.org/publications/notes/souverainete-technologique-europeenne-une-reponse-crise-covid-19-2020>
- ³⁰ <https://blog.mondediplo.net/souverainete-technologique-le-grand-reveil>
- ³¹ <https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2017/08/25/32001-20170825ARTFIG00281-vivendi-telecom-italia-rome-hausse-le-ton.php>
- ³² <https://www.usinenouvelle.com/article/bercy-oppose-officiellement-son-veto-au-rachat-de-photonis-par-l-americainteledyne.N950621>
- ³³ <http://www.academie-medecine.fr/pre-rapport-de-lacademie-nationale-de-medecine-les-phases-de-lepidemie-du-covid-19-criteres-defis-et-enjeux-pour-le-futur/>
- ³⁴ https://apolitical.co/fr/solution_article/covid-19-a-change-l-education-pour-toujours-comment
- ³⁵ <https://fr.statista.com/statistiques/509227/menage-francais-acces-internet/>
- ³⁶ https://www.investopedia.com/terms/g/green_tech.asp
- ³⁷ <https://www.unenvironment.org/news-and-stories/press-release/banking-sunshine-world-added-far-more-solar-fossil-fuel-power>
- ³⁸ <https://greentechverte.fr/>
- ³⁹ <https://www.8fablab.fr/239-visiere-de-protection>
- ⁴⁰ Cone Communications, CSR Study, 2017
- ⁴¹ <https://www.rtl.fr/actu/futur/pourquoi-la-france-veut-acceler-dans-l-informatique-quantique-7799859740>
- ⁴² <https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-l-informatique-quantique-pourra-casser-les-cles-de-chiffrement-74731.html#:~:text=La%20technologie%20de%20s%C3%A9curit%C3%A9%20bas%C3%A9e,ou%20C2%AB%20intriqu%C3%A9s%20C2%BB%20partagent%20le%20m%C3%AAme>
- ⁴³ <https://dailygeekshow.com/experts-securite-ordinateurs-quantiques/>

Bibliographie

<https://www.usinenouvelle.com/editorial/la-tech-for-good-en-plein-boom-en-france.N894179>
<https://www.techforgoodfr.org/covid-19/>
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2385827>
https://www.investopedia.com/terms/g/green_tech.asp
<https://www.unenvironment.org/news-and-stories/press-release/banking-sunshine-world-added-far-more-solar-fossil-fuel-power>
<https://greentechverte.fr/>
<https://www.journaldunet.com/economie/services/1490989-la-smart-city-aide-les-villes-a-se-reorganiser-pendant-le-confinement/>
<https://www.theagilityeffect.com/fr/article/chief-resilient-officer-nouvel-homme-cle-de-la-ville-en-devenir/>
<https://www.demainlaville.com/la-resilience-une-revolution-pour-la-ville/>
<https://www.journaldunet.com/economie/services/1490989-la-smart-city-aide-les-villes-a-se-reorganiser-pendant-le-confinement/>
<https://www.usatoday.com/story/tech/2020/04/22/coronavirus-crisis-drives-zoom-use-new-upgradeincrease-security/3005558001/>
<https://www.businessinsider.sg/microsoft-teams-coronavirus-daily-active-users-2020-3?r=US&IR=T>
<https://www.nytimes.com/2020/04/10/business/coronavirus-workplace-automation.html>
<https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/facebook-poursuit-sa-mue-vers-le-commerce-1204320>
<https://www.latribune.fr/economie/international/pandemie-de-coronavirus-les-chiffres-qui-racontent-lechoc-economique-et-social-847904.html>
<https://www.presse-citron.net/facebook-sort-de-nouvelles-fonctionnalites-pour-aider-les-tpe-et-lespme/>
<https://www.usinenouvelle.com/article/avec-le-covid-19-le-travail-sens-dessus-dessous.N950226>
<https://www.lci.fr/open-space/zoom-teams-slack-la-bataille-des-outils-de-visioconference-teletravailfait-rage-2150616.html>
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/cote-d-or/dijon/covid-19-barsrestaurants-hotels-prennent-devants-leur-deconfinement-1820866.html>
<https://www.franceinter.fr/emissions/social-lab/social-lab-31-mai-2020>
https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/05/28/pres-de-deux-millions-de-votes-pour-uneconsultation-citoyenne-sur-le-monde-d-apres_6040980_3244.htm
<https://www.ladn.eu/entreprises-innovantes/marques-engagees/chiffres-cles-rse-developpementdurable/>
https://www.francetvinfo.fr/economie/transports greve-a-air-france/elisabeth-borne-aux-grandspatrons-je-demande-des-engagements-concrets-bons-pour-l-ecologie-et-benefiques-pour-leurssalaries_3978849.html

<https://www.lefigaro.fr/societes/les-entreprises-devront-contribuer-plus-au-bien-etre-collectif-dans-lemonde-d-apres-20200527>

<https://www.lsa-conso.fr/consequences-de-l-apres-crise-une-histoire-de-transformation-digitaletribune-la-conso-demain,350134>

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/cybersecurite-preparer-la-reprisedactivite-au-deconfinemen>

LA FINANCE, COURROIE DE TRANSMISSION DE L'ÉCONOMIE AU SERVICE DES PROJETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DU XXIÈME SIÈCLE

Contributeur : Alexandre MANCINO, Solien BOUSTEILA, Adrien FRIZE, Lauren DREGÉ, Loreley MAC DONALD

Résumé

De la crise du COVID-19, l'Histoire retiendra peut-être que les dirigeants du monde entier ont privilégié la santé des populations, à la continuité des activités économiques et à la valeur boursière des titres financiers. Ce choix nous semble être le socle de ce qui pourrait constituer une finance du Monde d'après, qui doit nécessairement être une finance responsable.

La finance regroupe un ensemble d'acteurs hétéroclites – soient qu'ils offrent ou demandent des capitaux, soient qu'ils soient les intermédiaires de ces opérations – et de mécanismes pour allouer les capitaux. Ni bonne, ni mauvaise

en elle-même, la finance est un pharmakon. D'une part, l'excessive financiarisation du monde a induit une déconnexion entre les sphères productive et financière de l'économie, de sorte que seule une portion congrue des capitaux est consacrée aux enjeux de société. À ce titre, la finance apparaît être un « poison » pour l'économie. D'autre part, la mise en œuvre de davantage de capitaux publics et privés pour répondre aux défis de la lutte contre le changement climatique et de la réduction des inégalités, pourrait faire de la finance un véritable « remède » à ces maux.

Notre travail s'est attaché à définir les objectifs d'une finance responsable au service de l'ensemble la société, et non pas seulement en faveur des détenteurs de capitaux. Par une douzaine de recommandations à destination des pouvoirs publics, des institutions financières, des entreprises et des citoyens, nous avons souhaité que les acteurs financiers prennent la mesure des conséquences potentiellement négatives de leurs consommations et de leurs investissements. Néanmoins, il ne s'agit pas d'une réquisition contre la finance actuelle, mais plutôt d'une esquisse de ce que pourrait être une finance responsable orientée davantage vers la résolu-

tion des problèmes de société que vers le rendement financier. Aussi, la dernière partie présente les structures nouvelles de cette finance que nous appelons de nos vœux. Ces structures seront mises en œuvre et utilisées par des acteurs innovants, sous la supervision vigilante des autorités de régulation.

Surtout, notre message est que la finance représente un levier de démocratie. La crise du COVID-19 ayant rappelé une fois encore que l'État ne peut pas tout, il revient aussi aux citoyens de porter leurs aspirations en allouant leurs capitaux de manière stratégique et coordonnée.

Introduction

« Ni amie, ni ennemie, la finance est tout simplement vitale », constatait Bruno Le Maire dans sa contribution aux Tracts de crise des éditions Gallimard, le 5 mai 2020. Par cette déclaration, le Ministre de l'Économie et des Finances souligne deux éléments essentiels du rapport des Français à la finance. D'une part, il règne en France une certaine méfiance vis-à-vis de la finance, tantôt désignée comme instrument au service de la collusion entre responsables politiques et élite financière – « amie » du pouvoir –, tantôt perçue comme joug responsable de l'accroissement des inégalités de revenus et de la perte de souveraineté nationale – « mon véritable adversaire, [...] c'est la finance » avait déclaré le candidat F. Hollande lors du Discours du Bourget en 2012, à la suite de la crise des dettes souveraines dans la zone euro. D'autre part, le caractère vital de la finance est objectivement rappelé par le Ministre, qui n'y voit pas de fatalité, mais au contraire se félicite de la solidité du secteur financier, « atout décisif pour faire face à l'effondrement de l'activité réelle ». En dépit des récriminations dont elle fait l'objet, la finance est vitale en raison de son importance pour l'ensemble des secteurs économique.

Dans son acception académique, la finance est divisée en quatre branches et concerne l'ensemble des agents économiques.

En premier lieu, l'État et les institutions publiques sont des acteurs financiers dont le financement et son allocation relève des « finances publiques ». À cet égard, la réponse à la crise sanitaire et économique liée à la pandémie du Covid-19 a entraîné une hausse des dépenses publiques dans l'ensemble des pays européens ; la France devrait ainsi voir sa dette publique dépasser les 115 % du PIB à fin 2020 contre 100% au début de l'année¹.

La « finance de marché », en deuxième lieu, joue un rôle prépondérant à la fois dans l'allocation des capitaux (marchés financiers) et l'approvisionnement en commodités (marché des produits de base). Par nature les marchés financiers sont corrélés à l'activité de la sphère productive de l'économie car les sous-jacents des produits financiers concernent la production des secteurs primaire, secondaire et tertiaire de l'économie. À ce titre, la crise financière du printemps 2020 se distingue de la crise financière de 2008 du fait qu'elle est d'origine économique et non financière comme la précédente. C'est bien l'arrêt de la production économique, en raison des risques de propagation du virus, qui a entraîné : l'ajustement à la baisse des prix sur les marchés des actions, l'instabilité sur le marché des changes et la hausse des taux d'intérêt due à l'incertitude sur les marchés monétaires et obligataires.

La « finance d'entreprise » a trait à l'ensemble des investissements privés réalisés soit directement par les entreprises, soit par les fonds de capital-investissement (capital-risque, développement, transmission et retournement pour les entreprises en difficulté). Ces investissements représentent une manne financière considérable de sorte que les orientations financières prises par ces acteurs financiers structurent l'économie des pays industrialisés. S'ils participent à l'émergence d'entreprises innovantes ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité économique des entreprises dont ils possèdent des titres, ces fonds ont néanmoins mauvaise réputation dans l'opinion publique. De fait, leur modèle économique fondé sur la rentabilité à moyen, voire à court terme, aurait désavantager les investisse-

ments de long terme pourtant nécessaires à la viabilité de l'économie. Par ailleurs, la recherche de la rentabilité a pu conduire à des décisions d'investissement préjudiciables à la société en raison des coûts sociaux et économiques qu'elles ont induits. Ainsi, l'ajustement des effectifs et la faible augmentation des salaires parfois exigés par les fonds d'investissement actionnaires, pour augmenter la rentabilité de l'entreprise ; ou dans la même veine, les délocalisations des entreprises industrielles pour bénéficier d'une main d'œuvre moins coûteuse, sont aussi à l'origine du développement de la précarité des salariés et de la désindustrialisation.

En dernier lieu, la « finance personnelle » doit elle aussi être mobilisée pour façonner le Monde d'après. Pendant le confinement, les ménages ont accumulé de l'épargne compte tenu de la baisse de la consommation. Le risque de thésaurisation, en partie lié aux incertitudes sur l'avenir, peut peser à long terme sur la croissance potentielle si cette épargne n'est ni consommée ni investie. Pour lutter contre le risque déflationniste, les autorités publiques vont mettre en œuvre des plans de relance de la consommation néokeynésiens. Ces plans sont certes nécessaires, mais insuffisants au regard de la faible inflation française et européenne depuis plus d'une décennie. Il s'agit donc d'orienter l'épargne des Français non pas uniquement vers la consommation, mais aussi vers des produits d'investissement financier.

Si le monde de demain semble menacé par des risques identifiés de longue date – par exemple, le changement climatique, l'accroissement des inégalités de revenus et de la répartition des ressources naturelles –, la finance actuelle apparaît en contradiction avec les aspirations de citoyens à endiguer l'émergence de ces menaces et à les résoudre par tous les moyens. Les États des démocraties occidentales limitent leurs interventions dans l'économie, faisant davantage confiance aux acteurs économiques et aux marchés pour bâtir le Monde d'après. La finance d'entreprise, quant à elle, a érigé les critères de rentabilité économique en loi d'airain, de sorte que les politiques de responsabilité sociale et environnementale (RSE) font souvent office d'affichage à destination des investisseurs et des consommateurs. Les épargnants enfin, s'en remettent passivement aux sociétés de gestion pour disposer de leur épargne, sans se rendre compte que dans cette épargne réside le levier le plus puissant pour bâtir un Monde d'après qui corresponde davantage à leurs aspirations. Car si la finance est un instrument de pouvoir, il revient aussi aux épargnants de faire valoir leurs considérations et leurs aspirations au travers des supports d'investissement qu'ils choisissent, c'est tout l'objet de « la finance responsable ». Des initiatives ont vu le jour comme le Livret de développement durable (LDD) ou les fonds d'investissement dits « solidaires » pour la gestion de l'épargne salariale, mais restent jusqu'ici insuffisantes à orienter massivement les capitaux vers des projets à forte valeur humaine.

La finance du Monde d'après doit donc composer avec un ensemble d'acteurs financiers hétéroclites aux intérêts souvent divergents. Mais alors que les banques semblaient jusque-là gérer l'ensemble des interactions entre les différentes branches de la finance – des banques centrales aux banques de détail en passant par les banques d'affaires et d'investissement – des acteurs émergent et s'appuient sur des technologies innovantes, pour proposer de nouveaux services d'analyse des conséquences de nos consommations et investissements, ainsi que de nouvelles façons d'investir en vue d'un monde plus durable, i.e. viable, viable et équitable. Il revient alors au régulateur de faciliter l'émergence de ces acteurs responsable tout en veillant à ce qu'ils respectent les exigences normatives françaises et européennes. Ce manifeste aura pour but de répondre à la problématique suivante: comment orienter les flux de capitaux de l'ensemble des acteurs financiers vers la construction d'un Monde d'après plus durable ?

Le phénomène de financiarisation induit une déconnexion croissante entre les sphères productive et financière de l'économie, si bien que désormais, seule une portion congrue des capitaux est consacrée aux enjeux de société

La financiarisation de l'économie a progressivement transformé l'économie et la société contemporaine en les organisant autour d'une nouvelle cohérence articulée sur l'efficacité financière et sur une vision du temps linéaire spécifique à la finance

La prépondérance des marchés financiers dans le financement de l'économie rend les économies nationales davantage vulnérables aux chocs macroéconomiques, du fait de l'interconnexion croissante des marchés de capitaux.

La seconde moitié du XX^{ème} siècle a connu un développement spectaculaire des marchés financiers, sur au moins trois dimensions. En premier lieu, la mobilité des capitaux s'est considérablement accrue sous l'effet cumulé de l'ouverture financière des États et du développement de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), qui ont entre autre permis l'interopérabilité entre les différents marchés. En second lieu, les marchés se sont emparés d'aspects de plus en plus diversifiés de la finance. Les marchés de capitaux, traditionnellement axés sur les actions, les obligations et les échanges de devises ou de commodités, ont vu se développer de nouveaux produits qui ont permis d'attirer davantage de capitaux. En particulier, les produits dérivés sont des actifs financiers dont le prix dépend en partie d'un sous-jacent issu d'un marché traditionnel, mais dont les transactions sont autonomes. Ces échanges représentent aujourd'hui une manne financière considérable qui n'a plus de lien direct avec la sphère productive de l'économie, de sorte que seules 10% des transactions financières auraient un lien avec l'économie réelle². En dernier lieu, la dimension temporelle de la finance a aussi été bouleversée. L'interconnexion des marchés américains, européens et asiatiques d'abord, puis de l'ensemble des pôles financiers du monde, implique que les marchés financiers s'influencent mutuellement en permanence et en temps réel.

Par corollaire au développement des marchés financiers, c'est l'ensemble de l'économie qui s'est financiarisée au service d'un capital financier de moins en moins orienté vers les investissements productifs. Le phénomène de financiarisation s'illustre de deux manières. D'une part, les agents économiques (l'État, les entreprises et les institutions financières, et les ménages) recourent de manière accrue à l'endettement, au dépens de l'autofinancement. Cette pratique a pour but d'optimiser l'utilisation des ressources propres des agents, mais les rend aussi davantage fragiles face aux choc macroéconomiques. D'autre part, la financiarisation de l'économie passe aussi par l'influence grandissante des activités financières dans le PIB des pays développés à économie de marché

(PDEM). Dès lors, les crises économiques d'origine financière causent davantage de préjudice à la sphère productive de l'économie, alors que paradoxalement les capitaux financiers servent de moins en moins l'économie.

En effet, la crise financière internationale de 2008, ayant pour origine d'abord les subprimes (créances des ménages américains titrisées), puis la crise de liquidité sur le marché interbancaire américain, a entraîné une Grande dépression économique internationale, par effet de contagion entre les différents marchés de capitaux mondiaux. C'est cet effet de contagion qui rend vulnérable les économies nationales, quand, par exemple pour cette crise, les capitaux n'avaient été employés que pour le marché domestique américain. La répétition de crises d'origine financière et leurs conséquences dramatiques sur la société ont remis en cause le mouvement de financiarisation de l'économie.

La captation de la valeur par les détenteurs de capitaux entraîne une recherche effrénée de rendement financier, parfois contraire aux objectifs de développement humain et de réduction des inégalités.

L'institution d'un système financier globalisé se trouve à la fois un catalyseur de la transmission des capitaux entre ce qui en disposent et ceux qui en nécessitent, mais aussi un facteur d'exclusion pour les territoires qui n'ont ne sont pas intégrés au système. Selon le mot de l'ancien Chancelier allemand Helmut Schmidt : "les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain". Néanmoins, les crises financières des années 1990 dans les pays émergents (Asie du Sud-Est, Mexique, Russie) ont montré que les investissements directs à l'étranger (IDE) étaient volatiles et pouvaient ainsi déstabiliser des économies nationales. De ce fait, les pays qui disposent de moins de capitaux, se retrouvent soumis à la pression du rendement des capitaux investis sur leurs territoires, au risque de les voir se retirer soudainement. Une compétition internationale, basée sur la qualité des infrastructures, le coût de la main, la stabilité politique du pays, mais aussi son attractivité fiscale, s'est mise en place afin d'attirer les capitaux des PDEM.

Pour maintenir des rendements financiers importants, la répartition de la valeur est de plus en plus déséquilibrée en faveur du capital par rapport au travail. La baisse de la part salariale du profit est une cause de l'accroissement des inégalités. D'abord entre pays développés et pays émergents, mais aussi au sein des sociétés développées entre ceux qui dépendent du salaire comme source principale de revenus et ceux dont le patrimoine financier s'accroît. Cette logique est alors à l'origine des délocalisations des secteurs industriels et tertiaires à faible valeur ajoutée, dans des pays aux coûts de production plus bas. De surcroît, cette même logique de profit cause aussi un manque structurel d'investissement en Europe. En effet, l'horizon de temps de l'investissement structurel est trop long pour les stratégies des fonds d'investissement qui vendent à leurs clients des produits à un horizon de moyen terme, entre trois et cinq ans en général. Cela entraîne un biais d'investissement en faveur des projets à rendement économique dans le court-terme au détriment de l'investissement structurel. Pour illustration, juste avant le début de la crise de la Covid-19, l'Europe n'avait retrouvé que 75 % de son niveau d'investissement d'avant la Grande dépression de 2008. Ainsi, l'influence croissant des marchés de capitaux financiers a profondément remodeler les comportements d'investissement, au profit d'une recherche absolue de rentabilité à court-terme, et au détriment d'investissements structurels de long terme ayant des externalités positives.

La finance n'est pas un outil neutre, son utilisation peut porter des conséquences environnementales et sociales néfastes.

Focalisés sur le retour sur investissement, de surcroît dans des stratégies d'investissement de court et de moyen terme, les acteurs financiers ne prennent que peu en considération les facteurs de risques pour la société. Pourtant, leurs décisions d'investissement ont un impact considérable sur les réalités sociales et environnementales.

En dépit d'une situation climatique qui appelle à une responsabilisation de tous les acteurs, certains acteurs financiers continuent d'investir dans des activités nuisibles à l'environnement

Une étude portée sur les 35 banques mondiales leader dans le financement des énergies fossiles indique que : celles-ci ont financé l'industrie fossile à hauteur de 2 700 milliards de dollars³ depuis l'accord de Paris. De manière analogue, l'ONG Global Witness a mis en évidence qu'entre 2013 et 2019, le secteur financier français a financé cinq des six entreprises agro-industrielles directement ou indirectement impliquées dans des activités de déforestation dans les trois plus importantes forêts tropicales du monde (l'Amazonie brésilienne, le bassin du Congo et la Papouasie-Nouvelle-Guinée)⁴. Par sa participation au développement d'activités particulièrement nocives pour les écosystèmes et la biodiversité, la finance provoque des conséquences négatives sur l'environnement.

Si la menace du changement climatique appelle une action significative, une transition écologique rapide, due à une évolution législative restrictive par exemple, fait aussi peser un risque de dépréciation sur des actifs concernant les énergies fossiles. Ce risque semble néanmoins largement sous-estimé par les investisseurs financiers, qui n'intègrent pas le scénario d'une transition rapide vers les énergies propres dans leurs scénarios. Aujourd'hui les actifs échoués (stranded assets) sont estimés à 800 Mds de dollars. Plus la transition est brutale, plus le risque d'éclatement de cette bulle est élevé⁵. Il y a un besoin de transparence des entreprises énergétiques sur leurs actifs potentiellement échoués pour mieux apprécier ce risque financier.

L'accès aux financements semble aussi connaître des biais de genre et ethniques, discriminatoires

Les décisions d'investissement ont évidemment des conséquences sociales. Elles participent en outre à l'accroissement des inégalités entre les États et les individus, comme démontré précédemment. Mais la finance connaît aussi des biais discriminatoires dans son fonctionnement propre. Récemment, des études ont mis en lumière l'existence d'inégalités d'accessibilité aux outils de financement, liées au sexe et à l'origine ethnique par exemple.

Le sexisme apparaît comme un problème majeur. D'après le Boston Consulting Group (BCG), en France, les start-ups fondées par des femmes ont en moyenne 30 % moins de chance que celles fondées par des hommes d'être financées par les principaux fonds de capital-risque alors qu'elles rapportent 2,5 fois plus que celles fondées par des équipes exclusivement masculines⁶. Dans un sondage auprès de 200 entrepreneurs réalisé pour Huckletree, 28 % des fondatrices de start-ups ont

déclaré avoir été victimes de discrimination lors de leur présentation aux investisseurs. Seulement 9 % des femmes pensent avoir les mêmes possibilités que les hommes pour lever des fonds.

Certains dirigeants d'entreprises issus de minorités ethniques ont également le sentiment d'avoir été victimes de discrimination lors de la recherche d'investissements. Les statistiques ethniques étant illégales en France, le sondage d'Huckletree révèle 16 % d'entre-deux ont déjà eu ce sentiment avec une forte disparité selon les origines ethniques. En l'occurrence, seul 7 % (respectivement 4 %) des fondateurs d'origine asiatique (respectivement métis⁷) déclare avoir eu cette impression. De quelque nature qu'elles soient, les inégalités d'accès au financement contribue à renforcer les inégalités socioéconomiques.

Ainsi, si la finance n'est pas à l'origine des externalités négatives qu'elle cause, elle contribue aux dégradations environnementales et sociales. La finance du Monde d'après doit prendre en considération ces externalités et ses acteurs doivent assumer sa responsabilité. Contrairement aux industries extractives ou pétrolières dans lesquelles elle investit, la finance a la possibilité d'évoluer rapidement sans devoir transformer l'ensemble de sa chaîne de valeur. Une voie reste ouverte, celle de l'optimisme. Les risques environnementaux et sociaux sont des risques qui menacent d'abord la sphère productive de l'économie.

La crise sanitaire et économique du COVID-19 rappelle que la valeur économique reste subordonnée à la santé et à la sécurité des populations. La finance doit bâtir un Monde d'après sur cet axiome en intégrant des indicateurs de valeur voués au bien commun.

La crise sanitaire a été propice à un questionnement sur le rôle des entreprises et des acteurs financiers. En 2019, la loi PACTE avait déjà initié une réflexion sur le rôle de l'actionnaire et sa contribution au devenir de la société. Une prise de conscience bienvenue qui avait amené une poignée de société de gestion à devenir une "entreprise à mission". Au lendemain de la crise sanitaire, la prise de conscience des acteurs financiers s'accroît, en témoigne les nombreux articles publiés en France et à l'étranger sur la mission de l'actionnaire. Une tendance qui nous encourage à être optimistes et à croire au développement d'une finance pour le bien commun. A l'heure où certains anticipent la fin de la crise sanitaire et retournent à leur vie passée ; la réflexion et surtout l'action pour endiguer les prochaines crises – qu'elles soient environnementales, sociales ou sanitaires – doivent se poursuivre.

En premier lieu, l'État doit agir directement dans le développement d'une finance utile et responsable par le levier des financements publics

Si la crise a de nouveau illustré le besoin d'État, celui-ci a aussi toute sa légitimité pour collaborer avec les acteurs financiers privés en dehors de des périodes de détresse

L'épidémie du Covid-19 a montré une nouvelle fois les attentes fortes des citoyens envers l'État dans les périodes de crise. L'État est perçu par la population comme celui qui protège et, le seul à même de déployer des moyens considérables pour retrouver la sécurité et la stabilité. Néanmoins, la crise a aussi permis de constater les limites de la puissance de l'État, par exemple la pénurie de matériel sanitaire. Une première conclusion consiste alors à assumer le fait que dans une économie libérale, l'État a un rôle à jouer en tant qu'acteur économique et financier. Ce rôle ne doit pas se réduire à celui d'un bailleur de fonds publics lorsque des grands groupes nationaux sont en difficulté ; rôle parfois critiqué de l'Agence des participations de l'État (APE).

Par son investissement public, l'État promeut des projets à forte valeur ajoutée pour la société. C'est par exemple l'objectif de la Banque publique d'investissement (BPI) ou de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Toutefois, ce capital public fonctionne encore trop souvent en vase clos, sans s'adjoindre à des financements privés. Cela entraîne que des services essentiels à la vie quotidienne des Français sont désormais gérés par des entreprises uniquement privées, dont les objectifs peuvent différer de ceux que promouvrait une gestion publique. A contrario, la présence de l'État au capital de jeune entreprises en croissance (par l'intermédiaire de BPI investissement par exemple) peut être un signal négatif pour un investisseur privé, qui ne voudra pas co-détenir une entreprise avec l'État.

Recommandation 1 : L'investissement public doit être davantage diversifié et concerner l'ensemble des activités participant à assurer la sécurité et la santé de la population.

Puisque l'État ne dispose pas de toutes les compétences et qu'il ne serait pas souhaitable qu'il se substitue à l'initiative privée, son objectif peut être de devenir un collaborateur recherché par les entreprises privées. L'application StopCovid témoigne des nombreuses collaborations possibles et réussies entre l'État et des jeunes entreprises françaises. Néanmoins, il est dommage que ces collaborations n'interviennent, d'une part qu'en réaction à l'identification d'un problème par les services de l'État, et d'autre part sous la forme d'une délégation de service public.

Premièrement, les problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés, tels que la progression des inégalités et la dégradation de l'environnement, ne pourront être résolus uniquement par la seule action des États. Endiguer les conséquences néfastes de ces risques nécessite davantage de capitaux ainsi que l'engagement de toute la société, y compris celui des acteurs financiers privés. Dans ce contexte, la collaboration entre l'État et les acteurs financiers doit être permanente et sur un pied d'égalité, afin de rassurer les acteurs privés. Cette relation peut être mise en œuvre par au moins deux manières. Si l'idée de diversifier les participations de l'État dans l'ensemble des activités dites sensibles se répand, celle de créer des fonds d'investissements à capitaux publics et privés devrait aussi être examinée par les pouvoirs publics. En outre, cet engagement peut permettre aux acteurs financiers de redéployer du sens dans leurs activités et ainsi de se redorer leur image ternie par les crises financières. Loin d'être une contrainte, il s'agit d'une opportunité pour le secteur financier d'innover et de retrouver du sens.

Deuxièmement, bien que commodes les délégations de service public sont insuffisantes pour embrasser l'ensemble des activités nécessaires à la sécurité et à la santé des citoyens. L'investissement public sous sa forme actionnariale présente en effet un double intérêt. En premier lieu informationnel, car en tant qu'actionnaire l'État aura un niveau d'information complet sur les activités et la stratégie de l'entreprise. C'est la logique qui préside pour les investissements de l'APE par exemple. En second lieu un intérêt d'influence, car bien qu'il soit actionnaire minoritaire l'État aura voix au chapitre pour défendre les intérêts des citoyens face à une logique de profit qui présenterait des externalités négatives.

Ainsi, l'investissement public présente deux écueils : celui d'un État trop distant qui se cantonne à soutenir des services qui ont le caractère du service public, et celui d'un État qui tenterait de se substituer à l'initiative privée. Mais entre ces deux écueils le plan d'eau est large, et il existe une autre voie pour la finance publique dans l'économie, au service des citoyens. À l'image de ce qu'à démontrer la crise sanitaire pour le secteur hospitalier, la disjonction totale des systèmes publics et privés est un facteur de vulnérabilité pour une nation.

L'État, par ses différents leviers de financement public, doit montrer l'exemple et amplifier ses propres "investissements à impact".

Face aux enjeux actuels, la finance a su se réinventer et créer de nouveaux outils conciliant performance financière et création d'impact positif. L'investissement à impact ou "impact investing"⁸. Le Global Impact Investing Institute définit l'investissement à impact comme « l'ensemble des investissements réalisés dans l'intention de générer un impact social et environnemental positif et mesurable, ainsi qu'un rendement financier ». L'investissement à impact regroupe une pluralité d'outils financiers allant de l'investissement dans les entreprises, à l'immobilier. Dans cette partie, nous aborderons spécifiquement l'investissement à impact dédié au financement des entreprises, les contrats à impact sociaux et les mécanismes de financement du capital naturel.

Du côté du financement des entreprises, les premiers fonds d'investissement dédié à l'impact ont fêté leurs 10 ans, mais le volume des encours sous gestion reste dérisoire comparativement aux fonds traditionnels créés dans les mêmes années. Les montants sous gestion dédiés à l'investissement à impact progressent d'année en années, mais bien trop faiblement face à l'ampleur des défis. Par ses différents leviers financiers, l'État doit montrer l'exemple et investir dans la financer durable.

Recommandation 2 : Sur les 8 milliards d'euros sous gestion par Bpifrance, des budgets significatifs pourraient être alloués à l'investissement à impact.

Ainsi, nous recommandons :

- La création d'un budget spécifique pour l'investissement à impact d'un montant minimal de 1 milliard d'euros. Ce fonds alimentera exclusivement des fonds dont la stratégie d'investissement contribue à transformer nos modèles de société vers une économie bas-carbone, économe en ressources et une société équitable engagée dans la réduction des inégalités sociales.
- La mise en place de critères plus stricts dans la sélection des fonds financés. Afin d'obtenir des financements de Bpifrance, ces fonds devront notamment répondre à un cahier des charges stricts en matière d'ESG aussi bien au niveau de la société de gestion que des entreprises financées.

L'ensemble du Grand pôle financier public est également concerné par cette recommandation, ainsi que d'autres acteurs publics à l'instar de la Banque de France pour sa gestion des réserves ou les acteurs publics territoriaux, dont l'investissement durable à l'échelle locale peut permettre une amélioration conséquente des conditions de vie des citoyens.

En deuxième lieu, les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre des incitations pour promouvoir la « finance responsable » dans l'ensemble de la société, sans accroître les charges publiques.

Lancée en 2010 – sous le nom de semaine de « l'Investissement Socialement Responsable » jusqu'en 2016 – la semaine de la « Finance Responsable » programme des événements destinés au grand public afin de promouvoir « une épargne qui vise le développement d'une économie durable, intégrant résolument les sujets environnementaux et sociétaux ». Du 1^{er} au 9 octobre 2020, sera ainsi débattu partout en France le thème « Pauvreté et droits humains », sous le haut patronage des ministères de L'Économie et des Finances et de la Transition Écologique et Solidaire.

Les pouvoirs publics sont tenus d'accroître le niveau de conscience et d'information des épargnants, vis-à-vis des conséquences sociales et environnementales de leurs investissements.

De l'investissement sur les marchés financiers à l'immobilier, la finance regorge d'outils susceptibles d'être porteurs d'effet positifs significatifs pour les citoyens. Sur les marchés cotés, les investisseurs montrent un intérêt croissant pour les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en témoigne la multiplication des produits financiers labellisés « Investissement Socialement Responsable » (ISR), dont les montants mondiaux ont atteint 30 700 milliards de dollars en 2018 – soit une hausse de 34 % depuis 2016. Malgré cette tendance positive, il est trop tôt pour se réjouir. L'ISR regroupe des produits aux exigences diverses, parfois difficilement mesurables en terme d'impact, certains étant davantage orientés vers la minimisation de l'impact négatif que la maximisation des impacts positifs.

Recommandation 3 : Afin de garantir plus de transparence et d'harmoniser la qualité des produits ISR sur les marchés cotés, les pouvoirs publics doivent développer une Charte de certification exigeante.

Cette Charte a pour vocation de restaurer la confiance des investisseurs, notamment des investisseurs non professionnels pour lesquels l'information financière serait sibylline. Le respect des critères de cette Charte permettrait la délivrance d'un label de confiance par une AAI, qui serait l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour les produits cotés et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour les produits bancaires et les produits d'assurance. Cette labélisation pourrait concerner soit certains produits ISR des sociétés de gestion, soit la société de gestion elle-même si l'ISR représente une partie majeure de son activité. Dans ce cas, des critères de labellisation seraient par exemple :

- La proportion des produits d'ISR en volume d'investissement par rapport à l'ensemble du portefeuille
- Le nombre de collaborateurs dédiés au pilotage de la stratégie ESG
- Le nombre de résolutions ESG portées en assemblée générale

- La définition et l'atteinte d'indicateurs d'impact.

En accord avec la stratégie climat de limitation du réchauffement climatique à 2°C d'ici la fin du siècle, la transparence sur l'impact climatique des produits financiers est nécessaire. Ainsi, nous demandons aux pouvoirs publics de légiférer afin de rendre obligatoire sur chaque produit financier l'affichage de son alignement ou non avec les objectifs climatiques de France. À la manière du Nutri-score pour les produits alimentaires, nous voulons un système d'étiquetage unique qui permettrait à tous de connaître l'impact climatique de son investissement. Le développement de la finance responsable par en premier lieu par la prise de conscience que par nos choix d'épargne, nous sommes tous concernés par la lutte contre le changement climatique.

Enfin, afin d'accroître l'efficacité de ces recommandations, nous souhaitons que l'État mobilise ses ressources diplomatiques afin de faire résonner ses engagements au niveau européen et dans les instances décisionnelles mondiales.

L'épargne salariale constitue une réserve importante de capitaux, dont l'orientation par défaut pour se faire utile vers l'investissement à impact.

La France compte 11 millions de porteurs d'épargne salariale, distribuée à travers l'intéressement et la participation⁹. La loi Macron de 2016 prévoit que le choix par défaut soit le Plan d'épargne d'entreprise (PEE) pour la totalité de l'intéressement et la moitié de la participation, et le Plan d'épargne retraite collectif (PERCO) pour l'autre moitié de la participation. Or, actuellement ces choix par défaut orientent les capitaux vers des portefeuilles d'actifs sans risque (fonds d'obligations euro par exemple), mais surtout sans visée sociale ou environnementale par exemple.

Recommandation 4 : Pour engager la transition vers une finance durable, l'allocation par défaut de l'épargne salariale doit se faire vers des produits d'épargne dont l'intention est de générer un impact social et environnemental positif, en plus du rendement financier.

Plus généralement, l'incitation fiscale en faveur des produits d'épargne responsable constitue le levier le plus puissant pour financer le Monde d'après

Les Français disposent d'un stock de 4 000 Md€ d'épargne auxquels s'ajoutent les 60 Md€ épargnés pendant le confinement, en raison de la baisse de la consommation des ménages. Cette épargne constitue un vecteur de démocratie, car par leur choix d'investissement, les citoyens décident de promouvoir des causes qui leur tiennent à cœur. Par exemple, 40 % de l'empreinte carbone mondiale est liée à l'investissement financier. Plusieurs associations citoyennes (Les Amis de la Terre, Oxfam) ont déjà dénoncé l'empreinte carbone colossale des banques françaises. Si la finance doit s'affirmer comme un outil puissant de lutte contre le changement climatique par exemple, il revient à l'État d'aligner sa fiscalité avec ces objectifs.

Recommandation 5 : L'État doit mettre en place plus de transparence et une fiscalité avantageuse pour les produits d'épargne responsable.

La transparence concerne d'abord les livrets d'épargne réglementée. Aujourd'hui il est difficile de savoir ce que finance concrètement ses économies placées dans un Livret de développement durable (LDD) géré par la CDC. De surcroît, le plafond de ce livret est très bas ce qui ne permet pas de drainer suffisamment de capitaux.

Plus généralement, c'est l'ensemble des produits d'épargne destinés à l'investissement responsable qui doivent bénéficier d'une fiscalité avantageuse par rapport aux produits traditionnels. Cette différenciation peut notamment passer par une fiscalité allégée sur les fonds ISR, mais cette dépense fiscale pourrait peser trop lourd sur les finances publiques si elle devenait répandue. C'est pourquoi nous privilégions l'ajout de taxe carbone, éthiques et sociales sur les produits financiers qui auraient des externalités négatives ; cela présentant l'avantage de doubles dividendes. À niveau de recettes fiscales inchangées, une combinaison des deux méthodes serait l'option la plus souhaitable.

Pendant cette période particulière que fut le confinement, nombreux sont ceux qui espéraient que tout recommencerait comme avant par crainte d'un avenir assombri. Mais si cette fois-ci, nous n'essayions pas justement, de recommencer ? Si au contraire, il nous fallait repartir dans une direction nouvelle ? Alors, nos quelques sous économisés pendant le confinement pourraient bien devenir les premières pierres d'une Monde d'après, plus éthique et plus durable.

Au-delà de la l'orientation des capitaux vers l'investissement responsable, la finance du Monde d'après doit reposer sur des structures nouvelles et faciliter l'émergence d'acteurs innovants

La finance est un laboratoire d'innovation propice à l'émergence de nouveaux outils. Entre les régulateurs et les acteurs financiers s'est installée une course permanente à l'innovation, tantôt au bénéfice des investisseurs, tantôt seulement dans le but de contourner la réglementation et de la rendre obsolète. Néanmoins, dans cette course infernale, le régulateur possède un avantage conséquent dès lors que les pouvoirs publics le lui accordent : certaines activités sont réglementées et les établissements qui souhaitent les exercer doivent obtenir un agrément. La lenteur des procédures de validation peut alors empêcher l'émergence de nouveaux acteurs ou produits innovants, biaiser la concurrence entre les acteurs, voir décourager les entrepreneurs financiers. Dans ce contexte, nous souhaitons que régulateurs et acteurs financiers collaborent de manière transparente et fluide afin de mettre en œuvre, le plus efficacement possible, les structures financières du Monde d'après.

La finance du Monde d'après doit intégrer les critères extra-financiers au sein même des contrats financiers.

Afin de favoriser l'investissement responsable, pouvoirs publics et acteurs privés peuvent promouvoir des critères extra-financiers dans les contrats.

Les contrats à impact social (CIS), entre l'État et des investisseurs privés, constituent une nouvelle expérimentation de financement de projets d'innovation sociale. Le principe est que l'État rétribue des investisseurs privés en fonction de l'impact social, non-économique, d'un projet d'innovation sociale. Cette rémunération additionnelle de l'État peut aller jusqu'à 15 %. En 2019, trois nouveaux contrats à impact social ont été conclus en France avec les associations : Wemoov, Article 1 et La Cravate solidaire¹⁰. Bien que reconnu comme « puissant levier de transformation de l'action publique »¹¹, les CIS restent extrêmement limités tant au regard de leurs nombre que des montants investis. Dans certains cas, la faiblesse des montants investis questionne l'utilité intrinsèque du CIS, grevé par des coûts de structuration important.

Recommandation 6 : L'État doit accroître la diversification de ses outils financiers pour augmenter l'impact social des acteurs privés.

Les CIS peuvent devenir un véritable levier de transformation sociale à conditions d'attirer les investisseurs privés. Pour cela, l'État peut garantir une partie de la rémunération. Néanmoins, afin de ne pas grever les finances publiques, nous proposons que ces contrats soient gérés par un fond autonome, potentiellement intégré au sein du Grand pôle financier public, et doté d'un capital public de 100M€.

L'un des meilleurs moyens de préserver notre environnement et notre biodiversité et de considérer la nature comme un « capital naturel » qu'il conviendrait de faire fructifier au lieu de le consommer.

L'érosion de la biodiversité constitue un risque majeur pour l'Humanité. Selon les chiffres de l'OCDE¹², 6,5 millions d'hectares de forêts naturelles ont été rayées de la carte chaque année entre 2010 et 2015 – soit en cinq ans, une superficie supérieure à celle du Royaume-Uni – tandis que 35 % des zones humides naturelles ont disparu entre 1970 et 2015. Le risque de blanchiment touche aujourd'hui plus de 30 % des coraux, et 60 % des populations de vertébrés ont disparu depuis 1970.

Pourtant, la biodiversité crée chaque année un bénéfice économique estimé entre 125 000 et 140 000 milliards de dollars – soit plus d'une fois et demie le montant du PIB mondial. Préserver la biodiversité nécessite l'effort conjoint du secteur privé, de la société civile et des citoyens. Pendant le confinement lié au COVID-19, le groupe L'Oréal a annoncé la création d'un fonds de 100M€ dédié à l'impact investing environnemental, dont 50M€ alloués à la lutte contre le réchauffement climatique et 50M€ alloués à la préservation des écosystèmes naturels¹³.

Recommandation 7 : Afin de préserver la biodiversité, l'État doit mettre en œuvre une obligation de compensation de son utilisation par les entreprises.

Certains secteurs économiques ont des effets significatifs sur l'érosion du capital naturel : les industries extractives, la production d'énergie, l'agroalimentaire, le cosmétique, l'industrie textile, l'industrie pharmaceutique, etc. Nous proposons de laisser la possibilité aux acteurs économiques, soit de compenser directement leur impact sur la biodiversité, soit de s'acquitter d'une taxe proportionnelle à leurs externalités négatives sur la biodiversité. Dans les deux cas, un audit de fréquence annuelle au minimum devra être réalisé pour s'assurer que l'ensemble des effets négatifs aura été pris en considération et compenser. La taxe collectée alimentera un fonds dédié à l'impact investing, qui devra mettre en œuvre des projets de préservation de la biodiversité.

Toute compensation des externalités négatives des entreprises et des institutions qui les financent, passe par un rehaussement des exigences de transparence en matière de reporting extra-financier

L'information financière communiquée par une entreprise n'est pas suffisante pour apprécier l'ensemble des externalités de l'activité d'une entreprise. Par ailleurs, des référentiels ont été progressivement élaborés pour estimer les conséquences extra-financières de cette activité, depuis la loi NRE en 2001 à la déclaration de performance extra-financière (DPEF) mise en œuvre en 2018. Pour autant, l'information extra-financière se heurte aujourd'hui à l'absence de normalisation, rendant impossible la comparaison des performances extra-financières de deux entreprises. En cause, on dénote par exemple un manque de lisibilité, l'incomplétude des reportings et l'hétérogénéité de leur qualité.

Recommandation 8 : Un référentiel commun pour le reporting extra-financier, dont les items seraient liés aux objectifs de développement durable, doit être imposé aux niveaux national et européen.

L'action européenne doit être mise en œuvre par un groupe de travail européen directement sous l'égide du Conseil. L'objectif est d'aboutir à un règlement exigeant de transparence de l'information extra-financière. Si les États s'entendent sur la rédaction d'une directive néanmoins, nous recommandons de ne pas sur-transposer celle-ci en droit national au risque d'induire un désavantage compétitif pour les entreprises françaises.

Cette obligation s'appliquerait également aux gestionnaires de fonds, qui devront publier leurs reportings de performance extra-financière de leurs sociétés en portefeuille.

La finance de demain sera nourrie des technologies les plus récentes et façonnée par des acteurs innovants

La crise du COVID-19 souligne, une fois encore, l'importance de la résilience des systèmes, dont l'un des facteurs est la décentralisation des infrastructures.

La blockchain constitue un système de gestion décentralisée et fiable, de sorte qu'elle pourrait devenir le support des opérations financières, à l'image de son application monétaire pour les crypto-actifs.

La technologie de la blockchain présente l'avantage d'une responsabilité décentralisée de la transmission et de l'intégrité de la donnée. La blockchain se définit comme l'ensemble formé par un registre¹⁴ et un protocole de modification¹⁵ de celui-ci. Dans la mesure où la base de données est unique et partagée par l'ensemble des utilisateurs, la seule manière de la modifier pour tous et de respecter le protocole de modification. En effet, toute modification devra être validée par un groupe d'utilisateurs, dans le rôle de garant de l'intégrité de la modification.

Cette technologie évite ainsi de concentrer pouvoirs et risques aux mains d'un seul acteur par un système de validation. Elle peut être complétée par des smart contracts qui déclenchent certaines actions automatiquement quand des critères prédéfinis sont remplis. Par exemple, l'assureur Axa a proposé, un temps, le versement automatique d'une indemnisation en cas de retard d'un vol, en s'appuyant sur la blockchain.

Cette diffusion du contrôle du système de transmission des données serait particulièrement utile au système financier, car il peut être défini selon un prisme informationnel, c.à.d. selon vision dynamique retraçant l'évolution du droit de propriété des actifs financiers (unité monétaire, titre financier, commodités, etc.). Au-delà des crypto-monnaies, qui sont une application monétaire de la blockchain, cette dernière pourrait être le support de nombreuses applications financières.

La mise en circulation de monnaies digitales par les banques centrales pourrait accélérer la généralisation de la blockchain pour les transactions financières et monétaires.

Le 14 mai 2020, alors que la France sortait progressivement du confinement, la Banque de France testait avec succès l'utilisation d'une « monnaie digitale de banque centrale » (MDBC16). Cette transaction, menée sur la blockchain développée par la Banque, a concerné le règlement d'une émission de titres financiers numériques et s'inscrit comme la première expérimentation de MDBC par l'Eurosystème. L'utilisation de cette technologie constitue une avancée prodigieuse à la fois en termes de délais et de coûts de livraison des titres financiers, mais aussi de réduction de l'ensemble des risques afférents au règlement-livraison (risques opérationnels, de contrepartie, légaux, etc.). La blockchain permet de se passer de l'intervention des parties tierces et d'accroître la transparence des transactions. Cela changerait également un paradigme : « alors qu'aujourd'hui les flux de la Banque centrale européenne vers les banques commerciales se résument à un jeu d'écriture comptable, un

“crypto-euro” permettrait de transférer “réellement” les euros numériques »¹⁷, ce qui est différent des crypto-monnaies privées qui sont des « monnaies » nouvelles.

La crise du COVID-19 a accéléré le déploiement des projets de MDBC. Alors que la Chine finalise son crypto-yuan, la Réserve fédérale américaine planche sur son Digital Dollar Project. Selon La Banque des règlements internationaux (BRI)¹⁸, 80 % des banques centrales de la planète étudient aujourd’hui la possibilité de créer une monnaie digitale, et 10 % en sont au stade du projet pilote. Les MDBC répondent en effet à des enjeux cruciaux du Monde d’après. Les pays émergents y voient l’opportunité d’améliorer leur inclusion financière, alors que les économies avancées (PDEM) recherchent davantage à promouvoir une évolution des usages. Par exemple en France, la réussite du projet de MDBC pour les règlements interbancaires pourrait renforcer le rôle de l’euro à l’international.

Enfin, les MDBC présente aussi des risques pour la politique monétaire et la monnaie fiduciaire. Aditi Kumar, expert à Harvard, estime que « si leur usage se déploie, ces e-monnaies pourraient perturber le fonctionnement des politiques monétaires traditionnelles »¹⁹. Le taux d’intérêt de la MDBC étant directement maîtrisé par la banque centrale, il constitue un levier efficace d’orientation des comportements. Par exemple, pour limiter la thésaurisation et relance la croissance économique, la banque centrale pourrait directement appliquer des taux négatifs sur les dépôts des particuliers. Plus généralement, l’usage de ces monnaies pour les transactions des particuliers pourrait conduire à la disparition du cash, ce qui est rendu possible par la démocratisation des outils technologiques. Une société où la part du cash serait réduite, voire nulle, a aussi des bénéfices en termes de lutte contre le blanchiment d’argent, le financement du terrorisme et l’évasion fiscale, cette dernière lutte présentant un intérêt encore plus vif dans le contexte budgétaire dégradé de la crise du COVID-19.

Recommandation 9 : Le réseau des régulateurs européens et nationaux doit encourager les acteurs privés à restructurer leurs activités sur un système blockchain dont ils seraient les garants en dernier ressort.

La blockchain présente de nombreux avantages en termes de sécurité et d’intégrité des transmissions de données, donc d’actifs, de monnaie et de droit de propriété. Elle permettrait, en outre grâce aux smart contracts, de réduire le nombre d’intermédiaires de ces transactions tels que les courtiers, les changeurs manuels, et de nombreuses activités du système bancaire. Ainsi, en restructurant les activités sur la blockchain, cela réduirait à la fois le coût pour les opérateurs et le nombre de systèmes et d’opérateurs à contrôler pour les régulateurs. En plus de ces avantages, la blockchain permettrait aussi d’empêcher l’anonymat des transactions financières ou monétaires et donc une meilleure lutte contre le blanchiment d’argent, le financement du terrorisme et l’évasion fiscale.

L’utilisation de la blockchain par l’ensemble des acteurs financiers pourrait entraîner des réductions importantes d’emploi dans le secteur financier. Cette transition doit être préparée conjointement par les pouvoirs publics, les régulateurs et les acteurs privés, et coordonnée à l’échelle européenne et internationale.

La finance responsable peut aussi s'appuyer sur l'analyse de données de masse pour se répandre dans la société

Un condensé de technologies employées par des industries innovantes – tels que les sites web, les applications et les réseaux sociaux – peuvent être employés afin de promouvoir la finance responsable. Le cashback, par exemple, utilisé par la grande distribution pour fidéliser les clients pourrait être développé au profit des biens produits localement et des biens répondants à des standard environnementaux et sociaux élevés. Lorsqu'un particulier effectue un achat avec sa carte bancaire ou potentiellement en MDBC, son agrégateur bancaire aurait accès aux caractéristiques socio-environnementales du biens (open banking) afin de lui indiquer l'émission carbone émise pour cet achat, par exemple. L'analyse des données de masse (big data) permettrait alors d'orienter plus largement les consommations des citoyens vers des produits éthiques et durables, à l'image de ce que permet l'application Yuka dans l'analyse de la qualité de notre alimentation. D'autres procédés, tels que la gamification, ou les suggestions d'achat personnalisées (targeting et autres coaching financiers automatisés) encourageraient les citoyens à consommer et investir durablement. Enfin, l'intelligence artificielle sera au cœur de ces transformations pour faire correspondre les aspirations des citoyens avec leur choix d'allocation de leur épargne, vers des projets qui apportent des retombées positives pour la société.

Recommandation 10 : Une finance personnelle davantage orientée par l'analyse de données granulaires peut permettre aux citoyens de contribuer efficacement à un Monde d'après plus éthique et plus durable.

L'analyse de données granulaires sur la consommation et les opérations bancaires des particuliers – a fortiori des entreprises – peut permettre de révéler les conséquences sociales et environnementales de nos consommations et de nos choix d'investissement. La mise en place d'outils accessibles au grand public s'inscrit dans la logique de prise de conscience et de responsabilisation des acteurs économiques, quant à leurs comportements en tant que consommateurs et épargnants. Ces données, récoltées selon le principe de participation volontaire et en accord avec les exigences de protection des données personnelles des textes français et européens, permettront la formulation de conseils personnalisés selon les objectifs que se seront fixés les utilisateurs des outils. Ces applications numériques s'appuieraient également sur la théorie du Nudge, qui prône que les suggestions indirectes peuvent, sans forcer, influencer les motivations, les incitations et la prise de décision des groupes et des individus, au moins de manière aussi efficace sinon plus efficacement que l'instruction directe, la législation ou l'exécution.

Afin de devenir un outil incontestablement dévoué au bien-être des populations, qu'il soit employé par les pouvoirs publics ou les acteurs privés, la finance de demain doit être recentrée sur la réponse aux aspirations des citoyens

Le crowdfunding, ou financement participatif, est un outil de plus en plus employé pour financer des projets ou permettre à de petites entreprises d'accéder à des financements

Définie comme un «outil de financement alternatif, sans l'aide des acteurs traditionnels²⁰», la finance participative s'oppose à l'intermédiation bancaire et des marchés financiers, en ce qu'elle met en relation directe les contributeurs avec le porteur du projet. Ce mécanisme s'inscrit comme un outil de citoyenneté à différentes échelles dans la mesure où les fonds peuvent provenir : d'individus éloignés géographiquement mais réunis autour d'une cause ; ou d'individus d'une même localité souhaitant financer un projet utile à la communauté.

Les entrepreneurs proposant des projets innovants sont de plus en plus nombreux à faire appel aux plateformes de financement participatif, qu'elles soient de don, avec ou sans contrepartie, d'investissement en capital, de prêt solidaire ou sans intérêts, etc. Selon le baromètre du crowdfunding en France, 19 954 projets ont été financés en 2019 par 1 268 353 contributeurs, soit une augmentation de 42 % des financements à destination des entreprises par rapport à l'année précédente²¹. Le crowdfunding est associé à l'économie collaborative et est très lié au développement du web 2.0, «expression mettant en avant le rôle contributif des internautes dans les services proposés sur la toile». Il est aussi fréquemment associé à l'économie sociale et solidaire du fait de son rôle dans les transformations économiques et sociales²². On constate ainsi une forte représentation des projets orientés environnemental, humanitaire, et entrepreneuriat social en financement participatif²³.

Néanmoins, ce mode de financement est aussi de plus en plus utilisé par les institutions publiques et les États. La crise sanitaire du COVID-19 a vu le lancement d'un appel à contribution de la Commission européenne en avril 2020, afin de financer la recherche mondiale pour les tests, vaccins et traitements. L'utilisation de cette méthode de financement a été justifiée par le fait que les tests, vaccins et traitements contre le COVID-19 auront une portée universelle. Cette opération de crowdfunding a permis de collecter 7,4 milliards d'euros²⁴, auprès de nombreux États, dont la France, mais aussi des personnalités et de citoyens lambda.

Recommandation 11 : La finance personnelle davantage orientée par l'analyse de données granulaires peut permettre aux citoyens de contribuer efficacement à un Monde d'après plus éthique et plus durable.

Le financement participatif est un outil de lien direct entre les citoyens qui leur permet de s'affranchir en partie de l'intermédiation bancaire ou des marchés financiers. Les plateformes de crowdfunding pourraient être davantage soumises à des exigences réglementaires et à la supervision des autorités publiques, afin de rassurer les investisseurs et accroître les volumes des fonds collectés sur ces plateformes.

À la manière des incitations fiscales en vigueur pour le financement des associations (en particulier celles reconnues d'utilité publique) et pour les dons, les pouvoirs publics pourraient mettre en œuvre des incitations fiscales pour le soutien à des projets présentant des caractéristiques extra-financières positives pour la société.

Alors que la finance et la démocratie semblent à première vue irréconciliables, nous pensons au contraire que l'opinion doit s'exprimer à la fois dans les urnes et les portefeuilles²⁵.

La finance est aujourd'hui considérée comme la grande responsable de la croissance des inégalités et comme la source des dérives oligarchiques des sociétés démocratiques. Ce ressentiment de nombre de citoyens envers la finance n'est pas nouveau ; au contraire les tensions entre États, peuple et finance s'inscrivent dans une histoire longue, depuis le pouvoir exorbitant des « financiers » dans l'Ancien Régime, à la financiarisation de l'économie et des sociétés en cours depuis les années 1970. Il y a plus de dix ans, une crise purement d'origine financière ébranlait le système économique mondiale avec des conséquences désastreuses sur le niveau de vie et le bien-être des populations. Aujourd'hui les effets de cette crise sont encore vifs dans nos démocraties occidentales. Les partis traditionnels sont discrédités, la révolte sociale gronde et les mouvements extrêmes arrivent ou sont proches d'arriver au pouvoir. Surtout, la prédation des investisseurs internationaux sur la Grèce pendant la crise des dettes souveraines en Europe, et la capitulation de gouvernement grec face à l'injonction de l'austérité budgétaire contre le vote du peuple, aura marqué durablement les opinions publiques occidentales. Ainsi, le sociologue allemand W. Streeck voit dans « l'incapacité des gouvernements à répondre aux attentes des populations, en termes de pouvoir d'achat, d'emploi ou de réduction des inégalités »²⁶, un divorce croissant, et irrémédiable, entre la démocratie et le capitalisme financier.

Néanmoins, nous pensons que la finance demeure un pharmakon, c'est-à-dire que le « poison » qu'elle a distillé porte en lui son propre « remède ». Le capital dont disposent les citoyens représente autant de bulletins de vote qu'ils peuvent utiliser pour promouvoir les causes et les aspirations qui leur tiennent à cœur.

Recommandation 12 : La "démocratisation de la finance" doit permettre aux citoyens de s'emparer des mécanismes de la finance afin de servir l'intérêt commun d'un Monde d'après plus durable et plus éthique.

Les citoyens doivent s'organiser pour mettre en œuvre tous les moyens financiers dont ils disposent au service de la construction d'un Monde d'après durable, à l'image de ce qu'ils en attendent. Cela passe par la prise de conscience des effets de nos comportements de consommation, d'épargne et d'investissement ; et de nos propres changements pour rendre l'utilisation de nos revenus plus en adéquation avec nos valeurs.

Cette organisation peut revêtir différentes formes explorées dans ce Manifeste (fonds ISR, crowdfunding, consommation de produits locaux ou issus de l'économie sociale et solidaire, etc.) et s'appuyer sur des structures nouvelles (blockchain dont le contrôle est partagé, application d'analyse des données granulaires des comportements de consommation et d'épargne, exigence de reporting y compris extra-financier vis-à-vis des gestionnaires d'actifs, etc.). Il n'en demeure pas moins que les pouvoirs publics ont un rôle considérable dans la promotion des nouveaux acteurs et structures, rôle qu'ils doivent assumer en tout temps, et non seulement dans les périodes de crise.

À l'image des associations de défense des consommateurs, véritables parties prenantes dans certaines industries, nous pouvons raisonnablement envisager la création de « fonds activistes mutualistes ». Les citoyens confieraient leur épargne à ces fonds dont le but serait de prendre des parts dans les entreprises pour influencer sur la stratégie des celles-ci, par l'intermédiaire des organes de de gouvernance. De ce fait, les citoyens seraient directement représentés dans les conseils de surveillance des entreprises, pour y faire valoir l'intérêt commun et contrôler que l'entreprise mets bien en œuvre tout ce qui est possible pour rendre son activité durable et éthique. Ainsi, les critères extra-financiers reviendraient au premier plan et la finance retrouverait son sens initial, qui est celui d'être au service de la société.

Conclusion

Ainsi, la finance n'est pas condamnée à demeurer l'outil d'une rentabilité toujours accrue du capital, mais peut devenir un instrument au service de la construction d'un Monde d'après plus durable.

La douzaine de recommandations que nous avons émises décrit à la fois les objectifs que peuvent se donner les acteurs financiers et les régulateurs pour bâtir ce monde, mais aussi les structures par lesquelles ces changements peuvent advenir.

Il va de soi que la crise sanitaire du COVID-19, et la crise économique qui en découlera probablement, constituent seulement un rappel des nombreux enjeux auxquelles notre société devra faire face. Dans ce contexte, il est urgent que les citoyens prennent conscience et fassent savoir à leurs élus, qu'ils désirent mettre leurs moyens financiers à disposition d'une finance responsable dont les effets seront bénéfiques à l'ensemble de la société.

Notes

- ¹ <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/crise-une-chute-du-pib-d-au-moins-8-cette-annee-banque-de-france-20200419>
<https://www.monde-diplomatique.fr/2020/05/journal>, Qui va payer ?, par L. Cordonnier
- ² France Inter, La Terre au carré, Finance et climat : quel est l'impact carbone de notre argent en banque, octobre 2019.
- ³ Rainforest Action Network. (2020, mars). Banking on Climate Change, Fossil Fuel Finance Report 2020. Consulté à l'adresse <https://www.ran.org/bankingonclimatechange2020/>
- ⁴ Global Witness. (2019, 23 September). Money to Burn: how iconic banks and investors fund destruction of rainforests. Consulté à l'adresse <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/forests/money-to-burn-how-iconic-banks-and-investors-fund-the-destruction-of-the-worlds-largest-rainforests/>
- ⁵ <https://www.cairn.info/revue-responsabilite-et-environnement-2017-4-page-10.htm?contenu=plan>
- ⁶ SISTA, & BCG France. (2019, 10 septembre). Baromètre SISTA - BCG France. Consulté à l'adresse <http://media-publications.bcg.com/Barometre-Sista-BCG-France-FR.pdf>
- ⁷ Global Witness. (2019, 23 September). Money to Burn: how iconic banks and investors fund destruction of rainforests. Consulté à l'adresse <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/forests/money-to-burn-how-iconic-banks-and-investors-fund-the-destruction-of-the-worlds-largest-rainforests/>
- ⁸ Le terme apparu pour la première fois en 2007, lors d'une réunion organisée aux États-Unis par la Fondation Rockefeller (Bugg-Levine et Emerson, 2011), fut ensuite popularisé par Sir Ronald Cohen, l'un des pionniers du capital-risque en Europe et créateur des contrats à impact sociaux.
- ⁹ Selon les statistiques de l'Association française de la gestion financière (AFG).
- ¹⁰ En 201X, trois contrats avaient été conclus avec les associations : ADIE, les Apprentis d'Auteuil et Impact Académie.
- ¹¹ Groupe de travail présidé par Frédéric Lavenir, Inspecteur général des finances, président de l'ADIE. (2019, septembre). Rapport Lavenir - Pour un développement du contrat à impact social au service des politiques publiques. Consulté à l'adresse <https://iilab.fr/wp-content/uploads/2019/09/Rapport-Lavenir-contrat-a-impact-social.pdf>
- ¹² OCDE (2019), Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises, rapport préparé pour la réunion des ministres de l'Environnement du G7, les 5 et 6 mai 2019
- ¹³ L'Oréal annonce la création du programme L'Oréal pour le futur : 150 millions d'euros dédiés au soutien des femmes vulnérables et à l'urgence environnementale. (2020, 12 mai). Consulté à l'adresse <https://www.loreal-finance.com/fr/actualite/loreal-annonce-creation-du-programme-loreal-pour-futur-150-millions-deuros-dedies-au>
- ¹⁴ Une base de donnée qui permet de retracer les échanges et la détention des actifs, à l'image de celle utilisée pour le Bitcoin
- ¹⁵ Le mining et les étapes qui l'accompagnent dans l'exemple du Bitcoin
- ¹⁶ Ou CBDC en anglais, pour Central Bank Digital Currency
- ¹⁷ www.capital.fr; La France va expérimenter une monnaie centrale digitale en 2020, 4/12/2020
- ¹⁸ Le Monde – Les banques centrales réfléchissent aussi sur leur « e-monnaies » - 09/06/2020
- ¹⁹ Ibid.
- ²⁰ Portail du ministère de l'Économie et des Finances
- ²¹ https://financeparticipative.org/wp-content/uploads/2020/02/BAROMETRE-CROWDFUNDING_2019_MAZARS-FPF.pdf
- ²² Joffre, O. & Trabelsi, D. (2018). Le crowdfunding: Concepts, réalités et perspectives. *Revue française de gestion*, 273(4), 69-83. doi:10.3166/rfg.2018.00248.
- ²³ https://financeparticipative.org/wp-content/uploads/2020/02/BAROMETRE-CROWDFUNDING_2019_MAZARS-FPF.pdf
- ²⁴ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_797
- ²⁵ Cogito, Le magazine de la recherche, Sciences Po, Finance et démocratie sont-elles irréconciliables ?, Nicolas Delalande, 15 novembre 2019
- ²⁶ Wolfgang Streeck – Du temps acheté : La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique, Gallimard, 2014

LA STARTUP NATION, VIVIER D'INNOVATION ET POURVOYEUSE DES EMPLOIS DE DEMAIN

Contributeur : Laurence LOUMES, Alexis GRABAR, Johanne FORA-PORThAULT, Valérie HAWLEY, Clément HENRY, Raphaële LEYENDECKER FABBRI, Loreley MAC DONALD, Etienne PAGE, Cécile PERRAULT, Claire TRESCARTES, Léa VEIGA-PLANELLS

Résumé

La crise Covid-19 a bouleversé notre économie, modifié nos manières de vivre, de consommer, et mis au premier plan nos déficiences, au point que nous parlons aujourd'hui de reconstruction. L'écosystème start-up, si cher à la France, n'a pas non plus été épargné. Les conséquences sur ce dernier sont multiples : cette crise fragilise la création d'entreprises, le financement et l'investissement, mais aussi la R&D et le recrutement des start-ups. Nos jeunes start-ups innovantes sont parmi les plus touchées. Mais cette pandémie a également mis en lumière toutes les qualités

intrinsèquement liées à l'entrepreneuriat et la place que celui-ci doit avoir dans la construction du monde et de l'économie de demain.

Forts de ces nombreux constats que nous détaillons en première partie, nous avons pu formuler certaines recommandations à direction des décideurs, qui, nous l'espérons, permettra une sortie de crise plus rapide.

– Le rôle donné à l'entrepreneuriat dans notre société doit changer : véritable atout pour la création d'emplois et de richesses, mais aussi pour résoudre de profonds problèmes socio-

environnementaux, une place de choix doit lui être dédiée dans la construction du monde d'après.

– Soutenir la R&D et l'innovation : il est en effet urgent de repenser nos législations au regard de ce qui a pu être proposé en plein confinement pour alléger les démarches et protéger nos fleurons. Nous devons également parier sur nos start-ups DeepTech et les défendre.

– Relancer le marché du travail : pour permettre à nos start-ups de recruter les talents dont elles ont tant besoin.

– Les entrepreneurs doivent bousculer les traditions : les collaborateurs ont de nouvelles attentes, l'enjeu de fidélisation est grand, et suite à cette crise, un nouveau mouvement préférant la profitabilité à la croissance s'amorce.

– Les décideurs doivent jouer leur rôle : pouvoirs publics, grands groupes et investisseurs sont tenus de soutenir cet écosystème. Mais surtout, il est urgent de développer des synergies entre chacun de ces acteurs pour consolider l'écosystème start-up français et tirer le meilleur parti de chacun, au bénéfice de l'innovation, sous toutes ses formes.

INTRODUCTION

La pandémie mondiale du covid-19 va bouleverser notre économie sur le court, moyen et long terme. Dans la ligne de mire des acteurs les plus impactés : les start-ups. A court d'argent, certaines feront faillite, beaucoup peut-être, d'autres devront licencier massivement, ou retarder le développement ou le lancement de leur produit, le temps de boucler une dernière levée de fonds qui pourrait arriver trop tardivement. Mais c'est le lot de chaque entrepreneur de prendre ce risque qu'un jour ou l'autre, sa start-up fasse faillite. Chaque jour, des dizaines d'entre elles mettent la clef sous la porte, alors pourquoi devrions-nous intervenir ? Quel est l'intérêt de formuler diverses recommandations pour tenter de sauver cet écosystème en particulier ?

Il est aisé de se dire que seuls les « faibles » mourront d'un manque de financement, mais en réalité c'est plutôt les malchanceux qui périront : ceux qui n'auront pas bouclé une levée de fond avant la crise par exemple. Des difficultés d'accès aux financements sont à prévoir et une start-up ne peut se référer à sa banque comme toute autre entreprise. Les investisseurs devraient freiner leurs investissements : comment investir lorsqu'on peine à imaginer à quoi ressemblera demain ? Comment investir lorsqu'on ne sait si la start-up aura besoin de 6, 12 ou bien 18 mois de trésorerie pour tenir ? Si l'on attend de l'Etat et de la société qu'ils viennent en aide aux grands groupes, pourquoi ne devrait-il pas en être de même pour les start-ups ?

En termes d'impôts sur les sociétés, les start-up ne sont certes pas de grands moteurs de revenus. Cependant, elles contribuent à l'innovation, à repenser notre société, et surtout, elles créent des milliers d'emplois. Et cela, sans compter le fait qu'un jour, l'une de ces pépites pourrait croître et alors fournir des recettes exceptionnelles. Car oui, les licornes existent.

Cet écosystème est également celui qui pourrait le mieux répondre (et rapidement) à nos nouveaux besoins et habitudes de vies car quoi mieux qu'une start-up pour s'adapter aussi rapidement à un marché mouvant et à de nouveaux consommateurs ?

Si nous ne soutenons pas aujourd'hui nos start-up françaises, c'est tout un écosystème qui risque de disparaître et cette « start-up nation », véritable atout économique de notre beau pays et résultat d'un travail acharné et de financement de l'Etat, s'évanouira. Les investisseurs s'orienteront vers d'autres pays qui auront su préserver cet écosystème précieux, les talents issus des start-ups se déplaceront là où ils trouveront des emplois : vers les entreprises, et l'innovation ne sera plus en partie conduite par la France. Ce sera également l'occasion pour des grands groupes étrangers de mettre la main sur certains de nos fleurons en devenir.

Enfin, les entrepreneurs sont parmi ceux qui prennent le plus de risques. Ils investissent leur talent, leur temps, leur énergie et leurs économies dans un projet tout en sachant que l'incertitude est grande et les bénéfices non assurés. Est-ce toujours à ceux qui prennent le plus de risques d'assumer les plus lourdes conséquences ?

S'impliquer pour sauver cet écosystème c'est donc également faire un choix sur la place que nous souhaitons donner à l'entrepreneuriat dans notre société de demain. Mais c'est avant tout un choix économique qu'il est urgent de faire et d'amorcer où chaque acteur a son rôle à jouer.

L'entrepreneuriat est la poursuite d'une opportunité au-delà des ressources contrôlées (Howard Stevenson) à travers la création d'une entreprise. L'entrepreneur est alors la personne ayant le projet et la capacité de transformer une idée ou une invention en une innovation réussie. Aux fondements même de l'entrepreneuriat résident donc à la fois l'idée de création de valeur ajoutée forte et la notion de risque, essentiellement financier.

Ce Manifeste choisit de s'appuyer sur cette vision de l'entrepreneuriat qu'est une startup, soit une entreprise innovante à fort potentiel de croissance, se faisant souvent au prix d'importants investissements financiers et humains. Cette nécessité de financement est particulièrement présente jusqu'à ce que son modèle économique devienne viable. C'est pourquoi, nous nous concentrerons principalement sur cette période que nous estimons à 5 ans pour le lancement d'une innovation, sans pour autant nous y limiter.

Outre cette vision brute de l'entrepreneuriat, certains entrepreneurs se mettent au service de l'intérêt général (avant l'intérêt financier). Ils sont alors qualifiés d'entrepreneurs sociaux.

Mais qu'il s'agisse d'entrepreneurs sociaux, ou bien "classiques", tous s'inscrivent dans un écosystème particulier, composé de multiples acteurs. Au niveau du financement, on trouve les acteurs publics tels que la BPI, les subventions étatiques et européennes dont les décisions sur la fiscalité ou sur les prêts ont un impact. Autres acteurs du financement : les investisseurs ; que cela soit les Venture Capital, les Business Angels ou encore les Family Office, leurs attitudes d'investissement peuvent bouleverser cet écosystème. Les banques ont elles aussi leur rôle à jouer. Enfin, les universités et les grands groupes font tout autant partie de cet écosystème entrepreneurial (ou en tout cas le devraient).

Chacun de ces acteurs a donc un impact et un rôle à jouer dans la société de demain et dans la relance du monde des start-ups.

Les constats : les start-ups face à la crise

L'impact de la crise Covid-19 sur la création d'entreprise

Les start-up fortement impactées par la crise : quelques chiffres

D'après une étude de Chausson France, 18 % des start-up se sentent très fortement impactées par la crise¹. D'ici 2021, d'importantes baisses du chiffre d'affaire des start-up sont en effet à prévoir. Les répercussions pourraient être catastrophiques. D'après une étude menée par le Galion², suite à l'arrêt brutal de l'économie, les prévisions en terme de chiffre d'affaire sont tombées en moyenne à +50 %. Début 2020, ces mêmes prévisions étaient à +100 % de croissance du chiffre d'affaire des start-ups. Ces dernières cherchent donc à réduire drastiquement leurs coûts.

Préserver sa trésorerie : l'objectif principal

Préserver sa trésorerie semble être devenu l'objectif principal des start-ups. Cela n'a rien de surprenant lorsqu'on sait que 20 % des sondés de l'étude Galion sont dans une situation critique avec moins de 6 mois de trésorerie devant eux et que 15 % d'entre eux prévoient une croissance nulle de leur chiffre d'affaire pour l'année à venir³. Pour préserver leurs fonds, les entrepreneurs ont donc dû mettre en place différentes mesures : chômage partiel, gel des embauches, plan de réduction des coûts... Suivant ce même sondage, 83 % des personnes interrogées recherchent une baisse des coûts supérieure à 10 %. Pour 25 % d'entre eux, c'est plus de 30 % de leurs coûts prévisionnels qu'ils cherchent à réduire. Et tout cela, alors que près d'un tiers d'entre elles ont plus de 12 mois de liquidité dans leur trésorerie.

Les start-up coupent les coûts mais n'ont pas prévu de licencier

Pour autant, les start-ups font preuve d'optimisme et de volonté pour amorcer une reprise rapide : 80 % des start-ups françaises n'ont pour l'instant pas prévu de licencier leurs collaborateurs⁴. Le même constat est fait pour ce qui est des start-ups européennes⁵. Au contraire, certaines start-ups continuent même à recruter, à l'instar des 300 start-ups mises en avant par France Digitale⁶. Encore une fois, la même conclusion est faite à l'échelle européenne⁷.

Les start-ups ne semblent donc pas utiliser les licenciements comme outil de baisse des coûts ; elles savent combien la question des talents est cruciale. Si elles peuvent relancer le marché de l'emploi, il est important qu'à l'avenir les conditions leurs soient favorables.

Le financement et l'investissement face à la crise

L'impact sur les investisseurs

Les Business Angels, d'après une étude de Angelsquare, seraient 49 % à se sentir très inquiets quant à la crise⁸. Seuls 25,9 % d'entre eux se décrivent comme en effet prêts à investir au même niveau que celui de 2019. Et 18,5 % des Business Angels n'investiront plus auprès de start-ups, si ce n'est auprès de celles de leur portefeuille. Les critères d'investissements se retrouvent bouleversés et désormais, ce qui compte avant tout autre chose est : la rentabilité, la qualité et l'expérience des fondateurs, et le développement d'une innovation technologique majeure.

Cependant, cette crise ne sonne pas la fin des Business Angels puisque 44 % d'entre eux sont prêts à investir à nouveau, même si cela sera à un niveau plus faible qu'auparavant. France Digitale et France Angels appellent à une mobilisation pour relancer l'investissement et donc l'économie.

L'attitude des Venture Capitalists face aux start-up est divisée. Au début de la crise, en plein confinement, 23 % des VC refusaient d'examiner un quelconque dossier d'investissement⁹. Les 3/4 commencent à repenser intégralement leur stratégie d'investissement. Quelques mois plus tard, 10 % d'entre eux souhaitent un surfinancement pour accélérer la transformation de notre société et faciliter l'innovation. Ceux-là sont optimistes quant à la capacité de l'écosystème entrepreneurial de s'en sortir. 30 à 50 % des VC ont une toute autre approche et croient en un effondrement de cet écosystème qu'il ne faut donc désormais plus financer. Enfin, 20 à 30 % d'entre eux abordent le futur avec une certaine méfiance et devraient se montrer plus regardant qu'auparavant quant à leurs investissements.

Les investisseurs regagnent du pouvoir. 2019 avait été l'année de tous les records en termes de montants levés et de valorisations. Ces dernières étaient si élevées qu'elles en étaient parfois contre-productives pour les futurs tours. Jusqu'à la récente pandémie, le marché était relativement favorable envers les entrepreneurs. Leur pouvoir de négociation face aux VC et dans les clauses des termsheets était relativement important. Avec la crise, le pouvoir a changé de mains.

Selon Media Sifted, les valorisations d'entreprises sont en diminution de 10 à 40%. Progressivement, les obligations convertibles s'imposent comme une alternative.

Si certaines start-ups françaises ont pu lever (Vestiaire Collective pour 59 millions d'euros, Alan pour 50 millions d'euros, etc), c'est seulement pour les tours amorcés avant le confinement. Globalement, on enregistre donc une baisse des levées de fonds de 65 % en comparaison à février 2020.

Les investisseurs regagnent donc en partie du pouvoir de négociation mais ne cherchent pour l'instant pas à en tirer profit, préférant apporter leur soutien aux entreprises de leur portefeuille avant toute chose.

L'impact sur la diversification des investissements

L'impact sur les licornes¹⁰. Avec la crise, le financement s'est rétracté. On observe des tickets plus bas avec un impact sur les valorisations des start-ups et donc, obligatoirement, sur le nombre de licornes françaises à venir. A cela s'ajoute une tendance de fond déjà constatée depuis quelques temps en France : les entrepreneurs réalisent des "sorties" très tôt dans l'histoire de leur start-up, ils cherchent à vendre parfois très (trop ?) rapidement. Cette culture réduit de facto le nombre de licornes qui aurait pu naître, alors qu'aux Etats-Unis, ce nombre ne cesse d'augmenter¹¹. On en comptait déjà 12 nouvelles lors du premier trimestre de 2020¹². Face à la difficulté de lever des fonds, les entrepreneurs pourraient également chercher à vendre encore plus tôt.

Déjà moindres, les licornes pourraient s'avérer d'autant moins nombreuses en France et en Europe suite à la crise. Une réflexion doit donc être lancée pour favoriser les fusions entre les start-ups françaises et européennes et concurrencer les licornes américaines.

La course aux acquisitions est lancée. Les fortunes et les start-ups les plus innovantes naissent bien souvent pendant les crises. A l'instar de 2009, la crise de 2020 pourrait elle aussi donner jour à quelques succès entrepreneuriaux. La crise précédente avait fait naître Slack, Whatsapp (vendue pour 19 millions de dollars) ou encore Credit Karma (vendue pour 7,1 millions). Avec ce souvenir en tête, les grands groupes technologiques, notamment les GAFAM, entrent aujourd'hui dans une course aux acquisitions. Profitant de valorisations plus basses dues à la pandémie, ces géants investissent dans divers domaines allant du véhicule autonome au gaming et cloud computing. Aux Etats-Unis, ce comportement prédateur (plus de 560 milliards injectés) inquiète les démocrates qui espèrent réguler ce flux d'acquisitions. Savoir s'ils en auront la possibilité est une autre question. Ce que l'on constate, c'est que cette crise mondiale risque de consolider les monopoles technologiques, augmentant ainsi les barrières à l'entrée. C'est un coup dur pour l'Union européenne qui par ses nombreuses subventions auprès de la recherche espérait développer un contre-poids.

Certains secteurs semblent favorisés par l'investissement après la crise. À l'échelle mondiale, les entreprises technologiques en phase de démarrage dans le domaine du commerce électronique, de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique accaparent naturellement l'attention, et ce, de manière plus conséquente par rapport aux niveaux de 2019. La crise a révélé combien nos chaînes d'approvisionnement pouvaient être éclatées, les craintes de pénuries se sont fait ressentir partout dans le monde avant même que le confinement soit annoncé. Plus que jamais, les entreprises sentent qu'elles doivent renforcer et surtout s'assurer du suivi de leur chaîne d'approvisionnement de bout en bout. A l'heure où la distanciation sociale devient la nouvelle norme, le commerce en ligne s'affirme toujours plus. D'après le baromètre de mars 2020 publié par Kantar, le nombre de personnes effectuant plus de la moitié de leurs achats en ligne a augmenté de 25 % à 80 % selon les pays. Parmi les sondés, au niveau international, 12 % des consommateurs ont acheté pour la première fois via internet¹³. La demande est donc existante et c'est l'occasion pour les entreprises d'acquérir d'éventuels nouveaux clients. Avec l'accroissement du commerce en ligne (une tendance déjà confirmée avant la crise), la logistique devient elle aussi un enjeu : pour livrer efficacement et rapidement les clients, mais également en toute sécurité. Suivant cette tendance, l'intérêt pour la livraison de produits alimentaires augmente également par rapport à l'année dernière¹⁴. Dans un autre registre, la BPI engage beaucoup de fonds pour que la DeepTech soit la nouvelle tendance.

Nos habitudes de consommation changent. Les start-ups dont le produit ou les services s'accordent à ces nouvelles attitudes ont, de manière naturelle, le vent en poupe. Ce constat est évident et n'est pas nouveau compte tenu de la crise. De prime abord, il serait donc tentant de dire que certains secteurs seront favorisés par rapport à d'autres. Ce sera en partie le cas, mais comme il en va de même à chaque fois que nos modes de vie évoluent. Là où l'investissement semble significativement évoluer, c'est surtout en fonction de l'avancement d'une start-up par rapport à son développement.

Le cas paradoxal de l'investissement en seed et pré-seed. Certains projets encore au stade de pré-seed ont été moins impactés par la crise : sans coût-fixe, ils ont bénéficié d'une grande flexibilité qui leur évite certains ennuis de trésorerie. Par ailleurs, souvent encore en phase de développement de leur prototype, ces start-ups ne devraient pas se confronter au marché avant au moins un an. C'est le juste temps pour l'économie d'affirmer un peu plus la tournure qu'elle devrait prendre.

Malgré la tendance de certains investisseurs privés à se détourner des investissements en seed et pré-seed, il existe donc encore en France et en Europe un vivier de seed dont la flexibilité particulière lui permet de rester focalisé sur son développement produit sans d'abord avoir à combler des problèmes de trésorerie.

Si les investisseurs se détournent d'un investissement en early-stage, cela signifie que les entrepreneurs auront du mal à trouver des fonds avant qu'ils n'aient un produit fini et qu'ils ne commencent à générer des revenus. Or, certaines start-up ont besoin de fonds pour se lancer : elles sont caractérisées par des investissements importants utiles au développement d'un prototype (ou MVP). Se priver de ces start-ups risquerait d'avoir un impact sur notre économie à moyen et long terme, les innovations venant à manquer.

L'impact sur les financeurs

L'impact des PGE. Pour venir en aide aux entreprises, l'Etat français a su rapidement mettre en place un système de prêts garantis par l'Etat, les PGE. L'objectif est clair : maintenir les trésoreries et permettre aux entreprises de survivre malgré une perte de chiffre d'affaires importante due à la période. Ces PGE s'adressent, du moins en théorie, à toutes les entreprises, start-ups incluses. Le financement par les banques est alors encore relativement nouveau pour ces dernières.

Dans la plupart des cas, les start-ups connaissent un cycle d'investissement initial plus ou moins long avant d'amorcer une forte croissance. Ainsi, elles ne sont parfois pas rentables avant une série B, voire C.

Les PGE accordés aux entreprises innovantes sont fixés jusqu'à 2 ans de charges salariales, ce qui est un montant conséquent, parfois même supérieur au montant de certaines levées de fonds. Par exemple, pour les TPE, le montant moyen de leur PGE est de 90 000 euros¹⁵. La question d'un déplacement de l'investissement en equity vers de la dette se pose alors. Cependant, dans les faits, les banques conservent leur grille d'analyse habituelle. Elles ont donc du mal à financer les entreprises en apparence non rentables. Les start-ups sont ainsi les premières à être pénalisées. En effet, même si le taux de refus sur les demandes éligibles ne s'élève qu'à 2,4 %¹⁶, dans les faits, les banques étudient les dossiers scrupuleusement et diminuent les demandes de 30 à 45 %. Il est donc

encore difficile d'imaginer que sur le moyen terme, les banques prennent la place des VC, le financement de sociétés à haut risque n'est encore que peu ancré dans leur culture. De plus, les PGE ne sont accordés que pour 12 mois (avec la possibilité d'amortir les remboursements sur 5 à 7 ans, mais cela n'est pas automatique). Les start-ups non rentables seront alors contraintes à lever des fonds auprès de VC ou de faire faillite. Lorsqu'une start-up lève des fonds auprès d'un VC, il est courant que quelques mois plus tard cette même start-up lève à nouveau. Cependant, nous n'avons pas encore le recul nécessaire pour savoir si une première "levée" grâce aux PGE risque ou non de freiner les investisseurs lors d'un deuxième tour : cet argent pourrait en effet être directement absorbé par le remboursement du PGE. Par ailleurs, dans un financement en equity, l'exit (comprendre la vente) permet aux investisseurs de "se rembourser". Ce n'est donc pas pénalisant pour les business plans des start-ups, à l'inverse d'un prêt.

Les PGE permettent donc aux start-ups de sauver leur trésorerie, mais ces derniers ont été difficile à obtenir. Nous n'avons pas encore de recul pour savoir quel impact à moyen terme ces PGE auront sur l'écosystème start-ups, il est donc certain que c'est une dynamique à surveiller.

La R&D face à la crise : le cas des universités

En contexte de récession, les financements sont toujours, nécessairement, moins disponibles. Il est à prévoir qu'il en sera de même pour le financement de l'innovation (privée comme publique). Or, investir en recherche et développement, c'est investir pour l'avenir car des retombées économiques (parfois très solides) sont à prévoir.

De récents rapports font d'ores et déjà état d'une baisse des investissements de la part des venture capital¹⁷. Or, les VC représentent un partenariat plus stratégique pour les start-ups, car plus experts, par rapport aux financeurs traditionnels¹⁸. Pour les domaines les plus éloignés des problématiques mises en avant par la crise, cette chute de financement sera certainement problématique.

Pourtant, dans ce contexte de crise, les innovations se sont multipliées. D'après Sven Smit, président du McKinsey Global Institute, c'est de cette vitesse d'innovation dont nous nous souviendrons.

Au sein des universités : des laboratoires moins financés

L'innovation de pointe et des hautes-technologies voit le jour dans la recherche académique avant d'être mise en pratique et affinée par les start-ups. Les universités représentent ainsi une source précieuse de talents pour les start-ups innovantes en quête de profils hautement scientifiques et technologiques. C'est ce que confirme Tony Fadell, inventeur de l'iPod et fondateur de la technologie Nest : les technologies profondément disruptives sortent des universités.

Cependant, avec la crise, les universités ont licencié, parfois lourdement, une partie de leur personnel enseignant et chercheur, à l'instar des Etats-Unis¹⁹ et du Royaume-Uni²⁰. Nous devons donc nous assurer que le même chemin ne sera pas emprunté par les universités françaises. Et ce,

d'autant plus qu'en Europe, les budgets universitaires sont moins dépendants des frais d'inscription des étudiants hors-UE (si ces derniers s'avèrent moins nombreux à la rentrée 2020). Les universités européennes pourraient donc mieux rebondir. Il est primordial de ne pas pénaliser les laboratoires universitaires pour préserver la qualité de l'enseignement, il en va de la compétitivité de notre économie sur le long terme.

Le gel des PhD : vers une main d'œuvre moins qualifiée

En terme de formation, les réductions en financement de R&D à venir impacteront les formations scientifiques de recherche au niveau junior (PhD) et plus senior (Post-doctorants). Il est ainsi à prévoir que certains projets de recherche ne seront tout simplement plus financés, des postes de recherche ne seront pas ouverts. En conséquence, la formation de thésards s'amointrit, avec pour impact un tarissement des talents. Ce tarissement de profils hautement qualifiés aura une répercussion sur la recherche et également sur les start-ups, notamment dans la DeepTech.

A cela, s'ajoute une tendance de fond qui veut qu'en France les doctorants soient moins employables car encore vu comme des étudiants, alors qu'aux Etats-Unis, leur profil trouve écho dans les grandes entreprises. La baisse du nombre de thésards s'ajoute donc à cette première tendance de fuite des talents.

Une gestion des Ressources Humaines bouleversée

Les enjeux de recrutement

En 2020, la French Tech devait générer plus de 25 000 emplois nets²¹. Depuis le début du confinement, un ralentissement notable des recrutements a été observé, avec des variations selon les secteurs. En toute logique, les start-ups de la restauration et de l'événementiel sont les plus touchées. La santé, la logistique et l'agroalimentaire, elles, s'en sortent mieux. Globalement, les offres d'emploi à destination des cadres ont chuté de 40% en moyenne par rapport à l'année précédente selon l'APEC. Les fonctions support et les commerciaux sont quant à elles parmi les plus touchées.

Cependant, cette baisse semble plutôt relever d'un attentisme prudent que d'un véritable coup d'arrêt. Certaines sociétés profitent même de cette période pour trouver le profil idéal, qu'il aurait été difficile de recruter "en temps normal"²². Ainsi, la plate-forme Welcome To The Jungle, utilisée par de nombreuses start-ups pour leur recrutement, recensait toujours plus de 120 000 offres en ligne début mai²³.

En 2020, une fragilisation des conditions d'emploi est attendue. Les lois de l'offre et de la demande étant inébranlables, il est probable que les salaires stagnent pour la première fois depuis 2012²⁴. De nombreuses start-ups ont également prévu d'avoir majoritairement recours à des stages et CDD, et envisagent de prolonger les périodes d'essai plus longtemps qu'à l'accoutumée.

Par ailleurs, à la recherche de profils atypiques, les start-ups innovantes recrutent souvent à l'international. En France, ce recrutement est facilité par les initiatives comme le passeport Talent qui permet aux jeunes entreprises innovantes d'obtenir plus rapidement des visas. Tandis qu'aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, ces procédures devraient prochainement être renforcées. Un avantage concurrentiel pourrait donc se dégager pour la France.

Il est aussi essentiel de garantir le recrutement des start-ups car en France les entreprises de moins de 50 salariés représentent 51 % du salariat français²⁵.

La fuite des talents

Les start-ups risquent également de faire face à une fuite des talents : en période de crise, il est courant de rechercher une stabilité, et ce, d'autant plus pour les profils ayant subi des licenciements en start-ups suite à la crise. Ces profils risquent donc de s'orienter ailleurs, puisqu'avec la crise les grands groupes ont pris conscience de l'importance de certaines compétences critiques et agiles généralement trouvées en start-up. Enfin, face à l'instabilité de notre économie, pour les salariés restants, il pourra devenir complexe pour les start-ups de leur assurer des perspectives d'évolution satisfaisantes, argument de plus pour les talents de se détourner de cet écosystème.

L'adaptabilité des start-ups

La crise du covid-19 : une opportunité pour la création d'entreprises

Chaque crise fait apparaître de nouveaux problèmes. Ce contexte d'urgence est ainsi l'opportunité pour certains acteurs français de démontrer leur force d'innovation. Ainsi, presque paradoxalement, le confinement a créé une vague d'opportunités pour certaines start-ups grâce à certaines de ses conséquences :

- Les produits et services ont tendance à être moins coûteux en période de récession²⁶ : la faiblesse de la demande entraîne inexorablement une chute des prix pour que l'offre reste attractive.
- La formation en ligne gratuite : Openclassrooms ou les MOOC ont ouvert leurs contenus, rendant accessibles à des milliers de personnes cloîtrées chez elles des centaines d'heures de formations. Ces quelques mois ont donc permis à de nombreux entrepreneurs de consolider leurs compétences et d'en développer de nouvelles. Les réseaux sociaux comme LinkedIn ont également été inondés de Webinars orchestrés autour du partage de best practices.
- L'accélération de la transformation digitale : Selon Satya Nadella, CEO de Microsoft, en 2 mois nous avons vécu l'équivalent de 2 ans de digitalisation à un rythme normal. Le nombre de clients prêts à se tourner vers des solutions digitales a en effet explosé pendant la crise (des acteurs privés réticents au digital, mais aussi les libéraux, les notaires, les juristes ou encore certaines tranches d'âges qui jusque-là s'y refusaient sont tous passés au digital).
- Des coûts d'acquisition client historiquement bas : Les frais publicitaires par exemple n'ont jamais été aussi bas. Pour Facebook, les prix étaient divisés par deux.

- L'accès à de nombreux profils extrêmement qualifiés devenus moins chers à recruter : La faillite de certains a mis de facto de nombreux profils sur le marché du travail dont parmi eux certains hautement qualifiés. Les personnes en recherche d'emploi étant plus nombreuses, les salaires baissent en suivant la loi de l'offre et la demande.
- Une prise de conscience générale concernant la relocalisation : La crise a mis en exergue notre dépendance à un système mondialisé. Cette dernière devient de plus en plus mal perçue. Pendant le confinement, elle a créé des pénuries. L'argument environnemental a également repris du poids. Ainsi, d'après une récente étude, « À l'issue de cette crise, plus de neuf personnes interrogées sur dix veulent que l'exécutif garantisse « l'autonomie agricole de la France » (93 %), pousse « la relocalisation des entreprises industrielles » (92 %) et « favorise la recherche et la production des laboratoires pharmaceutiques français et étrangers dans notre pays » (91 %) ²⁷.
- Paradoxalement, le chômage et les aides de l'Etat constituent aussi une opportunité majeure pour entreprendre : David Flak, Co-Founder chez Start The F*** Up, expliquait “Si aujourd’hui tu as ton chômage payé, c’est le bon moment pour monter une boîte dans un “monde qui change”, les conditions sont idéales.”. L’avenir pourrait donc voir germer de nouvelles pépites car plus de 50 % des entrepreneurs voient cette période comme une source d’opportunité.

Des réponses rapides face à la crise : l'exemple des Hackathons

Se déroulant dans un laps de temps très limité, les hackathons sont des compétitions entrepreneuriales qui visent à trouver des solutions rapides à des problématiques précises. Véritables accélérateurs réunissant experts, professionnels, investisseurs et étudiants, cette organisation a été, pendant la crise, une source inépuisable d'inventivité. C'est plus d'une centaine d'initiatives qui ont été menées pour aider les entreprises, le gouvernement, la communauté et le personnel soignant, à l'instar du mouvement mondial, “Hack the crisis”, né en Estonie et qui touche aujourd'hui plus de cinquante pays.

Outre les idées novatrices qui émergent de ces challenges, les Hackathons sont de formidables moyens pour dynamiser l'écosystème entrepreneurial français. Chaque acteur semble aujourd'hui lancer son propre hackathon : les acteurs privés (comme les Galeries Lafayette avec “Lafayette Plug and Play”), les incubateurs (The Family, Station F, Schoolab), les grandes universités (Sciences Po, HEC et Polytechnique avec “Hack Covid-19”), mais aussi des fonds d'investissements et des acteurs publics comme la Commission européenne. Ces initiatives se sont révélées extrêmement rentables d'un point de vue créatif pour les talents confinés chez eux d'un côté, et les entreprises à l'arrêt de l'autre.

Ces hackathons prouvent l'adaptabilité intrinsèquement liée à l'entrepreneuriat, son effet agrégateur et sa rapidité d'exécution.

L'adaptabilité : la clé pour sortir de la crise

Les start-ups ont l'avantage certain de pouvoir pivoter rapidement, une qualité essentielle en temps de crise. Certaines start-ups ont d'ailleurs exploité cette période de trouble pour identifier les failles de concurrents plus installés et se sont positionnées sur des marchés où les opposants n'avaient pas pu se placer. En effet, leur agilité et leur flexibilité leur donnent un "first mover advantage" qui leur a notamment permis de pivoter pendant la crise. Elles ont aussi su modifier leur business model pour s'adapter à la situation.

Le business model est l'ossature d'un projet d'entreprise, idéalement il doit s'adapter en permanence aux mouvements du marché. Cette démarche indispensable repose sur l'agilité de l'équipe et du dirigeant. Différentes injonctions sont faites par rapport à ce business model :

- Atteindre le break even rapidement : les business model doivent être profitables rapidement et être plus résilients notamment en temps de crise. La transparence et les préoccupations environnementales font maintenant parties intégrantes de la stratégie des start-ups : les économies circulaires et de fonctionnalité ouvrent des pistes à la relocalisation. La question du sourcing et de la chaîne de production est aussi devenue une priorité pendant la crise.
- S'adapter aux nouvelles attentes des consommateurs. La crise a démontré l'importance de sortir de business models basés sur l'hyper-consommation. Il y a une demande claire des consommateurs pour un retour vers la localité, la qualité et la reconstruction d'une confiance.
- S'adapter à la "gig economy" ou l'économie des "petits jobs", ces plateformes collaboratives nées de l'Uberisation comme Deliveroo, Heetch, etc. Ces acteurs n'emploient pas de salariés mais des auto-entrepreneurs. Un business model avantageux en termes de coûts mais vivement critiqué notamment pendant la crise. Ces travailleurs, souvent exploités ont effectivement été en première ligne durant le confinement. Ces nouvelles organisations supposent donc de nouvelles régulations. Si ce terme de "gig economy" est apparu avec l'Uberisation des emplois, il englobe aujourd'hui tous les "freelancers" et indépendants (dont les consultants) qui ne sont pas liés à une entreprise par un contrat de travail mais par un contrat de service. La taille de ce segment d'acteurs économiques devrait augmenter très fortement dans les dix prochaines années. Pendant la pandémie, cette forme d'emploi s'est déjà fortement développée : elle permettait à certains de faire face à une perte de revenus, ou d'emploi. Et le développement du "remote working" et des canaux digitaux suite à la crise, devrait accélérer cette tendance²⁸. Plus que jamais, il est impératif d'encadrer législativement ces formes d'emplois pour éviter la paupérisation de ces acteurs.

D'autres start-ups encore, à défaut d'adapter leur business model, l'ont renversé pour pivoter pendant la crise.

Quelques recommandations Espérer une sortie de crise rapide

Le rôle à donner à l'entrepreneuriat pour le monde d'après

Par définition, l'entrepreneur est un bâtisseur. Il est l'un des acteurs qui permettra de construire un monde nouveau en s'affranchissant des contraintes qui ont existé avant la crise, voire qui l'ont déclenchée.

La vulnérabilité que nous avons connue durant la crise du coronavirus a trouvé son nid dans "notre satisfaction avec le statu quo et l'absence de volonté de construire quelque chose de nouveau" selon Marc Andreessen, fameux fondateur de la firme américaine de Venture Capital Andreessen Horowitz (actionnaire de Facebook, Pinterest, Instagram, Slack ou Skype) exhorte les entrepreneurs à construire ce monde de demain tant attendu²⁹ pour que les limites que nous avons touchées du doigt disparaissent enfin : il est temps de laisser place à une ville mieux pensée, un système de santé plus efficace, des écoles mieux adaptées aux élèves – pour ne citer que quelques exemples.

L'entrepreneuriat sera, indéniablement, l'une des cartes maîtresses de la construction de ce nouveau monde par son agilité et sa capacité d'innovation. A nous de lui créer l'espace et les conditions nécessaires à son développement.

Pour se faire nous recommandons :

- De prévoir d'autres indicateurs de création de valeur que le seul revenu³⁰.
- D'encourager le développement de fonds à impact : la crise a en effet montré que les entreprises poursuivant des objectifs de développement durable performaient mieux que les autres. Il faut donc permettre aux start-ups à impact de se développer.
- De laisser un réel espace pour les entrepreneurs au service de l'intérêt général. Face à la crise, on a redécouvert combien leurs actions savaient résoudre d'importantes questions sociales, économiques et écologiques. Il est également essentiel que les entrepreneurs prennent conscience de cet impact qu'ils peuvent avoir sur la société par le biais de leur start-up. A ce titre, certains proposent même la formulation d'un serment pour les entrepreneurs³¹.

La R&D et l'innovation

Un nouveau programme de financement de la recherche européenne, "Horizon Europe", est sur le point d'être lancé. Il durera 7 ans. Début juin 2020, il a été annoncé que son budget serait de 94.4 milliards d'euros, soit 11 milliards de plus qu'il n'avait été initialement prévu. Les fonds seront distribués en majorité pour les initiatives concernant la santé, le climat, l'énergie, la mobilité, le numérique, l'industrie et l'espace, ainsi que pour le nouveau European Innovation Council (EIC), qui, entre autres,

finance en equity les start-up. Progressivement, mais encore trop indirectement, la recherche publique se rapproche donc de l'écosystème des start-ups.

Repenser les législations

La zone euro et plus particulièrement la France vont être marquées en 2020 par une forte contraction du produit intérieur brut (entre 11,4 % et 14,1 % en France³²), conséquence logique de la contraction de la demande des entreprises et ménages (selon la Banque de France le chômage en France devrait atteindre 10 % fin 2020 et 11,5 % mi-2021 contre 7,8 % au début de la crise³³). Ces conséquences mettront d'autant plus de temps à se résorber si l'innovation et la recherche ne sont pas soutenues et accélérées. En ce sens, nous recommandons que :

- Le programme "Horizon Europe"³⁴ soit accéléré en fixant le plus tôt possible son budget en fonction des derniers événements
- Les gouvernements leaders de l'économie mondiale se mobilisent pour le financement de leurs budgets de recherche à l'image du Plan Marshall à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale en 1945, notamment pour l'aérospatial et la défense.
- Le Chapitre 11 de la loi sur les faillites des Etats-Unis soit retranscrit dans le droit français et appliqué en France et élargie aux universités et écoles pour éviter leur fermeture.

Par ailleurs, aux Etats-Unis, les procédures bureaucratiques ont été allégées pour permettre une accélération de l'innovation (grâce à des essais cliniques plus rapides par exemple) et donc des solutions plus rapidement disponibles. Il est à espérer que cet allègement soit maintenu dans le temps, ou tout du moins, que ces régulations restent réduites pour faciliter l'arrivée de nouvelles solutions.

Enfin, lors de cette révision du cadre législatif, il est également important de développer des législations qui faciliteront le développement de projets entre universités et start-ups. Faire appel à des partenariats avec les start-ups n'est qu'une nouvelle manière de financer la recherche, par la commercialisation des innovations nées en laboratoire. Aujourd'hui, en France, le passage de la recherche fondamentale à la recherche appliquée est encore difficile. De tels partenariats permettraient de combler ce vide.

Par exemple, des initiatives d'accueil des post doctorants au sein de start-ups devraient être développées.

Soutenir les start-ups DeepTech

Les start-ups françaises de la DeepTech font face à un manque de financement privé significatif, surtout lors des stades de MVP ou d'industrialisation, à la différence des DeepTech américaines.

- Encourager les relations investisseurs / start-ups : les relations entre start-ups et investisseurs doivent être fluidifiées en communiquant sur les éléments et KPIs attendus par les investisseurs.
- Financer des fonds pouvant investir post série B : les start-ups françaises ont des difficultés à financer leur phase de croissance. Peu d'investisseurs français ou européens ont en effet la capacité d'investir plus de 50 millions d'euros dans une start-up.

- Favoriser la circulation des talents entre la recherche, l'industrie et les start-ups (voire même entre start-up) via des événements ou plateformes en ligne spécialisées, et grâce à la création d'écosystèmes régionaux structurés autour des universités. Les Hubs d'innovation doivent inclure l'écosystème start-up. Pour faciliter ces échanges, il est essentiel qu'une culture DeepTech commune se développe, avec un langage et des concepts communs, pour garantir une compréhension commune.
- Favoriser les accélérateurs industriels : L'écosystème industriel français est encore peu startup-friendly. Ceci rend la phase d'industrialisation (stade crucial pour une start-up DeepTech) beaucoup plus complexe. Le développement d'un fond de retournement aux prix avantageux pour les start-ups innovantes est une piste qui nous a semblé intéressante. Celui-ci leur permettrait de racheter du matériel d'entreprise en faillite à moindre coût.
- Soutenir la propriété intellectuelle en étendant les aides disponibles pour les dépôts de brevet. Un brevet coûte peu au dépôt initial (1800€ + 5000€ d'accompagnement de rédaction, actuellement soutenu par des aides de la BPI). Mais 3 ans plus tard, lorsque le dépôt doit être confirmé au niveau international, les frais augmentent de manière significative. Un brevet déposé en Chine, aux Etats-Unis et en Europe, coûte 50 000 euros, étalés sur une période de 6 ans. Or, une start-up DeepTech ne peut que rarement espérer une source de revenu avant 5 à 8 ans de développement, minimum. Or, si ce brevet n'est pas déposé dans ces pays au même moment, il ne peut être déposé par la suite. Pour une question de manque de ressources, nous mettons ainsi en péril les fruits de la recherche de pointe française.

Relancer le marché du travail

Les chocs successifs de l'offre pendant le confinement globalisé que nous avons vécu, puis de la demande ne sont pas une fatalité. Ils peuvent être accompagnés pour en limiter l'impact sur le marché du travail et accélérer la relance. Différentes pistes sont à privilégier :

- Créer un format inédit de contrat de travail "Covid-19" avec des charges sociales moindres (autour de 30 % par exemple) et à durée déterminée de 12 à 18 mois pour faciliter la création d'emplois. Une telle proposition permettra aux start-ups (notamment pour celles dont la souplesse de la force de travail est essentielle) d'affiner au fur et à mesure leur modèle de croissance et de convertir les postes qui le nécessitent en CDI.
- Amorcer des mécanismes d'encouragement à la formation et notamment à la formation aux nouvelles technologies. L'adéquation entre les besoins économiques du marché du travail et la qualification des travailleurs peut être guidée par le financement de certaines formations. Par exemple, en avril dernier, l'Autorité Monétaire de Singapour (MAS) a annoncé un plan de 125 millions de dollars³⁵ pour soutenir les secteurs de la Finance et de la Fintech directement touchés par la crise du coronavirus en les aidant à financer la résilience opérationnelle de leurs équipes par l'accélération de leur digitalisation et la valorisation des nouvelles compétences nécessaires sur le marché du travail (intelligence artificielle, blockchain, etc.).
- Encourager le retour des talents français sur le territoire et au sein de nos start-up innovantes en créant un statut "impatrié" avec avantage fiscal pour les employeurs lorsqu'il s'agit d'une Jeune Entreprise Innovante.

- Mieux communiquer sur le statut d'auto-entrepreneur. Le marché du travail va être bousculé. Plusieurs personnes risquent de se retrouver au chômage. L'Etat peut transformer cette période compliquée en une opportunité pour la création d'entreprise. Nombre d'avantages et subventions existent en effet pour un auto-entrepreneur. Ces dernières ne sont encore que peu connues du public. Cette période est l'occasion de mieux communiquer dessus.

Des recommandations pour les entrepreneurs

Etre attentif aux changements

Les modèles de développement classiques qui faisaient figure de référence dans l'entrepreneuriat sont aujourd'hui challengés avec la crise sanitaire. On observe une double prise de conscience : de donner du sens à la valeur créée et atteindre la rentabilité plus rapidement pour rendre les entreprises plus résilientes. Pour faciliter cette transition nous recommandons de s'attarder sur différents points comme source d'inspiration :

Répondre au besoin de "sens" des collaborateurs en construisant une culture d'entreprise forte où ils sont associés aux décisions, où les feedbacks sont spontanés et le bien-être et l'engagement sont suivis régulièrement à l'aide de métriques éprouvées et révisées en continu. Certains modèles de gouvernance participative sont à emprunter à l'Économie Sociale et Solidaire.

Penser "écosystème" en prenant en compte les besoins de chaque partie prenante pour créer des synergies plutôt que d'agir en compétition. Nous ne pouvons plus uniquement raisonner en termes de "fournisseurs / distributeurs / clients". Dans certains cas, pour du BtoB, les clients de nos clients peuvent avoir un impact sur notre activité.

Questionner sa recherche de financements. C'est la grande règle déjà émise par Guy Kawasaki. Il faut sortir du dogme des investisseurs : dans certains cas, votre modèle n'aura pas nécessairement besoin de lever des millions. Ce n'est pas la levée de fond qui doit faire la qualité de la start-up, mais bel et bien son modèle et sa rentabilité.

Prendre conscience de la baisse des coûts de formation grâce à une évolution des formats d'apprentissage (FOAD, blended learning, etc.) et continuer d'investir dans la formation des équipes. C'est aussi un enjeu pour la rétention des talents.

Privilégier la rentabilité sur la croissance

Certains diraient que les start-ups doivent devenir des chameaux et non pas des licornes. En d'autres termes, elles doivent rassembler différentes caractéristiques :

- Viser une croissance réfléchie et stratégique, plus résiliente.
- Faire des "réserves" : choisir la bonne équipe, mettre certains fonds de côté en cas de coup dur. Pour l'expert Josh Constine, la bonne option est d'avoir toujours de côté une trésorerie de 24 mois, et même adapter son business model tous les mois afin de conserver cette marge. Dans la même lignée, il recommande d'éviter d'aller puiser dans des fonds additionnels.

- Cibler un impact de long terme, être des entrepreneurs engagés.
- S'axer sur le client : proposer des produits et services qui répondent à un besoin.
- Le temps des start-ups à la WeWork, dont la trésorerie servait à des soirées d'entreprise partout dans le monde ou encore à l'achat d'un jet privé de 60 millions, est révolu. Il faut attendre des start-ups, et donc des entrepreneurs qu'ils se focalisent sur leur mission et sur la rentabilité de leur entreprise. Et cela, non seulement pour pouvoir lever des fonds dans un futur proche, mais surtout pour construire une économie plus résiliente aux crises.

Des recommandations pour les décideurs

L'Etat et les autres acteurs publics

Limitier la prise de risque personnelle. L'une des principales limites de l'entrepreneuriat est la prise de risque personnelle. Non seulement l'entrepreneur qui se lance renonce à une autre forme de revenu, mais il expose aussi bien souvent une partie significative de son patrimoine. Pour ces raisons, l'entrepreneuriat, a fortiori en temps de crise, reste relativement peu accessible aux publics défavorisés et aux jeunes. Or, l'écosystème entrepreneurial a un rôle essentiel à jouer pour favoriser la diversité des profils. La priorité doit donc être donnée aux sources de financement sans prise de risque personnelle, ni recours aux friends and family. De nombreux prêts et subventions existent mais ils exigent bien souvent un niveau minimal de capital social que ne peuvent pas toujours apporter les entrepreneurs. Le droit d'entreprendre devrait se concrétiser par la possibilité, pour tous, de financer les premières étapes de son projet sans apport personnel.

Les entrepreneurs fabriquent l'économie de demain. A ce titre, ils ont une responsabilité particulière dans la définition du modèle du "monde d'après". Nous proposons que les projets ne soient plus seulement évalués par leur perspective de profit mais également par leur utilité collective, environnementale et sociale. La mise en place d'un label "entrepreneur social et solidaire" reconnu est une piste. Ce dernier doit aussi s'accompagner de mesures de favoritisme, pour un accès simplifié au financement et une visibilité accrue de ces start-ups qui répondent aux grands enjeux de demain. A l'inverse, les projets à impact social et environnemental négatif ne devraient plus pouvoir bénéficier aussi facilement des aides publiques.

Améliorer les PGE. Le PGE est un outil qui s'est montré efficace pour laisser le temps aux entreprises de trouver des solutions et maintenir leur trésorerie. Mais en réalité, seules les sociétés rentables ont largement bénéficié du dispositif car les banques ont gardé leur grille de lecture "classique". Beaucoup de start-ups n'ont ainsi pas été financées par leur banque (ou très peu) et BPI France a dû créer son propre PGE avec ses propres règles d'attribution. Une révision du PGE est donc à envisager en proposant une grille de lecture aux banques pour qu'elles comprennent mieux les start-ups et ne les laissent pas de côté.

Développer le Collective Impact. Certains projets entrepreneuriaux permettent de répondre à des problèmes complexes dont les causes sont multiformes, comme c'est le cas pour les grands problèmes socio-environnementaux de notre époque. Théorisé en 2011 par la Stanford Social Innovation Review³⁶, le Collective Impact offre un cadre précis pour tirer parti de l'intelligence collective pour ré-

pondre à ces problèmes complexes. Très répandu aux Etats-Unis, encore peu connu en France, il cherche à réunir l'ensemble des parties prenantes dans le cadre d'un projet avec des objectifs ambitieux et de long terme. Cinq piliers composent le Collective Impact : la communication, une équipe support, un "agenda"³⁷ commun, un renforcement mutuel des activités³⁸ et une évaluation commune. Aux Etats-Unis, cette dynamique efficace a su se développer car l'Etat a su jouer le rôle "d'équipe support", soit d'encadrer le projet, de s'assurer que toutes les parties prenantes y sont intégrées, que la communication est effective, etc. Aux Etats-Unis, l'exemple de l'initiative Develop Springfield³⁹ est à reprendre car ils ont su rassembler tous types d'acteurs tout au long du projet.

Il est crucial que l'Etat et les collectivités développent leurs relations avec l'écosystème start-up, d'autant plus lorsque ces dernières permettent de résoudre des enjeux primordiaux. Une certaine rivalité ou des craintes peuvent parfois être observées de la part des collectivités qui craignent que ces start-ups ne leur volent certaines de leurs prérogatives. Mais ce n'est que par un travail de coopération que ces problèmes pourront véritablement être résolus. Il y a quelques années, c'est bien le projet Unicité qui a donné vie à ce qu'on connaît aujourd'hui comme le service civique. Nous avons donc tout à gagner à renforcer les partenariats et les collaborations public-privé.

Investir dans l'ESS plutôt que de subventionner. Les subventions sont souvent complexes à obtenir : elles passent par de lourds dossiers et une évaluation (pour attester de la correcte utilisation des fonds) qui demandent à la start-up d'avoir les ressources humaines nécessaires en interne. Par ailleurs, subventionner n'a pas de retombées directes pour les caisses de l'Etat. Peut-être est-il temps de favoriser l'investissement à la subvention : cela permettrait d'une part d'obtenir d'éventuelles retombées économiques directement, et d'autre part, de rendre l'argent public plus accessible pour ces start-up qui comblent des problèmes socio-environnementaux.

Les grands groupes

Développer une collaboration avec les start-ups pour la formation des collaborateurs. Nous le disions plus haut, plus que jamais, les collaborateurs doivent développer des compétences agiles. La tendance existait déjà et la crise ne l'a que renforcée. Ces compétences sont le lot quotidien des entrepreneurs qui, par essence, évoluent dans une incertitude profonde (pour certains, il s'agit même de la définition d'une start-up). Comment donc soutenir les start-up tout en allant au-delà de la simple RSE pour les grands groupes ? Déjà largement développée auprès de l'Economie Sociale et Solidaire, cette tendance se développe encore timidement entre les grands groupes et l'entrepreneuriat "classique". Pourtant, partager ses managers entre l'entreprise et une start-up leur permet de bouleverser leurs techniques de travail et manières de penser. Ce modèle est déjà appliqué par certains grands groupes comme Carrefour et Tesco qui envoient systématiquement leurs jeunes managers au sein de start-up pour développer leur agilité. C'est aussi le parti pris de la start-up française Mobiliwork qui propose des immersions en start-up de minimum un mois aux managers d'entreprises. C'est surtout l'occasion pour eux de mettre en pratique ces techniques agiles (comme le lean startup ou encore le Design Thinking) qu'on attend d'eux.

On peut aussi arguer qu'un tel lien permet aux grands groupes de s'assurer une certaine veille technologique dont les informations seraient remontées par les collaborateurs pendant la période où ces derniers travaillent en start-up. Or, en temps de crise, cette veille et cette proximité avec l'innovation sont des clefs de succès pour toute entreprise.

Au final, les collaborateurs de l'entreprise ont pu développer de nouvelles compétences, tout en aidant une start-up à faire face à la crise, les problèmes de trésorerie ne leur permettant pas toujours d'embaucher du personnel pourtant essentiel. Outre ces nouvelles compétences acquises, c'est aussi toute une proximité avec un écosystème de start-up et d'innovation que le collaborateur, comme l'entreprise, développe. Peu à peu, les carrières deviennent plus hybrides entre start-ups et grands groupes. Ce type de collaboration doit être renforcé, car il se fait au bénéfice des grands groupes et de leurs managers, comme des start-ups : à terme, les collaborateurs sont plus compétents et agiles.

S'inspirer du modèle "Venture Client". Les entreprises de toute taille et de tout secteur peuvent adopter ce modèle de Venture Client pour exploiter les dernières innovations en matière de produits, de processus et de modèles commerciaux des meilleures start-up encore en early stage. Assez simplement, le Venture Client, au lieu de prendre des participations comme le ferait un VC, achète le produit d'une start-up. Cet achat est alors un "achat minimum viable" (MVP), puisqu'il n'achète qu'un échantillon de la solution de la start-up pour valider par une entreprise l'intérêt de la solution. Les Venture Clients obtiennent ainsi non seulement des informations stratégiques sur les nouvelles technologies, mais ils bénéficient également d'avantages en termes de personnalisation, de prix et de délai de mise sur le marché des produits de ces start-up.

Les investisseurs

Durant les 12 prochains mois, nous devrions observer de multiples fusions et acquisitions. La France est regardée avec beaucoup d'intérêt par les investisseurs Chinois et Américains qui espèrent s'accaparer certaines de nos start-ups technologiques les plus prometteuses. Plus que jamais nous devons préserver et protéger ces jeunes entreprises françaises, il en va de la performance économique de notre pays sur le long terme.

Développer une vision de long terme. S'appuyer sur une vision long terme permet d'ouvrir le champ à une notion de création de valeur qui ne dépendra plus que du seul indicateur qu'est le profit. Les investisseurs doivent en finir avec leur diktat du profit. On oppose ici les dirigeants de grands groupes qui privilégient les objectifs trimestriels pour attirer plus d'investisseurs et/ou plaire à leurs actionnaires, aux entrepreneurs qui ont une marge de manœuvre pour tenir une vision long terme. Longtemps, Jeff Bezos a refusé de distribuer ses bénéfices pour réinvestir dans le développement de l'innovation au service de ses partenaires.

Récemment, Warren Buffet, célèbre investisseur, a pris la parole pour réclamer plus d'engagements de plus long terme de la part des sociétés et des investisseurs. Il réclamait également des indicateurs plus vertueux grâce auxquels la création de valeur se ferait pour l'ensemble des parties prenantes.

Encourager l'investissement à impact. Les start-up à impact proposent des solutions aux problèmes socio-environnementaux de notre siècle. Pour autant, l'investissement à impact peine à se démocratiser en France. Des actions, législations et initiatives doivent se développer pour le favoriser. Plus d'informations sont proposées à ce sujet dans la partie Finance du Manifeste.

CONCLUSION

Notre Président Emmanuel Macron déclarait déjà en 2017 qu'il voulait faire de la France une « Start-up Nation ». En Mai 2020, le baromètre d'EY désignait notre pays comme la première destination d'Europe pour les investisseurs, comme en témoignait déjà l'événement Choose France de janvier dernier qui s'était révélé être un franc succès. Mais la crise du Covid-19 a remis tout cela en question : l'économie s'est arrêtée pour un temps et les investissements semblaient se contracter.

Cependant, cette crise est également l'occasion de repenser, voire de bousculer, nos modes de fonctionnement à tous les niveaux. La France possède déjà de formidables atouts qui font d'elle une Start-up Nation dynamique et attractive. Elle a su créer de véritables écosystèmes de start-ups sur lesquels elle doit capitaliser pour sortir rapidement de la crise. De nouvelles synergies doivent – aujourd'hui plus que jamais – voir le jour pour que notre économie tire le meilleur de chaque acteur, grâce à une collaboration constante et exigeante. Décideurs, collectivités, grands groupes et start-up ont beaucoup à apprendre les uns des autres et c'est ce que nous avons tenté de défendre. Une sortie de crise est possible si des actions concrètes sont mises en place pour actionner ces synergies si nécessaires.

Le dernier ingrédient fondamental n'est autre qu'une culture entrepreneuriale généralisée : dans les écoles, les entreprises, les laboratoires... Partout cette culture doit dès maintenant se développer pour susciter un vivier toujours plus important de talents entrepreneuriaux français et dynamiser notre économie. Car, nous en sommes persuadés, la France est en mesure de jouer un rôle considérable dans l'innovation et la construction du monde de demain.

Notes

- ¹ <https://medium.com/chausson-finance/vc-covid-19-barometer-4-1bcb381fc159>
- ² <https://thegalionproject.com/blog/story/2158/comment-les-start-up-gerent-elles-la-crise>
- ³ <https://thegalionproject.com/blog/story/2158/comment-les-start-up-gerent-elles-la-crise>
- ⁴ <https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/coronavirus-les-start-up-nont-pas-prevu-de-licencier-1196701>
- ⁵ <https://medium.com/@roxannevarza/are-european-startups-avoiding-the-topic-of-downsizing-4662f5bd660d>
- ⁶ <http://francedigitale.org/confinesmaisrecrutes/>
- ⁷ <https://sifted.eu/articles/european-startups-downsizing/>
- ⁸ <https://home.angelsquare.co/blog/covid-19-when-pensez-les-business-angels-1>
- ⁹ <https://www.frenchweb.fr/decode-comment-les-fonds-reagissent-ils-a-la-crise-du-coronavirus/396633>
- ¹⁰ start-up financées par le capital-risque et évaluées à plus d'un milliard de dollars
- ¹¹ <https://www.cbinsights.com/research/report/venture-capital-q1-2020/>
- ¹² <https://www.cbinsights.com/research/unicorn-valuation-q1-2020/>
- ¹³ Evolution des comportements et implications pour les marques, Kantar, mars 2020, p 42.
- ¹⁴ <https://www.cbinsights.com/research/retail-tech-covid-investment/>
- ¹⁵ <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/prets-garantis-par-l-etat-48-milliards-d-euros-accordes-aux-entreprises-182228>
- ¹⁶ [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Tableau_de_bord_PGE_Situation_24avril_20200429.pdf)
Tableau_de_bord_PGE_Situation_24avril_20200429.pdf
- ¹⁷ <https://pitchbook.com/news/articles/facing-disaster-corporate-venture-capital-to-undergo-key-stress-test>
- ¹⁸ <https://techcrunch.com/2020/05/26/how-to-approach-and-work-with-the-3-types-of-corporate-vcs/>
- ¹⁹ <https://sifted.eu/articles/scouting-deeptech-startups-with-ipod-inventor-tony-fadell/>
- ²⁰ <https://www.nytimes.com/aponline/2020/05/01/us/ap-us-virus-outbreak-higher-education-abridged.html>
- ²¹ <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/actu/0602936978677-covid-19-face-a-l-incertitude-la-french-tech-s-organise-335785.php>
- ²² <https://start.lesechos.fr/innovations-startups/tech-futur/ces-startups-qui-recrutent-en-pleine-crise-du-covid-19-1191645>
- ²³ <https://www.welcometothejungle.com/fr/articles/impact-crise-recrutement>
- ²⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/412980>
- ²⁵ <https://data.oecd.org/fr/entrepreneur/salaries-par-taille-d-entreprise.htm#indicator-chart>
- ²⁶ <https://fi.co/insight/why-a-recession-is-a-great-time-to-launch-a-startup>
- ²⁷ <https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/coronavirus-les-francais-font-des-relocalisations-la-priorite-de-lapres-crise-1194424>
- ²⁸ <https://edition.cnn.com/2020/06/07/economy/gig-economy-unemployment-coronavirus/index.html>
- ²⁹ <https://a16z.com/2020/04/18/its-time-to-build/>
- ³⁰ <https://www.cnn.com/2019/09/19/why-warren-buffett-wants-investors-to-embrace-a-new-idea-of-value.html>
- ³¹ <http://www.entrepreneursdavenir.com/actualites/un-serment-dhippocrate-pour-les-entrepreneurs/>
- ³² https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/06/10/la-france-devrait-connaître-l-une-des-pires-recessions-au-monde_6042357_3234.html
- ³³ <https://www.europe1.fr/economie/la-banque-de-france-prevoit-un-pic-du-chomage-superieur-a-115-mi-2021-3973792>
- ³⁴ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/horizon-europe/>
- ³⁵ <https://www.mas.gov.sg/development/fintech/covid-19-support-package-for-fintechs>
- ³⁶ https://ssir.org/articles/entry/collective_impact
- ³⁷ Nous avons conservé le terme anglais car ici il n'est pas uniquement question d'un ordre du jour commun, mais également d'un programme commun et d'une définition commune des différents aspects du problème auquel on souhaite s'attaquer.
- ³⁸ Il est à comprendre ici que chaque partie prenante apporte autour de la table ses compétences spécifiques. Toutes ces compétences mises en commun et au service d'un même objectif vont se renforcer mutuellement, l'une apportant à l'autre un complément.
- ³⁹ <https://developspringfield.com/projects/projects-supermarket-developspringfield.html>

BIBLIOGRAPHIE

Rapports

<https://thegalionproject.com/blog/story/2158/comment-les-start-up-gerent-elles-la-crise>
<https://thegalionproject.com/blog/story/2158/comment-les-start-up-gerent-elles-la-crise>
<https://www.cbinsights.com/research/report/venture-capital-q1-2020/>
<https://www.cbinsights.com/research/unicorn-valuation-q1-2020/>
Evolution des comportements et implications pour les marques, Kantar, mars 2020, p 42.
<https://www.cbinsights.com/research/retail-tech-covid-investment/>
[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/
Tableau_de_bord_PGE_Situation_24avril_20200429.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Tableau_de_bord_PGE_Situation_24avril_20200429.pdf)

Site internet

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/412980>
<https://data.oecd.org/fr/entrepreneur/salaries-par-taille-d-entreprise.htm#indicator-chart>
<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/horizon-europe/>
<https://developspringfield.com/projects/projects-supermarket-developspringfield.html>

Articles en ligne

<https://medium.com/chausson-finance/vc-covid-19-barometer-4-1bcb381fc159>
<https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/coronavirus-les-start-up-nont-pas-prevu-de-licencier-1196701>
<https://medium.com/@roxannevarza/are-european-startups-avoiding-the-topic-of-downsizing-4662f5bd660d>
<http://francedigitale.org/confinesmaisrecrutes/>
<https://sifted.eu/articles/european-startups-downsizing/>
<https://home.angelsquare.co/blog/covid-19-when-pensent-les-business-angels-1>
[https://www.frenchweb.fr/decode-comment-les-fonds-reagissent-ils-a-la-crise-du-coronavirus/
396633](https://www.frenchweb.fr/decode-comment-les-fonds-reagissent-ils-a-la-crise-du-coronavirus/396633)
<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/prets-garantis-par-l-etat-48-milliards-d-euros-accordees-aux-entreprises-182228>
<https://pitchbook.com/news/articles/facing-disaster-corporate-venture-capital-to-undergo-key-stress-test>
<https://techcrunch.com/2020/05/26/how-to-approach-and-work-with-the-3-types-of-corporate-vcs/>
<https://sifted.eu/articles/scouting-deeptech-startups-with-ipod-inventor-tony-fadell/>
<https://www.nytimes.com/aponline/2020/05/01/us/ap-us-virus-outbreak-higher-education-abridged.html>
<https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/actu/0602936978677-covid-19-face-a-l-incertitude-la-french-tech-s-organise-335785.php>

<https://start.lesechos.fr/innovations-startups/tech-futur/ces-startups-qui-recrutent-en-pleine-crise-du-covid-19-1191645>
<https://www.welcometothejungle.com/fr/articles/impact-crise-recrutement>
<https://fi.co/insight/why-a-recession-is-a-great-time-to-launch-a-startup>
<https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/coronavirus-les-francais-font-des-relocalisations-la-priorite-de-lapres-crise-1194424>
<https://edition.cnn.com/2020/06/07/economy/gig-economy-unemployment-coronavirus/index.html>
<https://a16z.com/2020/04/18/its-time-to-build/>
<https://www.cnbc.com/2019/09/19/why-warren-buffett-wants-investors-to-embrace-a-new-idea-of-value.html>
<http://www.entrepreneursdavenir.com/actualites/un-serment-dhippocrate-pour-les-entrepreneurs/>
https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/06/10/la-france-devrait-connaître-l-une-des-pires-recessions-au-monde_6042357_3234.html
<https://www.europe1.fr/economie/la-banque-de-france-prevoit-un-pic-du-chomage-superieur-a-115-mi-2021-3973792>
<https://www.mas.gov.sg/development/fintech/covid-19-support-package-for-fintechs>
https://ssir.org/articles/entry/collective_impact

POUR UN MANAGEMENT DE L'HUMAIN OÙ L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLABORATEURS FAIT LA VALEUR DE L'ENTREPRISE

Contributeurs : Didier BURGAUD, Noémie ANDRÉ, Pierre BONIJOLY, Florence BOURJII, Charles LAURENT, Alexis PELLIER, Hélène DE SAINT FRONT, Alexandra SLEPOVA, Elissa ZAHAR

Résumé

La crise sanitaire se double d'une crise économique dont l'issue est inconnue. Cette incertitude entraîne un bouleversement dans tous les domaines de l'entreprise. Les mesures exceptionnelles et spectaculaires prises pour endiguer la pandémie se sont traduites avant tout par une transformation des habitudes de travail qui a touché l'ensemble des métiers sous des formes et à des degrés divers et a mis en lumière – s'il en était encore besoin – le poids considérable de la digitalisation.

L'urgence de cette situation a conduit les entreprises à imaginer de nouvelles façons de travailler, à ré-allouer rapidement leurs

ressources, à reconsidérer leurs modes de fonctionnement, bref à devenir plus agiles. En parallèle, la notion de sens dans le travail est devenue centrale à un moment où la maladie incite à relativiser l'importance d'un travail qui ne permet pas toujours de se réaliser. Face à la pandémie, les individus prennent du recul et se posent la question de la mission et des valeurs que les entreprises véhiculent.

La confiance devient une condition critique de mobilisation et d'attachement. Confiance dans l'avenir, mais aussi dans l'habileté de la direction à piloter l'entreprise et à la sortir de la crise, dans celle du management à maintenir le

lien et la proximité avec des collaborateurs parfois déboussolés.

Ces bouleversements obligent les dirigeants et les managers à s'interroger sur leurs comportements et pratiques pour pouvoir les adapter à ce monde différent. Il s'agit de développer et de renforcer certaines compétences. Ils devront faire preuve d'écoute et d'empathie pour garantir la proximité, communiquer avec authenticité, savoir remettre en cause leurs pratiques, devenir des agents d'agilité, et garantir l'employabilité de leurs

collaborateurs. Cela implique de leur part un travail sur des sphères encore insuffisamment exploitées telles que la gestion des émotions, la solidarité, la résilience, la transmission du sens et des valeurs, etc.

Cette crise offre aux dirigeants et aux managers une belle opportunité pour imaginer de nouveaux leviers qui les aideront à être plus heureux dans leur travail et, partant, à rendre le travail de leurs collaborateurs plus agréable et pertinent.

Introduction

Par son rôle d'entraînement des équipes et de courroie de transmission de la stratégie, le manager joue un rôle clé dans l'entreprise. Elle ou il compte pour beaucoup dans la qualité de l'exécution, du climat de travail et de la performance. La crise entraîne un bouleversement de ses pratiques et de son environnement. Notre objectif consiste à proposer des pistes pour lui permettre de travailler plus efficacement et de façon plus agréable dans le monde de demain. A travers ces actions, il modifiera sensiblement ses comportements et manières de faire et contribuera ainsi à son tour à engager ses pairs, collaborateurs dans un travail plus agréable.

Nous nous intéressons ici au management au sens de l'encadrement de collaborateurs, soit sous la forme d'une relation hiérarchique (manager / subordonné (e)), soit dans le cadre d'un projet ou de gestion de prestataires externes, même si, selon Peter Drucker¹, le terme « manager » s'applique à des catégories de personnel très diverses. C'est, en somme, un « chef » qui est à la tête d'une ou de plusieurs équipes comprenant un nombre variable de personnes : directeur général et contremaître sont les échelons extrêmes de « manager ». Selon d'autres théoriciens² : « Le management est le processus de travailler avec et d'utiliser des individus et des groupes et d'autres ressources (telles que l'équipement, le capital et la technologie) pour réaliser les buts de l'organisation. »

Nos constats et recommandations portent majoritairement sur les aspects humains de la relation managériale. De ce fait les points relevant plus spécifiquement de la stratégie et de la gouvernance d'entreprise ne sont pas traités ici.

Bouleversement des conditions de travail

Ces bouleversements se traduisent à travers les modifications du mode de travail, de la précipitation de la digitalisation et d'un équilibre vie privée / vie professionnel fragilisé.

Travailler ? A distance ? Sur site ?

L'impact de la crise sur les conditions de travail et la façon d'exercer son activité s'exprime différemment selon les métiers et les secteurs de l'économie. Il nous paraît important de distinguer trois segments de populations différents : les personnes qui bénéficient du télétravail, celles qui poursuivent leur activité en présentiel et celles en activité réduite ou totale du fait de la crise. En effet, selon une étude de la DARES³, en avril un quart des salariés est en chômage partiel, soit près de 9 millions de salariés. Un autre quart est en télétravail tandis qu'un troisième quart continue de se rendre sur son lieu de travail. En outre, 13 % sont en arrêt maladie y compris pour garder leur enfants et 9 % sont en congés. Le droit de retrait a également été exercé par 1 % des salariés. Bien que ces données reflètent la situation au coeur de la crise, nous pensons qu'elle dessine un triptyque intéressant en distinguant les professions qui peuvent télétravailler complètement ou partiellement sans affecter leur employabilité, les professions qui doivent continuer à se rendre sur site pour effectuer leur travail mais qui conservent leur travail, et les personnes fragilisées dans leur employabilité sur le plus long terme du fait des nouveaux modes de travail et d'une situation tendue sur le marché du travail.

Population bénéficiant du télétravail

Le travail à distance bouleverse les rythmes et les habitudes. Au coeur de la crise, les conditions étaient anormalement difficiles du fait du confinement et de l'arrêt d'une grande partie des activités, reportant la charge mentale des parents au coeur même de la journée de travail.⁴ En dehors de la crise, si le télétravail devait prendre une part plus importante pour les professions qui le peuvent, cela demanderait des adaptations, notamment pour conserver un séquençage des rythmes de vie entre vie privée et vie professionnelle. D'où sommes-nous partis ? Selon l'Insee, 11 % des cadres pratiquaient déjà une dose de travail à distance avant la mise en place du confinement⁵, 38 % des entreprises admettent avoir seulement mis en place le télétravail ces trois dernières années⁶. Actuellement 39 % des salariés exerçant dans des entreprises de plus de 10 personnes télétravaillent. La moitié d'entre eux expérimente cette organisation pour la première fois. Une large part (62 %) travaille à 100 % à distance⁷. Certains managers qui avaient tendance à résister au télétravail par crainte de la perte de contrôle sur les équipes ont été mis devant le fait accompli par le Covid-19.

La perception du télétravail apparaît comme contrastée. A titre d'exemple, dans son enquête conduite auprès de 4 152 personnes l'ANACT, 79 % des répondants ont vu leurs activités redéfinies. Plus de deux sur trois bénéficient de réunions à distance et d'échanges avec leur manager au moins une fois par semaine. Cependant, près de 50 % estiment être moins efficaces et plus fatigués qu'à l'accoutumée⁸. Le Monde du 19 mai, en s'appuyant sur des chiffres de diverses sources, indique que

81 % des personnes en télétravail considèrent les conditions de télétravail assez ou très satisfaisantes. 41 % souhaiteraient prolonger cette expérience ponctuellement, 32 % régulièrement⁹. Ces chiffres sont confirmés par un sondage effectué par Opinionway Square management réalisé les 13 et 14 mai pour Les Echos et Radio Classique qui indique que 40 % des sondés souhaiteraient continuer à exercer une partie de leur activité en télétravail¹⁰.

Dans certains cas, le nombre de réunions au quotidien a tendance à augmenter, pour compenser l'absence d'échanges en direct : de ce fait, les salariés ont l'impression d'une perte de spontanéité et du caractère social dans les échanges. L'utilisation des outils digitaux entraîne le besoin de davantage de temps pour préparer les réunions et la nécessité d'apprendre à s'en servir.

Cela entraîne également une gestion des réunions différentes pour équilibrer le temps passé en "réunion" avec le temps de "production" et renforce l'importance pour les managers de savoir distribuer la parole et animer les réunions de façon encore plus efficace.

La participation à ces réunions à distance se traduit, pour certains, par un surcroît de fatigue lié à la nécessité de rester concentré face à un écran dont la qualité n'est pas toujours optimale, et a fortiori lorsque la réunion n'est pas animée efficacement.

Dans d'autres cas, le nombre des réunions a tendance à se réduire. Elles sont remplacées par des points individuels quotidiens qui, pour certains managers, renforcent leur tendance naturelle au micro-management ou management à la tâche. Cela entraîne une forte perte de confiance de la part des collaborateurs concernés.

Outre les inconvénients cités plus haut, le télétravail se traduit également par un fort sentiment de perte du caractère social et du lien au travail : disparition des temps de pauses physiques entre collègues permettant de déconnecter et découvrir de nouvelles initiatives, échanges sur des sujets plus personnels¹¹.

En parallèle, les salariés en télétravail reconnaissent des côtés très positifs. Le travail à distance permet de limiter les interruptions par les collègues ou les collaborateurs et, de ce fait, une meilleure concentration sur une durée plus longue sur la tâche menée, même si les sollicitations digitales ont augmenté (mail, téléphone, chat...). Il contribue également à réduire le niveau de stress en évitant les risques et la fatigue des temps de trajet domicile - travail (heures de pointe dans les transports en communs, densité du trafic routier et vigilance nécessaire en voiture, ...).

Population en poursuite d'activités en présentiel

Les conditions de travail de ce segment de population sont bousculées par des mesures sanitaires sans précédent. C'est tout d'abord le cas des personnels des établissements de santé et des Ehpad, confrontés en outre à un risque infectieux car ils sont en contact avec les patients. A la forte charge de travail vient s'ajouter la charge mentale. Au démarrage de la crise, le personnel exposé en première ligne n'était pas bien équipé. Les mesures de sécurité sanitaire ont mis du temps à se mettre en place et les soignants ont eu le sentiment d'être mis en danger sans être accompagnés. Les pratiques de

sécurité et les conditions d'exercice de leur activité ont été très hétérogènes¹². De plus 65 % des effectifs sont des femmes, malgré les inégalités salariales entre femmes et les hommes.

Pour les salariés des autres secteurs, le maintien de leur activité sur site s'est traduit par l'obligation d'un respect de règles d'hygiène encore plus strictes que par le passé, d'un respect de la distanciation sociale, d'une amplitude des plages horaires et d'une plus grande flexibilité. Ces nouvelles conditions se sont accompagnées d'une restriction du lien social entre les collègues sur place et avec les équipes à distance ou en chômage partiel. Ce sentiment d'isolement s'est ajouté à la crainte de la contagion et a motivé dans certains cas le droit de retrait¹³.

Population en arrêt de travail partiel ou complet

Cette situation recouvre des réalités très différentes. Aux personnes qui ont fait valoir leur droit de retrait, s'ajoutent celles qui ont été en arrêt maladie du fait du virus, celles qui ont dû s'arrêter de travailler pour raisons familiales et celles concernées par les mesures de chômage partiel.

Cette situation engendre une forte incertitude pour l'avenir et exacerbe le sentiment de vulnérabilité ou de précarité. Si la charge mentale est forte quels que soient le type et le secteur d'activité, elle est pesante pour certaines professions plus fragilisées (artisans, indépendants, dirigeants non - salariés, CDD...) et porte sur la durée de la situation, la reprise et son ampleur, la forme du monde d'après.

Beaucoup d'entreprises ont également incité ou même parfois obligé leurs salariés à anticiper leurs congés et à prendre des jours de vacances, sans que cela corresponde à leurs souhaits ou leurs projets.

Fragilisation de l'équilibre vie privée / vie professionnelle

La frontière entre les deux univers, déjà poreuse en particulier pour les cols blancs, devient de plus en plus perméable en raison de la généralisation du travail à distance. La généralisation des réunions et contacts professionnels à distance, les dossiers à traiter à domicile rendent les frontières encore plus floues et peuvent générer un sentiment d'intrusion. Ce "gommage" des frontières, s'il devait advenir, constitue presque un danger : pour l'équilibre, l'absence de distinction entre les deux sphères peut entraîner un risque d'épuisement. Les règles d'éthique liées notamment au droit à la déconnexion, déjà difficiles à faire respecter auparavant, doivent faire l'objet d'une vigilance accrue.

Il s'agit d'un télétravail "asynchrone", avec des attentes différentes et des horaires plus flexibles, quand ils ne sont pas moindres : par exemple, on travaille seulement 4 heures par jour, en revoyant ses priorités. Les managers aussi re-considèrent ce qui est important ou non. Ils prennent conscience que de nombreuses choses peuvent être réalisées à distance, et que des objectifs peuvent être étalés dans le temps : on ralentit et on se donne par exemple deux jours au lieu de quelques heures pour "brainstormer" sur un sujet.

Ce télétravail subi entraîne un effet “collatéral”. D’habitude, les salariés ne parlent pas de leurs contraintes familiales à leurs managers. Désormais, voici l’occasion de mettre sur la table un sujet qui devrait toujours l’être. Une prise de conscience pourrait très bien s’opérer pendant cette période de confinement : les managers ainsi que les autres salariés devraient constater qu’il est possible de travailler, y compris à distance, lorsqu’on est parent. On peut donc espérer, là aussi, un “saut”, culturel, en faveur de la parentalité et de l’importance de trouver un équilibre vie professionnelle et vie personnelle¹⁴.

Recommandations

Le télétravail va certainement croître compte tenu de l’intérêt fort des entreprises et des salariés. Le bouleversement de ces nouvelles conditions de travail ne doit pas faire oublier le besoin des collaborateurs/managers d’avoir des relations humaines et des contacts réels dans le monde professionnel. Notre préconisation est de passer en télétravail uniquement sur la base du volontariat et d’entreprendre des actions afin de maintenir et renforcer la culture d’entreprise et la cohésion de l’équipe. La confiance, la transparence, la bienveillance, et le lâcher-prise seront les nouveaux maîtres-mots¹⁵.

- Faire adopter systématiquement des règles de bonne conduite co-définies par les managers et leurs équipes : limite du nombre de participants par réunion, réunions préparées en amont, échanges par téléphone, chat ou échange physique avant le mail, mails avec les destinataires directement concernés et peu ou pas de cc., etc.
- Garantir un équilibre entre réunions virtuelles et physiques et savoir intégrer dans une même réunion des collaborateurs à distance et physiquement sur site pour éviter d'exclure une des deux catégories de collaborateurs.
- Proposer des espaces de travail physiques agréables et adaptés aux collaborateurs pour permettre un cadre professionnel propice à la collaboration, l’innovation et au développement de soi et des autres.
- Mettre en place des moments réguliers d’échange pour identifier des ressentis positifs/négatifs sur les conditions de travail des collaborateurs. C’est la même base que les rétrospectives / Sprint Review de la Méthode Agile, cette fois centrée sur les ressentis, le vécu de la période, les modes de fonctionnement et moins sur les tâches professionnelles accomplies.
- Former et accompagner les managers au management à distance :
 - Mettre à leur disposition des kits de formation vidéo propres à l’organisation sur les bonnes pratiques (ex: limiter la durée des visio - conférences, etc), les facteurs de succès et les écueils à éviter.
 - Les former à l’utilisation des outils de travail à distance, dont des sondages en lignes / brainstorming en ligne, des jeux interactifs à intégrer presque systématiquement, pour booster l’animation et l’implication des contributeurs au travers d’éléments nouveaux et créatifs.
 - Les aider à co-construire le mode de fonctionnement avec l’équipe, incluant des temps de régulation régulier pour exprimer les irritants et revoir et adapter l’organisation.

- Créer des communautés d'apprentissage entre managers pour échanger sur les nouveaux modes de management et les problématiques remontées (par exemple en co-développement).
- Accompagner / former les managers et les collaborateurs à une plus grande ouverture au changement. Cela nécessite un travail des managers sur eux-mêmes afin de savoir gérer leur stress et leurs émotions d'une part, et mettre des limites saines d'autre part.

Précipitation de la digitalisation.

La crise accélère la digitalisation pour l'ensemble de l'économie et des métiers. Le besoin de continuer de fonctionner avec efficacité à distance place les technologies digitales au centre de la vie professionnelle et personnelle : augmentation des plafonds de carte bancaire sans contact, explosion des connexions internet dans le cadre du travail à distance, concerts et spectacles en ligne¹⁶, téléconsultations, explosion des ventes en ligne, enseignement à distance, etc. A titre d'exemple dans le secteur éducatif, 92 % des CFA ont mis en place des cours à distance dès la fin mars 2020¹⁷.

Ce mouvement, déjà largement anticipé par les entreprises, notamment de grande taille (Office 365, messagerie instantanée, visioconférence, VPN, etc.), a pu prendre par surprise des structures de taille plus réduite ou moins concernées, mais tout porte à croire que le basculement vers le "cloud" et le télétravail va s'intensifier. Les entreprises constatant la faisabilité de travailler à distance sur une grande échelle, prennent également conscience des économies en jeu (locaux, etc.). De ce fait, cette vague digitale va continuer sa progression inexorablement.

Néanmoins, la mise en place massive de l'ensemble de ces outils confronte les entreprises à de nombreuses difficultés techniques et humaines.

D'un point de vue technique, l'obligation d'assurer des échanges de qualité passe par la fiabilité des connexions, la mise à disposition des outils et leur maîtrise par les utilisateurs. Ensuite, les échanges d'informations sensibles nécessitent une sécurité totale des transferts de ces informations.

D'un point de vue humain, la digitalisation nécessite de faire monter rapidement en compétence l'ensemble des équipes, quel que soit l'âge ou le profil, tout en évitant le risque d'une fracture entre les collaborateurs ayant une appétence au numérique et les autres. La digitalisation à marche forcée risque d'accélérer le déséquilibre voire les inégalités au sein des équipes notamment entre les "digital natives" et les autres. Les managers vont devoir gérer cette transition rapide.

Au-delà des enjeux en termes d'employabilité pour des personnes moins agiles digitalement que les autres, la généralisation des pratiques à distance (Twitter a annoncé que l'immense majorité de ses 4.900 salariés sera autorisée à continuer le télétravail après la fin de la pandémie de coronavirus de façon permanente¹⁸) pose des questions profondes.

Tout d'abord celle de la distension ou de la disparition du lien social : est-il encore possible de trouver du sens dans un métier où les contacts humains ont disparu ?

Ensuite, celle du choix de son mode de travail : la généralisation du travail à distance, forme la plus visible de la digitalisation, restera-t-elle optionnelle ?

Recommandations

- Il s'agit d'augmenter la capacité et la volonté des collaborateurs à utiliser des outils - nouveaux pour eux - digitalisant les interactions tels que :
 - atelier de travail à distance ;
 - formation en ligne ;
 - sondage ou prise de température en ligne ;
 - entretiens.
- Pour cela, les actions suivantes peuvent être bénéfiques :
 - Mettre en place des alertes au-delà d'un certain seuil de temps de connexion, une journée zéro mail et des plages horaires d'envoi de mail (à définir au sein de l'entreprise et à adapter selon l'horaire de travail des collaborateurs).
 - Généraliser les dispositifs de "mentoring up" entre générations ("digital natives" et seniors) pour accélérer l'acquisition des compétences digitales.
 - Accompagner la transformation de l'entreprise et la montée en compétences digitales des collaborateurs. Les managers doivent être les vecteurs favorisant un travail à distance harmonieux et ils doivent s'assurer que les équipes acquièrent un niveau minimum de maîtrise des outils digitaux. Cela peut commencer par l'identification des compétences numériques minimum pour les différents postes de l'entreprise par exemple. L'exploitation de ces informations pourrait donner lieu à un "plan digital" dans l'entreprise.

Agilité, condition de survie

Qu'il s'agisse de grands groupes internationaux, PME ou startups, la crise du Covid-19 a mis en lumière la nécessité des entreprises d'être "agiles" pour assurer la survie de l'entreprise et le maintien de l'activité. Le concept d'agilité s'est diffusé dans la littérature économique au cours des années récentes. En voici deux définitions possibles :

- a) L'agilité du leadership est la capacité à prendre des décisions intelligentes et efficaces dans un monde en mutation rapide. C'est être capable d'anticiper la meilleure façon d'avancer, de connaître les meilleurs moyens d'inspirer son équipe, de transformer les pensées et les idées en actions et d'évaluer les résultats en fonction des succès et des échecs.¹⁹
- b) La notion d'entreprise agile désigne généralement une entreprise qui est capable de s'adapter très rapidement à son environnement aussi bien au niveau de sa stratégie qu'à celui de ses pratiques opérationnelles.

Il s'agit de savoir s'adapter rapidement aux changements brusques de son environnement. Ce besoin d'agilité n'est pas nouveau mais exacerbé par la crise du Covid-19. Certaines entreprises avaient déjà lancé des transformations en ce sens au sein de leurs organisations internes bien avant cette crise sanitaire.

L'entreprise agile est mieux armée pour faire face aux changements rapides et fréquents de son environnement.

L'ensemble des structures est concerné par ces transformations de l'environnement : les grands groupes, les PME, les Startups. De façon globale, cette agilité peut s'exprimer sous deux formes :

- Dans un premier temps une agilité dite défensive, mécanisme d'adaptation en réaction directe avec la crise visant la continuité opérationnelle voire la survie de l'entreprise.
- Dans un second temps, une agilité offensive visant à acquérir des positions stratégiques, compétitives et de croissance de l'équipe / département / entreprise sur le moyen et le long terme.

Agilité Défensive

- La crise a contraint les entreprises à mettre en place des "mesures de survie", par exemple :
- Cellules de crise pour gérer la crise au plus près et le plus vite possible,
- Organisation interne différente : chômage partiel, télétravail. La gestion des ressources s'est transformée pour pouvoir maintenir une activité avec des effectifs éparpillés ou réduits.

Cette agilité s'est notamment traduite par la recherche de nouveaux systèmes de protection, de davantage de polyvalence et par la prise en compte nécessaire de la frugalité.

Polyvalence et mutualisation des ressources

Le changement radical dans les conditions de travail a, par ailleurs, mis en évidence un besoin fort de polyvalence, particulièrement pour les profils de managers. En effet, le manager devient malgré lui un manager de crise avec les compétences qui y sont liées.

Les équipes se sont rapidement scindées en plusieurs populations comme nous l'avons vu précédemment : ceux en poursuite d'activité en présentiel, ceux en télétravail et ceux en arrêt. La distance entre les collaborateurs pousse les managers à adapter leurs plans de charge et leur gestion de ressources. Certaines entreprises ont mis en place un plan de charge alliant plusieurs périodes de congés, de travail à distance, de chômage partiel pour réduire au maximum les coûts tout en assurant une activité minimale pour survivre. Le besoin de polyvalence des compétences des collaborateurs semble nécessaire pour y parvenir.

Cela invite, en parallèle, à réfléchir sur l'opposition "expertise" versus "compétence". En effet, l'expertise a tendance à être davantage valorisée dans une fiche de poste que les compétences, notamment interpersonnelles. La crise actuelle confirme que ces dernières sont clés dans le management et dans la mise en place d'une relation de travail solide, particulièrement en cas de travail à distance.

Mise en place de systèmes de protection

Les entreprises ont mis en œuvre des mesures inédites pour faire face à la situation. A titre d'exemple, au plus fort de la pénurie de matériel médical, des opérations de troc de matériel médical en ligne ont été organisées par un groupe de cadres hospitaliers de l'APHP et de directeurs de cliniques franciliennes en avril 2020 afin de pallier la pénurie²⁰.

La survie de l'entreprise passe par le besoin absolu de sécuriser l'activité à court terme. Plusieurs mécanismes ont été mis en place :

- Une stratégie de "Book & Ship" à court terme en puisant dans les stocks existants (écoulement et réduction des coûts de stockage),
- Recours à de nouveaux "business models" comme la vente à emporter pour les petits commerces / restaurants / entreprises qui le peuvent,
- Adaptation des plans de charge : travail à distance, chômage partiel, soldes des congés restants, congés anticipés,
- Réduction des investissements non prioritaires,
- Mesures d'hygiène pour maintenir activité malgré le risque sanitaire comme par exemple chez Amazon.

Privilégier les structures d'organisation légères :

La crise a mis au jour la nécessité pour les entreprises de savoir réagir vite, dans un environnement dégradé et avec moins de moyens. Par ailleurs, l'incertitude vient bouleverser les systèmes de prévision, de planning stratégique et de modélisation économique. Ces éléments sont généralement construits de façon "top-down", au plus haut de l'entreprise avec une redescende de

L'information souvent différente selon le niveau hiérarchique concerné. Face à l'urgence, de nouvelles réponses ont émergé avec une logique inverse de "bottom-up" (littéralement « du bas vers le haut ») : testées au niveau d'une équipe, elles ont pu ensuite être généralisées à toute l'organisation.

Les managers sont les garants de la circulation des informations entre les différentes strates de l'entreprise. Ils ont souvent été les relais des informations descendantes du top management qui a parfois eu besoin de temps pour se repositionner et faire face à la crise. Une communication relayée et détaillée à plus petite échelle par ces managers est primordiale afin de s'assurer que les collaborateurs ont une bonne compréhension du contexte et des changements à venir. A cela vient s'ajouter la remontée des informations provenant des collaborateurs. La crise a mis en évidence des capacités de réaction différentes selon la taille des organisations et la structure des organigrammes. En effet, les organigrammes très profonds et comprenant de nombreux échelons sont mécaniquement moins agiles. A contrario, l'autonomie des petites organisations en temps de crise tend à être plus importante car les circuits de décision sont plus courts. La taille de ces organisations permet généralement une capacité de mouvement plus importante. Si ces structures sont donc a priori plus agiles, elles doivent cependant porter une attention particulière à la clarté de leurs processus de communication afin de permettre la bonne diffusion de l'information, au bon moment.

Agilité Offensive

Afin de conserver leur compétitivité à moyen et long terme, les entreprises ont dû capitaliser sur les meilleures pratiques.

Certaines ont accéléré leur présence à travers de nouveaux canaux de distribution tels que le commerce en ligne : Uber Eats, Marché de Rungis, salle de sport en ligne, vélo ou transports en commun, etc.

D'autres ont mis en place de nouveaux modes d'organisation pour mutualiser certaines ressources ou changer les rotations des équipes afin de compenser certaines absences. Les salariés ont dû s'adapter rapidement à ces nouvelles conditions vécues tantôt comme des contraintes, tantôt comme des opportunités, en tout cas comme des alternatives à « la vie d'avant ». Il leur a fallu accepter des rythmes et des modes de fonctionnement différents et faire preuve de ce fait d'une plus grande ouverture au changement. Cette attitude d'ouverture n'est pas naturelle pour beaucoup et cette nécessaire flexibilité doit être accompagnée.

Recommandations

- Privilégier des structures de décision légères, en particulier dans les grandes structures :
 - Analyser en fonction du réseau et des échanges réels versus l'organigramme officiel (comme la méthode « Organizational Network Analysis » (Analyse du réseau organisationnel²¹),
 - Utiliser « l'Advice Process » pour prendre les décisions au plus près du terrain comme décrit dans "Reinventing Organizations" de Frédéric Laloux²²,

- Promouvoir le “poste partagé” (job sharing) via le temps partiel : deux personnes volontaires pourraient souhaiter partager une fonction Equivalent Temps Plein.
- Créer et animer des communautés virtuelles de génération d'idées, mettre en commun les idées et découvertes de l'extérieur sur des “shared points”, s'assurer qu'elles sont exploitées et transformées en propositions concrètes, responsabiliser les plus volontaires en les nommant animateurs de ces communautés.
- S'assurer que les référentiels de compétences intègrent – parmi les comportements managériaux attendus – la notion d'agent d'innovation. En effet, si le manager peut ne pas être innovant lui-même, il doit jouer un rôle d'agent d'innovation pour rendre l'innovation contagieuse.

Recherche de valeurs et de sens : passer de l'incantation à l'incarnation

La quête de sens et la recherche d'un travail qui reflète ses valeurs n'est pas nouveau. Cependant la Covid a accéléré ce mouvement. La violence et la soudaineté de la crise ont amené une situation d'incertitude et de changement qui se traduit à la fois par :

- Une perte de repères et donc par un besoin d'avoir un certain nombre de points fixes rassurants, en particulier dans le travail,
- Une tendance à se recentrer sur ce qui est essentiel dans la vie. Cela conduit à un questionnement sur la place du travail et les valeurs que l'on veut incarner et donc augmente la pression sur la pertinence sociale des entreprises.

Quête de sens

La crise rend ainsi les collaborateurs plus exigeants sur la notion de sens, demandant des managers qu'ils leurs donnent des éléments immuables auxquels se raccrocher, comme une culture d'entreprise et des valeurs dans lesquelles ils se reconnaissent.

Dans son célèbre TED talk "Start with Why" (traduction "Commencer par le Pourquoi"), Simon Sinek insiste en effet sur la nécessité pour les managers et dirigeants de commencer par donner du sens en permettant à leurs collaborateurs de comprendre à quoi sert leur travail, quelle est sa finalité, le "Why" (pourquoi), et en leur offrant un cadre de valeurs, les modalités du travail, le "How" (comment) avant de passer au travail en lui-même, le "What" (quoi).

Des attentes accrues en termes de raison d'être d'entreprise et d'impact positif

Pour S. Sinek, ce "Why" au niveau de l'entreprise se traduit par l'explicitation d'une "mission" ou "raison d'être"²³, par ailleurs au cœur de la loi Pacte de 2019 en France. Il insiste sur le besoin pour les entreprises de réfléchir à leur culture d'entreprise et à leur finalité, non seulement économique mais aussi sociale et environnementale. Déjà avant la crise COVID, les entreprises commençaient à s'engager dans un capitalisme multipartite, montrant une plus grande attention portée à la durabilité (par exemple, les efforts de localisation de l'approvisionnement d'Unilever) et à la raison d'être de l'organisation (par exemple, Danone « One Planet. One Health » - Une planète. Une santé.).

La crise COVID met en évidence l'augmentation de ce besoin de sens, en particulier en France. Un récent sondage Opinion Way²⁴ montre que 78 % des Français estiment que les entreprises doivent contribuer au bien-être collectif, taux nettement plus élevé qu'avant la crise. Dans cette enquête, 88 % des gens considèrent que cette contribution aura un impact positif significatif " sur l'image auprès de leurs clients et des consommateurs" et sera " source de motivation, de fidélisation et de cohésion pour les salariés". Cela implique bien que le management soit un relais de ce sujet.

Recommandations

- Décliner concrètement au niveau de l'équipe la raison d'être d'entreprise (et ses engagements pour les Entreprises à Mission selon la loi Pacte²⁵).
- Aligner le mode de rémunération et d'évaluation des managers (et si possible des collaborateurs) sur des engagements extra-financiers de l'entreprise et remettre ainsi l'impact positif au cœur de la stratégie et du management.

Sens de son travail et réalisation de soi : un questionnement sur la valeur du travail

Cette quête de raison d'être se retrouve au niveau individuel. Chacun veut en effet trouver dans son travail à la fois une réalisation personnelle en utilisant et en développant ses compétences et une cohérence avec un besoin d'utilité sociale ou environnementale. Une étude du cabinet Deloitte de 2018²⁶ montre que le sens au travail est une préoccupation pour 87 % des personnes interrogées et que 54 % ont même choisi leur carrière en fonction de ce critère. Ceci interroge en particulier la notion de carrière pour les jeunes générations qui ne cherchent plus toujours à "faire carrière" mais veulent trouver autrement du sens dans leur existence, par exemple en s'engageant dans des associations, etc. Et qui demandent donc, selon la même étude Deloitte, à l'organisation et à leur manager de leur apporter ce sens au travail.

Pendant la crise COVID, certaines fonctions plus que d'autres se sont révélées essentielles au fonctionnement de l'organisation et de la société en général. La notion d'utilité et d'impact a pris tout son sens. Cela peut conduire à une réévaluation de l'importance relative de chaque métier au sein des organisations. Et donc à un changement des critères de "réussite" et de la "valeur perçue" des différentes fonctions, et un besoin d'adaptation du management. Cela vient remettre en question l'organisation traditionnelle des entreprises, dans lesquelles les personnes du terrain ou les fonctions support sont en général considérées comme "les petites mains", avec un besoin de revaloriser leur importance.

Recommandations

- Remplacer les entretiens d'évaluation par des entretiens d'évolution, destinés à aider chacun à trouver sa juste place et sa vocation plutôt que de faire rentrer les personnes dans des "parcours" pré-établis
- Systématiser le mécénat de compétences / le temps dédié à un engagement associatif pour permettre de mettre plus de sens dans sa vie professionnelle, directement ou indirectement
- Partager l'information sur l'entreprise et les projets et suivre des indicateurs simples pour permettre à chacun de faire le lien entre son métier et sa contribution à l'entreprise ou à la société (par exemple : milliards de bactéries tuées par mois par une femme de ménage - et donc nombre de maladies évitées, nombre d'heures de travail sauvées par les équipes supports de l'informatique, etc.)

Besoin de cohérence et d'authenticité de la part de l'organisation et du manager : la culture d'entreprise et les valeurs

Au-delà de la finalité, c'est la modalité même du travail, le "How" de Simon Sinek, qui est remise en cause par la crise, appelant à repenser la culture d'entreprise pour permettre à chacun de trouver dans l'organisation et le management les éléments en résonance avec ses propres valeurs.

Besoin d'alignement du management avec la culture

La culture d'entreprise peut être définie comme l'ensemble des valeurs et des comportements caractéristiques qui définissent la façon dont les choses se font dans une organisation. Cette culture va, directement ou implicitement, déterminer la manière dont les équipes s'organisent et communiquent, le type de management qui doit être mis en place, les motifs qui justifient leurs décisions et actions, quelles fonctions sont valorisées, etc. En effet, les "valeurs organisationnelles" sont des "méta-critères" qui sous-tendent, le plus souvent inconsciemment, l'ensemble des décisions et des évaluations dans l'organisation.

Dans beaucoup d'entreprises, la culture est souvent constituée de quelques beaux concepts affichés sur les murs tels que respect, solidarité, responsabilité, etc. Peu nombreuses sont les organisations où la culture est assumée et incarnée, où les valeurs et donc les critères sont explicites et traduits en comportements concrets. Dans une étude de 2018 réalisée par l'agence On the moon²⁷ dans des entreprises de plus de 1000 salariés en France, 79 % des sondés pensent que le management n'est pas en phase avec les valeurs et 82 % que les valeurs relèvent de la communication pure. Or, selon une étude LinkedIn²⁸ plus ancienne, 59 % des professionnels sont prêts à refuser une offre d'une entreprise qui ne reflète pas leurs valeurs.

Culture d'entreprise et Covid : le "crash test"

La crise COVID éclaire le fait que la culture affichée peut ne pas converger avec les pratiques, à l'instar de ces entreprises qui affichent des valeurs humaines et éthiques et n'ont pas respecté la sécurité de leurs employés (Amazon) ou ont exigé que les salariés continuent de travailler malgré le chômage partiel. Ce genre d'incohérences a contribué à une baisse de l'engagement des employés de 16 % en France, et de 11 % dans le monde²⁹. D'où une soif d'une culture et de valeurs authentiques, vécues et incarnées par les managers.

Recommandations

- Décliner la culture dans chaque équipe : expliciter très clairement ce que chaque valeur de l'entreprise signifie concrètement dans l'équipe en termes de comportement et de principe d'organisation de son équipe.
- Mettre en place la "discrimination culturelle" : évaluer en 360 les managers sur la base de leur compatibilité avec la culture et les valeurs (plus que leurs compétences).

- Réaliser un sondage dans chaque équipe pour demander à quel niveau (en %) chaque valeur est vécue dans l'équipe et comment elle peut être mieux incarnée

Une potentielle évolution de la culture due à l'expérience du confinement

Par ailleurs, l'impact sur les perceptions et les croyances de ce qui est « normal » (travailler avec des horaires fixes, garder ses collaborateurs “sous les yeux”) s'est fait sentir, même pour les entreprises ayant une culture forte avant la pandémie. Cela risque de se traduire par un besoin de faire évoluer la culture organisationnelle et les modes de management qui en découlent.

L'expérience unique vécue pendant la crise (travail à domicile avec des enfants, nouvelles activités quotidiennes, rythme différent, etc.) peut avoir un impact durable, comme nous l'avons vu plus haut, notamment sur une recherche de meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, un recentrage sur l'essentiel.

Ce constat conduit à penser que les collaborateurs cherchent une entreprise et un management plus authentique, à trois niveaux :

- D'abord, un style de management et une équipe où ils peuvent être eux-mêmes et maintenir des relations d'équipes plus simples, plus directes (exemple : voir les enfants de son manager),
- Ensuite, une recherche d'une culture d'entreprise qui valorise le temps. L'expérience Covid a modifié la perception du temps pour beaucoup et remet en question la course perçue comme frénétique à la performance et à la productivité. Certaines entreprises et pays du monde³⁰ expérimentent ainsi la semaine de 4 jours. Cela nécessite pour les managers de développer une culture du résultat plutôt que du contrôle du temps passé, et d'avoir la flexibilité de prendre en compte les contraintes de chacun.
- Enfin, c'est l'exigence d'une entreprise où les valeurs humaines sont mises en avant et réellement promues par le management de proximité et par les dirigeants. Où l'empathie, l'écoute, le développement personnel sont valorisés au même titre que l'efficacité ou l'assertivité. Ce sont ces qualités, en particulier chez les managers, qui ont permis aux équipes de tenir le coup pendant la crise.

Recommandations

- Pour les catégories de salaires très élevés (définir un seuil, par exemple > des 5% ou 1%) instiller la culture de réduction du temps de travail (jours de congé supplémentaires) plutôt que d'augmentation du salaire. Cela permettrait de partager entre plus de dirigeants les responsabilités.
- Encourager les managers à mener un travail collaboratif au sein de leur équipe pour revisiter et faire évoluer la culture et le mode de fonctionnement en fonction de ce qui a été vécu pendant le confinement.
- Assurer le lien entre managers terrain et top management en ritualisant un temps de concertation avec les managers pour toutes les décisions concernant leurs équipes.
- Systématiser le temps partiel, en développant avec les managers un système d'objectifs et de résultat attendus et laissant champ libre pour que chacun s'organise comme il le souhaite.

Besoin de confiance

L'incertitude généralisée qui caractérise la crise génère un besoin de confiance, en particulier dans les organisations, de confiance à l'autre et de confiance dans les dirigeants et managers. L'importance de la confiance dans l'engagement des salariés et son impact sur la performance n'est plus à démontrer³¹ et la crise exacerbe ce besoin de confiance.

Selon une étude américaine publiée dans Harvard Business Review³², les employés ayant un plus haut niveau de confiance dans leur entreprise présentent les caractéristiques suivantes :

- 106 % plus d'énergie au travail,
- 76 % plus engagés dans la mission de leur entreprise,
- 50 % plus productifs,
- 40 % de burnouts en moins,
- 29 % de satisfaction en plus dans la vie, en général,
- 13 % d'absences en moins pour cause de maladie.

Cette confiance participe d'un cercle vertueux : "j'ai confiance, donc je participe et contribue, donc je suis performant, donc on me fait confiance". Les équipes les plus performantes se sont révélées être celles où la sécurité psychologique, "un climat de confiance et de respect mutuels permettant à chacun de se sentir à l'aise pour être pleinement lui-même, était la plus élevée"³³.

Confiance mutuelle et "en cascade"

Confiance mutuelle

La crise du Covid a poussé les collaborateurs et leurs entreprises à instaurer une confiance mutuelle : d'une part les entreprises ont dû rassurer leurs collaborateurs à distance en assurant un niveau de confiance collective dans un environnement devenu très incertain. Cela a impliqué pour les managers et dirigeants une pression supplémentaire pour maintenir la confiance en plus de gérer les urgences et l'activité liée à la crise. D'autre part, les salariés ont aussi dû rassurer leurs managers et leurs employeurs sur leur capacité à maintenir leur activité malgré les bouleversements majeurs de leurs conditions de travail. Cela a nécessité de part et d'autre de transmettre la confiance et d'en faire une expérience grandeur nature parfois "forcée" pendant la crise. Avec des apprentissages nombreux qui amènent à repenser la confiance dans le management.

Confiance "en cascade"

En France, l'Etat a agi rapidement pour rassurer aussi bien la population que les employeurs, en assurant à chacun l'accès à des soins de qualité et en offrant des mesures de chômage partiel généreuses, des aides de financement, des délais / facilités pour le paiement des charges salariales.

En cascade, cela a aidé les dirigeants et managers à rassurer leurs collaborateurs sur leur avenir et leur santé. La confiance, lorsqu'ils ont su l'instaurer en interne, s'est développée de façon transverse, aussi bien au sein des équipes qu'avec les parties prenantes externes (administrations, fournisseurs, pairs, clients internes et externes).

Le rôle du manager pour déployer et maintenir la confiance

Au risque d'enfoncer des portes ouvertes, la confiance ne s'impose pas. Elle est induite par l'ensemble des actions, attitudes, comportements et décisions réalisés par les acteurs. De manière générale, le rôle du dirigeant et manager est primordial pour instaurer et diffuser cette confiance. Ici également, la crise exacerbe les attentes.

Tout d'abord, la confiance doit donc être maintenue avec les ingrédients de base tels qu'indiqués par L. Karsenty³⁴ :

- la proximité ;
- la responsabilisation ;
- l'autonomisation ;
- le suivi de l'activité ;
- l'analyse collective des performances ;
- les compétences humaines "classiques" (écoute, exemplarité, transparence, empathie, etc.)

Ensuite, elle doit être favorisée à travers une nouvelle relation du manager avec ses équipes, en particulier liée à la distance et à l'incertitude. Il devra savoir doser les dimensions suivantes :

- Savoir s'adapter à chaque individu dans sa réalité et ses émotions ;
- Résoudre des problèmes nouveaux, s'adapter et s'améliorer ;
- Veiller à nourrir leur intelligence et leur procurer des occasions de l'exprimer (développer les compétences de ses équipes, accentuer le rôle de pilote stratégique, préparer au changement, soutien, coach d'équipe) ;
- Poser un cadre clair de structuration du temps avec des rituels formalisés réguliers pour gérer les irritants, donner du feedback, partager l'information.

Dans les équipes, pour créer et maintenir "un climat de confiance et de respect mutuels permettant à chacun de se sentir à l'aise pour être pleinement lui-même"³⁵, il faut assurer la sécurité psychologique des équipes. Cette dernière se construit sur les trois dimensions suivantes :

- Les processus et manières de faire : un cadre clair co-construit avec les parties prenantes (équipe en interne ou partenaires-fournisseurs-clients) avec des règles du jeu, un mode de fonctionnement et de décision formalisés ;
- L'intérêt du projet : expliciter une culture et une finalité auxquelles chacun adhère, et une cohérence de l'ensemble de l'organisation et du management par rapport à ce cadre ;
- Les équipes : développer la posture d'authenticité et le parler vrai pour permettre à chacun d'être lui-même et de s'exprimer. Par exemple en ayant des moments de créativité collective (co-créer une vidéo, brainstormer sur un projet, etc) ;

- La confiance ne se traduit pas par une perte de responsabilité pour le manager, elle lui offre au contraire la possibilité, dans le cas où il ou elle le souhaite, de pouvoir prendre plus de responsabilités. Ainsi, dans certaines organisations ou équipes, selon leur culture, la confiance peut en effet se traduire par une forme de management partagé où chacun est responsabilisé à son niveau pour prendre des décisions, réduisant ainsi le besoin de hiérarchie et de validation, avec des modes d'organisation plus "ramassés" comprenant moins de niveaux hiérarchiques³⁶.

Confiance et communication

La confiance, en particulier à distance, nécessite pour les managers une communication plus efficace et authentique. Il est désormais indispensable de donner régulièrement des informations honnêtes sur la situation, de parler vrai, quitte à accepter de montrer de la vulnérabilité en acceptant de ne pas savoir ou de partager ses émotions.

Cette communication se situe à plusieurs niveaux :

- Globale au niveau des dirigeants, car les entreprises ont la responsabilité de protéger leurs salariés et de faire en sorte que ces derniers ne diffusent ou n'attrapent le virus : transparence, état des lieux et mise à jour, choix adoptés pour lutter contre la crise, recommandations aux collaborateurs, nouvelles normes et réglementation, etc. Dans de nombreuses entreprises, les dirigeants ont, pendant toute la période du confinement, pris la parole chaque semaine face à leurs salariés pour partager les informations ;
- De proximité, assurée surtout par les managers : explication des décisions et réponse aux questionnements des équipes, partage des incertitudes en toute transparence, maintien du lien individuel et collectif avec les collaborateurs, formel et informel, clarification des objectifs court-terme.

Recommandations

Une réflexion sur les ingrédients de la confiance n'est plus optionnelle et le manager doit se poser notamment les questions suivantes : comment instaurer un bon niveau de confiance avec l'ensemble de mes parties prenantes ? Quels signes génèrent la confiance (respect des engagements, honnêteté et régularité du discours, prise en compte des contraintes et enjeux des différents acteurs, etc.).

Redéfinir le rôle de contrôle et de validation du manager

La notion de contrôle et de validation est à repenser, pour permettre l'expression et les initiatives des équipes et les autonomiser dans leurs activités :

- Donner le droit à l'erreur et valoriser l'incertitude et l'échec (exemple des "Fuck Up Nights" organisées dans certaines entreprises pour partager les apprentissages liés à des échecs) ;
- Créer des moments où les collaborateurs peuvent contredire le manager pour assurer une divergence de points de vue, mesurer les résultats plus que les moyens ;

- Systématiser le “oui, si” pour aider chacun à fixer les limites en fonction de sa capacité de travail.
Aider les managers à travailler sur leurs forces pour développer leur énergie
- Identifier les forces de chacun et leur complémentarité (par exemple en utilisant une démarche d'Appreciative Inquiry ou méthode d'analyse privilégiant le positif, pour résoudre un problème) ;
- Systématiser les “rétro/débriefing” pour analyser ce qui a permis une réussite et la célébrer ensuite ;
- Faire des feedback appréciatifs réguliers en individuel et en collectif pour aider chacun à découvrir ses forces et à prendre confiance en lui et en l'équipe (ex: le “1min Boost”: une minute ininterrompue de compliments à une personne ou savoir-faire une remarque appréciative pour tirer un apprentissage d'une situation difficile ou d'un échec).

Repenser la façon de communiquer en interne et externe

- Les systèmes de communication doivent être revus à l'aune de la crise : fréquence, nature, origine (directe, via les réseaux sociaux d'entreprise ou externes, etc.) ;
- La communication « bottom up » (traduction “de bas en haut”) doit être privilégiée. Il conviendra de former les managers à susciter des moments d'expression sur les craintes et les espoirs de leurs collaborateurs et à recueillir du feedback et des idées (par exemple une réunion de “régulation” par semaine où chacun exprime ses besoins, les irritants, les suggestions d'amélioration du fonctionnement de l'équipe etc.).

Résilience

Le sens de ce concept, très utilisé au cours des dernières semaines, nous semble devoir être rappelé. Initialement, la résilience mesure la capacité d'un matériau à absorber de l'énergie quand il se déforme sous l'effet d'un choc. Sous l'influence de chercheurs comme Emmy Werner³⁷ et de psychanalystes³⁸, ce terme s'est appliqué aux individus pour définir leur capacité à se reconstruire suite à un traumatisme. En psychologie positive, la résilience est la capacité à contrôler sa réaction face aux situations de la vie, à surmonter des difficultés et à rebondir après une épreuve. Ce concept a ensuite été appliqué au monde de l'entreprise, notamment à travers les travaux de Karl Weick³⁹ et pourrait se traduire par « la capacité de continuer à fonctionner dans un environnement dégradé ». Être résilient, c'est donc être capable « d'absorber » les crises, les chocs, les difficultés rapidement et de se remettre en ordre de marche plus efficacement et plus rapidement que les autres.

La résilience des personnes peut être affectée par un manque de liberté dans le travail, l'inquiétude sur l'avenir, des relations tendues au travail, une charge de travail mettant en danger l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle etc.

La résilience devient une compétence critique

Déjà nécessaire avant la crise du Covid, dans les organisations confrontées à des transformations profondes (mondialisation, fusions / acquisitions, digitalisation, etc.) la résilience devient une compétence critique pour faire face à la situation.

Dans un contexte de turbulence, la capacité des managers à résister à la pression, à donner des repères, à animer leur équipe, à encourager l'imagination n'est plus optionnelle.

Elle se traduit par les caractéristiques suivantes⁴⁰ :

- Attitude positive et optimiste face à l'avenir et à la vie en général ;
- Solidarité et coopération (l'isolement constitue un frein majeur à la résilience) ;
- Attachement à et conviction de valeurs fortes (le sens) ;
- Aptitude à « bricoler », à se débrouiller avec les moyens du bord ;
- Fort niveau d'énergie physique et psychologique.

Il est intéressant de noter que les entreprises se focalisent plus souvent sur la résilience opérationnelle que sur la résilience humaine, en particulier dans certains domaines sensibles tels que l'informatique ou la sécurité. Dans ce cas, elle se traduit par la mise en place de procédures telles que « stress tests » (tests de résistance) ou “disaster recovery” (plan d'anticipation de crises majeures) permettant de garantir un rebond rapide suite à une crise ou une panne majeure.

Recommandations

1. Inclure la résilience dans les référentiels de compétence.

2. Outiller les managers et leurs équipes pour les aider à identifier leur niveau de résilience et ses composantes (énergie physique et psychologique) et la renforcer en travaillant sur l'ensemble des aspects évoqués au point 5. Cela passe par l'utilisation de questionnaires d'autodiagnostic, de tests (par exemple Sparc®) et de formations pour les aider à :

- Solidarité et coopération :
 - Identifier leur réseau de résilience ;
 - Identifier au sein de l'entreprise les individus les plus motivés et capables de jouer un rôle de tuteur de résilience et inscrire ce rôle dans leurs objectifs ;
 - Créer des communautés d'apprentissage sur la résilience rassemblant des managers et des collaborateurs pour que les deux populations puissent entendre les problématiques respectives et apprendre les uns des autres ;
 - Mettre à disposition de l'ensemble des managers un outil partagé par thème (confiance, feedback etc.) de type "répertoire" rassemblant sous forme narrative les expériences vécues et les situations critiques rencontrées d'un côté et les solutions apportées de l'autre. Cet outil permet à chaque manager confronté à des situations difficiles de bénéficier des bonnes pratiques et des succès des autres. L'éclairage narratif permet d'ajouter une dimension émotionnelle majeure aux simples aspects techniques. Chaque manager vient nourrir au fur et à mesure ce répertoire avec ses propres situations et réactions.
- Attitude positive et optimiste face à l'avenir et à la vie en général
 - Développer une vision agréable des situations ;
 - Aider les collaborateurs à sortir de leur zone de confort face à l'ambiguïté et l'incertitude ;
 - Développer leur flexibilité mentale afin de faire évoluer leur modèle mental : chercher ce qu'il y a de positif dans une situation difficile⁴¹ ;
 - Former l'ensemble des managers aux démarches appréciatives telles que "Appreciative Inquiry" citée plus haut. Ce mode de questionnement permet de s'appuyer sur les forces et les expériences réussies du passé, de les utiliser pour résoudre les situations au lieu de se focaliser sur les erreurs ;
 - Développer l'imagination.
- Niveau d'énergie physique et psychologique
 - Faire travailler les managers sur leur propre niveau d'énergie, leur résistance au stress, la gestion de leurs émotions.
 - Découvrir ses forces et savoir comment les utiliser dans le monde professionnel et personnel, comprendre ses émotions et savoir les gérer (relaxation, méditation, médecines douces).
 - Mettre en place un bouton "gestion de situation professionnelle délicate" à activer en cas de tension ou de sentiment de baisse d'énergie que les managers et les collaborateurs peuvent utiliser. Ce message est transmis à un coach, un mentor, un psychologue ou autre personne en dehors de l'entreprise.
- Aptitude à « bricoler », à se débrouiller avec les moyens du bord
 - Mettre en place des ateliers d'apprentissage de l'innovation frugale

Notes

- ¹ Drucker P., The practice of management, Harper Collins, 2010
- ² Hersey P., Blanchard K., Johnson D., Management of Organizational Behavior: Utilizing Human Resources, 10th Edition, Prentice Hall, 2012
- ³ Dares, Situation sur le marché du travail au 21 avril 2020, Avril 2020
- ⁴ Présence potentielle des enfants et du conjoint, obligation de conjuguer des tâches ménagères et professionnelles, difficulté, nécessité de définir une zone adaptée au télétravail au sein des foyers (bureau, pièce isolée, matériel disponible comme les écrans, les webcams de qualité, imprimante ...)
- ⁵ Pratique du télétravail régulier, in "L'économie et la société à l'ère du numérique", Insee Références, édition 2019 -
- ⁶ "Etude du cabinet Robert Half citée dans L'impact du coronavirus sur la digitalisation des entreprises françaises", Entreprendre. fr, 5/05/2020
- ⁷ Enquête Malakoff Humanis, communiqué sur le site, 6 mai 2020,
- ⁸ ANACT Télétravail en confinement : les premiers chiffres clés de notre questionnaire, publié en ligne le 29/04/2020.
- ⁹ Le télétravail pour tous ?, Le Monde 19 / 05 / 2020
- ¹⁰ Les Echos 19 / 05 / 2020
- ¹¹ "Télétravail : ce qui peut encore freiner managers et collaborateurs à l'heure du confinement", Le blog RH, 6 avril 2020
- ¹², "Les métiers au temps du corona", France stratégie, note n° 88, avril 2020
- ¹³ DARES, op.cit.
- ¹⁴ "Il y aura un avant et un après confinement", Courrier cadres en ligne, 19/03/2020
- ¹⁵ idem
- ¹⁶ Dans le parc d'attraction Europa Park à Rust en Allemagne, la réservation en ligne est désormais de rigueur pour permettre un contrôle de la jauge, "A la frontière franco-allemande, Europa-Park rouvre ses portes, Le Monde 29/05/2020.
- ¹⁷ "Le Covid 19 accélère la numérisation des centres de formation d'apprentis d'entreprise", Le Monde, 7/05/2020)
- ¹⁸ Twitter autorise le télétravail à vie pour certains de ses employés, Les Echos en ligne, 13/05/2020
- ¹⁹ Leadership Agility, Ron Meyer, Ronald Meijers
- ²⁰ "Troc en ligne, la grande débrouille des hôpitaux", Le Monde, 16/04/2020
- ²¹ "ONA can provide an x-ray into the inner workings of an organisation - a powerful means of making invisible patterns of information flow and collaboration in strategically important groups visible" - Rob Cross, Babson University, What is ONA ?
Cette méthode permet de représenter les interactions réelles entre individus pour ainsi questionner la pertinence de l'organisation en place, grâce à l'analyse des flux de communication entre les individus. Ainsi, via les données de l'entreprise, il est possible d'analyser :
le nombre de réunions et leur durée par rapport aux participants invités
les flux d'échanges de mails
la durée du travail et le risque de burn-out
le temps passé à interagir versus à travailler seul
- ²² Reinventing Organizations : Vers des communautés de travail inspirées, F. Laloux, Diateino, 2019.
- ²³ Une raison d'être est une aspiration durable formée autour d'un besoin dans le monde sur lequel une entreprise est disposée et capable d'agir. Bien qu'il soit déjà présent, COVID est susceptible d'accentuer le besoin d'une raison d'être pertinente pour la société, c'est à dire s'attaquant à un réel besoin sociétal au-delà de "servir au mieux les intérêts de nos clients".
- ²⁴ in "Les entreprises devront contribuer plus au bien-être collectif dans le monde d'après, Le Figaro en ligne, 27/05/2020
- ²⁵ LOI n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises
- ²⁶ "Sens au travail ou sens interdit, Un questionnement majeur pour les salariés", Deloitte, 2018
- ²⁷ in "alerte sur les valeurs d'entreprise", le journal du net", 28/05/2018
- ²⁸ in "de mêmes valeurs plutôt qu'un job", Les Echos executives, 13/09/2016
- ²⁹ (étude Worklife/Harris Interactive) in "Et maintenant tout va dépendre des managers !", Les Echos Executive, 25/05/2020
- ³⁰ Nouvelle-Zélande : la semaine de quatre jours pour relancer le tourisme ?, Courrier International, 21/05/2020
- ³¹ Lire par exemple "La quatrième révolution industrielle : Comment s'y préparer ? 4 clés RH pour réussir", Livre blanc Qualintra, 2016 in www.qualintra.com et A Edmonson "Psychological Safety and Learning Behavior in Work Teams", Administrative Science Quarterly, Vol. 44, No. 2, June, 1999
- ³² "Les neurosciences de la confiance - Les façons de manager qui encouragent l'engagement des salariés" P.J.Zack, HBR Août - Septembre 2017
- ³³ Psychological Safety and Learning Behavior in Work Teams, A. Edmonson, Administrative Science Quarterly, Vol. 44, No. 2 (Jun., 1999)
- ³⁴ L. Karsenty, Le management par la confiance, ergomanagement.fr, Mars 2017
- ³⁵ Edmonson, op. cit.
- ³⁶ "flat" comme les "Advice Process" in F. Laloux, "Reinventing Organizations : Vers des communautés de travail inspirées", Diateino, 2019
- ³⁷ E. Werner & R. Smith, Overcoming the Odds. High Risk Children from Birth to Adulthood, Cornell University Press, Ithaca-London, 1992
- ³⁸ Lire notamment Boris Cyrulnik en France, B. Cyrulnik, Les Vilains Petits Canards, Paris, Odile Jacob, 2001
- ³⁹ K.Weick, Sensemaking in organizations, Sage, Thousands Oaks, 1996
- ⁴⁰ Lire à ce propos entre autres références D. L : Coutu, How Resilience Works, HBR, Mai 2002
- ⁴¹ Lire notamment la gestion des modes mentaux in "Thérapie neurocognitive et comportementale, Prise en charge neurocomportementale des troubles psychologiques et psychiatriques", J., C. Lefrançois, De Boeck Supérieur, 2014

Bibliographie

- "A la frontière franco-allemande, Europa-Park rouvre ses portes, Le Monde 29/05/2020.
- "alerte sur les valeurs d'entreprise", le journal du net",28/05/2018
- ANACT Télétravail en confinement : les premiers chiffres clés de notre questionnaire, publié en ligne le 29/04/2020.
- Boris Cyrulnik en France, B. Cyrulnik, Les Vilains Petits Canards, Paris, Odile Jacob, 2001
- Coutu, How resilience works, HBR, Mai 2002
- DARES, op.cit.
- Dares, Situation sur le marché du travail au 21 avril 2020, Avril 2020
- Drucker P.,The practice of management, Harper Collins, 2010
- Edmonson, op cit
- Enquête Malakoff Humanis, communiqué sur le site, 6 mai 2020,
- "Et maintenant tout va dépendre des managers !", Les Echos Executive, 25/05/2020
- "Etude du cabinet Robert Half citée dans L'impact du coronavirus sur la digitalisation des entreprises françaises", Entreprendre. fr, 5/05/2020
- E. Werner & R. Smith, Overcoming the Odds. High Risk Children from Birth to Adulthood, Cornell University Press, Ithaca-London, 1992
- "flat" comme les "Advice Process" in F. Laloux
- Hersey P.,Blanchard K., Johnson D., Management of Organizational Behavior: Utilizing Human Resources,10th Edition, Prentice Hall, 2012
- "Il y aura un avant et un après confinement", Courrier cadres en ligne, 19/03/2020
- "La Covid 19 accélère la numérisation des centres de formation d'apprentis d'entreprise", Le Monde, 7/05/2020)
- K.Weick, Sensemaking in organizations, Sage, Thousands Oaks, 1996
- F : Laloux, "Reinventing Organizations : Vers des communautés de travail inspirées", Diateino, 2019
- "La quatrième révolution industrielle : Comment s'y préparer ?4 clés RH pour réussir", Livre blanc Qualintra, 2016
- "L'économie et la société à l'ère du numérique", Insee Références, édition 2019 -
- "Le télétravail pour tous ?", Le Monde 19 / 05 / 2020
- Les Echos 19 / 05 / 2020
- Les Echos executives, 13/09/2016
- "Les neurosciences de la confiance - Les façons de manager qui encouragent l'engagement des salariés" P.J.Zack, HBR Août - Septembre 2017
- "Les métiers au temps du corona", France stratégie, note n° 88, avril 2020
- L. Karsenty, Le management par la confiance, ergomanagement.fr, Mars 2017
- LOI n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises
- Nouvelle-Zélande : la semaine de quatre jours pour relancer le tourisme ?, Courrier International, 21/05/2020
- "Psychological Safety and Learning Behavior in Work Teams",Administrative Science Quarterly, Vol. 44, No. 2, Jui., 1999
- Rob Cross, Babson University, What is ONA ?

- “Sens au travail ou sens interdit, Un questionnement majeur pour les salariés”, Deloitte, 2018
- “Télétravail : ce qui peut encore freiner managers et collaborateurs à l’heure du confinement”, Le blog RH, 6 avril 2020
- “Thérapie neurocognitive et comportementale, Prise en charge neurocomportementale des troubles psychologiques et psychiatriques”, J., C. Lefrançois, De Boeck Supérieur, 2014
- “Troc en ligne, la grande débrouille des hôpitaux”, Le Monde 16/04/2020
- <https://www.usinenouvelle.com/article/la-pratique-du-teletravail-s-installe-mais-attention-aux-managers.N939271>]
- <https://changethework.com/entreprise-agile-spotify/>
- <https://www.zdnet.fr/blogs/green-si/tesla-un-modele-industriel-et-agile-39882459.htm>
- <https://www.lefigaro.fr/societes/les-entreprises-devront-contribuer-plus-au-bien-etre-collectif-dans-le-monde-d-apres-20200527>
- <https://youmatter.world/fr/covid-19-rse-changement-paradigme/>.
- <https://business.lesechos.fr/directions-marketing/communication/gestion-de-crise/0602961787663-coronavirus-et-si-les-entreprises-faisaient-parler-leur-raison-d-etre-336073.php>
- <https://business.lesechos.fr/directionsmarketing/communication/communication-interne/0603025045523-coronavirus-confinement-et-com-interne-les-managers-en-toute-premiere-ligne-336437.php>
- <https://business.lesechos.fr/directions-marketing/communication/communication-interne/0602886742279-coronavirus-un-double-enjeu-pour-communicants-et-drh-335534.php>
- <https://www.lja.fr/fiches-pratiques/la-communication-interne-doit-changer-de-nature-en-cas-de-crise-549013.php>
- <https://www.journaldunet.com/management/ressources-humaines/1490723-bien-communiquer-en-interne-la-cle-de-la-sur-vie-des-entreprises-post-covid19/>
- <https://www.ergomanagement.fr/management-par-la-confiance/>
- <https://www.myrhline.com/actualite-rh/coronavirus-et-la-confiance-des-salaries.html>

REPLACER LA QUÊTE DE SENS ET L'AMBITION COLLECTIVE AU COEUR D'UN PROJET DE SOCIÉTÉ VERTUEUX

Contributeur : Xavier BOURGINE, Laure MARCHESSAUX, Clara SCHWARZ, Pauline SILHOL, Lioui BENHAMOU

Résumé

La crise sanitaire, en procurant le temps de la réflexion aux personnes confinées, a mis en exergue les imperfections de la société et a suscité une volonté d'inventer et de construire un autre monde qui serait plus humain, plus écologique, plus juste, plus équitable. Le « monde d'après ».

Les individus du XXIème siècle sont en proie à une quête de sens, aussi bien individuelle que collective. Le temps des nouvelles technologies accélère les rythmes de vie, privilégie efficacité, rentabilité, court-termisme et individualisme. L'Homme n'a plus de temps pour la réflexion et l'apprentissage, il perd repères et valeurs.

S'ensuit une perte de sens professionnelle, née du morcellement du travail et de la suprématie de la productivité, engendrant des épuisements professionnels. La nouvelle génération cherche l'épanouissement dans le travail, quitte les « bullshit jobs » pour des métiers qui ont, pour elle, du sens. Les réseaux sociaux ont chamboulé les rapports humains, diminuant les rencontres physiques. Or l'individu a besoin de collectif, d'affection, d'échanges et de rencontres physiques pour se construire.

La perte de sens entraîne aussi un désengagement politique et associatif, augmentant les fractures, alors que les causes et

les initiatives ne manquent pas. Quelles réponses apporter face à cette crise de sens ?

Définissons les valeurs du monde d'après. Face à l'individualisation de la société et une diminution de la responsabilisation, abaissons les frontières physiques et psychologiques entre les individus.

Repensons notre rapport au travail. L'épanouissement personnel apparaît quand l'harmonie entre vie privée et vie professionnelle est respecté. Donnons le droit au temps libre, changeons nos habitudes pour aller vers des rythmes de travail plus humain et plus lents, réévaluons la hiérarchie sociales des professions.

Construisons un monde durablement soutenable, en luttant contre les inégalités sociales et les discriminations en tout genre ; en développant les connexions et les solidarités à

l'échelle locale et collective ; en vivant en accord avec l'environnement.

Retrouvons du sens en développant la culture et l'art pour tous. La culture permet la construction de l'identité et la cohésion sociale à travers des mythes fondateurs. La culture diffuse des modèles et crée des espoirs. La culture apporte une certaine compréhension du monde. Il apparaît donc indispensable de démocratiser l'accès aux œuvres et aux lieux culturels. Ces derniers seront des espaces où le public apprend et s'interroge, où émanent de nouvelles idées et de nouveaux points de vue. Les lieux d'élaboration du monde de demain. Enfin, généralisons la pratique artistique car elle contribue au développement et à l'épanouissement personnel.

Introduction

“Dans un univers où le succès est de gagner du temps, penser n'a qu'un défaut, mais incorrigible : celui d'en faire perdre”. Triste vérité rappelée par le philosophe Jean-François Lyotard¹, mais qui n'a jamais semblé aussi criante : penser prend du temps, un temps de moins en moins disponible dans un monde dominé par la vitesse, l'information en continu, la recherche permanente de gains de productivité.

Par ce Manifeste, c'est justement ce temps que nous voulons nous accorder à nouveau. Celui de penser, de nous interroger sur le monde qui nous entoure, de questionner ses limites et de réfléchir à des solutions. De faire une pause en quelque sorte dans la frénésie de nos quotidiens marqués par des rythmes de travail souvent effrénés, de multiples activités sociales, de divertissement, trop de temps passé sur des réseaux pas si sociaux qu'on ne le croit...

Conscients des limites, du moins de certaines d'entre elles, du monde dans lequel nous évoluons, nous sommes nombreux à nous demander comment nous pourrions le rendre meilleur. Nous connaissons les constats, nous avons parfois même commencé à imaginer des solutions. Mais nous manquons de temps pour réfléchir, de visibilité pour parler et de capacité d'impact pour agir. Ce Manifeste nous offre la possibilité inédite de prendre le temps ensemble de nous interroger sur le monde tel qu'il est aujourd'hui et de penser le monde tel que nous le voudrions. Ce Manifeste nous offre la force du collectif et c'est une chance que nous avons voulu saisir.

Le confinement généré par la période de crise sanitaire nous a beaucoup aidés. Le temps s'est arrêté, nos vies se sont posées. Nous avons drastiquement modifié nos habitudes : nous sommes restés chez nous, avons arrêté de sortir, de courir, de nous déplacer. Certains ont même cessé de travailler. Le confinement nous a permis une pause, une suspension dans le temps ; il nous a donné l'occasion de remettre en cause nos quotidiens, d'interroger nos choix passés et de penser nos décisions futures. Nous avons réalisé combien le monde dans lequel nous vivons semble dépourvu de sens, et qu'il va mal : inégalités, insécurité, crise politique, économique, sociale, sanitaire, environnementale...

Alors aujourd'hui, grâce à ce projet de “Manifeste pour le Monde d'après”, nous prenons la plume. Dans ce chapitre précisément, nous voulons dresser un premier constat, celui d'une crise de sens ressentie au niveau individuel mais aussi collectif. “Mourrons pour des idées, d'accord, mais de mort lente”, disait Brassens. C'est un peu la maladie de notre siècle : individualisées à l'extrême, nos sociétés ont perdu le sens du collectif, de l'engagement pour des causes qui nous dépassent. Accrochés à nos téléphones portables, dépendants de notre identité virtuelle, épuisés par des métiers harassants mais pas toujours intéressants, hypnotisés par l'insatiable consommation de biens, nous en avons presque oublié le sens de nos vies.

Mais le monde peut aller mieux, c'est du moins ce que nous pensons : nous avons tenté ici de formuler des pistes de solutions à la crise de sens que nous rencontrons, que d'autres ont parfois déjà imaginées pour nous, voire éprouvées sur le terrain. C'est pour nous désormais le moment de passer à l'action, pour que demain le monde change. Pour que demain advienne un "monde d'après" plus juste, plus durable et plus heureux. C'est l'objet du présent Manifeste.

Nous tenons à préciser que nous avons conscience de n'être pas représentatifs de la société dans son ensemble. Nous sommes pour la plupart privilégiés, au sens social du terme. Nos constats, et même nos propositions, pourront parfois paraître éloignées de la réalité vécue par nombre de nos concitoyens. Mais nous croyons profondément que ces propositions peuvent rendre le monde de demain plus juste pour la société dans son ensemble.

Un constat : une perte de sens ressentie depuis plusieurs années, accrue par la crise de la Covid-19

Notre monde, dominé par l'urgence, ne semble plus avoir de sens

Le temps de l'urgence est devenu notre quotidien, celui de vies dépourvues de sens

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la réponse, inédite, qui y a été apportée – le confinement de la quasi-totalité de la population – ont stoppé net notre quotidien surchargé et ont joué le révélateur d'un mal-être ressenti depuis des années. Celui d'une société plus que jamais soumise à une accélération du temps. « La vitesse est la forme d'extase dont la révolution technique a fait cadeau à l'homme » reconnaît Milan Kundera² : les avancées technologiques extraordinaires dans les transports, l'énergie, les moyens de communication ont rendu l'ensemble de la planète accessible en quelques heures d'avion ou en quelques secondes de connexion. Le numérique et la mondialisation, en abolissant le temps et les distances, nous ouvrent un champ infini de possibilités. Mais si le développement technologique nous a permis de gagner du temps, la capacité de tout faire – ou presque – et surtout l'injonction de faire vite, dans l'urgence réelle ou ressentie, nous en a dépossédé.

L'urgence dans laquelle nous sommes engagés rend difficile, voire impossible, la pause, la prise de recul. Elle nous laisse dans une posture de réactivité permanente, engendrant un sentiment de perte de contrôle. Elle nous pousse à opérer un bouleversement des valeurs dans la hiérarchisation et la manière dont nous allouons notre temps à nos tâches journalières : « au quotidien, la majorité de nos actions ne sont pas guidées par nos valeurs, mais par notre agenda. C'est le cadre temporel qui nous pousse à agir, ce sont les dates limites qui nous donnent nos priorités. Ce ne sont pas forcément les plus importantes, mais les plus pressantes »³. C'est le temps qui dicte notre rapport au monde et dépriorise la question du sens, et non le sens ou l'importance qui dicte notre rapport au temps et au monde.

Or, le temps est nécessaire pour donner leur valeur à nombre d'activités humaines. Comment un enseignant pressé et anxieux peut-il instaurer le climat de calme et de bienveillance nécessaire à l'éducation et la transmission des savoirs ?⁴ Comment le personnel soignant peut-il accorder toute sa place à l'humain quand il doit s'occuper de personnes dépendantes à la chaîne, manquant de moyens, aboutissant à des pratiques de maltraitance institutionnelle – « on ne les met pas au lit, on les jette »⁵ ?

Le manque de temps ne peut que se traduire, à terme, par un rapport déshumanisé, institutionnalisé, privé de sens, à la tâche à accomplir sous pression. Comment, dans une société où, du fait de gains de productivité, le temps libéré devrait être supérieur au temps contraint, en arrive-t-on à cette urgence qui vide nos actions de sens ?

Bergson, dans son Essai sur les données immédiates de la conscience, établit une distinction entre le temps – mesurable, scientifique, fait d'une succession d'instant, et la durée, c'est-à-dire le temps tel que nous le percevons. Ainsi, nous ne serions pas « dans une accélération du temps, mais dans une crise de la patience ».⁶

Nous sommes soumis à des injonctions de productivité, dans le domaine professionnel, certes, mais également dans tous les aspects de nos vies – sociale, intellectuelle, sportive... – jusqu'au corps, également soumis à une contrainte d'apparence, de forme, « toute notre vie est soumise à cette logique d'augmentation, de compétition et d'accélération ».⁷ Notre temps libre est saturé d'informations – la surabondance d'images et les réseaux sociaux, dont le fonctionnement repose sur le partage d'une vision idéalisée de la vie quotidienne, renforcent cette injonction de perfection permanente. Les médias sont rythmés par la réaction à l'urgence – que l'on regarde les informations disponibles pendant la crise du Covid-19, où le nombre de morts, égrené chaque jour, a complètement masqué l'actualité du reste du monde... Dans ce maelstrom d'images, d'informations, de sollicitations, où tout est émotion, quelle place reste-t-il pour la réflexion, la prise de recul, les espace de créativité ? Pour Hartmut Rosa, par ce rapport que nous entretenons au temps, « nous détruisons notre capacité à nous approprier le monde, à être ému et à développer une résilience. C'est une aliénation dont nous devons nous défaire ».

La capacité de voyager rapidement – et à bas coût – nous fait multiplier les séjours courts, mais nous touchent-ils, nous changent-ils vraiment ? « Nous avons aplati notre existence et le monde qui nous entoure » souligne Gaspard Koenig dans son essai Ralentir. Nous nous transportons d'un bout à l'autre de la planète, sans avoir le temps de nous questionner sur ce qui nous y a amenés et sans jamais nous laisser réellement toucher. « Peu importe le lieu, nous restons toujours nous-mêmes »⁸.

La surabondance d'informations rend presque caduque, dans l'esprit de chacun, la nécessité de mémoriser des informations, qui sont disponibles en quelques secondes. L'attention « à tout » entraîne une perte d'attention et de conscience de l'essentiel. Ce constat n'est pas nouveau : Sénèque, dans sa seconde Lettre à Lucilius, le rappelle : « On est nulle part quand on est partout. A passer toute sa vie en voyage, voici ce qui arrive : on a beaucoup de chambres d'hôtes, aucune amitié ; le même sort, attend nécessairement ceux qui, au lieu de s'attacher intimement à un génie, traversent toutes les œuvres en se hâtant de courir. »

Ce temps de l'accélération, couplé à l'individualisme grandissant, contribue au sentiment de perte de sens. Le manque d'attention nous retire l'opportunité d'être attentifs, à nous-mêmes, aux autres, au monde.

Nos quotidiens professionnels, dominés par l'urgence et l'exigence de rentabilité immédiate, nous semblent dépourvus de sens

Dès la fin du XIXe siècle, le sociologue Emile Durkheim prédisait que l'anomie – c'est-à-dire la perte des normes, des repères, des valeurs qui encadrent la vie d'un individu – serait le prochain « mal du siècle ». Cent vingt ans après, cet avertissement semble plus que jamais d'actualité pour de nombreux travailleurs, qui ne parviennent plus à trouver du sens dans leur quotidien professionnel.

Pour certains d'entre eux, le morcellement du travail, sans cesse accru depuis l'invention du taylorisme et plus fortement encore au cours des dernières décennies, en est en grande partie responsable. Pour des raisons de rentabilité, d'efficacité, les entreprises ont morcelé les tâches à l'extrême, certaines étant effectuées à l'autre bout du monde, quand d'autres sont remplies par des ouvriers qui ne sont associés ni à la conception du projet ni à la réalisation du produit fini. Si le constat n'est pas nouveau – souvenons-nous de ces images marquantes des Temps modernes de Chaplin – il semble avoir atteint son apogée ces dernières années : les tâches, divisées à l'extrême, doivent être effectuées en un temps record. Une plateforme renommée d'achat et de livraison de biens de consommation à distance refuse les « pauses toilettes » à ses employés, contraints de se soulager sur place dans des bouteilles. Des enseignes de la grande distribution n'hésitent pas à calculer le temps nécessaire à leurs « hôtes et hôtesse de caisse » (sic) pour enregistrer les achats des clients et encaisser le paiement dû. La fonction sociale des « caissières et caissiers », quand ils n'ont pas déjà été remplacés par des machines, disparaît peu à peu : le temps de discussion avec les clients, pour lesquels la sortie au supermarché demeure parfois leur dernier bastion quotidien de sociabilisation, ne leur est plus imparti. Le travail ne semble plus rien d'autre qu'une course contre la montre, vidée de son sens, tournée vers la seule efficacité et rentabilité maximale des entreprises.

Certaines professions semblent épargnées par la perte de sens générée par la division du travail, mais d'autres « maux du siècle » apparaissent régulièrement, auxquels les anglophones trouvent à chaque fois un joli nom parfaitement imagé. Face à l'augmentation sans précédent du nombre de cas reportés de « burn-out » (littéralement, « se consumer »), un terme qui désigne un état d'épuisement intense au travail, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a décidé en 2019 de reconnaître cette situation comme un « phénomène lié au travail », un facteur pouvant influencer l'état de la santé du travailleur. Le travail, loin d'être toujours émancipateur, nous a rendu esclaves d'objectifs inatteignables, portant atteinte à notre santé mentale autant que physique alors que sa fonction première devrait précisément être de réaliser l'individu. A ce premier terme a succédé la naissance du « bore-out », qui traduit un syndrome d'épuisement professionnel une fois encore, mais cette fois-ci causé par l'ennui au travail. Souvent synonyme d'une baisse de satisfaction dans son quotidien professionnel, il peut générer une perte de confiance en soi pouvant aller jusqu'à la dépression. Plus récemment encore est apparu le terme de « brown-out » (« chute de tension ») pour désigner un phénomène touchant de plus en plus les générations arrivant sur le marché du travail, mais pas uniquement : la perte de sens dans son quotidien professionnel, pour un salarié qui ne comprend pas ou plus son travail. Un terme à mettre en lien avec celui des « bullshit-jobs » ou « jobs à la con », théorisé par l'anthropologue américain David Graeber⁹ en 2013. Il constate alors la prolifération d'emplois bien payés mais jugés parfaitement inutiles par leurs titulaires. « Un job à la con est une forme d'emploi rémunéré qui est tellement inutile, superflue ou néfaste que même le salarié ne parvient pas à justifier son existence, bien qu'il se sente obligé, pour honorer les termes de son contrat, de faire croire qu'il n'en est rien » dit-il.

Marx dénonçait dès le XIXe siècle l'aliénation du travail, lorsque « l'activité de l'ouvrier n'est pas son activité propre, qu'elle appartient à un autre », le travail devenant alors « la perte de soi-même ». Le travail est aliéné lorsqu'il n'est plus la « satisfaction d'un besoin mais seulement le moyen de satisfaire des besoins en dehors du travail ». Ce début de XXIe siècle ne semble pas être en mesure de contredire ce triste constat : aujourd'hui encore, plus que jamais peut-être, le travail s'est imposé à certains comme contrainte vitale. De nombreux employés, salariés se soumettent au travail parce qu'il

est un moyen de survie, mais ne s'intéressent pas aux tâches qu'ils accomplissent, n'en tirent ni plaisir ni désir de s'y investir. Le temps de travail est vécu comme un « temps de négation de soi »¹⁰ et n'est plus un vecteur d'accomplissement, par la réussite ou le dépassement de soi. Pour certains, le travail permet, parfois, de couvrir l'achat de biens de nécessité. Pour d'autres, il leur permet d'assouvir des désirs consuméristes jamais réellement rassasiés, chimères du bien-être créées de toutes pièces par nos sociétés en mal de sens mais certainement pas de possession.

Face à cette situation, les nouvelles générations, récemment arrivées sur le marché du travail, disent vouloir « trouver du sens » dans leur métier. La communication, le marketing, etc. n'ont plus autant la cote qu'auparavant : les nouveaux salariés veulent se rendre utiles à la société par leur travail. On ne compte plus les exemples d'anciens chargés de communication qui ont tout quitté pour élever des bêtes à la campagne, d'anciennes cheffes du marketing d'une grande entreprise qui du jour au lendemain ont « tout plaqué » pour se lancer dans l'artisanat ou la boulangerie, de jeunes tout juste sortis de l'École Nationale d'Administration qui décident de quitter le monde du haut-fonctionariat pour lancer leur propre brasserie. Effet de mode ou tendance de fond, il est aujourd'hui difficile de trancher. Mais le constat impose une réflexion : les nouvelles générations, du moins celles qui peuvent se le permettre, ressentent le besoin de revenir à des métiers artisanaux, qui leur permettent de voir les fruits de leur travail, de remettre du lien social dans leur activité, de s'éloigner des grandes entreprises et de la vie urbaine qui leur impose un rythme effréné. Le monde du travail tel qu'il leur apparaît aujourd'hui semble dénué de sens, tourné vers la seule production effrénée et l'insatiable consommation. L'humain ne semble jamais avoir été aussi éloigné du monde du travail. Et il paraît essentiel aujourd'hui de prendre conscience de cette réalité pour repenser un monde du travail qui ne correspond plus aux attentes des principaux intéressés. En d'autres termes, pour repenser le « monde d'après ».

S'il est un enseignement à tirer de la crise sanitaire générée par la Covid-19, c'est bien que ce ne sont pas les métiers les plus rémunérateurs qui font tourner un pays en bonne santé. On entend çà et là, et à raison, que sans les infirmières et infirmiers, sans les médecins, sans les agriculteurs, sans les éboueurs, sans les caissières et les caissiers, sans les aides-soignants à domicile, la France n'aurait pu subvenir à ses besoins essentiels. Ces métiers nourrissent et soignent les citoyens, ce sont eux qui nous permettent de continuer à vivre. Et pourtant, faute de rémunérations adéquates mais aussi de reconnaissance, de moins en moins de personnes se tournent vers ces métiers. David Graeber, dans son ouvrage *Bullshit jobs* (voir supra), rappelle que pour différencier un métier essentiel d'un métier « à la con », il faut imaginer les conséquences sociétales de sa disparition.¹¹ La conclusion est claire : les emplois les mieux rémunérés, souvent les mieux valorisés socialement, semblent bien inutiles quand apparaît une crise comme celle que nous venons de vivre. Pire encore, leur rémunération semble exorbitante, profondément déconnectée de l'utilité sociale de ces métiers. Il nous semble tout à coup urgent de repenser la hiérarchie sociale des métiers, que nos sociétés ont souvent créée de toutes pièces, pour mieux l'accorder avec l'utilité réelle de chaque profession.

Un sentiment collectif fragilisé par l'individualisme

Le confinement et la « distanciation sociale » qu'il a impliquée, ont profondément modifié nos modes de vie, reléguant au rang de risque tout signe de salutation ou d'affection. Nous pourrions continuer, en l'absence de vaccin ou d'extinction de l'épidémie, à expérimenter pendant un temps encore une certaine distanciation physique. Ces interdictions nous ont rappelé avec force notre besoin social, en particulier notre besoin social physique, en créant l'expérience violente du manque. Le numérique a offert un secours bienvenu, permettant une sociabilité de substitution et la continuité de nos activités. Il a nourri aussi, pour certains, un emploi du temps frénétique, entre réunions professionnelles, séminaires et soirées en ligne, brouillant la séparation entre vie privée et vie professionnelle, et révélant parfois l'aspect intrusif de tels dispositifs, qui permettent un accès visuel à l'intimité. Il a renforcé également une fracture sociale déjà prononcée : la fracture numérique a montré à quel point l'école au temps du confinement était plus que jamais impuissante face aux inégalités ; elle a relégué dans la solitude les personnes non connectées ou peu habituées à utiliser les outils numériques.

Modes de communication plus rapides, moins réfléchis, plus virtuels, communication vers des groupes « d'amis » plutôt que vers une seule personne, l'émergence des réseaux sociaux a chamboulé les rapports humains. L'augmentation quasi infinie des possibilités d'activité individuelle en ligne captent notre attention, que de multiples sollicitations rendent difficiles à soutenir - il est inquiétant de constater l'apparition des « rapports de temps d'écran », qui nous rappellent le nombre d'heures passées quotidiennement sur nos différentes applications... S'ils constituent de formidables outils pour maintenir du lien, les réseaux sociaux se font le miroir des tendances de notre société : une régression des liens forts (cercle proche) et un accroissement des liens faibles (connaissances ou non). Ils renforcent les inégalités relationnelles et l'homophilie, l'entre soi.¹² L'omniprésence d'images retouchées, la mise en scène du quotidien contribuent au sentiment d'isolement et à une volonté de se conformer à des idéaux falsifiés.¹³

Si, comme Lévinas, on considère le visage de l'autre comme l'expression de sa fragilité, la surabondance de photographies retouchées, qui donne à voir une humanité lisse et sans défaut, est révélatrice. Lancée dans une course à la performance, notre société tend à nier la fragilité. Regardons la manière dont nous traitons nos aînés et la dépendance : cachée, reléguée dans des établissements spécialisés, sans lien avec le reste du monde. Il faut que soit rappelée, en ouverture du Rapport Libault¹⁴ sur le Grand âge et la dépendance, cette citation de Pierre Laroque, père fondateur de la Sécurité Sociale (1962) : « Tout en évitant de faire naître, chez les personnes âgées, un sentiment de dépendance, pourra-t-on respecter le besoin qu'ils éprouvent de conserver leur place dans une société normale, d'être mêlés constamment à des adultes et à des enfants ».

Refuser sa fragilité nous rend moins humain. Pour Pierre Viveret, « le déni de fragilité amoindrit notre fraternité et la considérer élargirait notre humanité. Accepter sa fragilité, c'est accepter celle des autres ». Il n'y a de fraternité possible – et la fraternité est notre troisième idéal républicain – qu'à condition de reconnaître la fragilité de l'autre comme la sienne.¹⁵

Or nous y opposons une profonde indifférence. Comme le souligne Fabrice Midal, nous avons accepté une « dictature de l'utilité », comme horizon indiscutable : « le cœur de notre souffrance est l'oubli de la tendresse et donc de la vérité de tout lien. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la tendresse ne s'oppose pas d'abord à la violence, mais à la brutalité du manque de rapports – qui signe notre temps. La tonalité de fond de notre époque n'est, en effet, pas tant l'affrontement, qu'une singulière indifférence qui est aussi aveuglement ».¹⁶ Pour le sociologue François Dubet, cette indifférence, « le sentiment d'être méprisé, d'être invisible et ignoré », particulièrement mise en avant par la colère des Gilets jaunes, exacerbe les ressentiments, et amplifie les fractures de notre société.¹⁷

En prenant le parti du déni de fragilité, l'homme se rend incapable de responsabilité. Et c'est ce que l'on observe aujourd'hui, où nos sociétés, aveugles à la vulnérabilité de notre planète, de nos systèmes interdépendants, de la population, agissent sans responsabilité environnementale suffisante et ont fini par appliquer un filtre néolibéral à des activités et des secteurs qui devraient relever d'une logique propre, comme l'éducation ou la santé. En France, la crise a révélé les failles d'un système de soins fragilisé : « à un hôpital de stocks, nous avons substitué un hôpital de flux » souligne le philosophe et historien Marcel Gauchet¹⁸ : symbole s'il en est d'un système duquel le risque paraît lointain, qui refuse d'anticiper et de réaliser des réserves qui n'auront sans doute pas d'utilité. Sauf en cas de crise !

Nous constituons une société, nous sommes liés les uns aux autres, liés à la nature, et par ces liens de dépendance, fragiles. Nous sommes des êtres sociaux, qui avons besoin de reconnaissance, d'amour et de sens. Les périodes de crise nous appellent davantage à la responsabilité collective et renforcent le sentiment de solidarité en créant une expérience partagée du commun, qui en temps normal fait défaut, plongés que nous sommes dans notre temps accéléré et singulier. Notre défi est de faire perdurer cet état de solidarité au-delà des épisodes de crise et d'instaurer une nouvelle responsabilité envers autrui.

Nouveaux combats, nouvelles mobilisations

Le désengagement est une autre manifestation de cette perte de sens, individuelle et collective. Il se mesure par exemple par la très faible progression des adhésions à des associations ou à des syndicats. L'enquête Insee de 2016 sur les données 2013 portant sur les pratiques associatives¹⁹ relève que « plus de 21 millions de personnes, résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine, ont déclaré être membres d'au moins une association au cours des 12 derniers mois, soit 42 % des personnes âgées de 16 ans ou plus. » Cette proportion est stable depuis 30 ans. L'âge et le niveau de diplôme favorisent les activités associatives. Si l'adhésion à une association ne signifie pas que la personne participe aux activités de l'association, elle s'accompagne en général d'un engagement citoyen plus élevé. L'enquête note ainsi que « parmi les adultes inscrits sur les listes électorales, à caractéristiques sociodémographiques identiques, la probabilité d'avoir voté aux élections législatives de 2012 est 1,8 fois supérieure pour les membres d'associations. »

La participation politique, liée donc à la participation associative, connaît comme elle un tassement. L'érosion de la participation aux élections est une réalité, qui doit néanmoins être nuancée.²⁰ Si l'abstention aux élections législatives est en hausse continue depuis 1993, il n'y a pas de tendance aussi nette pour les présidentielles, l'abstention de 2017 étant du même niveau que celle observée en 1995 et inférieure à celle de 1969 et de 2002, année il est vrai traumatique. Les élections régionales

de 2015 ont été plus suivies que celles de 2010, de même que les départementales, même si ces deux millésimes ont constitué des records d'abstention. Quant aux européennes, après un pic proche de 60 % d'abstention en 2009, la participation a regagné 10 points en 2019, pour la deuxième fois consécutive en hausse.

Cette embellie ne peut cacher une fragmentation croissante de la société, y compris politique, comme l'a illustré la crise dite « des Gilets jaunes », autour de la notion de société civile. Présentée en 2017 comme l'alternative à la démocratie représentative, la société civile devait fournir un nouveau bataillon de frais citoyens, impliqués en politique et connectés au terrain. Las, les députés issus de la société civile, se sont révélés être des professions libérales, des CSP+,²¹ et non de « simples » citoyens, ceux-là prenant, en retour de bâton, les ronds-points d'assaut et faisant preuve d'un engagement politique et social inédit.

Au-delà de cet engagement, d'autres ont beaucoup fait parler d'eux : les manifestations pour le climat ont réuni des dizaines de milliers de personnes dans les rues parisiennes en 2019, celles contre le racisme en ce début de déconfinement également, malgré les potentiels risques sanitaires. Les combats ne manquent donc pas, pas plus que les militants potentiels. Reste à mobiliser, trouver les modèles pour donner envie et confiance à tous les citoyens dans leur ensemble.

Quelles réponses apporter face à cette crise de sens ?

Comment construire un monde qui ait du sens, qui soit à la fois solidaire et collectif, ancré dans son territoire et se place en accord avec les enjeux du XXIème siècle ?

Choisissons les critères du monde d'après, entre individuel et collectif

L'anomie durkheimienne précédemment citée fait signe vers une individualisation de la société et une diminution de la responsabilisation. Pourtant, le confinement a été l'occasion de faire l'expérience d'une responsabilisation, certes forcée, de la consommation, en faveur du local, du bio, des circuits courts, qui sont aussi plus chers et sources d'inégalités. Si les habitudes vont avoir vite raison des pratiques forcées et des discours incantatoires²², l'expérience vécue de la responsabilité appelle à poser les questions de son prolongement.

Cette question rejoint celle du critère de choix. Que garder du monde d'avant dans le monde d'après et surtout comment (bien) choisir. Car les bons choix individuels ne font pas toujours les bons choix collectifs. Ecouter ses tripes, comme certains ont eu envie de le faire lors du confinement²³, est-il le meilleur guide ?

Il est ainsi étonnant de voir Bruno Latour, penseur précurseur s'il en est d'une pensée écologique politique, en appeler à l'expérience personnelle comme critère du monde d'après²⁴, en l'occurrence pour faire la liste des activités dont on aimerait qu'elles reprennent comme avant et de celles dont on voudrait qu'elles ne reprennent pas. Bien sûr, Bruno Latour sait très bien qu'un argument rationnel n'est pas mobilisateur, qu'il faut lui donner corps par des sentiments (le logos ne va pas sans pathos), mais l'intrusion du personnel comme critère de choix pour sortir d'une crise globale sonne étrangement.

Nous ne manquons pourtant pas de recul philosophique sur la délicate question du passage de l'individuel au collectif. Elle est au cœur de la pensée des Lumières : le contrat social de Rousseau ne fonctionne que si l'individu est capable de s'autotranscender au niveau collectif, transcendance qui ne peut fonctionner qu'à des échelles restreintes : Genève, où il habite, n'est qu'une ville ; la Corse, pour laquelle il rédige un essai de constitution, n'est qu'une île, alors que notre problème est mondialisé.

Kant, précisément, est le penseur par excellence du cosmopolitisme et il dégage un critère de décision simple et adapté à cette échelle, qui n'est autre que celle de l'espèce humaine (idéal en temps de pandémie), ce critère est connu par les philosophes sous le nom d'impératif catégorique. La formulation la plus simple de l'impératif catégorique se trouve dans les Fondements de la métaphysique des mœurs : « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle. » Cette universalité doit être relue à l'aune de la crise sanitaire : le cosmoécologisme pourrait être le digne héritier du cosmopolitisme de Kant. La

meilleure connaissance que nous avons des conséquences écologiques de nos actes permet ainsi d'élargir à l'échelle environnementale l'impératif catégorique kantien.

On retrouve une telle conception écologique de la construction sociale chez Jean-François Serres, qui porte dans son avis du Conseil économique, social et environnemental sur l'isolement social « une vision "écologique" du lien social, vision incontournable si nous voulons lutter contre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité ». ²⁵ Le développement social est inséparable du développement économique et écologique. Les recommandations contre l'isolement social tendent à un abaissement des frontières physiques et psychologiques entre les individus, qui peut être étendu avec raison dans la problématique de responsabilisation et de dépassement de l'individualisme qui nous occupe. On peut citer le travail avec des associations, dont on a vu la relative stabilité des niveaux d'adhésion. Au niveau éducatif, la mise en place d'un Service civique obligatoire et la création de binômes en classe entre des élèves en difficulté et des élèves réussissant bien peuvent recréer du lien social. Au niveau de la politique de la ville, la création de quartiers mixtes ou de lieux de convivialité peut permettre le dialogue social et générationnel et favoriser l'émergence de solidarités nouvelles mais aussi créer un lieu de débat sur les problématiques très concrètes du monde d'après et les manières de les résoudre.

Repensons notre rapport au travail en réinstaurant un "droit au temps" ²⁶

Le monde du travail tel qu'on le connaît a été profondément ébranlé par la période de confinement générée par la crise du covid-19. Les entreprises, les institutions, les magasins, les restaurants, etc. ont dû bousculer leurs modes de fonctionnement. Télétravail, vente à distance, réunions en visioconférence, livraison de plats à domicile... Peu de professions ont échappé à ce nouveau « mode d'être au travail ». Pour beaucoup, le travail a, plus que jamais, réintégré la sphère privée : de nombreux parents ont dû assurer la garde et l'aide aux devoirs de leurs enfants tout en conservant une activité professionnelle ; la sphère professionnelle, en principe dissociée de la sphère privée par la présence sur le lieu de travail, s'est mêlée au quotidien de chacun - petits déjeuners pris en même temps qu'une réunion à distance, pause méridienne nécessairement allongée par la préparation des repas... C'est un nouveau rapport au travail qui s'est institué, le travail s'est domestiqué et mêlé au foyer. Comme le souligne avec justesse la philosophe Julia de Funès, « la vie a pris le dessus sur le travail, le télétravail est devenu une activité comme une autre, au milieu des devoirs et d'autres activités ». Et c'est justement là que le travail reprend du sens car, loin d'être un but en soi, il ne devient, ou redevient, qu'un « moyen au service de la vie ». Car oui, « travailler pour travailler n'a aucun sens », mais « travailler pour nourrir ses enfants en a un ». ²⁷

C'est peut-être là le paradoxe du monde du travail actuel, tel que nous le connaissons jusque-là : parce que nous passons la majeure partie de notre temps à travailler et parce que c'est souvent par lui que nous nous définissons socialement, nous voudrions que notre travail ait du sens et soit le lieu de notre épanouissement. Mais cette quête de sens ne serait-il pas chimérique ? Le travail est en effet, jusqu'à son étymologie, le lieu de la contrainte. Le lieu des horaires souvent imposées, des objectifs plus ou moins atteignables, des délais plus ou moins tenables... A trop chercher notre épanouissement dans notre travail, nous nous épuisons dans une vaine quête du « meilleur des

jobs », changeant régulièrement de poste pour trouver mieux ailleurs. Mais souvent nous sommes déçus : les difficultés, les désagréments rencontrés dans un poste sont rarement inhérents à une entreprise, une institution en particulier et ont tôt fait de réapparaître dans un nouveau poste. Peut-être devons-nous prendre conscience qu'il s'agit moins d'être heureux au travail ou même d'y trouver un sens que de refuser une idéologie de la valeur travail qui la rend incompatible avec un bon équilibre de vie. Les Anciens voulaient allier le *negotium* (temps de travail productif) et l'*otium* (temps de loisir studieux), faisant de ces deux activités le cœur d'une vie harmonieuse et équilibrée. A l'heure où certains expérimentent la semaine de quatre jours, c'est sans doute ainsi qu'il faut trouver du sens au travail : en ne faisant plus de celui-ci le facteur premier de notre épanouissement personnel.

Néanmoins, les horaires que nous impose le monde du travail ne semblent pas compatibles avec cet équilibre. Il faut noter ici que nous sommes loin d'être égaux à ce niveau, tant les situations diffèrent selon que l'on habite à Paris ou en région, que l'on travaille dans un bureau, dans un atelier, dans un magasin... Mais nombreux sont ceux qui souhaiteraient rétablir un équilibre entre temps dédié (dévoué ?) au travail et temps pour sa famille, ses amis, pour soi... Ne plus faire du travail le centre de nos vies implique de revoir notre rapport aux horaires de travail. Nous passons parfois près de dix heures chaque jour à nos postes, rentrant souvent tard et éreintés d'une journée de travail parfois passionnante mais non moins fatigante. Et nous le payons : nous avons moins de temps pour cuisiner et achetons des plats préparés ou même livrés, nous ne trouvons plus le temps d'aider nos enfants pour leurs devoirs, plus le temps de lire et de nous informer... Les moments de temps libre dont nous disposons, nous préférons les consacrer à du divertissement facile, rapide, à grand renfort d'écrans tactiles et de réseaux sociaux. Qui n'a pas un jour préféré regarder un épisode de série ou un site internet humoristique plutôt que d'ouvrir un journal d'information, d'écouter un podcast intéressant voire d'aller au musée ? Épuisés que nous sommes par des journées harassantes, nous préférons nous amuser plutôt que de nous cultiver, car nous n'en avons plus la force.

La période de confinement nous a permis de goûter à d'autres modes de gestion de notre temps de vie et de réinstaurer une forme d'équilibre : ceux dont l'activité était télétravaillable ont pu remettre le travail à sa place en n'en faisant qu'une activité parmi d'autres. C'est une sorte de « droit au temps » qui s'est instauré, laissant aux travailleurs concernés la possibilité de renouer avec du temps pour eux et pour leur famille en journée, de s'arrêter parfois de travailler quand la fatigue prend le dessus, en d'autres termes de s'accorder des pauses, souvent mal perçues en entreprise.

La généralisation du télétravail pour de nombreux travailleurs pendant la période de confinement a été l'occasion d'étudier les effets de ce mode de travail sur ceux qui le vivent. S'il est encore tôt pour tirer des enseignements définitifs, plusieurs chercheurs se sont employés à en analyser les effets. Julia de Funès, philosophe, souligne par exemple que le télétravail a l'avantage de « libérer l'esprit » : outre un gain de temps de transport, le télétravail réduit la fatigue générée par la « théâtralité du travail », c'est-à-dire par le rôle de représentation que nécessite la vie en collectivité, auprès de notre hiérarchie, de nos collègues ; ici, ce sont avant tout les résultats qui comptent. Peu importe que le travail soit effectué entre 23h et 2h du matin, si tout est fait dans les temps. Le télétravail a recentré l'attention sur la performance, qui n'est pas toujours liée au nombre d'heures travaillées. Notons d'ailleurs ici que la France, dont le nombre d'heures travaillées est inférieur à celui de nombreux pays de l'OCDE, affiche pourtant une des productivités (PIB rapporté au nombre d'heures travaillées) les plus élevées au monde : en 2015, la France se plaçait au 7^e rang des pays de

l'OCDE, derrière le Luxembourg, l'Irlande, la Norvège, la Belgique, les Etats-Unis et le Danemark.²⁸ Le télétravail généralisé par la période de confinement nous a permis de recentrer nos moyens sur les résultats et de remettre en question la présence physique, parfois même qualifiée de présentéisme, que nous nous imposons, au détriment de notre bien-être et de celui, parfois, de nos familles. En d'autres termes, le télétravail permis par la période de confinement a su redonner de l'autonomie et une respiration à des travailleurs souvent mis sous pression et rongés par le stress. Il a permis de remettre le travail à sa place : une nécessité financière, la clé parfois d'un épanouissement certain, mais en aucun cas le centre de nos mondes.

Par ailleurs, le télétravail a réaffirmé un principe simple mais que de nombreux employeurs avaient eu tendance à oublier : il est difficile pour un cerveau humain d'être au maximum de sa concentration et de sa productivité 7h ou 8h durant. Le télétravail nous permet d'inclure des pauses dans notre quotidien professionnel – sans regard sévère d'une hiérarchie zélée, autorisant notre cerveau à retrouver toutes ses facultés entre deux tâches. Au bureau, nous sommes nombreux à faire des pauses en utilisant nos téléphones portables, en passant quelques minutes sur les réseaux sociaux. Loin de nous détendre autant qu'une petite marche de quinze minutes ou qu'une discussion rapide avec un proche ou un collègue, ces pauses numériques nous donnent l'illusion d'une courte échappée de notre journée de travail, mais nous enferment en réalité. A la maison, il est possible de faire une courte pause en ouvrant un livre, en arrosant ses plantes, en se préparant un en-cas... Le cerveau est alors réellement en mesure de se reposer, de se « divertir » un court instant du temps professionnel. Les résultats n'en sont souvent que meilleurs.

Evitons tout malentendu : rares sont ceux qui estiment que le télétravail doit venir supplanter la présence physique au travail ; celle-ci est souvent garante d'échanges, de lien social, de saine coupure avec la sphère privée. L'hybridation semble être dès lors un paradigme d'évolution du monde du travail souhaitable, incluant un ou deux jours de télétravail par semaine. Une tribune rédigée par un collectif et parue dans le journal Libération du 23 mai 2020²⁹ préconise d'ailleurs le télétravail dans des tiers-lieux, près du logement du travailleur, dans le cadre d'une réflexion plus générale sur une politique territoriale de proximité.

Le « monde d'après », tel que nous aimerions qu'il advienne, serait un monde où le travail ne se situe plus au centre de nos vies ; qu'il en soit partie prenante, mais qu'il nous accorde le temps de penser, de nous engager auprès d'associations, de nous occuper de nos familles, au sens intergénérationnel du terme. En un mot, nous voulons que le « monde d'après » nous accorde un droit au temps. La crise sanitaire générée par le covid-19 a entraîné de nombreuses adaptations du monde du travail tel que nous le connaissions jusqu'à lors, mais pour de nombreux décideurs publics, il ne s'agissait là que de mesures transitoires destinées à disparaître dès que le « monde d'avant » sera redevenu possible. Bien au contraire, nous souhaitons que ces mesures survivent à cette période, afin de réinstaurer un droit au temps perdu depuis longtemps. Réimposons un autre rythme de travail, plus lent, plus humain, mais pas forcément moins productif.

Finissons-en avec le présentéisme au travail, les e-mails envoyés à des heures indues pour prouver à sa hiérarchie que notre travail passe au-dessus de tout. Assumons de partir plus tôt de notre lieu de travail pour avoir le temps de cuisiner, de lire un journal, d'aider nos enfants à faire leurs devoirs. Retrouvons le temps de nous engager dans des associations, de faire du sport, d'aller au musée, de lire des livres. "Cultivons notre jardin", dirait quelqu'un. Repensons aussi nos manières

d'aborder la notion de travail. Voulons-nous en faire la clé d'accès à une consommation insatiable de biens, de richesses matérielles ? Ou bien voulons-nous le remettre au cœur d'un engagement plus humain, moins déconnecté des réalités du monde ? Entrons dans des entreprises qui respectent les droits humains, qui œuvrent pour la collectivité, qui ne mettent pas les dividendes de leurs actionnaires au sommet de leurs objectifs. Engageons-nous auprès du service public avec à cœur la volonté de rendre le quotidien de nos concitoyens plus vivable. Impliquons-nous dans des associations qui enrichissent la vie d'une collectivité. Refusons de reproduire les échecs du « monde d'avant ».

Bien sûr, ces changements de paradigmes du monde du travail ne se feront pas sans la mise en place de politiques volontaristes, au niveau national mais aussi plus local, au sein des entreprises-mêmes. Par ce Manifeste, nous voulons rappeler que des salariés épuisés par des heures de travail incompatibles avec un équilibre de vie sain et durable sont moins performants. La fatigue, l'anxiété, la précipitation sont mères de tous les maux ; on ne compte plus les études prouvant qu'un salarié heureux et en bonne santé est bien plus créatif, plus performant et moins coûteux qu'un salarié épuisé par la recherche de rentabilité immédiate. Retenons un seul chiffre : en France, en 2007, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)³⁰ a estimé que le coût social du stress au travail était, pour une population active de 27,8 millions, compris entre 1,9 et 3 milliards d'euros.³¹ Sur le long terme, une entreprise a tout à gagner de garantir un meilleur cadre de travail à ses employés. Les dépenses publiques également.

Enfin, repensons la hiérarchie des métiers en fonction de l'utilité sociale de chacun. Celle-ci est certes difficile à établir précisément, mais la crise sanitaire du covid-19 nous a montré l'importance de certaines professions, peu valorisées à la fois socialement et en termes de rémunération. Revalorisons les salaires de nos soignants mais luttons davantage contre l'évasion fiscale. Redonnons aux maîtres et maîtresses d'école, aux professeurs, la place qu'ils méritent, tant socialement que financièrement, car ce sont eux qui déterminent l'avenir de notre pays en formant ses jeunes générations. Ne luttons pas vainement contre une "uberisation" raisonnée de certains métiers mais assurons la protection des plus précaires. Repensons l'échelle des professions à l'aune du test de David Graeber³² : imaginons la disparition d'un métier et regardons-en les effets sur la société. Tout à coup, de nombreuses professions paraissent moins essentielles à notre survie. Réévaluons nos perceptions.

Construisons un monde durablement soutenable

La crise de sens met également en exergue la recherche du bien-être de l'humanité, atteignable dans un monde qui évoluerait en suivant les principes du développement durable. D'après le Larousse, le développement durable est un « mode de développement qui assure la satisfaction des besoins essentiels des générations actuelles, particulièrement des personnes les plus démunies, tout en sauvegardant la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. » Bien que cela implique une réduction drastique de notre consommation énergétique et un changement radical de nos modes de vie, cela signifie également des individus plus égaux, une société plus solidaire et où l'humanité vit en harmonie avec l'environnement.

En réduisant les inégalités

Bien que l'égalité compte parmi les trois valeurs fondamentales françaises, les inégalités entre les citoyens sont criantes. Le confinement en a été un énième rappel. Lorsque les uns se ressourçaient dans leur résidence secondaire, les autres n'avaient pas d'autres option que l'aide alimentaire pour nourrir leur famille nombreuse entassée dans un modeste logement. Le confinement a également mis en exergue les inégalités de conditions de travail.³³ Certains ont pu travailler à distance, mais d'autres ont dû braver le virus dans les transports en commun pour continuer à assurer les tâches indispensables à la survie d'un pays. Les exemples sont nombreux et démontrent que les inégalités se ressentent à toutes les échelles sociales (travail, logement, éducation, alimentation) mais également entre les sexes, les physiques et les origines.

Les récents mouvements sociaux, tels que les gilets jaunes et les manifestations contre la réforme des retraites, ont à nouveau fait ressortir la fracture sociale, entre les élites, les politiques et haut-fonctionnaires des gouvernements, les dirigeants d'entreprises, et les classes moyennes et populaires. Les révolutions successives des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ont certes contribué à réduire sensiblement ces inégalités, mais comme le disait Nelson Mandela « après avoir gravi une colline, tout ce que l'on découvre, c'est qu'il reste beaucoup d'autre collines à gravir ». Les inégalités sont toujours présentes et il faut continuer à se battre pour les réduire. L'accès de tous aux besoins essentiels doit cesser d'être un objectif pour devenir une réalité. C'est là que doit résider le progrès du XXI^{ème} siècle : après le progrès technique, le progrès humain.

Au-delà de la question des seules inégalités sociales, d'autres sont plus criantes encore : quelle a été la réponse des pays européens face aux migrants syriens qui ont fui un pays en guerre, où il ne leur est plus possible de vivre dignement ? Est-ce que tous les individus sont contrôlés de la même façon par les autorités dans les espaces publics ? Une femme est-elle aussi sereine qu'un homme dans les espaces publics ? Réduire les inégalités, c'est également s'assurer de l'intégration sociale de tous, c'est ne laisser personne en marge de la société. S'ensuivent la réduction des incivilités, des comportements violents et le développement d'une société apaisée. A cet égard, l'Unesco promeut une éducation inclusive et de qualité pour tous, un meilleur dialogue entre les cultures et la lutte contre la fracture numérique.

En développant l'échelle locale et collective

L'égalité entre les individus est primordiale, mais égalité ne signifie pas appliquer les mêmes traitements et mesures pour tous. L'égalité à la française a tendance à se substituer à la centralisation, limitant de fait la bonne gestion des disparités sociales et territoriales. Or, pour construire un monde où il fait bon vivre, il faut que celui-ci soit adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire et de ses habitants. Déléguer plus de pouvoir de décisions aux régions, aux départements, aux communes, qui ont une bonne connaissance du terrain, la possibilité de prendre des initiatives (comme commander des masques pour leurs habitants) ne pourra qu'améliorer l'efficacité des politiques publiques.

Un être humain a besoin de s'ancrer dans un contexte social local, il a besoin de faire partie d'un groupe. Malgré la distanciation physique, nécessaire pour ralentir la vitesse de propagation de la pandémie, les derniers mois de crise sanitaire ont vu naître de nombreuses initiatives citoyennes et locales autour du partage, de l'entraide et de la solidarité. Le terme de "distanciation sociale", apparu dans le but de changer les pratiques de chacun vis à vis de l'espace, n'avait pas lieu d'être. Il nous faut réinventer la solidarité et la sociabilisation proche. Cela peut passer par des jardins partagés, un urbanisme plus ouvert – qui favorise l'échange et le partage à l'inverse de la simple circulation, ou encore des espaces publics et locaux de culture et de divertissement.

Bien que nous soyons à la fois citoyens d'une ville, d'une région, de la France, de l'Europe et du monde, il est nécessaire de redéfinir nos rapports à ces espaces. Être citoyen du monde ne veut pas forcément dire qu'il faut être en mesure de se rendre n'importe où sur le globe en seulement quelques heures. Mais cela peut vouloir dire qu'on a conscience de faire partie du monde au même niveau que tous ses habitants et qu'il y a donc certains principes à observer. Être citoyen d'une ville ne veut pas dire que toutes nos interactions doivent se limiter à cette ville mais peut vouloir dire que l'espace de nos besoins premiers doit se limiter le plus possible à cette ville. Que cela soit pour la nourriture, les objets du quotidien, l'énergie ou même l'accès à la culture, il est important de relocaliser nos activités et leurs résultats. Cela ne veut pas dire qu'il faut cesser d'échanger avec les autres cultures. Cela nous permettra de pouvoir continuer de fonctionner en cas de crise majeure, qu'elle soit sanitaire ou économique, lorsque notre accès à l'espace se réduit.

En vivant en accord avec l'environnement

Dans son dernier livre Résonance, Hartmut Rosa souligne notre besoin fondamental de relation à l'autre, mais aussi de résonance avec le monde, la beauté, la nature. Or la société actuelle, telle qu'elle est faite, nous coupe de ces résonances. La société actuelle oublie qu'elle s'inscrit tout d'abord dans un environnement naturel. Le covid-19 a été une manifestation frappante de la vulnérabilité de la santé humaine par rapport à la nature, rappelant indirectement la dépendance de l'homme à celle-ci. Les catastrophes naturelles, le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources affectent l'évolution voire la survie de l'humanité. L'humanité ne peut donc pas être pensée indépendamment de notre planète. Le confinement mondial a été une pause dans l'anthropocène – l'« âge de l'Homme », montrant que ce n'est pas la présence humaine sur terre qui a été mise en cause mais bien certaines pratiques très précises encouragées par un système qui surproduit. Pourtant l'activité humaine du XXIème siècle continue à avoir des conséquences néfastes sur l'environnement.

Les craintes générées par la crise écologique sont à l'origine d'une crise existentielle chez les nouvelles générations, dont l'exemple le plus marquant est celui de Greta Thunberg. Face à l'inévitabilité du changement climatique et de la catastrophe à venir, face à l'immobilité des dirigeants, Greta Thunberg, comme beaucoup d'autres, se sent enfermée dans une impasse : "Vous dites que vous aimez vos enfants par-dessus tout et pourtant, vous volez leur futur devant leurs yeux."³⁴ (COP 24)

Le covid-19 s'apparente à un exemple à petite échelle de ce que le changement climatique sera. Les mesures radicales qui ont été prises en peu de temps pour faire face à la pandémie sont la preuve que des décisions radicales pourraient également être prises afin de lutter contre l'urgence

climatique. Le changement climatique menace l'humanité de centaines de façons³⁵, pesant sur l'agriculture, la qualité et la quantité d'eau disponible, la santé, les infrastructures, l'économie, et donc nos sociétés de manière générale. Les mesures drastiques que nous avons été prêts à mettre en place pour faire face au covid-19 sont beaucoup plus sévères que les mesures que nous semblons être prêts à prendre pour faire face au changement climatique ou à la pollution atmosphérique. Pourtant, l'urgence climatique suppose des changements radicaux de notre manière de produire, de consommer et d'habiter le monde. Comme le souligne Dominique Méda, "Tout cela suppose des changements radicaux de mentalité. [...] Il nous faut changer nos références, nos conventions, nos représentations du monde, nos indicateurs. Nous avons un énorme travail intellectuel à faire : on ne change pas de monde comme ça. Il nous faut repenser le progrès, accepter de devenir des sociétés post-croissance, adopter des modes de pensée radicalement nouveaux."³⁶ Et de nombreuses alternatives concrètes émergent à travers le monde. Dans son documentaire *Demain*, Cyril Dion en propose un grand nombre qui permettraient de vivre en phase avec notre environnement et connectés avec la nature.

Remettons du sens dans nos vies en promouvant l'art et la culture pour tous

La société et les instances politiques publiques du XXI^{ème} siècle vivent au rythme du court terme et privilégient de fait la recherche scientifique, l'économie, la finance ; au dépend d'autres secteurs, parfois jugés futiles, comme l'art et la culture.

Le confinement a mis en avant une myriade d'initiatives inédites pour pallier l'impossibilité de réaliser des activités quotidiennes jugées essentielles : consultations médicales à distance, classe à la maison, sport de salon... Et la culture en faisait partie : les Français ont regardé les spectacles mis en ligne par plusieurs théâtres publics nationaux tels que la Comédie-Française ou l'Opéra National de Paris, ont écouté l'inédit *Boléro* de Ravel joué par l'Orchestre National de France, ont visité Le Louvre et l'exposition *Pompéi* du Grand-Palais sur les sites internet des musées, Netflix a fait la part belle au cinéma d'auteur. Face à cette recrudescence d'intérêt des citoyens pour l'art et la culture, il semble difficile de penser qu'ils ne sont que futiles, comme certains pourraient le croire. Mais à quoi servent-ils ?

Précisons tout d'abord que nous ne cherchons aucunement à donner à tout prix une fonction ou un but à l'art et à la culture. Beaucoup d'œuvres d'art ont ou ont eu une utilité politique ou morale, mais ce n'est pas le cas de l'ensemble des œuvres d'art. Nous ne cherchons pas à dénaturer l'art. Nous ne nous intéresserons dans cette partie qu'à l'angle d'approche suivant : la culture comme réponse à la crise de sens contemporaine. Aucune remise en cause ou jugement de « l'art pour l'art » n'est ici porté.

A travers ses œuvres d'art, l'artiste "trie, montre, signale ce qui existe déjà, le met en forme et parfois le reformule" nous dit l'artiste Annette Messenger. L'art nous aide à questionner et comprendre le monde qui nous entoure, il peut "infléchir et modifier notre façon de penser et de percevoir. Si l'art ne peut pas changer le monde, il peut changer notre vision du monde".³⁷ L'art et la culture ont un

impact sur le fonctionnement et les valeurs de nos sociétés, transforment le monde en profondeur, dans un mouvement lent et non prévisible.

Réinventons le socle de la société à travers l'art et la culture

En dessous de 150 individus, un groupe d'individus peut fonctionner sur la base de relations intimes avec un minimum de discipline, mais au-delà de ce seuil critique, la cohésion du groupe devient difficile. Pourtant l'Homo Sapiens a bien réussi à créer et unir des cités, des empires, des nations. Pour Yuval Noah Harari, « le secret réside probablement dans l'apparition de la fiction, de grands nombres d'inconnus peuvent coopérer avec succès en croyant à des mythes communs. »³⁸ Ces mythes communs qui permettent la cohésion du groupe, de la nation, de la société, ont été souvent véhiculés par les religions ou les personnalités politiques. Mais dans le monde du XXIème siècle, la religion et le politique perdent de l'importance. Le système de référence indispensable à la cohésion et à l'orientation dans l'existence peut dès lors être véhiculé par la culture.

L'être humain a besoin d'exemples pour combattre la solitude et l'insignifiance du monde. Dans l'Antiquité, ce rôle était joué par les divinités. La crise existentielle actuelle s'explique donc aussi en partie par la perte ou le manque de repères, d'identité, d'espoirs et de modèles. La culture, notamment par la littérature et le cinéma, offre des espoirs, invente et imagine des solutions aux problèmes actuels, apporte des visions et des guides pour l'action, donne un horizon. Selon François Ruffin, « il y a une nécessité de l'intellectuel ou de l'artiste à présenter autre chose, même si ça n'existe pas encore ».³⁹

La culture permet également l'éducation. Les expériences culturelles sont des moments d'apprentissage puis de questionnements sur le monde et les différentes cultures et communautés qui le composent. La culture élève l'esprit de son public en lui donnant de nouvelles clés de compréhension du monde, en le sensibilisant aux enjeux d'actualité, permettant ainsi l'émergence de nouvelles approches et de nouveaux points de vue. En développant une ouverture et une curiosité envers l'autre, la culture promeut la tolérance et l'ouverture d'esprit. La culture apparaît ainsi comme le lieu de débat des thématiques de ce Manifeste (environnement, santé, éducation, politique) en permettant l'évolution des idées et des mentalités. De ce fait, l'art est un facteur d'inclusion qui diminue les inégalités et permet l'émancipation démocratique.

Fréquentons les œuvres d'art et les lieux culturels

Nous venons d'affirmer que la culture est essentielle pour la cohésion de la société, la compréhension du monde, le débat d'idées et l'émancipation démocratique. Il apparaît dès lors indispensable de rendre la culture accessible à tous. Le numérique et les nouvelles technologies, quand ils sont bien utilisés, offrent également de nouvelles opportunités d'interactions et de démocratisation culturelle. Néanmoins, la multiplicité des contenus sur internet montre que la disponibilité ne rend pas la culture plus démocratique. Avant de penser à l'accessibilité de tous à la culture, il faut donner les clés de compréhension des œuvres à son futur public. Pour cela, les pouvoirs publics et les institutions culturelles encouragent et multiplient les initiatives de démocratisation de la culture. Le pass'culture en est une belle preuve, tout comme les multiples

actions d'éducation artistique et culturelle : Dix mois d'école et d'Opéra de l'Opéra National de Paris, la maîtrise de l'Opéra-Comique, Démon de la Philharmonie de Paris, l'Autre Saison du Théâtre National de Strasbourg.

Les lieux culturels sont des espaces où le public apprend, contemple, s'interroge sur un sujet. Un lieu où les barrières se retirent, où le public rentre dans un autre monde. Les établissements culturels sont en pleine transformation pour devenir des lieux accueillants et accessibles à tous ; le Centquatre, établissement culturel parisien, populaire et cosmopolite, en est un bel exemple. Les lieux culturels de demain devraient être les lieux d'élaboration du monde de demain, des lieux où l'on découvre et contemple des œuvres, mais aussi des lieux de débat, d'apprentissage, proposant une programmation riche regroupant œuvres d'art, conférences, débats, moments conviviaux. Le public pourra ainsi également s'y exprimer, avoir un impact sur la programmation ; artistes et visiteurs pourront échanger ensemble, s'interroger sur les enjeux d'actualité, faire émerger de nouvelles approches et de nouveaux points de vue, faire évoluer idées et mentalités, créer ainsi une véritable cohésion et solidarité. Ce sera « le lieu d'une conflictualité politique permettant à la Cité de s'assembler en s'affrontant »⁴⁰ (Barbara Stiegler).

Généralisons la pratique artistique

La pratique d'une activité culturelle ou artistique, quelle qu'elle soit (musique, chant, dessin, lecture, danse) enrichit. Cela permet la création de pauses salvatrices face à l'accélération effrénée du temps et du travail. Mais surtout, toute pratique artistique permet le développement de capacités spécifiques qui permettront ensuite à l'être humain de s'affirmer et trouver sa place dans la société. La pratique artistique permet de développer la confiance en soi, l'écoute et le respect d'autrui, la collaborativité, l'agilité émotionnelle. Elle permet aussi de trouver un épanouissement personnel et une liberté d'expression.

Conclusion

Face au constat d'une crise de sens généralisée dans nos sociétés, nous avons tenté d'élaborer quelques pistes de réflexion, bien sûr non exhaustives. Redéfinir les fondements de la société que nous souhaitons pour demain, repenser les paradigmes d'un monde du travail plus équilibré, encourager des modes de vies et de consommation durables, promouvoir l'art et la culture pour tous, sont les quatre pistes d'évolution que nous avons voulu développer dans cette partie du Manifeste ; ce sont elles qui nous paraissent les plus essentielles pour poser les fondements d'un "monde d'après" plus juste, plus durable et plus heureux.

La crise sanitaire générée par le covid-19 constitue une chance historique de faire changer les choses, que nous ne voulons pas laisser passer. Notre propos est donc avant tout une incitation à l'engagement, à l'action : nous ne pouvons espérer de "monde d'après", tel que nous l'appelons de nos vœux, que si nous acceptons de changer les paradigmes du monde actuel, si nous acceptons de modifier nos comportements, de sacrifier nos modes de consommation et de travail déraisonnés pour nous imposer un nouveau mode de vie, un nouveau mode d'être ensemble. Nous avons pour cela besoin de retrouver du sens dans nos vies, dans nos actions ; de remettre du collectif là où l'individualisme s'est assuré la primauté ; de nous retrouver ensemble pour échanger, débattre, apprendre des autres ; de travailler ensemble à faire naître un monde différent de celui qu'aujourd'hui nous récusons. Engageons-nous, en faveur d'un monde plus humain, plus vivable. Face au conservatisme que nous ressentons depuis des décennies, assumons le volontarisme. Tâchons de ne pas laisser cette célèbre phrase de Visconti advenir : « Il faut que tout change pour que rien ne change ».⁴¹

Notes

- ¹ Lyotard, J.-F. (1986). *Le postmoderne expliqué aux enfants*. Editions Galilée.
- ² Kundera, M. (1994). *La Lenteur*. Gallimard.
- ³ Rosa, H. (2016, 26 mars). Plus on économise le temps, plus on a la sensation d'en manquer. *Le Monde*. Consulté le 12 juin 2020 sur : https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2016/04/01/hartmut-rosa-plus-on-economise-le-temps-plus-on-a-la-sensation-d-en-manquer_4893818_4497916.html
- ⁴ Vernet, G. (réalisateur). 2016. *Tout s'accélère*. Claire Beffa.
- ⁵ Baqué, Ph. (2019, mars). Vieillesse en détresse dans les Ehpad. *Le Monde diplomatique*. p. 4-5. Consulté le 12 juin 2020 sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/2019/03/BAQUE/59611>.
- Aubenas, F. (2017, 18 juillet) « On ne les met pas au lit, on les jette » : enquête sur le quotidien d'une maison de retraite. *Le Monde*. Consulté le 12 juin 2020 sur : https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/07/18/dans-le-jura-la-greve-la-plus-longue-de-france_5162040_3224.html.
- ⁶ Etienne Klein dans Vernet, G. (réalisateur). 2016. *Tout s'accélère*. Claire Beffa
- ⁷ Rosa H. op. cit.
- ⁸ Koenig, G. (2020). *Ralentir*. Gallimard
- ⁹ Graeber, D. (2014). *Bullshit jobs*. Les Liens qui libèrent.
- ¹⁰ Manon S. (2008, 5 mars). En quoi consiste l'aliénation du travail ?. *Philolog*. Consulté le 12 juin 2020 sur : <https://www.philolog.fr/lalienation-du-travail/>.
- ¹¹ Méda, D. (2020, 23 avril). Dominique Méda : « La crise du Covid-19 nous oblige à réévaluer l'utilité sociale des métiers ». *Pour l'Eco*. Consulté le 12 juin 2020 sur : <https://www.pourleco.com/ca-clashe/debat-des-economistes/dominique-meda-la-crise-du-covid-19-nous-oblige-reevaluer-lutilite>
- ¹² Grossetti, M. (2014). Que font les réseaux sociaux aux réseaux sociaux ? Réseaux personnels et nouveaux moyens de communication. *Réseaux*. 2014/2-3 (n°184-185). p. 187-209. Consulté le 12 juin 2020 sur <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2014-2-page-187.htm>.
- ¹³ Le degré d'utilisation des médias sociaux et d'implication émotionnelle des adolescents est lié à une moindre qualité du sommeil, une plus faible estime de soi et des niveaux plus élevés d'anxiété et de dépression. Woods, H. C. et Scott, H. (2016). # Sleepyteens: Social media use in adolescence is associated with poor sleep quality, anxiety, depression and low self-esteem. *Journal of adolescence*. Volume 51. p. 41-49. Consulté le 12 juin 2020 sur : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0140197116300343>.
- ¹⁴ Libault, D. (2019). *Concertation Grand âge et autonomie*. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_grand_age_autonomie.pdf.
- ¹⁵ Viveret, P. (2017, 24 août). Pourquoi il faut voir la fragilité comme une force. [La vie intérieure]. *France Culture*. Consulté le 12 juin 2020 sur : <https://www.franceculture.fr/conferences/college-des-bernardins/pourquoi-faut-il-voir-la-fragilite-comme-une-force>.
- ¹⁶ Midal, F. et Paoli P.-F. (2013). La tendresse à la limite. *Études*. 2013/10 (tome 419), p. 373-382. Consulté le 12 juin 2020 sur : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2013-10-page-373.htm?contenu=resume>.
- ¹⁷ Lafay, D. (2020, 5 avril). François Dubet : « L'épreuve du confinement révèle des inégalités qui peuvent devenir haine ». Consulté le 12 juin 2020 sur : <https://acteursdeleconomie.la Tribune.fr/debats/2020-04-06/francois-dubet-l-epreuve-du-confinement-revele-des-inegalites-qui-peuvent-devenir-haine-844301.html>
- ¹⁸ Robert S. (2020, 12 avril). Le lien qui nous unit à l'épreuve du Covid-19. [Interview de Gauchet, M. et Gueniffey P.]. *France Culture*. Consulté le 12 juin 2020 sur : <https://www.franceculture.fr/politique/le-lien-qui-nous-unit-a-lepreuve-du-covid-19>.
- ¹⁹ Burrell C. et Gleizes F. (2016, janvier). Trente ans de vie associative. *Insee Première*. n° 1580.
- ²⁰ Centre d'observation de la société (2020, 16 mars). L'évolution de l'abstention sous la Ve République. Consulté le 12 juin 2020 sur : <http://www.observationsociete.fr/modes-de-vie/vie-politique-et-associative/participationvote.html>.
- ²¹ « Parmi les candidats présentés par le parti [LREM], aucun n'est ouvrier, très peu sont des employés ». La société civile de LREM « est une société dynamique, jeune, avec un esprit d'entreprendre, c'est la société des yuppies cool et des fondateurs de start-up, pour schématiser. Ce sont des gens qui sont non pas une contre-élite mais une élite alternative. » Durupt F. (2017, 17 mai). Qu'est-ce qui se cache derrière la « société civile » vantée par Macron ?. *Libération*. Consulté le 12 juin 2020 sur : https://www.liberation.fr/politiques/2017/05/17/qu-est-ce-qui-se-cache-derriere-la-societe-civile-vantee-par-macron_1570065.
- ²² Hussenot A. (2020, 4 juin). Consommation : « Les discours incantatoires et les leçons de morale ne suffisent pas pour faire évoluer les comportements ». *Le Monde*. Consulté le 12 juin 2020 sur : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/06/04/consommation-les-discours-incantatoires-et-les-lecons-de-morale-ne-suffisent-pas-pour-faire-evoluer-les-comportements_6041707_3232.html.
- ²³ Bordent C. et Bouanchaud C. (2020, 10 mai). « Tout plaquer pour une vie plus simple » : le confinement, déclic d'un changement de vie. *Le Monde*. Consulté le 12 juin 2020 sur : https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/05/10/tout-plaquer-pour-une-vie-plus-simple-le-confinement-declac-d-un-changement-de-vie_6039202_3224.html.
- ²⁴ Latour B. (2020, 31 mars) Imaginer les gestes-barrières contre le retour à la production d'avant-crise. *AOC*. Consulté le 12 juin 2020 sur : <https://aoc.media/opinion/2020/03/29/imaginer-les-gestes-barrieres-contre-le-retour-a-la-production-davant-crise/>.
- ²⁵ Serres J.-F. (2017, 6 juillet). Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité. *Les avis du CESE*. p. 13. Consulté le 12 juin 2020 sur : https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwir-dzH3_zpAhUD2uAKHf62DM0QFjADegQIARAB&url=https%3A%2F%2Fwww.lecese.fr%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fpdf%2FAvis%2F2017%2F2017_17_isolement_social.pdf&usq=AOvVaw2-FqAp-mhSHuCl7ryPwx0y.
- ²⁶ Collectif. (2020, 23 mai). Individus, organisations et territoires : pour un droit au temps. *Libération*. Consulté le 12 juin 2020 sur : https://www.liberation.fr.cdn.ampproject.org/c/s/www.liberation.fr/amphtml/debats/2020/05/23/individus-organisations-et-territoires-pour-un-droit-au-temps_1789122.

- ²⁷ Erner G. (2020, 13 mai). Julia de Funès : « Le télétravail agit comme un tamis : on ne voit que la performance. Impossible de faire semblant de travailler ». [L'invité des matins]. France Culture. Consulté le 12 juin 2020 sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/linvite-des-matins/pandemie-ce-qui-a-deja-change-les-transformations-numeriques-35>
- ²⁸ Johnson D. (2017, 4 janvier). These are the most productive countries in the world. Time. Consulté le 12 juin 2020 sur : <https://time.com/4621185/worker-productivity-countries/>. GDP per hour worked. (2020). [Base de données] OECD. Consulté de 12 juin 2020 sur : <https://data.oecd.org/lprdt/gdp-per-hour-worked.htm>
- ²⁹ Collectif. (2020, 23 mai). Individus, organisations et territoires : pour un droit au temps. Libération. Consulté le 12 juin 2020 sur : https://www-liberation-fr.cdn.ampproject.org/c/s/www.liberation.fr/amphtml/debats/2020/05/23/individus-organisations-et-territoires-pour-un-droit-au-temps_1789122.
- ³⁰ Trontin C., Lassagne M., Boini S. et Rinal S. (2007). Le coût du stress professionnel en France en 2007. Etudes INRS. p. 4. Consulté le 12 juin 2020 sur : <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&src=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewikyvjW3fzpAhVSDmMBHYvkBcoQFjADegQIBBAB&url=http%3A%2F%2Fwww.inrs.fr%2Fdms%2Finrs%2FPDF%2Fcout-stress-professionnel2007%2Fcout-stress-professionnel2007.pdf&usq=AOvVaw0XR7Dwzrno4JV0oULfjpLU>
- ³¹ Ce coût social représenterait a minima entre 0,8 et 1,7 millions d'euros pour la Sécurité sociale, soit 10 à 20% des dépenses de la branche accidents du travail-maladies professionnelles de la Sécurité sociale.
- ³² Graeber, D. (2018). Bullshit jobs. Les Liens qui libèrent.
- ³³ Quentel A. (2020, 5 juin). Sarah Abdelnour : « Les travailleurs "ubérisés" sont les nouvelles figures de l'exploitation ». Les Inrockuptibles. Consulté le 12 juin 2020 sur : <https://www.lesinrocks.com/2020/06/05/idees/idees/sarah-abdelnour-les-travailleurs-uberisees-sont-les-nouvelles-figures-de-l'exploitation/>.
- ³⁴ Brut. (2019, 1er février). Grande figure du mouvement écologiste, qui est la jeune Greta Thunberg ? Franceinfo. Consulté le 12 juin 2020 sur : https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/cop24/video-grande-figure-du-mouvement-ecologiste-qui-est-la-jeune-greta-thunberg_3171119.html.
- ³⁵ Mora, C., et al. (2018, 19 novembre). Broad threat to humanity from cumulative climate hazards intensified by greenhouse gas emissions. Nature Climate Change. 8(12), 1062-1071. Consulté le 12 juin 2020 sur : <https://www.nature.com/articles/s41558-018-0315-6>.
- ³⁶ Marlier F. (2020, 19 mai). Dominique Méda : « Il nous faut adopter des modes de pensée radicalement nouveaux ». Les Inrockuptibles. Consulté le 12 juin sur : <https://www.lesinrocks.com/2020/05/19/idees/idees/dominique-meda-il-nous-faut-adopter-des-modes-de-pensee-radicalement-nouveaux/>
- ³⁷ Manifesto.XXI. (2015, 20 avril). L'art peut-il changer le monde ? Manifesto.XXI. Consulté le 12 juin sur : <https://manifesto-21.com/lart-peut-il-changer-le-monde/>
- ³⁸ Harari, Y. N. (2017). Sapiens - Une brève histoire de l'humanité. Albin Michel. Chapitre 4.
- ³⁹ Dejean M. et Morain J.-B. (2019, 15 novembre). Rencontre entre Ruffin et Guédiguian : « Transformer l'angoisse en espérance ». Les Inrockuptibles. Consulté le 12 juin 2020 sur : <https://abonnes.lesinrocks.com/2019/11/15/actualite/actualite/ruffin-et-guediguian-transformer-langoisse-en-esperance/>
- ⁴⁰ Quentel A. (2020, 29 mai). Barbara Stiegler : « Tous nos efforts doivent tourner autour de la relance des mouvements sociaux ». Les Inrockuptibles. Consulté le 12 juin sur : <https://abonnes.lesinrocks.com/2020/05/29/idees/idees/barbara-stiegler-tous-nos-efforts-doivent-tourner-autour-de-la-relance-des-mouvements-sociaux/>
- ⁴¹ Visconti, L. Le Guépard, 1963.

Nos volontés collectives

NOS VOLONTÉS COLLECTIVES

GROUPE POLITIQUE

Etudiants et professionnels, nous nous engageons aujourd'hui à travers la rédaction du Manifeste pour le Monde d'après porté par le Cercle Orion en partenariat avec HEC Alumni et Sciences Po Alumni. Curieux et ayant un intérêt tout particulier pour le débat, nous avons décidé de mettre à profit notre temps pour construire des alternatives et participer à la construction du monde de demain. Nous avons fait le choix de prendre part à la rédaction du volet politique en étant conscients que la politique en France et ses acteurs font face à une défiance très préoccupante mais qui n'est pas nouvelle. Nous avons ainsi dressé un état des lieux du fonctionnement de la vie politique française avant d'émettre différentes propositions ayant pour but de redonner le goût de la vie publique aux citoyens. Nous avons la volonté de montrer qu'il est possible de s'engager, de façon très diversifiée et que le changement n'est qu'une question de volonté.

Nous avons pour certains une expérience dans le monde associatif ou militant, dans le monde des relations publiques, de l'entrepreneuriat ou de l'éducation. Engagés à notre manière et forts de nos expériences, nous avons conscience que le changement est la plupart du temps un processus lent, principalement quand il s'agit de sujets de société intéressant directement l'organisation sociétale.

Nous souhaitons tout particulièrement que cette crise serve de tremplin pour élaborer de nouvelles réflexions. Il est essentiel de mettre en lumière les imperfections du système et de prendre part aux changements. La crise doit nous permettre de remettre en cause nos modèles de pensée et nos habitudes. Nous souhaitons également bien évidemment que nos propositions soient entendues et que la crise de défiance actuelle puisse être résolue par l'établissement d'un nouveau contrat social et politique entre les citoyens et leurs élus, source de propositions pertinentes, justes et démocratiques.

A travers cette publication, nous espérons inciter des personnes d'horizons variés (étudiants, salariés, professions libérales, engagés en politique ou non) à s'impliquer dans la vie politique au quotidien, et non de façon occasionnelle lors d'élections. Chacun à son niveau, dans son domaine d'activité peut contribuer, réfléchir et s'attacher à faire bouger les choses sur des questions qui le concernent directement.

Nous avons aussi la volonté que cette publication permette de montrer tous les atouts de la France et tout son potentiel. Il est en effet possible de poser un regard critique sur la situation de notre pays. Notre pays n'est pas parfait, et aucun ne peut prétendre l'être. Pourtant si l'on compare les situations, notamment lors de cette crise, la France dispose d'outils exemplaires que beaucoup nous envient et que nous devons mettre à profit. Nous souhaitons en ce sens que le pays des Lumières continue de rayonner à travers le monde.

NOS VOLONTÉS COLLECTIVES

GROUPE GÉOPOLITIQUE

Nous sommes conscients que ...

- L'essor de la mondialisation s'est accompagné de grandes avancées et améliorations dans la vie des citoyens européens mais a aussi contribué à l'instauration de mécanismes économiques, politiques, industriels et sociétaux peu prospères. Ces mécanismes se sont aussi montrés peu résilients en période de crise sanitaire mondiale.
- La crise mondiale, à laquelle la quasi-totalité de l'humanité fait face aujourd'hui, requiert une solidarité mondiale sans précédent.
- La crise a révélé de nombreuses fragilités structurelles et déséquilibres hérités d'un modèle de développement principalement fondé sur la recherche du profit.
- Le multilatéralisme présente aujourd'hui des failles auxquelles il est nécessaire de répondre.

Nous souhaitons vraiment ...

- Que la crise du coronavirus serve d'opportunité pour un nouveau départ, qui permettent de faire le point sur les aspects pervers développés par la mondialisation pour y remédier.
- Que cette crise mondiale s'accompagne d'une prise de conscience généralisée des inégalités mondiales et de certaines limites du modèle néolibéral et de la consommation de masse.
- Un monde de demain mieux préparé à de prochaines crises, conscient des bénéfices de la transparence de l'information et de la solidarité internationale.
- Une réforme des modes de développement pour faire émerger des pratiques plus respectueuses de l'humain et de son environnement.

Nous souhaitons contribuer à ...

- Identifier les points forts de notre société mis en exergue au cours de cette crise pour capitaliser sur ces derniers et les convertir en atouts durables dans le monde d'après crise.
- Un monde d'après plus viable et plus solidaire.
- Proposer des solutions concrètes qui peuvent être exécutées rapidement et répondre à des besoins urgents.
- L'amélioration d'une coopération et solidarité internationales plus transparentes, légitimes et vertueuses.
- Réfléchir à des solutions permettant de gagner en résilience et de se préparer à faire face à des crises futures.

Qui êtes-vous ?

- Un millénial ayant eu la chance de grandir dans un pays développé.
- Une jeune étudiante franco-marocaine qui a grandi à Casablanca, et a la chance de faire ses études à Sciences Po.
- Un jeune actif vivant à Singapour et travaillant avec des équipes en Asie, en Europe et aux États-Unis.
- Une jeune française travaillant en République Démocratique du Congo, témoin au jour le jour des défis et opportunités de ce pays en développement.
- Une étudiante à HEC espérant pouvoir participer à la construction d'un monde meilleur.
- Un jeune actif du secteur public voulant apporter sa pierre à notre maison commune.
- Un jeune actif du monde de la Défense passionné par les relations et la coopération internationale.
- Deux jeunes diplômées de King's College London actuellement en stage à l'ONU, souhaitant œuvrer pour un monde plus juste et solidaire.

Pourquoi vous engagez-vous ?

- Pour contribuer au changement. Car la France a la chance d'avoir suffisamment de ressources pour être un acteur significatif des évolutions d'après crise que nous proposons.
- Pour ne plus me tourner les pouces en attendant la prochaine "fin du monde".
- Pour essayer de changer, à ma très humble échelle et avec l'aide des autres co-auteurs de ce Manifeste, la vision et l'approche que les pays développés et surtout leur population ont des pays en développement.
- Pour apporter quelques idées et réflexions à la création d'un monde plus juste et équilibré.

Comment vous engagez-vous ?

- En essayant de proposer une analyse et des recommandations censées et applicables.
- En essayant de faire des analyses des problèmes sociétaux et internationaux auxquels nous sommes aujourd'hui exposés et en faisant des recommandations pour résoudre ces mêmes problèmes.

Qu'espérez-vous réaliser ?

- J'espère que mon humble expérience de terrain influencera certains co-auteurs ou lecteurs de ce Manifeste, en particuliers les acteurs privés, vers une vision plus positive et réaliste de l'Afrique et de ses potentialités.
- Nous espérons montrer que le multilatéralisme n'est pas un principe dépassé mais indispensable à la paix et à la sécurité internationale.
- Que la France peut et doit jouer un rôle international dans le monde d'après.

NOS VOLONTÉS COLLECTIVES

GROUPE EUROPE

Nous sommes conscients que...

- La crise a révélé des fragilités importantes et certaines limites de nos systèmes de développement économique et de coopération internationale.
- L'Europe se trouve à un nouveau tournant de son Histoire où se pose le choix entre avancée et abandon du projet de construction européenne.
- De la fragilité de l'édifice européen

Nous souhaitons vraiment que...

- La France, l'Union européenne et plus généralement le monde soient en capacité de faire face à ce type de crises dont la fréquence va aller en augmentant et qui n'était pas totalement imprévisible.
- L'Union européenne constitue un exemple du monde de demain, où la coopération et la solidarité entre nations soient les maîtres-mots et représente une alternative.
- L'Union européenne arrive à sortir de ses blocages en trouvant un mode opératoire plus lisible qui facilite les prises de décisions.
- L'Union européenne devienne un acteur de premier plan contre la crise climatique et les inégalités de ce monde.
- Les rouages du fonctionnement politique de l'UE et l'idée d'Europe soient mieux expliqués et communiqués aux européens

Nous souhaitons contribuer à ...

- Trouver des réponses, des solutions, des modèles alternatifs capables de renforcer la résilience des sociétés, de respecter davantage l'humain et son environnement tout en favorisant la sortie de la pauvreté et le respect des droits humains
- Changer l'Union européenne pour la rendre plus solidaire

Nous sommes fiers de ...

- Des preuves de solidarité qui ont été données pendant cette crise, existantes quoique tardive

Qui êtes-vous ?

- Jeunes diplômés, consultants en communication
- Jeune diplômé, agent d'une institution publique
- Jeune diplômée travaillant dans les institutions internationales
- Relativement jeune diplômé, entrepreneur
- Etudiant en droit

Pourquoi vous engagez-vous ?

- Apporter notre pierre à la réflexion sur les limites et les points d'améliorations de notre continent.
- Porter un message fermement pro-européen.
- Parce que seul l'engagement permet de faire changer les choses et que rester attentiste ne le permet pas.
- Pour changer le monde dans lequel nous vivons
- Car la crise du coronavirus menace l'Union européenne; la défense et la protection de son existence tout en prônant des axes de progrès sont alors nécessaires
- Comme pour tout le monde, le coronavirus a changé notre quotidien et nos perspectives d'avenir. Le ministère autrichien des affaires étrangères a rappelé tous les citoyens, et j'ai donc dû prendre l'un des derniers avions au départ d'Athènes, où j'avais prévu de rester un mois, pour retourner à Vienne. Au départ, je voulais prendre un congé et je prévoyais également de m'installer à Paris au printemps, mais j'ai soudain atterri en isolement. Un jour, j'ai reçu un e-mail avec l'appel au Manifeste dans ma boîte aux lettres HEC. C'était un projet idéal sur lequel je devais travailler ces dernières semaines. Je me suis souvenu d'un séminaire Jean Jacques Rousseau sur le contrat social à l'université de Vienne et de plusieurs autres livres, et cela m'a encouragé à réfléchir à ce qu'est l'Europe et à ce à quoi pourrait ressembler le monde d'après.

Comment vous engagez-vous ?

- Par la plume et la voix

Qu'espérez-vous réaliser ?

- Une union des peuples grâce aux solidarités de fait et à la pleine conscience que l'échelon européen est le plus approprié pour répondre aux crises du monde contemporain.
- Le Manifeste et l'analyse spécifique de l'Europe avec ses recommandations concrètes devraient servir de boussole sur la manière dont nous voulons vivre ensemble dans un monde après la crise actuelle. L'objectif est de créer et de préserver une Europe géopolitique stable, stratégique et pacifique, avec des citoyens libres sur une base démocratique. Bien que l'Europe puisse être contradictoire et complexe dans les contextes politiques, juridiques et économiques, un contrat social fort et l'engagement d'une volonté collective de faire partie de l'Europe garantiront que nous agissons de manière résiliente face aux crises futures.

NOS VOLONTÉS COLLECTIVES

GROUPE ÉCONOMIE

Nous sommes conscients que...

- Le fonctionnement actuel de l'économie n'est pas au service de l'humain et détruit notre planète
- Le modèle actuel ne réduit pas les inégalités et accroît le réchauffement climatique

Nous souhaitons...

- Un monde plus juste où la valeur du travail est plus valorisée que celle du capital
- Une économie au service de l'éducation, de la santé et du partage équitable de la valeur ajoutée
- Un monde plus engagé où l'économie sait se mettre au service des grands défis de la transition écologique
- Que l'économie soit davantage à la croisée des chemins d'autres disciplines fondamentales comme la politique, au sens noble du terme, et la philosophie

Nous sommes...

- Fiers d'une nation ayant placé l'humain et plus particulièrement les personnes âgées avant l'économie
- Fiers d'une Union Européenne qui surmonte ses divergences pour proposer une réponse puissante à la crise

Nous espérons...

- Un modèle économique innovant et écologique pour la France, l'Union Européenne et le monde
- Une reconnaissance de la valeur du travail sans low cost nécessaire
- Une meilleure pédagogie sur le rôle de l'économie : simple et compréhensible par tous

NOS VOLONTÉS COLLECTIVES

GROUPE ENVIRONNEMENT

Pour chacun d'entre nous, il est indéniable que la crise du Covid-19, qui n'a d'autre origine que les dérives de l'activité humaine, a résonné comme un cri d'alarme en révélant les faiblesses de notre système social, institutionnel, économique, politique mais aussi, et surtout, environnemental. Nous considérons dès lors qu'il est de notre responsabilité de veiller à ce que cette crise ne reste pas lettre morte et que tous les enseignements, négatifs ou positifs, en soient tirés.

En effet, si cet événement dramatique a mis en évidence de nombreux dysfonctionnement, il a aussi permis de constater les nombreux atouts dont dispose la France pour se relever et construire le "Monde d'après". Ainsi, la solidarité intergénérationnelle, le courage du personnel soignant et des "travailleurs essentiels" et la capacité des différents acteurs économiques à contribuer à l'effort national, parfois en se reconvertissant totalement, ont été plus que jamais mis à jour, tout du moins hors temps de guerre. Nous sommes profondément conscients des efforts et des sacrifices qui ont été réalisés par l'ensemble de la population française et c'est également pour cette raison que nous avons choisi de nous engager à travers ce Manifeste.

Les lignes qui suivent n'ont aucunement l'ambition de ne proposer que des solutions révolutionnaires auxquelles personne n'a pensé et nous ne sommes ni des spécialistes des questions environnementales, ni des économistes renommés, et encore moins des climatologues ou des scientifiques experts en biologie et en chimie. Nous sommes simplement des membres de la société civile, fortement préoccupés par le dérèglement climatique et désireux d'apporter au mieux notre contribution en proposant des axes d'améliorations et des solutions à adopter si nous voulons améliorer nos conditions de vie et construire une société respectueuse de l'environnement, basée sur des principes économiques viables à long terme et un mode de consommation raisonnable.

NOS VOLONTÉS COLLECTIVES

GROUPE SANTÉ

Les récents bouleversements induits par la pandémie du virus Sars Cov 2, incitent à envisager la santé non plus sous le seul angle de nos formations initiales respectives mais d'aborder ce thème à travers un dialogue nourri de multiples réflexions de tous horizons, la finalité commune devant être : vivre mieux et plus longtemps.

La science qu'elle soit médicale, politique, économique, reste un dialogue fait de questionnements, d'expériences, de remises en cause, s'appuyant sur une analyse factuelle des données disponibles selon une méthodologie scientifique et philosophique assurant sincérité et intégrité.

Notre pays, de par son histoire, a su se réaffirmer par ses valeurs fondamentales. Les conflits, les crises passées ont été des facteurs pour la plupart, de progrès sociétaux, économiques et humains. L'histoire ne s'arrête pas, le processus file inexorablement, au gré d'ajustements. Rien n'est inéluctable. Le changement est une force. Il peut être un atout.

Toutes ces raisons, nous motivent collectivement en tant qu'anciens étudiants d'HEC, de Sciences-Po, étudiants des facultés de Médecine, mais également anciens étudiants de l'école Polytechnique. Certains d'entre nous, sont passés par de prestigieuses universités étrangères (M.I.T, CalTech, Berkeley). Tous ont acceptés de consacrer une partie de leur précieux temps, en sus de leurs activités professionnelles et d'études, afin de participer à l'élaboration de ce manifeste sous l'égide du cercle de réflexion Orion mené par Alexandre Mancino.

Les échanges ont été instructifs, et la synthèse qui s'en dégage permettra nous en sommes convaincus, de poser les bases d'actions et d'engagements, pour que demain profite des progrès tirés des expériences d'hier et d'aujourd'hui.

NOS VOLONTÉS COLLECTIVES

GROUPE SOCIAL

Emmanuel Benamou. Je suis fier de pouvoir contribuer à imaginer une partie du monde de demain. J'ai été heureux de pouvoir défendre mes convictions, et de tenter de les faire profiter au plus grand nombre. Il me semble tout à fait essentiel que chacun s'engage pour la communauté en ces temps d'émoi. Enfin, tout reste à faire, et les contributions que nous imaginons ne sont qu'un préalable à leur mise en œuvre.

Qui êtes-vous ? Nicole Liphardt

- Pourquoi vous engagez-vous ? I felt the pandemic was a world altering event that would cause us to re-evaluate and re-assess what we are doing in our society. I felt that mobilizing the intelligence of the students of Sciences Po, HEC Paris, etc. to evaluate and consider what we feel our society could become post COVID-19 would be a valuable asset in decision making following the pandemic and also cause others to think and consider the possible impact the pandemic may and will have in many facets as we have indicated in the manifesto.
- Comment vous engagez-vous ? I engage with our groups to contribute my thoughts, experiences, perspectives, and discoveries in meetings and through writing for our sections.
- Qu'espérez-vous réaliser I hope to gain some valuable insight from my fellow group members and through my research for my contributions, I hope to share some of my experiences and knowledge from my studies, in life, and through my research, to contribute to the betterment of the manifesto and the experiences of my fellow group members.

Qui êtes vous? Korlei Rochat

- Pourquoi vous engagez vous? Pour essayer d'avancer en accord avec des valeurs qui me rendrait fière si je devais les transmettre... Pour que l'organisation humaine tende vers plus d'humanité et de sens dans son efficacité.

- Comment vous engagez-vous? J'ai eu la chance de pouvoir rejoindre le Cercle Orion, et par son biais de faire des recherches, échanger avec ses membres et formuler des solutions. J'aime particulièrement apporter ma contribution pour tenter de lier les statistiques financières aux conclusions d'ordre éthiques ou morales.
- Qu'espérez-vous réaliser? Un papier pragmatique qui redirige les priorités, qui fait réfléchir et qui illustre la soif de respect, le désir de prospérité durable, et l'espoir de la jeunesse telle qu'on la représente.

NOS VOLONTÉS COLLECTIVES

GROUPE DROIT

Nous sommes conscients qu'essayer de penser le droit du monde de demain alors que nous peinons à poser un regard serein sur les bouleversements actuels et encore plus à en deviner les conséquences, relève de l'ambition si ce n'est de la témérité.

Cependant, nous pensons que notre jeunesse et le contexte de crise dans lequel nous nous trouvons ne doit pas nous amener à nous auto-exclure du débat. En tant que citoyens, juristes de formation, nous souhaitons participer à une réflexion déjà initiée plus globalement sur les questions de droit que posent la crise pandémique.

Nous sommes fiers de pouvoir contribuer au débat social en mettant à profit nos enseignements, savoirs et expériences diverses. Sans prétendre être experts du droit et du monde juridique, notre génération souhaite apporter un éclairage novateur et différent qui est parfois trop peu entendu ou trop peu exprimé lors des débats et prises de décisions qui entourent les crises majeures de notre société. Notre projet consiste en la proposition d'un monde de demain qui soit à la fois plus juste et plus adapté au maintien et à la sauvegarde de l'État de droit.

Par le biais de ce Manifeste, nous avons axé notre réflexion sur plusieurs thèmes relatifs à la place du droit et à son rôle dans le cadre de la crise pandémique liée à la propagation du Covid-19. Successivement, notre groupe de travail a constaté et formulé des propositions concernant la place des droits fondamentaux en période d'état d'urgence sanitaire, la complexité de la règle de droit, l'avenir du monde judiciaire ainsi que la coopération en matière de droit international.

Étudiants, professeurs, chercheurs, avocats ou juristes, de nationalités et de formations différentes, nous nous sommes tous attachés au concept de justice, à l'idée selon laquelle la règle de

droit est avant tout un outil au service des Hommes, de leur environnement, de la politique menée par l'État qui sert l'Homme sans l'asservir.

Nous avons ainsi réfléchi aux moyens de rendre les outils juridiques existant plus performants, simples et intègres et ce, aussi bien au niveau national qu'international afin que chaque être humain se sente encadré par un système judiciaire et des règles légitimées, mieux comprises et acceptées.

NOS VOLONTÉS COLLECTIVES

GROUPE DIGITAL

Nous sommes conscients que ...

- Tout n'a pas fonctionné parfaitement durant la crise du COVID-19 en France ;
- Mais, que vivre dans un pays comme la France, par temps de crise, est une chance inouïe ;
- Et qu'ainsi, des quelques errements constatés, une mutation technologique et digitale a commencé, a pleinement émerger et ne sera que plus importante dans le Monde d'après.

Nous souhaitons vraiment ...

- Que la crise générée par la pandémie entraîne une véritable prise de conscience générale de l'importance des technologies et du digital dans une société susceptible d'être à nouveau paralysée ;
- Qu'ainsi tous les acteurs tendent à intégrer au mieux de nouvelles innovations permettant d'améliorer le quotidien de chacun, entreprises comme particuliers, jeunes comme plus âgés, à Paris comme dans toute la France.

Nous souhaitons contribuer à ...

- Poser des constats clairs et précis sur la situation de la France en sortie de la crise du COVID-9 au regard du domaines des technologies et du digital ;
- Tenter d'apporter des idées ou des solutions pour améliorer les secteurs des technologies et du digital dans notre beau Pays ;
- Faire en sorte que tout un chacun puisse se retrouver dans nos propositions et les reprennent ensuite à son compte.

Nous sommes fiers de ...

- De vivre dans un Pays comme la France ;
- Que la France soit un des leaders de l'idée européenne ;
- De pouvoir apporter notre pierre à l'édifice, en prenant notre part du travail.

Nous allons faire ceci ...

- Continuer à faire porter notre voix, celles des jeunes de France, à travers ce Manifeste mais également pour les mois et années qui arrivent.

Qui êtes-vous ?

- Français
- Expatriés
- Jeunes actifs
- Professionnels dans le monde des technologies et/ou du digital
- Avocats
- Étudiants

Pourquoi vous engagez-vous ?

- Pour prendre notre part de responsabilité et apporter notre pierre à l'édifice ;
- Pour montrer que si nous nous engageons, tout le monde est en mesure de le faire et doit le faire.

Qu'espérez-vous réaliser ?

- Une prise de conscience collective ;
- Participer collectivement à l'émergence d'une souveraineté technologique française et européenne, et ainsi que la France et l'Europe de demain soient l'une des voix fortes du domaine des technologies et du digital.

NOS VOLONTÉS COLLECTIVES

GROUPE FINANCE

Nous sommes convaincus que...

- La finance a un rôle déterminant à jouer dans la transition écologique et sociale.
- La recherche du profit à long terme n'est possible qu'en prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux.
- La finance est un levier de démocratie essentielle dans les sociétés occidentales, de sorte que les citoyens doivent s'en emparer pour faire valoir leurs aspirations.

Nous souhaitons...

- Que le capital se mette au service de la société et pas seulement de ses détenteurs.
- Que la finance soit un outil de développement économique, environnemental et social et non uniquement de recherche de profit.
- Une reconnaissance de la valeur du capital naturel au même ordre que le capital financier.

Nous sommes...

- Fiers d'une France et d'une Union Européenne qui régulent et orientent les acteurs financiers au service du bien commun.
- Fiers d'un monde politique qui ne diabolise pas la finance mais voit en elle un levier de changement.

Nous espérons...

- Davantage de clarté sur les produits financiers afin que les épargnants puissent effectuer des choix d'investissement de manière éclairée.
- Voir se développer de nouveaux outils financiers qui allient performance financière et sociétale.
- Que les citoyens prennent conscience de leur pouvoir d'agir et fassent savoir à leurs élus, qu'ils sont prêts à mettre en œuvre les moyens financiers au service de l'intérêt commun.

NOS VOLONTÉS COLLECTIVES

GROUPE ENTREPRENARIAT

En prise directe avec l'écosystème entrepreneurial français et international, nous avons chacun à notre niveau, travaillé dans différents domaines comme l'innovation, la finance ou la création d'entreprise. Ces expériences nous ont permis d'apporter une vision sur les grands bouleversements actuels :

- Nous souhaitons nous engager dans une réflexion commune pour co-construire un monde plus juste, plus durable et plus égalitaire. Convaincus de la pertinence de l'intelligence collective, nous avons à cœur de proposer un panel de constats et de recommandations qui donneront matière à une réflexion globale.
- Nous sommes conscients que la crise du Covid-19 a mis en exergue nos défaillances. La perte d'emplois majeure due à cette pandémie et l'arrêt quasi total de notre économie offre une occasion unique de questionner nos modes de fonctionnement sous divers prismes : celui du consommateur, du dirigeant ou du décideur.
- Nous sommes convaincus du rôle majeur de l'entrepreneuriat dans le monde de demain : vecteur de croissance, d'innovation et d'emplois ; les créateurs d'entreprises sont les lanceurs d'alerte modernes et doivent dialoguer avec les décideurs politiques.
- Agilité et résilience sont les maîtres mots pour survivre dans la nouvelle économie, c'est pourquoi nous aimerions contribuer à l'émergence de nouvelles synergies entre les décideurs, les grands groupes et les start-up. Il est aujourd'hui plus qu'évident qu'évoluer en vase clos est contre-productif, il convient de créer un véritable dialogue entre ces acteurs.
- Nous sommes fiers de faire partie de l'écosystème entrepreneurial français et nous pensons que le développement de l'innovation ainsi que d'une politique cohérente avec les grands défis actuels est cruciale pour permettre à la France de conserver sa compétitivité à l'international.

NOS VOLONTÉS COLLECTIVES

GROUPE MANAGEMENT

Nous sommes conscients que...

- Le manager va être confronté à de nouveaux défis pour rester engagé et maintenir le lien – être à l'écoute de ses équipes, de leur engagement et de leur performance. Manager est donc devenu extrêmement difficile, avec une pression importante, d'autant plus avec un contexte du travail bouleversé, et de nouveaux équilibres à trouver.

Nous souhaitons vraiment ...

- Aider les managers à être humanistes, inclusifs, agiles, à être à l'écoute de leur équipe et à leur montrer le sens de leur travail dans une perspective globale de l'entreprise et de sa performance.

Nous souhaitons contribuer à ...

- Un meilleur équilibre de chacun au sein de l'entreprise, à commencer par les managers.

Nous sommes fiers de ...

- Ce que cette crise a révélé de positif, en voyant que l'humain a souvent été privilégié face à l'économie et que de nombreuses initiatives ont illustré la solidarité, la générosité et la bienveillance au sein des organisations.
- Cette mobilisation et de l'engagement de nombreuses personnes pour faire bouger les lignes.

Nous allons ...

- Donner des suites concrètes à ce travail de réflexion, afin que les recommandations soient mises en œuvre.

Qui sommes - nous ?

- Nous sommes un groupe intergénérationnel, étudiants, salariés et indépendants, des “agitateurs d'idées”, qui partageons une même vision humaniste de l'entreprise.

Pourquoi nous engageons-nous ?

- Pour faire que le monde de demain soit meilleur, et avoir pu apporter à notre niveau des solutions ou des réponses à cette crise.

Comment nous engageons-nous ?

- En intelligence collective !

Qu'espérons-nous réaliser ?

- Avoir apporté ne serait-ce qu'une idée qui aura de l'impact pour aller vers un monde plus humaniste où toutes les personnes ont leur place.

CULTURE
&
SENS PHILOSOPHIQUE

NOS VOLONTÉS COLLECTIVES

GROUPE CULTURE & SENS
PHILOSOPHIQUE

Nous sommes conscients que ...

- Nous ne sommes pas représentatifs de l'ensemble de la population française
- Nous appartenons à une catégorie de jeunes privilégiés, par nos milieux sociaux d'origine, nos études et les professions que nous occupons actuellement

Nous souhaitons vraiment ...

- Que la crise générée par le confinement provoque des changements profonds et durables de notre société
- Vivre dans un monde plus collectif et durable
- Que notre voix soit entendue

Nous souhaitons contribuer à ...

- L'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens
- Une prise de recul et de conscience sur le monde dans lequel nous vivons et ses limites

Nous sommes fiers de ...

- Tout ce qui a été mis en œuvre pour rendre la culture accessible à tous
- La culture française
- D'être européens



Nous allons faire ceci ...

- Exprimer notre point de vue, sans fard, sur le monde dans lequel nous vivons
- Proposer une critique constructive de la société telle que nous la percevons pour mieux en proposer des améliorations
- Continuer de nous engager au quotidien pour promouvoir nos propositions

Qui êtes-vous ?

- Professionnels du monde de la culture
- Étudiants
- Français
- Jeunes actifs

Pourquoi vous engagez-vous ?

- Pour rendre le monde plus vivable pour tous
- Parce que nous avons l'impression que rien ne bouge depuis des années, malgré des alertes - politiques, sociales, climatiques - de plus en plus sérieuses

Comment vous engagez-vous ?

- En rédigeant le présent Manifeste
- En intégrant des associations
- En essayant de soutenir les entreprises locales, l'économie sociale et solidaire, l'agriculture biologique

Qu'espérez-vous réaliser ?

- Une prise de conscience collective
- Des évolutions tangibles du monde dans lequel nous vivons

